{BnF Gallica

Revue numismatique

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Société française de numismatique. Auteur du texte. Revue numismatique. 1912.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 05545992 0

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

8
PER
321

(1912)

82

REVUE

NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

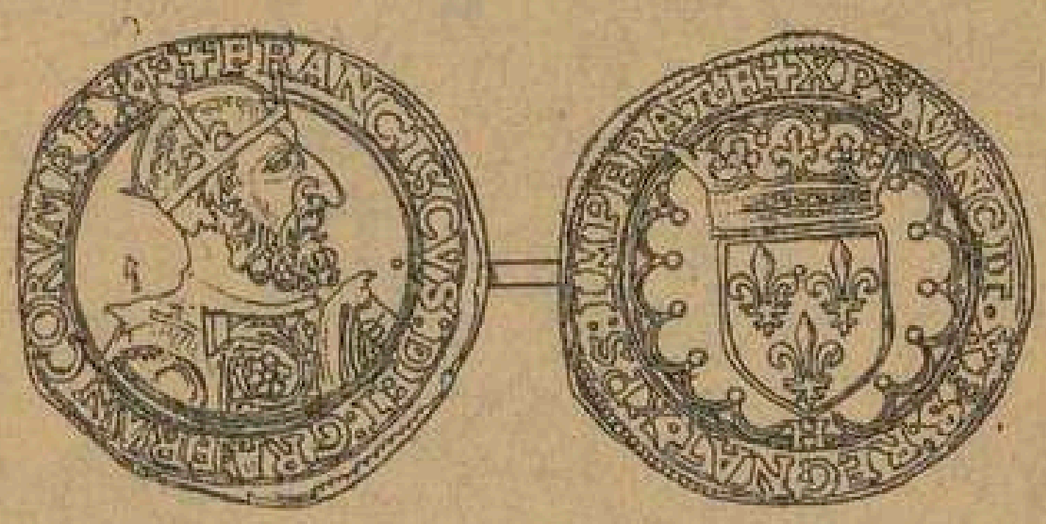
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Ostendite mihi numisma census..... Cujus est imago hæc, et superscriptio?

MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME SEIZIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS
CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT
4, RUE DE LOUVOIS, 4
—
1912

REVUE

NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. E. Babelon, Adrien Blanchet, E. Caron, Castellane, (C^te^ de), A. Dieudonné, G. Frœhner, A. Héron de Villefosse, H. de La Tour, R. Mowat, M. Prou, G. Schlumberger, M^is^ de Vogüé.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

REVUE

NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

G. SCHLUMBERGER, E. BABELON, A. BLANCHET

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

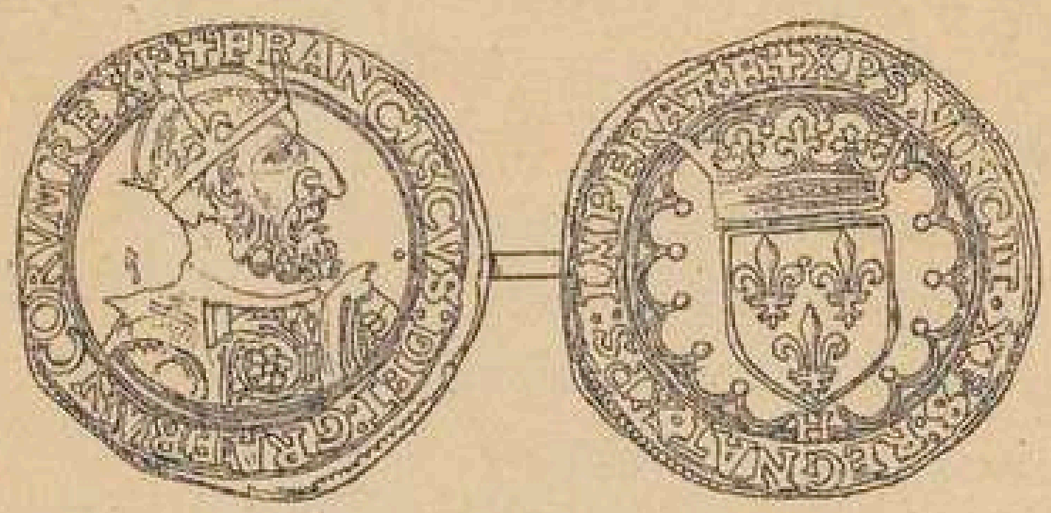
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R. F.

Ostendite mihi numisma census..... Cujus est imago hæc, et superscriptio?

MATTH., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME SEIZIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

1912

TROUVAILLE DE TARENTE

(Juin 1911)

Pl. I, II, III, IV et V.

Vers le milieu de l'été dernier, je recevais d'un distingué numismate qui m'a demandé de taire son nom, la lettre suivante :

Mon cher ami,

Je viens d'acquérir une trouvaille entière de monnaies du VI^e^ siècle, du plus grand intérêt. Ce trésor, qui n'a été vu par aucun numismate et qui est dans son intégralité, a été trouvé le 22 juin dernier, à Taranto. C'est probablement le stoc d'un orfèvre, car avec les monnaies, le vase contenait des plaques d'argent, des flancs laminés et des monnaies coupées, cisaillées et fragmentées à dessein. La preuve absolue que ce trésor n'était pas composé de monnaies ayant cours à Tarente, c'est que le vase ne contenait aucune monnaie de Tarente ; puisque les *tarentines* avaient naturellement cours, l'orfèvre n'aurait pas eu de raison pour les mettre dans cette réserve d'argent destiné à la fonte.

Cette trouvaille contient des pièces uniques et beaucoup de variétés inédites. Je n'ose pas encore m'attaquer au nettoyage des tétradrachmes infiniment précieux... Ce nettoyage est une ruine pour les doigts, mais un plaisir passionnant pour les yeux d'un numismate enthousiaste comme moi. Voici, en attendant, la description sommaire des pièces qui composent ce précieux trésor...

J'ai à peine besoin d'ajouter que cette première lettre fut suivie, tout l'été, d'une correspondance active entre mon ami et moi, ainsi qu'avec un grand amateur parisien mis dans la confidence et finalement acquéreur d'une partie notable des pièces les plus importantes de la trouvaille. Grâce à l'obligeance extrême de tous les deux, je fus mis en possession de ce qu'alors on croyait être l'ensemble du trésor, soit, en tout, 168 pièces et quelques lingots informes ou laminés. Je reçus également, avec le lot, trois des fragments du vase de terre cuite dans lequel il était renfermé. Deux de ces fragments, de dimension médiocre, sont informes ; ils appartiennent à la panse qui semble avoir été lisse et sans ornement pictural autre qu'une couche de barbotine de couleur blanchâtre. L'épaisseur de la paroi est de 4 millimètres. Mais le troisième fragment, qui a appartenu au pied, figure un segment de cercle qui me parut donner au vase une assez grande capacité, car il indique pour le pied un diamètre d'environ 16 centimètres. Il est manifeste qu'un vase de cette taille était capable de contenir une quantité de monnaies beaucoup plus considérable que les 168 pièces qui nous étaient parvenues. Il faut conclure, me disais-je, ou bien que le vase était loin d'être rempli de pièces, ou bien que nous n'avons qu'une partie de la trouvaille.

Je me posais cette question lorsque, le 27 septembre, je reçus de mon correspondant, une nouvelle lettre m'informant qu'effectivement et contrairement à ce qui lui avait été affirmé tout d'abord, la trouvaille était beaucoup plus considérable. On venait de l'avertir que les ouvriers, inventeurs du trésor, avaient fait quatre parts des pièces découvertes ; que le premier de ces lots, seul, lui était parvenu ; que deux autres lots comprenaient ensemble cent monnaies ; enfin, qu'on ne pouvait le renseigner exactement sur la composition de la quatrième part. Singulièrement intrigué

à cette nouvelle, mon ami m'annonçait son départ pour l'Italie. Il se rendit à Tarente afin de diriger lui-même une enquête sur place et de tirer toutes choses au clair : nul de ceux dont la numismatique fait la joie et la passion ne s'étonnera qu'un de leurs confrères ait entrepris tout exprès ce long voyage. Rentré en France le 31 octobre, mon correspondant m'écrivit sans retard qu'il s'était mis en rapport, à Tarente, avec le détenteur d'environ 318 pièces de la trouvaille, formant le quatrième et dernier lot, mais qu'il lui fut impossible d'acheter ce lot, vu les prix ridiculement élevés qui furent demandés. Quant aux cent pièces des lots 2 et 3, dont nous avons parlé, mon ami finit par les récupérer. Il ajoutait dans sa lettre :

« Ce n'est pas 168, ni 268, mais bien de 586 à 600 pièces [1] que renfermait le trésor. Je suis allé moi-même visiter l'emplacement de la trouvaille. C'est environ à 3 mètres de profondeur que le vase a été déterré : on creusait les fondations d'une usine située à 300 mètres du bord du « mare Grande », dans le *Borgo nuovo*, c'est-à-dire en dehors de l'acropole de Taras. » Outre les monnaies, il y avait 6 kilogrammes d'argent non monnayé, en plaques coulées ou martelées, en pièces frustes, usées, coupées et méconnaissables, en tiges ou baguettes et aussi quelques débris d'ustensiles et de vases d'argent.

Si le possesseur demeura intraitable, du moins mon ami put examiner les pièces quelques instants, les compter, les identifier. Il m'en fournit ainsi une liste sommaire et à peu près complète, sans que, malheureusement, il fût admis à prendre aucune empreinte.

A Rome, où le deuxième lot de monnaies était parvenu aux mains d'un connaisseur intelligent, mon correspondant

1. L'incertitude vient des fragments et des pièces frustes ou brisées : mais mon correspondant a compté 589 pièces complètes.

avait été plus heureux : il acquit presque tout. Bref, en m'envoyant tout ce qu'il avait pu rassembler, pour que le Cabinet des médailles pût, lui aussi, en acquérir quelques-unes, il me confia le soin de consacrer une étude à l'ensemble du trésor et de tirer les conclusions scientifiques que comporte sa composition reconstituée, non sans peine, à peu près intégralement. Je me rends bien volontiers à l'aimable insistance de mon ami ; mais les quelques renseignements qui précèdent expliquent pourquoi je tiens à le considérer comme mon collaborateur, en regrettant qu'il ait trop modestement voulu garder l'anonymat et qu'il n'ait pas consenti à décrire lui-même un trésor qu'il connaît si bien et qu'il eût présenté au public mieux que je ne saurais le faire.

I. Égine.

1. Tortue à carapace lisse.

℟. Carré creux partagé en triangles au nombre de huit, dont trois sont aveugles.

R 19 ; statère éginétique. Trois ex., pesant 12 gr. 20 ; 11 gr. 82 ; 11 gr. 76. — *Pl. I, fig. 1* (Spink & Son)[1].

2. Variétés ; les triangles du revers ont un aspect différent ; le flan est parfois allongé. Quatre ex. pesant 12 gr. 30 ; 12 gr. 18 ; 12 gr. 15 ; 11 gr. 82. — *Pl. I, fig. 2* (Spink & Son).

3. Variété : la tortue a la tête inclinée à droite et sa carapace a une ligne médiane de globules.

℟. Carré creux partagé en huit triangles à peine reconnaissables. Flan très allongé, presque rectangulaire.

1. Cf. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 650, n° 1018, et pl. XXIX, fig. 20.

℞ 27; statère égin., 12 gr. 30. — *Pl. I, fig. 3* (Cab. des Médailles)[1].

4. Variété; flan arrondi; les triangles du revers sont alternativement creux et pleins.

℞ 20; stat. égin., 12 gr. 11. — *Pl. I, fig. 4* (Spink & Son)[2].

5. Tortue à carapace lisse.

℟. Carré creux partagé en huit triangles dont l'un est aveugle.

℞ 16; drachme 6 gr. 10. — *Pl. I, fig. 5* (Spink & Son)[3].

6. Tortue à carapace lisse.

℟. Carré creux partagé en quatre compartiments dont deux sont, à leur tour, partagés en deux triangles.

℞ 13; hémidrachme, 3 gr. 10; pièce entaillée d'un coup de cisaille. — *Pl. I, fig. 6* (Spink & Son).

7. Tortue à carapace lisse.

℟. Carré creux partagé en huit triangles.

℞ 12; hémidr., 2 gr. 58 (poids faible). — *Pl. I, fig. 7* (Spink & Son).

8. Tortue à carapace lisse.

℟. Carré creux partagé en triangles.

℞ 8; obole, 0 gr. 91. — *Pl. I, fig. 8* (Spink & Son).

9. Fragment d'un statère primitif d'Égine coupé en deux à l'aide d'une cisaille. 6 gr. 25 (poids de la drachme).

10. Autre fragment du même statère. 6 gr. 20 (poids de la drachme).

1. Cf. Babelon, *Traité*, pl. XXIX, fig. 1.
2. Cf. Babelon, pl. XXIX, fig. 9 et 12.
3. Cf. Babelon, pl. XXIX, 8.

11. Autre fragment d'un statère primitif d'Égine. 6 gr. 28 (poids de la drachme).

Ces monnaies primitives d'Égine, dont les types et le style étaient déjà connus par d'autres exemplaires nombreux, doivent être attribuées à la fin du VII^e^ siècle ou au premier tiers du VI^e^. Elles sont antérieures, comme on peut le vérifier sur notre planche, à l'apparition du carré creux partagé par des bandes plates qui forment cinq compartiments irréguliers, et constituent le revers si caractéristique qu'on désigne communément sous le nom de *carré creux éginéen*[1].

II. Athènes.

12. Tête casquée d'Athéna à droite, l'œil en amande; les cheveux sont arrangés en petites mèches parallèles, tuyautées et frisées tout autour du front et en forme de queue ligaturée sur la nuque.

℞. Chouette debout à droite, regardant de face; dans le champ à gauche, une pousse d'olivier composée d'une baie entre deux feuilles; à droite, devant la chouette, AΘE. Carré creux.

Æ 25; tétradrachme, 17 gr. 30. — *Pl. I, fig. 9* (Spink & Son)[2].

13. Même description; le droit du même coin, le revers varié; la légende AΘE un peu rongée par l'oxyde.

Æ 25; tétradr. 16 gr. 05. — *Pl. I, fig. 10* (Cab. des Méd.).

14. Tête casquée d'Athéna à droite, les cheveux arrangés en mèches tuyautées et frisées autour du front, et formant

1. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 655 et pl. XXX.

2. Comparez: Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 751, n° 1127, pl. XXXIV, fig. 18 (coll. de Luynes). Mais Athéna a un pendant d'oreille rond et un collier de perles. Un exemplaire d'un tétradrachme semblable se trouve au Musée de Berlin.

un épais bourrelet sur la nuque ; l'œil allongé est largement ouvert. Pendant d'oreille rond.

℞. Chouette debout à gauche, regardant de face ; dans le champ à droite, le croissant lunaire, les cornes en haut ; à gauche, ΑΘΕ. Carré creux.

R 25 ; tétradrachme, 15 gr. 24. — *Pl. I, fig. 11* (Cab. des Méd.). Avant le nettoyage cette monnaie pesait 17 gr. 10.

15. Même description ; coins différents et variété de style. Sans pendant d'oreille, les cheveux arrangés en lignes parallèles autour du front.

R 25 ; tétradrachme, 15 gr. 90. — *Pl. I, fig. 12* (Cab. des Méd.) ; avant le nettoyage, 17 gr. 20 ; — autre ex. dans le commerce (belle conservation).

Si les nos 12 et 13, quoique fort rares, ne sont que des exemplaires de tétradrachmes d'Athènes déjà connus, il en est autrement des nos 14 et 15 qui constituent des variétés intéressantes et nouvelles. Sans parler de différences de détail dans l'arrangement des types d'Athéna et de la chouette, celle-ci tournée à gauche au lieu d'être à droite suivant l'usage le plus ordinaire [1], la présence du croissant derrière la chouette mérite d'attirer particulièrement l'attention [2].

J'avais cru pouvoir admettre autrefois, — ne connaissant point alors de pièces primitives avec le croissant, — que ce symbole ne fut introduit dans le champ des tétradrachmes

1. Voyez, toutefois, Babelon, pl. XXXIV, fig. 17 (Brit. Museum), sans croissant derrière la chouette.

2. M. Svoronos, qui prépare la publication du recueil complet des monnaies d'Athènes, a l'obligeance de me signaler trois autres exemplaires de tétradrachmes analogues, avec le croissant dans le champ du revers, derrière la chouette (Berlin, Gotha et anc. coll. de Sir Hermann Weber) ; la légende ΑΘΕ présente des variétés notables de disposition, sur ces pièces contemporaines, dont le style offre également des différences difficiles à analyser dans une simple description.

athéniens qu'après la bataille de Marathon en 490 [1]. Cette opinion, généralement acceptée, doit être modifiée, puisque le croissant paraît derrière la chouette sur nos tétradrachmes nos 14 et 15, que leur style ainsi que l'absence de la couronne d'olivier autour du casque d'Athéna, placent sans contestation possible au temps d'Hippias détrôné en 511, ou de l'archontat de Clisthène (fin du VIe siècle). Seulement, il y a une différence essentielle entre le croissant qui figure sur nos nouvelles pièces et celui qui devient constant après la bataille de Marathon. Sur nos nos 14 et 15, le croissant, de grandes proportions, est figuré les cornes en haut, tandis qu'après Marathon, le croissant est tout petit et toujours représenté les cornes de côté, obliquées vers la chouette : c'est la lune décroissante.

Cette différence est voulue, intentionnelle et significative comme tout signe quelconque placé sur un flan monétaire. Ces deux phases de la lune mises en rapport avec la chouette, ont un caractère symbolique qu'on n'a pas encore su bien déterminer [2].

1. Babelon, *Traité*, *Descr. hist.*, t. I, p. 763, 770 et suiv.

2. On sait le rôle qui est attribué à la lune dans la bataille de Salamine, en 480. Cf. E. Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, p. 322. D'après certaines traditions rapportées par Beulé (*Monn. d'Athènes*, p. 25), Athéna avait pour symbole la troisième phase de la lune, la phase où elle décroit, et l'on célébrait à Athènes une fête à cette époque. Le croissant lunaire des monnaies est évidemment en rapport avec la vie nocturne de la chouette. Dans sa remarquable étude sur la chouette considérée comme oiseau d'Athéna, M. E. Pottier ne parle pas du croissant (*Bull. corr. hell.*, t. XXXII, 1908, p. 529 et suiv.), non plus que M. G. Fougères, art. *Minerva*, dans le *Dict. des antiq. grecq. et romaines*. M. Svoronos, dans une conférence faite à Athènes et qui, je crois, n'a pas été publiée, a émis l'hypothèse trop ingénieuse que le *croissant lunaire* fit, pour la première fois, son apparition sur les monnaies d'Athènes après la bataille de Marathon, et que les *feuilles d'olivier* ne furent ajoutées sur le casque d'Athéna qu'après la bataille de Salamine, par allusion à la légende que nous avons nous-même rapportée (*Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 774 ; cf. p. 768). Bien des raisons, de nature diverse, s'opposent à cette conception et à ce classement chronologique proposé par le savant conservateur du Cabinet des Médailles d'Athènes : raisons fondées sur l'observation des trouvailles (en particulier, la présente trouvaille de Tarente) ;

III. Mégare (?).

16. Roue à quatre rais rayonnant autour d'un moyeu central.

℟. Carré creux rude, partagé en quatre triangles par des diagonales.

Æ 19; didrachme euboïque; bonne conservation, 8 gr. 46 (dans le commerce).

Nous avons résumé ailleurs les arguments qui, suivant M. Svoronos, paraissent autoriser à classer ces monnaies primitives bien connues, à Mégare plutôt qu'à Athènes ou à Chalcis d'Eubée [1].

IV. Érétrie.

17. Tête de Gorgone de face, tirant la langue, les cheveux frisés autour du front (le coin du droit devait être oxydé au moment de la frappe).

℟. Tête de lion de face; au-dessous, les deux griffes

sur la comparaison du style des monnaies d'Athènes avec celui des monnaies d'autres villes à l'époque contemporaine; sur le style de l'obole qui porte le nom d'Hippias; sur les progrès rapides de l'art attique sous les Pisistratides, etc. Sans traiter la question à fond, je devais dire ici que je ne saurais accepter le classement chronologique de M. Svoronos, parce qu'il aurait pour résultat de placer la trouvaille de Tarente à une date postérieure à 490. Tout l'ensemble du trésor s'oppose à cette manière de voir, ainsi qu'on en jugera; il contribue à confirmer ce que nous disons plus haut, à savoir que le *croissant* sur les monnaies d'Athènes est antérieur à Marathon, et que les *feuilles d'olivier* sur le casque rappellent la bataille de Marathon en 490. La bataille de Salamine, en 480, n'eut aucune influence sur les types des monnaies d'Athènes, parce que la découverte du gisement de Maronée au Laurium, en 483, et les préparatifs de guerre auxquels avait présidé Thémistocle avaient, dès avant 480, occasionné des émissions monétaires considérables : les types avaient ainsi été fixés *ne varietur* et avaient déjà conquis la popularité qui s'opposa à leur changement ou à leur modification.

1. Babelon, *Traité, Descr. hist.*, t. I, p. 711, n° 1103, pl. XXXIII, 16 et pp. 716 et 780.

avancées ; au-dessus de chaque oreille, un globule. Carré creux.

℟ 27 ; tétradr. eub. 17 gr. 20 [1]. — *Pl. I, fig. 13* (M. Jameson).

V. Chalcis et les Béotiens.

18. Bouclier béotien, échancré, de forme allongée, et dont l'épisème est orné de la lettre ↓ (= χ), initiale de Chalcis. Coup de cisaille.

℟. Roue à quatre rais, dans un carré creux.

℟ 27 sur 22 ; tétradr. euboïque, 16 gr. 80. — *Pl. I, fig. 14* (Cab. des Médailles).

Ce tétradrachme n'était connu jusqu'ici que par un exemplaire, au Musée de Berlin [2]. Nous avons expliqué, ailleurs, la forme spéciale de la lettre χ, initiale du nom de Chalcis, et exposé les circonstances de l'émission de cette pièce d'alliance entre Chalcis d'Eubée et les Béotiens. C'était après l'an 511 av. J.-C., à la suite de l'expulsion d'Hippias par les Athéniens. Les Béotiens s'allièrent aux Chalcidiens pour essayer de rétablir Hippias sur le trône d'Athènes. Les coalisés furent vaincus et Chalcis détruite en l'an 507. La monnaie a donc été frappée entre 511 et 507 ; cette date rigoureuse est importante pour la chronologie numismatique [3].

VI. Therma (?).

19. Pégase bridé au pas à gauche, sur une base perlée, les ailes courtes, imbriquées et recoquillées ; il a un collier perlé au cou. Style remarquable.

1. Cf. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 679, n° 1067 et pl. XXXI, 16 ; le droit d'un coin varié. Pour l'explication des deux globules qui sont des marques de valeur, voyez Babelon, *op. cit.*, p. 681.

2. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 221, n° 55 ; Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 974, n° 1372 (fig.).

3. Babelon, *op. cit.*, p. 974.

℟. Carré creux quadripartit.

Æ 28; statère milésiaque, 13 gr. 73. — *Pl. II, fig. 1* (M. Jameson) [1].

20. Même droit, mais Pégase sans bride, tourné à droite et de style plus rude.

℟. Carré creux partagé en huit triangles alternativement en creux et en relief (comme à Mendé). Statère milésiaque (dans le commerce) [2].

21. Même droit, de coin varié, le style meilleur.

℟. Guerrier (Énée ?) courant à droite en détournant la tête et paraissant tirer son glaive du fourreau qu'il tient transversalement sur son ventre (?); il est coiffé d'un casque à haut cimier et vêtu d'une tunique courte. Dans le champ à gauche, peut-être la lettre ⊙ (initiale de Therma ?); dans le champ à droite, une massue (?) ou plus probablement des bourrelets de métal oxydé qui paraissent cacher une légende de trois lettres (?). Le tout dans un large carré creux limité par un grènetis. Statère; belle conservation.

La description que nous donnons de ce statère inédit et très important n'est que provisoire; elle est faite d'après un croquis exécuté de mémoire par mon correspondant qui n'a pu, dans son voyage à Tarente, ni acquérir la pièce ni même en obtenir une empreinte. Elle était, au surplus, en partie couverte d'oxyde. Le type du guerrier est en tous points semblable à Énée dans le fameux groupe des tétradrachmes d'Æneia du Musée de Berlin et de la collection Jameson.

Les pièces qui précèdent (nos 19, 20, 21) rentrent dans

1. Cf. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 1242, n° 1812, pl. LVIII, fig. 5; le revers d'un coin différent.

2. Cf. les carrés creux des statères de Mendé. Babelon, pl. LI, fig. 7 et 13.

un groupe assez considérable de monnaies archaïques, au type du Pégase corinthien, qu'on trouve le plus ordinairement sur l'emplacement de Therma, près de Salonique [1].

VII. Mendé.

22. [I]M. Mulet ithyphallique à gauche sur une base perlée; sur sa croupe, un corbeau qui lui béquète sous la queue. Grènetis.

℞. Carré creux partagé en huit triangles dont cinq sont aveugles.

Æ 25; tétradr. euboïque, 16 gr. 77. — *Pl. II, fig. 2* (Spink & Son).

23. Variété; au droit, IM, devant le mulet; les compartiments du carré creux sont moins profonds; revers plat.

Æ 25; tétradr. eub., 16 gr. 96. — *Pl. II, fig. 3* (M. Jameson) [2].

VIII. Potidée.

24. Poseidon Hippios à cheval au pas à gauche, sur une base linéaire; il est nu, imberbe, avec des cheveux longs, et il tient horizontalement son trident. Dans le champ, sous le cheval, ⅂; à dr., en haut, O (= O⅂); beau style archaïque de transition.

℞. Triangle creux partagé en trois compartiments par deux lignes en forme de T.

Æ 35; tétradr. eub., 17 gr. 70. — *Pl. II, fig. 4* (M. Jameson) [3].

1. E. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 1243; cf. Imhoof-Blumer, *Monn. grecques*, p. 105, nos 163 à 174.

2. Cf. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 1131, n° 1598, et pl. LI, fig. 7; variété de coins.

3. Cf. les tétroboles avec ΓO. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 1150, n° 1639.

25. Poseidon Hippios à cheval au pas, à gauche, tenant horizontalement son trident. Coup de cisaille.

℞. Carré creux partagé en quatre triangles peu profonds, à surface rugueuse.

Æ 24; tétradrachme euboïque, 16 gr. 56. — *Pl. II, fig. 5* (donné au Cabinet des Méd. par mon correspondant).

26. Même type de Poseidon Hippios; sous le cheval, deux petits globules (?) (type très détérioré).

℞. Même carré creux. Large coup de cisaille.

Æ 27; tétradr. eub., 16 gr. 80. — *Pl. II, fig. 6* (Spink & Son) [1].

Parmi ces pièces primitives de Potidée, la première (n° 24), un peu moins ancienne que les deux autres, mais mieux conservée, est unique et inédite; sa fabrique et son flan mince et plat lui donnent un aspect *sui generis*, aussi bien que son curieux revers en triangle.

IX. Acanthe.

27. Lion tourné à droite, dévorant un taureau à demi agenouillé à gauche et dressant la tête. La tête du lion est vue de face. Base perlée. Grènetis (l'exergue n'est pas visible).

℞. Carré creux quadripartit en ailes de moulin.

Æ 23; tétradrachme euboïque, 16 gr. 62. — *Pl. II, fig. 7.* (Spink & Son); un autre exemplaire légèrement varié dans le commerce.

28. Lion à gauche dévorant un taureau à demi agenouillé à droite; à l'exergue, la rose macédonienne. Grènetis de forme elliptique. Style magnifique.

1. Variété de Babelon, pl. LII, 6.

℞. Carré creux quadripartit.

Ar. 28; tétr. eub., 17 gr. 06.—*Pl. II, fig. 8* (M. Jameson)[1].

29. Lion dévorant un taureau ; le lion, tourné à gauche, mord la croupe du taureau ; le taureau agenouillé à droite dresse et détourne la tête ; à l'exergue, la rose macédonienne. Haut relief ; style remarquable et exceptionnel.

℞. Carré creux quadripartit.

Ar 25 ; tétradr. euboïque, 17 gr. 22. — *Pl. II, fig. 9* (Cab. des Méd.).

30. Protomé de taureau à gauche, détournant la tête, les pattes repliées ; au-dessus, la rose macédonienne.

℞. Carré creux quadripartit.

Ar 14 ; tétrobole, 2 gr. 42[2]. — *Pl. II, fig. 10* (Spink & Son).

Les tétradrachmes nos 27, 28, 29, quoique portant les types ordinaires d'Acanthe sont d'un style et d'une technique qui en font des monnaies vraiment nouvelles et bien distinctes des variétés connues jusqu'à ce jour. Leur flan est très épais et rappelle celui des grandes et lourdes pièces thraco-macédoniennes. Le carré creux du revers est également différent de ceux que j'ai reproduits dans mon *Traité* (*Pl. LIII*). Enfin, dans cet ouvrage (*Descr. hist.*, t. I, p. 1166), j'ai fait débuter le monnayage d'Acanthe « un peu avant l'an 500 » ; l'ensemble de la trouvaille de Tarente permet de préciser cette date en plaçant le début de ce monnayage vers 510 ou 515.

1. Cf. les tétradrachmes d'Acanthe. Babelon, pl. LIII.
2. Cf. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 1178, n° 1702 et pl. LIV, 15.

X. Lété.

31. Satyre ithyphallique à pieds de bouc, courtisant une Ménade ; il est debout à droite, nu, barbu, les cheveux tressés sur les épaules : de la main droite il tient par le poignet la Ménade qui s'enfuit en détournant la tête ; de la main gauche il lui caresse le menton. La Ménade est vêtue d'un chiton talaire et les longues tresses de ses cheveux descendent sur son dos.

℞. Carré creux partagé en quatre triangles.

Ⱥ 19 ; statère (*Pl. II, fig. 11 et 12*). Douze exemplaires, pesant de 9 gr. 80 à 9 gr. 27 (Spink & Son et dans le commerce) [1].

32. Variété, avec deux globules dans le champ.

Ⱥ 20 ; statère, 9 gr. 78. — *Pl. II, fig. 13* (Spink & Son et cinq exemplaires dans le commerce) [2].

XI. Thasos.

33. Satyre nu, ithyphallique, tourné à droite et emportant une Ménade qu'il tient dans ses bras.

℞. Carré creux en quatre compartiments.

Ⱥ 18 ; statère, 10 gr. à 9 gr. 75. — *Pl. II, fig. 14, 15 et 16* ; (dix exemplaires ; Cab. des Méd. et dans le commerce) [3].

34. Fragment d'un demi-statère aux mêmes types, obtenu par un coup de cisaille, et pesant 3 gr. 05 (poids du tiers de statère).

1. Type figuré dans Babelon, *Traité. Descr. hist.*, pl. L, fig. 10 et 11, mais de style varié.
2. Babelon, pl. L, fig. 12 à 14, de coins variés.
3. Cf. Babelon, pl. LV, 18 et 19.

XII. Peparethos.

35. Grappe de raisin sur une tige munie de deux feuilles à longue queue et épanouies en forme d'étoile de chaque côté de la grappe. Au pourtour, grènetis très espacé.

℟. Carré creux dans lequel est placé diagonalement un jeune héros nu, les cheveux longs, chevauchant un dauphin à gauche.

R 32 ; tétradr. euboïque, 17 gr. 07. — *Pl. III, fig. 1* (M. Jameson).

Ce remarquable tétradrachme est à fleur de coin, sur flan large et plat, comme le sont parfois les monnaies archaïques d'Erétrie et le nouveau tétradrachme de Potidée décrit ci-dessus (cf. n° 24). Une variété de cette pièce se trouve au Musée britannique avec les différences suivantes : au droit, la grappe de raisin, au lieu d'être appendue à deux longues feuilles de vigne, est au contraire entourée de quatre dauphins. Le revers est du même coin que celui du nouveau tétradrachme. Dans la figure juvénile qui chevauche le dauphin, M. Wroth a proposé de reconnaître une jeune fille [1]. Je répugne à admettre cette hypothèse, en dépit de certaines apparences, parce qu'il me paraît contraire à l'esprit général de l'art grec et des types monétaires grecs, que les anciens aient ainsi représenté une jeune fille entièrement nue, chevauchant un dauphin. Au contraire, la figure à laquelle on pense immédiatement à la vue de ce type monétaire est celle de Taras, type ordinaire et longtemps persistant des statères tarentins. Les plus anciens didrachmes de

1. Warwick Wroth, *Peparethus and its coinage* dans le *Journal of Hellenic Studies*, t. XXVII, 1907, p. 90 à 98 et pl. IV ; cf. B. Head, *Hist. numor.* (2e éd.), p. 312. L'erreur de M. Wroth est imputable à la défectueuse conservation de l'exemplaire du Musée britannique.

Tarente qui ont le type de Taras ou Phalanthe sur le dauphin, sont des pièces incuses qui appartiennent à la seconde moitié du VI^e^ siècle [1]. Il y a une différence de conception tout à fait frappante entre le type tarentin et celui que nous avons sous les yeux qui, d'ailleurs, ne saurait être tarentin. Ne serait-ce pas ici le héros local Staphylos, fils de Dionysos, dont le nom rappelle la grappe de raisin ?

L'exemplaire du Musée britannique pèse 16 gr. 78 ; il a été trouvé à Demetrias de Thessalie. M. Wroth l'attribue à l'île thessalienne de Peparethos ; cette pièce paraît effectivement se rattacher à un groupe important de tétradrachmes euboïques qui, tous, ont pour type du droit, une grappe de raisin présentant diverses variétés ; au revers, ces grosses pièces ont un carré creux dans lequel se trouvent des types très différents les uns des autres : figure ailée (Borée, Agon ?) courant, avec une couronne dans chaque main ; tête d'Héraclès coiffé de la peau de lion ; casque corinthien de profil ; rosace entourée de quatre feuilles de lierre [2] ; jeune héros sur un dauphin ; Dionysos barbu (ou Staphylos), assis sur un trône *diphros* et tenant le thyrse et le canthare. Cette dernière pièce, qui est fourrée, porte au droit les lettres ΓΕ, initiales qui ont autorisé M. Wroth à proposer l'île de Peparethos, comme patrie de tout le groupe. Cette opinion semble confirmée par les trouvailles puisque le plus grand nombre des exemplaires qui composent cet intéressant groupe de pièces archaïques a été trouvé soit sur la côte de Thessalie et de Macédoine, soit dans l'île de Scopelos elle-même, l'ancienne Peparethos.

1. E. Babelon, *Descr. hist.*, t. I, p. 1382 et pl. LXV, fig. 2 et suiv.

2. Voyez celles de ces pièces qui étaient déjà connues avant le travail de M. Wroth : Babelon, *Traité*, pl. LIX, fig. 15 à 18.

XIII. Ténos.

36. Grappe de raisin large et ramassée avec deux petits grappillons de chaque côté de la queue.

℞. Carré creux quadripartit.

Æ 12; triob. égin., 2 gr. 19. — *Pl. III, fig. 2* (Cab. des méd.). — Autre exemplaire, 2 gr. 48. — *Pl. III, fig. 3* (Spink & Son).

Il faut rapprocher de ce groupe les monnaies de l'île de Ténos [1].

XIV. Carthéa.

37. Amphore à deux petites anses et à large panse; à dr. un petit dauphin (fruste), la tête en bas

℞. Carré creux très profond, partagé en six triangles irréguliers par des diagonales.

Æ 12; triobole éginétique, 3 gr. — *Pl. III, fig. 4* (M. Jameson) [2].

XV. Naxos (île).

38 Canthare dionysiaque, d'où émerge une feuille de lierre; à chacune des deux anses est suspendue une grappe de raisin; sur la lèvre du canthare une feuille de lierre.

℞. Carré creux en quatre compartiments.

Æ 23; statère éginétique, 12 gr. et 11 gr. 80. — *Pl. III, fig. 5*. Deux exempl (Spink & Son) [3].

1. Babelon, p. 1297, pl LXI, fig. 13 à 15. M. Imhoof-Blumer a su habilement séparer les monnaies de Ténos de celles de Julis, qui ont pour type, les unes et les autres, la grappe de raisin

2. Cf. Babelon, p. 1279 pl. LX, fig 5.

3. Cf. Babelon, pl. LXII, fig. 5, p. 1315.

XVI. Thera (?).

39. Deux dauphins l'un au-dessus de l'autre et nageant en sens inverse.

℞. Carré creux partagé en huit triangles dont trois sont aveugles.

R 20 ; statère éginétique (fruste), 11 gr. 84. — *Pl. III, fig. 6* (Spink & Son) [1].

XVII. Chios.

40. Sphinx assis à gauche, les cheveux tressés sur la nuque, les ailes recroquevillées ; devant, une petite amphore. Le tout dans une couronne de vigne.

℞. Carré creux quadripartit ; dans un des creux, X.

R 17 ; didrachme, 7 gr. 78. — *Pl. III, fig. 7* (M. Jameson) [2].

Incertaine (Chios?).

41. Sphinx à demi accroupi à gauche, les ailes recroquevillées ; devant lui, une amphore (?) et un sarment de vigne (?)

℞. Deux carrés creux côte à côte, un petit et un grand ; ils sont partagés l'un et l'autre en quatre compartiments irréguliers.

R 20 ; stat. éginétique, 12 gr. 44. — *Pl. III, fig. 8* (Cab. des Méd.) [3].

1. Cf. Babelon, n° 1963, pl. LXII, 16 et 17.

2. Cette drachme est sans doute contemporaine du statère décrit dans E. Babelon, *Traité*, p. 191, n° 336.

3. Cf. Regling, *Catal. Warren*, n° 1404 ; Greenwell, *Num. Chron.*, 1890, p. 18. pl. II, 15 ; Babelon, p. 630, n° 991, le sphinx ne lève pas la patte (fig.) ; *Catal. Rhousopoulos*, n° 3815.

Si cette monnaie est de Chios, elle doit faire partie d'une alliance monétaire de cette île avec d'autres îles, comme Théra et Cos. Cf. *Num. Chron.*, sér. III, vol. X, pl. II, 14, 15, 16, pièces qui portent le même revers très spécial ; v. aussi Mavrogordato, *Num. Chron.*, 1914, p. 86.

XVIII. Phocée.

42. Phoque à droite.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments irréguliers.

Ar 14 ; drachme, 3 gr. 95. — *Pl. III, fig. 9* (M. Jameson) ; — autr. ex., 3 gr. 70. — *Pl. III, fig. 10* (Spink & Son) [1].

43. Phoque à droite ; dessous, ⊙ (*phi*, assez fruste, mais bien visible).

℞. Carré creux quadripartit.

Ar. 14 ; drachme, 3 gr. 75. — *Pl. III, fig. 11* (Spink & Son) [2].

XIX. Cyrène.

44. Silphium, la tige chargée de fleurs ; dans le champ à droite, une graine en forme de cœur.

℞. Carré creux à surface rugueuse.

Ar 22 ; tétradr. euboïque, 16 gr. 51. — *Pl. III, fig. 12* (M. Jameson) [3].

45. Tige de silphium chargée de fleurs ; dans le champ à droite, deux graines en forme de cœurs, placées l'une au-

1. Cf. Babelon, pl. XIII, fig. 12.

2. La lettre *phi*, avec la forme ⊙, ne s'est rencontrée jusqu'ici que sur des statères d'électrum. Babelon, *Descr. hist.*, t. I, p. 95 et suiv.

3. Cette pièce est une variété de celle qui est figurée dans : Babelon, pl. LXIII, fig. 8.

dessus de l'autre ; à côté, à droite, un chiffonnage métallique qui représente peut-être la racine de la plante ou un lion dévorant sa proie (?)

℟. Carré creux partagé en compartiments irréguliers par des lignes qui se croisent.

Æ 25 ; tétradr. euboïque, 17 gr. — *Pl. III, fig. 13* (Cab. des Méd.) [1].

XX. Corinthe.

46. Fragment d'un statère primitif de Corinthe, au type du Pégase ; on voit seulement l'aile du Pégase et son arrière-train ; sous le Pégase, la moitié du *koppa*.

℟. Carré creux partagé en compartiments alternativement en creux et en relief [2]. Fragment obtenu par un coup de cisaille. Poids de l'hémistatère, 4 gr. 01. — *Pl. III, fig. 14* (donné par M. Jameson au Cab. des Méd.).

47. Pégase bondissant à gauche, les ailes recroquevillées et imbriquées ; dessous, ♀

℟. Carré creux partagé en quatre compartiments, chacun des croisillons orné d'un appendice rectangulaire.

Æ 25 ; statère corinthien, 8 gr. 50. — *Pl. III, fig. 15* (M. Jameson).

48. Variété, avec Pégase bridé. — *Pl. III, fig. 16* (M. Jameson). — Autres variétés répondant à la même description, et dont les poids s'échelonnent de 8 gr. 71 à 8 gr. 05 ; quelques-uns de ces statères ont des traces de surfrappe.

1. Un exemplaire rogné et mal conservé de ce type a été publié par Greenwell (*Num. Chron.*, 1897, p. 280 et pl. XIV, et par K. Regling (coll. Warren, n° 1331), qui y voient la protomé d'un sanglier au-dessus des deux graines. C'est la pièce figurée dans Babelon, p. 1343, n° 1978.

2. Pour le carré creux du revers, très primitif, comparez : Babelon, pl. XXXVI, fig. 1.

Six pièces (Spink & Son et commerce) dont une variété fruste avec le Pégase arrêté levant la tête [1].

49. Protomé de Pégase bridé à gauche; dessous ♀.
Æ 14; hémidrachme, 1 gr. 26 (Spink & Son) [2].

50. Pégase bridé bondissant à droite, les ailes recroquevillées et imbriquées; dessous, ♀.

℞. Tête d'Athéna coiffée du casque corinthien à droite, l'œil allongé, les cheveux granulés et noués sur le cou. Carré creux entouré d'une ligne.

Æ 18; statère, 8 gr. 56. — *Pl. III, fig. 17* (M. Jameson); — quatre autres exemplaires dont un avec le Pégase à gauche (Spink & Son et dans le commerce [3]).

Pour la date de ces statères corinthiens (n° 50), voir Percy Gardner, *The earliest Coins of Greece proper* (dans les *Proceedings of the British Academie*, t. V, 1911). Ce savant démontre que ces pièces remontent jusqu'à 550 av. J.-C. et non pas seulement à 500, comme on l'admettait généralement jusqu'ici. La composition du trésor de Tarente confirme les conclusions de M. Percy Gardner.

XXI. Corcyre.

51. Vache tournée à gauche et détournant la tête pour lécher le veau qu'elle allaite.

℞. Carré creux partagé en deux grands rectangles, dans chacun desquels est un fleuron stylisé à six pétales (les jardins d'Alcinoüs).

Æ 19; statère éginétique. Treize ex. dont les poids s'éche-

1. Cf. Babelon, pl. XXXVI, fig. 10 et 11.
2. Cf. Babelon, pl. XXXVI, fig. 12.
3. Cf. Babelon, pl. XXXVI, fig. 18.

lonnent de 12 gr. 40 à 9 gr. 51. — *Pl. IV, fig. 1 et 2* (Spink & Son et dans le commerce) [1].

52. Coquillage (*pecten*).

℞. Fleuron à six pétales, dans un carré creux.

Ʀ 9; obole éginétique, 1 gr. 01. — *Pl. IV, fig. 3* (M. Jameson) [2].

XXII. Sélinonte.

53. Feuille de persil; à droite et à gauche un globule.

℞. Carré creux partagé en dix triangles.

Ʀ 21; statère, 9 gr.; à fleur de coin (Spink & Son).

54. Variétés dans les nervures de la feuille de persil, sans les globules.

℞. Carré creux partagé en douze triangles alternativement en creux et en relief.

Ʀ 23; statère, 8 gr. 73. Trois exemplaires de très belle conservation (Spink & Son et dans le commerce) [3].

55. Feuille de persil; au talon, deux petits globules.

℞. Carré creux partagé en douze triangles alternativement en creux et en relief.

Ʀ 23; statère, 8 gr. 05. — *Pl. IV, fig. 4* (Spink & Son) [4].

XXIII. Himère.

56. Coq à droite, levant une patte. Petit grènetis.

℞. Carré creux en huit triangles alternativement en creux et en relief.

1. Cf. Babelon, *Traité, Descrip. hist.*, t. I, p. 927, n° 1298, pl. XL, fig. 15.
2. Cf. Babelon, *loc. cit.*, p. 930, n° 1305 (fig.).
3. Cf. Babelon, pl. LXXIX, fig. 2 et 3.
4. Cf. Babelon, pl. LXXIX, fig. 4.

Ar 22 ; drachme éginétique ; le revers très oxydé. Poids faible, 4 gr. 89. — *Pl. IV, fig. 5*. Trois exemplaires de coins variés et de très belle conservation (Spink & Son et dans le commerce) [1].

57. Deux fragments de la drachme, obtenus par un coup de cisaille. 2 gr. 90 et 2 gr. 75 (dans le commerce) [2].

XXIV. Métaponte.

58. ΜΕΤ. Épi barbelé. Bordure linéaire entourée d'un petit grènetis.

R/. Épi en creux (sans légende). Bordure rayonnée.

Ar 29 ; statère, 8 gr. 20 à 7 gr. 60. — *Pl. IV, fig. 6 et 7* (Cab. des Méd.) ; — environ 100 autres exemplaires (Spink & Son et dans le commerce). Conservation très belle ou à fleur de coin.

59. Même description.

Ar 19 ; trité, 2 gr. 36. — *Pl. IV, fig. 8* (Cab. des Méd.).

60. ΜΕ — ΤΑ. Épi barbelé. Même bordure.

R/. Épi en creux (sans légende).

Ar 29 ; statère, 8 gr. 10 à 7 gr. 50. — *Pl. IV, fig. 9* (Cab. des Méd.) ; — sept autres exemplaires dans le commerce.

61. Variété, avec la légende rétrograde ; on ne lit plus que ΤΑ, à gauche. — *Pl. IV, fig. 10* (Cab. des Méd.).

62. ΜΕΤ. Épi barbelé, avec deux folioles au talon.

R/. Sans légende. Épi en creux. Au pourtour, gros grènetis entourant petit grènetis.

1. Cf. Babelon, pl. LXXX, fig. 5 et 6.
2. Cf. Babelon, pl. LXXX, fig. 1
3. Cf. Babelon, pl. LXVI, fig. 6 et 7.

Ʀ 29; statère, 8 gr. 15 à 7 gr. 50. — *Pl. IV, fig. 11* (Cab. des Méd.); — 10 autres exemplaires (Spink & Son et dans le

63. ⌐ΕΤ. Épi barbelé, avec les folioles au talon. Gros grènetis au pourtour.

℟. Sans légende. Épi en creux (*Pl. IV, 12*).

Ʀ 18; trité, 2 gr. 65 à 2 gr. 58; — quinze autres exemplaires (Spink & Son et dans le commerce), presque tous à fleur de coin.

64. ⌐ΕΤ. Épi barbelé (très large) avec deux folioles au talon. Même grènetis.

℟. ⊤∃⅄ en relief. Épi en creux (sans les folioles).

Ʀ 28; statère, 8 gr. 8. — *Pl. IV, fig. 13* (M. Jameson, Cabinet des Méd., et Spink & Son). 3 exemplaires en tout.

65. Même description (la légende du revers aussi rétrograde).

Ʀ 18; trité, 2 gr. 65, fleur de coin (Spink & Son).

66. ⌐ΕΤ. Épi barbelé, avec deux folioles au talon.

℟. ⌐ΕΤ. en relief. Épi en creux, sans les folioles.

Ʀ 29; statère, 8 gr. 05 à 7 gr. 80; — 6 exemplaires (Spink & Son).

67. ⌐ΕΤΑ. Épi barbelé; dans le champ à droite, une sauterelle, la tête en haut. Cordelette perlée au pourtour.

℟. Sans légende. Épi de blé barbelé, en creux; dans le champ à gauche, un dauphin en creux, la tête en haut. Cercle dentelé au pourtour.

Ʀ 28; statère, environ 8 gr. [1]; belle conservation. Deux exemplaires (dans le commerce).

1. Du type de Babelon, pl. LXVI, fig. 9.

La trouvaille contenait en outre un certain nombre d'exemplaires de statères métapontins détériorés, oxydés, fragmentés, et quelques trités dans le même état. Mais il est remarquable qu'il n'y avait dans le trésor aucun statère métapontin à flan épais, dont l'émission, postérieure à ceux-ci, commence vers 510 av. J.-C.

XXV. Sybaris.

68. VM en haut, dans le champ. Taureau debout à gauche détournant la tête, la corne dressée. Cordelette perlée au pourtour.

℞. Le même taureau en creux, à droite (sans légende) ; cercle rayonné au pourtour.

Ar 29 ; statère, 8 gr. 65 à 7 gr. 38. — Environ 90 exemplaires (Spink & Son et dans le commerce) ; très belle conservation.

69. BVM, à l'exergue (la lettre B certaine). Taureau debout à gauche et détournant la tête, les deux cornes visibles.

℞. Même type à droite, en creux (sans légende).

Ar 30 ; statère, 8 gr. 37 à fleur de coin. — (Spink & Son).

70. VM à l'exergue. Taureau debout à gauche, détournant la tête, la corne dressée.

℞. Le même taureau en creux, à droite (sans lég.).

Ar 29 ; statère, 8 gr. 60 à 7 gr. 45 ; — *Pl. V, fig. 1* (M. Jameson). — 12 exemplaires (Spink & Son et dans le commerce) ; conservation très belle.

71. Même description, avec VM. (Spink & Son et dans le commerce).

Ar 18 ; trité, 2 gr. 80 à 2 gr. 52. — Une trentaine d'exem-

plaires presque tous à fleur de coin, présentant quelques variétés ; parfois le taureau a la crinière hérissée. Sur un exemplaire de la trité, le taureau en relief, du droit, est beaucoup plus petit que le taureau en creux du revers.

72. Variété, avec la légende MV (de droite à gauche), à l'exergue. 2 gr. 40 (Spink & Son).

73. Même description ; à l'exergue VM.

℞. Même type à droite en creux.

Æ 20 ; demi-statère (?), 3 gr. 19 ; avant le nettoyage cette monnaie pesait 3 gr. 60. — *Pl. V, fig. 2* (M. Jameson).

Peut-être avons-nous à faire ici une division nouvelle du statère de Sybaris (dont on connaît la trité, l'hecté et la litra), faite pour circuler à côté des demi-statères de Poseidonia du même poids et contemporains.

La destruction de Sybaris par les Crotoniates est de 510 av. J.-C. ; nos monnaies sont, par conséquent, antérieures à cette date.

XXVI. Ami.. *ou* Asi... (?) [1].

74. ≷MA (?) à l'exergue. Taureau debout à gauche et détournant la tête ; cordelette perlée au pourtour.

℞. Même type à droite, en creux, sans légende. Cercle rayonné au pourtour.

Æ 19 ; trité 2 gr. 78. — *Pl. V, fig. 3* (M. Jameson). Jusqu'à ce jour nous ne connaissions que les rarissimes statères de ce type. Malheureusement, par suite d'un glissement du coin, la lecture ϟMA est loin d'être certaine ; cependant les vestiges de *trois lettres* sont bien visibles et ne sauraient, dans aucun cas, être lus ƧYM.

1. Babelon, *Descr. hist.*, t. I, p. 1418.

XXVII. Crotone.

75. ϘΡΟ. Trépied surmonté de trois annelets ; deux serpents émergent au-dessus du trépied, entre les annelets. Cercle cordelé au pourtour.

℟. Sans lég. Même trépied en creux, mais les anneaux en relief.

R 29; statère, 8 gr. et 8,84. — *Pl. V, fig. 4 et 5* (Spink & Son et M. Jameson).

76. ϘΡΟ. Trépied surmonté de trois annelets ; deux serpents émergent sous les griffes du trépied. Cercle granulé au pourtour.

℟. Sans lég. Trépied en creux (sans les serpents).

R 28; statère, 8 gr. environ. — *Pl. V, fig. 6* (Spink & Son et dans le commerce).

Les statères de Crotone étaient représentés par plus de 80 exemplaires répartis entre les deux variétés précédentes pour la plupart de très belle conservation ou à fleur de coin. Il y avait, en outre, quelques pièces fragmentées. Comme pour Métaponte, le trésor ne contenait aucun statère à flan épais dont l'émission commence vers 510 av. J.-C., date de la lutte suprême entre Crotone et Sybaris.

XXVIII. Poseidonia.

77. ΓΟΜ. Poseidon debout à droite, brandissant son trident et tenant le bras gauche étendu. Double grènetis perlé au pourtour.

℟. ΓΟΜ en relief. Le type de Poseidon en creux, à gauche. Cercle dentelé en arête de poisson.

Ar 20; drachme, 3 gr. 76. — *Pl. V, fig. 7* (M. Jameson); — trois autres exemplaires (dans le commerce) [1].

XXIX. Poseidonia et Fiis.

78. ΡϟϟΜ—ϟƎΜΟ٦ (*Posei. — Fiis*). Poseidon imberbe, brandissant le trident, et étendant la main gauche à bras tendu, la chlamyde passée sur les épaules et les bras. Grènetis au pourtour.

℞. Le même type de Poseidon en creux, à gauche, mais le trident en relief. Dans le champ, en relief, ΓΟΜΕϟ—ΡϟϟΜ (*Posei.—Fiis*).

Pièce cassée en quatre fragments inégaux, pesant ensemble 3 gr. 60.

Ar 20, drachme (dans le commerce) [2].

XXX. Velia.

79. Protomé de lion à droite, les deux pattes de devant avancées, la tête vue de face et dévorant une patte ou cuissot de chevreuil.

℞. Carré creux partagé en quatre compartiments, tantôt par un croisillon en relief, tantôt sans ce croisillon.

Ar 12 sur 15. — *Pl. V, fig. 8 à 19* (n° 15, M. Jameson).

95 exemplaires (Cabinet des Méd., Spink & Son et dans le commerce), dont le poids se répartit entre 3 gr. 90 et 3 gr. 76. Ces pièces globuleuses, assez communes, dont le style est parfois charmant, commencent à être frappées dès le début de la colonie, en 544. Elles peuvent se partager en trois groupes au point de vue de l'aspect que présente le

1. Cf. Babelon, pl. LXVIII, fig. 16 et 17.
2. Cf. Babelon, p. 1435, n° 2135, pl. LXVIII, fig. 19.

carré creux : 1. Le carré creux est informe et sans divisions bien marquées (*Pl. V, fig. 8 à 12*) ; — 2. Le carré creux est parfois partagé en quatre compartiments un peu en biais les uns par rapport aux autres, comme les ailes d'un moulin à vent (*Pl. V, fig. 13 et 14*) ; — 3. Il est partagé en quatre compartiments par un croisillon en relief (*Pl. V, fig. 15 à 17*). — Enfin, il y a des pièces de style barbare et négligé qui paraissent être des imitations (*Pl. V, fig. 18 et 19*).

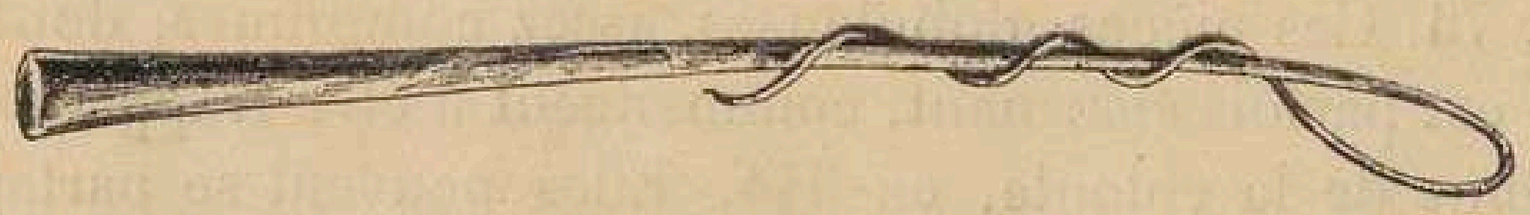
80. Même description, la protomé du lion tournée à gauche (fortement oxydée).

Ʀ 9 ; obole, 0, 64 (monnaie égarée).

XXXI. Argent non monnayé.

Outre les monnaies ou fragments de monnaies, le trésor de Tarente contenait, avons-nous dit, six kilogs d'argent en lingots, plaques laminées, tiges et débris de toutes formes, que nous pouvons classer de la façon suivante :

81. Un certain nombre de *pastilles globuleuses* (φθοΐδες) monétiformes, de différentes grandeurs, assez analogues à des flans monétaires qui auraient été fondus en prévision de la frappe.



82. Une douzaine environ de *tiges* ou *broches*, amincies et effilées d'un bout, d'environ 9 centimètres de longueur, repliées en tortis sur elles-mêmes, à l'une de leurs extré-

mités, et présentant à peu près, — pour celles qui sont complètes, — l'aspect d'un fouet ou d'une cravache :

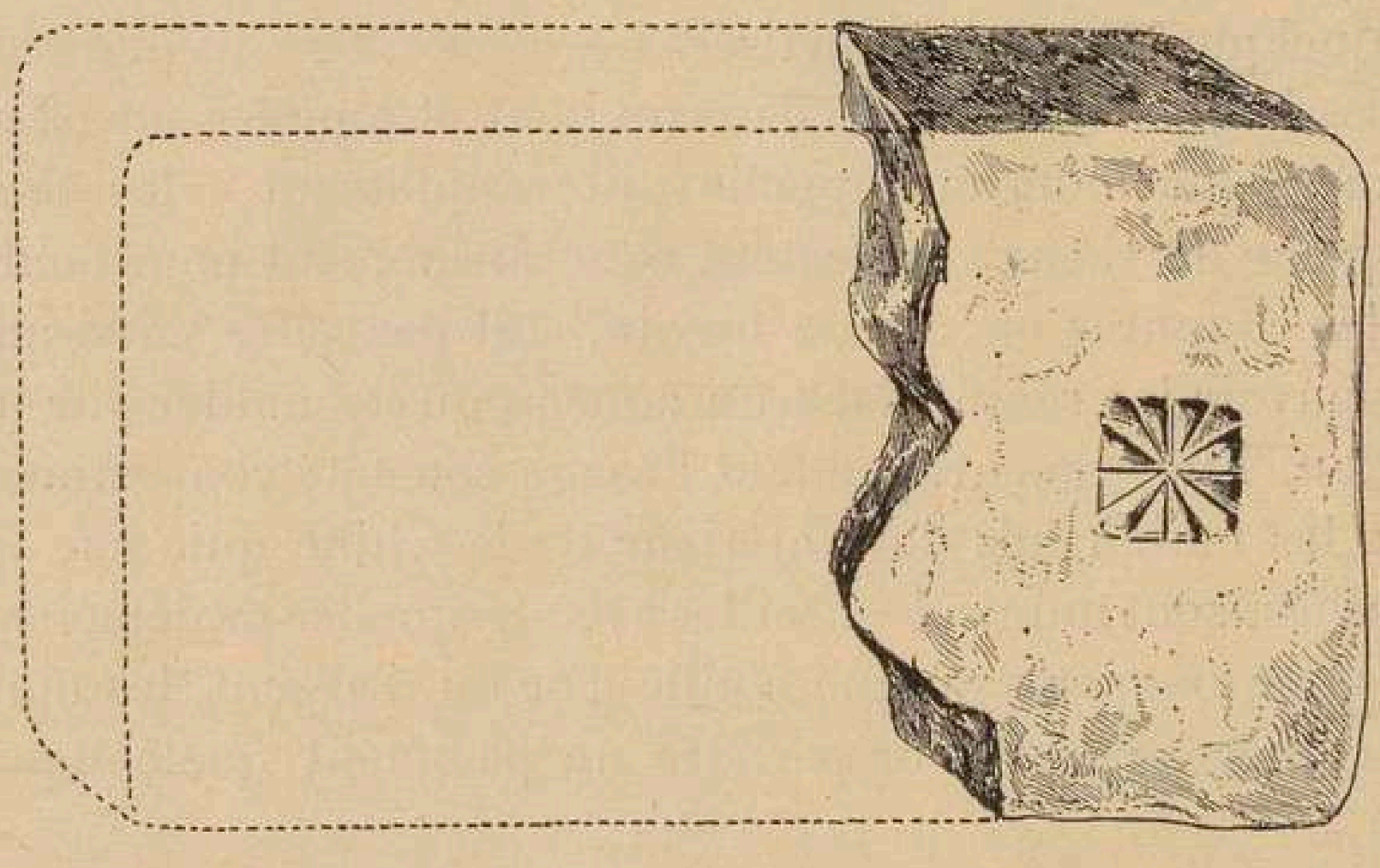
Il est évident que nous avons là de nouveaux spécimens des tiges ou broches, ὀβελοί, ὀβελίσκοι, qui servaient de monnaie avant l'invention de Phidon à Égine, et dont le roi d'Argos déposa un lot considérable dans le temple de Héra à Argos, à titre d'ex-voto, après que ces broches eurent été, en quelque sorte, démonétisées [1].

Ces baguettes amincies dans un bout et repliées sur elles-mêmes, que mon ami appelle pittoresquement « les tiges en queue de vache », affectent cette forme, soit pour faciliter les coupures en cas de besoin, soit peut-être aussi afin de pouvoir les réunir dans un anneau ou les enfiler sur un cordon. Elles nous rappellent l'usage constaté couramment chez les marchands de l'intérieur de la Chine qui, sur les marchés, sont munis de cisailles avec lesquelles ils détachent dans une baguette ou une feuille d'or ou d'argent, les morceaux nécessaires pour parfaire un paiement quelconque,

1. On sait que ces faisceaux d'ὀβελίσκοι déposés par Phidon dans l'Heraion d'Argos ont été retrouvés de nos jours et très ingénieusement identifiés par M. Svoronos. Je me borne, à leur sujet, à renvoyer en dernier lieu au remarquable article de M. J. Déchelette dans la *Revue numism.* de l'année dernière (1911). Ainsi que je l'ai démontré ailleurs, c'était bien à titre d'*ex-voto*, comme de vieilles pièces démonétisées et hors d'usage, que ce dépôt a été fait par Phidon, et non point, comme on le répète encore parfois, pour servir d'étalons *ne varietur*, d'un système pondéral destiné à demeurer en vigueur. Les étalons qu'on a effectivement déposés dans les temples sous la garde des dieux, y étaient placés, non en paquets, mais en *unités* de chaque espèce et placés précieusement dans un σήκωμα spécial. On ne pouvait les confondre avec les ex-voto apportés par les pèlerins. L'histoire de l'antiquité est pleine d'exemples qui attestent l'usage de déposer dans les temples, à titre d'ex-voto, les ustensiles hors d'usage, la vaisselle usée, les monnaies démonétisées : je ne citerai que les lingots et les grosses pièces de l'*aes grave* italiote, qu'on a trouvés aussi, presque toujours, dans les ruines des temples ou dans les fontaines sacrées où ils avaient été déposés non, certes, comme étalons pondéraux ou monétaires, mais à titre de pieux ex-voto, après qu'un système monétaire nouveau et plus pratique en eut fait disparaître l'usage courant

étant donné que les paiements se font généralement au poids de métal apprécié dans la balance [1].

83. Plusieurs *lingots plats*, rectangulaires, assez épais, ayant la forme de petites briques; malheureusement, tous sont fragmentés. Mon correspondant a pris un croquis sommaire de l'un de ces lingots; le voici :



D'après les fragments observés, mon correspondant s'est assuré que ces lingots avaient la forme de briques à peu près semblables aux quincussis, quadrussis, etc., de bronze de l'Italie centrale et, comme eux, épais de 10 à 12 millimètres. Ces lingots d'argent nous permettent donc de constater chez les Grecs des usages analogues à ceux des populations italiotes.

Il est grand dommage qu'aucun de ces lingots ne soit complet et qu'on ne puisse ainsi être fixé sur leur poids. Mais ce qui est intéressant par-dessus tout, c'est l'estampille dont l'un, au moins, de ces lingots est marqué. Cette estam-

1. E. Babelon, *Les origines de la monnaie*, p. 38 et suiv.

pille a été obtenue à l'aide d'un coin monétaire appliqué dans un atelier monétaire. Je crois que c'est le coin même qui forme le carré creux du revers des monnaies archaïques de Sélinonte.

Par cette constatation nous sommes certains :

1° du rôle monétaire attribué à ces lingots ;

2° qu'à l'époque contemporaine des monnaies primitives, ces lingots continuaient encore occasionnellement à être employés dans le commerce international, mais on ne les y recevait plus qu'au poids, à côté des véritables monnaies dont l'usage exclusif se répandait graduellement et de plus en plus.

« Je fais en ce moment l'impossible, m'écrivait mon ami à la date du 31 octobre, pour obtenir un fragment portant ce poinçon, mais je n'ai pu encore amener à la raison leur propriétaire actuel. »

Tous ces lingots d'argent rectangulaires dont la parenté, au point de vue de la forme, avec les lingots de bronze de l'Italie centrale est si frappante, sont fragmentés ; ils n'ont pu l'être par l'oxydation naturelle, vu leur épaisseur. Il est manifeste que ces fragments ont été détachés à dessein, à coups de marteau, pour faire des poids divisionnaires et faciliter ainsi les transactions.

84. Nous mentionnerons en bloc des fragments de *petites plaques* d'argent, laminées, des feuilles aux contours irréguliers, cisaillées ou portant des marques de déchirure ou d'arrachement ; de *petits tortis* qui paraissent être des débris de tiges « en queue de vache » ; des *débris* ou *morceaux* de vaisselle d'argent, quelques *pépites* informes et indéfinissables. Au point de vue de leur rôle commercial, tous ces morceaux et débris ne pouvaient être appréciés qu'au poids et à l'aide de la balance.

Ce n'est pas la première fois, — loin de là, — qu'on découvre un trésor de monnaies grecques archaïques, rassemblées en un bloc et pêle-mêle, bien que par leurs origines, elles appartinssent à des villes très dispersées, et parfois fort éloignées les unes des autres, et qu'elles se rattachassent à des systèmes monétaires variés. Malheureusement, ces trésors n'ont pas toujours été étudiés avec tout le soin qu'ils eussent comporté. Je ne parle pas de trésors plus homogènes, tels que ceux des fouilles de l'Acropole d'Athènes, d'Éphèse, de Naucratis, d'Auriol, de Messine et d'autres qui étaient composés de pièces appartenant à une même ville ou à un groupe d'ateliers d'une même région. On voit qu'ils étaient le pécule de gens fixés à demeure dans le pays, ou d'émigrants, de commerçants partis d'un point précis du monde grec pour se rendre en un autre endroit non moins bien déterminé : de Phocée, par exemple, pour aller à Marseille ; de Samos pour aller à Messana. Je laisse aussi de côté les trésors des temples composés de pièces hétéroclites apportées par de pieux pèlerins accourus de tous pays vers un sanctuaire célèbre.

Mais la trouvaille de Tarente que nous venons d'analyser, est bien plus de nature à nous éclairer sur l'activité et l'ampleur du commerce international méditerranéen au VI^e^ siècle avant notre ère, tant par la diversité de sa composition que par l'éloignement géographique réciproque des villes qui y sont numismatiquement représentées. On croirait, à première vue, qu'un navire a entrepris le périple de la Méditerranée pour récolter des pièces de tous les pays où il a fait escale avant d'aborder à Tarente.

On connaît quelques autres trouvailles qui présentent le même caractère et dont la composition offre, sous ce rapport, une analogie singulière avec le trésor de Tarente.

Trois trésors de ce genre ont été signalés en Égypte. Le

premier est celui qui, découvert par Mariette, en 1860, à Myt-Rahineh (l'ancienne Memphis), a été décrit par A. de Longpérier en 1861 [1]. Le second a été trouvé en 1887, dans une localité inconnue du Delta du Nil; il a été décrit par W. Greenwell en 1890 [2]. Le troisième a été découvert en 1897, à Sokha, localité du Delta, et M. H. Dressel lui a consacré, en 1900, une importante monographie [3].

De ces trouvailles égyptiennes, on peut, à notre point de vue, rapprocher la grande trouvaille de Santorin (Théra), faite dès 1821, et décrite seulement en 1884, par le regretté W. Wroth, d'après les notes, malheureusement très insuffisantes laissées par H. P. Borrell [4].

Si nous dressons comparativement le tableau sommaire des monnaies primitives qui composaient ces trésors, nous y relèverons les noms de la plupart des centres principaux du commerce des Grecs, métropoles et colonies méditerranéennes, avant les grandes guerres médiques. Dans toutes ces trouvailles d'un caractère international et se rapportant au premier siècle de l'usage de la monnaie, il y a des pièces d'Égine, d'Athènes, d'Érétrie, de Chalcis, de Corinthe, de Corcyre, de Cyrène ; les côtes de Thrace et de Macédoine y sont représentées par des monnaies de Thasos, Néapolis, Lété, Mendé, Acanthe, Therma. Les Cyclades y figurent avec des pièces nombreuses de Paros, Naxos, Andros, Siphnos, Thera ; sur la côte d'Asie Mineure, Lesbos, Chios, Phocée, Clazomène, Milet, Samos, Rhodes fournissent aussi à ces trésors un abondant contingent.

Dans la trouvaille de Santorin, que nous ne connaissons malheureusement que très imparfaitement, les monnaies

1. *Revue numism.*, 1861, p. 414 et suiv. ; cf. *Œuvres*, publiées par G. Schlumberger, t. II, p. 514 et s.
2. *Num. Chron.*, 1890, p. 1 et s.
3. *Zeit. für Num.*, t. XXII, 1900, p. 231 et suiv.
4. *Num. Chron.*, 1884, p. 269 et suiv.

des Cyclades dominaient. Dans les trois trouvailles d'Égypte, la majeure partie était composée de pièces provenant de la côte d'Ionie, et aussi de Rhodes, de Lycie, de Carie, de Chypre et même de la côte de Phénicie : ne dirait-on pas qu'on suit à la piste, en quelque sorte, les navires qui longeant les côtes, s'en allaient, sans se presser, vers les bouches du Nil, pour les remonter ensuite jusqu'à Naucratis ? Au contraire, les éléments monétaires qui dominent dans la trouvaille de Tarente appartiennent à l'Italie méridionale et à la Sicile.

Cherchant à tirer une conclusion générale de la composition du trésor de Myt-Rahineh, A. de Longpérier a supposé, trop ingénieusement aux yeux de certains critiques, que ce trésor nous faisait suivre, escale par escale, le navire qui, après avoir fait des affaires commerciales dans les grands ports de la Méditerranée orientale, finit par aborder en Égypte où, pour une cause inconnue, il abandonna le pécule amassé au cours de son périple. Écoutons Longpérier :

« Parti de Tyr, le vaisseau touche d'abord en Chypre, non loin d'Amathonte, à Cition probablement, puis au port de Phaselis, sur la côte de Lycie ; de là, il se rend aux îles de Cos et de Samos, s'arrête au port de Téos, aborde à Chios, longe les côtes de l'Hellespont et de la Propontide jusqu'à Calchédon [1], revient sur le rivage de la Thrace à Maronée, entre dans un port de la Macédoine, suit l'Euripe et aborde en Eubée au port d'Érétrie, double le cap Sunium et traverse le golfe Saronique jusqu'à l'isthme de Corinthe, puis fait escale aux îles d'Égine, de Céos, de Naxos, pour

1. La monnaie que Longpérier a attribuée à Calchédon et qui l'oblige ainsi à faire pénétrer le navire dans l'Hellespont et la Propontide, est en réalité une monnaie incertaine de la côte de la Macédoine ; de là, pour le navire, un raccourci notable et un périple mieux circonscrit qui rend encore plus vraisemblable l'ingénieuse hypothèse de Longpérier.

arriver enfin en Cyrénaïque. On verra que chacune des localités que nous venons d'énumérer se trouve représentée dans la trouvaille de Myt-Rahineh, et c'est bien la marche que devait suivre, au VI^e^ siècle avant notre ère, un de ces habiles marchands qui rendaient la mer Égée tributaire de leur activité [1] ».

On pourrait relever dans les autres trouvailles égyptiennes les éléments numismatiques d'un périple analogue et presque identique. Celui qui ressort de la trouvaille de Santorin paraît restreint aux Cyclades et à la côte d'Ionie et de Carie.

Quant au voyage commercial que l'on peut constituer avec le trésor de Tarente, nous supposerons un navire qui part de Phocée, passe à Chios, pour gagner de là les côtes de la Thrace et de la Macédoine : Thasos, Acanthe, Mendé, Potidée, Lété, Therma (Salonique), l'île thessalienne de Peparethos, puis les ports de l'Eubée, Chalcis et Érétrie, Égine et le Pirée, Mégare; le navire visite ensuite un certain nombre des Cyclades, Andros, Tenos, Naxos, Thera, d'où il gagne Cyrène sur la côte d'Afrique, colonie de Thera. De Cyrène, il fait voile pour Corinthe et Corcyre. De Corcyre, il visite les ports de la Grande Grèce et de la Sicile, s'aventure sur la côte méridionale de la Sicile jusqu'à Himère et Sélinonte, et dans la mer Tyrrhénienne jusqu'à Posidonia et Vélia.

Vélia était une vieille colonie de Phocée; l'abondance des monnaies de Vélia dans la trouvaille pourrait confirmer notre conjecture, à savoir que les marins étaient bien réellement des Phocéens qui trouvèrent à Vélia leurs correspondants habituels, des compatriotes avec lesquels les affaires furent particulièrement importantes. Le navire

1. A. de Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 524.

ne pousse pas plus loin et ne va pas jusqu'à Massilia sur les côtes de la Gaule ; il repasse le détroit de Messine, s'arrête à Crotone, à Sybaris, à Métaponte ; enfin, Tarente est l'escale dernière où, pour une cause inconnue, le trésor est mis en sûreté, puis oublié dans une cachette, à proximité du lieu d'arrimage, non loin de l'Acropole : c'était peu après l'arrivée, au moment du débarquement et voilà pourquoi le trésor ne renferme aucune pièce de Tarente. D'après l'étude comparative de l'âge des monnaies, nous plaçons ce petit roman vraisemblable vers l'an 510 avant notre ère, c'est-à-dire vers le temps de la lutte terrible entre Crotone et Sybaris, qui aboutit à la destruction de cette dernière, une vingtaine d'années avant la bataille de Marathon.

En ce temps-là, régnait à Tarente, le roi Aristophilide ; il fut mêlé à une aventure que raconte Hérodote et qui montre combien la Méditerranée était alors sillonnée de vaisseaux qui accomplissaient des voyages analogues à celui que notre trouvaille monétaire nous a amené à supposer.

Il y avait à Crotone un médecin nommé Démocède ; il quitte sa patrie pour aller s'établir à Égine ; il passe de là à Athènes, puis à Samos, chez Polycrate, et enfin à Suse où il obtient auprès de Darius une situation favorisée pour avoir guéri le Roi des rois d'une entorse et la reine Atossa d'une tumeur au sein. Darius, qui avait en Démocède une confiance aveugle, résolut de l'envoyer explorer les côtes de la Grèce, en compagnie de quinze Perses de haut rang : il voulait par là se renseigner avant de se mettre à la tête de son armée d'invasion. La mission se rend à Sidon, où elle s'embarque sur deux trirèmes, emmenant en outre avec elle un navire marchand chargé d'objets précieux destinés à des cadeaux. On visite avec soin tous les ports de la Grèce, et l'on pousse jusqu'à Tarente. Là, Démocède fait dire au roi Aristophilide qu'il voudrait bien se débarrasser de son

escorte et ne pas retourner en Perse. Aristophilide fait enlever les gouvernails des navires ancrés au port de Tarente et jeter les Perses en prison, comme espions; Démocède regagne en hâte Crotone, sa patrie. Dès qu'Aristophilide crut son ami hors d'atteinte, il rendit aux Perses leur liberté. Mais ceux-ci prennent la mer et cinglent vers le port de Crotone; ils débarquent, observent tout, rencontrent Démocède sur la place du marché, le saisissent et veulent l'emmener de force. Une bagarre s'ensuit, au cours de laquelle les Crotoniates délivrent leur compatriote. Les Perses se rembarquent, mais voilà que leurs vaisseaux sont jetés par la tempête sur les côtes de Iapygie où on les retient comme esclaves. Un exilé tarentin, Gillos, les délivre et les reconduit en Perse auprès de Darius. Ce Gillos essaya alors d'intéresser le roi de Perse à sa cause, le priant d'intervenir auprès des Tarentins pour que ceux-ci lui rouvrissent les portes de sa patrie. Darius envoya une ambassade; il demanda même aux Cnidiens, qui étaient alliés des Tarentins, d'intercéder auprès de ces derniers en faveur de Gillos. Les Tarentins se montrèrent intraitables [1].

Si je me suis laissé entraîner à résumer toutes ces histoires, d'après le récit détaillé qu'en fait Hérodote, ce n'est pas que j'aie la prétention de soutenir que l'enfouissement de notre trésor tarentin ait avec elles le moindre lien. Nous ne pouvons pas le savoir. Du moins, j'ai voulu montrer par là qu'à la fin du VI^e^ siècle, les rapports de Tarente avec la Grèce et l'Orient étaient faciles et courants. La trouvaille de Messine, en 1895, atteste aussi les relations maritimes de l'Italie méridionale et de la Sicile avec la Grèce d'Asie Mineure : ce trésor paraît avoir été enfoui au moment de la prise de Zancle (Messana) par les Samiens et

1. Hérodote, III, 125, 129 et suiv.; Fr. Lenormant *La Grande Grèce*, t. I, p. 26,

les Milésiens, en 493 [1]. Nous plaçons une quinzaine d'années auparavant, peu après la destruction de Sybaris, c'est-à-dire vers 510 ou 508, l'époque de l'enfouissement du trésor de Tarente, soit 35 ans avant la grande victoire des Messapiens sur les Tarentins, en 473 av. J.-C.

Tout ce qui précède montre combien je suis éloigné de partager l'opinion de ceux qui, avec Longpérier, pensent que les trésors composés comme ceux de Myt-Rahineh et de Tarente représentent le fond de boutique de quelque orfèvre qui se préparait à envoyer au creuset tout cet argent hétéroclite, monnayé ou non [2]. Rien ne paraît, non plus, autoriser à croire qu'il s'agit du stoc métallique d'un changeur ou orfèvre installé sur le marché de Tarente, comme on en voit encore aujourd'hui dans les bazars des villes d'Orient, attendant non loin du port, au débarqué, la clientèle des étrangers qui arrivaient de tous pays, leur sacoche pleine de pièces exotiques qu'ils devaient nécessairement échanger contre des monnaies de Tarente pour pouvoir circuler en ville et faire leurs emplettes. Je préfère l'hypothèse de notre marchand débarquant au *mare Grande* et mettant en sûreté son pécule après une tournée d'affaires comme les fameux colporteurs Éginètes, toujours en courses, étaient habitués à en traiter dans tous les ports du bassin de la Méditerranée [3].

E. Babelon.

1. E. Babelon, *Traité. Descr. hist.*, t. I, p. 1486.
2. Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 525.
3. Sur les colporteurs Éginètes (*ultro citro discurrentes*) on connait le curieux passage si souvent cité d'Apulée, *L'âne d'or*, I, 4. Il ne faut pas oublier que dans toute l'antiquité les monnaies étaient admises *au poids* dans le grand commerce international et qu'elles demeuraient en circulation pendant des siècles. Je n'en citerai pour preuve que les vieux deniers républicains, *bigati* et *serrati*, du IIIe siècle avant notre ère, qui circulaient encore au temps de Tacite, et que les Germains préféraient, à cette époque, à cause de leur aloi supérieur à celui des deniers de l'Empire.

LES

MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

DE LA COLLECTION VALTON (*Suite*)

(Pl. VII)

EMPIRE

AUGUSTE

749. CAESAR·COS·VII | CIVIBVS·SERVATEIS. Tête nue d'Auguste à droite.

℟. AVGVSTVS (en haut) S | C (en bas). Aigle, les ailes éployées, tenant une couronne de laurier dans ses serres; derrière chacune de ses ailes apparaît un rameau touffu de laurier.

N. 19 1/2 mill. 8 gr. (Cohen, n° 30).

750. IMP·CAESAR. Buste nu d'Auguste à droite; devant, le lituus.

℟. AVGVSTVS sous un capricorne. Couronne d'olivier au pourtour.

R. Médaillon. 25 mill. 12 gr. 06 (Cohen, n° 16). Émission de la province d'Asie.

Deniers.

751. CAESAR. Même buste.

℟. AVGVSTVS. Taureau à droite.

R. (Cohen, n° 28).

752. Buste d'Auguste à droite, couronné de chêne.

℟. FORT·RED | CAES·AVG | S·P·Q·R· inscrit en trois lignes sur un autel.

Æ. (Cohen, n° 104).

753. CAESARI | AVGVSTO. Buste lauré d'Auguste à gauche.

℟. MAR | VL[T]. Temple rond de Mars Ultor.

Æ. (Cohen, n° 190).

754. CAESAR | AVGVSTVS. Buste nu d'Auguste à droite.

℟. S·P·Q·R | CL·V en deux lignes sur le *clipeus Victoriae*.

Æ. (Cohen, n° 294).

Deniers d'Auguste et de ses fils adoptifs.

755. AVGVSTVS | DIVI·F Buste lauré d'Auguste à droite.

℟. C·CAES (en haut) AVGVS·[F] (à l'exergue). Caïus Caesar galopant à droite ; derrière le cheval, trois enseignes.

Denier fourré (Cohen, n° 40).

756. [CAESAR·AVGVSTVS]DIVI·F·PATER PATRIAE. Même buste.

℟. C L CAESARES (à l'exergue) AV[GVSTI·F COS·DESIG· PRINC·]IVVENT (au pourtour) Caïus et Lucius César, en toge, debout, tenant chacun une haste et un bouclier ; en haut, simpulum et lituus.

Æ. (Cf. Cohen, nos 42-43).

Deniers des monétaires d'Auguste.

757. CAES[AR] AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à droite.

℟. M·DVRMIVS | III·VIR. Sanglier blessé, à droite.

Æ. (Cohen, n° 430).

758. Même droit.

℟. Même légende. Cerf, à gauche, dévoré par un lion.

Æ. (Cohen, n° 431).

759. AVGVSTVS. Même tête ; derrière, le lituus.

℟. C·MARIVS·TRO | III·VIR· Buste de Diane à droite, sous les traits de Julie.

Æ. (Cohen, Julie et Auguste, p. 180, n° 1).

Bronzes d'Auguste.

760. DIVVS AVGVSTVS. Buste radié d'Auguste, à gauche, accosté des lettres SC.

℟. CONSENSV SENAT·ET·EQ·ORDIN· P·Q·R· Auguste assis à gauche.

Æ. 29 mill. (Cohen, n° 87).

761. IMP·CAESAR·DIVI·F·AVGVSTVS·IMP·XX. Sa tête nue à gauche.

℟. PONTIF·MAXIM·TRIBVN·POT·XXXIIII autour de SC.

Æ. 28 mill. (Cohen, n° 226).

762. DIVVS AVGVSTVS PATER. Son buste radié à gauche.

℟. PROVIDENT (à l'exergue). Autel flanqué des lettres SC.

Æ. 29 mill. (Cohen, n° 228).

763. Variété.

764. Variété, de très beau style.

Æ. 30 mill.

765. CAESAR AVGVSTVS DIVI F PATER PATRIAE. Buste lauré d'Auguste à droite.

℟. ROM·ET·AVG. L'autel de Rome et d'Auguste, accosté de deux Victoires (grand bronze frappé à Lyon).

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 236).

766. DIVVS·AVGVSTVS·PATER. Son buste radié à gauche.

℟. SC dans une couronne de chêne.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 252).

767. Même droit.

℟. Victoire à gauche, accostée des lettres S C et tenant un clipeus où on lit SPQR. Beau style.

Æ. 29 mill (Cohen, n° 242).

Restitution de Nerva.

768. DIVVS·AVGVSTVS. Buste lauré d'Auguste à droite.

℟. IMP·NERVA·CAESAR·AVGVSTVS·REST· autour de S·C.

Æ. 34 1/2 mill. (Cohen, I. variété de 569, p. 146).

LIVIE

769. IVSTITIA. Buste de Livie à droite, les cheveux relevés, coiffée d'une *stéphané* décorée de feuillage, les épaules drapées.

℟. TI·CAESAR·DIVI·AVG·F·AVG·P·M·TR·POT·XXIIII autour de S·C.

Æ. 32 1/2 mill. (Cohen, nº 4, p. 171).

770. SALVS·AVGVSTA. Buste drapé de Livie à droite, les cheveux relevés, divisés en bandeaux ondulés et noués en chignon au-dessus de la nuque.

℟. Même description.

Æ. 30 mill. (Cohen, nº 5).

771. Même pièce. Autres coins. Patine noire.

Æ. 29 1/2 mill.

Restitution de Titus.

772. PIETAS. Buste drapé, voilé et diadémé de Livie à droite.

℟. IMP·T·CAES·DIVI·VESP·F·AVG·REST· autour de S·C.

Æ. 28 mill. (Cohen, p. 172, variété du nº 11).

AUGUSTE ET AGRIPPA

773. CAESAR | AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste à droite.

℟. M·AGRIPPA. Sa tête à droite. A l'exergue et à droite : PLA | TORINVS·III·VIR.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, p. 178, nº 3).

AGRIPPA

774. M•AGRIPPA·L L F·COS·III. Tête d'Agrippa à gauche, ceinte de la couronne rostrale.

℟. S | C. Neptune debout à gauche, portant le trident et un dauphin.

Æ. 27 mill. (Cohen, p. 175, n° 3).

775. Variété.

Æ. 29 mill.

GAIUS CÉSAR

776. CAESAR. Tête à droite de C. César. Au pourtour, couronne de laurier.

℟. AVG | VST. Candélabre. Au pourtour, couronne de feuillage, ornée de bucrâne et de patères.

Æ. Denier (Cohen, p. 181, n° 2).

TIBÈRE

777. TI CAESAR DIVI | AVG F AVGVSTVS. Buste lauré de Tibère à droite. Grènetis.

℟. PONTIF | MAXIM. Livie assise à droite, tenant un long sceptre et un rameau. Grènetis.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 86 (Cohen, n° 15).

778. Même pièce. Autre style. Grènetis complet au droit et au revers.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 75.

779. TI CAESAR DIVI | [AVG] F. AVGVSTVS. Même buste.

℟. IMP VII (dans l'exergue) | TR POT[XVII] (à droite). Tibère dans un quadrige marchant au pas vers la droite.

Æ. 17 mill. Denier (Cohen, n° 48).

780. TI CAESAR AVGVST·F·IMPERAT | V. Buste de Tibère à droite.

℟. PONTIFEX·TRIBVN·POTESTATE·XII· autour de SC.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 27). Monnaie frappée sous Auguste, l'an X après J.-C.

781. Mêmes descriptions.

Æ. 27 mill.

782. TI·CAESAR·DIVI·AVG·F·AVG·F·AVGVST·IMP·VIII. Tête de Tibère à gauche.

℟. PONTIF·MAXIM·TRIBVN·POTEST·XXIIII. autour de S·C.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 19).

783. TI·CAESAR·AVGVSTI·F·IMPERATOR·V Tête de Tibère à gauche.

℟. ROM·ET·AVG. L'autel de Lyon.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 28). Bronze frappé à Lyon sous Auguste, l'an X après J.-C.

784. [TI·CAE]SAR AVGVST ‖ F·IMPERATOR·VII. Tête laurée de Tibère à droite.

℟. ROM·ET·AVG. Même type.

Æ. 19 mill. (Cohen n° 37).

785. Char vide, orné de reliefs, tiré par quatre chevaux marchant au pas vers la droite.

℟. TI·CAESAR·DIVI·AVG·F·AVGVST·P·M·TR·POT·XXXVII autour de S·C.

Æ. 34 1/2 mill., (Cohen, n° 64).

DRUSUS

786. Deux cornes d'abondance croisées d'où émergent les bustes de deux enfants affrontés. Au milieu, caducée.

℟. DRVSVS·CAESAR·TI·AVG·F·DIVI·AVG·N·PONT·TR·POT·II. autour de S·C.

Æ. 35 mill. (Cohen, p. 217, n° 1).

787. DRVSVS·CAESAR·TI·AVG·F·DIVI· AVG·N. Buste de Drusus à gauche.

℟. PONTIF·TRIBVN POTEST·ITER autour de S·C.
Æ. 30 mill. (Cohen, n° 2).

788. Même description.
Æ. 29 mill.

NÉRON ET DRUSUS

Médailles frappées sous l'empereur Claude.

789. NERO CLAUDIVS DRVSVS GERMANICVS IMP. Tête de Néron Drusus à gauche.

℟. TI CLAVDIVS CAESAR·AVG P M TRP IMP. Claude en toge assis à gauche sur une chaise curule foulant aux pieds des dépouilles et tenant à la main un rameau. A l'exergue : S·C.
Æ. 36 mill. (Cohen, p. 221, n° 8).

790. Même pièce. Autres coins. Patine verte.
Æ. 36 mill.

791. Même droit.
℟. TI·CLAVDIVS CAESAR·AVG·P·M·TR·P·IMP·P·P. Même type
A l'exergue : S·C.
Æ. 36 mill.

792. Même pièce. Autres coins.
Æ. 35 1/2 mill.

ANTONIA

793. ANTONIA | AVGVSTA. Buste drapé d'Antonia à droite couronnée d'épis.

℟. [SAC]ERDOS | DIVI | AVGVS[TI]. Deux flambeaux liés par une guirlande.
Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 68 (Cohen, p. 222, n° 4).

794. Même droit.
℟. CONSTANTIAE | AVGVSTI. La Constance ou Cérès debout

de face, drapée, portant une corne d'abondance et un long flambeau.

R. 18. Denier (Cohen, n° 2).

795. ANTONIA | AVGVSTA. Buste drapé d'Antonia à droite.

℟. TI CLAVDIVS CAESAR AVG P·M·TR·P·IMP. Claude en toge, debout à gauche, tenant le simpulum ; il est accosté des lettres SC.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 6).

796. Même pièce ; autres coins.

Æ. 28 1/2 mill.

797. Même pièce ; autres coins.

Æ. 28 mill.

798. Même droit.

℟. TI CLAVDIVS CAESAR AVG P·M TR·P IMP·P·P. Même type flanqué des lettres SC.

Æ. 30 mill.

GERMANICUS

799. GERMANICVS CAESAR·TI·AVG·F·DIVI·AVG·N. Buste de Germanicus à gauche.

℟. C·CAESAR·DIVI·AVG·PRON·AVG·P·M·TR·P·IIII·P·P· autour de S·C.

Æ. 28 mill. (Cohen, p. 225, n° 4). Pièce frappée sous Caligula.

800. GERMANICVS | CAESAR. Germanicus portant le sceptre dans un char de triomphe tiré par quatre chevaux qui marchent au pas vérs la droite.

℟. SIGNIS | RECEPT || DEVICTIS | GERM. Germanicus en costume militaire debout à gauche, portant un sceptre et levant la main droite.

Æ. 29 mill. (Cohen, n° 7).

GERMANICUS ET CALIGULA

801. GERMANICVS CAES P· C·CAES·AVG·GERM. Buste de Germanicus à droite.

℟. C·CAESAR·AVG·PON·M·TR·POT·III·COS·III. Buste lauré de Caligula à droite.

R. 18 mill. (Cohen, p. 229, n° 5).

AGRIPPINE MÈRE

802. AGRIPPINA M·F·MAT·C·CAESARIS·AVGVSTI. Buste drapé d'Agrippine à droite. Style extrêmement délié.

℟. S·P·Q·R | MEMORIAE | AGRIPPINAE. Char attelé de deux mules à gauche. Pièce sans patine.

Æ. 35 mill. (Cohen, p. 231, n° 1). Voy. planche.

803. Même pièce; autres coins. Beau style sévère. Patine noire.

Æ. 35 1/2 mill.

AGRIPPINE MÈRE ET CALIGULA

804. AGRIPPINA·MAT·C·CAES AVG·GERM. Buste drapé d'Agrippine à droite.

℟. C·CAESAR·AVG·GERM·P·M·TR·POT. Buste de Caligula à droite.

R. 19 mill. Denier (Cohen, p. 233, n° 2).

NÉRON ET DRUSUS

frères de Caligula.

805. NERO ET DRVSVS CAESARES. Néron et Drusus chevauchant vers la droite.

℟. C·CAESAR·DIVI·AVG·PRON·AVG·P·M·TR·P·IIII·P·P autour de S·C.

Æ. 30 mill. (Cohen, p. 234, n° 2).

CALIGULA

806. C CAESAR DIVI AVG PRON AVG P M TR P IIII P P. Buste lauré de Caligula à gauche.

℟. ADLOCVT | COH. L'empereur debout à gauche sur une estrade haranguant une troupe de cinq légionnaires portant quatre aigles.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 1).

807. C CAESAR AVG·GERMANICVS PON M TR POT. Même buste.

℟. AGRIPPINA | DRVSILLA | IVLIA et dans l'exergue S·C. Les trois sœurs de Caligula debout avec les attributs de la Sécurité, de la Concorde et de la Fortune.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 4).

808. C CAESAR DIVI·AVG·PRO·N·AVG·P·M·TR·P·IIII·P·P. et à l'exergue PIETAS. La Piété voilée assise à gauche, tenant une patère, le bras gauche appuyée sur une statuette canéphore.

℟. DIVO | AVG et S | C. Caligula sacrifiant devant un temple à six colonnes ; deux victimaires amènent derrière lui le bœuf destiné au sacrifice.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 9).

809. C·CAESAR·AVG·GERMANICVS·PON·M·TR·POT. Buste lauré de Caligula à gauche.

℟. S·P·Q·R· | P·P | OB·CIVES | SERVATOS en quatre lignes dans une couronne de chêne.

Æ. 35 1/2 mill. (Cohen, n° 24).

810. Même légende. Buste nu de Caligula à gauche.

℟. VESTA. Vesta, portant le sceptre long et une patère, assise à gauche sur un trône, entre les lettres S C.

Æ. 28 mill. (Cohen, n° 27).

CALIGULA ET AUGUSTE

811. C·CAESAR·AVG·GERM·P·M·TR·POT·COS. Buste nu de Caligula à droite.

℟. Buste radié d'Auguste à droite, entre deux étoiles.
Æ. 19 mill. Denier (Cohen, p. 245, n° 11).

812. Même pièce.
Æ. 18 mill. Denier.

CLAUDE

813. TI CLAVD | CAES AVG. Buste nu de Claude à gauche.
℟. COM | ASI. Auguste en costume militaire couronné par une déesse drapée, qui porte une corne d'abondance, placés l'un et l'autre dans un temple à deux colonnes sur la frise duquel on lit : ROM ET AVG.
Æ. 26 mill. Médaillon frappé dans la province d'Asie (Cohen, n° 3).

814. TI CLAVDIVS CAESAR AVG·P·M·TR·P·IMP. Buste nu de Claude à gauche.
℟. CERES | AVGVSTA. Cérès trônant à gauche, portant un flambeau allumé et une glane d'épis. A l'exergue S·C.
Æ. 30 mill. (Cohen, n° 1).

815. Même droit.
℟. Même revers dans un style barbare.
Æ. 27 mill.

816. TI·CLAVDIVS·CAESAR·AVG·P·M·TR·P·IMP·P·P. Même buste.
℟. CONSTANTIAE | AVGVSTI. La déesse Rome ou la Constance, casquée, vêtue d'une tunique courte et d'un manteau, debout à gauche, s'appuyant sur une haste et portant sa main droite devant sa bouche. Dans le champ, S | C.
Æ. 30 mill. (Cohen, n° 14).

817. Même pièce.
Æ. 28 1/2 mill.

818. TI CLAVDIVS CAESAR AVG P·M TR·P IMP. Buste lauré de Claude à droite.

℞. SPES | AVGVSTA. L'Espérance à gauche. A l'exergue, S C.

Æ. 36 mill. (Cohen, n° 85, variété).

819. TI·CLAVDIVS·CAESAR·AVG·P·M·TR·P·IMP·P·P. Même buste.

℞. Même description.

Æ. 36 mill.

820. Même pièce.

Æ. 35 mill.

821. Même pièce.

Æ. 34 1/2 mill.

CLAUDE

Restitution de Titus.

822. TI CLAVDIVS CAESAR AVG P M TR P IMP P P. Buste lauré de Claude à gauche.

℞. IMP T VE[SPASI]AN AVG REST. L'Espérance à gauche accostée des lettres S C.

Æ. 35 1/2 mill. (Cohen, p. 259, n° 104, variété).

CLAUDE ET AGRIPPINE

823. TI CLAVD CAESAR·AVG·P·M·TR·P·X·IMP·XIX. Buste lauré de Claude à droite.

℞. AGRIPPINA·AVGVSTA·CAESARIS·AVG. Buste drapé d'Agrippine à droite.

Æ. 27 1/2 mill. Médaillon frappé en Asie (Cohen, p. 273, n° 2).

824. TI CLAVD CAESAR AVG GERM P·M TRIB POT P·P. Buste lauré de Claude à droite.

℞. AGRIPPINAE | AVGVSTAE. Buste drapé d'Agrippine à droite, couronnée d'épis.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 4).

NÉRON

825. IMP NERO CAESAR AVGVSTVS. Buste lauré de Néron àdr oite.

℞. IVPPITER | CVSTOS. Jupiter assis à gauche, le torse nu, s'appuyant à son sceptre et portant le foudre.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 40. (Cohen, n° 118).

826. NERO·CAESAR·AVG·IMP. Buste nu de Néron à droite.

℞. PONTIF MAX TR | P VIIII COS IIII P P et dans le champ EX | SC. Mars en costume militaire debout à gauche sur des dépouilles, tenant sa haste et le parazonium.

Æ. 18 1/2 mill. Poids : 7 gr. 71. (Cohen, n° 230).

827. NERONI CLAVDIO DRVSO GERM COS DESIGN. Buste drapé de Néron adolescent, à droite.

℞. EQVESTER | OR DO | PRINCIPI | IVVENT en quatre lignes sur un clipeus, derrière lequel apparaît une haste.

R. 19 mill. Denier (Cohen, n° 97).

828. NERO CA[ESAR] | AVGVSTVS. Buste lauré de Néron, à droite.

℞. [IVPP]ITER | CVSTOS. Même type qu'au n° 825.

R. 18 mill. Denier (Cohen, n° 119).

829. NERO CLAVD CAESAR AVG G | ER P·M TR P IMP P P. Buste lauré de Néron à droite, l'égide sur sa poitrine.

℞ ADLOCVT COH. Néron en toge, debout à gauche devant le préfet du prétoire, sur une estrade placée devant un temple à coupole, haranguant trois soldats. Dans le champ, S | C.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 1).

830. Même légende. Buste lauré de Néron à gauche ; globe minuscule et à demi effacé sous la base antérieure du buste.

℞. Même revers, tréflé.

Æ. 36 mill. (Cohen, n° 3).

831. Même légende. Buste lauré de Néron à droite, l'égide sur la poitrine.

℞. AVGVSTI (en haut) | POR·OST (en bas, cette partie de la légende accostée des lettres S C). Le pont d'Ostie, avec son

enceinte, son phare et ses vaisseaux ; à l'exergue, le Tibre, couché à gauche.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 38).

832. NERO·CLAVD | CAESAR AVG. Buste lauré de Néron à droite ; au-dessous, un globe.

℟. CER QVIN | ROM CO et à l'exergue S C. Table des jeux, sur laquelle on voit une amphore panathénaïque et une couronne de laurier ; sous la table, œnochoé, etc.

Æ. 17 mill. (Cohen, n° 47).

833. NERO CLAVD CAESAR·AVG GERM P M TR P IMP P·P. Buste lauré de Néron à gauche.

℟. CONG II | DAT POP R. Néron assis à droite sur une haute estrade présidant un congiaire ; au fond, statues de Pallas et de la Libéralité ; sur l'estrade, au haut de l'échelle où monte un citoyen romain suivi d'un enfant, un fonctionnaire assis à droite fait la distribution.

Æ. 36 mill. (Cohen, n° 72).

834. NERO CLAVDIVS CAESAR AVG | GER P·M TR P IMP P·P. Buste lauré de Néron à droite, l'égide sur la poitrine.

℟. CON | G | II | DAT POP et dans l'exergue S·C. Même scène du congiaire.

Æ. 35 1/2 mill.

835. NERO CLAVDIVS CAESAR·AVG GER·PM TR P IMP P P. Même buste.

℟. DECVRSIO (dans l'exergue) et dans le champ, S | C. Néron en costume militaire, à cheval, lançant sa monture au galop, vers la droite, suivi d'un écuyer à cheval qui porte le vexillum.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 83).

836. NERO CLAVD CAESAR·AVG GER P M TR P IMP P P. Buste lauré de Néron à gauche, légèrement barbu.

℟. PACE P R TERRA MARIQ·PARTA IANVM CLVSIT et dans le champ, S C. Temple de Janus, fermé.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 144).

837. NERO CLAVDIVS CAESAR AVG GERMANICVS. Buste lauré de Néron à droite.

℟. PONTIF MAX | TR POT IMP P P. Apollon Citharède à droite.

Æ. 24 1/2 mill. (Cohen, n° 242).

838. NERO CLAVD CAESAR AVG GER P M TR P IMP P P. Son buste lauré à gauche, légèrement barbu ; sous la base antérieure du buste, un globe.

℟. ROMA dans l'exergue. La déesse Rome assise à gauche, sur des dépouilles, tenant une Victoire ; elle est accostée des lettres S C.

Æ. 36 mill. (Cohen, n° 273).

839. IMP NERO CLAVD CAESAR AVG GER P M TR P P P. Buste lauré de Néron à droite.

℟. Même revers.

Æ. 36 mill. (Cohen, n° 270).

840. Même légende qu'au n° 838. Buste radié de Néron à droite.

℟. Même revers, sauf que Rome tient, au lieu d'une Victoire, une couronne de laurier.

Æ. 28 mill. (Cohen, n° 280).

841. IMP NERO CAESAR AV | G P MAX TR P P P. Buste lauré de Néron à droite ; dessous, un globe.

℟. SECVRITA | S | AV | GVSTI et, dans l'exergue, SC. La Sécurité assise à droite devant un autel allumé contre lequel une torche est posée.

Æ. 29 mill. (Cohen, n° 324).

842. Même droit.

℟. VICTORIA | AVGVSTI et dans le champ S | C. La Victoire courant vers la gauche.

Æ. 29 mill. (Cohen, n° 343).

843. Même description, mais le buste à gauche.

℟. Même description.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 344).

GALBA

844. IMP SE[R·GAL]BA CAESAR AVG P M. Buste lauré de Galba à droite.

℟. DIVA | AVGVSTA. Livie debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant une patère.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 35 (Cohen, n° 57).

845. IMP SER GALBA AVG. Buste nu de Galba à droite.

℟. SPQR | OBCS en deux lignes dans une couronne de laurier.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 40 (Cohen, n° 286).

846. [IM]P SER GALBA CAESAR AVG. Buste lauré de Galba à droite.

℟. DIVA | AVGVSTA. Livie debout à gauche, comme au n° 844.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 55).

847. IMP·SER·SVLP·GALBA·CAES·AVG·TR·P. Buste lauré et drapé de Galba à droite.

℟. LIBERTAS | PVBLICA et dans le champ S | C. La Liberté debout à gauche, tenant un sceptre et un bonnet.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 131, variété).

848. Même pièce ; autres coins. Patine noire.

Æ. 36 mill.

849. IMP·SER·GALBA | AVG·TR P. Buste lauré de Galba à droite.

℟. PA | X | AVGVST et dans le champ S | C. La Paix debout à gauche tenant un caducée et un rameau d'olivier.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 151).

850. Même légende. Buste lauré et drapé à droite.

℟. SPQR | OB | CIVSER en trois lignes dans une couronne de chêne.

Æ. 36 mill. (Cohen, n° 297).

851. SER GALBA IMP CA | ESAR AVG TR P. Buste lauré de Galba à droite.

℟. Même revers.
Æ. 33 mill. (Cohen, n° 293).

OTHON

852. IMP M OTHO CAESAR AVG TR P. Buste nu d'Othon à droite.

℟. SECV | RI | TAS P R. La Sécurité debout à gauche, tenant un sceptre et une couronne.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 37 (Cohen, n° 16).

853. Même légende. Buste d'Othon à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaule droite.

℟. SECVRI | TAS P R Même type.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 40 (variété de Cohen, n° 16).

854. Même légende. Buste nu d'Othon à droite.

℟. VICTORIA | OTHONIS. La Victoire volant vers la droite, portant une palme et une couronne.

Æ. 20 mill. Poids : 7 gr. 36 (Cohen, n° 26).

855. [IMP OT]HO CAESAR AVG TR P. Buste nu d'Othon à droite.

℟. PONT | MAX. L'Abondance debout à gauche.

R. 19 mill. Denier (Cohen, n° 11).

856. IMP OTHO CAESAR AVG TR P. Même buste.

℟. SECVR | I | TAS P R. La Sécurité debout à gauche, portant un sceptre et une couronne.

R. 18 mill. Denier (Cohen, n° 15).

VITELLIUS

857. A VITELLIVS GERMAN IMP TR P. Buste lauré de Vitellius à droite.

℟. SPQR | OB | C S dans une couronne de chêne.

Æ. 18 1/2 mill. Poids : 7 gr. 30 (Cohen, n° 85).

858. A VITELLIVS GERM·IMP AVG TR P. Même buste.

℟. LIBERTAS | RESTITVTA. La Liberté debout à droite, s'appuyant de la main gauche sur son sceptre, et tenant un bonnet.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 47).

859. Même droit.

℟. PONT | MAXIM. Vesta voilée, trônant à droite, tenant un sceptre et une patère.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 72).

860. A VITELLIVS | IMP GERMAN. Buste lauré de Vitellius à gauche; au-dessous, un globe.

℟. LIBERTAS | RESTITVTA et, dans le champ, S | C. La Liberté debout à droite, tenant un sceptre.

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 49).

861. A VITELLIVS GERMANICVS IMP AVG P M TR P. Buste lauré et drapé de Vitellius à droite.

℟. PAX | AVGVSTI et dans le champ S | C. La Paix debout à gauche, portant une corne d'abondance et un rameau d'olivier.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 67).

862. A VITELLIVS GERMAN | IMP AVG P M TR P. Buste lauré et drapé de Vitellius à droite.

℟. Même description.

Æ. 35 1/2 mill. (Cohen, n° 65).

863. A VITELLIVS GERMAN IMP AVG P M TR P. Buste lauré et drapé de Vitellius à droite.

℟. PAXS | AVGVSTI et, dans le champ, S | C. La Paix, portant une corne d'abondance, debout à gauche, devant un trophée renversé, vers lequel elle abaisse une torche (pièce légèrement retouchée).

Æ. 27 mill.

VESPASIEN.

864. IMP CAESAR VESPASIANVS AVG. Buste lauré de Vespasien à gauche.

℟. AETER | NITAS. L'Éternité diadémée, voilée et drapée, debout à gauche devant un autel, portant les bustes du Soleil et de la Lune.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 31 (Cohen, nº 21).

865. IMP CAESAR | VESP AVG. Buste lauré de Vespasien à droite.

℟. FORTVNA | AVGVST. La Fortune, tenant une corne d'abondance et un gouvernail, debout à gauche sur un socle carré orné de têtes de bélier et de guirlandes.

Æ. 20 mill. Poids : 7 gr. 33 (Cohen, nº 174),

866. IMP CAES VE | SP AVG P M. Même buste.

℟. TRIP | OT $\overline{II}$ | COS $\overline{III}$ P P. La Paix assise à gauche, tenant un caducée et un rameau d'olivier.

Æ. 18 mill. Poids : 7 gr. 34 (Cohen, nº 565).

867. IMP·CAES | VESPAS·AVG. Tête laurée de Vespasien à droite.

℟. AVG (et Θ à peine visible) dans une couronne de laurier.

R. 17 1/2 mill. Denier frappé à Éphèse (Cohen, nº 37).

868. VESPASIANVS AVG | CAESAR. Buste lauré de Vespasien à droite.

℟. IMP XIX (dans l'exergue). Berger assis à gauche trayant une brebis.

R. 17 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 220).

869. IMP CAESAR VESPASIANVS AVG. Même buste.

℟. PON MAX | TR P COS $\overline{V}$. Caducée ailé.

R. 19 mill. Denier (Cohen, nº 362).

870. IMP CAESAR VESPASIAN COS $\overline{VIII}$. Buste radié de Vespasien à gauche.

℟. CE | RES | AVGVST et, dans le champ, S | C. Cérès voilée debout à gauche portant un long flambeau et une glane d'épis.

Æ. 28 mill. (Cohen, nº 57).

871. IMP CAES VESP AVG P M T P COS V̄ CENS. Buste radié de Vespasien à droite.

℟. FELICITA | S | PVBLICA et, dans le champ, S | C. La Félicité debout à gauche, portant une corne d'abondance et un caducée.

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 152).

872. IMP CAES VESPASIAN AVG COS V̄ĪĪ P P. Buste lauré deVespasien à droite; au-dessous, un globe.

℟. FORTVNAE | REDVCI et, dans le champ, S | C. La Fortune debout à gauche portant une corne d'abondance sur le bras gauche, et tenant de la main droite un rameau d'olivier et un gouvernail reposant sur un globe.

Æ. 27 1/2 mill. (Cohen, n° 181).

873. IMP CAES VESPAS AVG P M TR P P P COS ĪĪĪ. Buste lauré de Vespasien à droite.

℟. IVDAEA | CAPTA. L'Empereur debout à droite en costume militaire, appuyé sur sa haste, et tenant le parazonium, le pied gauche sur un casque, regardant la Judée en pleurs accroupie à droite sur des dépouilles, au pied d'un palmier. Dans l'exergue SC.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 239, variété).

874. IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS ĪĪĪ. Buste lauré de Vespasien à droite.

℟. LIBERT | AS | AVGVSTI et, dans le champ, S | C. La Liberté debout à gauche, tenant un sceptre et une couronne.

Æ. 34 1/2 mill. (Cohen, n° 251).

875. IMP CAES VESPAS AVG P M TR P P P COS III. Même buste.

℟. PAX | AVGVSTI et, dans le champ, S | C. La Paix, debout à gauche, portant la corne d'abondance et un rameau d'olivier.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 326).

876. VESP[ASI]AN AVG IMP CAES. Trophée.

℟. PON M T | R P P P COS III et, dans le champ, S | C. Enseigne.

Æ. 18 mill. (Cp. Cohen, nº 344, variété).

877. IMP CAES VESPASIAN AVG P M TR P P P COS III. Buste lauré de Vespasien à droite.

℟. ROMA et, dans le champ, S | C. La déesse Rome debout à gauche, appuyée sur sa haste, et portant une Victoire.

Æ. 34 mill. (Cohen, nº 419).

878. IMP CAES VESPAS AVG P M TR P P P COS III. Même buste.

℟. Même revers.

Æ. 34 mill. (Cohen, nº 418).

879. IMP CAES VESP AVG P M T P P P COS IIII CENS. Même buste.

℟. S | C. Mars Gradivus à droite.

Æ. 35 1/2 mill. (Cohen, nº 445, variété).

880. IMP CAESAR VESPASIAN COS VIII. Buste lauré de Vespasien à gauche.

℟. S | C. L'Espérance à gauche.

Æ. 26 1/2 mill. (Cohen, nº 460).

881. IMP·CAES VESPASIAN AVG COS VIII P.P. Buste lauré de Vespasien à droite. Au-dessous, un globe.

℟. S—C. Victoire volant, à gauche, portant un clipeus où l'on lit : SPQR.

Æ. 27 mill. (Cohen, nº 466).

DOMITILLA

fille de Vespasien.

882. DIVA DOMITILLA AVGVSTA. Buste drapé de Domitilla à droite.

℟. FORTVNA | AVGVST. La Fortune debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant le gouvernail.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, p. 426, n° 3).

TITUS

883. T CAESAR | IMP VESPASIAN. Buste lauré de Titus à droite, légèrement barbu.

℟. COS $\overline{\text{IIII}}$ (dans l'exergue). Taureau cornupète, à droite.

Æ. 21 mill. Poids : 7 gr. 36 (Cohen, n° 48).

884. T CAESAR IMP·VESPASIANVS. Tête laurée de Titus à droite.

℟. IOVIS | CVSTOS. Jupiter nu debout de face, appuyé sur son sceptre; à ses pieds, un autel allumé.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 106).

885. T CAESAR IMP VESPASIAN. Buste lauré de Titus à droite.

℟. PONTIF | TR P COS $\overline{\text{IIII}}$. Femme à demi nue trônant à gauche, un rameau dans la main droite.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 162).

886. Même droit.

℟. PONTIF | TR P COS IIII. Même type.

Æ. 19 mill. Denier.

887. IMP TITVS CAES VESPASIAN AVG P M. Même buste.

℟. TR P $\overline{\text{VIIII}}$ IMP $\overline{\text{XV}}$ COS $\overline{\text{VII}}$ P P. Venus Victrix debout à droite, accoudée à un cippe, tenant un sceptre long et un casque.

Æ. 17 mill. Denier (Cohen, n° 284).

888. Même droit.

℟. Même légende. Statue du Soleil debout de face sur une colonne rostrale.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 289).

889. Même droit.

℣. TR P IX IMP XV COS VIII P P. Dauphin enlacé à une ancre.

Æ. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 309).

890. Même pièce, rognée à gauche au revers.
Æ. 18 mill. Denier.

891. Même droit.
℣. TR P IX IMP XV COS VIII P P. Éléphant à gauche.
Æ. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 303).

892. T CAESAR IMP COS V. Buste lauré de Titus à droite.
℣. AEQ VITAS | A[V]GVSTI et, dans le champ, S | C. L'Équité debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant des balances.
Æ. 27 1/2 mill. (Cohen, nº 3).

893. T·CAES·IMP·AVG·F·TR·P·COS·VI·CENSOR. Même buste. Au-dessous, un globe (?).
℣. FELICITA | S | PVBLICA et, dans le champ, S | C. La Félicité debout à gauche, portant une corne d'abondance et un caducée.
Æ. 29 mill. (Cohen, nº 85).

894. IMP T CAES VESP AVG P M TR P P P COS VIII. Buste lauré de Titus à droite.
℣. IVDAEA | CAPTA et, dans l'exergue, SC. Un Juif debout les mains liées, devant un palmier, et une Juive en pleurs assise de l'autre côté de l'arbre autour duquel sont amoncelées des dépouilles.
Æ. 33 mill. (Cohen, nº 114).

895. Même légende. Buste lauré de Titus à gauche.
℣. PAX | AVGVST et, dans le champ, S | C. La Paix debout à gauche, portant une corne d'abondance et un rameau d'olivier.
Æ. 36 1/2 mill. (Cohen, nº 140).

896. T·CAES·VESPAS·IMP·PON·TR·POT·COS·II. Buste lauré de Titus à droite.

℟. S | C. Mars Gradivus à droite.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 198).

897. IMP·T·CAES·VESP·AVG·P·M·TR·P·P·P·COS·VIII. Buste lauré de Titus à gauche.

℟. S | C. La Victoire marchant à gauche, portant une palme et une couronne.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 205).

898. Même droit.

℟. S | C. L'Espérance à gauche.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 222).

899. T CAESAR VESPASIAN IMP III PON TR POT II COS II. Buste lauré de Titus à droite, l'égide sur la poitrine.

℟. S | C. Titus, un sceptre à la main, et drapé dans un ample manteau, montant un cheval qui galope vers la gauche.

Æ. 34 1/2 mill. (Cohen, n° 235, variété).

JULIE

fille de Titus.

900. IVLIA AVGVSTA·T·AVG·F. Buste diadémé et drapé de Julie à droite.

℟. VENVS | AVG. Venus Victrix debout à droite (comme au n° 887).

Ʀ. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 12).

901. IVLIA·IMP·T·AVG·F AVGVSTA. Buste drapé de Julie à droite, les cheveux noués en chignon.

℟. CERES | AVGVST et, dans le champ, S | C. Cérès voilée et drapée debout à gauche, appuyée sur son sceptre et tenant une glane d'épis.

Æ. 28 1/2 mill. (Cohen, n° 2).

902. Même droit.

℟. VESTA (dans l'exergue). Vesta assise à gauche, voilée et drapée, portant un sceptre et le palladium, et accostée des lettres S C.

Æ. 28 mill. (Cohen, n° 18).

903. Même pièce, autres coins.

Æ. 29 mill.

DOMITIEN

904. CAESAR AVG F DOMITIANVS. Buste lauré de Domitien à droite, légèrement barbu.

℟. COS | $\overline{\text{IIII}}$. Corne d'abondance.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 35 (Cohen, n° 46).

905. DOMITIANVS | AVGVSTVS. Buste lauré de Domitien à droite.

℟. GERMANICVS COS XIIII. Pallas Promachos à droite sur une base ornée de rostres, la chouette à ses pieds.

Æ. 20 mill. Poids : 7 gr. 48 (Cohen, n° 145).

906. Même droit.

℟. GERMANICVS COS XV. La Germanie en larmes accroupie à droite sur un bouclier, près duquel gît une lance brisée.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 66 (Cohen, n° 156).

907. CAES AVG F DOMIT COS $\overline{\text{II}}$. Buste lauré de Domitien à droite, légèrement barbu.

℟. Domitien montant un cheval qui galope vers la gauche ; il lève la main droite et porte un sceptre court.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 7 gr. 39 (Cohen, n° 663).

908. CAESAR AVG F DOMITIANVS. Même buste.

℟. COS $\overline{\text{V}}$. La louve allaitant les jumeaux, à gauche. A l'exergue, une manne d'osier, berceau de Romulus et de Rémus.

Æ. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 51).

909. IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P V̄. Buste lauré de Domitien à droite.

℟. IMP XI COS XII | CENS P P P. Pallas debout à gauche, s'appuyant sur sa haste et tenant le foudre.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 193).

910. IMP CAES DOMIT AVG | GERM P M TR P VIII. Même buste.

℟. IMP X̄V̄II COS XIIII CENS P P P. Pallas debout à gauche, s'appuyant de la main droite à sa haste.

Æ. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 244).

911. IMP CAES DOMIT AVG GERM P M TR P XIIII. Même buste.

℟. IMP XXII COS XVI CENS P P P. Même type.

Æ. 18 mill. Denier.

912. CAES [AVG F] DOMIT COS II. Buste lauré de Domitien à droite, légèrement barbu.

℟. Domitien à cheval, comme au n° 907.

Æ. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 664).

913. IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XII CENS PER. P P. Buste radié de Domitien à gauche, l'égide sur la poitrine.

℟. FORTVNAE AVGVSTI et, dans le champ, S | C. La Fortune debout à gauche, avec le gouvernail et la corne d'abondance.

Æ. 28 mill. (Cohen, n° 124).

914. IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XIII CENS PER. P P. Même buste à droite.

℟. Même revers.

Æ. 28 1/2 mill. (Cohen, n° 127).

915. IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XV CENS PER P P. Buste lauré de Domitien à droite.

℟. Même revers. Patine verte.

Æ. 28 1/2 mill. (Cohen, n° 131).

916. [IMP C]AES AVG GERM | COS XIIII CENS PER[P P]. Même buste.

℟. IOVI | VICTORI et, dans l'exergue, S C. Jupiter assis à gauche, s'appuyant sur son sceptre et portant une Victoire.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 313).

917. Même pièce ; autres coins ; la légende du droit complète.

Æ. 35 mill.

918. IMP CAES DOMIT AVG GERM | COS XVI CENS PER P P. Même buste.

℟. Même revers.

Æ. 32 1/2 mill. (Cohen, n° 315).

919. IMP CAES DOMIT AVG GERM | COS XVII CENS PER P P. Même buste.

℟. Même revers.

Æ. 32 1/2 mill. (Cohen, n° 316).

920. CAESAR AVG F DOMITIAN COS VI. Buste lauré et drapé de Domitien à droite, légèrement barbu.

℟. PRINCEPS | IVEN | VTIS (*sic*). Domitien montant un cheval qui galope vers la gauche ; il lève la main droite et tient de la main gauche un sceptre surmonté d'une tête humaine. Sous le cheval, S C.

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 388, variété).

921. CAESAR DIVI AVG F DOMITIANVS COS VII. Buste lauré de Domitien à gauche, très légèrement barbu.

℟. S | C. L'Espérance à gauche.

Æ. 35 1/2 mill.

922. IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS X. Buste lauré de Domitien à droite, l'égide sur la poitrine.

℟. S | C. Victoire portant une aigle romaine et marchant vers la droite.

Æ. 27 1/2 mill. (Cohen, n° 463).

923. [IMP] DOMIT AVG GERM COS XI. Buste lauré et drapé d'Apollon à droite.

℟. S | C. Trépied auquel s'enlace un serpent.

Æ. 19 mill. (Cohen, n° 546).

924. IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XII CENS PER P P. Buste lauré de Domitien à droite, l'égide sur la poitrine.

℟. S | C. Domitien en costume militaire debout à gauche, s'appuyant sur sa haste et tenant le parazonium ; à ses pieds, est couché le Rhin qui tient un rameau défeuillé.

Æ. 35 1/2 mill. (Cohen, n° 505).

925. IMP DOM | IT AVG GERM. Buste casqué de Pallas à droite.

℟. S | C. Rameau d'olivier.

Æ. 18 mill. (Cohen, n° 544).

926. CAESAR·AVG·F·DOMITIAN·COS II. Buste lauré de Domitien à droite.

℟. VICTORIA | NAVALIS et, dans le champ, S | C. La Victoire à droite, sur une proue.

Æ. 28 mill. (Cohen, n° 637, variété).

927. IMP·DOMIT·AVG·GERM. autour de S C.

℟. Rhinocéros à gauche.

Æ. 15 mill. (Cohen, n° 674).

DOMITIA

928. DOMITIA AVG IMP DO | MITIAN AVG GERM. Buste drapé de Domitia à droite.

℟. CONCORDIA AVGVST. Paon à droite.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 62 (Cohen, n° 4).

929. DOMITIA AVGVSTA IMP DOMIT. Même buste, avec un collier de perles.

℟. CONCOR | DIA AVGVST. Paon à droite.

Æ. 18 1/2 mill. Poids : 7 gr. 85 (Cohen, n° 1).

930. Même légende. Même buste, sans le collier.
℟. Même revers.
Æ. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 2).

931. Même droit.
℟. CONCOR DIA AVGVS | T. Paon à droite.
Æ. 19 1/2 mill. Denier.

932. DOMITIA AVG IMP DO | MITIAN AVG GERM. Buste diadémé et drapé de Domitia à droite. Très beau style.
℟. CONCORDIA AVGVSTI. Paon à droite.
Æ. 19 1/2 mill.

NERVA

933. IMP NERVA CAES AVG P M TR P COS III P P. Buste lauré de Nerva à droite.
℟. CONCORDIA | EXERCITVVM. Deux mains jointes tenant une aigle romaine qui repose sur une proue.
Æ. 18 1/2 mill. Poids : 7 gr. 81 (Cohen, nº 28).

934. Même droit.
℟. FORTVNA | AVGVST. La Fortune debout à gauche, avec le gouvernail et la corne d'abondance.
Æ. 18 mill. Denier (Cohen, nº 66).

935. Même droit.
℟. SALVS | PVBLICA. La déesse Salus assise à gauche, tenant deux épis.
Æ. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 134).

936. IMP NERVA CAES AVG P M TR P COS II DESIGN III P P. Buste lauré de Nerva, à droite.
℟. Même légende avec S C dans l'exergue. Deux mains jointes.
Æ. 26 1/2 mill. (Cohen, nº 18).

937. IMP NERVA CAES AVG | P M TR P COS III PP. Même buste.

℞. CONCORDIA | EXERCITVVM et, dans le champ, S | C. Deux mains jointes tenant une aigle romaine qui repose sur une proue.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 30).

938. IMP NERVA CAES AVG | P M TR P COS II P P. Même buste.

℞. LIBERTAS | PVBLICA et, dans le champ, S | C. La Liberté debout à gauche, tenant un sceptre et un bonnet.

Æ. 27 1/2 mill. (Cohen, n° 108).

939. IMP NERVA CAES AVG | P MTR P COS III P P. Buste radié de Nerva à droite.

℞. Même revers.

Æ. 25 mill. (Cohen, n° 116).

940. IMP NERVA CAES AVG | PM TR P II COS III P P. Buste lauré de Nerva à droite.

℞. Même revers.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 119).

941. IMP NERVA CAES AVG | P M TR P COS III P P. Même buste.

℞. ROMA | RENASCENS. La déesse Rome assise à gauche, s'appuyant sur sa haste et portant une Victoire. Dans l'exergue, S C.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 131).

TRAJAN

942. IMP TRAIANO AVG GER DAC P M TR P. Buste lauré de Trajan à droite.

℞. AET | AVG (dans le champ) COS V P P S.P.Q.R OPTIMO PRINC (au pourtour). L'Éternité, debout à gauche, voilée et drapée, portant le buste du Soleil sur la main droite, et, sur la main gauche, celui de la Lune.

R. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 3).

943. Même légende. Même buste, avec un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. COS V P P S P Q R OPTIMO PRINC. L'Espérance à gauche.

Æ. 20 mill. Denier (Cohen, n° 84).

944. Même droit.

℟. Même légende. Trophée.

Æ. 19 mill. Den er (Cohen, n° 98).

945. IMP CAES NER TRAIA OPTIM AVG GER DAC PARTHICO. Buste lauré et drapé de Trajan à droite.

℟. FORT RED (à l'exergue) P M TR P COS | VI P P S P Q R. La Fortune assise à gauche, tenant une corne d'abondance et un gouvernail.

Æ. 18 mill. Denier.

946. IMP CAES NERVA TRAIAN AVG GERM. Buste lauré de Trajan à droite, un manteau (ou l'égide) jeté sur l'épaule gauche.

℟. P·M·T·R P·COS II·P·P (*sic*). La Paix debout à gauche portant une corne d'abondance et un rameau.

Æ. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 210).

947. IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS VI P | P. Buste lauré de Trajan à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. AQVA | TRAIANA à l'exergue, en deux lignes accostées des lettres S | C. Au pourtour : S·P·Q·R·OPTIMO[·PRINCIPI]. Fleuve couché à gauche sous un château d'eau.

Æ. 25 mill. (Cohen, n° 24).

948. IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M TR P COS V P P. Buste lauré de Trajan à droite.

℟. ARAB ADQVIS (à l'exergue). Au pourtour : S P Q R OPTIMO PRINCIPI et, dans le champ, S | C. L'Arabie debout de face, regardant à gauche ; elle tient un faisceau de javelots (?)

et un rameau ; à droite, un chameau marchant vers la gauche.
Æ. 32 1/2 mill. (Cohen, n° 32).

949. IMP CAES NERVA TRAIAN | AVG GERM P M T R P. Même buste avec un manteau jeté sur l'épaule droite.

℟. COS | II P P | CONG P R et, à l'exergue, S·C. Trajan en toge, assis à gauche, sur une estrade. Devant lui, une autre estrade où, devant une figure de la Libéralité tenant l'abaque, deux fonctionnaires, l'un assis, l'autre debout, président au congiaire. Un citoyen monte vers eux, par une échelle dressée contre l'estrade.
Æ. 34 mill. (Cohen, n° 55).

950. IMP CAES NER TRAIANO OPTIMO AVG GER DAC PARTHICO P M TR P COS VI P P. Buste lauré et drapé de Trajan à droite.

℟. REX PARTHIS DATVS et, dans l'exergue, S C. Trajan assis à gauche sur une estrade, accompagné du préfet du prétoire debout derrière lui, et présentant à la Parthie agenouillée à droite sur le sol, un roi qui se tient debout à gauche au pied de l'estrade.
Æ. 33 mill. (Cohen, n° 328).

951. IMP CAES TRAIAN AVG GERM. Buste lauré d'Hercule barbu, à droite, la peau de lion nouée sur le cou.
℟. S | C. Massue.
Æ. 19 1/2 mill. (Cohen, n° 343).

952. IMP CAES NER TRAIANO OPTIMO AVG GER DAC PARTHICO P M TR P COS VI P P. Buste radié et drapé de Trajan à droite.
℟. SENATVS PO PVLVSQVE ROMANVS et, dans l'exergue, S C. Trajan en costume militaire érigeant deux trophées.
Æ. 27 1/2 mill. (Cohen, n° 356).

953. IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC P M T R

P COS V P P. Buste lauré de Trajan à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℞. S·PQ·R OPTIMO PRINCIPI et, dans l'exergue, S C. Temple à huit colonnes ; on y voit une divinité debout sur un socle ; cinq statues en couronnent le fronton.

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 553).

954. Même droit.

℞. Même légende, avec S | C dans le champ. Rome debout à gauche, en costume militaire, s'appuyant sur sa haste et portant une Victoire.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 383).

955. Même légende. Buste lauré de Trajan à gauche, l'égide sur la poitrine. Léger tréflage.

℞. Même légende et même type. Devant la déesse et, à ses pieds, un Dace est agenouillé dans une attitude suppliante.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 390).

956. Même légende. Même buste avec l'égide, mais à droite.

℞. Même légende et même type ; le Dace agenouillé est tourné à gauche et se cache le visage.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 387).

957. Même légende. Buste lauré de Trajan à droite, cuirassé, le paludamentum agrafé sur l'épaule droite.

℞. Même légende, avec S C dans l'exergue. Trajan à cheval, galopant vers la droite, et lançant un trait à un Dace qui tombe, effrayé, sur le sol.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 504).

958. Même légende. Buste radié de Trajan à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℞. Même légende. Trajan, en costume militaire, debout à gauche, appuyé sur sa haste et tenant le foudre, couronné par la Victoire debout derrière lui.

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 518).

959. Même pièce. Belle patine vert sombre.
Æ. 26 1/2 mill.

960. Même légende. Buste lauré de Nerva à droite, l'égide sur la poitrine.

℟. Même légende, avec S | C dans le champ. La Victoire marchant vers la gauche, tenant une palme et un rameau.
Æ. 27 mill. (Cohen, n° 436).

961. Même légende. Buste radié et drapé de Trajan à droite.
℟. Même légende. Trophée.
Æ. 28 1/2 mill. (Cohen, n° 573).

PLOTINE

962. PLOTINA AVG | IMP TR[AIANI]. Buste diadémé et drapé de Plotine à droite.

℟. CAES AVG G[ERMA·DAC·COS·]VI·P P. Vesta assise à gauche, diadémée, voilée et drapée, tenant un sceptre long et portant le Palladium.
R. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 3).

963. PLOTINA·AVG | IMP·TRAIANI. Même buste.

℟. FIDES AVGVST et, dans le champ, S | C. La déesse *Fides* debout à droite, tenant deux épis de la main droite et portant sur la main gauche une corbeille de fruits.
Æ. 34 mill. (Cohen, n° 12).

MARCIANE

964. MARCIANA·AVG | SOROR IMP TRAIANI. Buste diadémé et drapé de Marciane à droite.

℟. CAES AVG GERMA DAC COS VI P P, et, à l'exergue : MATIDIA AVG F. Matidie assise à gauche, entre deux enfants.
R. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, II, p. 100, n° 2).

965. DIVA AVGVSTA | MARCIANA. Même buste.

℟. [CONSECRATI]O. Aigle, les ailes éployées. A l'exergue : S C.

Æ. 34 1/2 mill. (Cohen, *ibid.*, n° 6).

MATIDIE

966. MATIDIA·AVG·DIVAE | MARCIANAE·F. Buste diadémé et drapé de Matidie, à droite.

℟. PIETAS-AVGVST. Matidie debout à gauche, entre deux enfants (Sabine et Matidie jeune).

Æ. 20 mill. Poids : 7 gr. 25 (Cohen, p. 102, n° 9).

967. Même description.

Æ. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 10).

968. Même description, avec au ℟. S·C dans l'exergue.

Æ. 34 1/2 mill. (Cohen, n° 11).

TRAJAN PÈRE ET TRAJAN

969. DIVVS·PATER·TRAIANVS. Buste drapé de Trajan père à droite.

℟. IMP TRAIANVS AVG GER DAC PMTR P COS VI P P. Buste lauré, cuirassé et drapé de Trajan à droite.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 27 (Cohen II, p. 103, n° 2).

HADRIEN

970. IMP CAESAR TRAIAN | HADRIANVS AVG. Buste lauré d'Hadrien à droite, un manteau sur l'épaule gauche.

℟. ORIENS (à l'exergue) sous le buste radié, et vêtu d'une chlamyde, du Soleil, à droite. Au pourtour : P M TR P COS DES II.

Æ. 20 mill. Poids 7 gr. 56 (Cohen n° 1004).

971. H[A]DRIANVS | AVG COS III P P. Buste drapé d'Hadrien à droite.

℟. AEGYPTOS. L'Égypte couchée à gauche, tenant un sistre, entre un uraeus et un ibis.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen nº 102).

972. Même légende. Tête nue d'Hadrien à droite.

℟. HISPANIA. L'Espagne couchée à gauche, tenant un rameau; à ses pieds, un lapin.

Æ. 17 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 822).

973. HADRIANVS | AVG COS I[II] P P. Tête laurée d'Hadrien à droite.

℟. RESTIT | VTORI GALLIAE. Hadrien en toge, debout à droite, relevant la Gaule agenouillée à ses pieds.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, nº 1247).

974. HADRIANVS | A[V]G CO[S] III P P. Même tête.

℟. ROMVLO | CONDITORI. Romulus en costume militaire, marchant vers la droite, la haste à la main et portant un trophée sur l'épaule gauche.

Æ. 17 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 1316).

975. HADRIANVS | AVG COS III P P. Tête nue d'Hadrien à droite.

℟. SALV | SAVG. La déesse *Salus* debout à droite, tendant une patère à un serpent enlacé autour d'un autel.

Æ. 17 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 1334).

976. HADRIANVS | AVG COS III P[P]. Buste lauré d'Hadrien à droite.

℟. AN | NONA | A[V]G et dans le champ S | C. L'Abondance debout, entre un boisseau et une proue, regardant à gauche, la main gauche appuyée sur un gouvernail, et tenant de la main droite deux épis.

Æ. 27 mill. (Cohen, nº 167).

977. HADRIANVS· | AVG COS III P P. Tête laurée d'Hadrien à droite.

℟. ANNO | NAAVG, et, dans le champ, S | C. Boisseau contenant quatre épis et deux pavots.

Æ. 26 1/2 mill. (Cohen, n° 174).

978. HADRIANVS | AVGVSTVS. Même tête.

℟. COS | III et, dans le champ, S | C. Neptune debout à droite, appuyé sur son trident, le pied gauche sur une proue, et tenant de la main droite un dauphin.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 308).

979. Même droit.

℟. CO | S | III et, dans l'exergue, SC. Rome assise à gauche sur une cuirasse et un clipeus, portant une corne d'abondance et une Victoire.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 342, variété).

980. Même légende. Buste lauré d'Hadrien à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. COS | III et SC dans l'exergue. Même type ; sous le pied droit de la déesse, un casque.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 342).

981. Même légende. Tête laurée d'Hadrien à droite.

℟. COS III (en haut), SC (à l'exergue). Vaisseau.

Æ. 24 1/2 mill. (Cohen, n° 446, variété).

982. Même légende. Même tête, avec un manteau derrière le cou.

℟. Même légende. Vaisseau.

Æ. 26 mill. (Cohen, n° 446).

983. HADRIANVS | AVG COS III PP. Buste drapé d'Hadrien à droite.

℟. DISCIPLINA AVG | SC en deux lignes, dans l'exergue. Hadrien marchant vers la droite, suivi d'un héraut et de trois soldats portant des enseignes.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 544).

984. H[ADRI]ANVS | AVGVSTVS. Buste lauré et drapé d'Hadrien à gauche.

℟. FELI | CITATI·AVG (en haut) [COS I]II PP (à l'exergue) S | C (dans le champ). Vaisseau allant à droite, sur les flots, sa voile gonflée par le vent.

Æ. 33 mill.

985. HADRIANVS | AVGVSTVS. Buste cuirassé et drapé d'Hadrien à droite.

℟. [FELI]CITATI | AVG (en haut) COS III PP (à l'exergue) [S] | C dans le champ. Vaisseau allant à gauche.

Æ. 27 1/2 mill. (Cohen, n° 660).

986. HADRIANVS | AVGVSTVS. Buste drapé d'Hadrien à gauche.

℟. FORT RED (à l'exergue). Au pourtour : COS· | III·P·P. Dans le champ, S | C. Même type; le gouvernail posé sur un globe.

Æ. 33 mill.

987. IMP CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG. Buste radié d'Hadrien à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. FORT RED | SC (à l'exergue) et, au pourtour : PONT MAX TR POT COS II. La Fortune assise à gauche, avec la corne d'abondance et le gouvernail.

Æ. 26 1/2 mill. (Cohen, n° 757).

988. HADRIANVS | AVGVSTVS P P. Tête radiée d'Hadrien à droite.

℟. HILAR | I | TAS P R et, à l'exergue, COS III. Dans le champ, S | C. Femme tenant une corne d'abondance, debout à gauche entre deux enfants, dont l'un soulève vers elle une longue palme qu'elle saisit de la main droite.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 820).

989. IMP CAESAR TRAIANVS | HADRIANVS AVG. Buste lauré d'Hadrien à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. LIBERALITAS AVG | S C (en deux lignes dans l'exergue). Au pourtour : PONT M | AX TR POT COS III. Hadrien trônant à gauche sur une estrade où un fonctionnaire, assis devant la statue de la Libéralité, fait une distribution à un citoyen qui monte vers lui par une échelle.

Æ. 32 1/2 mill. (Cohen nº 915).

990. IMP CAESAR TRAIAN HADRIANVS AVG P M TR P COS III. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Hadrien à droite.

℟. PIETAS AVGVSTI et, dans le champ, S | C. La Piété voilée, debout à droite, déposant un grain d'encens sur un autel allumé.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, nº 1040, variété).

991. IMP CAES DIVI TRA PARTH F DIVI NER NEP TRAIANO HADRIANO AVG. Buste lauré d'Hadrien à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. PONT MAX | TR POT COS II et, à l'exergue, SC. Aigle romaine entre deux enseignes.

Æ. 27 mill. (Coh. nº 1182).

992. IMP CAESAR TRAIANV | S HADRIANVS AVG. Même buste.

℟. PONT MA | X | TR POT COS III et, dans le champ, S | C. La Paix debout à gauche, portant une corne d'abondance et un caducée.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, nº 1192).

993. Même pièce, autres coins. Patine vert clair.

Æ. 33 mill.

994. HADRIANVS | AVG COS III P P. Buste lauré et drapé d'Hadrien à droite.

℟. RESTITVTORI GALLIAE. Hadrien en toge, debout à droite, relevant la Gaule agenouillée devant lui. A l'exergue : SC.

Æ. 33 mill. (Cohen, nº 1249).

995. Même légende. Tête laurée d'Hadrien à droite.

℟. S | C. Hadrien en costume militaire debout à droite, appuyé sur sa haste et tenant le parazonium, le pied gauche sur un crocodile.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 1380, variété).

996. IMP CAESAR TRAIAN | HADRIANVS AVG. Buste lauré et cuirassé d'Hadrien à droite, un manteau jeté sur l'épaule.

℟. VIRT | AVG || S | C (en deux lignes dans le champ). Au pourtour : PM | TRP | COS | III. Rome debout à gauche s'appuyant sur sa haste et tenant le parazonium, le pied droit posé sur un casque.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 1465).

SABINE

997. SABINA | AVGVSTA. Buste diadémé et drapé de Sabine à droite, les cheveux relevés.

℟. VES | TA. Vesta voilée et drapée, trônant à gauche, tenant un sceptre dans la main gauche et portant sur l'autre main le Palladium.

Æ. 18 mill. Poids : 7 gr. 14 (Cohen, n° 79).

998. SABINA AVGVSTA | HADRIANI AVG P P. Buste diadémé et drapé de Sabine à gauche, ses cheveux retombant sur la nuque et attachés par un ruban.

℟. CONCORDIA | AVG. La Concorde, tenant une patère, assise à gauche sur un trône, sous lequel on voit une corne d'abondance ; à côté du trône est une statuette de l'Espérance, sur laquelle la déesse s'accoude.

Æ. 17 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 14).

999. Même légende. Même buste à droite.

℟. CONCOR | DIA AVG. Même type.

Æ. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 12).

1000. Même légende. Même buste à gauche

℞. IVNONI | REGINAE. Junon voilée, debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant une patère.

Æ. 18 mill. Denier.

1001. SABINA AVGVSTA | HADRIANI AVG. Buste diadémé et drapé de Sabine à droite, les cheveux relevés.

℞. Vesta voilée trônant à gauche, tenant un sceptre et portant le Palladium sur la main droite.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 84).

1002. SABINA AVGVSTA | HADRIANI AVG P P. Buste diadémé et drapé de Sabine à gauche, les cheveux retombant sur la nuque et noués par un ruban.

℞. CONCOR DIA AVG et dans l'exergue SC. La Concorde assise à gauche, tenant une patère et s'accoudant sur une statuette de l'Espérance ; sous son trône, une corne d'abondance.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 18).

1003. SABINA AVGVSTA | HADRIANI AVG [P.P]. Buste de Sabine à droite, drapée, diadémée et couronnée d'épis, les cheveux retombant sur la nuque et noués d'un ruban.

℞. Même description.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 15).

1004. Même légende. Buste diadémé et drapé de Sabine à droite, les cheveux retombant sur la nuque et noués d'un ruban.

℞. PIE | TAS et, dans l'exergue, SC. La Piété voilée, assise à gauche, tenant un sceptre et une patère.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 48).

1005. Même description.

Æ. 25 mill. (Cohen, n° 49).

1006. Même légende. Buste diadémé et drapé de Sabine à droite, les cheveux relevés.

℟. SC dans l'exergue. Vesta assise à gauche, avec le sceptre et le Palladium.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 65).

1007. SABINA·AVGVSTA | IMP·HADRIANI AVG. Même buste.

℟. Même revers.

Æ. 28 mill.

1008. SABINA AVGVSTA | HADRIANI AVG PP. Même buste.

℟. SC dans l'exergue. Cérès voilée assise à gauche, sur une ciste, portant un flambeau et tenant deux épis. Patine noire.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 69).

1009. Même pièce, autres coins. Sans patine.

Æ. 34 mill.

1010. Même pièce, autres coins. Patine noire.

Æ. 33 1/2 mill.

1011. Même légende. Buste diadémé et drapé de Sabine à droite, les cheveux retombant sur la nuque et noués d'un ruban.

℟. VENE | R | I GENETRICI, et, dans le champ, S | C. Vénus Genitrix debout à droite, long-vêtue, une pomme dans la main gauche, relevant de la main droite l'angle de son peplum au-dessus de son épaule.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 74).

1012. Même droit.

℟. VENERI | GENETRICIet, dans le champ, S | C. Même type.

Æ. 30 mill.

1013. Même droit.

℟. VES | TA et, dans l'exergue, SC. Vesta voilée trônant à gauche, tenant un sceptre et le palladium.

Æ. 30 1/2 mill. (Cohen, n° 82).

ÆLIUS

1014. L·AELIVS | CAESAR. Buste nu d'Ælius à gauche.

℟. PIE | TAS (dans le champ). Au pourtour : TRIB POT | COS II. La Piété voilée, debout à droite, une boîte de parfums à la main, devant un autel allumé.

Æ. 18 mill. Poids : 7 gr. 45 (Cohen nº 42).

1015. Même légende. Buste drapé d'Ælius à droite.

℟. Même revers.

Æ. 19 1/2 mill. Poids 7 gr. 46 (Cohen, nº 41).

1016. Même légende. Buste nu d'Ælius à gauche.

℟. CONCORD (à l'exergue). Au pourtour : TR POT | COS II. La Concorde assise à gauche, tenant une patère, et s'accoudant sur une corne d'abondance.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, nº 5).

1017. Même légende. Même buste à droite.

℟. Même revers. Flou.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, nº 1).

1018. AELIVS | CAESAR. Buste drapé d'Ælius à droite (le commencement de la légende a été retouché ; il devait y avoir : L·AELIVS | CAESAR).

℟. TR·POT | COS·II et dans le champ, S | C. L'Espérance à gauche.

Æ. 31 1/2 mill. (Cohen, nº 62).

1019. L·AELIVS | CAESAR. Buste nu d'Ælius à droite.

℟. Même revers.

Æ. 26 mill. (Cohen, nº 57).

(A suivre.)

JEAN DE FOVILLE.

À PROPOS DE LA MONNAIE

ΟΛΟΚΟΤΙΝΟΝ

C'est surtout dans les *textes* byzantins qu'on trouve mentionnée une monnaie ὁλοκότινον. Du Cange[1] cite et examine tous les passages qu'il connaît, dans lesquels se trouve ce terme, pour venir au résultat que l'étymologie du mot reste inconnue. J. Scaliger[2] et Henri de Valois[3] (qui du reste ignorait si le mot était d'origine grecque ou barbare), Coray[4] et d'autres nombreux philologues et numismates n'ont pas essayé non plus d'expliquer l'origine du mot. L'éditeur du Constantin Porphyrogénète, dans la collection de la *Patrologie grecque* de Migne[5], émet l'opinion que ὁλοκότινον doit être rapproché de κότινον, le prix des jeux olympiques, et que probablement c'était une monnaie attribuée à titre de prix. Mais, et c'est à bon droit que M. Svoronos[6] le remarque, cette opinion ne vaut pas la peine d'être réfutée, parce qu'il serait plus qu'étrange de supposer que les monnaies byzantines pussent être rapprochées des *cotinus*

1. Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis*, t. I, p. 1038-9. — Cf. Du Cange, *De imperatorum Constantinopolitanorum seu inferioris aevi vel imperii uti vocant numismatibus*. Rome, 1755, p. 133, etc. Cf. E. Babelon, *Traité*. 1re Partie, *Théorie et doctrine*, t. I, p. 880.

2. I. Scaligeri, *De re numaria antiquorum dissertatio. Liber posthumus*. Dans le *Thesaurus Graecarum*, contextus et designatus ab Jacobo Gronovio. T. IX. Lugduni Batavorum 1701, p. 1525.

3. Valesius, *Ad Theodoretum*. Migne, *Patrologia Graeca*, t. LXXXII, p. 1554.

4. [A. Κοραῆ], Ἄτακτα. t. I. Paris, 1828, 185-186.

5. Migne, *Patrologia Graeca*, t. CIX, 236.

6. Voy. plus bas, p. 85, note 3.

des jeux olympiques. M. N. Giannopoulos[1] a fait observer qu'on appelait les ὁλοκότινα ainsi, comme s'ils étaient tout rouges, ὁλοκόκκινα.

C'est M. Sathas[2] qui se rapprocha de la vérité ; il fit venir le mot de ὅλον, *cotto*, rougi au feu, ou κόττη, huppe rouge du coq, et remarqua que ὁλοκότινον signifie ὑπέρπυρον νόμισμα, monnaie d'or. De ces deux étymologies de M. Sathas c'est la première qui est vraie. Et M. Svoronos qui traita spécialement du mot ὁλοκότινον[3], sans connaître l'opinion émise par Sathas, aboutit aux mêmes résultats à peu près que ce dernier, en faisant venir le mot du grec ὅλος et lat. *coctum*, bas-lat. *cottum*, ital. *cotto*. Ὁλοκότινον signifie donc, selon M. Svoronos, monnaie d'or épurée après avoir été rougie au feu plusieurs fois, et c'est aussi dans ce sens que les Romains employaient le verbe *coquere*. Le regretté Krumbacher[4] hésite à accepter cette « ingénieuse » étymologie, parce que le mot ὁλοκότινον se trouve déjà dans la littérature du v^e^ siècle, et qu'il faudrait d'abord prouver que le changement *ct* en *tt* pouvait déjà se produire en latin. Mais M. S. Psaltis[5] a démontré la justesse de cette étymologie en remarquant que le changement *ct* en *tt* se rencontre déjà à l'époque de Dioclétien, s'il n'est pas plus ancien.

L'étymologie de M. Svoronos est donc sûre; mais il

1. Ν. Γιαννοπούλου, Οἱ δύο μεσαιωνικοὶ Ἅλμυροὶ καὶ ὁ νῦν. Dans Ἐπετηρὶς du Παρνασσός (Association littéraire d'Athènes), Année VIII (Athènes, 1904), p. 72.

2. Κ. Ν. Σάθα, Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη, t. II. Venise, 1873, p. 617.

3. Ἰ. Σβορώνου, Βυζαντιακὰ νομισματικὰ ζητήματα. Chapitre IV : Τὰ ὁλοκότινα. Dans le *Journal international d'archéologie numismatique*, vol. II (1899), p. 358 (18) — 363 (23).

4. *Byzantinische Zeitschrift*, t. X (1901), p. 361.

5. Τεσσαρακονταετηρὶς τῆς καθηγεσίας Κ. Σ. Κόντου. Φιλολογικαὶ διατριβαὶ ὑπὸ τῶν μαθητῶν καὶ θαυμαστῶν αὐτοῦ προσφερόμεναι, Athènes, 1909, p. 118 et suiv.

reste à examiner de nouveau certaines opinions émises par ce savant à propos de ὁλοκότινος. En énumérant les passages où se rencontre ce terme, M. Svoronos conclut qu'il a été en usage du IVe au XIe siècle. Ainsi que nous allons le démontrer plus bas, les limites chronologiques doivent être élargies. Mais qu'il me soit permis auparavant de faire quelques remarques à propos de divers passages cités par M. Svoronos.

Remarquons d'abord qu'on rencontre dans les vers vulgaires connus sous le nom de Prodrome les formes suivantes de notre vocable dans les différentes variantes des manuscrits : ὁλοκοτίνιν [1], λοκοτίνι [2], λοκοτίνιν [3].

Quant au passage de Jean, évêque de Carpathe, invoqué par M. Svoronos, il faut le faire remonter au VIIe-VIIIe siècle, et plus précisément vers le milieu du VIIe siècle, époque où vécut probablement Jean de Carpathe [4].

Le passage qui se trouve dans le cod. reg. MS. 618, F 283, doit dater d'une époque antérieure à l'an 1478 pendant lequel le manuscrit a été écrit (maintenant à la Bibliothèque nationale de Paris, ms. 2327 de la nouvelle classification [5]).

Aux passages cités par M. Svoronos il faut ajouter : Dans une inscription chrétienne de Syracuse, remontant en tout cas au IIIe siècle, nous lisons : « Ἐνθάδε κῖτε

1. *Poèmes prodromiques en grec vulgaire* édités par D.-G. Hesseling et H. Pernot (*Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam. Afdeeling Letterkunde. Nieuwe Reeks*, Deel XI, IVo, 1). Amsterdam, 1910, p. 64, v. 341, et p. 78, v. 116b.

2. *Ibidem*, p. 64, v. 341.

3. *Ibidem*, p. 81, v. 209.

4. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*. München, 1897, p. 147. — O. Bardenhewer, *Patrologie* (Theologische Bibliothek). Freiburg im Breisgau, 1894, p. 533.

5. Communication amicale de M. H. Omont. — Cf. H. Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale*. 2me partie. Paris, 1888, p. 241, etc.

(= υεῖται) Κωσσταντία ἐτῶν εἴκοσι, μηνὶ φρεβρουαρίῳ τῆς (=ταῖς) εἴκοσι τεσάροις ἡμέρᾳ Ἡλίου. ἴδιος (= ἴδιος) τόπος ἀγορασθέντος ὁλοκοτίνου » (*I.G.* XIV, n° 142 où ὁλοκότινος est expliqué par ὁλόλιθος, ὁλοσίδηρος, solido ligno factum, mais dans la table, p. 760, on lit : *intellege* τόπον ἀγορασθέντα ὁλοκοτίνου *i. e. aurei pretio*).

Dans le fameux Édit de Dioclétien de l'an 301, dans le fragment d'Elatea, se trouve « χρυσοῦ βρύζης ἐν ῥηγλίοις ἢ ἐν ὁλοκοττίνοις [1] ». Le premier éditeur de cette inscription, Pierre Paris [2], remarque avec raison que βρύζα, du lat. *obrussa*, signifie l' « or absolument pur » et ajoute : « Cet or pur était, à l'époque de Dioclétien, vendu sous deux formes ἐν ῥηγλίοις ou ἐν ὁλοκοττίνοις. Le premier mot n'est pas d'une lecture absolument certaine ; le texte porte assurément PH. ΛΙΟΙΣ, et je ne trouve aucun mot grec ni latin auquel ces éléments conviennent. Cependant il me semble qu'on peut admettre ῥηγλίοις. On trouve dans un autre fragment de l'Édit le mot ῥῆγλα (*C. I. L.*, III, 2, p. 835, ch. 15, l. 13), transcription exacte du mot latin *regula*, ῥηγλίον serait un mot de même racine et χρυσὸς ἐν ῥηγλίοις indiquerait de l'or en barre opposé à χρυσὸς ἐν ὁλοκοττίνοις, qui signifie de l' « or monnayé ». L'ὁλοκόττινος est en effet une pièce d'or... »

Th. Mommsen[3] note à propos du mot ὁλοκόττινος de

1. Pierre Paris, *Bulletin de Correspondance Hellénique*, t. IX (1885), p. 230 et suiv. — Th. Mommsen, *Hermes*, t. XXV (1890), p. 25. — Pierre Paris, *Élatée*, la ville, le temple d'Athéna Cranaia (Bibl. des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome). Paris, 1892, p. 229 et suiv. — *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. III, p. 1923. — Th. Mommsen, H. Blümmer, *Der Maximaltarif des Diocletian*. Berlin, 1893, p. 48. — *Corpus Inscriptionum Graecarum*, Vol. IX. Pars I. N° 118.

2. *Bulletin de Correspondance Hellénique*, t. IX (1885), p. 237 et suiv.

3. *Hermes*, t. XXV (1890), p. 25-6. — Cf. Th. Mommsen, H. Blümmer, *Der Maximaltarif des Diocletian*, p. 177.

l'Édit de Dioclétien : « ὁλοκοτίνος weisen die Wörterbücher nach als Bezeichnung des Goldstückes, und diesen Werth wird das Wort auch hier haben, vielleicht in Diocletians Zeit die technische seines Aureus gewesen sein, offenbar der Vorlaüfer des erst unter Constantin auftretenden *solidus* (*Röm. Münz-W.*, p. 782 A 136). » Aussi sur un papyrus de l'an 330 se trouve : ὁλοκοτ'τινους et dans un autre, en tout cas, du IVe siècle : περὶ τ(οῦ) ὁλοκοττίνου [1]. Et dans un papyrus probablement du VIe-VIIe siècle se trouve : ὁλοκοτ'τινα [2].

Dans les œuvres de Léon, évêque de Néapolis de Chypre (VIIe siècle), on rencontre encore à côté des passages cités par Svoronos, les suivants :

« .....καὶ ἐξαίφνης συναντήσας μοί τις λευκοφόρος, δίδωσίν μοι ἀποκόμβιν ἑκατὸν νομισμάτων λέγων· Ἆλαβὲ ταῦτα, ἄδελφε, καὶ διοίκησον, ὡς θέλεις'... » Un des ms. (Parisinus Graecus 1519) donne : ὁλοκοτίνων au lieu de : νομισμάτων [3].

« ..... εἴ τι θέλετε, ἐκλέξασθε ἢ ἑκάστῳ μοδίῳ νόμισμα ἓν ἢ ἀντίφορτον κασσίτερον... » Dans deux mss. (Parisinus Graecus 1519 et Vindobonensis hist. Gr. VN) on lit : ὁλοκοτίνιν à la place de : νόμισμα [4].

Mais il faut noter aussi que, dans le premier des passages cités par M. Svoronos, l'un des manuscrits donne : νομίσματα à la place de : ὁλοκοτίνα [5].

Dans l'ouvrage du théologue connu Joseph Bryennios,

1. C. Wessely, *Die lateinischen Elemente in der Gräzität der ägyptischen Papyruskunden.* — *Wiener Studien*, t. XXIV (1902), p. 139 et suiv.
2. *Ibid.*, t. XXV (1903), p. 67.
3. Leontios von Neapolis, Leben des Heiligen Johannes des Barmherzigen Erzbischofs von Alexandrien herausgegeben von Heinrich Gelzer (*Sammlung ansgewälter Kirchen- und Dogmengeschichtlicher Quellenschriften*. V. Heft). Freiburg, i. B. und Leipzig, 1893, p. 16.
4. *Ibid.*, p. 19.
5. *Ibid.*, p. 182.

vers la fin de l'époque byzantine, intitulé : « Μελέτη περὶ τῆς τῶν Κυπρίων πρὸς τὴν Μεγάλην Ἐκκλησίαν μελετηθείσης ἑνώσεως. Εἴρηται δὲ ἐν τῷ πανσέπτῳ τῆς τοῦ Θεοῦ Σοφίας ναῷ, συνοδικῶς πρὸς τὴν Σύνοδον », qui contient les comptes rendus du synode qui eut lieu en Chypre, en 1406, écrit par ordre de la cour de Constantinople et du patriarchat œcuménique, on lit « : Ὁ Μυσίας [ἀρχιερεὺς]. Ἀλλ' ἐγὼ ἑπτακόσια ὁλοκότινα ξένια δοὺς οὐχ ὡμολόγησα [τὴν τῶν Ἀρμενίων δόξαν], ὡς οἱ ἄλλοι, ἐν τῷ χειροτονεῖσθαί με [1]. »

Dans la chronique de Chypre de Léonce Macheras (1432 environ) on lit plusieurs fois : λοκότενον, λοκοτίνιν, λοκοτίνην [2].

Ainsi le mot ὁλοκότ(τ)ινον avec ses variantes est en usage non seulement du IVe au XIIe siècle, comme M. Svoronos conclut, mais du IIIe (si je date bien l'inscription de Syracuse) jusqu'au milieu du XVe.

Enfin, il faut ajouter que de ὁλοκότινον vient ὁλοκοτιναρέα, superficie de terre d'une valeur d'un ὁλοκότινον. Ce mot se rencontre surtout dans les actes du XIIIe siècle du monastère de *Nea Petra* sur le Pélion [3], comme mesure de superficie pour les champs de vignes. C'est ici que l'on rencontre : ὁλοκοτιναρέα ἁλμυριώτικη, soit ὁλοκοτιναρέα d'Almyros, mesure en usage dans cette ville de Thessalie [4].

Dans un écrit encore du monastère de Patmos de l'an 1206

1. Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει Ἑλληνικὸς Φιλολογικὸς Σύλλογος. Ἀρχαιολογικὴ Ἐπιτροπή. Παράρτημα τοῦ ΙΖ' τόμου. Constantinople, 1887, p. 51.

2. Κ. Ν. Σάθα, Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη, t. II. Venise, 1873, p. 617. — Λεοντίου Μαχαιρᾶ, Χρονικὸν Κύπρου. Chronique de Chypre. Texte grec par E. Miller et C. Sathas. Paris, 1882, p. 420.

3. Miklosich-Müller, *Acta et Diplomata*, vol. IV (Vienne 1871), p. 364 et suiv.

4. Ν. Γιαννόπουλος, *loc. cit.*

on lit : « ἄνευ μέντοι τοῦ ἀμπελίου τῆς μιᾶς ὁλοκοτη...ίας [1] », qui est à compléter : ὁλοκοτη[ναρ]ίας [2].

ΝΙΚΟΣ Α. ΒΕΗΣ.

Athènes-Munich.

1. Miklosich-Müller, *Acta et Diplomata*, vol. VI (Vienne, 1890), p. 150.

2. Cf. B. A. Pančenko, *Izvjestij* de l'Institut archéologique russe à Constantinople, vol. IX (1904), p. 154, note 4 (tirage à part, p. 157, note 4). — Sur le mot ὁλοκοτηναρία voir aussi B. G. Vasiliewskij, *Matériaux de l'histoire intérieure de l'Empire byzantin* dans le Journal russe du Ministère de l'Instruction publique, vol. CCII (1879), Partie II, p. 160-232, 386-438, *passim*.

UNE MINE DE PÉRINTHE

ΜΝΑ ΠΕΡΙΝΘΙΑ, ΠΕΝΤΑΛΙΤΡΟΝ ΔΙΚΕΟΝ

L'inscription qui me sert de sous-titre est répartie sur les deux faces (fig. 1 et 2) d'un poids de plomb de forme carrée [1]. La reproduire ici est indiquer du même coup les deux problèmes principaux qu'il conviendrait de résoudre.



Fig. 1.



Fig. 2.

1° Existe-t-il une relation quelconque entre les deux unités pondérales, historiquement et pratiquement distinctes, qu'elle mentionne en paraissant les présenter comme équivalentes ?

2° Est-il possible d'assigner à l'objet une date qui justifie la mention simultanée de ces deux unités, et aussi la diversité épigraphique des caractères qui les expriment ?

1. N° 127, fig. 43 *a* et *b*, de la première série des *Documents d'archéologie thrace*, en cours de publication dans *RA*, à partir de 1911[2], p. 301-316 et 423-449.

I. *Provenance*. — Ce poids est, à ma connaissance, le premier dont l'attribution à Périnthe soit assurée, tant par le lieu de la découverte que par l'inscription qu'il porte [1].

Le lieu de la découverte est certain. C'est le petit village de Kilitzi, situé à quelques kilomètres à l'O. de Silivri, l'antique Sélymbrie [2], donc au voisinage de Périnthe. La trouvaille, qui paraît avoir été fortuite, remonte au plus tard à 1896, ainsi qu'il résulte des précisions fournies par le premier éditeur, M. Kourouniotis [3]. La date de 1902, donné par le second éditeur, M. Soutzo [4], qui ignorait le travail de son prédécesseur, doit être celle de la confiscation du poids [5], et par suite celle de son entrée au Musée de Constantinople.

Il n'y est plus aujourd'hui [6], et même il n'existe aucune preuve officielle de son acquisition [7]. Ainsi disparaît pour

1. D'autres poids, jadis considérés comme périnthiens, doivent, de l'avis général, être rendus à Héraclée du Pont : la confusion provient du fait que Périnthe a pris, elle aussi, le nom d'Héraclée, à partir d'une date qui sera fixée au cours de la présente étude. Ces poids sont les suivants (cf. les catalogues de Schillbach, dans *Annali*, 1865, et de M. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*) :

a) Demi-mine, tête d'Héraclès, HMI : 240 gr. 8.

b) Quart de mine, poids triangulaire, TETAP HPA : 129 gr. 6.

c) Poids non pesé, dédicace aux θεοὶ σεβαστοὶ et noms d'agoranomes (cf. Dumont-Homolle, p. 148, et *CIG*, 8545[b]).

2. Se reporter à la carte de la région de Périnthe, avec l'indication de toutes les localités ayant fourni des objets antiques, dans mon *Catalogue de la collection Stamoulis* (*BCH*, 1912, fig. 1).

3. L'article qui contient la description de ce poids est daté, par le signataire lui-même, de janvier 1897. L'objet est étudié sous le n° 36, à la page 310 du tome I (seul paru) de l'*Annuaire thrace* (Θρακικὴ Ἐπετηρὶς). — Détails sur ce fascicule dans *RA*, 1911[2], p. 302, note 1.

4. *Mina de la Perinthus*, 9 p. et 2 fig. (en roumain), édition de la Société d'arts graphiques « Eminescu », à Bucarest (1905). — M. Babelon a eu l'obligeance de me communiquer ce travail, dont le résumé a paru ici même (*Rev. num.*, 1905, p. 511).

5. Par le *moutessarif* de Tchataldja, qui en dépossédа par la force le propriétaire, m'a raconté un témoin digne de foi.

6. Je l'y ai cherché vainement en 1910 : le conservateur adjoint du Musée, mon ami M. G. Mendel, n'a pas été plus heureux que moi.

7. L'inventaire du Musée n'en porte pas trace (lettre de M. G. Mendel,

nous un moyen de contrôle qui vraisemblablement résoudrait plusieurs des difficultés que nous allons rencontrer. Je devrai me contenter des photographies [1] que M. Soutzo a pu se procurer en 1905. De la comparaison critique des deux publications qui ont précédé la mienne, j'essaierai d'extraire les motifs d'une interprétation satisfaisante.

II. *Description*. — Chacun de ces travaux fournit des précisions qui ont leur valeur propre.

M. Kourouniotis n'avait pas vu l'original, il n'en possédait qu'une description incomplète, sans reproduction : mais les renseignements qu'il utilise sont de première main et contemporains de la découverte : ses correspondants indigènes avaient en ce moment-là l'objet en leur possession. Le plus sérieux d'entre eux est un homme en qui on peut avoir toute confiance, trop prudent et trop enclin à la défiance de soi pour avoir pu commettre autre chose que des erreurs involontaires [2] : cette constatation doit être indiquée ici, car elle a pour conséquence, dans les désaccords que nous allons être amenés à constater, de nous obliger à n'admettre comme possibles que les inexactitudes provenant de motifs explicables et qui n'entachent en rien la parfaite bonne foi du témoin.

décembre 1911). — Le témoignage formel de M. Soutzo ne laisse toutefois aucun doute : « Museul de la Constantinopole posedă un patrat de plumb. . . . Excellența sa *Hamdy bey* a bine volt să'mi înlesnească studiul lui. . . » (p. 4-5).

1. Elles ont servi de modèle au cliché qui illustre le présent article : il représente, sous ses deux faces, le poids au tiers de sa grandeur réelle (0 m 12 de côté).

2. M. Stamoulis, amateur d'antiquités et collectionneur distingué. Il avait offert au propriétaire de l'objet 2 livres turques (46 fr.) afin de l'acquérir pour sa collection. Sur le refus de celui-ci, il en avait fait exécuter un moulage en plomb, malheureusement égaré depuis. Ce concours de circonstances malencontreuses a fait que M. Stamoulis, malgré son obligeance, ne peut plus aujourd'hui, après quinze ans passés, me fournir les précisions que je lui ai aussitôt demandées. Possédant une reproduction du poids, il avait négligé de prendre sur l'original les notes minutieuses qu'il a coutume de prendre sur toutes les antiquités qui passent entre ses mains.

M. Soutzo, dont on sait la compétence, qui serait à elle seule un gage de certitude, a eu de plus l'inappréciable avantage d'avoir l'objet sous les yeux, et de travailler d'après une reproduction et une pesée officielles.

Or MM. Kourouniotis et Soutzo diffèrent sur deux points essentiels :

1° Pour la lourdeur du poids : le premier indique 1580 gr., le second seulement 1541 gr.

2° Pour la lecture d'une des faces. — M. Kourouniotis reproduit le texte qui lui a été adressé : + ἑπτάλιτρον δίχεον. — M. Soutzo lit avec raison : [π]εντάλιτρον, la première lettre visible étant précédée d'un espace vide [1] dans lequel on distingue, à la loupe, les restes du π initial que j'ai fait indiquer tels qu'ils m'apparaissaient (fig. 2).

Comment expliquer ces divergences ?

Pour ce qui est de la pesée, si celle de M. Soutzo possède, à cause même de son auteur, toutes garanties d'une précision parfaite, celle que reproduit M. Kourouniotis ne peut guère être rejetée non plus, pour des raisons analogues : elle a été faite ou contrôlée par un homme compétent, que son commerce oblige et habitue à un usage perpétuel et rigoureux des unités pondérales du système décimal français [2]. Un moyen de concilier les deux chiffres de 1541 gr. et 1580 gr. serait peut-être de les considérer tous deux comme exacts à des dates différentes, l'un en 1896, l'autre en 1905. La différence de 39 gr. serait alors le fait

1. L'espèce de virgule ou d'*esprit doux* qui commence la seconde ligne paraît n'être qu'une bavure analogue à celle qu'on voit sous l'O de la l. 3.

2. Il s'agit encore ici de M. Stamoulis, qui exerce à Silivri la profession de minotier. S'il n'était question que de paysans turcs ou grecs, habitués à l'unité de poids locale (le *drame* = 3 gr. 22), j'admettrais plus facilement que la cause de la différence doit être cherchée dans le désir d'indiquer un chiffre *rond* approximatif, ou encore dans une erreur de calcul provenant de la traduction des *drames* en *grammes*.

d'un des premiers possesseurs de l'objet, qui l'aurait gratté, sans doute pour en bien reconnaître la matière. Une remarque de M. Soutzo donne quelque fondement à cette supposition : il signale en effet le mauvais état de la moulure inférieure de l'une des faces, qui lui paraît avoir été usée par le frottement ou rognée (fig. 2). — La quantité de plomb disparue à cause de cette avarie est-elle suffisante pour expliquer une diminution de poids de 39 gr.? C'est une des questions auxquelles on ne pourrait répondre avec certitude que si l'objet avait été retrouvé, et si j'avais pu le faire examiner de près comme j'en avais le désir.

Cette recherche minutieuse aurait eu son importance, car, à supposer qu'elle eût abouti à prouver que l'éraflure signalée ne peut pas, à elle seule, justifier la totalité de la diminution de poids, il y aurait eu lieu de rechercher s'il n'existe pas ailleurs les restes d'un autre grattage, par exemple dans ce début de l'inscription pour lequel les deux témoignages sont si grandement contradictoires.

On comprend en effet sans peine combien est grave la question de l'existence, au début de la seconde inscription, d'une croix. C'est tout le problème qui peut être irrémédiablement compromis, puisque la croix nous impose une date et une interprétation : il faudrait alors admettre, quelque répugnance qu'on puisse avoir, que l'objet est byzantin, du VI^e^ siècle au moins [1], et l'on aboutirait à cette impasse, de constater la mention officielle du nom de Périnthe à une époque où ce nom a, depuis deux siècles déjà, cessé d'exister [2].

1. C'est l'opinion que m'a exprimée, sur le vu de la fig. 2, mon ami M. Laurent, professeur à l'Université de Nancy, dont on connaît la compétence en matière d'études byzantines. On verra plus loin qu'elle s'appuie sur des arguments épigraphiques.

2. Le changement officiel de nom a eu lieu entre 294 et 304. En effet, entre 287 et 294, de nombreux décrets de Dioclétien sont datés de Périnthe. En 304, Bassus,

Il est bien certain que, dans l'état actuel du poids, toute trace d'une croix est complètement invisible. J'irai plus loin : étant donnés les vestiges encore apparents de la lettre Π et la place qu'ils occupent, on ne peut concevoir la possibilité d'une croix que sous deux formes : ou bien elle était de toute petite taille, puisque contenue dans l'espace étroit qui existe en avant du π jusqu'à la moulure, — ou bien elle était en ligature avec cette lettre, sous une forme analogue à celle-ci : ⏉. Dans les deux cas, il y avait là une particularité de forme ou de dimension que les correspondants du premier éditeur seraient impardonnables de n'avoir pas signalée, s'ils l'avaient réellement vue.

Mais tout porte à croire qu'ils ne l'ont point vue, et qu'elle n'a pas davantage été grattée : la croix a été inconsciemment imaginée, peut-être d'après une mauvaise interprétation des vestiges peu apparents du Π initial. Ce qui nous donne le droit de taxer ces premiers témoins d'imagination exagérée, malgré ce qui a été dit de leur bonne foi et de leur sérieux, c'est la lecture, également imaginaire, qu'ils ont fournie de la troisième lettre de la même ligne, transcrite par un Π, bien que de toute évidence elle soit un N. Mais elle leur paraissait nécessaire, et elle a fini en quelque sorte par les halluciner [1], parce qu'elle

préfet de Thrace, et son successeur Justin, emprisonnent et font périr Philippe, qui s'intitule évêque d'Héraclée (cf. Goyau, *Chronol.*, p. 268-369 ; Aristarchis, *Syllogue de C/ple*, II, p. 257 ; mon introduction à la *Collection Stamoulis*, dans *BCH*, 1912, notamment les commentaires des nos 14 et 77). — Le nom nouveau a été choisi en l'honneur de Maximien *Hercule*, dont le divin patron était, suivant une des légendes courantes, le fondateur de la ville, qu'il avait dédiée à la mémoire de son compagnon Périnthos (Amm. Marcellin, XXII, 8 ; Tzetzès, *Chil.*. III, 100. — Cf. les monnaies avec Ἡρακλῆ κτιστῆ, Mionnet, I, p. 399, n° 242). — Malalas (p. 262, édit. Bonn) reporte par erreur ce changement de nom à l'époque de Vespasien.

1. On sait combien il faut se défier, dans les pays grecs, des lectures d'inscriptions faites par les indigènes, même les plus consciencieux. Leur connaissance de la langue moderne leur suggère et même leur impose les formes qui se présentent

s'imposait dans un nom de nombre qu'ils croyaient à tort commencer par un Ε.

Passons donc condamnation sur ce point : il n'y a jamais eu de croix sur la seconde face du poids. Nous n'en parlerons plus désormais.

III. *Date*. — Ainsi disparaît le seul motif que nous aurions eu, malgré des difficultés de tout genre, pour faire descendre jusqu'aux temps byzantins la date de l'objet. Le poids, en effet, porte en lui-même l'indication de l'une des deux dates extrêmes entre lesquelles il a pu être fabriqué :

a) l'adjectif Περινθία nous interdit d'aller au delà du IVe siècle commençant, époque de la disparition officielle du nom de Périnthe [1].

b) l'autre date extrême est fournie par l'indication d'un multiple de la λίτρα. La livre romaine, dont il est évidemment question ici, ne saurait être devenue l'unité de poids légale [2] à Périnthe que postérieurement à la réduction de la Thrace en province romaine, c'est-à-dire au plus tôt vers le milieu du premier siècle de notre ère.

Notre poids se placerait donc entre 50 et 300 après J.-C.

automatiquement à leur esprit. Ici, par exemple, il est évident que le N est très net : mais la gravure en est mauvaise, et la barre oblique offre à la partie supérieure une brisure. Il ne me paraît pas douteux que ce petit détail ait tyranniquement contribué à justifier, pour des esprits prévenus, l'existence d'un Π.

1. Il est vrai que, même postérieurement à cette date, on rencontre Περίνθιος concurremment avec Ἡρακλεώτης (*BCH*, 1912, *loc. cit.*). Mais il s'agit d'épitaphes grossièrement exécutées, et non de textes officiels. La coexistence des deux noms s'explique par la survivance, partout constatée dans le langage populaire, de l'ancien nom à côté du nouveau, auquel on a peine à s'habituer.

2. C'est le sens de δίκεον. Cf. dans Hdt., II, 149, δικαία ὀργυιᾶ : même expression dans Hultsch (*Metrol. Script.*, p. 192, l. 8 et 13) où il s'agit d'un fragment byzantin (*Ibid.*, *Introd.*, § 28). — Pour les poids, on comparera un poids carré en bronze incrusté d'argent, avec δικεσύνη καλή (Schlumberger, *Mélanges d'arch. byz.*, p. 341), et un passage de Du Cange (*Glossar. gr.*, s. v. Δίκιον) citant l'*Etymologicum* de Suidas ; ce texte étant très malaisé à comprendre, très mal ponctué, je reproduis avec la ponctuation qui me paraît raisonnable, et en adoptant pour le troisième mot une conjecture de Meursius (*Glossar. gr.-barbarum*) : δίκιον· λίτρα, μνᾶ· καὶ δίκιον ἀργυρίων, καὶ πολλοὶ τύποι.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE 7 R.F. IMPRIMÉS

On aimerait à préciser davantage cette date ; mais cela ne va pas sans difficultés, à cause des renseignements contradictoires fournis par l'examen des inscriptions.

1° Au point de vue graphique, les caractères des deux faces paraissent être d'époque différente, ainsi que M. Kourouniotis l'avait déjà remarqué [1]. En effet, l'une (fig. 1) montre des A et des E là où l'autre (fig. 2) présente des A et des Є.

A vrai dire, les quatre caractères A et A, E et Є, ne sont pas nettement distinguables dans la chronologie des inscriptions thraces, où on les rencontre souvent mélangés [2]. Mais l'embarras est qu'ici ils ne sont pas mélangés. Ils sont au contraire nettement séparés. Or, il n'y a, à ma connaissance, qu'un seul exemple d'un cas semblable : c'est une pierre tombale des environs de Philippopolis [3], qui contient deux épitaphes juxtaposées relatives à deux femmes de la même famille. L'une est païenne, l'autre chrétienne, et si voisines qu'on puisse les supposer par la date [4], elles n en sont pas moins, assurément, d'époque différente.

2° Au point de vue du sens, la mention de la mine périnthienne est difficilement conciliable avec celle de la livre romaine. Il y a eu un moment où la seconde, officiellement tout au moins, et c'est le cas ici, a remplacé la première. Il paraît donc aussi qu'il s'agit d'unités pondérales d'époque différente.

L'objection est extrêmement grave. S'il fallait admettre que, pour la forme et pour le fond, l'objet qui nous occupe

1. Τὰ γράμματα τῆς δευτέρας ἐπιγραφῆς... εἶνε ὅλως διάφορα τῶν τῆς πρώτης.. καὶ ἐχαράχθησαν βεβαίως ἐπὶ τῶν χριστιανικῶν χρόνων.

2. Par exemple : Dumont-Homolle, p. 326, n° 13 ; p. 355, n° 61 x ; p. 389, n° 74 g ; p. 412, n° 86 m ; p. 421, n° 89, etc., dans des textes les uns païens, les autres chrétiens.

3. *DH*, p. 339, n° 53.

4. Albert Dumont considérait la seconde comme peu postérieure à la première ; mais il se garde de les dater d'une façon précise : le christianisme, dit-il, a pu se répandre « d'assez bonne heure » dans le pays (*Ibid.*, p. 226-227).

correspond à deux dates diverses de l'histoire périnthienne, il en résulterait des impossibilités telles qu'on n'aurait guère d'autre moyen d'en sortir que de le considérer comme faux. Or, rien ne nous autorise à cette hypothèse : le poids possède, à n'en pas douter, des caractères suffisants d'authenticité [1]. Force est donc de chercher une explication qui supprime les difficultés épigraphiques signalées.

La plus vraisemblable me paraît être la suivante : le poids se place vers une époque très voisine de la soumission de Périnthe à la domination romaine : par exemple dans la seconde moitié du premier siècle.

Dans ce cas, on peut concevoir que, pendant la période de transition au cours de laquelle les villes grecques du littoral ont été peu à peu accoutumées aux usages romains, il ait semblé utile de mentionner côte à côte sur le même poids l'ancienne unité auprès de la nouvelle. Ce serait une concession faite, soit aux habitudes du commerce local, soit au patriotisme indigène. Du même coup, la différence des caractères sur les deux faces du poids serait expliquée : l'inscription μνᾶ περινθία reproduirait, avec les caractères traditionnels, donc plus anciens [2], celle que portaient les mines périnthiennes antérieures à la domination de Rome ; le texte de l'autre face serait composé avec les caractères usuels de l'époque [3].

1. — *a*) Les circonstances de la découverte. — *b*) Les témoignages de la première heure. — *c*) Les difficultés matérielles de fabrication. — *d*) L'absence de mobile raisonnable à une pareille fraude (matière sans valeur ; objet invendable ; aucune théorie scientifique à en déduire). — *e*) Le texte même (variantes graphiques des deux faces, orthographe rare δίχεον).

2. Les caractères AE apparaissent dans l'épigraphie thrace dès le second siècle avant J.-C.

3. Le caractère Є et l'orthographe δίχεον font songer à une époque assez basse, et c'est pourquoi M. Laurent avait pu proposer de les rapporter au moins au VI[e] siècle. Mais, dans un pays comme la Thrace, ni la graphie ni l'orthographe ne sont soumises à des règles assez fixes pour permettre à elles seules l'établissement d'une date.

IV. *Valeur*. — L'interprétation hypothétique ci-dessus a l'avantage d'expliquer de façon satisfaisante les anomalies épigraphiques qui nous arrêtaient. Mais elle a un défaut, celui de sous-entendre que le mot μνᾶ est employé dans un sens imprécis ou erroné : imprécis, s'il faut le prendre comme un simple synonyme de *poids*, sans détermination d'une valeur quelconque [1], — erroné, si elle prétend établir une équivalence rigoureuse entre la mine grecque de Périnthe et le poids romain de cinq livres.

En effet, qu'il s'agisse bien réellement d'un poids de cinq livres romaines, c'est ce que dit explicitement l'inscription et ce que confirme la pesée. Selon qu'on admet les évaluations de 1541 gr. ou de 1580 gr., la valeur de la livre unitaire serait de 308 gr. ou de 316 gr. Les deux chiffres sont également acceptables ; ils se rapprochent suffisamment du poids théorique moyen de la livre romaine, évaluée à 325 gr., mais dont on connaît les sensibles variations sur les divers exemplaires antiques qui nous sont parvenus [2]. Ils sont spécialement corroborés, le second surtout, par la comparaison avec un autre poids thrace [3] portant l'inscription δεκάλιτρον ἰταλικὸν et pesant 3210 gr., soit 321 gr. à la livre [4].

Mais, qu'il se trouve justement que le poids romain de cinq livres équivaille de manière rigoureuse au poids périnthien d'une mine, ce serait une coïncidence merveilleuse que l'esprit se refuse à admettre sans preuve irréfutable. Tout ce qu'on peut accepter, à la rigueur, c'est qu'il ait existé, entre le poids romain de cinq livres, d'une part, et

1. Ce serait une de ces extensions du sens que les linguistes constatent dans toutes les langues (cf. les sens actuels des mots *écu*, *boisseau*, etc.).

2. *Dict. des Antiq.*, s. v. *Libra*.

3. Musée d'Athènes, sans autre précision d'origine que le mot : Thrace (Ἐφημ. ἀρχ., 1885, p. 187).

4. Cf. une λίτρα ἰταλικὴ beaucoup plus faible : 271 gr. 17 (Pernice, *Griech. Gewichte*, 625).

la mine périnthienne ou l'un de ses multiples, d'autre part, une équivalence *approximative* suffisante pour qu'on ait pu, dans certaines circonstances spéciales, les considérer comme des valeurs pratiquement correspondantes. Or, ceci même revient à adopter l'explication que j'ai proposée : pour des motifs passagers, dans l'espèce pour ménager l'amour-propre local ou pour faciliter le changement d'habitudes résultant de l'adoption d'un autre système pondéral, on a pu être amené à conserver momentanément l'expression μνᾶ περινθία en lui laissant un sens imprécis.

Il en résulte que, de toute manière, il n'y a pas lieu de partir de notre poids pour tenter une évaluation quelconque de la mine périnthienne. S'il est exact et légal au point de vue du système romain, ce qu'affirme l'une de ses faces et ce que nous avons constaté être la vérité, il n'est ni exact ni légal au point de vue périnthien, auquel fait allusion l'autre face.

Je ne suivrai donc pas M. Soutzo dans les savants calculs par lesquels il a essayé d'exprimer, au moyen de fractions diversement compliquées, les rapports numéraux qui uniraient la mine périnthienne aux différentes unités pondérales du monde antique. Selon moi, en effet, nous ne sommes pas plus renseignés sur la mine de Périnthe, depuis que nous connaissons ce poids, que nous ne l'étions avant de le connaître. Malgré l'apparente précision d'une de ses inscriptions, il n'est en effet uniquement qu'un poids d'époque romaine, dont la valeur n'est scientifiquement appréciable que dans le système romain.

Peu importe, par conséquent, qu'il puisse nous faire songer à une mine périnthienne qui aurait été de valeur très élevée, ce qu'on soupçonnait déjà à cause du poids très élevé de certaines monnaies de Périnthe [1]. Peu importe

1. *Mina de la Perinthus*, p. 6-7.

même que la comparaison avec d'autres poids connus suggère l'hypothèse d'une mine double [1] ou triple, cette dernière se classant assez aisément parmi les autres unités pondérales thraces [2] actuellement connues. Toutes ces comparaisons et ces recherches, si elles ne sont pas inutiles puisqu'elles préparent des matériaux pour des évaluations à venir, sont du moins inopérantes dans l'état actuel de nos connaissances. Elles n'aboutiront à un résultat que le jour où les hypothèses qu'elles soulèvent recevront, de l'étude d'autres monuments, une confirmation que celui-ci ne saurait leur donner.

Conclusion :

a) Le poids du Musée de Constantinople (?) provient d'une fabrication anormale qui demande explication.

b) Il se classe exactement et uniquement dans le système pondéral romain.

c) Il n'existe aucune relation numérique rigoureuse entre les unités inscrites sur les deux faces.

d) Sa date peut se placer entre 50 et 300 après J.-C. ; il n'est toutefois facilement explicable que si on le rapporte à la seconde moitié du I^er^ siècle.

GEORGES SEURE.

1. Δίμνουν d'un poids équivalent au nôtre : 1559 gr. (Pernice, *op. cit.*, 41 et 165 ; — Hultsch, *Metrologie*, 142).

2. Les valeurs de la mine actuellement connues sur le littoral thrace oscillent entre 482 et 556 gr. Voici la liste de ces poids :

Bisanthe : poids orné d'un caducée, 556 gr. 13, BIZAN MNA (*DH*, p. 400, n° 76).

Ægos Potamos : poids contremarqué d'une chèvre, d'où l'attribution (Brit. Museum, cf. *Arch. Zeit.*, 1877, p. 80). — Dixième de mine (?) : 51 gr. 062.

Byzance : poids de plomb orné d'un dauphin, à g., 260 gr., BVZ M. — Demi-mine (?) : selon M. Babelon mine de Bisanthe (mais cf. le dauphin et l'orthographe Βυζ au lieu de Βιζαν ci-dessus).

Callatis : poids rond d'une demi-mine, 251 gr. (Musée de Bucarest, cf. Soutzo, *Étalons pondéraux primitifs*, n° 303).

Tomi : *a*) quart de mine, 129 gr. 50. — *b*) tiers de mine, 160 gr. 70 (*Ibid.*, n^os^ 299 et 304).

PORTRAIT D'UN MÉDAILLEUR

DU XV^e SIÈCLE

Pl. VI.

Le beau tableau florentin reproduit dans notre planche, et que connaissent tous ceux qui ont visité le Musée des Offices, a toujours intrigué la critique. La médaille que tient entre ses mains le personnage figuré par le peintre offre cette particularité curieuse d'être une médaille réelle, une médaille fondue et dorée, adroitement incrustée dans le panneau de bois à la place voulue, et non pas une représentation peinte de cette médaille. On sait que cette insertion d'un objet en relief dans un tableau, si bizarre qu'elle nous paraisse, n'est pas un exemple unique dans l'histoire de l'art italien, au XV^e siècle ; les grands retables de Carlo Crivelli et même les fresques du Pinturicchio, dans les appartements Borgia, au Vatican, nous en fournissent d'autres exemples fort célèbres. Toutefois cet excellent portrait anonyme mérite à bien d'autres titres d'être étudié attentivement. La valeur esthétique n'en a jamais échappé aux historiens de l'art florentin. Mais à quel maître doit-on en faire honneur ? et quel personnage représente-t-il ? Ces deux questions ont reçu les réponses les plus diverses, et parmi ces réponses, quelques-unes — qui ont risqué de devenir traditionnelles — sont manifestement absurdes, étant contredites par la présence de la médaille incrustée dans le

tableau. Ainsi — pour n'en citer qu'une — on a voulu attribuer cette peinture à Andrea del Castagno [1]; et, sans doute, le modelé ou la couleur présentent ici quelque analogie avec le modelé et la couleur du maître puissant qui a peint les fresques de Santa Apollonia ; mais Andrea est mort en 1457, et la médaille de Cosme l'Ancien, que tient entre ses doigts le personnage représenté, est postérieure de plusieurs années à cette date précise : en effet le titre de *Père de la Patrie* figure sur la pièce, et nous savons [2] qu'il ne fut décerné à Cosme qu'un an après sa mort, le 16 mars 1465. Cette observation ne prouve-t-elle point qu'il est essentiel de porter notre attention sur la médaille, pour tâcher d'éclairer le problème suscité par ce curieux portrait?

Cette pièce est d'ailleurs fort connue, et si belle, qu'un annotateur de Vasari [3] l'avait, fort aventureusement, attribuée à Pisanello. Armand [4] n'a pas eu de peine à démontrer la fausseté d'une telle attribution, et il a laissé la médaille parmi les anonymes. Toutefois elle a été réétudiée depuis peu, et il importe de résumer ce que l'on en a dit. Au préalable, nous en reproduisons ici la description :

MAGNVS COSMVS MEDICES·P P P. Buste à gauche de Cosme de Médicis, le visage glabre et décharné, ses cheveux courts coiffés d'une haute toque évasée à double étage, vêtu d'un manteau à col droit. Grènetis.

℟. PAX LIBERTAS | QVE PVBLICA. Florence (désignée par

1. Burckhardt, *Le Cicerone*, trad. française, p. 550.

2. Ammirato, *Istorie fiorentine*, Florence, 1647, in-f°, XXIII, 74. Matteo Palmieri, *De temporibus suis*, année 1464 (dans Tartini, t. I. p. 248). Macchiavel, *Ist. fiorentine*, VII, 6. Perrens (*Hist. de Florence*, 2e p., t. I, p. 215) cite également, sur ce point, un manuscrit italien (n° 348, f° 45, v°) de la Bibliothèque nationale. Litta (*Famiglie celebri italiane*, *Medici*) a donné, mais par simple erreur typographique, la date 1464; cette erreur a été souvent reproduite depuis, par exemple au passage de l'édition de Vasari par Milanesi, cité ci-dessous (t. III, p. 12).

3. Milanesi, dans son édition (t. III, p. 12, n. 1), reproduit cette attribution pour la ruiner.

4. *Les Médailleurs italiens*, 2e éd., Paris, 1883, in-8°, t. I, p. 10-11, n° 32.

l'inscription FLORENTIA placée à l'exergue), sous les traits d'une déesse voilée et drapée ; assise à gauche sur une chaise curule, elle tient de la main gauche un rameau d'olivier, et porte un globe dans sa main droite tendue en avant. La chaise curule est placée sur un soubassement ornemental en forme d'arc, terminé par deux volutes. Grènetis.

Br. 74 mill.

De cette pièce il existe deux variantes, qu'il suffit de mentionner en passant, l'une de 80 mill. de diamètre, l'autre de 46 1/2, et qui toutes deux portent au droit, non plus la légende *Magnus Cosmus Medices P. P. P.*, mais ·COSMVS·MEDICES·DECRETO·PVBLICO·PP· Le reste répond à la description donnée ci-dessus, et cependant le style, la *lettre*, la valeur esthétique de la grande médaille de 80 millimètres, manifestement copiée sur celle de 74 millimètres, décèlent un artiste différent. Mais puisqu'ici nous étudions exclusivement la médaille insérée dans le tableau du Musée des Offices, nous ne rechercherons pas qui a pu en exécuter cette copie plus grande, d'ailleurs intéressante, mais d'un art beaucoup moins pénétrant, d'un accent beaucoup moins sincère. Notons seulement que toutes deux portent le même titre abrégé de la même façon, *Pater Patriae*. Sur la première, le troisième P s'interprète sans difficulté par *primus*. Un texte de Matteo Palmieri [1], d'ailleurs, nous confirme dans cette interprétation : « *Hunc talem virum civibus omnibus carum non multos post menses omnium primum Civitas patrem patriae appellavit.* » Non seulement ce texte nous apprend que Cosme l'Ancien fut le premier Florentin à qui ait été décerné cet honneur posthume, mais de plus il nous montre que les contemporains le remarquèrent et jugèrent que cette nouveauté du titre en rehaus-

1. *De temporibus suis, loc. cit.*

sait la gloire. On voit du même coup que notre médaille n'est pas antérieure au 16 mars 1465, comme nous l'avons dit plus haut, et même, on ne nous refusera pas d'admettre qu'elle fut commandée à cette date, pour commémorer le décret solennel qui donnait au vieux politique disparu, au despote adroit, retors, et si savant dans l'art de conduire les hommes et d'endormir leurs passions politiques, ce nom pacifique de *Père de la Patrie*. En effet, à mesure qu'on s'éloignait de la date où Cosme était mort, cette médaille perdait de son actualité et de son intérêt ; et, en outre, qu'on remarque le réalisme minutieux, intime, délicat et puissant à la fois, de cette œuvre : n'est-il pas évident qu'une semblable effigie n'a pu être modelée que par un grand artiste ayant approché Cosme l'Ancien, et gardant en sa mémoire, singulièrement douée du don d'évocation, l'image du vieillard disparu ? De plus, pour qu'il la conservât si précise et si vivante, il fallait nécessairement que le temps n'en eût point encore estompé les contours.

Qui donc, en 1465, a pu exécuter cette admirable médaille ? Ici, nous sommes aidés par la science et par l'intuition de M. Henri de la Tour[1]. Grâce à lui, nous n'avons plus à tenir compte de l'opinion de Friedlaender[2], qui l'attribuait à Niccolò Fiorentino, et notons en passant que M. W. Bode avait déjà détruit cette attribution[3]. M. Henri de la Tour a montré qu'il fallait voir dans le célèbre portrait de Cosme de Médicis un des chefs-d'œuvre de Cristoforo Geremia, le plus original, le plus étonnant,

1. *Bulletin des Musées de France*, 1908, p. 85-86.

2. *Die italienischen Schaumünzen d. XV^n Jahrh.* (1430-1530), Berlin, 1882, in-f°, p. 126.

3. *Der florentiner Medailleur Niccolò di Forzore Spinelli* (*Jahrbuch der k. preuss. Kunstsamml.* 1904, I, p. 1 et 2). Il est inutile de discuter l'attribution de cette pièce à Michelozzo, attribution faite sans preuves par Al. Heiss, et reproduite par Supino.

après Pisanello, de tous les médailleurs italiens, au XV^e^ siècle. L'analyse de cette médaille confirme de la façon la plus évidente l'attribution de M. de la Tour. Le modelé de l'effigie, si raffiné et plein d'accents révélateurs, certains détails même, comme le dessin de l'oreille, rappellent les œuvres caractéristiques de Cristoforo, en particulier ses médailles d'Alphonse d'Aragon, de Paolo Dotti et du cardinal Mezzarota Scarampi. La *lettre* et l'apparence générale, la disposition du revers, notamment l'inscription de l'exergue, ne rappellent pas moins ces mêmes œuvres ; enfin, le sobre motif ornemental placé sous la figure de Florence divinisée, est tout à fait dans le goût de Cristoforo Geremia, tel que nous le montre une curieuse plaquette de la collection Valton, décorée de rinceaux à la fois riches et simples, d'une touche nette mais un peu grasse[1]. Bref, nous devons désormais considérer l'attribution de M. de la Tour comme acquise.

Si donc nous savons que la médaille insérée dans la *tavola* du Musée des Offices a été exécutée par Cristoforo Geremia de Mantoue, en 1465, quelles conclusions en tirerons-nous, qui nous aident à identifier le personnage représenté sur la *tavola*, et l'artiste qui l'a peinte? Occupons-nous d'abord du personnage figuré ici. On l'a longtemps appelé, par la plus arbitraire des fantaisies, Pic de la Mirandole : personne ne défend plus cette attribution ; et, en effet, pourquoi eût-on représenté, tenant cette médaille, Jean Pic de la Mirandole, le célèbre érudit, philosophe et poète, qui, né en 1463, ne vint à Florence qu'en 1479, quinze ans après la mort de Cosme l'Ancien ?

1. H. de la Tour, *ibid*. On trouvera la reproduction de cette plaquette dans l'article que j'ai consacré à Cristoforo Geremia, dans le n° de décembre 1911 de la *Revue de l'Art ancien et moderne*. Le présent article n'est qu'un développement détaché de cet article de la *Revue de l'Art*.

Aujourd'hui, sur la question qui nous occupe, deux thèses dignes d'être discutées restent seules en présence : Prosper Valton et Eugène Müntz [1] ont cru reconnaître, dans ce buste d'homme encore jeune, un portrait de Pierre de Médicis, fils de Laurent le Magnifique, donc arrière-petit-fils de Cosme ; et Friedlaender a soutenu que ce portrait ne pouvait représenter que l'auteur de la médaille, — selon lui Niccolò Fiorentino, mais selon l'attribution seule possible aujourd'hui, Cristoforo Geremia. Puisqu'il nous faut choisir entre ces deux thèses, notons tout de suite que, selon celle qu'on adopte, on déplace de plus de trente années, dans un sens ou dans un autre, la date de la peinture : en effet, Pierre de Médicis, fils de Laurent, est né en 1471, et, comme cette peinture figure un homme d'une trentaine d'années, ou à la rigueur de vingt-cinq ans environ, elle daterait, si elle le représente, de la période comprise entre 1496 et 1500. Si nous voyons au contraire dans ce tableau un portrait de Cristoforo Geremia, nous sommes amenés à le placer à la date où il modela et coula cette médaille de Cosme, c'est-à-dire en 1465, puisqu'à partir de 1466 jusqu'à sa mort prématurée, en 1475, le grand médailleur vécut à la cour pontificale [2], — et le portrait que nous étudions, œuvre manifestement florentine, a été très probablement peint à Florence. Or, a priori, entre ces deux dates possibles, l'une ne paraît-elle pas infiniment plus vraisemblable que l'autre ? Cette *tavola* d'un dessin si précis, avec sa bizarre incrustation, ne ressemble-t-elle pas beaucoup plus aux peintures que, vers 1465, on exécutait à Florence, autour des Pollajuolo, qu'aux œuvres peintes, vers 1500, par des

1. *Chronique des Arts*, 1888, p. 324. Friedlaender, *loc. cit.*

2. Cf. *Rerum italic. Scriptores* de Muratori, nouv. édition, t. III, xvi, *Appendice*, fasc. 96. p. 191 (Zippel ed.).

artistes qui voyaient travailler Bartolommeo della Porta et Mariotto Albertinelli?

Cette réflexion montre au lecteur vers quelle thèse nous inclinons. Toutefois, examinons sans parti pris l'identification proposée par Valton et Müntz. Elle repose tout entière sur une comparaison entre le tableau de Florence et une miniature, attribuée à ce Gherardo, *miniatore fiorentino*, dont Vasari [1] nous a laissé l'éloge, miniature qui est jointe à une belle édition d'Homère, imprimée à Florence par Bernardo Nerli, en 1488, et dédiée à Pierre de Médicis. Cette miniature est en réalité un portrait en buste [2], d'une touche très ferme, très nette, et d'un style sensiblement plus avancé que le style du portrait des Offices. On y avait vu Alexandre Farnèse, le futur Paul III. Mais Milanesi a démontré que c'était évidemment là le portrait de Pierre de Médicis à qui le livre avait été dédié. Or, s'il y a une ressemblance de costume entre les deux portraits, s'il y a même une analogie entre les lèvres des deux personnages, je me demande par quel effort de bonne volonté Müntz a pu se convaincre que ces deux personnages ne faisaient qu'un. La ressemblance de costume et de coiffure importe peu, car elle est vague et tient à la persistance des mêmes modes pendant toute la seconde moitié du XV[e] siècle [3]. Quant à la ressemblance des visages, elle n'est même pas lointaine : le portrait des Offices nous montre un visage osseux, aux pommettes saillantes, aux yeux clairs, au nez camard, au

1. Édition Milanesi, pp. 237-252.

2. De demi-grandeur nature, à peu près. Reproduit dans E. Müntz, *Hist. de l'art pendant la Renaissance*, t. I, p. 317. L'original est conservé à Naples dans la *Biblioteca Nazionale*.

3. Comparez par exemple, avec ces portraits, la médaille de Pier Candido Decembrio, par Pisanello, celle d'Hercule d'Este par Sperandio, le portrait de Verocchio peint par Lorenzo di Credi, celui d'Evangelista Scappi par Francia, l'Angelo Doni de Raphaël, etc. Je ne cite que des œuvres illustres, connues de tout le monde.

menton très dessiné, coupé par une longue fossette très accusée, et un long cou maigre et dégagé, où la pomme d'Adam fait une dure saillie ; la miniature, au contraire, figure un jeune homme aux magnifiques yeux sombres, au nez mince, à l'ovale fin et pur, au menton plein et lisse. Quoique Müntz avoue que l'homme à la médaille du Musée des Offices a six ans au moins de plus que le Pierre de Médicis de l'Homère édité en 1488, — et, à mon avis, il ne faut pas dire six ans, mais de dix à quinze ans, — cette différence d'âge n'explique point la différence de physionomie et de traits. Bref, cette prétendue ressemblance est une pure illusion. Au contraire, si l'on compare ces deux effigies, on est vite frappé par le caractère beaucoup plus *primitif* de celle qui, selon Müntz, serait postérieure à l'autre d'au moins six années. En sorte qu'il faut conclure que le beau portrait des Offices, d'une précision de lignes presque sèche, ne représente point le même personnage que la miniature de 1488 ou 1489 attribuée à Gherardo, et d'un style plus fondu, plus mou et plus banal aussi, certainement plus tardif : la comparaison de ces deux œuvres ne prouve qu'un fait [1], à savoir que le portrait de Florence a été peint longtemps avant le Pierre de Médicis de Naples, longtemps avant 1488.

Nous devons revenir à l'autre thèse, et reconnaître, dans ce tableau, un portrait du médailleur qui a exécuté la médaille de Cosme. Cette explication, d'ailleurs, n'est-elle pas de beaucoup la plus naturelle ? et si naturelle, qu'elle a été proposée par Friedlaender, et acceptée par la critique

1. Müntz corroborait la prétendue preuve tirée de cette comparaison par la présence de la médaille de Cosme dans la *tavola* des Offices : il est inutile d'insister sur la fragilité de cet argument, si l'on se souvient que Pierre de Médicis, fils de Laurent le Magnifique, n'était que l'arrière-petit-fils de Cosme. Je note ici que la thèse de Müntz a été reproduite comme une vérité acquise dans l'*Archivio storico dell' arte* de 1894, p. 487, et comme douteuse par MM. Lafenestre et Richtenberger dans *La peinture en Europe, Florence*, p. 32.

jusqu'à la publication de l'article de Müntz. Seulement, Friedlaender y avait vu à tort Niccolò Fiorentino, et on a proposé sans preuves d'y reconnaître le graveur de gemmes Piero di Neri Razzanti qui enseignait son art à Florence en 1477 [1]. Aujourd'hui que l'attribution de la médaille de Cosme à Cristoforo Geremia est devenue certaine, il faut voir dans ce beau portrait le portrait de ce grand artiste. Je crois d'ailleurs que tout confirme cette conclusion, — jusqu'à l'apparence débile du personnage, puisque Cristoforo mourut jeune, en 1475 [2]. Sans doute, aucun document ne nous a appris l'année de sa naissance. Mais notez que la première œuvre de Cristoforo dont la date nous soit connue, sa médaille de Pierre Barbo, le futur Paul II, porte le millésime 1455. Donc, en 1465, il devait être jeune encore, et avoir dépassé de peu la trentaine : le portrait de Florence, au visage maigre, osseux, émacié, respirant la gravité et l'autorité, n'y contredit certainement point.

Ces arguments suffisent, je le crois, pour entraîner la certitude. Toutefois, je voudrais y ajouter une observation qui, sans doute, n'équivaut point à une preuve, ni même à une présomption, mais qui mérite d'être signalée. On sait que Cristoforo Geremia avait un neveu, qui illustra lui aussi l'art de la médaille, et que nous connaissons sous le nom ou le surnom de Lysippe [3]. Or, Lysippe nous a laissé son propre portrait dans une médaille extrêmement curieuse,

1. Lafenestre et Richtenberger, *loc. cit.* Sur cet artiste, dont on ne connaît point d'œuvre, et que Milanesi a proposé, assez arbitrairement, d'identifier avec le médailleur Petrocino, cf. Vasari, *Vite*, éd. Milanesi, t. III, p. 29, n. 1, et t. V, p. 368, n. 1.

2. A la fin de 1475, ou, au plus tard, en janvier 1476, d'après un document des Archives du Vatican, publié par M. Zippel, dans son *Appendice* à sa nouvelle édition des *Vite di Paolo II*, tome III, partie XVI[e] des *Rerum italic. Scriptores* de Muratori (fascicule 96 de la nouvelle édition, Città di Castello, in-4°, 1911).

3. Raphaël Maffei, dit le Volterran, *Commentarij rerum urbanarum*, Rome, 1506, vol. II, *Anthropologia*. Eug. Müntz, *Les Arts à la cour des papes*, 3 vol. in-8°, 1878-1882, t. II, p. 304-305.

ornée de cette légende qui nous propose une transparente énigme : *Di là il bel viso, e qui il tuo servo mira* [1]. Et si l'on compare ce portrait de profil avec le portrait peint du Musée des Offices, on sera frappé par leur analogie : pommette saillante, nez camard, lèvres proéminentes, menton fin, cou dégagé, — tous ces traits comparables se trouvent dans les deux visages ; il y a donc entre eux un air de famille très saisissable, que peut expliquer la parenté étroite qui unissait Lysippe à son oncle Cristoforo. Sans doute, il serait vain de vouloir tirer d'un tel rapprochement un argument véritable, puisque nous ne connaissons la parenté des deux artistes que par un mot du Volterran, que nous ignorons, par conséquent, si cette parenté était directe ou si elle était une parenté par alliance, et qu'enfin beaucoup de neveux ressemblent bien faiblement à leur oncle! Néanmoins, comme les deux excellents médailleurs ont travaillé ensemble [2] et que leurs gloires sont étroitement unies, il m'a paru intéressant de noter au passage cette comparaison.

Je ne discuterai point longuement la seconde question soulevée par le beau portrait florentin : à quel peintre faut-il l'attribuer? J'ai dit, en commençant, pourquoi son attribution à Andrea del Castagno était impossible. Presque tous les autres critiques [3] qui ont étudié le tableau y ont

1. G.-F. Hill, *The Burlington Magazine*, août 1908. Jean de Foville, *Sperandio, sculpteur et médailleur mantouan*, Paris, gr. in-8°, 1910, p. 33. De cette médaille-portrait, il existe au Cabinet de France un bel exemplaire ancien, sans revers; la légende fait pourtant allusion à un revers plus aimable que le droit ; mais je ne connais point d'exemplaire qui ne soit uniface : M. Hill en a conclu que le revers devait être un petit miroir circulaire.

2. La copie de la médaille de Cosme l'Ancien, dont j'ai parlé plus haut et qui porte la légende *Cosmus Medices decreto publico P. P.* semblerait, si l'on en jugeait uniquement par la *lettre*, avoir été exécutée par Lysippe. Mais je la crois plutôt d'un Florentin ayant connu l'œuvre de Lysippe.

3. Bode (dans son édition du *Cicerone* de Burckhardt, 1910, p. 691). Frizzoni, *Archivio storico dell' arte*, 1888, pp. 290-291. Lafenestre et Richtenberger, *loc. cit.* H. Trœber, *Die Einzelporträts des Sandro Botticelli*, Leipzig, 1910, in-4°, p. 33.

vu une œuvre de Botticelli, et le style de cette peinture si nerveuse et si originale confirme tout à fait cette hypothèse : je la considère comme admise. Cependant une observation s'impose immédiatement : nous avons montré que ce tableau avait dû être peint en 1465 ou au début de 1466. Botticelli comptait à cette date à peine plus de vingt et un ans [1]. Comment donc croire qu'un artiste si jeune ait exécuté une telle œuvre? Mais l'objection tombe, si nous nous rappelons que Botticelli a étonné son temps par sa précocité, bien moindre pourtant que celle de Raphaël ou de Michel-Ange. En effet, Vasari [2] nous dit de Botticelli : « *Dipinse, essendo giovanetto, nella Mercatanzia di Fiorenza, fra le tavole delle Virtù, che Antonio e Piero del Pollaiolo lavorarono.* » Il est vrai que Vasari se trompe sur la date de cette œuvre, puisqu'il s'agit de la *Fortezza* du Musée des Offices, et que nous savons, aujourd'hui [3], qu'elle fut peinte en 1470, quand Botticelli avait vingt-six ans : il n'était donc plus *giovanetto*. Mais le témoignage de Vasari, quoique imprécis, nous garde le souvenir de la précocité du grand peintre. Notez d'ailleurs que la *Fortezza* est une peinture déjà savante, contournée comme celle des Pollajuolo, mais déjà plus harmonieuse et plus solide. Le dessin des mains de cette *Vertu* tenant sa masse y est recherché et habile, et rappelle — quoique beaucoup plus savant — le dessin des mains de l'orfèvre tenant et montrant son médaillon de Cosme de Médicis : elles sont, dans les deux *tavole*, conçues selon le même esprit. D'autre part, malgré ses rares mérites, le portrait des Offices n'est pas exempt de singulières faiblesses, et

1. Né en 1444. On l'a cru longtemps né en 1447. La date 1444 est certaine. Voy. Mesnil, *Miscellanea d'Arte*, 1903, p. 87 sqq. Cf. Diehl, *Botticelli*, Paris, in-16 carré, s. d., p. 15; René Schneider, *Botticelli*, Paris, in-16 carré, 1911 ; Julia Cartwright, *Sandro Botticelli*, Londres, 1904, in-4°, p. 9.

2. Ed. Milanesi, t. III, p. 310.

3. Mesnil, *Les figures des Vertus de la Mercatanzia* (*Miscellanea d'arte*, 1903, p. 43).

l'on ne saurait les attribuer toutes, avec M. Frizzoni, aux repeints qui ont gâté le tableau ; le paysage notamment, qui se déroule derrière le buste du personnage, est traité avec un sentiment de la perspective presque enfantin et a été brossé par touches très sommaires, dont Botticelli, plus tard, ne se serait point contenté : qu'on se souvienne par exemple du paysage qui se déroule derrière la *Pallas* du palais Pitti ou encore du mystérieux verger de la *Primavera !* Si même nous comparons le portrait de l'orfèvre à la *Fortezza*, celle-ci nous semblera d'un art plus savant et plus sûr, et, si la *Fortezza* date de 1470, il faut nécessairement admettre que le portrait a été peint plusieurs années auparavant, alors que Botticelli fréquentait encore les ateliers d'orfèvres où il avait appris les éléments de l'art et où Cristoforo Geremia, si connu à Florence [1], était un maître révéré, quoique jeune encore. Ainsi, de quelque côté que nous considérions le problème, la même solution s'en impose à nous. Les critiques même qui, au lieu d'attribuer cette peinture à Botticelli, l'ont donnée à Andrea del Castagno, ou à un contemporain et imitateur de Baldovinetti et des Pollajuolo, comprenaient que cette *tavola*, avec son incrustation étrange, digne d'un vrai primitif, ne pouvait pas avoir été peinte postérieurement au second quart du XV^e^ siècle. Je crois donc être en devoir d'affirmer, que ce tableau célèbre est bien un portrait de Cristoforo Geremia, peint vers 1465-1466 par Botticelli, *essendo giovanetto*.

JEAN DE FOVILLE.

1. Cf. U. Rossi, *Archivio storico dell' arte*, 1888, pp. 404-411.

MÉLANGES & DOCUMENTS

COINS MONÉTAIRES

M. le comte de Beauchamp a vu, aux Archives nationales, un grand nombre de coins monétaires représentant les droits et revers du denier tournois de Louis ou de Philippe (*Ludovicus* ou *Philipus* (*sic*) *rex* ℟. *Turonus civis*) ainsi que le revers de l'agnel de Philippe IV, lesquels coins, faute de renseignements, ne peuvent d'ailleurs être associés deux à deux.

Cette découverte serait du plus haut intérêt, si l'examen desdits monuments ne suscitait les objections suivantes : 1° les lettres, par leur forme, leur gravure, dessin et biseautage, ne rappellent pas l'époque de saint Louis ou de Philippe le Bel ; 2° les prétendus deniers tournois et les prétendus revers d'agnels sont sensiblement plus grands que les pièces correspondantes.

Le comte de Castellane, à qui nous devons ces observations, se demande en conséquence si nous n'aurions pas affaire à une fabrication postérieure, soit à des pièces dans les genres de celles qu'on frappa sur l'ancien modèle au XVI^e^ siècle pour réglementer la largeur des mailles des filets de pêche[1]. L'Administration des Eaux et Forêts aurait ensuite versé ces coins à la Monnaie, d'où ils seraient venus aux Archives.

Sans doute, ajouterons-nous, il n'est question dans les ordonnances de 1551 et 1560 que de deniers parisis et de gros tournois, mais il peut y avoir eu d'autres ordonnances analogues. Bien mieux, le revers en question de l'agnel agrandi se trouve être du module d'un gros tournois ; quant au denier, le dessin de l'or-

1. F. Mazerolle, *Gros tournois et deniers parisis frappés au XVI^e^ siècle*, dans *Rev. num.*, 1888, p. 551.

donnance où il est parlé d'un denier parisis représente un denier tournois, et, comme le denier parisis était un peu plus large que le denier tournois, il est possible que telle soit la raison pour laquelle nos deniers tournois, légèrement agrandis, reproduisent précisément le module des parisis. Or, peu importait la pièce, pourvu qu'elle fût ancienne, démonétisée et du module voulu.

A. D.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

1. — Dans la commune de Gergueil (c^{on} de Sombernon, Côte-d'Or), on a trouvé, autour d'une taupinière, un assez grand nombre de monnaies gauloises en 1910 ou 1911. M. E. Bertrand, qui a bien voulu prendre pour moi des renseignements, a pu apprendre qu'on avait vendu de ces monnaies pour une somme de 400 francs ; il a vu, entre les mains d'un habitant, un bronze coulé des Sénons (fig. 319 de mon *Traité des m. gaul.*), qui aurait été trouvé dans les environs du lieu où le dépôt fut mis au jour.

2. — Près de Corbridge (Northumberland, Angleterre), dans des substructions de l'antique *Corstopitum*, le 4 septembre 1911, on a trouvé un petit vase de bronze contenant 159 pièces d'or et 2 de bronze, en très bon état, des empereurs depuis Néron (10 p.) jusqu'à Marc Aurèle (4 p.) ; les plus nombreuses étaient celles de Trajan (51 pièces). — *Num. Circular*, 1911, 13175-176, deux notes. En 1908, on avait déjà trouvé 48 monnaies romaines d'or enveloppées dans un morceau de plomb.

3. — A Clermont-Ferrand, dans les travaux exécutés au cours des dernières années, on a découvert un trésor de monnaies d'or, qui a malheureusement été dispersé avant d'avoir été étudié. L'architecte des monuments historiques de la section de Clermont-Ferrand a pu retrouver 57 pièces dont voici l'inventaire succinct : 21 francs à cheval de Jean le Bon, avec plusieurs variétés de légendes et de heaume ; 1 royal et 1 mouton de Jean le Bon ; un écu et un royal de Philippe VI ; une « chaise » du Prince Noir ; un « guyennois » et un « léopard » du même ; 2 francs à cheval de Charles V ; 17 francs à pied du même ; 2 florins d'or du même ; 1 florin d'Humbert, dauphin du Viennois ; 2

florins de Raymond, prince d'Orange; 2 florins de Pierre d'Aragon; 2 florins de Florence.

Ces pièces ont été envoyées au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale où elles ont été classées par les soins de M. Dieudonné.

4. — A Chartres, en creusant une tranchée, on a trouvé récemment un petit dépôt contenant au moins 16 deniers et oboles anonymes du type chartrain; les oboles n'ont pas le point dans un canton de la croix. — *Communication de M. le C^te F. de Rilly.*

5. — A Petite-Synthe, près de Dunkerque, en juin 1911, on a trouvé un dépôt composé ainsi : 7 doubles gros aux deux écus heaumés de Jean sans Peur pour la Flandre; 2 gros de Guillaume, comte de Hainaut, au lion tenant un écusson dans une haie, frappés à Valenciennes; 8 monnaies noires les unes avec l'écusson, les autres avec FL, de Philippe le Hardi ou de Jean sans Peur, très mal conservées; enfin 4 pièces analogues entrées au Musée de Dunkerque. — *Renseignement de M. Louis Théry* rectifiant une indication donnée par *La Dépêche* de Lille, du 7 juillet 1911.

6. — A Monville (c^on de Clères, arr. de Rouen), on a trouvé 47 douzains et francs de François I^er à Charles X (de la Ligue) et de Louis II de Dombes. — *Bull. Commission des Antiq. Seine-Infér.*, XV, 1911, 211.

7. — A Criquiers (c^on d'Aumale, arr. de Neufchâtel), le 19 avril 1908, monnaies d'or de Charles VIII, Louis XII, François I^er, Charles X. — *Bull. Commission des Antiq. Seine-Infér.*, XV, 1911, 273-275.

8. — A Blackhills, près de Corsock (Kirkcudbrightshire, Écosse), on a trouvé des deniers, une obole et un farthing d'argent d'Alexandre III, John Baliol et Robert Bruce pour l'Écosse, d'Édouard I^er et II pour l'Irlande et l'Angleterre (ateliers de Dublin, Waterford, Londres, Durham, Cantorbury, Berwick, Bristol, York, etc.).— *Num. Circular*, 1911, 13175.

9. — A Terslev, dans l'île de Seeland (Danemark), on a trouvé des objets et bijoux d'argent, environ 500 monnaies arabes, anglo-saxonnes et danoises du roi Even Tveskaeg (985-1014) ainsi que des lingots monétaires. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4852, citant la *Vossische Zeitung* du 19 septembre 1911; *Num. Circular*, 1911, 13174.

10. — Près de Ribe (Jütland, Danemark), vase rempli de monnaies,

parmi lesquelles il y en avait d'Henri II, roi d'Angleterre (1154-1189). — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4875.

11. — A Kirchhundem (cercle d'Olpe, Westphalie), en construisant un chemin de fer, on a trouvé des monnaies d'argent des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4875.

12. — A Bödigheim (cercle de Mosbach, Bade), on a trouvé environ 60 florins d'or des ateliers de Bacharach, Höchst, Oberwesel, Coblenz, Bonn, Bingen, Offenbach, Oppenheim, Riel. — *Berliner Münzbl.*, 1911, 119.

13. — Près de Ritschenhausen (cercle de Meiningen, Saxe-M.) dépôt de monnaies de Brunswick-Wolfenbuttel et de Diepholz. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4799.

14. — Près d'Hamersleben (District d'Oschersleben, cercle de Magdebourg, prov. de Saxe), dans les environs de la Münzenberg, vase avec monnaies d'argent de la première moitié du XVI^e^ siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4829.

15. — A Grebehna (cercle de Delitzsch, prov. de Saxe), vase avec plus de 600 pièces d'argent de 1546 à 1780. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4829.

16. — A Berenbrock (cercle de Kalvörde, Brunswick), en juin 1911, dépôt contenant un florin de Friedrich III de Saarwerden, archevêque de Cologne (1370-1414) et beaucoup de gros de Misnie. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4799.

17. — A Mühlbock (cercle de Züllichau, Brandebourg), en démolissant une maison, on a trouvé un vase avec environ 800 monnaies d'argent des années 1630 à 1698. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4875.

18. — A Lupow (cercle de Stolp, Poméranie), dans la propriété de M. Malzkow, vase contenant environ 10 kilogrammes de monnaies et fragments et bijoux d'argent de « l'époque des Wendes ». — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4852.

19. — A Jezewo (cercle de Schwetz, Prusse occid.), on a trouvé un millier de pièces d'argent de Jean-Casimir de Pologne, de Frédéric-Guillaume et Frédéric III de Brandebourg. — *Berliner Münzbl.*, 1911, 119; *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4765.

20. — Près de Pronitten (cercle de Labiau, Prusse orientale), gros. thalers, demi-florins de la deuxième moitié du XVIII[e] s., pesant près de 10 kilogrammes. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4875.

21. — A Buschen (cercle de Wohlau, Silésie), on a trouvé deux pots avec plus de 1000 pièces d'argent des ducs de Liegnitz, Brieg, Wohlau et d'autres des ducs de Silésie, des monnaies de Brandebourg, Lunebourg, des empereurs allemands, de Louis XIV de France. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4765.

22. — A Forst (Silésie ?), vase contenant un millier de monnaies d'Auguste le Fort avec des gros et pièces de deux gros polonais. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4765.

23. — A Grunowitz, dans un domaine du prince de Hohenlohe (cercle de Rosenberg, Silésie), en juillet 1911, on a trouvé un grand nombre de gros de Prague du roi Jean de Bohême († 1346). Le prince en a donné beaucoup d'exemplaires au Musée de la Haute Silésie à Gleiwitz. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4852.

24. — A Kuttewitz près de Bilin (Bohême), en août 1911, vase contenant environ 800 deniers de Bohême du XI[e] siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4829.

25. — Près d'Ecséd (Comitat de Heves, Hongrie) on a fait une trouvaille de monnaies hongroises du XVI[e] siècle. Ce trésor contenait 12 florins d'or de Louis II et de Ferdinand I[er], frappés à Kremnitz, et 16181 deniers d'argent du temps de Ferdinand I[er] jusqu'à 1559. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4829.

26. — A Rome, dans les travaux du palais de Venise, on aurait trouvé un bon nombre de plaquettes ovales de bronze du pape Paul II (*Italice pacis fundatori*). — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4829.

29. — Entre Sant' Ambrogio et Chiusa (prov. de Turin), trouvaille de 80 monnaies d'or et 30 d'argent de 1776 à 1790, au nom de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. — *Riv. ital. di Num.*, 1911, 141.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VENTE DE MONNAIES

Prix d'adjudication de la Collection Emile CARON, Monnaies grecques, romaines et françaises, vendues aux enchères à Paris, les 18, 19 et 20 décembre 1911, par MM. Feuardent.

N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.
1	6	30	60	59	23	88	26
2	30	31		60	100	89	
3		32		61	21	90	55
4		33	46	62	120	91	10
5	65	34		63	15	92	
6	5	35	1	64	9	93	18
7	30	36		65	31	94	
8	25	37	23	66	39	95	8
9		38		67		96	
10		39	27	68	21	97	9
11	56	40		69	60	98	4
12	21	41	26	70	15	99	
13		42	16	71	260	100	
14	38	43	6	72	15	101	10
15	20	44	65	73	20	102	
16		45	14	74	6	103	8
17	16	46	8	75		104	
18		47	90	76	23	105	10
19	22	48	10	77		106	
20		49	6	78	35	107	
21		50	4	79	15	108	21
22	1080	51	6	80		109	3
23	31	52		81	80	110	31
24		53		82	11	111	15
25		54	15	83	84	112	
26	64	55	68	84	36	113	
27		56	1210	85		114	36
28		57	80	86		115	10
29		58	3	87	30	116	8

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
117....	61	158....	11	198....	11	238....	22
118....	6	159....	10	199....		239....	
119....		160....	25	200....		240....	
120....	5	161....	16	201....	56	241....	10
121....		162....	21	202....	29	242....	
122....	2	163....	18	203....		243....	13
123....	42	164....	165	204....	180	244....	
124....	8	165....	5	205....	11	245....	32
125....		166....	610	206....		246....	43
126....	11	167....	30	207....	140	247....	
127....	30	168....	16	208 ...	140	248....	
128....	25	169....	8	209....	115	249....	
129....	2	170....	37	210....	20	250....	
130....		171....	15	211....	21	251....	
131....	6	172....	10	212....	175	252....	
132....	13	173....	65	213....		253....	13
133....	8	174....	14	214....	265	254....	40
134....	15	175....		215....	9	255....	13
135....	51	176....	15	216....		256....	
136....	27	177....		217....	95	257....	55
137....		178....	13	218....	2	258....	
138....	20	179....	15	219....	155	259....	10
139....	42	180....		220....	9	260....	11
140....	95	181....		221....	50	261....	
141....	6	182....		222....	7	262....	
142....		183....	15	223....	51	263....	
143....	30	184....		224....	250	264....	25
144....	20	185....		225....	30	265....	
145....	12	186....	215	226....		266....	
146....	21	187....	26	227....		267....	
147....		188....		228....	18	268....	34
148....	15	189....	112	229....		269....	5
149....		190....	13	230....		270....	6
150....	32	191....		231....	8	271....	11
151....	28	192....		232....		272....	
152....		193....		233....		273....	
153....	42	194....	100	234....	11	274....	
154....	22	195....	13	235....		275....	
155....		196....		236....	10	276....	16
156 et 157	7	197....	20	237....		277....	160

N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.
278....	2	318...	21	358....	12	398....	41
279....	120	319....		359....	15	399....	24
280....	16	320....	26	360....	3	400....	31
281....		321....		361....		401....	22
282....	14	322....	30	362....	26	402....	
283....	16	323....	30	363....	8	403....	
284....		324....	26	364....	60	404....	44
285....		325....	23	365....	5	406....	
286....		326....	17	367....		407....	
287....	72	327....	25	366....	32	405....	7
288....	37	328....	31	368....	16	408....	4
289....	60	329....	45	369....	17	409....	39
290....	45	330....	20	370....	16	410....	18
291....		331....	34	371....		411....	19
292....	25	332....	32	372....	12	412....	8
293....	20	333....		373....	13	413....	35
295....		334....	46	374....		414....	
294....	30	335....	21	375....	16	415....	13
296....	14	336....	45	376....	21	416....	36
297....	5	337....	52	377....		417....	35
298....	18	338....	31	378....	12	418....	21
299....	70	339....		379....	19	419....	27
300....	6	340....	43	380....	10	420....	110
301....	40	341....	31	381....	22	421....	35
302....		342....	82	382....		422....	37
303....	41	343....	6	383....	13	423....	
304....	41	344....	22	384....	6	424....	30
305....		345....	42	385....		425....	
306....	30	346....	24	386....	4	426....	14
307....	32	347....	9	387....		427....	25
308....	20	348	4	388....	6	428....	28
309....	20	349....	34	389....		429....	27
310....	25	350....	4	390....	5	430....	
311....	40	351....		391....		431....	5
312....	21	352....	50	392....	67	432....	15
313....	70	353....	18	393....	262	433....	8
314....	30	354....		394....	58	434....	
315....		355....	28	395....		435....	16
316....	25	356.. .	21	396....	36	436....	7
317....	20	357.. .	25	397....	40	437 et 438	17

N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.
439....	5	479.....	40	519....	29	559....	59
440....	14	480....	10	520....	7	560....	20
441....		481....	19	521....	32	561....	
442....		482....	13	522....	9	562....	7
443....	35	483....	30	523....		563....	
444....		484....		524....	4	564....	
445....	13	485....	32	525....	30	565....	57
446....		486....	20	526....		566...	16
447....	22	487....	50	527....		567....	
448....		488....	5	528....	5	568....	5
449....		489....	32	529....		569....	15
450....		490....	30	530....	5	570....	32
451....	38	491....		531....		571....	13
452....	25	492....	11	532....	24	572....	
453....	16	493....	35	533....		573....	22
454....		495....		534....		574....	22
455....		494....	24	535....	10	575....	32
456....	26	496....		536....	30	576....	42
457....	28	497....		537....		577....	15
458....		498....	17	538....	16	578....	3
459....		499....	31	539....	6	579....	12
460....		500....	11	540....	13	580....	
461....	28	501....	13	541....	15	581....	
462....	8	502....	62	542....	12	582....	15
463....	9	503....	6	543....		583...	
464....		504....		544....	7	584....	11
465....	8	505....		545....	13	585....	14
466....	6	506....	29	546....		586....	
467....	18	507....	9	547....	20	587....	67
468....		508....		548....	25	588....	25
469....	24	509....	30	549....		589....	
470 ...	10	510....	31	550....	12	590....	17
471....		511....	11	552....		591....	
472....		512....	41	553....		592....	8
473....	35	513....	8	554....		593....	
474....	29	514....	21	551....	35	594....	75
475....		515....	28	555....	18	595....	15
476....		516....	8	556....	11	596....	16
477....		517....	35	557....	50	597....	
478....		518....	20	558....		598....	

N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.
599.... 600....	20	639.... 640....	70	680....	40	720....	12
601....	9	641....	5	681....	36	721.... 722....	32
602....	6	642.... 643....	15	682....	29	723....	25
603....	18	644.... 645....	30	683.... 684....	150	724....	32
604....	105	646....	20	685....	25	725.... 726....	25
605.... 606....	3	647....	101	686.... 687.... 688....	32	727....	20
607....	5	648....	12	689....	15	728.... 729....	5
608.... 609....	13	649....	5	690....	30	730....	3
610.... 611....	22	650....	23	691....	6	731.... 732....	40
612....	4	651....	13	692.... 693.... 694....	27	733....	40
613....	37	652.... 653....	35	695....	126	734....	35
614....	67	654....		696....	8	735....	15
615....	40	655.... 656.... 657....	40	697....	18	736....	6
616.... 617....	25	658.... 659....	6	698.... 699....	8	737....	9
618....	12	660.... 661....	24	700....	18	738.... 739....	12
619.... 620....	10	662....	8	701....	22	740.... 741.... 742.... 743....	45
621....	11	663.... 664.... 665....	12	702....	6	744....	66
622.... 623....	15	666....	12	703....	28	745....	13
624.... 625....	17	667....	22	704.... 705....	15	746....	10
626....	82	668....	38	706....	57	747....	10
627.... 628.... 629....	43	669....	4	707....	36	748.... 749....	60
630.... 631.... 632....	30	670....	68	708....	28	750.... 751....	8
633....	25	671....	25	709....	32	752.... 753....	60
634....	80	672.... 674....	4	710....	6	754....	33
635....	176	673.... 675....	23	711....	28	755.... 756....	120
636.... 637....	65	676....	30	712....	21	757.... 758....	16
638....	75	677....	35	713....	32	759....	12
		678 et 679	11	714....	55		
				715....	50		
				716....	96		
				717.... 719....	15		
				718....	45		

N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.
760....	48	801....	8	841....	7	882....	26
761....	43	802.... }	16	842.... }	57	883.... }	14
762....	29	803.... }		843.... }		884.... }	
763....		804.... }	42	844....	5	885.... }	17
764....		805.... }		845....		886.... }	
765....	119	806.... }	20	846.... }	100	887....	3
766....		807.... }		847.... }		888....	17
767....		808....	12	848....	78	889.... }	9
768.... }		809.... }	25	849....	15	890.... }	
769.... }		810.... }		850.... }	18	891.... }	16
770.... }	16	811.... }	12	851.... }		892.... }	
771.... }		813.... }		852....	8	893....	16
772.... }	32	812....	10	853....	12	894....	72
773.... }		814....	28	854.... }	14	895....	21
774.... }	25	815.... }	20	855.... }		896....	29
775.... }		816.... }		856....	51	897.... }	55
776.... }		817.... }	40	857....	30	898.... }	
777.... }		818.... }		858....	33	899....	20
778.... }	55	819.... }	22	859....	46	900.... }	16
779.... }		820.... }		860....	13	901.... }	
781....		821....	27	861....	55	902....	19
780....	100	822....	10	862....	6	903....	11
782....	52	823.... }	37	863.... }		904.... }	12
783....	23	824.... }		864.... }	45	905.... }	
784.... }	15	825.... }	15	865.... }		906.... }	11
785.... }		826.... }		866....	15	907.... }	
786.... }	14	827.... }		867....	20	908....	11
788.... }		828.... }	23	868....	50	909....	
787....	20	829.... }		869....	23	910.... }	
789....	32	830.... }	40	870.... }	16	911.... }	100
790....	20	831.... }		871.... }		912.... }	
791....	8	832....	8	872....	18	913....	
792.... }	13	833.... }	19	873....	19	914....	
793.... }		834.... }		874....	25	915.... }	60
794....	15	835....	13	875.... }	55	916.... }	
795.... }	11	836....	14	876.... }		917.... }	
796.... }		837....	15	877.... }	16	918.... }	30
797....	13	838.... }	15	878.... }		919.... }	
798....	20	839.... }		879....	17	920.... }	29
799 et 800	11	840....	18	880 et 881	22	921.... }	

Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.	Nos	Fr.
922....	20	962....		1002....	28	1042....	24
923....	27	963....	35	1003....	30	1043....	31
924....		964....		1004....	32	1044....	
925....	12	965....		1005....	61	1045....	15
926....	60	966....	40	1006....		1046....	
927....	32	967....		1007....	30	1047....	53
928....	100	968....	18	1008....		1048....	3
929....		969....	35	1009....		1049....	95
930....	45	970....		1010....	48	1050....	12
931....	35	971....	40	1011....		1051....	
932....		972....	20	1012....		1052....	7
933....		973....	18	1013....		1053....	
934....	37	974....	26	1014....	50	1054....	4
935....		975....	35	1015....		1055....	
936....		976....	20	1016....		1056....	4
937....	51	977....	82	1017....	24	1057....	
938....		978....	17	1018....		1058....	25
939....	35	979....		1019....	16	1059....	
940....	11	980....		1020....		1060....	
941....	35	981....	26	1021....		1061....	6
942....		982....		1022....		1062....	
943....	30	983....	42	1023....	102	1063....	
944....		984....	19	1024....		1064....	5
945....	40	985....	11	1025....		1065....	
946....		986....	40	1026....		1066....	135
947....	130	987....		1027....	30	1067....	6
948....	15	988....	32	1028....	31	1068....	
949....	40	989....	21	1029....	46	1069....	26
950....	50	990....		1030....	60	1070....	
951....	300	991....	20	1031....	31	1071....	30
952....	199	992....	5	1032....	49	1072....	155
953....		993....		1033....	120	1073....	26
954....		994....	7	1034....	165	1074....	30
955....	31	995....	26	1035....	30	1075....	
956....	30	996....	21	1036....	25	1076....	20
957....	18	997....	36	1037....	30	1077....	
958....	165	998....		1038....	610	1078....	110
959....	11	999....	48	1039....	51	1079....	4
960....	16	1000....		1040....	150	1080....	
961....	8	1001....	40	1041....	140	1081....	35

N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.	N°s	Fr.
1082....	18	1102....	101	1122....	14	1142....	105
1083....	13	1103....	12	1123....	26	1143....	28
1084....	205	1104....	11	1124....		1144....	
1085....	21	1105....	9	1125....	18	1145....	85
1086....		1106....		1126....		1146....	60
1087....		1107....	37	1127...	11	1147....	
1088....	15	1108....	160	1128....	9	1148....	48
1089....		1109....		1129....		1149....	76
1090....	23	1110....		1130....		1150....	6
1091....	15	1111....	6	1131....	21	1151....	30
1092....	32	1112....	15	1132....	61	1152....	50
1093....	5	1113....	33	1133....		1153....	300
1094....	28	1114....		1134....	294	1154....	
1096....		1115....	105	1135....	45	1155....	
1095....	50	1116....	30	1136....	18	1156....	280
1097....	25	1117....		1137....	20	1157....	50
1098....	2	1118....		1138....		1158....	25
1099....	150	1119....	42	1139....		1159....	75
1100....	4	1120....	4	1140....	50		
1101....	4	1121....		1141....	45	Total	30029

*
* *

VARIA

Le troisième congrès archéologique international se tiendra à Rome du 9 au 16 octobre prochain. C'est la section 8e qui s'occupera de numismatique ; elle aura pour président le prof. Antonio Salinas, et pour secrétaire le prof. Ettore Gabrici. La cotisation des membres effectifs est fixée à 20 francs ; celle des personnes de leur famille à 10 francs. Toutes ces cotisations indistinctement donneront droit aux réductions de prix sur le chemin de fer et permettront de prendre part aux diverses réjouissances offertes aux Congressistes ; les membres effectifs recevront en outre un exemplaire des actes du Congrès. On est prié de s'inscrire le plus tôt possible en s'adressant au secrétaire général du comité, le prof. Lucio Mariani, Direzione generale di antichita e belle arti, piazza Venezia, 11, à Rome, qui se tient à la disposition de chacun pour plus amples renseignements.

*
* *

NÉCROLOGIE

GIUSEPPE RUGGERO

La numismatique italienne vient de faire une grande perte en la personne du général Giuseppe Ruggero, né à Sestri Ponente, le 4 octobre 1841. Sa carrière militaire fut brillante parce que sa conduite fut telle : sous-lieutenant en octobre 1859, il fit les campagnes de 1860-61 et de 1866, se distingua par sa bravoure à la bataille de Castelfidardo et au siège de Gaëte, fut décoré de diverses médailles et devint major général en 1904.

Tout en s'occupant de minéralogie, de géologie, de paléontologie et d'archéologie, Ruggero cultiva plus spécialement la Numismatique et publia des notices assez nombreuses dont les premières furent des *Annotazioni numismatiche genovesi* (Palerme, 1879-1881). Il collabora ensuite au *Giornale Ligustico* de Gênes, et à la *Gazzetta numismatica di Como*, puis à la *Rivista italiana di Numismatica*, où il publia un bon nombre de monnaies inédites ou peu connues, accompagnées de remarques judicieuses, sous le titre d'*Annotazioni num. italiane*[1]. En collaboration avec Desimoni, il avait rédigé les *Tavole descrittive delle monete della zecca di Genova* de 1139 à 1814 (Gênes, 1891, 8 pl.).

Tous ces travaux l'avaient désigné depuis longtemps à l'attention de S. M. le Roi d'Italie, qui l'attacha à sa Maison pour collaborer au monumental *Corpus Nummorum Italicorum*, dont deux volumes ont déjà paru.

Ruggero était plein d'aménité dans sa correspondance. Il avait appris à connaître la France sur les champs de bataille où l'Italie conquit son indépendance. C'est sans doute un souvenir de ce temps déjà lointain, qui lui inspira la délicate pensée de me prier de transmettre une offrande destinée aux victimes des inondations de la Seine.

Le nom de Giuseppe Ruggero ne s'effacera pas de notre mémoire.

ADRIEN BLANCHET.

1. J'ai rendu compte d'un des mémoires de Ruggero dans la *Rev. num.* de 1907, p. 432.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS

BARCLAY V. HEAD, *Historia numorum. A manual of greek Numismatics*. New and enlarged edition, by Barclay V. Head, assisted by G. F. Hill, G. Macdonald and W. Wroth. Un vol. in-8°, illustré, de LXXXVIII-966 pages. Oxford, 1911.

Malgré l'importance et l'ampleur de l'ouvrage de M. Head, qui est comme le couronnement de sa belle carrière de numismate, il n'y a pas lieu d'y insister ici, parce que sa réputation est depuis longtemps consacrée par la renommée : la première édition a conquis la popularité, non seulement dans le monde des numismates, mais aussi auprès de tous ceux qui, à un point de vue quelconque, s'intéressent à l'antiquité grecque. En tant que *Manuel*, l'*Historia numorum* de M. Head est un véritable chef-d'œuvre de précision, de méthode et de proportions : aucun de nous ne peut se dispenser d'y avoir recours à tout instant, pour y puiser un renseignement aussi bien que pour se garantir contre une défaillance de mémoire et je dirai surtout contre les erreurs dont les livres antérieurs sont trop souvent émaillés. Car c'est un mérite qu'a su acquérir, dès le premier jour, le livre de M. Head, et sur lequel on n'a peut-être pas suffisamment insisté : l'auteur en le composant, a su, avec sa maîtrise de critique et sa longue expérience, bannir sans merci toutes les lectures fautives, les descriptions suspectes, les attributions erronées qu'il a rencontrées chez les auteurs plus anciens ; et j'estime qu'il y a là un mérite supérieur, dans cette élimination tacitement opérée une fois pour toutes et dont M. Head nous fait profiter, nous qui sommes tous devenus ses tributaires, sans bien mesurer toujours la portée des services qu'il nous rend quotidiennement.

Il faut remonter par la pensée à l'époque antérieure à l'apparition de la première édition, — il y a un quart de siècle, — au temps où les débutants dans la numismatique n'avaient pour guides généraux que la *Doctrina* d'Eckhel, la *Description* de Mionnet, la *Monnaie dans l'Antiquité* de F. Lenormant ou le *Manuel* d'Anatole de Barthélemy, — trop vastes répertoires, traité trop didactique, ou trop sommaire nomen-

clature, — pour se rendre compte du changement que l'*Historia numorum* est venue apporter dans nos études, de la lumineuse clarté dont elles se sont trouvées enveloppées, de la facilité de travail qui en est résultée, de la sûreté de l'information mise instantanément à notre portée.

Il n'est pas exagéré de dire que l'*Historia numorum* de Head a été le point de départ initial de tous les grands recueils que l'on élabore aujourd'hui en différents pays, la base de tous les catalogues des collections publiques ou privées, d'amateurs ou de marchands que chaque jour voit éclore. C'est pourquoi j'aurais mauvaise grâce à rechercher, dans le détail, si M. Head a, dans cette seconde édition, toujours et complètement tenu compte des derniers travaux. Son cadre était fait d'avance, il ne le pouvait pas modifier; aussi, en plusieurs endroits, je me suis aperçu, qu'il maintient son ancienne doctrine, alors même qu'il renvoie à des ouvrages plus récents qui l'ont renversée : c'est le cas, par exemple, pour l'origine du monnayage primitif d'electrum. Mais c'est affaire au lecteur de se faire lui-même une opinion en recourant aux ouvrages que M. Head a toujours soigneusement indiqués, même s'ils soutiennent une doctrine différente de la sienne.

La nouvelle édition est néanmoins très considérablement améliorée, et elle contient 60 pages de plus que la première. Elle la remplace pour toutes ses parties. C'est donc avec une joie sincère que tous les numismates ont salué, il y a quelques mois, l'apparition de ce livre précieux et indispensable, révisé par le savant éminent qui l'a conçu, avec la collaboration de MM. Hill, Macdonald et le regretté Wroth, dont les noms sont, eux-mêmes, une garantie d'érudition sûre et de consciencieuse exactitude.

E. Babelon.

*
* *

Histoire de l'Art dans l'Antiquité, t. IX : *La Grèce archaïque* : la Glyptique ; la Numismatique ; la Peinture ; la Céramique, par M. Georges Perrot, membre de l'Institut. 1 vol. gr. in-8° illustré, de 703 pages.

M. Georges Perrot poursuit avec la vaillance d'un jeune sous-lieutenant qui a sa fortune à faire, cette grande *Histoire de l'Art* qui illustre son nom et où les érudits et les artistes trouvent résumé et codifié tout ce que l'archéologie nous apporte d'informations sur l'art, la vie et les mœurs des anciens Grecs. Le tome IX[e] qui clôt la période

archaïque, débute par trois chapitres importants (154 pages) qui intéressent particulièrement les lecteurs de cette *Revue* : La Glyptique aux VII^e^ et VI^e^ siècles ; — la Théorie générale de la Monnaie grecque ; — l'Histoire de l'art monétaire.

M. Perrot, qui n'est pas numismate de profession, ayant plutôt tourné ses observations directes sur les autres branches de l'archéologie, a néanmoins admirablement résumé tout ce qu'on a écrit en ces dernières années sur la période archaïque de la numismatique grecque. Je dois personnellement le remercier du grand cas qu'il a fait de mes propres travaux, et l'on me permettra de me prévaloir du jugement de mon savant confrère dont l'expérience et l'autorité sont universellement reconnues.

Le seul point sur lequel je persiste à n'être pas d'accord avec lui, c'est sur l'origine lydienne de la monnaie primitive en électrum. La vieille théorie de Lenormant, recueillie par M. Radet, a beau continuer à être habilement présentée, l'habileté littéraire n'est pas un argument qui puisse prévaloir contre l'observation directe et minutieuse des monuments.

Les numismates auront grand profit à lire les chapitres que je leur signale dans l'œuvre monumentale de M. Perrot ; ils y verront ce que les archéologues qui s'occupent, en général, d'études voisines, pensent de nos travaux, la place qu'ils leur assignent dans l'ensemble des études sur l'antiquité, le profit qu'ils en retirent, et par contre-coup, ce que nous pouvons avoir à gagner, nous-mêmes, à mieux connaître leurs œuvres. C'est une vue synthétique faite, si j'ose ainsi parler, par les gens du dehors ; elle est, sans doute, par cela même, plus juste à bien des égards que si elle était faite par les gens de la maison, trop rapprochés souvent pour mettre toutes choses au point, bien proportionner et équilibrer l'ensemble de nos constructions numismatiques.

E. B.

*
* *

Hill (G.-F.) et Sandars (H. W.). *Coins from the Neighbourhood of a Roman mine in Southern Spain*. Londres, 1911, gr. in-8° (Extr. de *The Journal of Roman Studies*, vol. I, part. I, 1911, p. 100-106, pl. XIV).

Un nouveau périodique consacré aux études romaines a la bonne fortune d'avoir obtenu de M. Hill et de M. Sandars une étude sur une découverte fort intéressante, faite récemment sur les terrains de la

mine d'argent, « el Centenillo », exploitée par une Compagnie anglaise, au nord-ouest de La Carolina (prov. de Jaen, Espagne). Il s'agit de plusieurs monnaies de bronze dont une est inédite. Elle porte la tête d'Auguste à gauche entre les lettres S C ; au revers, une jument paissant et portant une cloche au cou ; à l'exergue S·C (Poids, 10 gr. 26; diamètre, 0 m 029). Six pièces celtibériennes avec la légende ‹SE (Tarraco-Cose), recueillies aussi au-dessus des galeries de la mine, portent en contremarque, les lettres S C, en pointillé. Comme la mine exploitée aujourd'hui a révélé des travaux considérables de la période antique (pompes pour l'assèchement d'un kilomètre de galeries) et que, d'autre part, la même marque S C a été trouvée sur des sceaux de plomb, recueillis pour la plupart dans des substructions antiques au-dessus de la mine, et sur un récipient de bronze ayant servi aux mineurs romains, les auteurs sont portés à considérer provisoirement ces pièces contre marquées comme des méreaux autorisés par les propriétaires de la mine ; les lettres S C pourraient être les initiales du nom de l'établissement antique (*Societas C....*).

L'hypothèse est plausible, et, en tous cas, nous saurons gré à MM. Hill et Sandars de nous avoir donné, pour la numismatique des mines antiques, la contribution la plus utile, publiée depuis le travail de notre excellent collaborateur et ami, M. Robert Mowat.

Adrien Blanchet.

*
* *

Sambon (Giulio). *Repertorio generale delle monete coniate in Italia e da Italiani all'estero dal secolo V° all XX°, nuovamente classificate e descritte. Periodo dal 476 al 1266.* Paris, 1912, in-4°, XI et 206 p., fig., XIII pl. de monnaies et 3 pl. de monogrammes.

M. Jules Sambon, qui a su réunir des collections si précieuses, heureusement sauvées maintenant de la dispersion, a conçu l'excellente idée de publier un ouvrage pratique où l'on puisse retrouver facilement les pièces, mais où les relations entre les séries monétaires soient indiquées avec précision. Il s'élève avec raison contre le classement par ordre alphabétique des ateliers monétaires dont la Numismatique italienne a souffert trop longtemps. Loin de vouloir faire une œuvre analogue à celle du *Corpus Nummorum Italicorum*, M. Jules Sambon a choisi comme plan de son ouvrage un classement chronologique, qui offre certains points de ressemblance avec celui que MM. Engel et Serrure avaient adopté ; M. Sambon ne craint pas de couper la série

monétaire d'une ville ou d'un état afin de rapprocher les émissions contemporaines. C'est un système qui présente de réels avantages ; je dirai même qu'il faut souhaiter que toutes les monnaies soient étudiées de cette manière, un jour ou l'autre, après avoir été réunies sous un même chapitre pour chaque atelier considéré dans son développement intégral.

Dans la première partie de son travail, M. Sambon classe les rois des Hérules et des Goths (v^e^-vi^e^ s.), les monnaies byzantines émises en Italie et en Sicile (v^e^-ix^e^ s.), le numéraire des duchés de l'Italie méridionale, sous la suzeraineté de l'empire byzantin. Dans la seconde partie, on trouve les rois lombards (vi^e^-viii^e^ s.), les ducs et princes lombards de l'Italie méridionale (vii^e^-xi^e^ s.). La troisième partie, qui intéressera plus particulièrement les lecteurs de notre Revue, comprend les rois et empereurs carolingiens (viii^e^-ix^e^ s.) et leurs successeurs, les empereurs et rois d'Italie (ix^e^-x^e^ s.), et aussi les premiers papes ayant frappé monnaie (Grégoire III à Pascal II, de 731 à 1118). La quatrième partie est constituée par le monnayage arabe en Sicile (ix^e^-xi^e^ s.), par celui des Normands (1075-1194). Enfin la cinquième partie, avec laquelle se termine ce premier volume, traite des monnaies des empereurs allemands, rois d'Italie, des maisons de Saxe et de Franconie (x^e^-xiii^e^ s.) et de la maison de Souabe (xii^e^-xiii^e^ s.).

Avec un programme aussi vaste, M. Jules Sambon devait donner des descriptions très brèves ; il devait aussi s'interdire de longues discussions relatives à beaucoup d'attributions, qui ne sont pas encore admises par tous les érudits. Avec un sens pratique très louable, il s'est contenté de signaler ces difficultés à la suite des indications bibliographiques, suffisamment nombreuses, qu'on trouvera dans le *Repertorio*. Ce système n'empêche d'ailleurs pas l'auteur de relever une attribution erronée du B^on^ Marchant pour une pièce unique de Rotharis ; de souligner les différences de style qui empêchent d'attribuer certains tiers de sou à Aripert II ; il conteste plusieurs interprétations de monnaies de Vérone ; il donne enfin l'impression qu'il connaît parfaitement la Numismatique italienne.

M. Sambon n'a pas fait seulement une œuvre de compilation éclairée ; mais mettant à profit ses longues recherches dans les musées et les collections d'Italie, il nous prévient utilement que certaines bractéates, attribuées à Pascal II, et d'autres analogues, sont fausses ; il nous met en garde contre un denier de Charlemagne, portant le nom de Florence, et contre plusieurs pièces fausses des Normands. Beaucoup de variétés nouvelles et quelques pièces inédites donnent aussi au *Repertorio* un prix particulier.

Les planches et les figures du texte sont très nettes et paraissent exactes ; l'impression est aussi satisfaisante qu'on peut l'attendre de la maison Protat, qui s'est fait une spécialité des travaux numismatiques, même quand il s'agit de les imprimer dans une langue autre que la nôtre.

On ne peut que remercier l'auteur de nous avoir donné un résumé aussi utile, et l'on doit lui exprimer le désir que le second volume suive rapidement le premier.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

CAGIATI (Memmo). *Le Monete del Reame delle due Sicilie*. Napoli, 1911, les trois premiers fasc., pet. in-4°, 73, 158, 173 p., fig. dans le texte.

La Numismatique italienne, qui a fourni déjà la matière de tant d'ouvrages estimés, est en ce moment en pleine Renaissance. De toutes parts, les travaux se succèdent. M. Memmo Cagiati s'est chargé de dresser un nouveau catalogue des monnaies du royaume des Deux-Siciles, depuis Charles Ier d'Anjou.

Le plan de la publication est simple: Après un résumé historique de chaque règne, l'auteur a dressé une liste des monnaies qu'on peut considérer comme complète, car il a dépouillé de nombreux catalogues et publications et visité beaucoup de collections. L'illustration donne les types principaux ; la méthode employée pour reproduire les pièces a surpris et surprendra encore quelques numismates ; l'auteur a préféré en effet rendre la pièce idéale, parfaitement ronde et complète. C'est la méthode ancienne, dont le meilleur type en France est l'ouvrage de Le Blanc.

M. Cagiati admet, après Fusco, le florin de Jeanne de Naples (reproduit par Poey d'Avant, pl. XC, n° 13), frappé pour la Provence et Forcalquier; je ne crois pas que cette pièce ait été frappée à Naples. Mais cela n'est pas une critique faite pour décourager l'auteur.

On remarquera les importantes séries de ducats d'or et de còronats de Ferdinand Ier d'Aragon ; ces nombreuses variétés indiquent évidemment un monnayage important, qui s'explique d'ailleurs par la longueur du règne de ce prince.

Pour le règne de Charles VIII de France, je signale à M. Cagiati la variété de l'écu d'or que j'ai publié dans notre revue (1891, p. 68).

Dans la riche série de Charles-Quint, signalons un écu et un demi-

écu, datés de 1528, et frappés, pendant le siège de Naples, par l'armée française sous le commandement de Lautrec.

M. Cagiati, après avoir réuni les matériaux de ce travail utile, devrait nous donner l'histoire monétaire d'une série, qui est capitale au point de vue de l'histoire de l'art autant qu'elle est importante pour l'histoire politique et économique. Malgré les travaux de tant de numismates de valeur, et en particulier de M. Arthur Sambon, il doit y avoir encore des documents à publier et le classement par émissions reste à faire pour beaucoup de règnes.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

RAMSDEN (H.-A). *Manuals of far Eastern Numismatics ; n° 1, Chinese paper money*. Yokohama, 1911, 8°, 37 p., 70 fig. et 3 pl.

La maison Jun Kobayagawa a conçu le projet très utile de publier des manuels numismatiques de l'Extrême-Orient ; le premier est rédigé par M. Ramsden, bien connu en Amérique, au Japon et en Chine, pour ses travaux déjà nombreux sur les monnaies, médailles, amulettes et jetons anciens de la Corée, de la Chine et du Siam. Ce premier manuel est consacré à la monnaie de papier chinoise. Alors que le papier-monnaie ne fait ses débuts réels en France qu'avec les *billets de monnaie*, introduits par Chamillart en 1701, les billets chinois remontent au règne de l'empereur Hien Tsoung (806-821), peut-être même à celui de l'empereur Kao-Tsoung (650-684), et forment une riche série, dont les spécimens, de valeurs diverses, sont souvent très rares. Divers érudits ont déjà signalé ce curieux numéraire ; outre Klaproth, Chaudoir, H.-B. Morse, Otto Rose, et les auteurs chinois, je rappellerai un article de Terrien de Lacouperie (*Num. Chronicle*, 1882, p. 334) et une note accompagnée d'une planche reproduisant un billet de la dynastie des Ming [1]. M. Ramsden a pu compléter le travail de ses prédécesseurs et a retrouvé lui-même des séries nouvelles dont il nous donne aujourd'hui un classement rationnel et précis, bien qu'encore succinct.

Ces billets de papier, jaune pour les plus anciens, généralement bleu à partir du x[e] siècle, portent souvent un dragon, des figures de lingots d'argent (de formes diverses, dont un, le *Sycee*, en forme de soulier),

1. *The Book of Ser Marco Polo*, 3[e] éd. de H. Yule, revue et complétée par M. H. Cordier, 1903, t. I[er], p. 426.

ou de ligatures de sapèques ou *cash*; quelquefois le *cash* est figuré, avec son trou carré (*fang-hao*) en unités et non en ligatures, mais les figures sont toujours combinées de manière à indiquer les différentes valeurs (Kouan, 5 Kouans, 10, 20, 30, etc. jusqu'à 100; 100, 200, etc. jusqu'à 1000 Ouen).

Sur les billets de l'empereur Kao-Tsoung (1127-1163), le type se perfectionne : au dos sont peints de grands animaux, tigre, sanglier, éléphant, lion, etc., selon la valeur des coupures.

Certains billets du XII^e^ siècle portent la mention de papier du trésor du camp militaire.

Notons que, dès le XI^e^ siècle, des banques particulières de l'état de Shou (Province actuelle de Se-tch'ouan), émirent une telle quantité de billets que l'empereur finit par les annuler et que quinze des plus riches maisons commerciales, mêlées aux opérations d'émission, firent banqueroute. Sept cents ans plus tard, la banque de Law eut le même sort : l'Histoire ne serait pas une science vaine, si les hommes savaient en comprendre l'enseignement.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SABATIER (Antoine). *Sigillographie historique des administrations fiscales, communautés ouvrières et institutions diverses ayant employé des sceaux de plomb (XIV^e^-XVIII^e^ siècles). Plombs historiés de la Saône et de la Seine.* Paris, Champion, 1912, gr. in-8°, 527 p., 58 fig. et 20 pl. (comprenant 356 n^os^).

En nous donnant le premier ouvrage d'ensemble sur une matière, qui n'avait encore tenté que quelques auteurs, pour de courtes études locales, le D^r^ Sabatier [1] a voulu se limiter à deux séries de plombs dont la provenance est nettement déterminée : une nombreuse série recueillie dans la Saône à Lyon, et des lots importants de plombs récoltés dans la Seine. Dans l'espèce, cette limitation est factice, et la question de provenance a peu d'importance, puisque beaucoup des plombs étudiés émanent de pays divers, France, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Italie, Espagne. On peut même s'étonner que M. Sabatier n'ait pas rencontré des plombs de Russie, car il y en eut de nombreuses variétés [2].

1. Voy. dans la *Rev. num.*, 1908, p. 578, le compte rendu d'un travail antérieur du même auteur.
2. Voy. le travail publié par K.-W. Bolsunowskij, à Kiew, en 1894.

Le livre de M. Sabatier n'est donc pas un corpus des plombs commerciaux et on y trouvera en particulier relativement peu de monuments du moyen âge. Le point où l'auteur a excellé est le classement des sceaux réunis par lui. Il les a classés en trois grandes sections. La première comprend les sceaux fiscaux, subdivisés en plombs des traites foraines, des foires franches des douanes régionales (Lyon, Valence, Paris, etc.), des cinq grosses fermes de France, des bureaux de marque des toiles étrangères, des gabelles du sel, de la ferme du tabac et des bureaux divers des fermes. Dans la seconde section traitant des sceaux commerciaux, on trouve des plombs d'emballage, de métiers, des inspecteurs des manufactures. Ces petits monuments émanent des drapiers, foulonniers, teinturiers, apprêteurs, auneurs, etc., des toiliers, chaînetiers, imprimeurs et teinturiers sur toiles, des tapissiers, des fabricants d'étoffes d'or, d'argent, de soie, des passementiers et guimpiers, des bonnetiers au métier, des peintres-sculpteurs doreurs et argenteurs, des manufactures royales, des compagnies commerciales. La troisième section, moins importante, comprend des plombs attribués, sans certitude, à l'atelier monétaire de Lille, d'autres émanant des maîtrises des eaux et forêts, des poudres et salpêtres, et enfin des sceaux d'hôpitaux et d'hospices, destinés à identifier les enfants et à d'autres usages. Dans cette catégorie pourraient être classées des capsules du XVIII^e^ siècle, destinées à authentifier certains produits renommés; je citerai par exemple un sceau de ce genre portant : *Le véritable antidote de vie de Lalauze*. La classification de M. Sabatier est très méritoire, car si certains sceaux portent des inscriptions explicites, telles que : *Visite des gardes des marchands drapiers et merciers de Paris*, il s'en faut que ce soit la règle, et d'ailleurs la plupart de ces petits monuments sont incomplets, déformés lorsqu'ils ont été arrachés du ballot ou de l'étoffe ; beaucoup n'ont même jamais reçu entièrement l'empreinte des fers gravés.

Quoique certains de ces plombs aient reçu des types assez jolis et intéressants, il en est peu qu'on puisse attribuer à des graveurs connus. On mentionnera cependant des matrices de la douane de Lyon pour les toiles suisses, exécutées en 1782, par François Bernier, graveur particulier de la Monnaie de Paris ; puis l'outillage gravé, en 1785-1786, par Nicolas-Marie Gatteaux pour la marque des étoffes de laine. Ces fers de plomb sont devenus rares ; outre celui de la Compagnie des Indes que j'ai publié dans la *Rev. numismatique* (1909, pl. VII), je signalerai un outillage complet conservé au Musée de Rennes : des coins ronds et octogone avec *Bureau de Rennes*, d'autres avec *Man*^res^

réglées et *Fab*^{on} *libre* et une presse à frapper les plombs correspondants [1].

Les XVII^{e} et XVIII^{e} siècles furent la grande époque des plombs de commerce ; la correspondance des contrôleurs généraux, publiée par Boislisle, s'en préoccupe assez souvent, faisant nettement les distinctions utiles : « ... bureaux établis et des jurés gardes pour la visite et « la marque des étoffes et pour l'apposition du premier plomb appelé « *plomb de fabrique* ; ... bureaux établis et des gardes-marchands pour « la visite et marque des étoffes et pour l'apposition du second plomb « que l'on appelle *plomb de vue* ou de *contrôle*. » Cette correspondance fournit même des renseignements sur divers bureaux peu connus : Dax, Bayonne, etc.

A côté de ces plombs officiels, il faut mentionner une quantité de plombs de fabricants dont la localisation est souvent malaisée. En voici un exemple, conservé au Musée de Nantes, que j'ajoute à ceux décrits dans l'ouvrage de M. Sabatier : un plomb portant deux lis opposés et les lettres OB, a été classé avec certitude, à cause d'une provenance sûre, à la fabrique d'étoffes de laine Brillanceau, à Pouzauges (Vendée) [2]. Cette fabrique ne figure pas dans la liste des centres manufacturiers reproduite par M. Sabatier. On peut donc espérer glaner des plombs locaux dans la plupart des musées de province ; l'Orléanais et la Touraine apporteront leur contingent.

Pour les Pays-Bas, on a déjà publié un certain nombre de documents intéressants [3] ; les plombs de cette région, pour la période ancienne, doivent d'ailleurs être étudiés en même temps que ceux du nord de la France. Il est remarquable que la collection de M. Sabatier, formée à Lyon, soit particulièrement pauvre pour la série des Pays-Bas ; il semble cependant que les marchandises des Flandres eussent dû pénétrer à Lyon, par la Bourgogne, surtout sous le règne de Charles le Téméraire.

M. Sabatier s'est passionné, on le sent fort bien, pour l'étude de ces petits monuments de plomb, souvent très laids, plus souvent encore mal conservés. Il a eu pleinement raison, car son œuvre restera comme éminemment utile à ceux qui voudront, à leur tour, aborder l'étude de cette série sigillographique, difficile mais fort intéressante.

ADRIEN BLANCHET.

1. André, *Catal. du Musée d'Archéologie de Rennes*, 1868, p. 150, 155 et 156.
2. F. Parenteau, *Inventaire archéologique*. Nantes, 1878, pl. 59, n° 7.
3. Ed. Laloire, dans les *Annales de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles*, 1898, p. 180, et 1900, p. 150 ; N. Hauzeur, dans la *Gaz. numism. de Bruxelles*, 1901, p. 92.

*
* *

Focillon (Henri). *Benvenuto Cellini et les orfèvres italiens des XV^e et XVI^e siècles.* — 1 vol. in-8° carré, Paris, H. Laurens éd. (collection des *Grands Artistes*).

On a beaucoup écrit sur Benvenuto Cellini. Mais le public français n'avait pas à sa disposition un petit livre pareil à celui que publie M. Focillon, un livre d'enseignement qui résumât en 72 pages de texte, à la fois nettes, substantielles et vivantes, ce que nous savons du brillant auteur du *Persée*. Ce charmant volume répondait donc à un besoin, et nous n'hésitons pas à en recommander la lecture, tant l'auteur y a su mettre de mouvement et de couleur. L'extraordinaire entrain qui anime les fameux *Mémoires* de Benvenuto s'est communiqué à son nouveau biographe. Ouvrez l'ouvrage de M. Focillon, et si vous n'avez pas encore lu l'autobiographie de son héros, il vous donnera vite le désir de la connaître, — et vous verrez que ces *Mémoires* comptent parmi les livres que l'on dévore avec passion!

Toutefois il faut noter que sur l'œuvre de Benvenuto Cellini, et notamment sur ses médailles, M. Focillon est trop bref et trop peu sûr. Il n'a pas poussé assez loin l'analyse des monuments, il n'a pas pris assez parti, et sa critique n'est ni assez solide ni assez personnelle. Quoique restreinte, l'illustration même de son joli volume nous présente une trop grande quantité d'œuvres dont l'attribution à Cellini est ou douteuse ou impossible. La *Paix* en or du Dôme de Milan, par exemple, n'est certainement point de l'auteur du *Persée*, et je vois bien que M. Focillon l'attribue soit à Cellini soit à Caradosso : mais entre ces deux artistes, la distance est telle qu'une semblable hésitation risque de tromper le lecteur sur le caractère de ces deux maîtres. De même la cassette Farnèse, de Naples, ne saurait être mise sous le nom de Benvenuto, pas plus que, parmi les joyaux émaillés, le *Char du Soleil* du Musée Condé ou la médiocre *Léda* du Musée de Vienne.

Parlant des médailles de Cellini, M. Focillon a jugé avec finesse celles de Clément VII et de François I^er. Mais, à propos des médailles de Bembo et de Bindo Altoviti, il a seulement reproduit la thèse d'Armand, sans la discuter ou la contrôler par une critique serrée du style de ces excellentes médailles. Il y avait plus à dire. Le *Pégase* qui figure au revers de la pièce de Bembo semble copié du cheval au galop qu'on voit au revers de la médaille de François I^er par Benvenuto : et cependant le style est-il le même dans les deux pièces? n'y sent-on pas

plutôt l'interprétation d'un même dessin par deux mains différentes ? Je n'ai pas ici la place de pousser ce parallèle, d'opposer le caractère ample et noble, le *faire* gras et souple qu'on remarque dans les médailles de Bembo et de Bindo Altoviti, à la sécheresse précieuse et à l'accent très *voulu* des médailles de Clément VII et de François Ier par Cellini. J'aurais souhaité seulement que M. Focillon approfondît les questions suscitées par ces pièces si intéressantes.

M. Focillon a résumé agréablement l'essentiel de ce qu'il faut savoir sur les orfèvres italiens de la Renaissance. La place lui était trop mesurée pour qu'il les caractérisât avec plus de précision. Je ne lui reprocherai à cet égard qu'une erreur : c'est d'avoir fait de Cristoforo Geremia un contemporain de Caradosso. Cristoforo Geremia mourut en effet en 1475 ou 1476, avant que Caradosso eût véritablement commencé sa carrière d'orfèvre.

Si j'ai souligné les quelques réserves qu'il faut faire au sujet de ce volume d'enseignement, il ne faut pas oublier le mérite du livre. Tout le monde doit le lire, car il nous transporte en pensée dans le milieu passionné où Benvenuto travailla, et nous le décrit avec une flamme et une couleur dignes de cet artiste si curieux.

JEAN DE FOVILLE.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE [1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— George Macdonald, Numismatique. *The Year's work in classical studies*, 1911, 49-61 [Exposé succinct mais utile des principaux travaux publiés, en 1910-1911, sur la Numismatique antique]. T. à p.

— Rudolf Münsterberg. Les magistrats sur les monnaies grecques. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 357-359 [Résume la question de la célèbre pièce d'électrum du British Museum avec Φάνης ἐμὶ σῆμα ; coup d'œil sur le rôle des magistrats à diverses époques. La question mériterait d'être reprise avec de longs développements].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.
Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— E.-J. Seltman, La bordure guillochée des monnaies grecques. *Rev. num.*, 1911, 401-406, fig.

— Th. Prowe, *Aus meiner Sammlung*. Moscou, 1911, 8°, 5 p., 2 pl. (Extr. du t. I du *Numismatischeski Sbornik*. Description de vingt monnaies grecques, la plupart impériales].

— Fréd. Alvin, Numismatique grecque; Métaponte. *La Gazette num.* de Bruxelles, 1911, 17-41, pl. et fig. [Vue d'ensemble sur le monnayage de cette riche cité de la Grande-Grèce; classement en cinq périodes].

— A.-W. Hands, Monnaies grecques; les pièces antiques de la Sicile. *Num. Circular*, 1911, 12673, 12737, 12809, 12881, 12945, 13009, 13081, 13145, 13217; 1912, 13289, 13361 et s. [Segesta, Eryx, Galaria, Morgantia, Agrigente, Camarina, Gela, Himera, Leontini, Messana, Naxos, Selinonte, Syracuse].

— Edward-T. Newell, Attributions nouvelles de tétradrachmes d'Alexandre le Grand. *American Journal of Num.*, XLV, 1911, 37-44, 113-125, 194-200, pl. 9 à 14, 17 et 18.

— R. Weil, Note nouvelle sur la Confédération de l'ancienne Arcadie. *Zeitschrift f. Num.*, XXIX, 1912, 139-146 [Classement chronologique des m. de cette région].

— E.-J. Seltman, Une monnaie importante de Pyrrhus, roi d'Épire. *Rev. belge de Num.*, 1912, 5-10, fig. [Pièce trouvée en Calabre, émise probablement, comme on l'a dit, dans la région des Locri Epizephirii, auj. Gerace].

— M. Bahrfeldt, *Ueber die Goldmünzen des Dakerkönigs Kosôn* (725-729). Berlin, 1911, 8°, 16 p.; fig. Extr. des *Berliner Münzblatter*, 1912, 251-255, [L'auteur passe en revue la monnaie d'or relativement commune portant ΚΟΣΩΝ. L'auteur pense que ce nom désigne le roi dace Kotison, mort vers 725-729 de Rome].

— Arthur-M. Woodward, Une note sur la première émission de monnaies d'or d'Athènes. *Num. Chron.*, 1912, 351-356 [Se base sur la restitution d'une inscription grecque, dont un fragment a été retrouvé récemment; il y est question de χαραχτῆρες et de ἀχμονίσχοι (mot nouveau) qui seraient les trousseaux et piles ayant servi à frapper les statères d'or; mais le mot « statère » est restitué. L'inscription a été gravée entre 385 et 375].

— P. Gardner, Le monnayage de la révolte ionienne. *Journal of*

Hellenic studies, t. XXXI, 1911, 151-160, pl. VII [Monnayage grec émis vers 500 av. J.-C., à Samos, Lampsaque, etc.]. T à p.

— Alfred v. Domaszewski, Ζεὺς Ὀλύβριος. *Num. Zeitschrift*, n. s., t. IV, 1911, 9-12 [Jupiter adoré dans diverses villes de la Cilicie].

— Alfred v. Domaszweski, L'ère de fête des villes pamphyliennes ; Mopsuestia et Aegeae. *Num. Zeitschr.*, n. s., t. IV, 1911, 1-8 fig. [Ere partant de la chute de la domination maritime d'Athènes en 402. Alliance de Mopsuestia et Aegeae].

— Wilhelm Kubitschek, Monnaies de Caesarée de Samarie. *Num. Zeitschrift*, n. s. t. IV, 1911, 13 et s. [Sur un bronze intéressant de la collection Scholz portant *Portus Augusti*].

— Edgar Rogers, Un nouveau tétradrachme juif. *Num. Chron.*, 1911, 205-208, fig. [Variété de la pièce de Simon Barcochebas dont 3 exemplaires existent dans la collection Hamburger, récemment acquise par le British Museum. L'un est surfrappé sur un tétradrachme d'Antioche au nom de Trajan. Représentation des quatre piliers qui séparaient le lieu saint du Saint des Saints].

— George Macdonald, Monnaies des Séleucides rares et inédites. *Zeitschrift f. Num.*, XXIX, 1912, 89-106, pl. IV et V [Quelques-unes de ces pièces portent des contremarques].

— Allotte de la Fuÿe, Monnaies de Kamnaskirès. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, LXXXI.

— [A. Dieudonné], Compte rendu de la notice de M. E. Babelon sur la monnaie inédite d'Artaxita. *Rev. num.*, 1911, 459-461.

— R. B. Whitehead, Supplément numismatique, n° XIV. *Journal of proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, Vol. VI, novembre 1910, 557-565, pl. XXXIII et XXXIV [M. d'Archebios, Apollodotos, Zoilos, Menander, Dionysios, Philoxenos, Hippostratos, Artemidoros, Strato, Telephos, Hermaeos, Azes, Gondopharres, Kadphises II, Huvishka, etc.].

— F.-D. Ringrose, Trouvaille de monnaies d'Alexandrie à Londres. *Num. Chron.*, 1911, 357-358 [Dans la Fetter Lane, en construisant une maison, vase de terre contenant 46 pièces de billon et de cuivre frappées à Alexandrie. Pièces de Néron à Carin. D'après la composition de ce dépôt, je suis persuadé qu'il s'agit d'une petite collection formée à une époque relativement moderne].

— U. Ph. Boissevain, Une monnaie d'Hadrumète. *Zeitschrift f. Num.*, XXIX, 1912, 107-111, fig. [Il s'agit de la pièce publiée par

Müller, II, p. 51, 1-4, dont la légende du revers doit être rectifiée en *D. Sextilius Cornutus II vir*]. Ce travail avait d'abord été publié en hollandais : *Over een Munt van Hadrumetum*, Amsterdam, 1910, 8°. Extr. des *Verslagen en Mededeelingen der K. Akad. van wetenschappen*.

— G.-F. Hill et H.-W. Sandars, *Coins from the neighbourhood of a Roman mine in Southern Spain*. London, 1911, 4°, pl. Extr. de *The Journal of Roman Studies*, vol. I, part. I, 1911, 100-106, pl. XIV [Pièces celtibériennes contremarquées, trouvées au-dessus d'une mine antique. Voy. le Compte rendu plus haut].

— G. Martin et L. Dadre, *Carte numismatique oro-hydrographique de la Gaule à l'arrivée de J. César*. Paris [1911], gr. in-f°.

— A. Blanchet, Observation sur la série monétaire gauloise à la croix, à propos de la trouvaille de Bompas. *Bull. Soc. Antiq. France*, 1911, 133-134.

— M. Besnier, Autour d'Alesia. *Pro Alesia*, 1910, 725 [M. gauloises d'Alésia].

— G. Cumont, Statère gaulois trouvé à Oleye. Dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, sept. 1911, 101-104, fig. [Pièce d'or bas du type nervien trouvé en Hesbaye, dans la prov. de Liège. Remarques utiles].

— R. Forrer. *Die Keltogermanischen Triquetrum Gepräge der Marser, Sugambrer, Tenkterer und Ubier*. S. l., 1911, 45 p., fig. et pl. [L'auteur fait dériver les statères concaves de la trouvaille de Bochum des statères macédoniens, croit reconnaître dans les caractères qu'on y lit, des lettres d'un alphabet gréco-rhéto-vénète ; ces pièces auraient été émises par les Marses germains jusqu'à l'invasion de Drusus, 12-11 av. J.-C.].

— R. Forrer, Un philippe très ancien avec l'auriage déformé. *Berliner Münzbl.*, 1911, 135-142, fig. [L'auteur, avec sa témérité ordinaire, part de cette déformation pour faire dériver le type du demi-cercle renfermant des globules (M. des Boii) d'une déformation de ce genre].

— R. Forrer, Un groupe de monnaies de Noricum inconnues jusqu'à ce jour. *Berliner Münzbl.*, 1911, 207-210, 233-237. fig. [Il s'agit de petites pièces d'argent avec une tête d'homme à droite et, au revers, une tête de cheval à droite. La provenance des pièces est

inconnue ; l'attribution reste très problématique. L'auteur croit que ce sont des imitations de pièces de Philippe].

— H. v. Koblitz, Trouvaille de monnaies celtiques à Karlstein près de Reichenhall et dans les environs de Salzbourg. *Num. Zeitschr.*, n. s^ie^, III, 1910, 33-36, pl. IV [Trouvailles fort intéressantes de pièces régionales].

— Wilhelm Kubitschek, Une trouvaille de monnaies celtiques à Kroisbach. *Numism. Zeitschr.* de Vienne, n. s^ie^, t. III, 1910, 37-43, pl. V, fig. 1 à 9 [Dépôt d'une centaine de tétradrachmes trouvé dans un vase de terre à Kroisbach, sur le lac de Neusiedl, en magyar Rákos ou Fertö-Rákos. Ces imitations du tétradrachme macédonien à fort relief appartiennent à des variétés du type dont les cheveux sont ramenés en pointe au sommet de la tête ; le cheval du revers est très musclé. M. du dépôt de Velem, *Ibid.*, pl. V, fig. 10 et 11].

— [O. Gohl]. *Gróf Dessewffy Miklós Barbar pénzei. II, 1910-1911. Evi szerzemenyek.* Budapest, 1911, 4°, p. 27 à 29 et pl. XIX à XXIV [Ce supplément au catalogue de la collection de monnaies celtiques du comte M. Dessewffy, dont j'ai rendu compte antérieurement, comprend les n^os^ 462 à 566. Plusieurs pièces d'or de la région du Rhin, viennent sans doute de la collection Strœhlin ; d'autres, de provenance hongroise, présentent des variétés fort intéressantes].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— C^t^ Lachaussée, Recherches sur la réduction progressive du poids des monnaies de bronze de la République romaine. *Rev. Num.*, 1911, 189-232, 313-334, 407-422, fig. [Étude mathématique basée sur la loi des erreurs dites accidentelles, ou erreurs de fabrication. Les pièces de ce genre introduites dans les catalogues, ont vicié les pesées qui ont servi de bases à beaucoup de travaux].

— Michel-C. Soutzo, discours de réception de M. Michel-C. Soutzo, à l'Académie roumaine prononcé le 25 mai 1911. *Buletinul Societatei numismatice Romane*, 1911, 4-42, fig. [Développements successifs du monnayage romain].

— D.-A. Stourdza, Réponse au discours de réception de M. M. Soutzo. *Buletinul Societatei numismatice Romane*, 1911, 44-53 [Coup d'œil sur les travaux de M. Soutzo].

— Robert Mowat, Bronzes remarquables de Tibère, de son fils, de ses petits-fils et de Caligula. *Rev. num.*, 1911, 335-351, 423-434, fig. et pl. VIII [Buste de Tibère au centre du bouclier sur les pièces *Clementiae* ou *Moderationis* ; contremarque *Aug.*, destiné à donner un cours légal à un bronze de Drusus ; atelier indéterminé de Cyrénaïque. Utiles contributions à la numismatique impériale].

— Lodovico Laffranchi, Agrippa et Macrien ; polémique numismatique [contre M. Stuckelberg]. *Bollettino di Num.*, 1911, 161-164.

— C. Harold Dodd, Chronologie des campagnes orientales de l'empereur L. Verus. *Num. Chron.*, 1911, 209-259, pl. XII et XIII [Expéditions d'Arménie, contre les Parthes. Appendices sur quelques types de cette période].

— Santi Muratori, Les monnaies anonymes de Ravenne à la légende *Felix Ravenna*. Dans *Felix Ravenna*, *Bollettino storico Romagnolo*, 1911, 18-30, 49-69 [Ces pièces ont été frappées à Ravenne, sous les Ostrogoths, pendant une période assez longue].

— Istvan Kovács, Variétés inédites de bronzes impériaux de la Dacie. *Dolgozatok az erdelyi nemzeti Muzeum*, Kolozsvar, 1911, 288-295, pl.

— K. Regling, Trésor monétaire de Theadelphia. *Zeitschrift f. Num.*, XXIX, 1912, 112-138, fig. [172 pièces de Dioclétien à Constantin, trouvées dons des vases, en Égypte].

— Et. Tömörkeny et Paul Harsányi, Trouvailles de monnaies acquises par le Musée de Szeged (1883-1911). *Num. Közlöny*, 1912, 8-15 [M. romaines en majorité].

— M. Bernhart, *Zwei römische Münzfunde aus Südbayern*. 1910, 8°, 64 p., 2 pl.

— X. Les premières monnaies trouvées à Ain-Zara (M. de Constantin le Grand). *Giornale Num.*, n° 27, 211.

— G. Behrens, Moules de fausses monnaies romaines. *Römish-germanisches Korespondenzblatt*, IV, 1911, 87-88 [Moule de Caracalla tr. en avril 1911, à Castel, près de Mayence. Signale d'autres moules analogues, trouvés à Trèves, Bonn, Nohfelden, etc.].

— Luschin v. Ebengreuth, Barres d'argent romaines nouvellement découvertes. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 345-349 [Des fouilles récentes à Laibach, l'antique *Emona*, ont fait découvrir un vase avec 50 pièces d'or, dont la plus récente est de 353 environ, et 9 barres d'argent, dont deux, d'une et de deux livres romaines, portent un

buste et le nom de l'empereur Magnence avec l'estampille *Flav.* ou les lettres *C. Aq. ps*].

— Biagio Pace, Les barbares et les Byzantins en Sicile. *Bollett. ital. di Num.*, 1911, 129-133, 145-147 [Chapitre VII d'un ouvrage de B. Pace. Notes sur les monnaies byzantines émises en Sicile; pièces des VI^e^-VIII^e^ siècles].

— Comte I.-J. Tolstoï, *Vizantijckie Moneti. Monnaies byzantines. Livraison I, Les monnaies d'Arcadius, d'Eudoxie, de Théodose II, d'Eudocie, de Marcien et de Pulchérie.* Saint-Pétersbourg, pet. 4°, 112 p., fig. et 7 pl. [Avant-propos, tableau des poids russes avec l'équivalence en grammes; notices des règnes, descr. des pièces].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France.

— A. Dieudonné et M. Legrand, Trouvaille de monnaies de l'époque de Henri I^er^, roi de France, à Saint-Hilaire, près d'Etampes. *Rev. num.*, 1911, 435-448, pl. X [Importante trouvaille faite pendant l'hiver de 1910-1911; une centaine de pièces, qui ont permis de proposer un classement chronologique].

— P. Bordeaux, Notes sur les mines de Melle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XCI.

— F. de Rilly, Double parisis de Philippe VI. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, LXXXIX, fig.

— Hans Prutz, *Jacques Cœur von Bourges, Geschichte eines patriotischen Kaufmanns aus dem 15. Jahrhundert.* Berlin, 1911, 8°, VIII-438 p., 7 pl. Vol. XCIII de la collection des *Historische Studien* dirigées par E. Eberling [L'auteur paraît connaître fort peu les nombreux travaux publiés sur le Berry, depuis trente ans; il ne connaît pas davantage la bibliographie numismatique relative aux fonctions monétaires de Jacques Cœur; les planches sont médiocres].

— D^r^ Bailhache, Essai en argent du petit blanc aux fleurs de lis de Charles VII. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, CII.

— A. Dieudonné, Monnaie de Louis XII frappée à Tarascon. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XC, fig.

— J. Berenger, Teston de François I^er^ frappé à Rouen. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1911, LXXXVIII.

— A. Babut, Teston de François Ier, frappé à Rouen. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XCIX.

— A. Babut, Demi-franc de Henri III, frappé à Narbonne en 1587. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XCII-XCVI, fig.

— A. Blanchet, Points secrets (?) sur des pièces de Louis XV. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XCVI. Cf. observation de M. Moricand, CIV.

— L. Sudre, Refrappes de pièces de Bonaparte et du roi de Westphalie. *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1911, LXXXIV.

— A. Bouclier, Manière de décerner les faux écus de Berthier et ceux dits « écus de Calonne ». *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1911, LXXXII-IV.

— A. Blanchet et V. Luneau, Gros inédit de Humbert II, dauphin du Viennois. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XCVI, fig.

Europe centrale.

— K.-H. Schäfer, *Der Geldkurs im 13. u. 14. Jahrhundert. Kurstafeln und urkundliche Wertvergleiche des Florentiner Goldguldens zu den Edelmetallen und den wichtigsten europäischen Gold-, Silber- und Scheidemünzen.* Paderborn, 1911, 112 p. Extrait de *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII., herausgegeben von den Görresgesellschaft*, Paderborn, 1911 [Utiles tableaux de valeurs correspondantes de monnaies d'Europe dans les XIIe et XIVe s.].

— F. Friedensburg, *Der Einfluss des Volkstümlichen auf das Gepräge der Münze*. 1911. Extr. du *Festschrift zur Jahrhundertfeier der Kgl. Universität Breslau.*

— A. Kummer, Coup d'œil sur les émissions de monnaies impériales jusqu'à 1910 inclus. *Die deutschen Reichsmünzen*, 1910-1911, nº 10.

— X. Monnaies impériales allemandes. *Berliner Münzbl.*, 1911, 11, 38, 120, 147. [Wurttemberg, Université de Breslau, Schaumburg-Lippe].

— Ernst Rudolph, Monnaies impériales allemandes. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4827, 4849, 4873, 4898; 1912, 4920 [Émissions de juin à octobre 1911. Émissions du Wurttemberg, de Bade, de Hesse, de Hambourg et de Saxe-Weimar-Eisenach, en 1910].

— C.-F. Gebert, Émissions de l'empereur François Ier dans la Mon-

naie de Nuremberg avec des types antérieurs. *Num. Mitteilungen* de Nuremberg, 1912, 956.

— Julius Cahn, *Münz- und Geldgeschichte der im Grossherzogtum Baden vereinigten Gebiete, herausgegeben von der Badischen Historischen Kommission.* I. Teil : *Konstanz und das Bodenseegebiet im Mittelalter*. Heidelberg, 1911, 8°, x et 460 p., 10 pl. [Notre revue rendra compte de ce travail bien documenté sur la Numismatique du grand-duché de Bade].

— W. Feise, Les monnaies et le monnayage de la ville d'Eimbeck. *Zeitschrift f. Num.*. XXIX, 1912, 1-46, pl. I-III [M. du xiii^e s. au xvii^e s. Documents].

— Friedrich Wiegand, La monnaie obsidionale de la ville de Greifswald de 1631. *Berliner Münzbl.*, 1912, 275-280, fig. [Émise au nom de Ferdinand II, pendant la lutte contre Gustave-Adolphe].

— S. W. Buse, Où et par qui ont été frappés les quarts de florin de Gronsfeld de 1690? *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4731.

— Lochner, Un groschen de billon de Hohenlohe, daté de 1622. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4889, fig.

— H. Buchenau, Monnaie de billon, en forme de thaler, du comte Ernst Georg von Hohenzollern-Sigmaringen. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4887, fig. [Pièce avec l'aigle impérial, un écu armorié et la date de 1622].

— H. Buchenau, La mauvaise monnaie de Landshut, en 1253. *Mitteil. d. Bayer. Num. Ges.*, XXVIII, 1910, 173, fig.

— M. Bahrfeldt, Marienehe et Gadebusch, ateliers monétaires des ducs Ulrich et Karl de Mecklembourg, 1601 à 1608. *Berliner Münzbl.*, 1911, 227-233 [Documents monétaires].

— Aug. Sasseu, Monnaies et valeurs monétaires à Nimègue, de 1382 à 1427. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XIX, 1911, 98-109.

— C.-F. Gebert, Petits essais sur les monnaies et médailles de Nuremberg. *Mitteil. d. Bayerischen Num. Ges.*, XXVIII, 1910, 49-60.

— Emil Bahrfeldt, Monnayage du Mecklembourg et de la Poméranie dans les xiv^e-xv^e siècles. *Berliner Münzbl.*, 1911, 238-240 [Brokmerland, Trèves, Danemark, Wisby, Dorpat, Stendal, Hanovre, Stralsund, etc.].

— Max Bahrfeldt, Un dreier épiscopal de Ratzeburg, de la période

du billonnage. *Berliner Münzbl.*, 1912, 264-266, fig. [Petite pièce de 1620].

— P. Joseph, Les monnaies et médailles de la maison princière de Solms. *Frankfürter Münzz.*, novembre 1911.

— Fr. v. Schrötter, Le congrès monétaire de Spire en 1557. *Zeitschrift f. Num.*, XXIX, 1912, 47-80 [Étude basée sur les documents.]

— Gustav Schöttle, Les émissions monétaires d'Ulm et d'Augsbourg dans les années de guerre 1703 et 1704. *Mitteil. d. Bayerischen Num. Ges.*, XXVIII, 1910, 61-82, pl. II. [Batz et 1/2 batz d'Ulm, les florins quadrangulaires, les florins d'or, unités et sextuples ; argent d'Augsbourg ; monnayage bavarois à Augsbourg ; médailles].

— H. Buchenau, Acquisitions du Cabinet de Munich pour le moyen âge et les temps modernes, en 1908 et 1909. *Mitteil. d. Bayer. Num. Ges.*, XXVIII, 1910, 166-172, fig.

— O. von Lochner, Nouvelles acquisitions du Musée diocésain d'Eichstätt. *Mitteil. d. Bayerischen Num. Ges.*, XXVIII, 1910, 83-84.

— R. Dorr, *Der Elbinger Münzenfund vom 4 Juni 1910*. Thorn, 1910, 8°, 45 p. Extr. n° 2, fasc. 19 (juin 1911) des *Mitteilungen des Coppernicus-Vereins f. Wissenschaft u. Kunst zu Thorn für die Elbinger Altertumsgesellschaft* [Dans le jardin de l'hôpital St-Georges, vase contenant des débris d'or, des florins d'archevêques de Trèves et Cologne, et plus de 300 pièces de l'ordre teutonique de la seconde moitié du XIV^e^ siècle].

— Eduard Nowotny, La trouvaille monétaire de Lichtenwald. *Num. Zeitschr.*, n. s^ie^, III, 1910, 129-178. [Description de la portion principale d'une trouvaille dispersée ; un millier de m. allemandes et italiennes du premier quart du XVI^e^ s.].

— W. Beemelmans, La trouvaille de Maursmünster (Alsace). *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4921-25. [A la fin de 1911, dépôt de pièces de 1588 à 1633, dont un huitième d'écu de Louis XIII, un jeton de Nuremberg, 8 pièces d'argent diverses de Metz, d'autres de Hagenau, de Wissembourg, de Hanau-Lichtenberg, de l'évêché de Strasbourg (45 p. de 2 Kreuzers), et de la ville de Strasbourg (453 pièces en diverses variétés), et quelques pièces de Salm-Kyrburg].

— Carl-W. Scherer, La trouvaille de deniers de Mechtersheim (Palatinat). *Berliner Münzbl.*, 1911, 113-116, fig. [M. de Strasbourg,

Constance, Bâle, Zürich, Augsbourg, Ratisbonne, Cologne, Trèves, Goslar, Lucques, XI^e siècle].

— H. Moritz, Trouvailles monétaires nouvelles dans la province de Posen. *Historische Monatsblätter f. die Provinz Posen*, XI^e année, Posen, 1910, n. 6. Cf. n° 2.

— H. Buchenau, Ein Pfennigfund von Selz (Elsass). S. l. n. d. (1911) 8°, 5 p. [Cette note sur un trésor de deniers trouvé à Selz en Alsace est extraite du *Jahrbuch* du Verein numismatique de Dresde de 1910. Le dépôt contenant des pièces de Goslar, de la région du Harz, de Magdebourg, d'Erfurt, a dû être enfoui vers 1150. L'auteur revient sur la question des deniers dits des Wendes].

— E. Nöbbe, *Münzfund von Westerland auf Sylt*. Dans les *Mitt. Anthropolog. Vereins für Schleswig-Holstein*, Kiel, 1911, 78 à 93, 11 fig. [Cette trouvaille faite en 1905, contenait 56 types danois, anglo-saxons, de la Frise, de la Basse-Saxe, du Rhin. Enfouissement vers 1040].

— G. Habich, H. Buchenau et divers, Communications et notices sur des trouvailles monétaires, surtout en ce qui concerne le Cabinet royal de Munich. *Mitteil. d. Bayerischen Num. Ges.*, XVIII, 1910, 105-165, pl. V à VIII. [Tr. de Bügerleithen près de Hemau, XIII^e s. ; de Belzheim im Ries, enfouie vers 1360 ; de Thalersdof, XIII-XIV^e s. ; de Neuburg an der Kammel, enf. vers 1490 ; tr. de demi-bractéates de Bavière et de Franconie dans les Balkans ; de Hirschau, XII^e s. ; tr. de Wollersdorf, XIV^e s. ; tr. de Diebach, XVII^e s. ; etc.

— Karl Schalk, Contributions à l'histoire du monnayage autrichien sous Léopold I^er. *Num. Zeitschr.*, n. s^ie, III, 1910, 213-232, fig. [Les dernières années du règne. Documents].

— Bela de Varga, Monnaies rares, autrichiennes et hongroises, de la valeur d'une couronne. *Num. Közlöny*, 1912, 5.

— Karl Roll, Le monnayage de Salzbourg sous l'archevêque Jean Jacob Khuen de Belasi. Les maîtres de Monnaie Hans et Christoph Geizkofler. *Num. Zeitsch.*, n. s^ie, III, 1910, 179-212, fig.

— R. von Höfken, Styria sacra in numis. *Mitteilungen der Oesterr. Ges. f. Münz- u. Medaillenkunde*, 1911, n^os 256 et 257.

— Anton Munkert, Pour le centenaire du transfert de la *Moneta Regia* dans le bâtiment de Hofmarstall. *Mitteil. d. Bayerischen*

Numism. Gesellschaft, XXVIII, 1910, 1-43, pl. I [Médailles des directeurs de la Monnaie de Munich].

— E. Gohl, Papier-monnaie de nécessité pour l'usage de l'imprimerie du journal *Komaromi Ertesitö*, à Komarom, en 1849 ; papier-monnaie de nécessité d'Obuda (faubourg de Budapest), en 1849. *Num. Közlöny*, 1912, 1-3, fig.

— Étienne Tömörkény, Oboles de Charon trouvées dans l'Alföld. *Num. Közlöny*, 1911, 147-148 [Deniers du roi Louis Ier de Hongrie trouvés dans la bouche des morts d'un cimetière].

— André Leszih, Obole de Marie, reine de Hongrie (1382-1385), au musée de Miskolc. *Num. Közlöny*, 1912, 3, fig.

— François Kovács, Les légendes anormales des florins d'or de la période mixte. *Num. Közlöny*, 1911, 140-146 [xve et xvie siècles ; monnaies hongroises].

— J. Themessl, Le monnayage du patriarcat d'Aquilée. *Mitteil. d. österr. Ges. f. Münz- u. Medaillenk. in Wien*, 1911, 1-5, 17-29, 37-48, pl.

— M. Resetar, Monnaies de Raguse attribuées faussement à Robert d'Anjou. Dans *Il Supplemento* de M. Cagiati, I, n° 4, 1911, 8 fig.

— K. Stockert, Les monnaies des villes septentrionales de l'Albanie. *Num. Zeitschr.*, n. sie, III, 1910, 67-128 [Étude historique sur le monnayage médiéval de Scutari, Drivasto, Sas, Antivari et Dulcigno].

— Je signale ici, d'après le *Numismatisches Literaturblatt* de M. Max Bahrfeldt (n° 186), les travaux suivants, publiés dans le périodique russe *Staraja Moneta* (I et II, 1910-1911) que je n'ai pu encore consulter :

Th.-T. Wassiljew, Roubles d'argent du xive s. (lingots estampillés)

W. Bernstein, Variétés de monnaies russo-polonaises.

J. Cholodkowski, Sur les thalers à la cloche.

K. Kotscheregin, Rares variétés de roubles russes du xixe siècle.

Th. Lichatschew, Rouble de Pierre Ier avec la date singulière de 1733.

J. Cholodkowski, Procédés de frappe ; dates sur les monnaies russes ; poids monétaires russes.

W. Schugajewski, Sur la signification scientifique des dépôts monétaires.

— X. Monnaies inédites. *Wiadomosci num.-arch.*, 1912, 12 [Denier des Jagellions ; m. lithuanienne],

— Maryan Gumowski, *Monety Sasko-Polskie*. Krakow, 1910, gr. 8°, 23 p., 7 pl. [Tiré à part d'articles publiés dans les *Wiadomosci* et consacrés aux monnaies d'Auguste II et III, de Frédéric Auguste, etc., frappés pour la Pologne].

— A. Hnilko, Monnaies frappées à Cracovie en 1655-1657. *Wiadomosci num.-arch.*, 1911, 189, fig.

— Przemyslaw Zulawski, « Boratynki. » *Wiadomosci num.-arch.*, 1912, 1-3 [Monnaies frappées de 1659 à 1666].

— M. Gumowski, Monnaie-médaille de Jean Casimir, datée de 1668. *Wiadomosci num.-arch.*, 1912, 17, fig.

— Gustaw S. Bisier, Contremarques privées sur les monnaies. *Wiadomosci* de Cracovie, 1911, 165-166, 184-186, pl. 22 et 25. [71 pièces des XVIII^e et XIX^e s.].

— A. Hnilko, Armoiries des Burattini et Boratyni. *Wiadomosci num.-arch.*, 1912, 8-10, fig.

— M. Gumowski, Trouvailles de monnaies polonaises du XV^e siècle. *Wiadomosci num.-arch.*, 1912, 6-7 [163 pièces de Casimir Jagellio et des grands maîtres de l'ordre teutonique depuis Michel de Sternberg jusqu'à Jean de Tiefen].

Italie.

— [S. M. le roi d'Italie], *Corpus Nummorum Italicorum. Vol. II. Piemonte, Sardegna; Zecche d'Oltremonti di Casa Savoia*. Roma, 1911, in-f°, 506 p., 48 pl.

— N. Papadopoli Aldobrandini, *Il Corpus nummorum italicorum*. Venezia, 1911, 8° [Note sur le recueil de monnaies italiennes publié par le roi d'Italie. Extr. des *Atti del Reale Istituto Veneto di Scienze, lettere ed arti*, 1910-1911, t. LXX, p. 515-518].

— Luigi Rizzoli jun., *L'opera numismatica di S. M. Il Re; il primo volume del Corpus nummorum Italicorum*. Padova, 1911, 8°, 8 p. Extr. des *Atti e memorie della R. Accademia di Scienze lettere ed arti in Padova*, t. XXVII, 3^e p^ie [Compte rendu critique du Corpus des monnaies italiennes].

— A.-F. Marchisio, Études sur la Numismatique de la maison de Savoie; XII. Les monnaies d'Amédée I de Savoie, duc d'Aoste, roi d'Espagne. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 239-242, fig.

— G.-A. Silla, Monnaies du moyen âge trouvées à Finalmarina. *Bollett. di Num.*, 1911, 69 [M. de Charles II de Savoie].

— A. Cunietti-Cunietti, Quelques variétés de monnaies italiennes. *Bollettino ital. di Num.*, 1910, 149-152; 1911, 4-8; 38-42, 116-118, 134-136, fig. [Casale, Castiglione delle Stiviere, Cornavin, Gênes, Masserano, Torino ; Coni, Carmagnola, Florence, Rome, Gubbio. Urbino, Déciane, Parme, Naples, Messerano, Padoue, Correggio. Plaisance, Bologne, Macerata].

— Philip Whiteway, Quelques imitations émises par les petits ateliers de Gonzague. *Num. Circular*, 1911, 12962-64, 13033-35 [Castiglione delle Stivere, Novellara, Solferino, Bozolo, Sabbioneta].

— Philip Whiteway, Quelques imitations monétaires des petits ateliers italiens. *Num. Circular*, 1911, 13102, 13165, 13239-240 ; 1912, 13389-390 [Montferrat, Passerano, Messerano, Tresana, Deciane, Bozolo, Crevacuore, Correggio].

— Alberto Cunietti-Cunietti, Une contrefaçon du chiavarino bolonais d'Agostino Tizzoni, comte de Déciane (1559-1582). *Rassegna num.*, 1911, 17-19, fig.

— E. Klingenberg, Imitation d'un double schilling de Hambourg. *Berliner Münzbl.*, 1912, 261-262, fig. [Imitation italienne avec le *burg* de Hambourg et l'aigle impérial portant la valeur 16. Les légendes sont : *Moneta. nova. ar. 1617* et *Non. mihi. D. sed. nom. tuo.*].

— Alberto Cunietti-Cunietti, Monnaies et variétés inédites de la collection Cora (3e sie). *Riv. ital. di Num.*, 1911, 329-350 [Casale, Passerano, Parme, Naples, Bénévent (Adelchis), Brindisi, Syracuse].

— P. Caire, De l'écu d'or et d'argent en Italie dans les xve et xvie siècles. *Boll. stor. per la prov. di Novara*, 1910, fasc. 10.

— Franc. Gnecchi, Les nouvelles monnaies italiennes. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 351-366, fig.

— X. Pour les monnaies futures de la Tripolitaine. *Giornale Num.*, no 22, 172.

— *Giornale Numismatico*, Supplément de la *Rassegna Num.*, 15 novembre 1911 au 15 février 1912, nos 22 à 28.

— Memmo Cagiati, Observations et notes sur les ateliers d'Alvito, Amatrice, Aquila, Atri et Ville. *Bollettino ital. di Num.*, 1911, 99-103, 119-123, 149-151, 168-173, fig. [Pièces du xve s.].

— T. Tibaldi, *Le zecche della Città e del Ducato d'Aosta*. Torino, 1910.

— Emilio Motta, Les monnaies des princes de Barbiano di Belgiojoso. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 19-56, fig. [Thaler et sequin de 1769. Documents de 1769 à 1780].

— Rodolfo Ratto, Monnaies inédites ou peu connues de la collection Ratto. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 69-71, 237-238, fig. [Demi-thaler de Correggio avec la marque de valeur de 35 sous, imitation de la pièce hollandaise au lion; demi-teston de Charles-Emmanuel I^er^, frappé à Chambéry, 1595].

— Emilio Bosco, Teston contrefait au type de Bellinzona. *Bollett. di Num.*, 1911, 67, fig.

— Carlo Prota, Monnaie inédite du roi de France Charles VIII. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 75-76, fig. [Double Cavallo frappé dans l'atelier de Chieti]. Cf. *Il Supplemento* de M. Cagiati, 1911, n° 2, 11-12, fig.

— G. Pansa, Une monnaie inédite de Charles VIII de France appartenant à l'atelier de Chieti. *Rivista abruzzese*, 1911, f. VI.

— Q. Perini, A propos de l'atelier de Finale aux marquis del Carretto. *Bollett. di Num.*, 1911, 51-53, fig. [Petite pièce du xv^e^ siècle à lég. incomplètes].

— Alessandro Cortese, Observations sur un quart de teston, contrefait au type de Gênes par Louis XII. *Bollettino di Num.*, 1911, 152-154.

— V. Stefanelli et H. W. Monckton, Monnaies de la république de Lucques. *Num. Circular*, 1912, 13387-388.

— G. Castellani, Quattrino de Massalombarda interdit dans le duché d'Urbino. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 73-74 [Document de 1560].

— A. Mazzi. Sur une vieille question ; l'*Ambrosino* d'or de la première République milanaise (1250-1310). *Riv. ital. di Num* , 1911, 57-68 [Cite un acte de 1303 qui permet de modifier les données de la question exposée par Ambrosoli ; il faut conclure à l'existence d'un « ambrosino » entier que nous ne connaissons pas].

— G. Rossi, Un rescrit impérial autrichien contre l'atelier de Monaco. *Arte e Storia*, 1910, n° 29.

— Pietro Tribolati, Sur une rare contrefaçon de Passerano. *Bollett. di Num.*, 1911, 42 [Parpaillole de 1594].

— M. Strada, P. Tribolati, Les monnaies de François Ier Sforza, frappées dans l'atelier de Pavie. *Bollettino ital. di Num.*, 1911, 97-99.

— G. della Porta, Le retrait d'un demi-gros du pape Clément XII en 1739. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 243 [Retiré de la circulation à cause d'une interprétation populaire de la légende du revers].

— Alessandro Cortese, Variétés inédites de M. de Savone. *Bollett. di Num.*, 1911, 19 et 71 [Appartiendraient aux règnes de Charles VI et Louis XI].

— Guglielmo Grillo, Notices sur quelques monnaies de Solferino. *Bollettino di Num.*, 1911, 178-181, fig. [XVIIe s.].

— Memmo Cagiati, *Le monete del Reame delle due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II*. Napoli, 1911, 4°, f. I, II et III, 74, 158 et 173, p., fig. [Voy. le compte-rendu plus haut].

— Memmo Cagiati, *Il supplemento all'opera « Le monete del Reame delle Due Sicilie » da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II, a cura dell' autore* —. Naples, 8°, 1er août 1911, n° 1, 16 p., fig. [Supplément périodique à l'ouvrage important, publié par M. Cagiati sur les monnaies du royaume des Deux-Siciles depuis Charles Ier d'Anjou]; nos 2 à 5, t. II, 1912, n° 1.

— Memmo Cagiati, Le monnayage de Charles VI, empereur d'Autriche (III comme roi d'Espagne) en Sicile. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 209-228, fig.

— Memmo Cagiati, Monnaie frappée dans l'atelier de Palerme, par Charles VI d'Autriche. Dans *Il Supplemento all' Opera Le Monete... delle Due Sicilie*, 1911, n° 3, 12-13, fig.

— Carlo Prota, Un double « cavallo » inédit de Jeanne et Charles, frappé à Naples. Dans *Il Supplemento* publié par Memmo Cagiati, f. I, 1911, p. 9-10, fig. [Pièce de bronze avec les légendes *Leticia populi* et *Iustus rex*].

— G. Cosentino, L'atelier de Palerme dans le XVe siècle et le monnayage des petits deniers. *Centenario della nascita di Michele Amari ; scritti di filologia e storia*. Palermo, 1910, 8° [Je n'ai pas vu ce travail].

Grande-Bretagne et Irlande.

— A.-F. Dood, *History of money in the British Empire and the United States*. Londres, 1911, 8°, 356 p. [Cette histoire de la Monnaie en Angleterre et aux États-Unis, depuis les origines, contient aussi des

renseignements sur le cours des monnaies dans les colonies anglaises. Ouvrage conçu au point de vue financier].

— Nathan Heywood, Un lot de Stycas de la trouvaille de l'année 1842. *The British Num. Journal*, VII, 1910, 331-334 [Tableau de trouvailles analogues de pièces du x^e^ siècle].

— W.-J. Andrew, Un remarquable trésor de deniers et oboles d'argent du règne d'Etienne, découvert à Sheldon, Derbyshire, en 1867. *The British Num. Journal*, VII, 1910, 27-89, 2 pl. [Remarques intéressantes, entre autres sur un rébus de William Cumin, évêque de Durham, rébus formé du P anglo-saxon et d'une feuille de cumin].

— P.-W.-P. Carlyon-Britton, Une histoire numism. des règnes de Guillaume I^er^ et II (1066-1100). 2^e^ p^ie^. Histoire des ateliers. *The British Num. Journal*, VII, 1910, 1-26, pl. XVIII à XXI [Ateliers de Huntingdon, Douvres, Hythe, Rochester, Romney, Sandwich, Leicester].

— G.-C. Brooke, Notes sur le règne de Guillaume I^er^, roi d'Angleterre. *Num. Chron.*, 1911, 268-290, pl. XIV-XVII, figures grandies [Atelier de Berkeley ; comparaison de coins, etc.].

— H.-B. Earle Fox et Shirley Fox, Histoire numismatique des règnes d'Édouard I^er^, II et III. *The British Num. Journ.*, VII, 1910, 91-142, 5 pl. [Appendice de 45 documents monétaires, la plupart en latin et quelques-uns en français, xiii^e^ s.].

— James M^c^ Cargo, Importante trouvaille de monnaies anciennes à Galloway (Écosse). *Num. Circular*, 1912, 13325 [M. anglaises et écossaises du xiv^e^ s.].

— G.-C. Brooke, Un trésor de « nobles » d'Édouard III à East Raynham (Norfolk). *Num. Chron.*, 1911, 291-330, pl. XVIII-XXI [Dépôt de 200 pièces tr. en décembre 1910 ; 165 pièces frappées dans l'atelier de Londres ; nobles et demi-nobles de Calais].

— F.-A. Walters, La trouvaille de Stamford et notes supplémentaires sur le monnayage d'Henri VI. *Num. Chron.*, 1911, 153-175, pl. X et XI [Il s'agit d'un dépôt découvert en 1866 ; gros et divisions d'Édouard III et IV, de Robert Bruce, d'Henri IV, V et VI. Ateliers de Londres, York, Édimbourg et Calais].

— George B. Petrie, Le monnayage du règne d'Henri VII. *Num. Circular*, 1911, 12823, 12896, 13013, 13099, 13220, 13321 et s. [Description de monnaies].

— Henry Symonds, L'atelier de Bristol sous Henri VIII et Édouard VI. *Num. Chron.*, 1912, 331-350 [Documents du xvi^e^ s.].

— Bon Fr. v. Schrötter, *Das englische Münzwesen im 16. Jahrh.* Leipzig, 1908, 132 p. Extr. du *Jahrbuch* de G. Schmoller [Modifications du système monétaire anglais; transformations du matériel de fabrication, etc. XVIe s.].

— Henry Garside, Quelques monnaies de l'Empire britannique. *Num. Circular*, 1911, 12835, 13036, 13107, fig., 1912, 13316-318.

— Henry Garside, Un essai rarissime de la demi-couronne de la reine Victoria. *Num. Circular*, 1911, 12835, fig.

— W.R. Bisschop, *The rise of the London Money Market, 1640-1826*. London, 1910, 8°, 256 p.

— X. Les travaux de la Monnaie de Londres ; 41e rapport annuel. *Num. Circular*, 1911, 13248-251. Cf. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1911, 42.

— A.-H. Cooper-Prichard, La Numismatique dans Shakespeare. *Num. Circular*, 1911, 13240-242.

— *Proceedings of the British Num. Society*, Session de 1910. *The British Num. Journal*, VII, 1910, 353-457, fig. nombreuses [Notes diverses de num. anglaise surtout. Liste des membres, Index, etc.].

Orient.

— H.-E. Stapleton, Contributions à l'histoire et à l'ethnologie du Nord-Est de l'Inde, II. Le monnayage de l'Assam et ses rapports avec l'histoire de l'Assam, telle qu'elle est donnée dans les « Buranjis ». *Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, vol. VI, n° 11, décembre 1910 (Calcutta, 1911), 619-648, pl. XXV à XXVII [Étude sur le monnayage de l'Assam, à propos d'une trouvaille de roupies, demies et quarts de roupies, découverte en 1906, dans le district de Sibsagar. Monnayage depuis le XIIIe siècle ; pièces en écriture bengali, XVIIe s. La série est importante surtout pour les XVIIe et XVIIIe s.].

— R.B. Whitehead, Supplément numismatique n° XV. Notes sur quelques m. mogholes. *Journal and Proc. of the Asiatic Society of Bengal*, vol. VI, 1910 (Calcutta, 1911), 651-677.

— R.B. Whitehead, Sur un demi-mohur, sur des *dams* d'Akbar, sur quelques monnaies de Pathan. *Même recueil*, 690-691.

— R.-B. Whitehead, Quelques monnaies rares des sultans de Delhi. *Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, vol. VI, nov. 1910, 565-569 [M. du XIVe s.].

— Geo.-P. Taylor, Quelques monnaies du trésor de Limbdi. *Même recueil*, 569-573, pl. XXXV et XXXVI. [M. d'Aurangzeb, Djehangir, etc.]. Notes diverses sur les symboles *Sahib Qiran*, *ibid*, 573-580.

— Geo. P. Taylor, Sur quelques monnaies de bronze de la dynastie Adil Shahi de Bijapour. *Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, vol. VI, 1910 (Calcutta, 1911), 678-687, pl. XXXIX [M. des XVI^e^ et XVII^e^ s.].

— Geo.-P. Taylor, Sur les *lari* ou *larin* de Bijapour ; sur la roupie mogole de Bijapour de 1091 de l'Hégire. *Même recueil*, 687-689 ; pl. XL [M. en forme de lingots ou pinces] ; *ibid.*, 689-690.

— H. Nelson Wright, La roupie de Kandahar de Mohammed Schah. *Même recueil* du Bengale, vol. VI, 580-581.

— Henry T. Grogan, Monnaies Indo-portugaises ; les émissions de la Monnaie de Diu. *Num. Circular*, 1912, 13309-316, fig. [Les types sont la croix et l'écu de Portugal, souvent très rudimentaires; quelquefois, des contremarques ; XVII^e^ et XVIII^e^ s.]. Rectification à une note antérieure; *ibid.*, 13390.

— H. Schmidt, Un tael de Shanghaï, frappé. *Berliner Münzbl.*, 1912, 263-264, fig. [Écusson aux armes d'Angleterre avec la date de 1867 ; au R. dragon entouré de rayons].

MÉDAILLES.

— L. Forrer, Notices biographiques de médailleurs et graveurs en tous genres. *Num. Circular*, 1911, 12549, 12615, 12677, 12746, 12811, 12884, 12949, 13020, 13087, 13149, 13224; 1912, 13923, 13367, fig.

— G. Biscaro, « Pisanus pictor » à la cour de Filippo Maria Visconti, en 1440. *Archivio storico lombardo*, 1911, 171-174.

— Jean de Foville, La médaille de Nicolas Orsini, comte de Pitigliano. *Rev. num.*, 1911, 449-458, pl. XI [Les deux variétés de la médaille de ce condottiere de la fin du XV^e^ siècle sont attribuées à Caradosso].

— A. Blanchet, Médaille de Lodovica Felicina Rossi. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, CII.

— Edoardo Ricciardi, *Una medaglia concessa dal re Gioacchino Murat ai Cappellani del tesoro di S. Gennaro.* Napoli, 1910, 8°, portrait et pl.

— Luca Beltrami, Le rapport du professeur Luigi Cavenaghi sur la préservation de la Cène de Vinci et la médaille d'or qui lui a été offerte. *Raccolta Vinciana presso l'Archivio Storico del Comune di Milano*, V, 1909, 93-103, pl.

— J. de Foville, La médaille et l'art monétaire en France, de Charles VII à Henri IV. Dans *Histoire de l'Art*, dirigée par André Michel, t. IV (La Renaissance), fasc. 75, ch. III, p. 679-700, fig. [Vue d'ensemble précise, illustrée par des exemples bien choisis].

— P. Bordeaux et Manson, Médaille de la ville du Havre, 1830. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, C-CII.

— A. B., Plaquette de Jean-Henri Fabre, entomologiste. *American Journal of Num.*,, XLV, 1911, 202, pl. 29.

— S. Muller, le médailleur STE.H, à Utrecht. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XIX, 1911, 175-180.

— V. Tourneur, A propos d'Étienne de Hollande. *Rev. belge de Num.*, 1912, 104-105 [Hypothèse de Hymans, exposée dans son *Antonio Moro*, 1910, p. 108].

— A. de Witte, Travaux de la Société hollandaise-belge des amis de la médaille d'Art. *Rev. belge de Num.*, 1912, 94-96.

— W.-K.-F. Zwierzina, Médailles néerlandaises du règne de S. M. Wilhelmine. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XIX, 1911, 65-80, pl. III et IV, 131 et s., pl. VI ; 209-224, pl. IX et X.

— *Medallic Illustrations of the History of Great Britain and Ireland to the death of George II.* London, 1911, in-f°, *Indexes, General title and Preface* [Ce dernier fascicule contient un index en quatre parties, pour les inscriptions, les noms de graveurs, les signatures d'artistes et la table générale. Les fascicules précédents de ce recueil très important, dirigé par M. H. Grueber, contenaient chacun dix planches de médailles concernant l'histoire d'Angleterre, avec une brève description. Le texte complet avait paru en 1885].

— Helen Farquhar, Iconographie de la dynastie des Stuarts sur les monnaies et médailles. *The British Num. Journal*, VII, 1910, 199-267, 6 pl, et fig. [Une partie de ce travail est relative à l'œuvre des Rœttiers].

— W. Scharp Ogden, Iconographie de « Shakspere ». *The British Num. Journal*, VII, 1910, 143-198, 1 pl. de méd. [Ce travail comprend l'étude d'œuvres d'art diverses, et aussi un catalogue et des figures de diverses médailles relatives au grand poète].

— Charles Winter, Notes sur quelques médailles anglaises intéressantes. *The British Num. Journal*, VII, 1910, 335-339, 2 pl. [Médailles militaires des XVIII^e et XIX^e s.].

— J. Ebner, Contributions pour l'œuvre de Hans Kels. *Mitteil. d. Bayerischen Num. Ges.*, XXVIII, 1910, 101-104, pl. III [Médailles de Johannes Scheubel et de Melchior von Ow. XVI^e s.].

— G. v. Bezold, Le maître du Stabius. Dans les *Mitt. d. German. Nationalmuseum*, 1910, 125 [L'auteur se demande si la médaille du poète Stabius, mort en 1522, peut être de Peter Flötner, qui vint à Nuremberg cette même année].

— Julius Cahn, Observation sur la question : Peter Flötner était-il médailleur? *Berliner Münzbl.*, 1911, 54-56.

— A. M. Pachinger, Paracelse, sa vie et ses médailles. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 290-293, fig. [Médailles du XVI s^e. L'auteur paraît ignorer que plusieurs médailles de Paracelse ont été publiées dans le *Numismatic Chronicle*].

— C.-F. Gebert, Les médailles des Jésuites de Nuremberg. *Num. Mitteilungen* de Nuremberg, 1911, 940 [Médailles à l'effigie de Clément XIV, gravées par J.-L. Oexlein].

— Pachinger, Médaille religieuse de Rohrdorf (Wurtemberg). *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4709.

— C. Mayer, Pour le 18 janvier 1911. *Frankfurter Münzz.*, 1911 [Médaille coulée par un jeune artiste, H. Ehehalt].

— H. Grüder, Variétés de la médaille de Schiller par Andorfer. *Mitteil. des österr. Ges. f. Münz.- u. Medaillenk. in Wien*, 1910.

— J.-V. Kull, Médaille de Leopold Dick (XVI^e s.) et du prince-évêque Wilderich (1670). *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4758-59.

— A. Luschin von Ebengreuth, Les médailles de récompense d'Altdorf. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4723, 4779, pl. 194 [Pièces du XVI^e s. données aux élèves de l'Académie d'Altdorf].

— L. v. L., Médailles et plaquettes de Frédéric le Grand. *Berliner Münzbl.*, 1912, 286-288, fig.

— J.-E. Bennert, Médailles de Bismark. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4863-4866, 4894-98.

— Ernst, Médaille commémorative de la 90^e année du prince régent de Bavière. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 298. Cf. P. Joseph, dans *Frankfurter Münzz*, 1911.

— X. Médaille-portrait du Dr Ehrlich. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4851, fig.

— P. Scheven, La médaille des Noces d'or du Conseiller Dr Victor Böhmert et de sa femme. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4872, fig.

— S.-B. Kahane, Monnaies et médailles du nouvel an. *Der Numismatiker*, 1911, 1 et s.

— Philipp Lederer, Une nouvelle plaquette de Wirchow. *Berliner Münzbl.*, 1912, 258-261, fig. [Grand médaillon monté sur un socle].

— C. Derntwett, *Prägeanstalt, Augsburg* ; *Sammelliste Medaillen und Denkmünzen*, Augsbourg, 1909 [Catalogue de 473 pièces fabriquées par la maison Drentwett d'Augsbourg].

— J.-V. Kull, Les thalers-médailles et médailles des évêques de Chiemsee. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4890-94, fig. [Pièces des XVIe et XVIIe s.]

— G.-F. Gebert, Médailles nouvelles. *Numism. Mitteil.*, 1911, 908 [Médaille et monnaies commémoratives des noces d'argent des souverains de Wurttemberg ; médaille du professeur Johann-Balthasar Schupp, né en 1610].

— X. Médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1911, 64, 126, 190, 216,240, fig. [Médailles du Centenaire de l'Université de Berlin ; pièces des noces d'argent des souverains de Wurttemberg ; médaille du Dr A. Luschin von Ebengreuth ; médaille-thaler d'Agadir avec le buste de M. Kiderlen-Wächter et le navire *Panther* au revers ; médaille du professeur Theodor v. Gosen ; plaquette du Dr v. Renvers ; médailles de Liszt, du centenaire de l'Université de Breslau].

— X. Nouvelles monnaies et médailles. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4664, 4734, 4765, 4799, 4829, 4852, 4876, 4901 ; 1912, 4927, fig. [Médaille d'aviation, du comte Zeppelin ; m. chinoises ; p. de 3 marks de Wurtemberg ; médaille des bourgmestres de Munich, médaille française de la guerre de 1870 ; médaille d'Agadir ; pièces de 3 marks pour l'Université de Breslau ; médaille du comte d'Enzenberg ; pièces de 3 marks du Wurttemberg ; médaille du Professeur Emminghaus, par Lehnert ; médaille d'Elberfeld ; plaquette Michel Blümelhuber].

— J.-M. Friesenegger, Sur la croix de saint Ulrich. *Mitteil. d. Bayerischen Num. Ges.*, XXVIII, 1910, 85-100, pl. IV [3e supplément aux recueils déjà publiés en 1895, 1897 et 1905].

— Pachinger, La plus ancienne médaille du pèlerinage de sainte Marie de Kirchenthal. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4684-86, 4708, fig. [Médaille religieuse de la région de Salzbourg, XVIIe s.].

— Edmond Gohl, Médailles religieuses hongroises ; médailles de personnages ecclésiastiques. *Numizmatikai Közlöny*, 1911, 85-109 (97 pièces des XVIII^e^ et XIX^e^ s.)

— X., Rudolph Marshall, médailleur viennois. *American Journ. of Num.*, 1911, 26-27, pl. VIII [Médaille-récompense pour l'Exposition internationale de la chasse, 1910].

— *Verkaufskatalog über die im k. k. Hauptmünzamte in Wien käuflichen Medaillen und Plaketten*, I Folge. Wien, 1911, 8°, pp. et album de 38 planches [Catalogue de vente des médailles et plaquettes de la Monnaie de Vienne].

— Divers, Médaille du comte Enzenberg et de Samuel Horowitz. *Monatsblatt.* de Vienne, 1911, 330.

— C.-F. Gebert, Médailles de Ratisbonne. *Numism. Mitteil.*, 1911, 923.

— A. Friedrich, La médaille de l'archiduc Régnier. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 308 [Éditée sous les auspices de l'Académie des Sciences de Vienne].

— A. Friedrich, La médaille Fejervary par R. Marshall. *Monatsblatt* de Vienne, 1911, 360.

— Ph. Lederer, Reinhold Begas comme médailleur. *Berliner Münzbl.*, 1911, 184-186, pl. XXV [Œuvres modernes d'un sculpteur de Berlin].

— Felix Dessoff, *Joseph Kowarzik als medailleur*. Extr. de *Alt. Frankfurt.* III, fasc. 2 [Notice nécrologique sur le médailleur Josef Kowarzik, qui vient de mourir]. Cf. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1911, 80.

— Wadislas Kozubowski, Médailles religieuses du XVII^e^ siècle pour Vienne. *Wiadomosci numizm.-archeol.*, 1911, 1, 20-22, 36-39, pl. I.

— Alfred Schmideg, Épreuve d'étain de la médaille de l'Institut agricole *Georgicon* de Keszthely, signée du graveur H. Ernest Karl, après 1815. *Num. Közlöny*, 1812, 4, fig.

— J. Albrecht, Médailles concernant la ville de Pozsony, conservées dans le musée de cette ville. *Num. Közlöny*, 1912, 6-8.

— E. Gohl, Médailles ecclésiastiques hongroises ; II^e^ partie, médailles locales. *Num. Közlöny*, 1911, 125-140 [66 pièces du XVII^e^ au XX^e^ s.]

— E. Gohl, Médailles de Liszt. *Num. Közlöny*, 1911, 149, fig.

— G. La médaille du lac de Csorba. *Numismatikai Közlöny*, 1911, 74, fig. [Émise en 1888].

— Geza Faludi, Médaille du Jubilé de la Société « Gemeinde beim Helm » à Budapest. *Num. Közlöny*, 1912, 5.

— Stanislas Kosieradzki, Médailles religieuses fausses. *Wiadomosci* de Cracovie, 1911, 161-162, fig.

— Rudolf Mekicki, *Medale Grunwaldskie*. Lwów (Lemberg), 1911, 8°, 36 p., fig. [Médailles commémoratives de la victoire de Grunwald remportée par les Polonais sur les chevaliers de l'Ordre teutonique].

— J. Themessl, Le monument Grunwald à Cracovie et quelques médailles relatives au 500e anniversaire de la bataille de Grunwald-Tannenberg. *Mitteil. d. österr. Ges. f. Münz- u. Medaillenk. in Wien*, 1910.

— X. Médailles polonaises modernes. *Wiadomosci* de Cracovie, 1911, 175-178, fig.

— F. Friedensburg. Une médaille relative à l'introduction du christianisme en Pologne. *Zeitschrift f. Num.*, XXIX, 1812, 81-88, fig. [Inscription en runes et vieux slave sur une pièce ; elle signifierait le « chevalier chrétien » et serait applicable à Miesko, qui embrassa le christianisme en 965. L'auteur dit avec raison que c'est un document bien postérieur au xe siècle].

— Stan. Kosieradzki, Médailles religieuses polonaises. *Wiadomosci num.-arch.*, 1912, 30-31, fig.

— Ferdinand Friedensburg, Médaille polonaise douteuse. *Wiadomosci numizm.-archeol.*, 1911, 33, 51, fig.

— Z. Zakrzewski, Jetons ou médailles des chrétiens en Pologne. *Wiadomosci* de Cracovie, 1911, 167-169.

— Stan. Kosieradzki, Médailles religieuses fausses. *Wiadomosci num.-arch.*, 1911, 194-195, fig.

— Lwowianin, Médaille et jeton de Chopin. *Wiadomosci numizm.-archeol.*, 1911, 44, fig. et pl. V.

JETONS ET MÉREAUX.

— G. Charvilhat, *Note sur un méreau inédit du XVe siècle de la ville de Clermont-Ferrand*. Clermont-Ferrand, 1911, 8°, 4 p. fig. *Deuxième note sur les méreaux du XVe s. de la ville de Clermont*, 8°, 1 p.

Extraits de la *Revue d'Auvergne* [Méreaux de plomb à la légende *Vrbs Arverna*. Document relatif à des coins de méreaux, fabriqués par Pierre Vere, orfèvre de Clermont, en 1491].

— P. Bordeaux, Méreau de plomb du XVI^e^ siècle, *Procès-verb. Soc. fr. de Num.*, 1911, LXXXV, fig.

— V. Tourneur et P. Bordeaux, Méreau de plomb de Douai servant de monnaie divisionnaire (pour la maille), en 1251. *Rev. belge Num.*, 1911, 445-446.

— H. de la Tour, *Catalogue de la Collection Rouyer. II. Jetons et méreaux de la Renaissance et des temps modernes*. Paris, 1911, gr. 8°, 27 pl.

— A. Tougard, Jetons rouennais et médailles. *Bull. de la Commission des Antiq. Seine-Infér.*, XV, 1911, 209-210, 276.

— J. Roman, Les jetons du Dauphiné; personnages dauphinois. *Gaz. num. fr.*, 1911, 327-333, fig. [Suite et fin de la monarchie, suivies d'un index des 292 numéros].

— Noé Legrand et L. Landouzy, *Les collections artistiques de la Faculté de Médecine de Paris, inventaire raisonné*. Paris, Masson, 1912, 8°, XVI-338 p., 100 pl. et fig. [On trouvera dans ce volume, malheureusement d'un prix ridicule (100 frs.), des figures de jetons de la Faculté].

— Allotte de la Fuÿe, Méreau de plomb concernant un *voiage pour la monois* de La Rochelle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XI, fig.; cf. A. Blanchet, *ibid.*, XIII.

— Jean Dugniolle, Les jetons de l'administration du Canal de Bruxelles aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. *Rev. belge Num.*, 1911, 61, 169, 267, 361 et s., pl. IV et V, VII à XI [Étude utile en particulier pour l'histoire de la navigation].

— Jean Justice, Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges. *La Gaz. Num.* de Bruxelles, 1910, 131-141; 1911, 43-64 [Jusqu'à la lettre P].

— Lionel L. Fletcher et John Robinson, Variétés inédites de méreau de Thomas Fischer, de Newtownards. *Num. Circular*, 1911, 13242-244, fig.

— X., Origine des méreaux marchands. *Num. Circular*, 1911, 13244.

— William C. Wells, Jetons du XVII^e^ s. du Northamptonshire. *The*

British Num. Journal, VII, 1910, 269-330, 4 pl. [Méreaux de particuliers, avec indications de valeurs monétaires].

— C.-F. Gebert, Méreaux pour le pain à Nuremberg, en 1551. *Numism. Mitteil.*, 1911, 916.

— C.-F. Gebert, Méreaux pour les draps et non pour les tireurs de Nuremberg. *Blätter f. Munzfr.*, 1911, 4757 [Document du XVII^e^ s. rectifiant une attribution antérieure].

— H. B., Jeton de compte avec les armes d'Ulm ? et de Nuremberg. *Blätter f. Munzfr.*, 1911, 4712, fig.

— Karl Roll, Les méreaux de mines de l'archevêché de Salzbourg. *Num. Zeitschr.*, n. s., t. IV, 1911, 21-30, pl. I [Ces pièces émises à la fin du XVI^e^ et dans le XVII^e^ siècle, portent des marques de valeur en kreuzers, des écussons, une grappe, un bœuf, des monogrammes].

— Boleslaw Demel, *Liczmany mennicze zwane podskarbiowkami*. Cracovie, 1911, 4°, 32 p., 6 pl. [Travail d'ensemble sur des jetons de compte polonais, la plupart inconnus].

QUESTIONS DIVERSES

— W. Allan et J. Zimmerman, *Christian Teaching of Coin Mottoes*. London, 1911, pet. 8°, 184 p., fig. [Inscriptions religieuses sur les monnaies ; enseignement qu'on en peut tirer].

— M. de Man, Sur des monnaies coupées à propos de quelques spécimens trouvés sur la plage de Dombourg (Pays-Bas). *Tijdschrift* d'Amsterdam, XIX, 1911, 225-248, pl. [L'auteur connaît bien la question].

— A. Blanchet, Trouvailles, *Rev. Num.*, 1911, 118, 259, 371, 462 et s. [Renseignements sur 76 dépôts monétaires].

— T. Kirsch, La loi bavaroise sur les trouvailles. *Berliner Münzbl.*, 1911, 179-182.

— X. Pour les médailliers italiens. *Giornale Num.*, n° 23, 179-181.

— Lodovico Laffranchi, Contributions au Corpus des falsifications. *Bollettino di Num.*, 1911, 147-149 [Grand bronze de Vitellius ; pièces alexandrines de Titiana, mère de Pertinax].

— Pedro-A. de Azevedo, Falsifications de monnaies portugaises dans les Pays-Bas, XVI^e^ siècle. *O Archeologo Português*, XIV, 1909, 374-380 [Documents de 1566 et 1568].

— A. H. Cooper-Prichard, Un système pratique pour cataloguer les monnaies et les livres numismatiques. *Num. Circular*, 1911, 12694-95, 12758 et s.

— Marie G.-A. de Man, Philip Wilhelm Ludwig Fladt, biographe des graveurs renommés, milieu du XVIII^e^ s. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XIX, 1911, 85-97.

— M. Cagiati, Notices biographiques sur Luigi dell'Erba et Pasquale Saya. Dans *Il Supplemento all'Opera Le Monete del Reame delle Due Sicilie*, 1911, n^os^ 2 et 3.

— K. Domanig, Le médailleur Philipp Beck. *Mitteil. d. österr. Ges. f. Munz- u. Medaillenk. in Wien*, 1911.

— F. Imhoof-Blumer, Notice biographique sur Anton Graff. *Rev. Suisse Num.*, XVI (1911), 320-323 [Graff est un portraitiste du XVIII^e^ s., né à Winterthur et dont la Société suisse de Numismatique a placé l'effigie sur son dernier jeton].

— E. G., Notice nécrologique sur Emile Caron. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 125-126.

— L. Sudre, Notice nécrologique sur Emile Caron. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XXXV.

— A. de Witte, Notice nécrologique sur Émile-Jean-Louis Caron. *Rev. belge Num.*, 1911, 290-292.

— Fr. Alvin, Notice nécrologique sur Émile Caron. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1911, 77.

— Aug. Sassen, Notice nécrologique sur H. J. de Dompierre de Chaufepié. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XIX, 1911, 110-123, portrait.

— Fr. Alvin, Notice nécrologique sur H.-J. de Dompierre de Chaufepié. *La Gaz, num.* de Bruxelles, 1911, 74.

— X. Notice nécrologique sur H.-J. de Dompierre de Chaufepié. *Rev. Num.*, 1911, 267.

— W. Kubitschek, Notice nécrologique sur Karl R. v. Ernst. *Num. Zeitschrift.*, n. s., t. IV, 1911, 51-62, portrait.

— K. Notice nécrologique sur Karl von Ernst. *Mitteilungen der Oesterr. Ges. f. Münz.- u. Medaillenkunde*, sept. 1911.

— A. de Witte, Notice nécrologique sur Karl von Ernst. *Rev. belge Num.*, 1911, 407-408.

— A. Blanchet, Notice nécrologique sur Karl von Ernst. *Rev. Num.*, 1911, 465.

— Hans Mackowski, Notice nécrologique sur Cornel von Fabriczy. *Repertorium f. Kunstwissenschaft*, 1910, 485-492.

— A. V. B., Notice nécrologique sur Theodor Kirsch. *Rev. belge Num.*, 1911, 407.

— B. L. B., Notice nécrologique sur Joseph-C. Mitchelson. *American Journal of Num.*, XLV, 1911, 208.

— F. Mazerolle, Notice nécrologique sur L.-O. Roty. *Rev. belge Num.*, 1911, 292-296.

— L. Bénédite, Notice nécrologique sur O. Roty. *Art et Décoration*, avril 1911.

— J. de Foville, Notice nécrologique sur L.-O. Roty. *Rev. num.*, 1911, 376-379.

— A. de Foville, Le grand médailleur Oscar Roty et son œuvre. *Rev. hebdomadaire*, juin 1911.

— Thiébault-Sisson, Le médailleur Roty. *Le Temps*, 26 mars 1911;

— L. Roger-Miles, Notice sur L.-O. Roty. *Le Figaro*, 24 mars 1911.

— Fr. Alvin, Notice nécrologique sur Oscar Roty. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1911, 78.

— A.-O. van Kerkwijk, Notice nécrologique sur L.-O. Roty. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XIX, 1911, 181-224.

— G. Fred. Kunz, Notice sur Louis-Oscar Roty, ses Œuvres, et son influence sur l'art de la médaille, *American Journ. of Num.*, XLV, 1911, 153 et s., pl. 22 à 24.

— X. Notice nécrologique sur le général Giuseppe Ruggero. *Bollettino di Num.*, 1911, 191. Cf. M. Cagiati, dans *Il Supplemento...*, 1911, n° 5.

— A. de Witte, Note nécrologique sur le Général Giuseppe Ruggero. *Rev. belge de Num.*, 1912, 87.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

OBSERVATIONS SUR LE MONNAYAGE

DES

PREMIERS ARSACIDES DE PERSE

Tous les auteurs qui, jusqu'à ce jour, ont traité de la Numismatique des Arsacides de Perse, ont attribué aux premiers princes des Parthes de singulières monnaies d'argent et de bronze, relativement communes dans les collections, sur lesquelles on voit au droit l'effigie d'un personnage imberbe, coiffé d'un capuchon et, au revers, une figure, assise à droite sur l'omphalos ou sur un trône [1], portant la même coiffure que l'effigie du droit, et présentant en avant, de la main droite, un arc bandé. Les divers numismates ont accordé ces médailles soit à quelques-uns seulement [2] des cinq premiers Arsacides, soit à tous ces princes depuis Arsace Ier jusqu'à Phraate Ier [3].

L'idée première de cette attribution provient de ce que tous les auteurs ont considéré le capuchon figuré, tant au droit qu'au revers de ces monnaies, comme étant la coiffure nationale des Parthes, celle que portaient leurs ancêtres, alors qu'ils habitaient les steppes de la Transcaspienne ; et l'on en a déduit que cette classe de médaille ne pouvait appartenir

1. A. von Petrowicz, *Cat.*, p. 1, pl. I, fig. I, Arsace Ier.
2. A. von Petrowicz, *Arsaciden-Münzen. Katalog*, 1904. — Arsace Ier et Tiridate Ier.
3. Warwick Wroth, *Catalogue of the Coins of Parthia*, 1903.

qu'aux premiers princes, à ceux qui avaient conservé pures encore les traditions et les usages de la vie nomade. Or, comme nous l'allons voir, le prétendu capuchon scythique est d'origine iranienne et les premiers Arsacides ne semblent pas être qualifiés pour qu'un numéraire quelconque leur soit attribué [1].

C'est de 250 à 248 av. J.-C. qu'Arsace Ier, dit le fondateur, aurait, suivant la tradition [2], gouverné les Parthes. Ce règne de très courte durée marque l'époque à laquelle un chef scythe quittant, avec sa tribu, les pâturages de l'Ochus[3], rivière du bassin de l'Oxus, envahit la Parthie (Khoraçân) et s'y fixa. Cette province appartenait alors aux Séleucides de Syrie; elle était située à la frontière de leur empire et par suite exposée aux incursions si fréquentes en ces temps.

Tiridate Ier, frère et successeur d'Arsace Ier, fut, à la mort d'Arsace [4], mis à la tête des Parthes, qu'il gouverna pendant trente-cinq années [5] (248/7 à 210/11 av. J.-C.). Mais les Séleucides s'étaient émus de l'installation des Scythes dans leurs domaines, et Seleucus Callinicus marchant contre la Bactriane, en 246 av. J.-C., vainquit, chemin faisant, les Parthes et obligea Tiridate à s'enfuir chez les Scythes de l'Oxus. Cependant les Arsacides parvinrent à conserver leur indépendance après le départ des troupes grecques et,

1. M. le colonel Allotte de la Fuÿe (*Rev. Num.*, 1904, p. 343), rendant compte du Catalogue de Warwick Wroth, s'exprime ainsi au sujet des attributions de cet auteur aux cinq premiers Arsacides : « Ce classement des premiers Arsacides ne sera pas sans soulever une opposition assez vive et l'on aura quelque peine à admettre que les souverains (Arsace Ier à Phraate Ier) dont quelques-un sont régné jusqu'à un âge avancé soient représentés imberbes, alors que Mithridate Ier et ses successeurs portent la barbe dès le commencement de leur règne. »

2. Justin, XLI, 4.

3. Strabon, IX, 9, 2.

4. Arsace Ier fut tué dans une bataille; il eut à lutter d'abord contre des princes locaux et des compétiteurs avant de se mesurer avec les troupes de gouverneurs syriens.

5. Syncelle, *Chron.*, p. 284.

à la mort de Tiridate, leur domaine comprenait la Parthie (Khoraçân), l'Hyrcanie (Asterâbâd) et les anciennes possessions de leur famille dans la vallée de l'Ochus. Leur capitale était Dara [1], ville dont la fondation est attribuée à Tiridate, mais qui probablement était depuis longtemps le centre du domaine familial des Arsacides, et que ce prince ne fit qu'agrandir en raison de l'extension de ses territoires. Dara était située en Scythie, sur le versant septentrional des montagnes. Le choix de cette ville comme capitale implique de la part de Tiridate la pensée que la Parthie et l'Hyrcanie ne constituaient pour lui qu'un accroissement de richesse, mais n'étaient pas devenues la partie importante de ses États.

Arsace II [2], fils et successeur de Tiridate Ier (210-191 av. J.-C.), lutta pendant dix-neuf ans contre les armées d'Antiochus III le Grand, ou du moins contre celles de ses satrapes, et ne parvint qu'à se maintenir dans les territoires qui lui avaient été légués par son père.

Nous ne connaissons rien du règne de Phriapatius (191-276 av. J.-C.). Quant à Phraate Ier son successeur (176-171 av. J.-C.), nous savons que, pendant les cinq années qu'il fut au pouvoir, le domaine des Arsacides s'étendit quelque peu vers l'Ouest au détriment de la satrapie séleucide de Médie [3].

A la mort de Phraate Ier les possessions de la famille arsacide comprenaient donc : la vallée de l'Ochus, la province d'Hyrcanie limitée au nord par l'Atrek de nos jours,

1. Justin, XLI, 5. — Les Arsacides conservèrent l'usage de se faire ensevelir à Nisaia (Parthaunisa), aujourd'hui Nichapour (V. Olshausen, *Parthava und Pahlav.*, Berlin, 1877, p. 10 sq.).

2. Ce prince est nommé Artaban Ier par tous les auteurs modernes (sauf von Gutschmid et Warwick Wroth) suivant en cela Vaillant, Longuerue et Eckhel. Cf. Allotte de la Fuÿe, *Rev. Num.*, 1904, p. 320 sq.

3. Isid, *Char. Mans. Parth.*, VII.

la Parthie et les districts de Médie jusqu'à Ragae (Téhérân). Au sud elles s'arrêtaient au désert salé et à la Sogdiane (Seïstân actuel).

Ces princes d'un petit État, toujours en lutte pour leur affranchissement, souvent vaincus, mais parvenant à conserver intact leur modeste royaume et à l'agrandir peu à peu, étaient bien certainement des personnages de médiocre importance par rapport aux souverains des grands États qui les avoisinaient à l'Ouest et à l'Est. Nouveaux venus, étrangers (Scythes) [1], au milieu de populations iraniennes, ce n'étaient que de puissants chefs de tribu, considérés par les Perses comme des intrus, et il serait bien invraisemblable qu'ils eussent, dès l'époque de leur révolte, nourri l'ambition de reconstituer à leur profit et au détriment de leurs puissants suzerains, les rois de Syrie, le vaste empire des Achéménides. Les succès inespérés de leurs descendants, la puissance colossale qui se développa sous leur nom familial fit, bien certainement, rejaillir sur eux une gloire posthume bien supérieure à leur destinée; car, si leurs successeurs n'avaient créé l'Empire, ils seraient bien certainement demeurés inconnus, ignorés comme le sont aujourd'hui dans l'histoire la plupart des dynastes qui, à cette époque, se partageaient les provinces de la Perse.

Et c'est à ces chefs de tribu que les numismates ont attribué jusqu'ici des monnaies où se lisent les titres les plus orgueilleux qui jamais se soient vus en Orient ! Le droit de ces médailles est anépigraphe ; mais, au revers on lit :

1. ΑΡΣΑΚΟΥ
2. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ
3. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ

1. «Parthi Scytharum exsules fuere ; hoc etiam ipsorum vocabulo manifestatur, nam scythico sermone, Parthi exsules dicuntur — sermo inter scythicum Medicumque medius et ex utrisque mixtus » (Justin, XLI).

4. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΘΕΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ
5. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΘΕΟΠΑΤΟΡ[ΟΣ]
6. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ [ΑΥΤΟ]ΚΡΑΤΟΡΟ[Σ]

Ces légendes ne permettent certainement pas les attributions qui ont été proposées par tous les auteurs; car il est impossible d'appliquer à l'un ou à l'autre de ces princes des monnaies où seraient qualifiés d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ, de ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ou de ΘΕΟΣ, de simples dynastes en révolte contre leur suzerain.

Les Arsacides, comme la plupart des princes arrivant au pouvoir, n'ont pas eux-mêmes composé les titres dont ils se décorent sur leurs médailles; ils les ont empruntés à leurs voisins de l'Est et de l'Ouest afin d'accroître leur prestige, et, s'il leur était possible, de traiter d'égal à égal avec leurs puissants adversaires. C'est donc à la numismatique de la Syrie et de la Bactriane qu'il faut recourir pour se rendre compte de l'époque à laquelle ces titres ont pu faire leur apparition dans les légendes arsacides.

ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ se montre pour la première fois en Bactriane sur le numéraire d'Eukratidès (190-160 av. J.-C.) et, en Syrie, sur celui de Timarchus (v. 162 av. J.-C.). ΘΕΟΥ apparaît en Bactriane sur les monnaies d'Agathoclès et d'Antimachus, contemporains d'Eukratidès, et en Syrie sous Antiochus IV Epiphane (175-164 av. J.-C.). Toutefois une inscription lapidaire grecque de Seleucus [1] (506-281 av. J.-C.) montre ce souverain décoré de ce titre; mais il est peu probable que les Arsacides l'aient inscrit sur leurs monnaies avant que l'exemple ne leur en eût été donné par les Séleucides ou les rois de Bactriane sur leurs propres médailles.

1. Cf. E. Babelon, *Rois de Syrie*, 1890, Introd., p. LVI.

ΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ se rencontre pour la première fois en Syrie sous Alexandre Bala (150-145 av. J.-C.).

Le titre d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ, très rare dans les autonomes grecs, ne se montre pas en Syrie avant le règne de Tryphon (142-139 av. J.-C.). En Perse, on ne le voit que sur les drachmes que nous attribuons à Sinatrocès [1] (77-70 av. J.-C.) et plus tard sur les tétradrachmes de Tiridate II [2] (26 av. J.-C.).

Ce n'est donc pas avant Phriapatius (192-176 av. J.-C.), Phraate Ier (176-171 av. J.-C.) ou Mithridate Ier (171-138 av. J.-C.) que les titres ont pu faire au plus tôt leur apparition sur le monnayage des Arsacides de Perse ; car il serait illogique d'admettre qu'ils ont été pour la première fois portés par les dynastes de Parthie et qu'à leur exemple les rois de Syrie et de Bactriane s'en sont décorés. Il ne peut donc pas être question de les attribuer à Tiridate Ier (248-211 av. J.-C.), dont la tradition fait l'un des principaux fondateurs de monarchie et qui, par la durée de son règne, eût été plus que tout autre qualifié à les prendre, s'il avait été réellement roi. Mais à son époque ces titres n'étaient pas connus.

Quant à Phriapatius et à Phraate Ier, pendant les vingt années qu'ils ont commandé les Parthes, tous leurs soins ont été absorbés par la lutte, souvent malheureuse, qu'ils eurent à soutenir pour l'indépendance de leur petit royaume et l'on ne conçoit pas que ces dynastes eussent été portés à s'arroger les titres de « Grand Roi », d'« Autocrate » et de « dieu ».

Avec Mithridate Ier (171-138 av. J.-C.) la fortune se déclare définitivement en faveur des Arsacides et l'Empire se crée par un bond prodigieux. Les Mèdes vaincus sont

1. Cf. W. Wroth, *Cat.*, p. 42, pl. X, fig. 1. P. Gardner, *Parthian Coinage*, 1877, pl. III, fig. 1.
2. Cf. W. Wroth, *Cat.*, p. 135, Pl. XXIII, fig. 8 et 9.

contraints d'accepter le roi Bacasis que Mithridate leur impose sous sa suzeraineté, remplaçant les satrapes par des feudataires. Toute la Perse est conquise et la principauté d'Elymaïde, qui jouissait probablement déjà d'une indépendance relative vis-à-vis de Séleucie, est soumise au joug arsacide. Les districts de Turina et d'Aspronius en Bactriane passent des mains d'Eukratidès à celles du conquérant [1] et, suivant Diodore [2], les armées parthes pénètrent dans les Indes jusqu'aux pays où jadis avait régné Porus [3]

Mithridate fut également heureux en Arménie dont son frère Valarsace reçut la couronne [4], mais c'est principalement contre la Syrie que les victoires furent de la plus grande portée au point de vue de la fondation de l'Empire. Après une succession de fortunes diverses [5] Mithridate parvint en 140 av. J.-C. à s'emparer de la personne même de son suzerain, Démétrius Nicator, qu'il combla d'honneurs tout en le retenant prisonnier en Hyrcanie et auquel il donna sa fille Rodogune en mariage.

Si je suis entré dans autant de détails historiques au sujet du règne de Mithridate Ier et de ses prédécesseurs, c'est pour bien montrer l'énorme différence qui existait entre la situation politique de ce prince et celle des cinq premiers dynastes ; Mithridate Ier fut le véritable fondateur de l'Empire : ce fut le premier « Roi des Rois » alors que ses ancêtres n'étaient que de puissants chefs de tribu. Les succès de ses armes, sa qualité de beau-père du roi de Syrie, légitimèrent en lui toutes les ambitions et justifient les titres orgueilleux que nous lisons sur ses médailles, alors

1. Strabon, XI, xi, 2.
2. Diod., Sic. XXXIII, 20.
3. Cette exagération ne fait que mieux comprendre l'importance des succès remportés par les armées parthes.
4. Moïse de Khorène (trad. fr.), II, 3-7.
5. Justin, XXXVI et s.

qu'aucun de ses prédécesseurs n'eût été qualifié pour les prendre.

Telles sont les raisons d'ordre général qui m'amènent à penser que les cinq premiers Arsacides n'ont pas battu monnaie et que l'origine des médailles qu'on leur attribue couramment doit être cherchée ailleurs : l'étude des détails de cette numismatique permettra non seulement d'apporter de nouvelles preuves en faveur de cette hypothèse, mais aussi de préciser l'époque de la frappe et la nature de ces émissions qui s'accordent si peu avec le monnayage royal des Parthes. Cependant, avant d'entreprendre l'examen détaillé des monnaies portant l'effigie imberbe, il est nécessaire de parler du numéraire émis sous Mithridate Ier, monnayage sur lequel les divers auteurs ne s'accordent pas encore [1].

Il est de règle en numismatique qu'un royaume naissant s'inspire, dans les débuts de son monnayage, de la frappe de ses voisins les plus puissants ou de ses anciens maîtres. Le caractère national du numéraire, presque nul au début, s'affirme peu à peu en même temps que se développent la puissance et l'organisation du nouvel état. Cette loi provient de deux causes : la première, que les types anciens étant admis dans la circulation, il serait impolitique de les supprimer sans transition ; la seconde que les États naissants ne révèlent pas de suite leur génie artistique. Aussi faut-il, dans la recherche des monnaies qui doivent être attribuées au fondateur d'une dynastie ou d'un royaume, exclure tous les coins présentant les caractères nationaux très nettement prononcés pour ne s'attacher qu'aux imitations plus ou moins fidèles, plus ou moins heureuses, du

1. A. von Petrowicz (*Cat.*, pl. II-IV) donne à Mithridate Ier toute la série que W. Wroth (*Cat.*, pl. VI, VII et VIII, fig. 1-9) accorde à Mithridate II, et à l'Arménie le monnayage aux types syrien et bactrien.

numéraire en cours quelques années avant la naissance du nouvel État et pendant son développement initial.

Les premières monnaies frappées par les Arsacides de Perse ont bien certainement, elles aussi, suivi cette loi et, ne posséderions-nous pas des séries parthes inspirées par les médailles contemporaines de la Bactriane et de la Syrie, que nous devrions les chercher en expliquant cette lacune par l'insuffisance de notre documentation. Mais, pour les Parthes, cette lacune n'existe pas ; et il suffit de jeter les yeux sur les planches des ouvrages de Longpérier, de von Prokesch, de Markoff, de Gardner, de W. Wroth ou de von Petrowicz pour distinguer de suite les monnaies qui doivent être attribuées aux débuts de la série des Arsacides de celles appartenant à la monarchie déjà bien assise.

Le point de départ des conquêtes de Mithridate I^er^ fut en Orient, dans les provinces voisines de la Bactriane; c'est donc au type bactrien, quelque peu modifié, que furent faites les premières émissions. Celles de Syrie ne vinrent qu'à la fin du règne [1]. Entre temps, sur le plateau Iranien, on avait frappé quelques pièces qui, tout en conservant des traces très importantes d'hellénisme, présentent déjà quelque chose de l'aspect qu'offrira le monnayage national parthe.

La série la plus ancienne, celle où l'influence bactrienne est nettement caractérisée, a été attribuée par A. de Longpérier (pl. II, fig. 20-27) à Phraate I^er^ ; par Percy Gardner (pl. II, fig. 3-7) à des satrapes de Mithridate I^er^, et par Warwick Wroth (pl. II) à la période de Mithridate I^er^, sans désignation spéciale.

La série intermédiaire comprend des drachmes, oboles et bronzes au revers arsacide, mais portant la même effigie

1. Elles portent d'ailleurs les dates de 173 et 174 sel., soit 140-138 av. J.-C. et l'on sait que Mithridate I^er^ est mort au cours de cette dernière année.

que les monnaies d'imitation bactrienne (cf. W. Wroth, *Cat.*, pl. II, fig. 1-5).

Enfin viennent les belles monnaies d'argent, tétradrachmes et drachmes, que A. de Longpérier (pl. IV, fig. 39 à 43) et W. Wroth (pl. III, fig. 7-12) attribuent à Mithridate Ier, que P. Gardner (pl. II, fig. 1-2) suppose avoir été émises par des satrapes de ce prince, alors que M. de Petrowicz (pl. XXIV, fig. 5-9), leur refusant l'accès de la suite arsacide, les accorde à Valarsace, roi d'Arménie.

On fera remarquer que cette série, composée des trois groupes que je viens de citer et dont nous donnons des

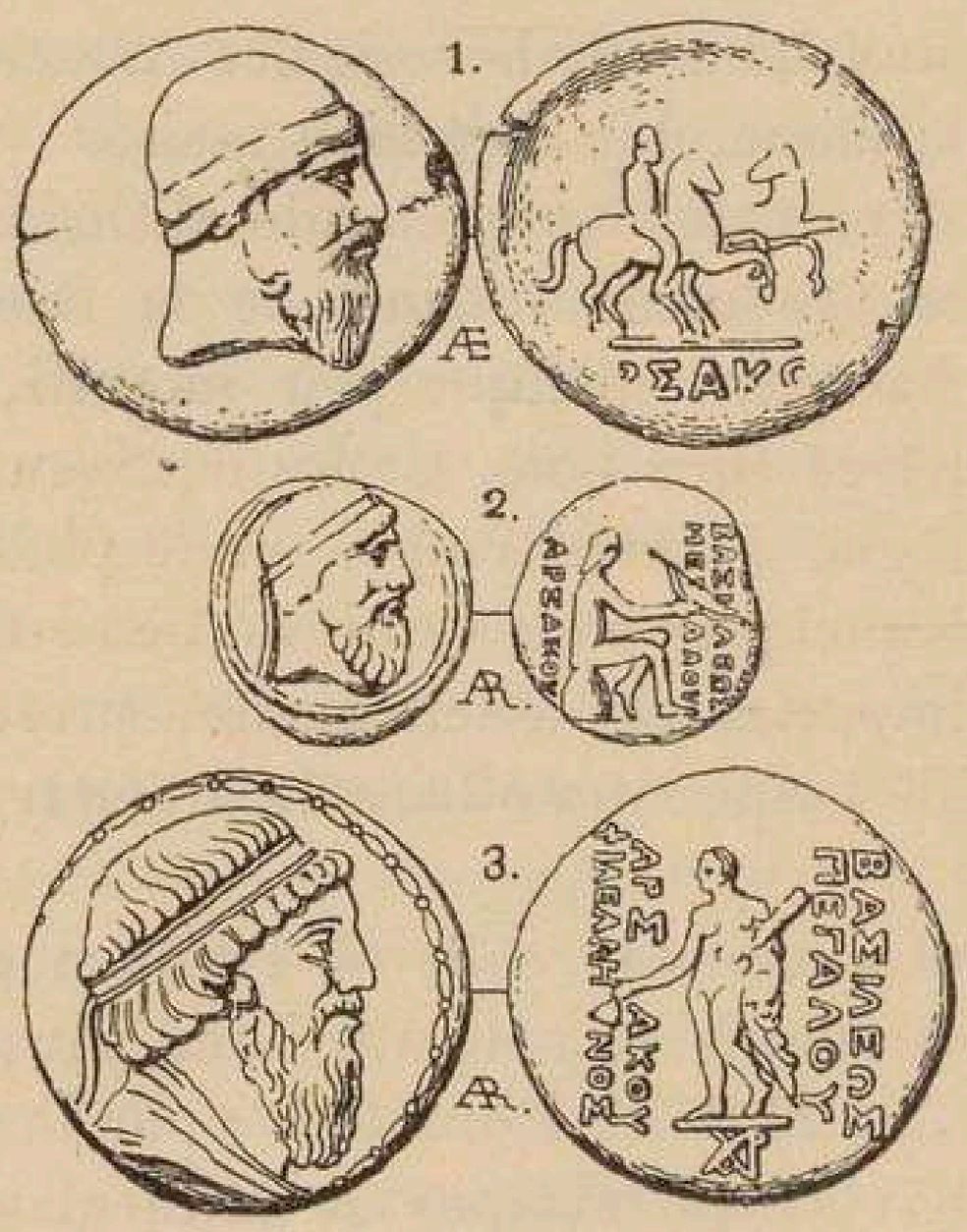


Fig. 1. — Mithridate Ier.
1. — Monnayage bactrien.
2. — — iranien.
3. — — syrien.

croquis (fig. 1), ne présente pas l'homogénéité que comporte le numéraire frappé sous un seul règne et que les effigies des bronzes au revers de l'éléphant ou des Dioscures par

exemple diffèrent en bien des détails des portraits gravés sur les tétradrachmes datés de la fin du règne. Mais je ferai observer que dans les effigies gravées sur ces tétradrachmes eux-mêmes, il existe bien des variantes qui, parfois, seraient de nature à faire penser que ce monnayage appartient à deux princes différents [1]. Les bronzes ont certainement été frappés dans les provinces orientales voisines de la Bactriane et n'appartiennent probablement pas à la même époque que les tétradrachmes gravés en Syrie. On comprendra sans peine qu'il puisse exister de très notables différences entre les monnaies émises au cours d'un règne de trente-cinq ans par des ateliers distants de milliers de kilomètres, alors que l'Empire était en formation et que, comme bien on pense, les préoccupations du roi et de sa cour étaient absorbées par tout autre souci que celui de la surveillance des qualités artistiques du numéraire.

M. A. de Petrowicz est le premier numismate qui ait fait une aussi large part aux séries arméniennes ; malheureusement il s'appuie sur les témoignages de Moïse de Khorène qui, on le sait, ne doit pas inspirer, dans ses écrits, une bien grande confiance. N'est-il pas plus rationnel d'admettre, avec W. Wroth entre autres, que les tétradrachmes datés de 174 et 173 sel. ont été frappés vers la fin du règne de Mithridate I^er^ dans les pays syriens que ce prince venait de conquérir et dans l'esprit artistique qui régnait alors à Séleucie.

Quant à l'attribution de cette série au premier Roi, elle est indiquée non seulement par des dates que portent certains tétradrachmes ainsi que par les influences variées dont elle témoigne, mais aussi par la paléographie des textes

1. Il suffira pour s'en rendre compte de comparer entre eux les portraits figurés par W. Wroth, pl. III, fig. 7 et 10, avec celui que donne A. von Petrowicz, pl. XXIV, fig. 5.

que portent les monnaies. Le grec s'y voit écrit avec une perfection qu'on ne rencontrera plus dans les légendes arsacides; et, à ce point de vue, les médailles au type bactrien sont peut-être les plus remarquables. Rapidement, même peu de temps après les débuts de la monarchie, l'écriture s'altère; aussi sommes-nous obligés, ne serait-ce qu'à ce point de vue, de placer toutes ces médailles en tête de la numismatique des Parthes. Nous avons reproduit (fig. 2 et 3) avec le plus grand soin les légendes des cinq pre-

1 ΒΑΣΙΛΕΩΣΜΕΓΑΛΟΥΑΡΣΑΚΟΥΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ
2 ΒΑΣΙΛΕΩΣΑΡΣΑΚΟΥ
3 ΒΑΣΙΛΕΩΣΑΡΣΑΚΟΥ
4 ΒΑΣΙΛΕΩΣΜΕΓΑΛΟΥΑΡΣΑΚΟΥ
5 ΒΑΣΙΛΕΩΣΜΕΓΑΛΟΥΑΡΣΑΚΟΥΕΠΙΦΑΝΟΥΣ

Fig. 2. — Légendes des tétradrachmes de Mithridate Ier à Mithridate II. 1 et 2, Mithridate Ier; 3, Artaban Ier; 4, Himerus; 5, Mithridate II.

1 ΒΑΣΙΛΕΩΣΑΡΣΑΚΟΥ
2 ΒΑΣΙΛΕΩΣΜΕΓΑΛΟΥΑΡΣΑΚΟΥ
3 ΒΑΣΙΛΕΩΣΜΕΓΑΛΟΥΑΡΣΑΚΟΥ
4 ΒΑΣΙΛΕΩΣΜΕΓΑΛΟΥΑΡΣΑΚΟΥΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ
5 ΒΑΣΙΛΕΩΣΒΑΣΙΛΕΩΝΜΕΓΑΛΟΥΑΡΣΑΚΟΥ
6 ΒΑΣΙΛΕΩΣΑΡΣΑΚΟΥ
7 ΒΑΣΙΛΕΩΣΒΑΣΙΛΕΩΝΑΡΣΑΚΟΥΕΠΙΦΑΝΟΥΣ

Fig. 3. — Légendes des drachmes de Mithridate Ier à Mithridate II. 1 et 3, Mithridate Ier; 4, Phraate Ier; 5, Artaban Ier; 6, Himerus; 7, Mithridate II.

miers grands rois (Mithridate Ier à Mithridate II); aussi est-il aisé, par la simple comparaison de ces textes, de se convaincre que les médailles que nous attribuons à Mithridate Ier ne peuvent être reportées à une époque postérieure. La période pendant laquelle ces textes ont été gravés comprend

moins d'un siècle (171-88 av. J.-C.) tout au plus et cependant on reconnaît bien nettement une décadence de l'écriture grecque en Perse.

La série que nous attribuons à Mithridate Ier correspond d'ailleurs aux diverses phases de la vie agitée de ce prince. Après avoir élargi son autorité sur l'Orient, il frappe le premier groupe au type bactrien (fig. 1, n° 1), puis à sa conquête de l'Iran correspondent les drachmes du second groupe (fig. 1, n° 2). Enfin c'est en Syrie, après la défaite de Démétrius Nicator, que sont émis les tétradrachmes datés (fig. 1, n° 3).

Après avoir exposé les raisons en vertu desquelles j'estime que les cinq premiers princes de la famille arsacide de Perse n'ont pas battu monnaie et avoir esquissé la classification des médailles, qu'avec la plupart des numismates je considère comme appartenant à Mithridate Ier, je reprendrai l'examen des monnaies portant l'effigie imberbe et coiffée du capuchon. Mais ces explications étaient nécessaires afin d'établir le point de repère dont nous aurons besoin pour nos comparaisons.

Le bonnet figuré sur ces médailles (fig. 4, n° 5) a toujours été considéré jusqu'ici comme étant la coiffure nationale des Scythes. Les auteurs qui, sans la moindre cause scientifique d'ailleurs, ont avancé cette hypothèse, ont été suivis par tous les numismates. « Mais, dit avec juste raison Longpérier [1], l'expérience démontre qu'entre toutes les erreurs, les pires sont celles que l'on emprunte », et c'est le cas pour le prétendu bonnet scythique.

En examinant les médailles des premiers dynastes de la Perside, Bagadate Ier, Oborze et Artaxercès Ier, on voit ces personnages coiffés d'un bonnet absolument semblable au

1. *Op. cit.*, p. 6.

capuchon scythique, mais le portant de tout autre manière que les Arsacides (fig. 4, nos 3-4).

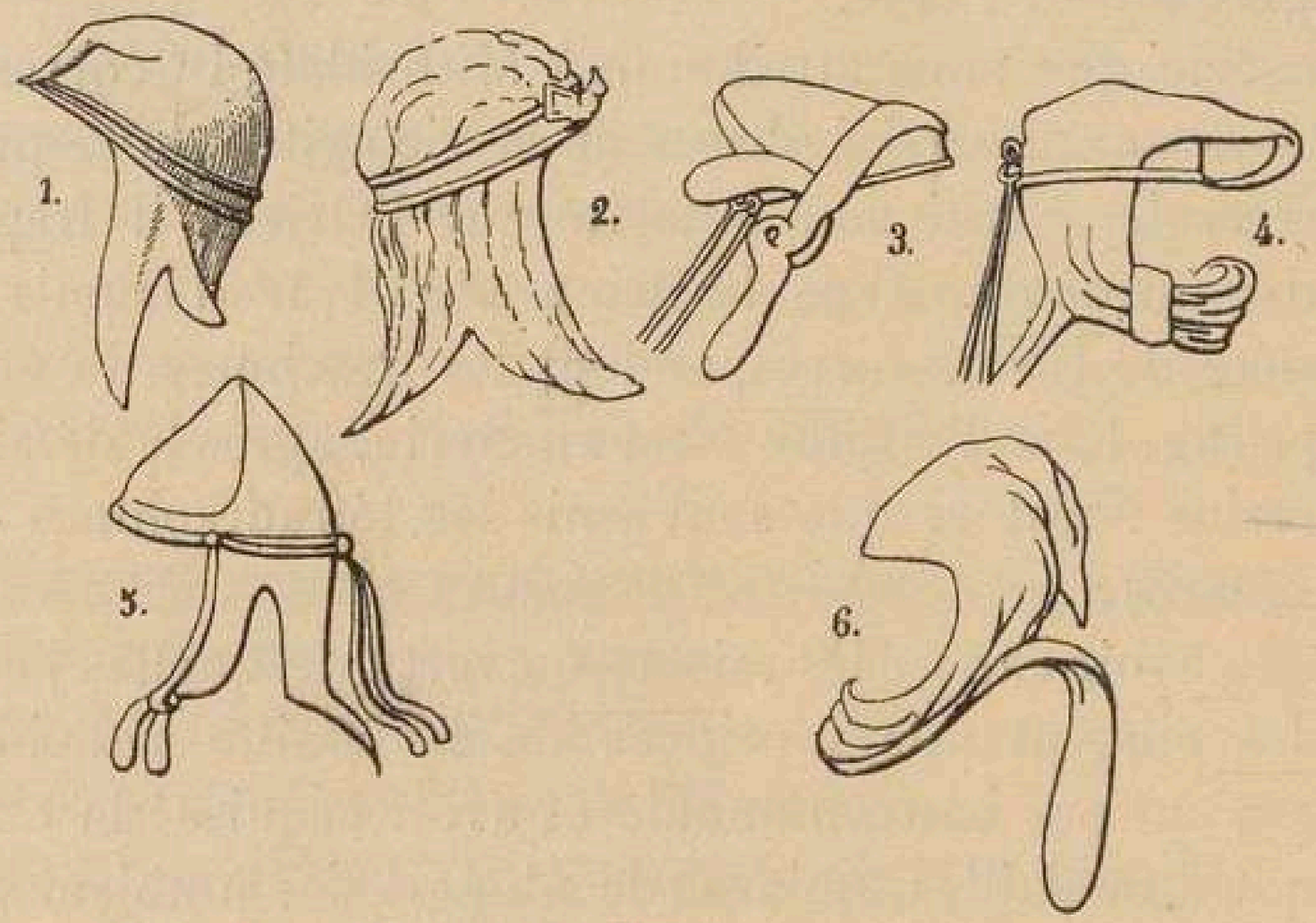


Fig. 4

Diverses formes du bonnet.

1. Bonnet satrapal d'après un statère d'argent d'Oronte, satrape achéménide d'Arménie.

2. Bonnet satrapal d'après un statère d'or de Tissapherne, satrape achéménide de Sardes.

3. Bonnet persépolitain d'après un tétradrachme de Bagadate Ier.

4. Bonnet persépolitain d'après un tétradrachme d'Autophradate Ier.

5. Bonnet parthe d'après les drachmes portant l'effigie imberbe.

6. Bachlik actuellement en usage chez les Tartares, les Turkomans, les Transcaucasiens et les habitants du nord de la Perse.

Cette coiffure, très originale, se compose d'un bonnet offrant la forme du bachlik encore employé par les Orientaux, turcs, tartares et persans des provinces septentrionales (fig. 4, n° 6). Les deux bandes d'étoffe des côtés, plus étroites que celles du bachlik actuel, sont, sur les monnaies de Bagadate Ier, ramenées sur la tête, puis nouées sur l'oreille droite (fig. 4, n° 3), tandis que sur les pièces d'Oborze, Artaxercès Ier et Autophradate, les deux bandes, au lieu d'être serrées autour de la tête, sont attachées en avant et couvrent la barbe ainsi que tout le bas du visage (fig. 4, n° 4).

En Perside, c'est vers l'an 220 av. J.-C. que nous voyons apparaître cette coiffure ; mais elle était beaucoup plus ancienne ; car on la retrouve portée par les satrapes des grands rois achéménides [1] (fig. 4, nos 1 et 2).

En Persépolitaine, les traditions mazdéennes se conservèrent avec grande pureté pendant les nombreux siècles qui séparèrent la chute de Darius Codoman de l'avènement d'Artaxercès, fils de Pâpek. Le bonnet satrapal (?) demeura en usage dans ce district ainsi que dans l'Arménie alors qu'il avait disparu partout ailleurs. Mais tout porte à croire qu'il avait, en Perside, pris un caractère sacerdotal qu'il n'avait peut-être pas au début ; le revers des tétradrachmes de cette principauté semble prouver que cette coiffure faisait partie du costume des prêtres Mazdéens (fig. 5).



Fig. 5.
Tétradrachme d'Autophradate Ier, prince de Perside.

Quoi qu'il en soit, c'est de Perside et non de Scythie que les Parthes apprirent l'usage de cette coiffure et cela, au moment où ils envahirent cette partie de la Perse, c'est-à-dire sous Mithridate Ier, pas avant.

Les légendes que portent les drachmes et les cuivres, représentant le personnage imberbe, ne sont pas seulement intéressantes par les titres qu'elles fournissent, mais elles le sont aussi par leurs caractères paléographiques et par le

1. Statère d'argent de Tissapherne, statère d'or d'Oronte. E. Babelon (*Rev. num.*, 1892, p. 462) pense que c'était là la coiffure satrapale.

dispositif adopté dans leur tracé. Comme écriture, elles se montrent très inférieures aux inscriptions de Mithridate Ier de la classe bactrienne, mais se rapprochent des textes du numéraire indigène de ce prince (2e classe) et plus encore

I ΑΡΣΑΚΟΥ, ΑΡΣΑΚ·Υ

II ΑΡΣΑΚ·ΥΒΑΣΙΛΕΩΣ, ΑΡΣΑΚΟΥ ΒΑΣΙΛΕΠΣ

III ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛ·ΥΑΡΣΑΚΟΥ

IV ΒΑΣΙΛΕΠΣΜΕΓΑΛΟΥΑΡΣΑΚ·ΥΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ

V ΒΑΣΙΛΕΠΣ ΘΕΟΥΑΡΣΑΚΥ

VI ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ.

Fig. 6.

Légende des monnaies sacerdotales.

(I. Omphalos au revers.)
(I. Trône au revers),
(II-IV. Omphalos au revers).
(V. D'après Drouin.)
(VI. Paléographie inconnue. Drouin).

de celles des monnaies émises par Phraate II, Artaban Ier et Himérus. Il en est de même quant au dispositif de ces légendes sur les médailles, jusqu'aux premières années de Mithridate II.

Quelques drachmes de cette série portent des bordures circulaires de perles et jamais on n'y voit le cordon de laine si caractéristique des débuts du monnayage des Arsacides. C'est sous Phraate II seulement qu'apparaît la bordure perlée dans la frappe royale en même temps toutefois que, sur beaucoup de médailles, le cordon de laine persiste jusqu'au début du règne de Mithridate II [1].

Le droit des drachmes et des monnaies de cuivre de cette classe porte toujours l'effigie d'un personnage imberbe ; or parmi ces personnages, non seulement il est aisé de recon-

1. Nous pensons devoir attribuer au commencement du règne de Mithridate II les drachmes que W. Wroth (pl. III, fig. 2, 3 et 4) donne à l'époque de Mithridate Ier.

naître des individus différents, mais on constate aussi qu'ils sont loin d'être tous du même âge. Les uns sont très jeunes [1], d'autres d'âge moyen [2], d'autres enfin atteignent ou dépassent la cinquantaine [3] et tous sont imberbes, non, bien certainement, par suite de leur jeunesse, mais parce qu'ils étaient rasés, fait insolite si nous examinons la suite des rois parthes, dans laquelle tous les princes, sauf les deux Pacorus [4], portent la barbe qu'ils entretenaient aussi longue que possible. Cet usage de porter toujours la barbe est, à cette époque, spécial aux Parthes de Perse ; car les Séleucides, les Lagides, les rois d'Arménie, de la Bactriane, sont presque toujours rasés. Nous nous trouvons donc en présence d'un cas tout à fait spécial par rapport aux coutumes des Parthes.

Quant au personnage assis qui figure au revers et dont on a fait Arsace Ier, l'ancêtre, l'auteur de la lignée des Arsacides, presque généralement il est assis sur l'omphalos, siège emprunté à la numismatique syrienne ; mais A. Von Petrowicz a publié dans son Catalogue (pl. I, fig. 1) une drachme portant la légende ΑΡΣΑΚΟΥ sur laquelle l'omphalos est remplacé par le trône (fig. 7, n° 6). Or nous savons que c'est sous Mithridate II seulement [5] que prit place cette modification et que, sur toutes les médailles des rois qui ont précédé ce monarque, c'est l'omphalos qui figure et non le trône. Cette drachme se trouve donc datée comme contemporaine des débuts de Mithridate II, soit 171 au plus tôt avant notre ère.

1. W. Wroth, *op. cit.* Pl. I, fig. 6.
2. W. Wroth, *op. cit.* Pl. I, fig. 1, 4 et 7.
3. W. Wroth, *op. cit.* Pl. I, fig. 3 et 10.
4. Pacorus Ier était presque un enfant quand il battit monnaie ; quant à Pacorus II, les premières médailles le montrent imberbe et les dernières avec la barbe naissante.
5. Cf. W. Wroth, *Cat.* Pl. VI, fig. 7 et 8.

La légende laconique ΑΡΣΑΚΟΥ [1], inscrite sur cette pièce, montre qu'il ne faut pas attacher une importance capitale aux titres gravés sur ces coins ; et que de la présence ou de



Fig. 7.
Émissions sacerdotales.
Drachme avec effigie imberbe.

1. D'après P. Gardner. Pl. I, fig. 1.
2. » » Pl. I, fig. 2.
3. » » Pl. I, fig. 4.
4. » Éd. Drouin. *Gaz. numism.*, 1899 (une drachme inédite).
5. » P. Gardner. Pl. I, fig. 3.
6. » A.-V. Petrowiez. Pl. I, fig. 1.

l'absence de l'un d'eux on ne peut déduire l'époque de frappe de ces drachmes. Jusqu'ici, le nom dynastique inscrit seul était considéré comme une preuve d'antiquité et l'on n'hésitait pas à donner les médailles qui le portent à Arsace Ier le fondateur. Et voilà que sous Mithridate II qui s'intitule ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΚΑΙ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ apparaît une drachme portant simplement ΑΡΣΑΚΟΥ. Ainsi s'écroulent toutes les classifications proposées depuis un siècle pour ces médailles, puisque loin d'avoir exclusivement appartenu

1. Dans cette légende on remarquera que l'o est figuré par un point et que l'upsilon prend la forme V, et que ce sont là des variantes de basse époque.

aux cinq premiers princes, elles étaient encore frappées au milieu du second siècle avant notre ère.

Les effigies gravées au droit ne fournissant aucune donnée quant au classement de ces monnaies, c'est aux revers que nous devons avoir recours afin de tenter, par comparaison avec le numéraire royal, de leur assigner une date approximative.

Les drachmes portant les légendes ΑΡΣΑΚΟΥ, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ et ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ que figure W. Wroth (pl. I, fig. 1-2; id., fig. 2, 4 et 5; id., fig. 6-14) peuvent être à la rigueur considérées comme étant contemporaines de Mithridate Ier ; le style des revers permet cette attribution [1]. On remarquera que le coin de bronze au type de l'éléphant [2] présente un revers qui ne se rencontre que sous Mithridate Ier. Quant au type du cheval il se trouve sous Phraate II, Artaban Ier, Mithridate II, etc.

Les autres drachmes de cette série ne nous sont malheureusement connues pour la plupart [3] que par des dessins ; aussi est-il très difficile de faire des comparaisons très concluantes ; cependant, par la nature de leurs revers et par la position des légendes qu'elles portent, ces médailles peuvent être rangées entre le type nº 2 de Mithridate Ier et le commencement de Mithridate II.

Donc ce monnayage n'est pas royal, puisqu'il a été frappé en même temps que les émissions des souverains ; il n'appartient pas à des dynastes feudataires, car la coiffure, la face imberbe ne peuvent convenir à ces sortes de princes. Il ne peut avoir été émis, au nom du grand Roi, que par le grand eunuque du Palais, pour les besoins du harem et de

1. Par comparaison avec le revers des drachmes figurées par W. Wroth, Pl. II, fig. 1 et 2, dont le droit ne saurait être retiré à Mithridate Ier.
2. W. Wroth, *op. cit.* Pl. I, fig. 2.
3. Légendes ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ et ΘΕΟΥ.

la maison royale, ou, ce qui semble plus probable, par le clergé parthe.

Nous sommes malheureusement trop mal renseignés sur la religion et les usages des Parthes pour qu'il soit possible de déterminer exactement les fonctions que remplissaient les personnages dont le portrait est gravé au droit de ces médailles. Ce n'est qu'en comparant les sujets figurés au droit et au revers, en rapprochant des faits en apparence étrangers à la question que nous parviendrons non pas à la certitude, mais à des suppositions très vraisemblables.

Le revers de ces drachmes, qui d'ailleurs s'est conservé pendant toute la durée de la dynastie, à quelques rares exceptions près, représente un personnage (fig. 8) assis à droite sur l'omphalos ou sur un trône, une jambe allongée, l'autre repliée, tendant un arc bandé. Ce personnage toujours imberbe, est coiffé du capuchon, vêtu d'une tunique courte, flottante, et d'un pantalon serré, mais faisant des plis, ou bien la jambe est ornée d'une série de bracelets. Les chaussures sont des brodequins serrés au moyen d'un lacet dont les extrémités flottent sur le cou-de-pied. Ce costume est absolument spécial à la numismatique des Arsacides de Perse.



Fig. 8.
Divinité ? Assise au revers des drachmes parthes.

La plupart des auteurs ont vu dans ce personnage, qui jamais ne change au cours de toute la dynastie, la représentation de l'Ancêtre, auteur de la race, Arsace I[er] le fondateur; cette identification était intimement liée à l'attribution de l'effigie du droit au premier prince arsacide, et nous avons vu que cette détermination ne peut être maintenue pour le droit des médailles; dès lors elle tombe également en ce qui concerne le revers. D'ailleurs, étant

donnée la mode parthe, telle que nous la connaissons par les effigies des monnaies, il n'est pas admissible que les Arsacides aient figuré sans barbe l'auteur de leur lignée. Je serais plutôt porté à voir dans le personnage du revers une divinité nationale des Parthes et, dans l'effigie du droit, le portrait des grands prêtres de son culte.

Lorsque Mithridate I^er^, dans sa conquête de l'Iran, parvint en Perside, il y trouva des dynastes qui, sous les Séleucides, avaient conservé le privilège de battre monnaie à leur effigie. Cette faveur, presque unique sous l'administration grecque, n'était bien certainement accordée que parce que ces princes jouissaient d'une situation spéciale vis-à-vis des populations iraniennes et que les Séleucides étaient obligés de compter avec eux.

Or cette situation, le monnayage de la Perside nous en révèle la nature. Ces princes, qui probablement appartenaient à la vieille souche achéménide, exerçaient le sacerdoce du culte mazdéen. On les voit sur les revers de leurs monnaies (fig. 5) en adoration devant le temple du feu, sous la protection d'Ormazd. Au droit et au revers ils portent la même coiffure, celle des satrapes des anciens temps et, dans leurs légendes, ils s'intitulent « le divin » [1]. C'est d'eux que sortit plus tard la dynastie sassanide dont les princes s'intitulaient aussi « le divin, germe de semence céleste ». La situation de grand prêtre héréditaire dans la famille de Perside ne fait guère de doute et, comme tout le sud de la Perse était demeuré attaché aux croyances mazdéennes, les rois de Séleucie avaient tout intérêt à ménager d'aussi puissants seigneurs.

Nous ne savons pas exactement en quelle année Mithri-

1. Cf. Allotte de la Fuÿe, *Corolla Numismatica*, 1906, (Étude sur la Numismatique de la Perside), p. 65 à 96, Pl. III.

date Ier s'empara de Persépolis ; mais ce dut être bien certainement dans la première partie de son règne. Strabon [1] s'exprime ainsi au sujet de cette principauté : « Les Perses, (c'est ainsi qu'il désigne les princes de la Perside) eurent plus tard (après la chute des Achéménides) une fortune bien différente, et leur puissance fut fort diminuée par les Macédoniens et plus encore par les Parthes ; car, bien qu'ils aient conservé jusqu'à l'heure actuelle leurs propres rois, leurs forces sont considérablement réduites et ils obéissent aux rois parthes. » En effet, vers l'époque de l'arrivée des Arsacides, le monnayage persépolitain s'arrête, ce qui est conforme aux assertions du géographe grec. Il semble donc que le privilège de battre monnaie eût été retiré aux dynastes de Perside et c'est à cette même époque qu'on voit apparaître les premières drachmes parthes portant l'effigie imberbe.

Cette coïncidence dans les dates, le passage du bonnet persépolitain aux monnaies arsacides, la déchéance des dynastes qui le portaient en Perside permettent de penser qu'après avoir abaissé le clergé iranien dont il pouvait redouter l'influence, Mithridate aurait accordé aux prêtres de sa nation le privilège qu'il venait d'enlever à ceux du mazdéisme et que, par suite, ce singulier numéraire ne serait dû qu'à des émissions sacerdotales parthes. Ce monnayage d'ailleurs ne fut lui-même que de courte durée ; car il s'arrête dès les débuts du règne de Mithridate II.

Les légendes demeurent arsacides [2] ; quant aux effigies du droit, elles donneraient les portraits des divers grands prêtres. Le revers symboliserait la puissance parthe à double point de vue, par le bonnet dans un sens religieux

1. Liv. XV, ch. III, 3.

2. Sur ces drachmes on rencontre seulement les deux monogrammes  et  qui peuvent avoir la même signification.

et l'arc dans l'acception de la force militaire et gouvernementale. On ne peut voir Arsace Ier dans le personnage assis, on n'y peut reconnaître le prince régnant. Cette figure n'est certainement pas celle du grand prêtre ; car elle s'est perpétuée sans modifications jusqu'à la fin de la dynastie. Ce n'est donc qu'un dieu, un héros légendaire ou la personnification anonyme du pouvoir des Arsacides.

L'hypothèse, qui ferait de ces drachmes un monnayage spécial pour les besoins de la maison du roi et de son harem, ne saurait être soutenue, par suite même de la persistance de la figure du revers. D'ailleurs les besoins du palais étaient immenses et ses monnayeurs ne seraient pas astreints à ne jamais frapper de tétradrachmes. Il ne reste donc que notre conjecture relative à des émissions sacerdotales ; cette hypothèse semble être la plus plausible parce qu'elle correspond fort bien aux besoins politiques de l'Empire à ses débuts, abaissement de l'ancien clergé, élévation du nouveau.

Quoi qu'il en soit, que ces émissions doivent ou non être considérées comme sacerdotales, il n'en reste pas moins acquis qu'elles ne peuvent appartenir aux cinq premiers princes auxquels on les attribuait, et que leur frappe, qui tout au plus a duré un demi-siècle, doit être considérée comme contemporaine des grands rois, de Mithridate Ier à Mithridate II.

Quant aux princes Arsace Ier, Tiridate Ier, Arsace II, Phriapatius et Phraate Ier, ils n'ont vraisemblablement pas battu monnaie et, d'après les documents dont nous disposons actuellement, c'est sous Mithridate Ier que commence le monnayage arsacide de Perse. Ce prince a été le premier des « grands rois » de cette dynastie, et les monnaies que nous lui attribuons, suivant en cela des autorités de pre-

mier ordre, portent tous les caractères du monnayage de début d'un Empire.

J. DE MORGAN.

IOTAPIEN ET PACATIEN

EMPEREURS USURPATEURS SOUS DÈCE

L'an mil de la fondation de Rome fut marqué par une explosion de révoltes militaires telle qu'il ne s'en était pas produit depuis celle de Vindex sous Néron et qui fut le prélude de celle dite des Trente tyrans sous Gallien. Les historiens ne nous ont laissé sur ces usurpateurs que des renseignements insuffisants et contradictoires, en défigurant souvent leurs noms, parfois même en les passant sous silence, à tel point que l'on ignorerait encore leur existence, si de rares monnaies heureusement découvertes n'étaient venues nous la révéler. Voici les textes d'auteurs anciens.

Aur. Victor, *De Caes.* XXIX. — Dèce, né dans un bourg de Sirmium, s'était élevé par tous les grades militaires à la dignité impériale. Plein de joie à la mort de ses ennemis (l'empereur Philippe et son fils), il nomme César son fils Etruscus et l'envoie aussitôt contre les Illyriens; quant à lui, il s'arrête quelque temps à Rome pour y faire la dédicace d'un édifice dont il avait ordonné la construction. Sur ces entrefaites on lui apporte inopinément, selon l'usage, la tête de Iotapien qui, fier d'être issu d'Alexandre, avait tenté une révolution en Syrie et venait d'être mis à mort par les soldats. Dans le même temps, Lucius Priscus, gouverneur de Macédoine, se fait proclamer empereur avec le secours des Goths qui, après avoir pillé presque toute la Thrace, s'étaient avancés en Macédoine. A cette nouvelle,

Dèce quitte Rome en toute hâte, et, pendant son absence, Julius Valens, autorisé par les vœux les plus ardents du peuple, s'empare du pouvoir. Mais les deux usurpateurs furent bientôt massacrés après que le Sénat eût déclaré Priscus ennemi de la patrie.

L'écrivain nommé aussi Victor, que l'on confond parfois avec le précédent Aur. Victor, donne un autre surnom à Valens dans son *Epitome*, XXIX : « huius temporibus Valens Licinianus imperator effectus est. »

Polemius Silvius [1], *Nomina omnium principum romanorum*, 37-40, précise le fait que Iotapien prit le pouvoir en Cappadoce : « Philippus cum Philippo qui primus factus est christianus. Sub quo Iotabianus (*sic*) tyrannus in Cappadocia fuit. Decius cum Herennio filio occisus in pugna Gothorum. Sub quo Priscus in Macedonia et Valens Romae tyranni fuerunt. »

Zosime, *Hist.* I, 20. — Quand Philippe arriva à Rome, il flatta les principaux sénateurs par d'agréables paroles, fit Priseus, son frère, général des armées de Syrie et Sévérien, son parent par alliance (κηδεστής) [2], général de celles de Mœsie et de Macédoine. Il arriva de grands désordres dans le même temps, car les peuples d'Orient, ne pouvant souffrir les exactions de Priscus qui les commandait, se soulevèrent et élurent Papien empereur. D'un autre côté, les Mœsiens et les Pannoniens déférèrent le commandement à Marin. Philippe, épouvanté de ces troubles, supplia le Sénat ou de lui donner des forces pour les épuiser ou de le déposer si son gouvernement lui était désagréable. Comme personne ne lui répondait rien, Dèce, qui surpassait les autres par sa naissance, par sa dignité et par son mérite,

1. Édité par Mommsen dans les *Monum. Germ. hist., Auctorum antiq., Chronic. minor.*, I, 1892, in-4°, p. 520.

2. Probablement frère de Marcia Otacilia Severa, femme de Philippe.

prit la parole pour lui dire qu'il ne devait pas tant s'étonner de ces révoltes parce que, n'ayant qu'un faible appui, elles se dissiperaient d'elles-mêmes. Ce que Dèce avait prédit par l'expérience qu'il avait des affaires arriva, Papien et Marin ayant été enlevés assez facilement de ce monde. Mais leur mort n'apaisa pas les inquiétudes de Philippe.

Zonaras, *Ann.* XII, 19. — Au reste, dans le temps que l'empereur Philippe avait entrepris la guerre contre les Scythes et qu'il était de retour à Rome, un officier nommé Marin fut proclamé empereur par les troupes de Mœsie.

Dubois, traducteur d'Aurélius Victor, rappelle, à la page 469, que Casaubon a identifié Iotapien avec Papien : Je n'ai pas le loisir de vérifier ce vague renseignement, mais j'y supplée aisément en faisant remarquer que le mot Ιωτάπιανος a pu être facilement pris pour Παπιανος par une disparition accidentelle de l'Ω laissant directement en présence le I et le T dont la réunion a été déchiffrée Π.

Aurélius Victor avance que Iotapien prétendait descendre d'Alexandre ; il s'agit, non d'Alexandre le Grand, auquel il n'eût pas manqué de donner l'épithète *Macedo*, comme au paragraphe XXI, mais d'Alexandre Sévère qu'il appelle simplement *Alexander* aux paragraphes XXIII et XXIV.

On n'a pas la preuve directe qu'Alexandre Sévère ait laissé de postérité, mais on peut le conclure d'après un médaillon de bronze d'Orbiana, sa femme, au revers FECVNDITAS TEMPORVM qui représente une femme tenant deux petits enfants et offrant une corne d'Amalthée à l'impératrice assise (Cohen, IV, *Orb.* 8). L'un de ces enfants aurait donc été une fille portant vraisemblablement le nom sémitique Ιωτάπη, car les noms araméens étaient fréquents dans la famille des princes syriens, Domna, Maesa, Soaemias, Mamaea, et cette fille aurait donné le jour à un fils qui aurait été dénommé, d'après elle, Iotapianus, à l'exemple

de Vespasianus, fils de Vespasia Polla, de Domitianus, fils de Domitilla, Diocletianus, fils de Dioclea. Une fille du roi mède Artavasde s'appelait Iotapé et épousa Alexandre, fils de Marc Antoine et de Cléopâtre ; la femme d'Antiochus IV de Commagène s'appelait Iotapé; de même la femme de Sampsigeramus, roi d'Emèse. Une ville même de Galilée, qui fut défendue par l'historien Josèphe pendant 47 jours contre Vespasien, avait été appelée Iotapé d'après une princesse de ce nom.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que Alexandre Sévère avait une sœur nommée Theoclia[1] que Iotapien comptait peut-être dans son ascendance.

D'après Cohen, t. V, *Iot.*, p. 183, nos 1, 2, 3, le nom de Iotapien était M(arcus) F(ulvius) R(ufus?) Iotapianus; voici sa titulature avec les variantes épigraphiques.

1. IMP·M·F·R·IOTAPIANVS A. Son buste radié et cuirassé à droite.

℟. VICTORIA AVS (*sic*). Victoire marchant à gauche tenant une couronne et une palme.

Cabinet de France, série de l'argent.

2. IM·C·M·F·RV·IOTAPIANVS. Même buste.

℟. VICTORIA AVG. Même type.

British Museum.

3. IMP·M·F·R·IOTAPIANVS (les lettres IOTAPIAN ont légèrement glissé). Son buste radié et cuirassé à droite.

℟. VICTORIA AVG. Victoire marchant à droite portant une couronne et une palme. Petit médaillon ou double *antoninianus*.

Cabinet de Berlin.

Le revers *Victoria Aug* commémore évidemment la défaite du légat impérial de Syrie, L. Priscus.

1. Capitolin, *Max. jun.*, III.

Du témoignage de Zosime, combiné avec celui d'Aurélius Victor, il résulte que l'empereur M. Julius Philippus nomma, dès le début de son principat, son frère L. Julius Priscus légat de Syrie. Les exactions de ce dernier soulevèrent contre lui les populations qui offrirent le pouvoir à Iotapien. Celui-ci se maintint jusqu'à la fin du règne de Philippe dont les troupes le renversèrent à son tour et envoyèrent à Rome sa tête qui fut présentée à son successeur Trajan Dèce dès son avènement. Priscus, devenu gouverneur de Macédoine, —à la place de Sévérien, qui y avait été nommé par Philippe son parent dans le même temps que lui, Priscus, avait été fait gouverneur de Syrie par Philippe, son frère, — se serait alors fait proclamer, mais déclaré par le Sénat ennemi public, il aurait été mis à mort en même temps que Julius Valens à Rome.

Quoi qu'il en soit, nous sommes encore plus favorisés par la numismatique antiochéenne de Iotapien que par celle d'Avidius Cassius, qui se fit proclamer également à Antioche du temps de Marc Aurèle et dont on ne connaît aucun spécimen, bien que son règne ait duré assez longtemps pour que Vulcatius Gallicanus lui ait consacré une longue biographie.

Quant à Pacatien dont le nom est totalement inconnu dans l'histoire, on possède de lui des deniers de divers types qui tous lui donnent pour dénomination Ti(berius) Cl(laudius) Mar(inus) Pacatianus très nettement. On ne comprend donc pas, et je ne chercherai pas pour quelle raison, M. Goyau l'a affublé des noms P. Carvilius Marinus Pacatianus [1].

Ces deniers en bas-argent, ajoutent, les uns, le simple

1. G. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 293, note 5. Neumann, *Der röm. Staat*, I, p. 271, d'après Cohen, 1re éd., IV, p. 229-231.

cognomen Aug(ustus), les autres les épithètes P(ius), F(elix), Aug(ustus). De là, deux séries distinctes.

1re série.

IMP TI CL MAR PACATIANVS AVG ; buste radié, drapé, à droite.

℟. CONCORDIA MILITVM ; la Concorde assise à gauche tenant une patère et une corne d'abondance.

British Museum. Cohen, t. V, p. 181, n. 2.

℟. FELICITAS PVBL ; la Félicité debout à gauche tenant un caducée et une corne d'abondance.

Ancienne collection Sabatier. Cohen, n° 3.

℟. FORTVNA REDVX ; la Fortune assise à gauche tenant un gouvernail et une corne d'abondance ; derrière le siège, une roue.

British Museum. Cohen, n. 5.

℟. PAX AETERNA ; la Paix debout à gauche tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

Collection Mowat. Omis par Cohen.

℟. PAX AETERNA AN MILL ET PRIMO ; Rome casquée, assise à gauche, tenant une Victoire et une haste ; un bouclier appuyé contre le côté du siège (an de Rome 1001 ; de J.-C., 248).

Cabinet de France. Cohen, n. 7.

℟. VICTORIA AVG G ; la Victoire marchant à gauche tenant une couronne et une palme. Fourrée et probablement hybride de Philippe.

Collection Rollin. Cohen, n. 8.

2me série.

IMP TI CL MAR PACATIANVS P F AVG ; buste radié, drapé, à droite.

℟. CONCORDIA MILITVM ; *ut supra*, n. 2.

Cabinet de France. Rainssant et Vaillant, *Cimeliarchi regii numismata imperatorum aurea et argentea*, 1700, p. 466, in-fol. msc. Γ : IMP C FVLMAR PACATIANVS P·F·AVG capite radiato. ℟. CONCORDIA MILITVM sedens cum patera et duplici copiae cornu (les lettres P F ajoutées au crayon postérieurement). Collection Jarry, n. 1696, adjugé à Rollin 310 fr. Cohen, n. 1.

℟. FIDES MILITVM ; la Fidélité militaire debout à gauche tenant deux enseignes.

Musée de Turin ; Musée de Toulouse. Cohen, n. 4.

℟. PAX AETERNA ; la Paix debout à gauche tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

Cabinet de France ; Musée de Toulouse. Cohen, n. 6.

A l'aide de ces revers on peut reconstituer à grands traits la carrière de l'usurpateur. C'est probablement pendant que Philippe était occupé à Rome de la célébration des fêtes du Millénaire que Pacatien profita de la circonstance pour se révolter et fit frapper le fameux revers ROMAE AETER AN MILL ET PRIMO, comme une réplique aux bronzes de Philippe MILIARIVM SAECVLVM et à ses nombreuses monnaies en tous métaux SAECVLARES AVGG. L'émission en deux séries du denier CONCORDIA MILITVM tend à faire croire que l'accord des troupes de Mœsie et de Pannonie ne s'obtint qu'après des pourparlers qui nécessitèrent la présence de Pacatien dans leurs divers cantonnements ; la légende FIDES MILITVM commémore la prestation de leur serment et FORTVNA REDVX le retour de Pacatien à Viminacium, son quartier général.

En se fondant sur la fabrication de ces pièces et sur le fait qu'on en a trouvé plusieurs exemplaires dans les provinces danubiennes, Eckhel a reconnu que les initiales MAR de la légende du droit s'appliquent à Marinus qui se révolta

en Mœsie sous Philippe ; mais l'identification n'a été complète que quand Tôchon d'Annecy eut démontré[1] qu'un autre personnage portant le même nom Marinus, était le père de l'empereur Philippe qui fit rendre en son honneur par le Sénat un décret d'apothéose et frapper dans Philippopolis de Trachonite, colonie fondée par lui, des grands et des moyens-bronze d'attribution longtemps incertaine :

ΘΕΩ ΜΑΡΙΝΩ ; buste nu de Marin drapé, à droite ; au-dessous, un aigle éployé.

℟. ΦΙΛΙΠΠΟ ΠΟΛΙΤΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑC ; dans le champ, à gauche et à droite, S C ; Rome, assise à gauche, s'appuyant de la gauche sur une haste et tenant dans la droite étendue un aigle surmonté des statuettes des Dioscures.

Cabinet de France. Cohen, t. V, p. 180.

Cette belle démonstration numismatique a été confirmée par les inscriptions qu'Henri Waddington découvrit dans le Haouran[2] et a fait cesser la confusion créée par l'homonymie des deux Marin, M. Julius Marinus et Ti. Claudius Marinus Pacatianus ; la personnalité du père de l'empereur Philippe est désormais nettement séparée de celle de l'usurpateur qui se fit proclamer en Mœsie suivant Eckhel.

Il est intéressant de recueillir les principaux renseignements sur la provenance et l'historique de quelques-unes de ses monnaies.

Pierre Rainssant, garde du Cabinet du roi qui venait d'être installé à Versailles en 1684, fut, au dire de Morell[3], le premier qui signala une monnaie de Pacatien ; c'est celle qui porte le revers *Pax aeterna* et qui est au Cabinet de

1. Tôchon d'Annecy, *Mémoire sur les médailles de Marinus frappées à Philippopolis.*

2. Waddington, *Sur l'emplacement de Philippopolis d'Arabie et sur les médailles de Marin et de Pacatien* (*Revue numismatique*, 1865, p. 56).

3. Morell, *Specimen rei numariae*, éd. 1695, p. 110 : primus omnium Pacatiani nummum repperit et observavit Petrus Rainssant, medicus rhemensis, Versaliae nummorum regiorum custos.

France (*vide supra*). Un exemplaire était possédé par le père jésuite Chamillard en 1711 et un autre par M. de Ballonfeaux à Luxembourg[1]. Contrairement à Morell qui croyait Pacatien contemporain de Gallien, Chamillard conjectura avec sagacité, d'après le style et le travail, qu'il régnait dans quelque province particulière lorsque Philippe s'empara de l'empire romain ; « mille fois je l'ai pris de loin pour un Trajan Dèce. »

Un ami du bénédictin Banduri, que celui-ci ne nomme pas, lui apprit[2] que les exemplaires possédés par Louis XIV et par Chamillard, les seuls alors connus, avaient été exhumés d'un lieu situé en Champagne et que, par conséquent, Pacatien devait être le même personnage que Trajan Dèce vainquit en Gaule au commencement de son règne[3]. Peu importe de savoir qui était ce *quidam amicus noster* de Banduri (Rainssant ou Vaillant ?), l'essentiel est de retenir le renseignement qu'il a fourni de la découverte des *Pacatien* en Champagne et de le rapprocher de l'apparition à Langres du célèbre denier *Romae aeter. an. mill et primo*. Après avoir parlé de la grande quantité de médailles que l'on y rencontra dans les fouilles faites aux Fourches ou aux fortifications, à la cathédrale ou dans toute autre partie de la ville ancienne et nouvelle, l'architecte Luquet cite[4] une lettre de Barthélemy de Celles : « la plus précieuse des médailles romaines trouvées à Langres est un

1. Et. Chamillard, *Dissertations sur une médaille de Pacatianus*, 1711, p. 48. Cet ouvrage a été cité par M. A. Blanchet, dans une courte note sur les monnaies de Pacatien (*Revue num.*, 1905, p. 96).

2. Ans. Banduri, *Numismata imperatorum romanorum*, I, 1718, p. 542.

3. Eutrope, IX, 4 : bellum civile quod in Gallia motum fuerat obpressit.

4. J.-F.-Q. Luquet, *Antiquités de Langres*, 1838, p. 229, Cette lettre a été reproduite par moi dans la *Revue numismatique*, 1890, p. 490, mais le mot *Courcillon* y a été substitué à mon insu à *Celles* par An. de Barthélemy dans l'épreuve de mon article. Je profite de l'occasion pour rétablir intégralement le texte de Luquet dont j'ai vainement réclamé à cette époque la rectification.

Pacatien en argent, tyran sous Philippe. Elle a été vendue par un orfèvre de cette ville à un émigré rentrant[1]... Elle est unique par le millésime de son revers (*an. mil. et primo*) ... Je sais très positivement que cette médaille a été vendue pour le Musée national de France pour la somme de 2000 fr., tandis que dans le dernier tarif numismatique du prix des médailles, servant aux amateurs, elle n'est portée qu'à 400 fr., pour voiler la nécessité où on était en l'achetant de subir la loi du vendeur, de crainte que cette médaille ne passât en d'autres Cabinets. »

Or Langres est en Champagne ; il devient donc probable que c'est également de Langres que proviennent les exemplaires décrits par dom Banduri qui les situe d'une manière plus générale en Champagne. Il est vraisemblable que l'un comme les autres y auront été apportés par des militaires venus des légions de Mœsie et de Pannonie pour y tenir garnison. Il est aisé de deviner que tout ou partie de la légion X Gemina suivit Dèce son chef, en Gaule, quand il s'y rendit pour la répression des troubles qui y avaient éclaté au début de son règne et qu'à cette occasion il lui décerna le surnom.de Deciana, si toutefois Borghesi a bien interprété l'inscription 4558 du *Corpus inscriptionum latinarum*, t. V.

D'autre part, deux deniers d'argent de Pacatien découverts aux environs de Foix (Ariège)[2] sont déposés dans le médaillier de Toulouse au musée municipal St-Raymond ; leur histoire vaut la peine d'être rapportée ; car ils furent bien près d'être jetés à la fonte.

« En 17.., on mit au jour près de Foix une quantité considérable de monnaies antiques. L'inventeur, après en avoir vendu un grand nombre, peut-être les plus précieuses,

1. Peut-être le duc de Blacas, ami personnel de Louis XVIII.
2. Eckhel, *Doctr.*, t. VII, p. 339.

aux orfèvres de Toulouse et à ceux des villes voisines, en vendit 30.000 au directeur de la Monnaie de Toulouse qui en avertit Martin de Saint-Amant, en les lui envoyant par sacs de mille chacun. « Ne trouvant d'abord, dit l'auteur de son éloge, que des Alexandre Sévère, des Gordien Pie, des Gallien, M. de Saint-Amans les rejeta dans leurs sacs et alloit les renvoyer aux fourneaux de la Monnaie, lorsque M. de Romecour, son beau-frère, homme savant, mais aussi flegmatique que M. de Saint-Amans était vif, se mit à parcourir ces médailles ; comme il était tard, il les emporta dans son appartement. Vers le milieu de la nuit, M. de Saint-Amans est éveillé par son beau-frère, qui, une bougie à la main, lui présente une loupe et une médaille ; l'antiquaire regarde, voit une belle tête d'impératrice et lit autour en caractères bien conservés *Sabinia Tranquillinia Aug*. M. de Romecour se retire, revient un moment après, présente une autre médaille à son frère qui lit *Cornelia Supera Caii*. Il reparaît bientôt avec deux Pacatiens à revers différents. On n'en connaissait que deux, l'un au Cabinet du Roi, l'autre qui appartenait au Père Chamillard, jésuite, et ce sont ces deux Pacatiens si rares, différents par leurs revers, qui se présentent à la fois d'eux-mêmes à M. de Saint-Amans. Les recherches continuées pendant trois semaines donnèrent, sinon de ces médailles capitales, plusieurs de moindre valeur et des revers très rares. Le prix qu'y mit le directeur de la Monnaie surpassait à peine la valeur intrinsèque [1] ».

1. *Hist. et mém. de l'Acad. des Sc. de Toulouse*, II, p. 96 et suiv. Cf. Casimir Roumeguère, *Description des médailles grecques et latines des Musées de la ville de Toulouse*, 1858, p. 5. Cet auteur donne une recommandation dont je n'ai pas eu le loisir de faire mon profit, mais que j'indique. « Il faut lire dans la préface du Catalogue des médailles de M. de Saint-Amans l'aventure singulière qui lui valut son beau Pertinax grand module. Sa collection s'élevait en 1760 à 440 médailles consulaires d'argent ; 1800 impériales de bronze ; 2900 impériales d'argent. Trois ans après il mourut. L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-

Ces deux Pacatiens sont décrits par Roumeguère, p. 163, de la manière suivante.

Pacatien (*Imp. Ti. Cl. Mar. Pacatianus Aug.*)

N° 158 — Tête barbue et radiée à droite. ℞. PAX AETERNA. La Paix debout.

N° 159 — *Idem*. ℞. FIDES MILITVM; femme debout tenant deux enseignes militaires.

Eckhel mentionne cette trouvaille faite à Foix, *in agro Fuxensi*. M. Emmanuel Delorme, receveur des Hospices à Toulouse, a bien voulu à ma prière vérifier la description de Roumeguère.

Eu égard à leur extrême rareté il est vraiment extraordinaire que deux revers différents aient fait partie de la même trouvaille et aient été miraculeusement sauvés de la destruction à laquelle ils avaient éte condamnés par le personnel du fisc n'ayant égard qu'à la valeur brute et intégrale du métal sans souci de la valeur commerciale ou scientifique, dont ils devaient tenir compte dans l'intérêt même du fisc qu'ils étaient chargés de défendre. Aussi le P. Chamillard avait-il raison de réclamer qu'il fût interdit de jeter à la fonte des trouvailles monétaires.

R. MOWAT.

Lettres de Toulouse en fit l'acquisition. Parmi les grandes raretés citons n. 53. *Sabina Tranquillina Aug.* Tête diadémée à droite sur le croissant. ℞. CON CORDIA AVGG; l'empereur et l'impératrice debout, se donnant la main; n. 310, CORNELIA SVPER A AVG: tête diadémée à droite sur le croissant. ℞. VESTA; la déesse debout tenant une patère et la haste transversale. On sait que la légende du droit se lit *C(...ia) Cornel(lia) Supera Aug(usta)*. Cohen, V, *Corn. Sup.* I, 5-7.

LES

MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

DE LA COLLECTION VALTON (*Suite*)

(Pl. VII)

ANTONIN LE PIEUX

1020. ANTONINVS AVG | PIVS P P TR P XVI. Buste drapé d'Antonin à gauche.

℟. COS | IIII. Antonin en toge, debout à gauche, portant sur sa main droite le globe du monde.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 35 (Cohen, n° 308).

1021. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Antonin à droite.

℟. LIBERALITAS·VII·COS IIII. Personnage, vêtu d'une tunique courte et d'une chlamyde, debout de face, regardant à gauche, tenant un abaque et une houlette (?).

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 23 (Cohen, n° 520).

1022. ANTONINVS | AVG PIVS P P. Tête laurée d'Antonin à droite.

℟. COS (à gauche) IIII (à droite). Foudre sur un trône.

Æ. 17 mill. Denier (Cohen, n° 345).

1023. ANTONINVS AVG PI | VS PP TR P COS III. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Antonin à droite.

℟. ANNO | NA AVG et, dans le champ, S | C. Femme debout à droite, entre un boisseau, où l'on voit deux épis, et une proue de vaisseau, portant une corne d'abondance sur le bras gauche, et tenant deux épis dans sa main droite baissée.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 37).

1024. ANTONINVS | AVG PIVS P P TR P. Tête laurée d'Antonin à droite.

℟. C | OS | III | I et, dans le champ, S | C. La déesse Salus debout à gauche, la main gauche appuyée à un gouvernail qui pose sur un globe, tenant de la main droite une patère qu'elle tend à un serpent enroulé autour d'un autel.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 278).

1025. Même droit.

℟. COS IIII ‖ SC (en deux lignes, dans l'exergue). Antonin dans un char de triomphe dont les quatre chevaux marchent au pas vers la gauche.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 320).

1026. Même droit.

℟. HONORI | AVG | COS IIII et, dans le champ, S | C. Antonin en toge, debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant un rameau.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 414).

1027. ANTONINVS AVG PI | VS P P TR P COS III. Même tête.

℟. IM P[E]RA | TOR·II. et, dans le champ, S | C. La Victoire marchant vers la droite, et soulevant un trophée.

Æ. 31 1/2 mill. (Cohen, n° 433).

1028. Même droit.

℟. ITALIA (dans l'exergue). L'Italie, portant le sceptre et une corne d'abondance, assise à gauche sur un globe, accostée des lettres SC.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 464).

1029. Même droit.

℟. MONE | TA AVG. La Monnaie debout à gauche, avec la corne d'abondance et les balances, accostée des lettres SC.

Æ. 32 1/2 mill. (Cohen, n° 556).

1030. ANTONINVS AVG | PIVS P P[TR P] COS III. Tête laurée d'Antonin à gauche.

℟. OPI | AVG et, à l'exergue : SC. La déesse Ops, diadémée, et drapée, assise à gauche sur un trône, tenant de la main droite un long sceptre et relevant de la main gauche son peplum sur ses épaules.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 570).

1031. IMP T·AEL·CAES·HADR | ANTONINVS·AVG·PIVS. Même tête.

℟. P M T | R POT | COS II. La Paix debout de face, regardant à gauche, portant une corne d'abondance et un rameau d'olivier, accostée des lettres SC.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 649).

1032. ANTONINVS AVG PI | VS P P TR P COS III. Tête laurée d'Antonin à droite.

℟. PROVIDENTI | AE· DEORVM. Foudre ailé accosté des lettres SC.

Æ 32 1/2 mill. (Cohen, n° 682).

1033. ANTONINVS AVG PIVS | PP TR P COS III. Même tête.

℟. S | C. L'Espérance à gauche.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 754).

1034. ANTONINVS AVG | PIVS P P TR P COS III. Même tête.

℟. TIBERIS· et, dans l'exergue SC. Le Tibre couché à gauche contre une proue où il appuie sa main droite.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 819).

1035. ANTONINVS· | AVG·PIVS·P·P Même tête.

℟. TR·POT | COS·III. Janus debout de face, à demi drapé

dans un manteau, s'appuyant sur un long sceptre et accosté des lettres SC.

Æ. 28 1/2 mill. (Cohen, n° 882).

1036. Même droit. Derrière le cou d'Antonin, on voit son manteau.

℟. TR | PO | T | COS III et, dans l'exergue, SC. Mars nu, casqué, un manteau sur le bras, armé de la haste et du clipeus, apparaissant dans les airs, à droite, à Rhéa Silvia à demi nue, couchée et endormie.

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 885).

FAUSTINE MÈRE

1037. DIVA | FAVSTINA. Buste drapé de Faustine mère à droite.

℟. AETER | NITAS. Déesse diadémée et voilée debout à gauche, tenant une patère et un gouvernail qui pose sur un globe.

Æ. 18 1/2 mill. Poids : 7 gr. 26 (Cohen, n° 2).

1038. DIVA·AVGVSTA | FAVSTINA. Même buste.

℟. EX SENATVS CON | SVLTO. Bige d'éléphants conduits par deux cornacs traînant vers la gauche le trône où Faustine voilée, appuyée sur son sceptre et tenant deux épis, siège sous l'apparence de Cérès.

Æ. 18 1/2 mill. Poids : 7 gr. 43 (Cohen, n° 204).

1039. DIVA·AVG | FAVSTINA. Même buste.

℟. AETER | NITAS. L'Éternité diadémée et voilée, debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et portant sur la main gauche le globe du monde.

Æ. 17 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 34).

1040. DIVA FAV | STINA. Même buste.

℟. CONCO | R | DIAE. Antonin en toge debout à droite, tenant le *volumen* et donnant la main à Faustine, debout à gauche, voilée, le sceptre dans la main gauche.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 158).

1041. DIVA | FAVS TINA. Même buste.

℟. CE | RES. Cérès voilée, debout à gauche, tenant un flambeau et deux épis, accostée des lettres SC.

Æ. 31 1/2 mill. (Cohen, n° 137).

1042. DIVA AVGVSTA | FAVSTINA. Buste voilé et drapé de Faustine à droite.

℟. CON | SE | CR | ATIO et, à l'exergue SC. Faustine assise sur un aigle qui vole à gauche ; sur son manteau, que l'air gonfle au-dessus de sa tête, sept étoiles apparaissent.

Æ. 36 mill. (Cohen, n° 185).

1043. Même légende. Buste drapé de Faustine à droite.

℟. PIET | AS AVG. La Piété debout à gauche, une pyxis dans la main gauche, déposant un grain d'encens sur un thymiatèrion posé devant elle ; elle est accostée des lettres SC.

Æ. 35 1|2 mill. (Cohen, n° 240).

1044. DIVA AVGVS | TA FAVSTINA. Même buste.

℟. SC (à l'exergue). Croissant entouré de sept étoiles

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 275).

MARC AURÈLE

1045. DIVVS·M·AN | TONINVS PIVS. Buste nu de Marc Aurèle, à droite.

℟. CONSECR | ATIO et, dans l'exergue, SC. Aigle, tenant un foudre dans ses serres et s'envolant vers la droite, emportant sur son dos Marc Aurèle, qui, le sceptre dans la main gauche, tend sa main droite en avant.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 94).

1046. Même droit.

℟. CONSECRATIO et, dans l'exergue, SC. Marc Aurèle trônant dans un grand char que tirent vers la droite quatre éléphants montés chacun par un cornac.

Æ. 34 1/2 mill. (Cohen, n° 95).

1047. M ANTONINVS | AVG TR P XXVI. Buste lauré de Marc Aurèle à droite.

℟. IMP VI | COS III et, dans le champ, SC. Pallas Nicéphore assise à gauche, s'appuyant sur sa haste, un clipeus orné d'une gorgone posé contre son siège.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 281).

1048. M AVREL ANTONINVS AVG TR P[XXXII]. Tête radiée de Marc Aurèle à droite.

℟. IMPVIIII[COS]IIIPP et, dans le champ, S | C. L'Équité debout à gauche, portant une corne d'abondance et des balances.

Æ. 25 mill. (Cohen, n° 376).

1049. M ANTONINVS AVG | GERM SARM TR P XXXI. Buste lauré de Marc Aurèle à droite.

℟. LIB[E]RALITAS AVG VII IMP VIII COS III P·P et, dans le champ, [S] | C. La Libéralité debout à gauche, portant une corne d'abondance et un abaque.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, n° 422).

1050. AVRELIVS CAES | AR AVG PII F COS. Buste nu de Marc Aurèle imberbe, à droite.

℟. PIETAS AVG (en haut) et, dans l'exergue, SC. Praefericulum, accosté du lituus et du simpulum à droite, de l'aspersoir et du couteau de sacrifice à gauche.

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 455).

1051. AVRELIVS CAE | SAR AVG[PII F COS]. Même tête.

℟. Même revers.

Æ. 27 1/2 mill.

1052. AVRELIVS CAE | SAR·AVG·PII·F. Buste de Marc Aurèle adolescent à droite, avec une barbe naissante, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. PIETAS à l'exergue, et au pourtour : TR POT III | COS II et, dans le champ, S | C. La Piété debout à gauche, s'appuyant

sur son sceptre et tendant la main droite vers un enfant debout devant elle.

Æ. 34 mill. (Cohen, nº 446).

1053. M ANTONINVS AVG | GERM SARM TR P XXXI. Buste lauré de Marc Aurèle à droite.

℟. PIETAS·AVG·IMP VII | II COS III P·P et, dans le champ, S | C. La Piété debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant une patère.

Æ. 31 mill.

1054. M ANTONINVS·AVG TR P XXVII. Buste radié de Marc-Aurèle à droite.

℟. RELIG AVG | IMP VI COS III et, dans le champ, S | C. Mercure debout à gauche, un coq à ses pieds, portant un caducée et une bourse.

Æ. 24 1/2 mill. (Cohen, nº 533).

1055. M AVREL ANTONINVS AVG | ARMENIACVS P M. Buste lauré de Marc Aurèle à droite.

℟. TR P XVIII | IMP II COS III et, dans le champ, S | C. Mars ou Marc Aurèle en costume militaire, debout à droite, avec la haste et le clipeus.

Æ. 32 mill. (Cohen, nº 838).

1056. M AVREL ANTONINVS | AVG ARMENIACVS P M. Même buste.

℟. Même revers (autre coin).

Æ. 32 1/2 mill.

1057. AVRELIVS CAESAR | AVG PII FIL. Buste drapé de Marc Aurèle à droite, avec une barbe naissante.

℟. TR PO | T VII | COS II. Pallas Nicéphore, debout à gauche avec la haste et le clipeus, accostée de SC.

Æ. 33 1/2 mill. (Cohen, nº 652).

1058. M AVREL ANTONINVS AVG | ARMENIACVS P M. Buste lauré de Marc Aurèle à droite.

℟. TR POT XIX | IMP II COS III. Marc Aurèle casqué et cuirassé debout à droite, s'appuyant sur sa haste et sur son clipeus, et accosté des lettres SC.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 796).

1059. M | ANTONINVS AVG | [SA]RM PARTH MAX. Buste radié de Marc Aurèle à droite.

℟. TR P | OT XXIII | IMP V COS III et, dans le champ, S | C. La déesse Salus debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tendant une patère à un serpent enroulé autour d'un autel.

Æ. 25 mill. (Cohen, n° 825).

FAUSTINE JEUNE

1060. FAVSTINA AVG | PII AVG FIL. Buste drapé de Faustine jeune à gauche avec un chignon tressé sur l'occiput.

℟. CONCOR | DIA. Oiseau (colombe?) marchant vers la droite.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 28 (Cohen, n° 60).

1061. FAVSTINAE AVG | PII AVG FIL. Buste drapé de Faustine à droite, la chevelure serrée d'un ruban.

℟. V | E | NVS. Vénus vêtue d'une longue tunique et d'un peplum, debout à gauche, s'appuyant à un gouvernail renversé, autour de la hampe duquel s'enlace un dauphin, et tenant une pomme de la main droite.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 37 (Cohen, n° 260).

1062. FAVSTINAE | AVG PII AVG FIL. Même buste.

℟. Même description.

Æ. 17 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 266).

1063. FAVSTINA | AVGVSTA. Buste drapé de Faustine à droite, les cheveux divisés en bandeaux ondulés, et noués en chignon au-dessus de la nuque.

℟. IVNONI | LVCINAE et, dans le champ, S | C. Junon sous

les traits de Faustine debout à gauche entre deux enfants debout à ses pieds et en portant un troisième sur le bras gauche.

Æ. 31 1/2 mill. (Cohen, n° 136).

1064. Même légende. Même buste, avec un ruban dans les cheveux.

℟. IVNONI | REGINAE et, dans le champ, S | C. Junon debout à gauche, diadémée et voilée, s'appuyant sur son sceptre et tenant une patère ; un paon est à ses pieds.

Æ. 32 1/2 mill. (Cohen, n° 142).

1065. FAVSTINAE AVG | PII AVG FIL. Buste drapé et diadémé de Faustine jeune à droite.

℟. LAETITIAE | PV | BLIC AE et, dans le champ, S | C. Femme debout à gauche, tenant une couronne et s'appuyant sur un sceptre.

Æ. 26 1/2 mill. (Cohen, n° 158).

1066. FAVSTINA | AVGVSTA. Buste drapé de Faustine jeune à droite, les cheveux divisés en bandeaux ondulés, et noués en chignon au-dessus de la nuque.

℟. SAECVLI FELICIT. Trône couvert d'étoffes où sont assis deux enfants, couronnés chacun d'une étoile (Commode et son frère Antonin), et accosté de S C.

Æ. 24 1/2 mill. (Cohen, n° 194).

1067. FAVSTINA AVG PII AVG FIL. Même buste, mais à gauche.

℟. S | C. Diane debout à gauche, en tunique talaire, tenant un arc et une flèche.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 206).

1068. DIVA FAV | STINA PIA. Buste drapé de Faustine à droite, avec le chignon bas.

℟. S C (à l'exergue). Croissant cantonné de sept étoiles.

Æ. 24 1/2 mill. (Cohen, n° 213).

1069. FAVSTINAE [AVG] | PII AVG FIL. Buste drapé et diadémé de Faustine à droite.

℞. VENERI | GENETRICI et, dans le champ, S | C. Vénus debout à gauche, vêtue d'une tunique talaire et d'un peplum, portant un enfant emmailloté sur le bras gauche et tenant une pomme de la main droite.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 237).

1070. FAVSTINAE AVG | PII AVG FIL. Buste drapé de Faustine à droite, la chevelure ceinte d'un lien.

℞. VE | NVS et, dans le champ, S | C. Vénus debout à gauche, vêtue d'une tunique talaire et d'un peplum, s'appuyant sur un gouvernail renversé, à la hampe duquel s'enlace un dauphin, et tenant de la main droite une pomme.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 268).

1071. FAVSTINA | AVGVSTA. Buste drapé de Faustine à droite, avec le chignon bas.

℞. VENVS | FELIX et, dans le champ, SC. Vénus, vêtue d'une tunique talaire et d'un peplum, assise à gauche sur un trône, s'appuyant à son sceptre et portant une Victoire.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 275).

LUCIUS VERUS

1072. L·VERVS AVG | ARMENIACVS. Buste nu de Lucius Verus à droite.

℞. A l'exergue : REX ARMEN | DAT (en deux lignes). Au pourtour : T R P II[II] | IMP II COS II. Verus en costume militaire assis à gauche sur une estrade entre le préfet du prétoire et un licteur ; au pied de l'estrade, le roi Soème debout à gauche.

Æ. 19 mill. Poids : 7 gr. 35 (Cohen, n° 158).

1073. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Verus, à droite.

℞. TR P IIII·IMP II COS II. Victoire à demi nue debout à

droite, posant sur un palmier un clipeus où on lit : VIC | AVG (en deux lignes).

Æ. 18 1/2 mill. Poids : 7 gr. 30 (Cohen, n° 247).

1074. Même droit (même coin).

℟. Même revers, sortant du même coin ou d'un coin fabriqué avec le même poinçon (très légères différences provenant d'une retouche du coin, ou de la frappe).

Æ. 18 mill. Poids : 7 gr. 35.

1075. IMP·CAES·L AVREL | VERVS AVG. Tête laurée de Verus à droite.

℟. CONCORD AVGVSTOR TR P et, à l'exergue, COS II. Dans le champ, S | C. Marc Aurèle et Verus, en toge, debout l'un en face de l'autre se donnant la main.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 28).

1076. Même légende. Buste de Verus à droite, la tête nue, les épaules négligemment drapées.

℟. CONCORD AVGVSTOR TR P II et, à l'exergue, COS II. Dans le champ, S | C. Même type.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 38).

1077. DIVVS VERVS. Buste nu de Verus à droite.

℟. CONSECRATIO. Le bûcher funèbre à quatre étages, surmonté du quadrige et accosté de SC.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 59).

1078. L. AVREL VERVS | AVG ARMENIACVS. Buste radié de Verus à droite.

℟. TR P IIII | IMP II COS II. Mars, ou plutôt Vérus, casqué et cuirassé, debout à droite, s'appuyant sur la haste et le clipeus, accosté des lettres S C.

Æ. 26 1/2 mill. (Cohen, n° 233).

1079. L AVREL VERVS AVG | ARMENIACVS. Buste lauré de Verus à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. Même légende avec S | C dans le champ. Victoire à demi

nue, debout à droite, maintenant sur un palmier un clipeus où on lit VIC | AVG (en deux lignes).

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 249).

1080. L AVREL VERVS | AVG·ARMENIACVS. Même buste, mais les épaules nues.

℞. Même description.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 250).

LUCILLE

1081. LVCILLAE AVG ANTONINI AVG F. Buste drapé de Lucille à droite, avec le chignon bas.

℞. V | E | NVS. Venus, vêtue de la tunique talaire et du peplum, debout à gauche, appuyée sur son sceptre, tenant une pomme.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 7 gr. 25 (Cohen, n° 69).

1082. Même description.

℞. DIANA LVCIFERA. Diane, en tunique talaire, debout à gauche, portant un long flambeau, et accostée des lettres S C.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 15).

1083. LVCILLAE AVG | ANTONINI AVG [F]. Même buste. Beau style et jolie patine verte.

℞. [I]VNONI LV[CI]NAE et, dans l'exergue, SC. Lucille ou Junon trônant à gauche, un enfant emmaillotté sur le bras gauche, tenant de la main droite la fleur de l'Espérance.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 37).

1084. LVCILLA | AVGVSTA. Même buste.

℞. IVNO | REGINA et, dans le champ, S | C. Junon drapée et voilée, debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant une patère ; le paon est à ses pieds.

Æ. 27 1/2 mill. (Cohen, n° 44).

1085. Même description.

℞. PIETAS. La Piété debout à gauche, tenant une pyxis et

déposant un grain d'encens sur un autel allumé ; elle est accostée de S C.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 53).

1086. LVCILLAE AVG ANTONINI AVG F. Même buste.

℟. Même description.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 54).

1087. LVCILLAE AVG | ANTONINI AVG [F]. Même buste.

℟. Même description.

Æ. 32 1/2 mill.

1088. Même description.

℟. [P] IE [TAS]. Même description.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze de module faible.

1089. Même droit (autre coin).

℟. PIETAS. Même description.

Æ. 29 mill. Grand bronze de module faible.

1090. LVCILLA | AVGV[ST]A. Même buste.

℟. VE | NVS et, à l'exergue, S C. Vénus trônant à gauche, s'appuyant sur son sceptre, et portant sur la main droite une Victoire.

Æ. 26 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 86).

COMMODE

1091. L. AEL AVREL COM | M AVG P FEL. Buste lauré, cuirassé et drapé de Commode à droite.

℟. P M TR P XVII· IMP VIII | COS VII P·P. La Victoire marchant à gauche ; elle porte une palme et une couronne.

Æ. 20 mill. Poids : 7 gr. 20 (Cohen, n° 567, variété).

1092. COMMODVS AN | TONINVS AVG PIVS. Tête laurée de Commode à droite.

℟. ANN AVG P M TR P VIII IMP VI COS IIII P P et, dans le champ, S | C. L'Abondance debout à gauche, la corne d'abon-

dance sur le bras gauche, portant une statuette de la Liberté ; à ses pieds, une corbeille remplie d'épis et une proue.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 14, variété).

1093. IMP CAES L AVREL COM | MODVS GERM SARM. Buste lauré, cuirassé et drapé de Commode enfant, à droite.

℞. DE GERM (à l'exergue). Au pourtour : TR POT II COS et, dans le champ, S | C. Trophée au pied duquel sont assis sur des dépouilles deux captifs germains, homme et femme.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 92).

1094. L AEL AVREL COM | M AVG P FEL. Tête de Commode à droite, coiffé de la dépouille du lion de Némée.

℞. HER | CVL || ROM | AN || AV | GV || S | C. Massue. Le tout dans une couronne de laurier.

Æ. 24 mill. (Cohen, n° 193).

1095. L AVREL COM | MODVS AVG TR P IIII. Buste radié de Commode enfant, à droite.

℞. IMP III | COS II P·P et, dans le champ, S | C. La Victoire marchant vers la gauche, et tenant une palme et une couronne.

Æ. 27 mill. (Cohen, n° 237).

1096. L·AVREL·COMMODVS CAES AVG FIL GERM. Buste drapé de Commode enfant à droite.

℞. LIBERALITAS (au pourtour) | AVG (à l'exergue) | S | C (dans le champ). Commode assis à gauche sur une estrade, entre le préfet du prétoire et la statue de la Libéralité ; un citoyen monte à l'échelle qui donne accès à l'estrade.

Æ. 35 mill. (Cohen, n° 293).

1097. M COMMODVS ANT | P FELIX AVG BRIT. Tête laurée de Commode à droite.

℞. P M TR P XIII IMP·VIII·COS [V·P·P]. La déesse Salus assise à gauche, tendant une patère à un serpent enroulé autour d'un autel, accosté des lettres S | C.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 545).

1098. M ANTONINVS | COMMODVS AVG. Buste lauré de Commode à droite.

℟. TR P VII·IMP IIII COS III P·P et, dans le champ, S | C. Jupiter à demi nu, assis à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant une Victoire.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 817).

1099. M·COMMODVS ANTO | NINVS AVG PIVS. Même buste.

℟. TR P VIII IMP VI COS IIII P P et, dans l'exergue, S C. Commode, le sceptre à la main, dans un char de triomphe que quatre chevaux tirent, au pas, vers la gauche.

Æ. 31 1/2 mill.

CRISPINE

1100. CRISPINA | AVGVSTA. Buste drapé de Crispine à droite.

℟. VENVS·FELIX. Vénus, vêtue de la tunique talaire et du peplum, assise à gauche, s'appuyant à son sceptre et portant une Victoire ; sous la sella, une colombe à gauche.

Æ. 20 mill. Poids : 7 gr. 28 (Cohen, n° 39).

1101. Même description.

℟. VE | NVS. Vénus drapée, debout à gauche, relevant son manteau sur son épaule, et tenant une pomme.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 35).

1102. Même description.

℟. DIANA LVCIFERA. Diane, en tunique talaire, debout à droite, soulevant un long flambeau et accostée des lettres S C.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 11).

1103. Même description.

℟. HIL | ARITAS. Déesse debout à gauche, la corne d'abondance sur le bras gauche, tenant de la main droite une palme par ses feuilles ; elle est accostée des lettres S C.

Æ. 32 1/2 mill. (Cohen, n° 19).

1104. Même description.

℟. IVNO | L | VCINA. Junon debout à gauche, tenant un sceptre et une patère, accostée des lettres S C.

Æ. 25 mill. (Cohen, nº 24).

1105. Même description.

℟. LAETITIA. Déesse drapée, debout à gauche, tenant une couronne, et, s'appuyant de la main gauche à un gouvernail posé sur un globe. Dans le champ, S | C.

Æ. 25 mill. (Cohen, nº 28).

1106. CRISPINA AVG | IMP COMMODI AVG. Buste drapé de Crispine à droite.

℟. SALVS et, dans l'exergue, S C. La déesse Salus assise à gauche, tendant une patère à un serpent enroulé autour d'un autel.

Æ. 30 1/2 mill. (Cohen, nº 32).

1107. CRISPINA | AVGVSTA. Même buste.

℟. Même description.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze de faible module (Cohen, nº 33).

PERTINAX

1108. IMP CAES P·HELV | PERTIN AVG. Tête laurée de Pertinax à droite.

℟. PROVID· | DEOR·COS II. La Providence debout à gauche tendant les bras vers une étoile.

N. 20 1/2 mill. Poids : 7 gr. 10 (Cohen, nº 39).

1109. Même description.

℟. PROVID | DEOR COS II. La Providence debout à gauche, les bras en avant dans l'attitude de la prière, les yeux tournés vers une étoile.

N. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 25.

1110. IMP CAES·P·HELV | PERTINAX AVG. Même tête.

℟. AEQVIT·AVG· | TR P COS II. L'Équité, debout à gauche,

portant une corne d'abondance et une balance, accostée des lettres S | C.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 5).

1111. Même description.

℟. OPI DIVIN TR·P COS II et, dans le champ, S | C. La déesse Ops trônant à gauche, deux épis à la main.

Æ. 32 1/2 mill. (Cohen, n° 34).

1112. IMP CAES P HELV | PERTIN AVG. Tête radiée de Pertinax à droite.

℟. Même description.

Æ. 24 1/2 mill. (Cohen, n° 36).

1113. IMP CAES P HELV | PERTINAX AVG. Tête laurée de Pertinax à droite.

℟. PROVIDENTI | AE DEORVM COS II et, dans le champ, S | C. La Providence debout à gauche, les mains tendues en avant dans l'attitude de la prière, les yeux fixés vers une étoile.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 49).

DIDE JULIEN

1114. IMP CAES M DID | IVLIAN AVG. Tête laurée de Dide Julien à droite.

℟. P M TR | P·COS. La Fortune debout à gauche, avec la corne d'abondance et le gouvernail.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 10).

1115. IMP CAES M DID SEV | ER IVLIAN AVG. Même tête.

℟. Même légende, et, dans le champ, S | C. La Fortune debout à gauche, portant la corne d'abondance sur le bras gauche, et tenant de la main droite un gouvernail posé sur un globe.

Æ. 29 1/2 mill. (G. B.) (Cohen, n° 12).

1116. IMP [CA]ES M DID IVLIAN AVG. Tête radiée de Dide Julien à droite.

℟. Même description.

Æ. 23 mill. (Cohen, n° 13).

MANLIA SCANTILLA

1117. MANL SCA | N[TIL]LA AVG. Buste drapé de Manlia Scantilla à droite.

℟. IVNO R E | GINA. Junon voilée debout à gauche, tenant un sceptre et une patère, le paon à ses pieds.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 2).

1118. MANLIA SCAN | TILLA AVG. Même buste.

℟. IVNO R[EGINA] et, dans le champ, S | C. Même type.

Æ. 28 1/2 mill. (G. B.) (Cohen, n° 6).

1119. MANL SCAN | TILLA·AVG. Même buste.

℟. [IVN]O R[E]GINA et, dans le champ, S | [C]. Même type. Patine verte.

Æ. 29 1/2 mill. (G. B.) (Cohen, n° 3).

DIDIA CLARA

1120. DIDIA·CLA | RA·AVG. Buste drapé de Didia Clara à droite.

℟. [H]ILAR·TEMPOR et, dans le champ, S | C. Déesse debout à gauche, portant une corne d'abondance, et tenant une palme par les feuilles.

Æ. 29 mill. (G. B.) (Cohen, n° 4).

PESCENNIUS NIGER

1121. [IMP·CA]ES·C·PE | S·NIGER·IVS·A. Tête laurée de Pescennius Niger à droite.

℟. BONI E | VENTVS. Déesse vêtue d'une tunique talaire debout à gauche, portant sur la main droite un plat rempli de fruits, et tenant dans sa main gauche baissée deux épis.

Æ. 17 1/2 mill. Denier (Cohen, variété des nos 9 et 10).

ALBIN

1122. IMP CAES D CLO | SEP ALB AVG. Tête laurée d'Albin à droite.

℟. FIDES·LEGI | ON·COS·II. Aigle romaine tenue par deux mains croisées.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 22).

1123. D CLOD SEPT | ALBIN CAES. Buste nu d'Albin à droite.

℟. COS | II et, dans le champ, S | C. Esculape debout de face, regardant à gauche, s'appuyant sur son bâton autour duquel s'enlace un serpent.

Æ. 23 1/2 mill. (Cohen, n° 11).

1124. D C[LOD] SEPT | ALBIN CAES. Buste d'Albin à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. FEL[ICIT]A | S C[OS II]. La Félicité, debout à gauche, tenant un sceptre et un caducée, accostée des lettres S C.

Æ. 28 mill. (G. B.) (Cohen, n° 16).

1125. D CL SEPT AL | BIN·CAES. Buste drapé d'Albin à droite.

℟. FORT REDVCI COS II et, dans l'exergue, S C. La Fortune assise à gauche, portant une corne d'abondance et tenant un gouvernail qui pose sur un globe ; sous sa *sella*, une roue.

Æ. 31 1/2 mill. (Cohen, n° 33, variété).

SEPTIME SÉVÈRE

1126. L SEPT SEV PERT | AVG IMP VIII. Buste lauré de Septime Sévère à droite, le paludamentum agrafé sur l'épaulette droite de l'armure.

℟. LIBERALI | TAS·AVG·II. La Libéralité debout à gauche, portant une corne d'abondance et un abaque.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 16 (Cohen, n° 289).

1127. SEVERVS | PIVS AVG. Buste lauré de Septime Sévère à droite.

℟. P M TR P XVII | COS III P P. Jupiter debout à gauche, tenant son sceptre et le foudre, accosté de deux enfants nus (Caracalla et Géta).

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 525).

1128. Même description.

℟. P M TR P XVII COS III P P. La déesse Salus trônant à gauche et nourrissant un serpent.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 531).

1129. L. SEPT SEV PE | RT AVG IMP III. Buste lauré de Sévère à droite.

℟. MO | NET [AVG COS II P·P] et, dans l'exergue, S C. Les trois Monnaies.

Æ. 30 1/2 mill. (Cohen, n° 336).

1130. L SEPT·SEV·PE | RT AVG [IMP·III]. Buste lauré et cuirassé de Sévère à droite.

℟. MONET·AVG·COS II P·P et, dans l'exergue, S C. Les trois Monnaies.

Æ. 30 mill. (Cohen, n° 335).

1131. SEVERVS | PIVS AVG. Buste lauré de Sévère à droite.

℟. P M TR P XVI | II | COS III P P et, dans l'exergue, S C. Rome trônant à droite, portant le sceptre et le Palladium ; à ses pieds s'agenouille une déesse tourelée.

Æ. 26 1/2 mill. (Cohen, n° 551).

1132. L SEPT SEVERVS | PIVS AVG. Buste lauré de Sévère à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. P M TR P XVIII COS III P P et, dans l'exergue, S C. Sévère, Caracalla et Géta, voilés, sacrifiant ensemble sur un autel circulaire.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 560). Il y a bien, au revers, l'empereur debout, et non pas, comme dit Cohen, la figure de la Piété.

1133. SEVERVS PIVS | AVGVSTVS. Buste de Sévère à droite, lauré, cuirassé et drapé.

℟. VO | TA S | VSC | ... et, à l'exergue, S C. Scène de sacrifice figurée devant un temple hexastyle, et présidée par Sévère.

Æ. 33 mill. (Cohen, n° 788).

JULIA DOMNA

1134. IVLIA | AVGVSTA. Buste drapé de Julia Domna à droite.

℟. MA | TER | DEVM. Cybèle tourelée, un rameau à la main, assise à gauche (sur un trône accosté d'un lion), et s'accoudant sur le tympanon.

Æ. 20 mill. Poids : 7 gr. 30 (Cohen, n° 122).

1135. IVLIA PIA | FELIX AVG. Même buste (les bandeaux des cheveux plus longs).

℟. PIETATI. La Piété debout à gauche, voilée, tenant une pixis et jetant un grain d'encens sur un autel allumé.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 6 gr. 89 (Cohen, n° 157).

1136. IVLIA | AVGVSTA. Même buste.

℟. VENVS VICTRIX. Vénus à demi nue, debout à gauche, accoudée à une colonne, une palme à la main, tenant un casque de la main droite ; un clipeus est appuyé contre sa jambe droite.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 40. Cet aureus n'est point décrit par Cohen.

1137. Même description.

℟. CERERI | FRVGIF. Cérès assise à gauche, tenant deux épis et s'appuyant sur un long flambeau.

Æ. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 14).

1138. IVLIA PIA | FELIX AVG. Buste diadémé et drapé de Julia Domna, à droite, avec de longs bandeaux ; le buste est posé sur un croissant.

℟. LVNA LVCIFERA. Diane ou la Lune dans un bige, à gauche. Elle porte un croissant dans les cheveux.

Æ. 23 mill. Antoninianus (Cohen, n° 106).

1139. Même légende. Même buste sans le croissant.

℞. IVNO | NEM (*Junonem*) et, dans le champ, S | C. Junon voilée debout à gauche, appuyée sur son sceptre et tenant une patère, le paon à ses pieds.

Æ. 32 mill. Grand bronze (Cohen, n° 88).

1140. IVLIA AVGVSTA. Buste drapé de Julia Domna à droite, avec de longs bandeaux. Derrière sa nuque, contremarque de la collection des ducs de Modène (l'aigle de la maison d'Este).

℞. IVNONI LVCINAE. Junon trônant à droite, portant sur le bras gauche un enfant emmailloté et tenant de la main droite une fleur. A l'exergue, S C.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 94).

1141. IVLIA PIA | FELIX AVG. Même buste.

℞. MAT AVGG·MA T SEN·M·PATR et, dans l'exergue, S C. Julie voilée assise à gauche, tenant un sceptre et un rameau.

Æ. 31 mill. (Cohen, n° 112).

1142. IVLIA | AVGVSTA. Buste drapé de Julia Domna à droite, les cheveux noués derrière la tête en un grand chignon plat.

℞. MATER AVGG et, dans l'exergue, S C. Cybèle assise à gauche dans un char traîné par quatre lions.

Æ. 24 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 119).

1143. IVLIA PIA | FELIX AVG. Buste drapé de Julia Domna à droite, diadémée et coiffée en longs bandeaux.

℞. SAECVLI FELICITAS et, dans le champ, S | C. La Félicité debout à gauche, tenant un long caducée, et versant le contenu d'une patère sur un autel allumé.

Æ. 32 mill. Grand bronze (Cohen, n° 178).

1144. Même droit.

℞. VESTA et, dans l'exergue, S C. Vesta voilée assise à gauche, tenant un long sceptre et un simpulum.

Æ. 32 mill. (Cohen, n° 228).

1145. Même description.

℟. Même légende. Quatre Vestales, accompagnées de deux enfants voilées, sacrifiant devant le temple circulaire de Vesta.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 236, variété).

JULIA DOMNA, CARACALLA ET GÉTA

1146. IVLIA | AVGVSTA. Buste drapé de Julia Domna à droite, les cheveux noués derrière la tête en un grand chignon plat.

℟. AETERNIT IMPERI. Busles affrontés de Caracalla, à droite, lauré, et de Géta, à gauche, tous deux cuirassés et drapés.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 27 (Cohen, p. 139, n° 1).

CARACALLA

1147. ANTONINVS PIVS FEL AVG. Buste lauré et cuirassé de Caracalla, barbu, à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. P M TR P XVI | COS IIII P P. La Liberté debout à gauche, s'appuyant sur un long sceptre et tenant un bonnet.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 7 gr. 29 (Cohen, n° 225).

1148. ANTONINVS PIVS | AVG BRIT. Buste lauré de Caracalla à droite.

℟. MARTI | PRO | PVGNATORI. Mars en costume militaire, un trophée sur l'épaule gauche et un javelot à la main droite, marchant vers la gauche.

R. 19 mill. Denier (Cohen, n° 150).

1149. ANTONINVS | PIVS AVG. Buste lauré de Caracalla à droite, la barbe naissante.

℟. PONTIF TR P XII COS III. La Concorde assise à gauche, portant une double corne d'abondance, et tenant une patère.

R. 19 mill. Denier (Cohen, n° 465).

1150. M AVREL ANTONINVS | PIVS AVG BRIT. Buste lauré de Caracalla barbu, à droite.

℞. P M TR P XV COS III P P et, dans l'exergue, S C. Éléphant marchant vers la droite.

Æ. 33 mill. Grand bronze (Cohen, n° 209).

1151. Même légende. Buste lauré et cuirassé de Caracalla, à droite.

℞. P M TR P XVI COS IIII P P et, dans le champ, S | C. Mars en costume militaire debout à gauche, armé de la lance et s'appuyant de la main gauche sur son clipeus ; il porte sur la main droite une Victoire ; à ses pieds, captif minuscule, en costume oriental, accroupi à gauche.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 217).

1152. Même pièce, frappée sur un flan plus large.

Æ. 35 mill.

1153. ANTONINVS PIVS AVG GERM. Buste lauré de Caracalla à droite, avec une barbe encore courte.

℞. P M TR P XX COS IIII PP et, dans l'exergue, S C. Jupiter à demi nu, assis à gauche, portant une Victoire et s'appuyant sur son sceptre ; l'aigle est à ses pieds.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 379).

1154. Même droit.

℞. Même légende. La Lune ou Diane conduisant un bige de taureaux qui galopent vers la gauche.

Æ. 26 mill. (Cohen, n° 397).

1155. ANTONINVS | AVGVSTVS. Buste lauré, cuirassé et drapé de Caracalla enfant, à droite.

℞. PONTIF | T R P III et, dans le champ, S | C. Caracalla nu, radié, debout de face, regardant à gauche, appuyé sur une haste renversée et portant le globe du monde.

Æ. 25 mill. Cohen ne décrit point de moyen bronze de ce type.

1156. ANTONINVS | PIVS AVG. Buste lauré de Caracalla à droite, avec de la barbe naissante.

℞. PONTIF TR P XII COS III. Victoire à demi nue debout à

droite, le pied gauche sur un casque, se disposant à écrire sur un clipeus qu'elle tient posé sur un arbre ; elle est accostée des lettres S C.

Æ. 28 mill. (Cohen, n° 467).

1157. [M] AVREL ANTONINVS PIVS AVG BRIT. Buste lauré de Caracalla, barbu, à droite. Beau style.

℟. PROVIDE[NTIAE] | DEORVM et, dans le champ, S | C. La Providence debout à gauche, tenant un sceptre et une baguette qu'elle dirige vers un globe posé à terre. Patine verte.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 532).

1158. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Caracalla barbu à droite.

℟. SECVRITATI·PERPETVAE et, dans l'exergue, SC. La Sécurité assise à droite, devant un autel, tenant un sceptre, et soutenant sa tête de la main droite.

Æ. 34 mill. (Cohen, n° 576).

1159. Même légende. Buste lauré de Caracalla, barbu, à droite.

℟. Même revers.

Æ. 32 1/2 mill.

1160. M AVR ANTONI | NVS CAES. Buste drapé de Caracalla enfant, à droite.

℟. SEVERI AVG PII FIL. Praefericulum accosté d'un lituus, d'un couteau et d'une patère à gauche, d'un simpulum et d'un aspersoir à droite. Dans l'exergue, SC.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 585).

1161. ANTONINVS PIVS | AVG GERM. Buste lauré de Caracalla, barbu, à droite.

℟. VENVS VICTRIX et, dans le champ, S | C. Vénus diadémée et drapée debout à gauche, tenant son sceptre et une Victoire, accoudée à un clipeus qui pose sur un casque. Patine verte.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 610).

1162. Même médaille. Patine noire.
Æ. 24 1/2 mill. Moyen bronze.

CARACALLA, SEPTIME SÉVÈRE ET JULIE

1163. ANTONINVS PIVS | AVG PON TR P V. Buste lauré, cuirassé et drapé de Caracalla enfant, à droite.

℟. CONCORDIAE A | ETERNAE. Bustes conjugués à droite de Sévère, radié et drapé, et de Julia Domna, diadémée et drapée, posés sur un croissant.

Æ. 20 mill. Poids : 7 gr. 18 (Cohen, p. 243, n° 3).

CARACALLA ET GÉTA

1164. ANTONINVS | AVGVSTVS. Buste lauré, cuirassé et drapé de Caracalla enfant à droite, la poitrine de trois quarts.

℟. P SEPT GETA CAES PONT. Buste cuirassé et drapé de Géta enfant à droite.

Æ. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 24 (Cohen, p. 244, n° 1).

PLAUTILLE

1165. PLAVTILLA AVGVSTA. Buste drapé de Plautille à droite, les cheveux relevés et tressés.

℟. CONCORDIA | AVGG. La Concorde debout à gauche, appuyée sur son sceptre et tenant une patère.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 1).

1166. PLAVTILLA AVGVSTA. Buste drapé de Plautille à droite, coiffée de longs bandeaux.

℟. VENVS VI | CTRIX. Vénus à demi nue debout à gauche, accoudée sur un clipeus, tenant une palme et une pomme; devant elle, Cupidon debout à gauche, tenant un casque (?).

Æ. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 25).

1167. Même légende. Buste drapé de Plautille à droite, coiffée de longs bandeaux.

℟. PIETAS AVGG. et dans le champ, S | C. La Piété debout à droite, s'appuyant sur son sceptre et portant un enfant.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 18).

GÉTA

1168. P SEPT GETA CAES PONT. Buste cuirassé et drapé de Géta enfant à droite.

℟. FELICITAS PVBLICA. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et portant sur le bras gauche une corne d'abondance.

N. 19 1/2 mill. Poids : 7 gr. 25 (Cohen, n° 37).

1169. P SEPTIMIVS GETA CAES. Buste nu de Géta à droite, avec la barbe encore courte.

℟. PONTIF COS II. Bonus Eventus nu, debout à gauche, tenant deux épis de la main gauche et, de la main droite, une patère, au-dessus d'un autel allumé.

Æ. 20 mill. Denier (Cohen, n° 114).

1170. P SEPT GETA CAES PONT. Buste cuirassé et drapé de Géta enfant à droite.

℟. SECVRIT IMPERII. La Sécurité assise à gauche sur un trône, portant un globe.

Æ. 20 mill. Denier (Cohen, n° 183).

1171. P SEPT GETA PIVS AVG BRIT. Buste lauré de Géta, barbu, à droite.

℟. T R P II | I COS II P P. Janus à demi nu debout de face, son double visage vu en deux profils; il s'appuie sur un long sceptre et porte un foudre de la main gauche.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 197).

1172. P SEPTIMIVS GETA CAES. Buste cuirassé et drapé de Géta adolescent à droite, la barbe naissante.

℟. CON COR | DIA | MILIT (à l'exergue) et, dans le champ, S | C. La Concorde debout à gauche, tenant un sceptre et accostée de six enseignes.

Æ. 24 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 20).

1173. P SEPTIMIVS GETA | PIVS AVG BRIT. Buste lauré de Géta, barbu, à droite.

℟. FORT RED TR P III COS II P P et, dans l'exergue, SC. La Fortune assise à gauche, portant une corne d'abondance et tenant un gouvernail ; sous son trône, une roue.

Æ. 32 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 52).

1174. P SEPTIMIVS GET[A P]IVS AVG BRIT. Même buste.

℟. FORT R[E]D TR P III COS [II P]P et, dans l'exergue, SC. Même type.

Æ. 27 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 53).

1175. P SEPTIMIVS GETA CAES. Buste cuirassé et drapé de Géta enfant à droite.

℟. PONTIF | COS II et, dans l'exergue, SC. Pallas assise à gauche, sa haste à la main, tendant un fruit à un serpent enlacé à un olivier. Contre son trône, bouclier.

Æ. 28 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 110).

1176. IMP CAES P SEPT | GETA PIVS AVG. Même buste.

℟. PONTIF T | R P II COS II et, dans le champ, S | C. La Fécondité debout à droite, tenant un long sceptre et découvrant son sein que cachait son manteau ; à ses pieds deux enfants nus jouant.

Æ. 25 1/2 mill. (Cohen, n° 133).

1177. P SEPTIMIVS GETA CAESAR. Buste cuirassé de Géta imberbe à gauche.

℟. PRINC IVVENT et, dans l'exergue, COS. Dans le champ, S | C. Géta sur un cheval lancé au galop à droite, suivi de deux cavaliers (ou Sévère et ses deux fils galopant vers la droite).

Æ. 26 mill. (variété du n° 167 de Cohen).

1178. P SEPTIMIVS GETA PIVS AVG BRIT. Buste lauré de Géta, barbu, à droite.

℟. TR P III | COS II PP et, à l'exergue, SC. La Félicité assise à gauche, s'appuyant sur son sceptre et portant une corne

d'abondance. Sous son siège, un Fleuve couché à droite. A ses pieds, figure minuscule assise et drapée. Patine verte.

Æ. 31 mill. Grand bronze (Cohen, n° 199).

1179. P SEPTIMIVS GETA CAES. Buste cuirassé et drapé de Géta enfant à droite.

℞. VICTORIAE AVGG et, dans l'exergue, SC. La Victoire dans un bige galopant vers la droite.

Æ. 36 mill. Grand bronze (Cohen, n° 216).

1180. P SEPT GETA CAES PONT. Buste cuirassé et drapé de Géta enfant à droite, la poitrine de trois quarts.

℞. VICTORIAE | AV | GVSTORVM et, dans l'exergue, SC. Caracalla et Géta debout l'un en face de l'autre, l'un à droite, en toge, l'autre en costume militaire et tenant une haste renversée; ils se donnent la main, tandis que la Victoire qui vole vers la droite, au-dessus d'un captif accroupi, élève sur leurs têtes une grande guirlande de laurier.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 218).

MACRIN

1181. IMP C M OPEL SEV | MACRINVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Macrin à droite.

℞. LIB | ERALITAS | AVG. Macrin et Diadumémien en toge, assis à gauche sur une estrade, entre le préfet du prétoire et la statue de la Libéralité; un citoyen s'approche de l'estrade et tend un pan de son manteau à l'Empereur.

N. 21 mill. Poids : 7 gr. 39 (Cohen, n° 43).

1182. Même description.

℞. PONTIF MAX TR P II COS II P P. La Sécurité debout à gauche, s'appuyant à son sceptre, et s'accoudant à une demi-colonne.

N. 21 mill. Poids : 7 gr. 19. Cohen ne décrit pas cet aureus.

1183. Même légende. Buste lauré et cuirassé de Macrin à droite.

℟. Même légende. La Fidélité debout de face, regardant à droite, le pied sur un casque, tenant une aigle et une enseigne.

Æ. 21 1/2 mill. Poids : 7 gr. 18. Même observation.

1184. Même légende. Buste lauré et drapé de Macrin à droite.

℟. P M TR P II COS PP. L'Abondance debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant deux épis. A ses pieds, *modius* contenant deux autres épis.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 47).

1185. Même description.

℟. PROVIDENTIA DEORVM. La Providence debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant une baguette qu'elle approche d'un globe posé à ses pieds.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 108).

1186. Même légende. Buste lauré et cuirassé de Macrin à droite, la barbe courte.

℟. SALVS PVBLICA. Salus assise à gauche sur un trône, nourrissant un serpent enroulé à un autel.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 114).

1187. IMP CAES M OPEL SEV MACRINVS AVG. Buste lauré et cuirassé de Macrin à droite, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. IOVI CONSERVATORI et, dans le champ, S | C. Jupiter debout à gauche, appuyé sur son sceptre et tenant le foudre.

Æ. 28 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 35).

1188. Même description.

℟. PONTIF MAX TR P II COS II PP et, dans le champ, S | C. La Sécurité debout à gauche, s'appuyant à son sceptre et s'accoudant à une colonne.

Æ. 26 mill. (Cohen, n° 99).

1189. Même légende. Même buste de Macrin, la barbe courte.

℟. [SAL]VS PVBLI[CA] et, à l'exergue, SC. Salus assise à gauche sur un trône, nourrissant un serpent enlacé à un autel.

Æ. 31 mill. Grand bronze (Cohen, n° 117, variété).

DIADUMÉNIEN

1190. M OPEL ANT DIADVMENIAN CAES. Buste cuirassé et drapé de Diaduménien à droite.

℟. SPES PVBLICA. L'Espérance marchant vers la gauche, relevant sa robe et tenant une fleur.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 7 gr. 37 (Cohen, n° 22).

1191. M OPEL ANTONINVS DIADVMENIANVS CAES. Même buste.

℟. PR[INC] IVVENTVTIS et, dans l'exergue, SC. Diaduménien en costume militaire, le sceptre en main, debout à gauche, regardant à droite ; il tient une enseigne, et deux autres sont fichées en terre derrière lui.

Æ. 31 mill. Grand bronze (Cohen, n° 7).

1192. Même description.

℟. PRINC·IVVENTVTIS et, dans l'exergue, SC. Même type. Tréflage.

Æ. 30 1/2 mill.

(A suivre.)

JEAN DE FOVILLE.

ESSAI

SUR LES

MONNAIES D'ÉTAMPES

Pl. VIII et IX

Étampes, comme Mantes, Pontoise, Château-Landon et autres voisines plus ou moins proches, a eu à une époque ancienne son atelier monétaire. Ce privilège, dont elle a joui plus tôt que certaines de ses rivales de l'Ile-de-France, du Vexin, ou du Gâtinais, s'explique de lui-même par l'antiquité de notre vieille cité et sa position aux portes de Paris, au centre de cette région qui fut pour ainsi dire l'embryon du royaume de France et resta, même aux heures les plus sombres de l'histoire de la monarchie, dans le domaine exclusif des rois.

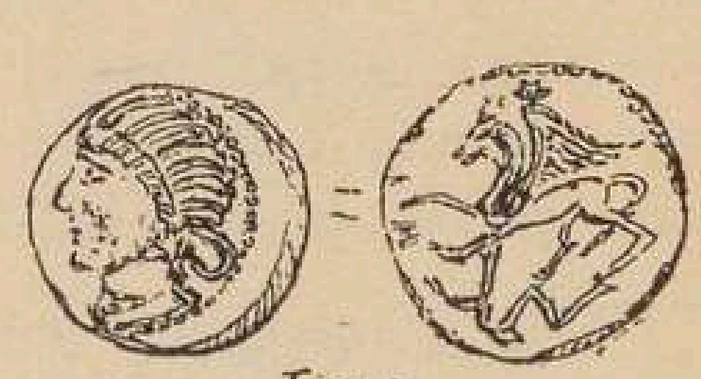


Fig I

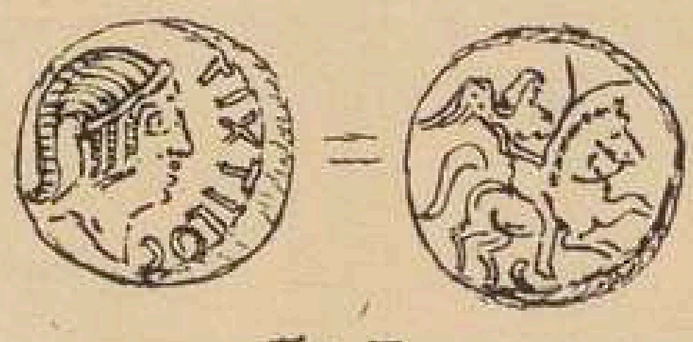


Fig II

Tous ceux qui se sont occupés de nos origines, tous nos historiens locaux, sont unanimes à reconnaître la haute antiquité du « *Pagus Stampensis* »; tous s'accordent à constater l'existence d'Étampes à l'époque gauloise anté-

rieure à la conquète [1]. Si, jusqu'ici, aucun document n'a mentionné ce nom avant le traité d'Andelot en 587, il n'est pas douteux pourtant que « l'Etampois » ne fut alors depuis longtemps habité. Outre les nombreux instruments en silex taillé ou poli, qui jalonnent tous nos plateaux au-dessus d'Étampes, témoins irrécusables d'une occupation intense à l'époque anté-historique, les monnaies gauloises qu'on a ramassées dans le périmètre immédiat de notre ville accusent nos relations commerciales avec les tribus voisines : Parisii, Senones, Carnutes, Aulerci-Eburovices, voire même Bellovaci. Pour mémoire et comme preuve de cette circulation du numéraire gaulois dans notre région, nous rappellerons un statère d'or pâle, découvert en 1868 ou 1869 à Etampes, rue de la Plâtrerie, et qui portait au droit, autant qu'il m'en souvienne, la tête bouclée d'Apollon, et au revers un cheval désarticulé, ainsi que plusieurs monnaies de bronze au type de PIXTILOS, l'une ramassée

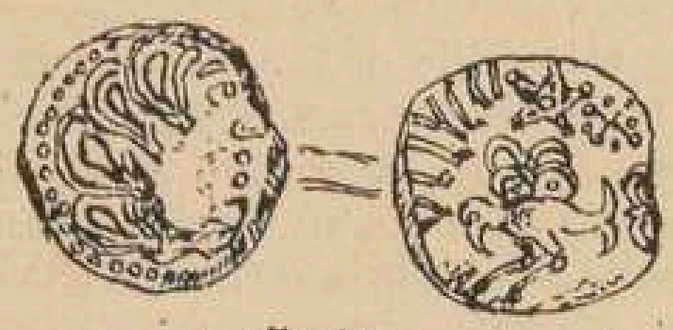


Fig. III

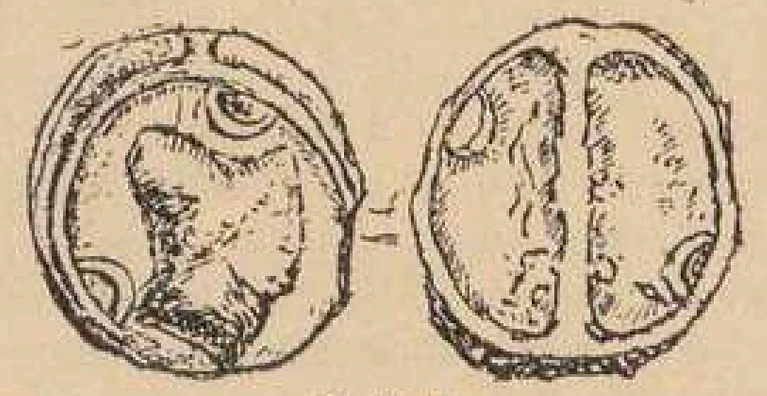


Fig. IV

sur le plateau du Temple (*Fig. I*), l'autre dans la vallée sur le territoire d'*Estampes-les-Vieilles* (partie gauloise de la ville d'Étampes) (*Fig. II*), et plus spécialement un bronze

1. Dom Fleureau, *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes*. — Maxime de Montrond, *Essais historiques sur la ville d'Étampes*. Paris, Debecourt, Étampes, Fortin, 1836, 2 vol. — Léon Marquis, *Les rues d'Étampes et ses monuments*. Étampes, Brière, 1881. — E. Dramard, *Notice historique sur l'origine de la ville d'Étampes*. Paris, Dumoulin, Étampes, Fortin, 1855.

à la légende YLLVCCI[1] (*Fig. III.* Cf. *Rev. Num.*, 1863, p. 306).

Toutefois Étampes n'était que le chef-lieu d'un *Pagus minor* et nous ne saurions découvrir de monnaies gauloises au type de la tribu qui l'occupait. Notre *Civitas* (*pagus*

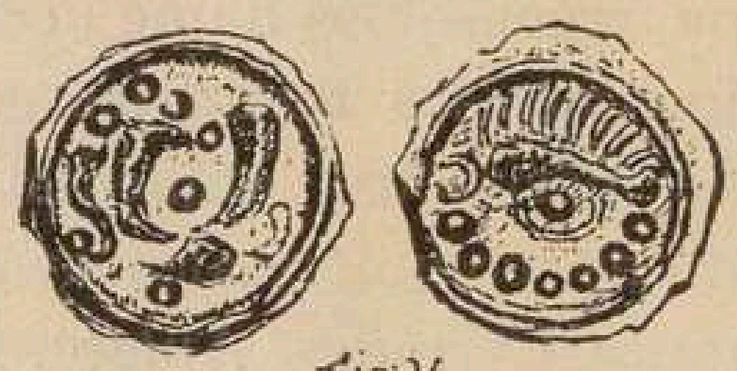


Fig V

major) était Sens. *Civitas Senonum*, capitale de la quatrième Lyonnaise ou *Sénonaise*, plus particulièrement du *pagus Senonicus*. Et quand la Sénonaise forma l'archevêché de Sens, notre « Pagus Stampensis » devint tout naturellement l'Archidiaconé d'Étampes.

Mais si les *Stampenses* n'ont pas frappé de monnaies spéciales et ont usé des espèces battues par leurs puissants

1. Il n'y eut jamais à notre connaissance de trouvaille de dépôt important de monnaies gauloises à Étampes, à moins que le statère d'or, découvert rue de la Plâtrerie, n'ait fait partie d'un trésor que les ouvriers, occupés à arracher une culée d'arbre dans un jardin, auraient mis à jour et dont ils se seraient emparés. Ce sont des sujets isolés qui ont été trouvés dans les environs immédiats d'Étampes. Celui du Temple appartient au groupe 7063-7067 de l'*Atlas* publié par M. de la Tour. Le PIXTILOS de Saint-Martin est semblable au n° 14, Pl. III de la *Rev. Num.*, année 1837. On a trouvé près Souzy-la-Briche, à Rimoron (Ec. de Breux, canton de Dourdan), un PIXTILOS au revers à l'oiseau dans un temple distyle (A. Blanchet, *Traité des Monnaies gauloises*, 1905, p. 333, fig. 273). A Villesauvage près d'Étampes, au-dessus du faubourg Saint-Martin, on aurait ramassé des potins coulés à l'imitation du taureau cornupète de Marseille (cf. A. Blanchet, *ibid.*, p. 251, fig. 116). A Méréville, arrondissement d'Étampes, on a trouvé des bronzes au type de l'aigle, aiglon, serpent, astre (A. Blanchet, *op. cit.*, p. 360, fig. 320) ainsi qu'un curieux potin au revers du sanglier, *Atlas*, pl. XXXII, n° 7905. Bellovaci (A. Blanchet, *op. cit.*, p. 370, fig. 351). Au nord de l'arrondissement, à Bouray, on a signalé une trouvaille de 15 à 20 potins, les uns au type du taureau cornupète avec tête à cheveux épars, les autres avec profil casqué. Le musée d'Étampes possède enfin un potin dont plusieurs exemplaires se sont rencontrés avec des types à l'aigle à Mérouville, Eure-et-Loir, au sud de notre arrondissement (Fig. I, II, III, IV, V. ci-contre).

voisins les Senons, les Carnutes et les Parisii, les « Étampois » de la période franque ont eu, dès le VI^e^ siècle, l'honneur d'un monnayage particulier qui a dû se continuer jusqu'au milieu du XIII^e^ siècle.

L'histoire de ce monnayage, qui a tenté plus d'un auteur, est encore à faire, et je n'ai point la prétention de l'entreprendre, n'ayant ni la science ni la compétence nécessaires pour mener à bien pareil travail. Je voudrais simplement cataloguer ici les espèces connues frappées dans la ville d'Étampes, en accompagnant cette nomenclature de quelques réflexions que leur examen attentif et la connaissance de notre histoire locale m'ont suggérées.

Pour l'intelligence de ces notes je diviserai ce modeste aperçu en trois paragraphes :

1° Les Francs ou époque des monétaires ;

2° Les Carolingiens ;

3° Les Capétiens.

J'ajoute de suite et pour n'y plus revenir qu'à Étampes il n'y a pas de monnayage « féodal » proprement dit. Si les Comtes ou Vicomtes, qui ont administré le pays au profit de l'autorité royale, y ont tenté de timides essais de pouvoir personnel, ils n'ont pu mettre à exécution leur désir d'indépendance. Étampes est de tout temps resté dans le domaine royal immédiat et si, parfois, la région s'est trouvée momentanément détachée du noyau central — comme lorsque Saint Louis en fit un douaire pour Blanche de Castille sa mère — elle ne tarda pas à faire retour à la Couronne à laquelle elle était nécessaire et par sa fonction et par son importance. Les monnaies d'Étampes ont donc été toutes frappées au profit du roi, quand elles n'ont pas eu le caractère municipal que nous serons forcés de reconnaître à plusieurs d'entre elles.

§ I

LES FRANCS

Cette position spéciale et privilégiée d'Etampes aux portes de Paris, dans un site riant, agréable, prospère, aux abords des centres d'approvisionnement les plus renommés, commandant la route de la capitale et l'accès vers Orléans, explique d'elle-même la faveur dont notre ville jouit sous les Mérovingiens.

Au traité d'Andelot conclu entre Childebert II, roi d'Austrasie, et son oncle Gontran, roi de Bourgogne, en 587, à l'occasion du partage de la succession de Charibert, roi de Paris, il est dit que Childebert cédait à son oncle « Chateaudun, Vendôme, et les *pays d'Étampes* et de Chartres qui étaient échus à son père Sigebert » : « Cum Castellis Duno et Vendocino et quidquid de *pago Stampensi* vel Carnoteno ... etc. » [1]. Gontran prétendait que d'après un traité fait avec « son frère Sigebert de bonne mémoire » toute la portion qui lui était échue du royaume de Charibert devait lui être entièrement rendue. Sigebert et après lui Childebert II avaient donc possédé tous ces pays.

Tout ceci concorde avec la tradition locale. Voici ce qu'écrivait Dom Basile Fleureau à ce sujet [2].

« On voit encore aujourd'hui au bout de la plaine des Sablons [3] sur le bord des prés, des restes d'un vieil bâtiment et d'une tour dite communément la Tour de Brunehaut. Il est très certain que cette dénomination vient de la reine

1. Greg. de Tours, livre X, chap. xx.

2. D. Fleureau. *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes*, pp. 16 et suiv.

3. Commune de Morigny-Champigny, arrondissement (à deux kilomètres) d'Étampes.

Brunehaut, ayeule des rois Théodebert et Théodoric. » Cette « Tour » faisait partie d'un vaste domaine occupant l'emplacement d'une *villa* gallo-romaine où l'on a trouvé des monnaies d'or, d'argent et de bronze du haut et du Bas-Empire.

C'est à l'époque sans doute du séjour à Morigny du roi Sigebert, ou de sa veuve, qu'il faut faire remonter l'origine du monnayage étampois. Antérieurement à cette date on usait à Étampes d'espèces imitées des monnaies romaines du Bas-Empire ainsi que l'a constaté M. Maurice Prou dans son Introduction au *Catalogue des Monnaies Mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale* [1]. Un tiers de sou d'or au type d'Anastase et trouvé à Étréchy [2], tiers de sou d'or absolument semblable à celui qu'on ne peut refuser d'attribuer à Orléans et portant à l'exergue, au revers, les lettres AVRIL, en est la preuve (*Fig. VI*).

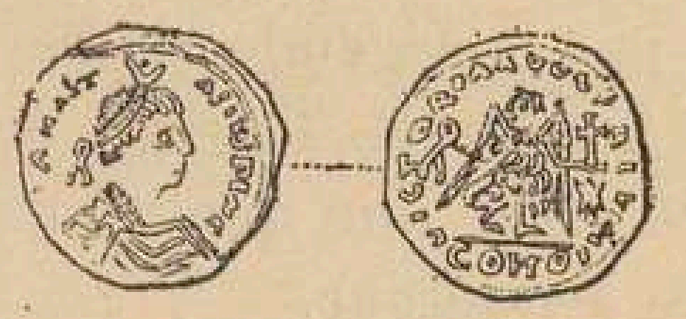


FIG. VI

Les premières monnaies « Étampoises » sont de l'époque dite « des Monétaires » c'est-à-dire qu'elles remontent de la seconde moitié du VI^e^ à la fin du VII^e^ siècle. Elles appartiennent à deux groupes dont l'un est essentiellement « Parisien ». En voici la suite d'après la *Description générale des monnaies mérovingiennes* de A. de Belfort, que j'ai eu d'autre part la bonne fortune de pouvoir augmenter d'un numéro.

1. Paris, Rollin et Feuardent, 1892, p. XVII, fig. I.
2. Étréchy, canton, arrondissement et à 7 kilomètres d'Étampes.

DROCTEGISELUS

I, n° 4190 [ST] AMPAS FI. Buste au type à l'appendice perlé à droite, épaule cintrée.

℟. ΔROCTEGISILOM. Croix grecque chrismée à droite, au-dessus d'un globe et d'un degré étroit (dessin). Tiers de sou, 1 gr. 40. Cab. de France. (C'est le n° 567 du Catalogue de la Bibliothèque Nationale [1].) (*Pl. VIII, n° 1*).

II, n° 4191. STAPAS. I. Buste au type de l'appendice perlé à droite, etc...

℟. ✠ ⊐ RTE — LVS. Croix latine, ancrée, fichée sur un globe (dessin). Cab. de France. Tiers de sou, 1 gr. 32. (Prou, *op. cit.* n° 568.) (*Pl. VIII, n° 2*).

III, n° 4192.?... STAMPAS IEI. Buste à cheveux épars à droite, cou maigre.

℟. Croix latine ancrée aux angles radiés sur deux degrés (le ms. n'indique pas la légende du revers), sans dessin. Coll. de Ponton d'Amécourt. Tiers de sou, 1 gr. 30.

Ajoutons à cette série une quatrième monnaie dont je viens de me rendre acquéreur.

IV. ✠ STAMPAS FIT. Buste au type à l'appendice perlé à droite. (Le diadème *rayé* au lieu de perlé.)

℟. DROCCEGISEIVS [2]. Croix ancrée, fichée sur un globe

1. Cette monnaie et la suivante sont ainsi décrites dans le *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale* de M. M. Prou :
N° 567 [ST]ÀM PAS· Buste au diadème perlé à droite.
℟· DROCTEGISILO·M(*onetario*). Croix chrismée sur un globule et un degré.
Tiers de sou d'or. 1 gr. 38 (Coll. Rousseau) Ponton d'Amécourt. *Essai*, p. 160. Blanchet, *Nouveau manuel*, t. I, p. 90, l. 20.
N° 568 : STAPAS· Buste au diadème perlé à droite.
℟· ✠ JRTEGLVS, (pour *Droctegisilus*). Croix ancrée sur un globule.
Tiers de sou d'or, 1 gr. 30, pl. X, n° 20.

2. La lecture de ce tiers de sou n'est pas douteuse, il y a bien 2 C au lieu d'un C et d'un T, l'L n'a qu'un montant.

accostée en bas de 2 étoiles. Ma Collection. Tiers de sou, 1 gr. 30. (*Pl. VIII, n° 3*).

DRUCTOMARUS

V. n° 4193. DRVCTOMARVS. Buste diadémé à droite, diadème terminé en volute.

R'. STAMPAS· FITVRC. Croix latine pattée, anglée de huit globules dans un grènetis attaché au bas par un globe (dessin). Coll. Duhamel. Coll. du prince de Furstemberg. Exemplaire de Saulcy. Denier, 1, 10 et 24 grains.

Saulcy, *Rev. Num.*, 1838, p. 272, *Pl. X, 14.*
Combrouse, *Atlas* XLII. 21. Fillon. *Considérations*, p. 18.
Liste Cartier 311 [1]. (*Pl. VIII, n° 4*).

Cette dernière pièce a été longtemps seule connue. En 1838, F. de Saulcy la signalait dans un article de la *Revue Numismatique*, relatif à des *Monnaies mérovingiennes inédites*. Il constatait que c'est un « charmant » spécimen de l'art franc (*Fig. VII*). Son fini, l'élégance de son style, son aspect moins barbare, ses attributs, etc., nous inciteraient à

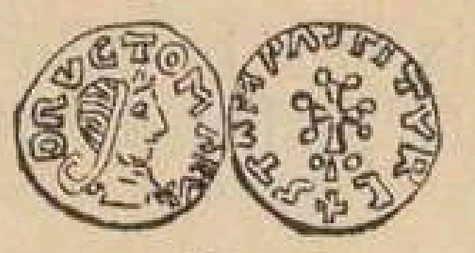


Fig VII.

lui donner la première place dans la chronologie des espèces mérovingiennes étampoises. Elle appartient en tous cas à une autre école que les *Droctegiselus* et semble se rapprocher des types limousin ou chalonnais que l'on retrouve

1. M. Dieudonné fait remarquer que le style de ce denier est semblable à celui des deniers frappés par MAVRINVS à Orléans et à Alluyes. Nous le donnons deux fois, dans le texte et en planche, à cause de légères différences dans le dessin de la *Rev. Num.*, et dans celui qui nous a été fourni d'autre part.

jusqu'à Reims. On pourrait à mon avis la faire remonter à l'époque où Sigebert habitait Étampes-Morigny. Sur les quatre autres, trois semblent de même style. La quatrième avec son « buste à cheveux épars » paraîtrait plus barbare et plus basse d'époque. En tous cas la croix ancrée de leur revers indiquerait que ces quatre triens appartiennent à la fin du VII^e siècle. Le type de la « croix ancrée » créé par saint Éloi dans l'atelier de Paris est en effet un certificat d'origine qu'on ne saurait négliger. Il n'y a pas à tenir compte de la différence minime que l'on remarque dans le diadème du droit sur l'un des tiers de sou, le plus parfait, entre parenthèses, des quatre pièces signées par le monétaire Droctégiselus. Quant au n° 4192 de la *Description* de M. de Belfort, on serait tenté de lui donner la dernière place dans la série et d'y voir un type dégénéré ou continué. Aurait-il circulé à Étampes avec un denier d'argent unique, conservé au musée d'Étampes, et trouvé il y a 30 ou 40 ans dans un jardin maraîcher sous une culée de poirier ? Cette petite monnaie de transition que j'ai signalée en son temps à M. Maurice Prou, qui l'a ainsi cataloguée : « denier indéterminé à l'A crucigère [1] », porte en effet d'un côté un A surmonté d'une croix aux branches légèrement pattées, accostée de groupes de globules, trois à droite, trois à

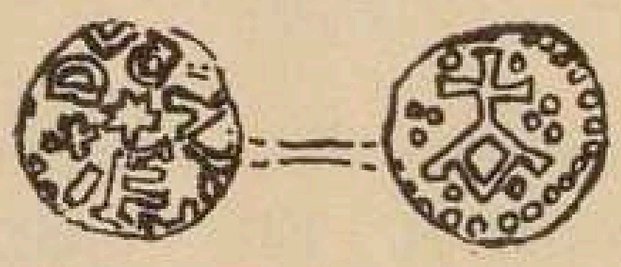


FIG. VIII

gauche, deux en haut, deux en bas, le tout dans un grènetis. Sur l'autre face une sorte de buste dégénéré se compose d'une étoile surmontant un signe à trois échelons,

1. N° 5697 du Catalogue de M. A. de Belfort, poids 1 gr. 09.

sorte d'E majuscule. Derrière la tête une croisette commence une légende inintelligible ✠DVG·A ???. Serait-ce le souvenir du nom de Droctegiselus ou Dructegiselus ? (*Fig. VIII*).

Quoi qu'il en soit, toutes ces espèces ont été battues par des monétaires appartenant à la race des conquérants ainsi qu'en témoigne leur nom à consonance tudesque [1] et l'ont été au profit du fisc royal. L'émission de ces monnaies prouve une fois de plus l'importance de notre région placée directement sous l'autorité des rois de Paris. Elles ont dû être ouvrées soit aux environs de la villa royale de Brunehaut, soit mieux encore dans la ville ancienne d'Étampes, *l'Estampes-les-Vieilles* de Fleureau, l'ancienne ville gauloise qui, seule à cette époque, était construite et entourée de retranchements.

§ II

LES CAROLINGIENS

A la chute des Mérovingiens leur monnayage disparaît, et sur ses ruines s'en édifie un autre d'une durée bien plus grande et qui donnera naissance au monnayage féodal. Le denier et l'obole inaugurent ce système d'où les *monetarii* sont exclus, et où le pouvoir central reprend sa prépondérance. Dans les premiers temps de cette transformation, l'atelier d'Étampes n'est plus représenté. Il ne semble plus avoir sa raison d'être du moment où la perception de l'impôt a subi elle-même une profonde transformation. Sous Pépin, sous Charlemagne, sous Louis le Débonnaire, sous Charles le Chauve... bien que déjà le pays d'Étampes

1. Engel et Serrure, *Traité de Numismatique du moyen âge*. Paris, Leroux, 1891, p. 95. — E. Forsttemann, *Altdeutscher Namenbuch*, 2e éd. Bonn, 1900, in-4°, t. I, pp. 429-647-1099, et A. Longnon, *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, pp. 300-322.

soit devenu *comté* et que la *moneta* soit d'ordinaire l'apanage du *comitatus*, nous ne voyons paraître aucune espèce locale [1]. L'apparition du type étampois carolingien semble coïncider avec un événement important qui eut sur la suite du monnayage national une influence considérable, avec les débuts de la monnaie tournois d'une part, de la monnaie parisis d'autre part.

Si nous consultons le lumineux exposé qu'Anatole de Barthélemy [2] a donné dans la *Revue Numismatique* sur cette question d'origines, nous verrons que ce sont les descendants de Robert le Fort, c'est-à-dire « ces ducs d'entre Seine et Loire que l'on désigne improprement sous le titre de ducs de France » à qui l'on doit ce double monnayage.

Or, ainsi que nous allons nous en rendre compte, la renaissance du monnayage étampois date précisément d'Eudes ou de Robert, suivant qu'on admettra ou non la classification de Gariel et, en tous cas, de l'avènement au pouvoir des « ducs d'entre Seine et Loire ». Les quatre monnaies carolingiennes étampoises comprennent en effet jusqu'ici :

1° Un denier attribué à Eudes (887-898) ou à Robert ? (922-923) ;

2° Un denier anonyme attribué à Charles le Simple ou à son époque (896-929) ;

1. Deux ou trois dépôts de monnaies carolingiennes ont été découverts aux environs d'Étampes, l'un à Beaumont, commune de Chalo-Saint-Mard (voir *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gatinais*, t. VI, pp. 232 à 242), et tiré à part ; Duhamel et Legraud, *Dernières considérations sur les monnaies Carolingiennes trouvées à Beaumont*. Orléans, Herluison, 1888, 12 p.) ; un autre à Lardy, canton de La Ferté-Alais, arrondissement d'Étampes, un autre à Méréville (voir *Annales de la Soc. du Gatinais*, t. II, pp. 29 à 34). Aucun d'eux ne contenait de monnaies locales. Au milieu d'ateliers très divers on comptait plusieurs PALATINA MONETA. C'est tout ce qu'on peut dire.

2. A. de Barthélemy, *Recherches sur les origines de la monnaie Tournois et de la monnaie Parisis* dans *Rev. Num.*, 4e série, t. I, 1897.

3° Deux deniers au monogramme de Raoul (923-936), dont un au moins de l'époque et l'autre probablement postérieur à Louis IV (936-954) s'il n'est pas contemporain de Lothaire (954-986) ou de Louis V (986-987).

Les voici tels que nous les trouvons décrits dans les auteurs [1].

EUDES OU ROBERT ?

1° + CRΛTIΛ D—I REX entre deux grènetis. Au centre croisette et monogramme altéré de Robert? [2].

℟. STΛMPIS CΛSTLI entre deux grènetis. Croix. Denier. Gariel, p. 287 et pl. XLVIII, 1 de Robert Ier [3].

(*Pl. VIII, n° 5*).

RAOUL ?

2° + CRΛ†IΛ D—I REX entre deux grènetis. Croisette et monogramme de Raoul.

℟. STΛMPIS CΛTELI entre deux grènetis. Croix. Denier. Cabinet de France. — Gariel, p. 303 et pl. LIII, n° 19. — Poey d'Avant, t. I, p. 7, n° 38 et pl. I, fig. 23. — Engel et Serrure, p. 252, f. 459. (*Pl. VIII, n° 6*).

3° + CRΛTIΛ D—I REX. Monogramme (Carolin dégénéré ou Raðulfien). Grènetis aplatis réduits à l'état de filets.

℟. STΛPIS CΛSTRΛ entre deux grènetis atténués formant dents de scie. Croix. Denier. Ma Collection. Poids 1 gr. 20. Exemplaire Meyer, n° 429. Gariel, p. 303 et pl. LIII, n° 20 [4]. (*Pl. VIII, n° 8*).

1. Nous avons suivi ici l'ordre de Gariel, sauf à le discuter par la suite.

2. Ce denier a été attribué à Eudes par MM. Engel et Serrure qui en ont reproduit le monogramme à la p. 250 de leur ouvrage, fig. 452.

3. Gariel, qui indique ce denier au Cabinet de France, fait une confusion avec le denier suivant, n° 38 de Poey d'Avant.

4. Gariel, p. 303, donne CRΛTRΛD—I, mais c'est bien CRΛTIA qu'il faut lire.

4° + CRATIA D—I REX entre deux grènetis. Croix.

℟. STAM—BIS + en deux lignes séparées par une barre perlée; au-dessus et au-dessous croisette. Denier. Cabinet de France. Gariel, pl. LIII, n° 21, classé à Raoul. Poey d'Avant, pl. I, n° 24, *Rev. Num.*, 1839, pl. III, n° 11 et 1840[1]. (*Pl. VIII, n° 7*).

Ces quatre deniers, à peu près uniques, composeraient tout le bagage étampois carolingien, car il n'y a pas lieu, comme nous le verrons plus loin, d'attribuer à Lothaire l'obole qui lui est donnée par Gariel (p. 315 et pl. LVII, n° 14) et qu'il convient de restituer à Philippe Ier. Faut-il au contraire ajouter à cette courte liste un denier de Bouchard, comte de Paris, ainsi décrit par M. de Barthélemy: + BVCHARDVS CO. Monogramme dégénéré de Raoul. ℟. GRATIA DI REX? Peut-être. Cette monnaie, que l'auteur de l'article susdit considère comme la dernière monnaie frappée par un Comte de Paris, a pu aussi bien sortir de l'officine d'Étampes que de celle de Château-Landon. Barthélemy penche pour la première localité et c'est pourquoi nous citons ce denier en fin de notre nomenclature. Bouchard, comte de Vendôme, qui avait reçu de Hugues-Capet Corbeil et Melun avec la garde du cours de la Haute-Seine et, vers 987, la dignité de comte de Paris, avait aussi des fiefs dans le Gâtinais, et lorsqu'il fit la guerre à Eudes comte de Blois, en 999, lui reprenant Corbeil, il

1. Ce denier a été publié une première fois par Fougères dans la *Rev. Num.*, année 1839, p. 100 et dessiné pl. III, n° 11; une seconde fois par Duchalais, *Rev. Num.*, 1840, p. 439. Il est cité par nombre d'auteurs qui varient sur son attribution. Anatole de Barthélemy (*Rev. Num.*, 1897) le donne comme une monnaie de transition assimilable à celles de Lothaire, le monogramme ayant disparu et étant remplacé par une croix (*Recherches sur les origines de la monnaie tournois et parisis*).

avait avec lui un comte de Château-Landon du nom de Geoffroy. D'où hésitation possible. M. M. Prou, qui a étudié tout spécialement les monnaies de Bouchard frappées à Paris [1], constate que Hugues Capet ne frappait monnaie à Paris que parce qu'il exerçait le *Comitatus* dans cette cité, mais qu'il s'était dessaisi de ce Comté en faveur d'un de ses fidèles, Bouchard, comte de Vendôme, lequel y battit monnaie. Si Bouchard a frappé des monnaies à la légende *Parisius civis*, comme Étampes rentrait dans les limites du Comté de Paris, la conclusion à tirer de ce raisonnement serait que le denier de Bouchard sans nom de lieu a bien pu être frappé à Étampes.

Mais laissons l'incertain et reprenons par ordre les deniers carolingiens d'attribution sûrement royale.

La première constatation commune aux quatre monnaies étampoises est l'absence de légende à nom royal et l'existence, à sa place, de la formule GRATIA D—I REX inaugurée sous Charles le Chauve, formule qui s'est immobilisée et a duré jusqu'à l'avènement des Capétiens [2]. Dans trois des monnaies sur quatre, le centre est occupé par un monogramme royal dont cette légende n'est que le complément. Seul le denier au revers STAM—BIS en deux lignes remplace par la croix ce monogramme habituel, ce qui en fait un type pour ainsi dire « municipal ». Sur les autres deniers, la croix est le centre de la légende au nom de la ville.

Le monogramme odonique ou radulfien est essentiellement la caractéristique de notre région. M. E. Cartier [3]

1. M. Prou, *Les monnaies de Bouchard, comte de Paris*, dans *Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1896, pp. 279 et suiv.

2. C'est aussi celle du denier de Bouchard, si toutefois il est d'Étampes.

3. E. Cartier, *Dernières observations sur les monnaies au type Chartrain*, dans *Rev. Num.*, t. XIV, p. 280.

qualifiait de « type Chartrain » celui qui figure sur la monnaie d'Étampes n° 2 de notre description.

La seconde constatation est l'avènement à Étampes du monnayage carolingien local sous Eudes, à l'époque où ce duc de France et comte de Paris se fit donner la couronne par les grands au préjudice de Charles le Simple auquel il dut cependant, vers 896, céder une partie du royaume. A ce moment la châtellenie d'Étampes est évidemment aux mains du comte de Paris, qui l'administre par quelqu'un de ses lieutenants. L'ancien droit de battre monnaie lui revient par suite de l'extension nouvelle donnée à ce privilège. Eudes, en effet, frappe monnaie à Amiens, à Blois, Saosne, Tours, Péronne, Bourges, Chartres, Châteaudun, Limoges, Orléans, Paris, Sens, Angers, Château-Landon, etc. Le monogramme qui centre le denier n° 1 de notre description nous paraît bien le monogramme odonique et non celui de Robert (Voy. pl. VIII, fig. IX et X). Robert, au surplus, n'ayant régné qu'un an, combattu par Charles le Simple, il est plus probable qu'il faut rendre à Eudes ce denier où la châtellenie d'Étampes est indiquée par la légende STAMPIS CASTLI. Pour Étampes cette constatation, répétons-le, est intéressante et peut avoir une influence définitive sur l'âge du *castellum* de Guinette; non pas que je prétende ici que le donjon actuel puisse être reculé jusqu'à pareille époque, mais simplement que l'endroit lui-même a possédé une citadelle dès avant les Capétiens [1].

1. Ce *castellum* a pu être établi sur l'emplacement d'un ancien retranchement romain. Une monnaie de Dioclétien, trouvée dans son enceinte, semble appuyer cette opinion. En tous cas c'est aux pieds de cette fortification qu'*Estampes-les-Nouvelles* est venue s'établir. On peut rappeler que nos villes modernes se sont formées ainsi, dans beaucoup de cas, autour des cités romaines des IIIe et IVe siècles, défendues par de solides remparts (voy. Adrien Blanchet, *Les enceintes romaines de la Gaule; étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, 1905).

Cette formule STAMPIS CASTLI, CATELI, CASTRA, — dans sa manière parfaite CASTELLVM STAMPIS, — demeurera, jusqu'à Louis VII, la signature caractéristique de nos espèces. Il était dès lors intéressant de constater qu'elle date au moins des dernières années du IXe siècle.

Le denier carolingien étampois, auquel nous serions tentés de donner la seconde place, est le denier à légende bilinéaire (n° 4 de notre description). Fougères qui l'a signalé pour la première fois, en 1839, dans un article de la *Revue Numismatique* relatif à des *Monnaies inédites de la seconde race*, l'attribue, soit à Raoul, soit à Charles le Simple et plus spécialement à Charles le Simple, à l'époque de ses guerres contre Robert. Son anonymat l'avait frappé. Il nous semble qu'on peut l'expliquer facilement par l'embarras qu'éprouvaient certaines populations ballottées entre Charles et Eudes. A Etampes, cette fausse position devait être plus grande encore qu'ailleurs, en raison de la situation, rapprochée du chef-lieu, et nos pouvoirs locaux, nos gouverneurs, administrateurs, comtes, etc., ont dû s'efforcer de faire acte de neutralité politique en omettant sur les monnaies tout signe rappelant le nom de l'un des prétendants à la couronne. C'est l'opinion de MM. Engel et Serrure pour expliquer cet anonymat en Champagne et en Touraine. Nous croyons pouvoir l'appliquer à Étampes avec plus de certitude encore que dans ces régions [1].

Cette attribution à Charles le Simple semble corroborée par les observations publiées en 1840, par Duchalais, dans la *Revue Numismatique*, concernant des *Monnaies des Xe et XIe siècles* frappées à Senlis, Chinon, Orléans, *Étampes*, Le Mans et Cateau-Cambrésis. Lui aussi constate l'anonymat des

1. A. Engel et Serrure, *Traité de Numismatique*..., t. Ier, pp. 275 et suiv. Anatole de Barthélemy reculerait l'émission de cette pièce jusqu'à l'époque de Lothaire (*op. cit.*, pp. 165 et suiv.).

espèces frappées à cette époque « aux environs de Paris » et en rapprochant notre monnaie d'Étampes à la légende bilinéaire du curieux denier au revers de SCE—MARIE, en deux lignes, avec croisettes, il conclut à l'antériorité de ce type au règne de Hugues Capet. En poussant un peu plus loin son raisonnement, nous croyons pouvoir affirmer que cet essai de « monnaie municipale » date bien de l'époque des luttes entre Charles le Simple et Robert, et qu'il n'y faut pas voir, comme l'aurait cru Delombardy [1], des monnaies anonymes des « Vicomtes d'Étampes ». Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point spécial en parlant du monnayage d'Étampes de Philippe Ier, de Louis VI et de Louis VII.

Si nous en croyons les apparences, le n° 2 de notre description reviendrait sans conteste à Raoul. Le monogramme qui centre la légende GRATIA D—I REX est bien le monogramme Radulfien avec l'F en haut et tournée à droite, à la différence de ce qui a lieu dans la monnaie orléanaise de ce prince. « La lettre R le complète en bas à gauche avec une saillie de l'O cruciforme en usage alors. Le D fait pendant de l'autre côté de la haste formant la base du chiffre au-dessus du second O cruciforme. Une petite croisette accoste l'F en haut » [2]. Le revers est occupé, au centre, par la croix pattée, et la légende STAMPIS·CATELI circulaire. En comparant ce denier à celui que nous avons donné à Eudes, on relève entre eux des caractères de parenté indiscutables. Largeur du flan, épaisseur du grènetis, forme des lettres, aspect général, tout concourt à en faire deux voisins proches. Seul le monogramme est changé et, si l'on constate une légère variante dans la légende « municipale » en voie de formation,

1. Delombardy, 1848, gr. in-8° de 105 p., et *Rev. Num.*, 1848, p. 293.

2. Voy. le monogramme de Raoul, fig. XI, Pl. VIII. Cartier (*Dernières observations sur les monnaies au type chartrain* dans *Rev. Num.*, 1849, pp. 244 et suiv. Pl. VII, n° 3) déclare que le chiffre de Raoul est « parfait, imitant certains monogrammes d'Eudes ».

il n'en faut pas induire que les deux deniers sont d'époque très différente. Ils sont au contraire de dates très rapprochées.

Ces pièces remarquables, disait Cartier dans l'article que nous venons de viser, en parlant des deniers d'Orléans, *Étampes*, Chartres, Dreux et Nogent, découverts, en 1845, à Chartres « nous apprennent que Raoul a frappé monnaie dans les principales villes du pays chartrain avec le titre de roi, mais vaisemblablement plutôt *comme partageant les droits de souveraineté immédiate sur le duché de France*, qui comprenait le comté de Chartres, avec Hugues le Grand, son beau-frère, qui l'avait fait élire roi lorsqu'il pouvait l'être lui-même ».

C'est la confirmation de la théorie des « Ducs d'entre Seine et Loire ». Nous pouvons donc en toute assurance attribuer notre denier à l'époque même de Raoul.

Il n'en sera pas de même pour le second type attribué jusqu'ici à ce prince (n° 3 de notre description). Le flan de ce denier plus large, les lettres plus écrasées, le retour volontaire au monogramme carolin, tout prouve qu'il s'agit ici d'un type continué, type local destiné à circuler dans une région habituée aux monogrammes, empruntant les caractères des anciennes espèces tout en conservant un judicieux anonymat. C'est encore l'époque des « prudences » étampoises. Comme aspect notre denier ressemble au Lothaire de Bourges. Le monogramme tout particulier qui occupe le centre du GRATIA D—I REX est une dégénérescence du monogramme carolin et non une déformation du type odonique. Le K est remplacé par une barre terminée par deux petits croissants — tout comme nous le verrons plus loin sous les Capétiens — signes qui ont la prétention de rappeler à la fois le C de Carolus et l'R de Raoul. L'F est un peu comme dans le Raoul d'Orléans, la tête en bas, l'ouverture tournée à droite, à l'opposé du D. Il y a là

évidemment une monnaie de transition qui peut aussi bien appartenir aux derniers Carolingiens — Louis IV ou Lothaire — qu'aux premiers Capétiens; un type postérieur à Raoul, battu à cette époque troublée où l'autorité des lieutenants du roi, « comtes ou vicomtes », dut être assez grande et assez personnelle, mais où perçait déjà ce désir d'unité qui ne tardera pas à s'affirmer jusque sur les monnaies. Ici nous ne lisons plus CATELI ni CASTLI; mais pour la première fois CASTRA, comme à Château-Landon [1]. Faudrait-il voir là une émission de Bouchard, comte de Vendôme, antérieure au BVCHARDVS CO dont nous avons parlé plus haut?

En tous cas cette monnaie est évidemment la dernière de la série des carolingiennes que nous avons succinctement analysées et elle nous amène tout naturellement à l'époque où Hugues Capet, élargissant le flan des deniers, commençait à y inscrire son titre de DVX avant que ses successeurs immédiats n'y missent le nom plus honorable de REX.

En quel endroit d'Étampes ces monnaies ont-elles été battues? Où était situé l'atelier monétaire d'Étampes sous les Carolingiens? Existait-il dans l'enceinte du *castellum*, sur la butte de Guinette, sous la direction d'un officier du roi? Etait-il établi dans la vieille ville étampoise (*Estampes-les-Vieilles*) au faubourg Saint-Martin? Rien ne vient éclairer sur ce point, nos recherches. Tout ce que nous savons c'est qu'audit faubourg, non loin de cette antique église que l'on dit fondée par Clovis II, s'élevait un « Palais », qui a pu être le séjour des rois carolingiens lors de leurs visites

1. Les rapprochements entre la monnaie d'Etampes et celle de Château-Landon sont curieux à observer. Duchalais s'en est déjà occupé (*Rev. Num.*, 1848. *Bulletin bibliographique*, pp. 296 et suiv.); mais il y aurait matière à une comparaison plus approfondie.

à Étampes. Une petite place en bordure de la grande rue, et non loin de l'« Ouche » de Saint-Martin, porte encore, de nos jours, le nom caractéristique de « place du Puits du Palais ». Et comme sous Robert le Pieux, la reine Constance fit bâtir un « Palais » nouveau, dans l'enceinte de la ville nouvelle, à l'emplacement de notre tribunal et de notre gendarmerie, il est à peu près certain que le « Palais d'Estampes-les-Vieilles » n'a pas dépassé la période carolingienne. En dehors de ces vagues suppositions, aucune indication même lointaine, nom de rue, lieu dit, monument, tradition... ne vient jalonner la route.

Résumons-nous : Le monnayage étampois carolingien commence à l'époque troublée des règnes d'Eudes et de Charles le Simple. Ses produits ne sont que des monnaies *locales* destinées à ne circuler que dans le lieu même de la fabrication et non à courir dans tout le royaume [1]. Les types choisis (le monogramme si populaire et si estimé) lui assurent la faveur des populations et une certaine extension.

Ce monnayage étampois a la même origine que le monnayage tournois et parisis. L'extension à Étampes du privilège des ducs-abbés de Tours et de Saint-Denis, seigneurs de Chartres, n'est pas douteuse, et c'est à eux que nous devons de posséder à Étampes une monnaie en quelque sorte municipale qu'on a pu appeler « un étampois » ainsi que semblent le prouver ces deux vers relevés par Du Cange dans le roman d'*Aubery-le-Bourguignon* :

« Ervis son frère maintint mult bien ses drois
« Qu'il n'en perdi vaillant un Etampois » [2].

1. Delombardy, *loc. cit.* Duchalais, dans *Rev. Num.*, 1848.
2. Maxime de Montrond. *Essais historiques sur la ville d'Etampes*, t. Ier, p. 134. (l'auteur écrit *Cavis* son frère...). E. Dramard, *op. cit.*, p. 24, et Du Cange, *Moneta Baronum, stampenses.*

§ III

LES CAPÉTIENS

A l'origine de la dynastie capétienne nouvelle lacune dans le monnayage étampois. Rien de Hugues Capet, dont au reste la monnaie de Bouchard serait contemporaine, rien de Robert, rien de Henri Ier. Pour Robert, la chose est plus étonnante. Tous ceux qui ont étudié l'histoire d'Etampes savent en quelle estime ce roi tenait notre vieille cité. Robert le Pieux est en effet considéré ici comme le « père d'*Estampes les Nouvelles* » ou *Estampes le Chatel*. C'est là qu'il fonda la belle collégiale de Notre-Dame, c'est là que la reine Constance fit bâtir ce « Palais du Séjour » ou « des Quatre Tours » où le chroniqueur Helgaud place un des épisodes les plus touchants de la vie du charitable monarque. La monnaie de Paris suffisait sans doute à nos besoins. L'importante trouvaille, faite aux portes d'Étampes en 1910, de deniers de Henri Ier frappés à Paris, que nous avons signalée aux lecteurs de la *Revue*, trouvaille qui renfermait quelques anonymes d'Orléans et de Chartres, semble prouver l'inexistence, à l'époque, d'un monnayage étampois [1]. La résurrection de ce monnayage coïncide avec la réforme qui amène le nom du roi sur les espèces, avec cette tentative d'affirmation, sur la monnaie, du pouvoir royal en lutte avec celui des comtes qui, depuis la fin de la dignité de *Dux Francorum*, avaient voulu s'attribuer les droits et revenus des anciens ducs.

C'est Philippe Ier qui inaugure la série des monnaies étampoises capétiennes. Disons de suite que si les espèces

1. A. Dieudonné et M. Legrand dans *Rev. num.*, 1911, p. 435.

carolingiennes sont restées à peu près uniques et si l'on peut aller jusqu'à induire de ce fait que la production en était réduite et la circulation restreinte, ici au contraire les documents sont nombreux et variés. Les trouvailles se sont montrées moins avares, et en avançant dans le XII^e^ siècle, les spécimens deviennent si nombreux qu'il faut bien reconnaître que la fabrication, devenue plus active au fur et à mesure des besoins du pouvoir central, a fait rayonner de plus en plus loin les produits de notre industrie. Produits, il faut l'avouer, assez défectueux [1], mais dont les caractères répondent bien aux caractères généraux de l'époque.

PHILIPPE I^er^ (1060-1108).

Les monnaies de Philippe I^er^ d'Étampes sont de deux types : 1° Celles « au monogramme » ; 2° Celles « à la Porte de ville » ou « Portail ». Chaque type forme deux groupes. Groupe A : Monnaies au monogramme dégénéré d'Eudes? de Raoul? ou de Robert?.. Groupe B : Monnaies au monogramme dégénéré de Charles. Groupe C : « Portail » ou « Porte de Ville », accosté des lettres complémentaires DEXTRA, en groupes, avec croix cantonnée des lettres A et ω [2]. Groupe D : Portail accosté des lettres IC—I—IS—AR? formant une légende inintelligible avec croix cantonnée de deux S [3].

1. Engel et Serrure, *op. cit.*, t. II, pp. 353 et suiv.

2. Exception serait faite jusqu'à preuve du contraire pour le n° 16 d'Hoffmann dont l'avers n'est pas reproduit et à supposer que les lettres qui accostent le portail ne soient pas IC·I·IS AR.

3. Nous verrons plus loin l'interprétation qu'on donne à cette légende et aux deux S des cantons.

I

Groupe A.

1. + PHIL'PVS X. REA D—I [1]. Dans le champ monogramme dégénéré (Eudes ou Robert? Fig. IX, X. Pl. VIII).

℟. CΛSTELLVM STΛMPIS (A non barrés). Croix cantonnée de deux A barrés. Denier. Le Blanc, p. 156, n° 13. Hoffmann, Pl. IV, n° 18. Poey d'Avant, p. 7. (*Pl. IX, n° 1*).

2. PHIL'PVS X RE.... I. Monogramme dégénéré de Robert? *Fig. X de la Pl. VIII.*

℟. CΛSTELL.... TΛMPIS. Croix cantonnée de deux A barrés : (les autres non barrés). Denier ébréché. Cabinet des Médailles, n° 39 de l'inventaire. (*Pl. IX, n° 2*).

Groupe B.

3. PHL Я X REX I. Dans le champ monogramme carolin? dégénéré.

℟. PHIL'PVS. C. STΛMPIS. Croix non cantonnée. Denier. Vente Hoffmann 1887 [2]. (*Pl. IX, n° 3*).

1. L'I de LIPVS est supérieur. Cette remarque s'applique à toutes les légendes des monnaies étampoises de Philippe I^er^. C'est une des caractéristiques de nos espèces. C'est à notre avis cet I supérieur mal interprété qui a donné naissance à la légende erronée PHIEPVS REX qui fleurit dans nombre de catalogues. Poey d'Avant, qui a décrit ce denier p. 7 de son ouvrage, n'en donne pas le dessin. Il indique comme référence le « Musée monétaire à Paris ». Le Cabinet des médailles possède en effet un exemplaire ébréché d'un denier de cette nature que nous donnons ici sous le n° 2 de cette description et de la planche IX. Ce doit être celui auquel Poey d'Avant fait allusion. Quant au dessin de Leblanc, reproduit par Hoffmann, disons qu'il n'était pas pris au sérieux jusqu'ici par nombre de numismates qui doutaient de l'existence de l'original.

2. Je dois le dessin et la description de cette pièce à feu M. le D^r^ Duhamel. Elle ne figure pas dans Hoffmann, pas plus d'ailleurs que l'obole de ma suite (qui a été trouvée à Pithiviers) et les suivantes données par Poey d'Avant et Gariel.

4. + PHLЯ X REX I. Dans le champ monogramme carolin dégénéré.

℟. CΛSTELLVN STΛNPIS. Croix non cantonnée. Obole. Ma Collection, poids 0 gr. 50, et Cabinet des Médailles, n° 38 de l'inventaire [1]. (*Pl. IX, n° 4*).

5. + IHLS X REX — I. Monogramme de Charles.

℟. CΛSTELLVN STΛMPIS. Croix. Obole. Poey d'Avant, p. 8 et Pl. II, n° 1 [2]. (*Pl. IX, n° 5*).

6. + IHLЯ X REX — I. Entre deux grènetis. Monogramme altéré.

℟. STΛMPIS CΛSTELLVM. Entre deux grènetis. Obole. Gariel, p. 315 et Pl. LVII, n° 14. Cabinet de France [3]. (*Pl. IX, n° 6*).

II

Groupe C.

7. + PHILIPVS X REX D — I. Portail ? dégénéré accosté des lettres RD· TE. X. A, en groupes.

℟. CΛSTELLVM STΛMPIS. Croix cantonnée de ω au 3e et de A au 4e canton. Denier. Hoffm., n° 15, Pl. IV. Ma collec-

1. Obole non dessinée par Hoffmann. Le Cabinet de France en possède une très belle sur laquelle le P initial non formé a pu être pris pour un I ou un L, toutefois un petit crochet visible en haut et à droite du montant prouve bien qu'il s'agit d'un P.

2. Poey d'Avant, dans sa description, donne cette pièce au Cabinet de France. Le dessin de sa planche II, que nous reproduisons sous le n° 5 de notre pl. IX, porte une légende qui diffère un peu de la description : LHLSE X REX—I. Il est évident qu'il s'agit d'une mauvaise lecture de la part du graveur, l'R retournée ressemble en effet étrangement à une S suivie d'une lettre I ou E ? La leçon régulière est bien PHLЯ X REX — I.

3. Cette obole, donnée par Gariel à Lothaire, doit être la même que celle indiquée sous le n° 38 de l'Inventaire du Cabinet, n° 4 de notre description.

tion Exemplaire Jarry d'Orléans et vente de Ponton d'Amécourt. F. D. C. Poids 1 gr. 17. Vente Gariel, n° 1474 [1]. (*Pl. IX, n° 7*).

8. Même type. Obole. Catalogue Vente Jarry, n° 449.

9. + PHII...VS X·REX D — I. Portail accosté des lettres DE ... X... Λ.

℟. CΛSTELLVII· STΛNPIS. Croix cantonnée de Λ au 3e et de ω au 4e cant. Obole. Catalogue Rollin et Feuardent, n° 375. Pl. Tab. V, n° 20. Hoff. 16, variété. (*Pl. IX, n° 9*).

10. + PHIL'PVS X· RƎX D — I. Débris du temple ou de la porte de ville (sic) entourés des lettres A. RD· EX. Au centre T (RDꓕE·X· A).

℟. STΛMPIS CΛSTELLVM. Croix cantonnée de ω au 3e et A au 4e cant. Billon. Denier. Poey d'Avant, p. 8, n° 42, Pl. II, n° 2. (*Pl. IX, n° 10*).

11. + PHIL'PVS REX D — I. Portail dégénéré accosté des lettres RD EX A (T).

℟. CΛSTELLVM STΛMPIS. Croix cantonnée de deux S aux 1er et 4e cantons. Obole. Hoffm. Pl. IV, n° 16 [2]. (*Pl. IX, n° 11*).

1. Ce denier que j'ai acquis de MM. Rollin et Feuardent comme celui de la collection Jarry est décrit au Catalogue de vente : PHILIPPVS (avec deux P) X REΛ·P II. Porte de ville accostée des lettres ΛRDEX ℟. CΛSTIELLVM· STΛMPIS. Croix cantonnée de A·O· (n° 25 var.). Même désignation au catalogue Richard. Au catalogue Rousseau PHILIPPVS avec deux P et STAMPIS CASTELLVS au revers. Ce sont évidemment des erreurs de lecture. Il en est de même pour la légende : PHIEPVS X REX I, porte de ville avec IC — IS au revers de la croix cantonnée de deux S (Collection Colson et trouvaille de Dreux). L'I supérieur, répétons-le, a pris avec l'L la forme d'un E. Il n'y a donc pas lieu d'attacher d'importance à la rédaction des catalogues. Nous nous sommes efforcés de donner toutes les légendes d'après des dessins sérieux ou l'original des monnaies.

2. Hoffmann n'ayant donné que le dessin du revers, il est impossible de savoir si les groupes de lettres sont bien RD·TE·X·A ou IC·I·IS·AR. Nous doutons encore en ce qui concerne la première formule et jusqu'à preuve du contraire n'admettons les deux S qu'avec la seconde.

12. Même type. Denier. Vente Jarry, n° 448 [1].

Groupe D.

13/14. +PHILIPVS X REX — I. Portail ou Porte de ville accosté des lettres IC.I·IS.AR· par groupes.

℟. CASTELLVM STAMPIS. Croix cantonnée de deux S aux 1er et 4e cantons. Denier. Hoffm. Pl. IV, n° 17. Poey d'Avant, Pl. II, n° 3 [2]. Ma collection. Deux exemplaires pesant 0 gr. 90 et 0 gr. 80 [3]. Musée d'Étampes, poids 1 gr. 05.

(*Pl. IX, nos 13 et 14*).

15. + PIIIIPVS X REX — I. Portail accosté des lettres IC· I· IS· AR.

℟. CASTEILVII STAIIPIS. Croix cantonnée de deux S aux 1er et 4e. Denier. Poey d'Avant, Pl. II, n° 4.

(*Pl. IX, n° 15*).

16. +···· LIPVS X REX — I. Portail accosté des lettres I C. I ····· AR.

℟. CASTELLVII· ····MPIS. Croix cantonnée de deux S aux 1er et 4e. Obole fruste et ébréchée. Ma collection. Poids 0 gr. 50 [4].

De ce type, dont il existe, surtout pour les derniers, plus

1. Ce que nous avons dit, note 1, p. 260, s'applique ici, de même la réserve de la note 2, même page.

2. Dans le dessin de Poey d'Avant l'I placé entre les extrémités bouletées supérieures du portail est lui-même un troisième globule adhérent au fronton? Les lettres seraient IC·IS·····B (?). L'exemplaire qui a servi à ce dernier a dû être défectueux et ne pas permettre la lecture régulière. Ceux que nous avons reproduits, étant en très bel état, doivent donner la leçon parfaite.

3. Le dernier, pesant 0 gr. 80, présente sous l'H la trace d'un globule? Je possède un denier de ce genre entièrement en cuivre, sans trace d'argenture et qui m'a été donné comme trouvé à Étampes? Ce serait une des rares pièces, avec celle du Musée et un fragment de Louis VI, découvertes sur notre terroir. Ce dernier pèse 1 gr. 05 et paraît une pièce fausse du temps.

4. La légende intérieure paraît bien être celle des deniers 13, 14, 15 : je répète que les nos 11 et 12 de ma description ne me sont jamais passés sous les yeux. Ce n° 16 doit être le type des monnaies à l'S cantonnant la croix.

bas d'époque, des variantes peu importantes, une impression se dégage : c'est l'influence sur notre monnayage du type orléanais. Cette remarque s'applique à tous les groupes. En dehors du « portail » accosté des lettres complémentaires de la légende circulaire des anonymes d'Orléans, l'I supérieur du nom royal et l'X adventice posée d'une manière si bizarre au sein de la légende, l'alpha et l'oméga pendus aux bras de la croix, etc., etc., suffisent pour nous en convaincre.

Inutile d'insister sur ce caractère général ; voyons si de l'examen de ces différents types sortira la possibilité d'un classement.

Le groupe A, jusqu'à ces temps derniers, n'était représenté que par le dessin de Le Blanc [1], dessin qui laissait, il faut le dire, fort sceptiques nombre de numismatistes. Grâce à M. Dieudonné, qui en a découvert la réplique au Cabinet des Médailles, ce mythe est devenu réalité. Il est caractérisé par un monogramme spécial. Monogramme d'Eudes ? de Raoul ? de Robert?.. De ce dernier plutôt, si l'on s'en tient à la forme (voy. fig. IX, X, XI de la pl. VIII). Pour Lelewel [2], cet « attribut » ne serait autre que « le monogramme du roi Eudes (ODO REX) » que les vicomtes d'Étampes, chargés de percevoir les droits du roi et d'exercer leur juridiction, employèrent sur les monnaies qu'ils étaient chargés de fabriquer en raison sans doute de la faveur dont il avait joui. La monnaie locale d'Étampes aurait donc été une « semi-royale ».

Quant aux Ā du revers, le savant numismatiste n'y voit que la défiguration du type de l'alpha et de l'oméga.

1. Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, Paris, 1669.

2. J. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*. Paris, 1835, t. II, p. 156 et suiv., pl. VII. Voir aussi M. de Montroud, *Essais historiques sur la ville d'Étampes*, pp. 128 et suiv.

Le groupe B se caractérise également par un monogramme, mais différent. C'est le monogramme carolin dégénéré et la variante légère de celui que nous avons relevé sur la monnaie carolingienne de transition, attribuée à Raoul : même barre accostée haut et bas de crochets — dégénérescence du K — même lettre S à l'opposé, mais absence d'F remplacée par un R et l'O substitué au D. Au centre, même O losangé. Sur l'obole de ma collection, comme sur celle du Cabinet de France, les crochets sont terminés par de petites boules. Sur celle de Poey d'Avant les extrémités des crochets ne sont pas visibles, mais on distingue, à un endroit du dessin, deux petites boules inexplicables à la place qui leur est assignée. Sur celle de Gariel, les extrémités sont plates et arrêtées carrément, mais il y a lieu sans doute de tenir compte de l'état de conservation du modèle. Or l'obole du Cabinet de France et celle de ma suite étant dans un parfait état de conservation, nous les accepterons, jusqu'à preuve du contraire, comme type.

Sur les monnaies au monogramme de ces deux groupes il en est trois sur quatre qui portent dans la légende royale l'R retournée. L' X que nous avons appelée « adventice » coupe la légende vis-à-vis et à l'opposé de la croisette initiale, et après le mot REX se retrouvent les deux I. De ce côté donc il y a identité malgré les divergences dans le monogramme. Orléans, nous le répétons, a mis son sceau d'une manière indiscutable sur ces premières espèces.

Dans le groupe C et dans le groupe D cette influence orléanaise s'accentue. Outre l'I supérieur nous trouvons cette « porte de ville » rencontrée à Orléans dès Charles le Chauve — comme l'a démontré Gariel — accostée des lettres qui rappellent évidemment la légende D—I. DEXTRA BENEDICTA des deniers anonymes de cette ville frappés sous les premiers Capétiens. Détail à noter : l'X qui suit le nom du

roi, ici comme plus haut, se pose exactement dans l'axe des deux montants du portail, à l'opposé de la croisette qui commence la légende, tout comme l'X du mot DEXTRA dans ces anonymes orléanaises de l'époque de Hugues Capet et d'Henri Ier. De quelque façon que cette légende soit conçue, la lettre X ne s'éloigne plus de la place qui semble lui être mathématiquement assignée. Bien qu'elle ne serve plus dans la légende elle est là, comme par exemple dans les groupes A et B, où nous la trouvons à l'opposé de la croisette initiale mais dans une position où elle paraît dépaysée. Et alors se pose la question suivante. Les monnaies du groupe C et D, où la position de l'X adventice semble normale par imitation servile du type anonyme orléanais, au lieu d'être, comme on le croit, émises les secondes, n'auraient-elles pas au contraire précédé le type où cette lettre inexplicable ponctue de manière anormale le légende du droit? N'y aurait-il pas là, tout au moins, « des types se copiant et s'engendrant les uns les autres *parallèlement*? Ces monnaies de Philippe, au monogramme, ou certaines d'entre elles du moins (Groupe B), auraient-elles été frappées à l'époque de troubles où Louis VI, déjà associé, avait pris en mains les rênes du gouvernement? La question est loin d'être résolue, mais elle méritait à notre avis d'être posée.

Enfin, comme troisième caractère « orléanais » de nos espèces, la croix du revers est cantonnée des deux lettres alpha et oméga, avec une légère variante dans la suspension ou le cantonnement? Le rapprochement est donc facile à faire et nous y trouvons la preuve nouvelle de l'influence qu'ont eue les Ducs d'entre Seine et Loire, titulaires de cette région dont Orléans fut la capitale, sur le monnayage étampois [1].

1. Orléans fut un des deux premiers ateliers du « *Ducatus inter Sequanam et Ligerim* » qu'Eudes reçut en récompense, après le siège de Paris, et où les ducs de France affranchirent leurs espèces de la signature royale.

Le groupe D examiné individuellement se distingue du précédent par des caractères qui témoignent d'une sorte de déclin dans la fabrication du numéraire étampois de Philippe Ier : mauvais aloi du métal, irrégularité de plus en plus grande dans les inscriptions circulaires, dégénérescence de plus en plus accusée dans la légende qui accoste le portail, transformation en S des deux signes de l'Éternité qui cantonnaient la croix. Tout cet ensemble dénote un laisser-aller qui correspond bien avec la situation générale du royaume à l'époque. C'est ici que nous rencontrons le plus de ces variétés bizarres que les catalogues de ventes nous signalent. De l'inscription IC·I·IS.AR nous n'avons rien à tirer, si ce n'est une dégénérescence du DI·DEXTRA du type originaire. N'y cherchons pas les éléments du mot STAMPIS, ainsi qu'on l'a cru pour certaines monnaies de Louis VI. Ce type, en effet, se retrouve sur le denier frappé à Pithiviers. Au contraire l'S qui cantonne la croix pourrait bien former l'initiale du nom de la ville et servir en quelque sorte de complément au CASTELLVM STAMPIS de la légende circulaire. Sinon cette lettre pourrait être considérée comme un synonyme de l'alpha et de l'oméga, et représenter la croix : SIGNVM DEI VIVI, formule que l'on retrouvera sur les monnaies d'Herbert, comte du Mans, dont nous verrons plus loin les relations avec celles d'Étampes.

Tels sont les quatre groupes entre lesquels se partagent les monnaies de Philippe Ier.

Le groupe C est évidemment celui qui correspond à la période normale du règne. Légendes régulières, claires, explicites, aussi bien dans le nom du roi que dans le complément du D—I DEXTRA orléanais, aspect général de la frappe, qualité du métal, tout semble appuyer cette opinion. La répartition des autres groupes avant et après cette époque est moins certaine.

Par qui ces monnaies ont-elles été émises? Quels ont été les personnages étampois qui ont succédé aux « monetarii » et qui ont fait ouvrer ces espèces : officiers subalternes, monnayeurs royaux ou vicomtes, à l'imitation de ce qui se passait sous les « Ducs d'entre Seine et Loire » ? Les vicomtes d'Étampes, dont parlait Lelewel, sont-ils connus au XI^e^ siècle? Quels étaient-ils et quelles étaient leurs attributions?

Ce qui semble certain à Étampes — et qui peut être douteux pour Château-Landon où les abbés de Saint-Séverin semblent avoir conservé longtemps leurs privilèges, — c'est que toutes nos monnaies ont été frappées par des officiers du roi et à son profit. Sans entrer dans les développements que donnent Delombardy et Duchalais [1], notamment, à la question des « vicomtes d'Étampes », disons, qu'à notre sentiment, c'est dans leur entourage que se recrutaient les monnayeurs royaux. Malgré l'avis du second, ces vicomtes, « comptés au nombre de ces subalternes qui, dans les chartes même, sont désignés sous la dénomination collective de *servientes regis*, *servientes nostri* »... ces vicomtes, n'étaient pas si obscurs qu'il voulait bien le dire.

A l'époque de Philippe I^er^ éxistait déjà à Étampes une famille noble portant ce surnom « d'Étampes », et figurant, ainsi que le fait remarquer M. J. Depoin [2], au nombre de celles, relevant directement de la couronne, parmi lesquelles se rencontrent les « Chevaliers du Roi ». Cette famille se reliait sans doute à celles des Le Riche de Senlis. Nous y voyons *Guihard le Bouteiller*, *Ougrin le Chambellan*, *Orson Le Riche et sa lignée*, *le vicomte Roscelin*, *le*

1. Duchalais, *Bulletin bibliographique*, *Rev. Num.*, 1848, pp. 293 et suivantes.
2. J. Depoin, *La Chevalerie Étampoise. Les chevaliers et les vicomtes d'Étampes sous Philippe I et Louis VI* dans *Bulletin de la Soc. hist. et arch. de Corbeil*, Étampes, 1909, 2^e^ livr., pp. 73 et suivantes.

vicomte Marc, *le vicomte Hervé*..., personnages investis de charges dans l'entourage immédiat du roi. C'est là que nous devons trouver et que nous trouverons le « monnayeur » royal. Dans un accord conclu entre Notre-Dame-de-Longpont, monastère auquel s'intéressait *Hersende*, sœur de Gui Ier de Linas et femme d'*Ougrin d'Étampes*, et les trois frères de la famille Morhier, nous voyons figurer parmi les chevaliers étampois témoins : Jean, fils d'Anseau Payen, Orson le Riche d'Étampes et son frère Aimon, Rainard fils d'Hermer, un maréchal Guillaume, le vicomte d'Étampes, Marc, fils de Roscelin, et un personnage qui porte le nom suggestif de Geofroi le monnayeur (*Gaufredus Monetarius*). La charge de monétaire était donc à la cour, à cette époque, le pendant de celle de bouteiller, de chambellan, de maréchal. Elle a pu être donnée à un cadet de la famille du vicomte [1]. L'atelier monétaire d'Étampes aurait été à l'époque, au Château de Guinette, au *castellum Stampis*.

Concluons : Si, dans les premiers temps de la minorité de Philippe Ier, les « vicomtes » d'Étampes avaient battu des espèces semi-royales en vertu d'un privilège ancien, les monnayeurs royaux, fonctionnaires au même titre que le bouteiller, le chambellan, le sénéchal et autres, auraient, dès la fin du xie siècle, agi pour le compte du roi et exercé directement leur charge à son profit.

1. A Tournai, du temps de Philippe-Auguste, le *monetarius* Evrard des Vignes, qui tenait la monnaie en fief de l'évêque, appartenait à la famille des châtelains (observation de M. Dieudonné).

MAXIME LEGRAND.

(*A suivre.*)

LA

MÉDAILLE DE JULES-CÉSAR VARANO

SEIGNEUR DE CAMERINO

Pl. X.

Quoique le joli portrait dessiné ci-dessous, d'après une remarquable plaquette de la collection Gustave Dreyfus [1], ne soit point complété par une légende explicative, il n'est pas difficile de l'identifier, et Armand [2] avait déjà discerné quel était le personnage figuré ici : qu'on se reporte en effet à notre planche, et l'on se rendra compte que cette plaquette est une variante ancienne d'une autre médaille, celle-ci conservée au South-Kensington Museum de Londres, et portant une légende fort explicite : DIVVS IVLIVS CAESAR VARANĒNSIS DVX BELLO ET PACE P̄CIPVVS. D'ailleurs, si l'on compare les deux portraits, on verra que le premier ne diffère du second que par une retouche légère au costume, et deux autres retouches, plus discrètes encore, à la bouche et à la partie de la chevelure qui touche le vêtement. Ces deux portraits constituent deux épreuves tirées par le même artiste d'un même prototype. Nous avons donc là un por-

1. On en trouvera une reproduction photographique dans *Les Arts* (Paris), août 1908, p. 9, n° X.

2. Armand, *Les Médailleurs italiens* des *XV*e *et XVI*e *siècles*, 2e édition, Paris, 1883, t. II, p. 67, nos 31 et 32.

trait, sobre, mais excellent et plein de vie, de Jules-César Varano, le tyran de la petite ville de Camerino, un des princes italiens dont la destinée singulière et souvent tragique est l'une des plus curieuses entre celles des condottières du XV^e^ siècle italien. De ce seigneur belliqueux et



violent, je ne connais point d'autre portrait, ce qui rend cette médaille plus précieuse encore. Mais de ce monument intéressant et d'un rare mérite artistique, peut-on découvrir l'auteur ? peut-on attribuer avec certitude ce beau portrait à l'un des médailleurs connus du XV^e^ siècle ? Je le crois, et voudrais, dans les pages qui suivent, établir cette attribution.

Notons d'abord que la plaquette porte deux lettres incisées : A | F. Il serait naturel que ces deux lettres dissimulassent une signature : *A. fecit*. Mais cela n'est point certain, et du reste ne nous donnerait qu'une initiale. Cependant, cette interprétation serait contradictoire, remarquons-le, avec la seule attribution de cette œuvre à un artiste

connu qui ait été proposée, jusqu'à ce jour. On a voulu voir en effet[1] dans ce portrait sobre et ferme une œuvre de Sperandio. Mais la contradiction entre le nom de ce médailleur et la signature A·F n'est pas le seul motif qui nous interdise d'attribuer ce portrait à Sperandio, dont il serait l'un des plus fermes chefs-d'œuvre. Il y a en effet dans cette effigie de Jules-César Varano, une concision, une rigueur de dessin et une simplicité de modelé dont Sperandio n'a jamais fait preuve, bien que son style, toujours improvisé, ait souvent évolué au cours de sa longue carrière. La *lettre* même, quoique ressemblant un peu à celle de certaines médailles de Sperandio (comme aussi à celle d'œuvres de Pisanello et de Matteo de' Pasti), est tracée ici avec plus de netteté, plus de soin, plus de souci décoratif que dans la plupart des pièces du Mantouan. Mais une autre raison très forte s'oppose à ce que ce portrait puisse être du médailleur d'Hercule d'Este, de Jean II Bentivoglio et de Jean-François de Gonzague : quel âge en effet semble avoir ici Jules-César Varano? Moins de vingt ans. J'admets cependant qu'il ait dépassé la vingtième année, car les portraitistes du *quattrocento* rajeunissent fréquemment leur modèle, et le titre dont ce Jules-César se pare ici, *dux bello et pace præcipuus*, s'appliquerait mal à un adolescent. On sait qu'il était né vers 1430[2] : la médaille est donc de bien peu postérieure à 1450. Or la longue série des médailles de Sperandio[3] ne commence

1. Migeon, *La Collection de M. Gustave Dreyfus, Médailles et plaquettes* (*Les Arts*, *loc. cit.*).

2. Litta, *Famiglie celebri italiane*, *Varano di Camerino*, Milan, 1834, pl. III.

3. Dans mon ouvrage intitulé *Sperandio*, *sculpteur et médailleur mantouan* (Paris, 1910, gr. in-8°), j'ai donné un essai de classification chronologique des médailles de Sperandio : j'y renvoie ici. On remarquera que si, dans cet *essai*, beaucoup de points demeurent hypothétiques, il est cependant établi qu'on ne peut attribuer aucune médaille connue de Sperandio à une date antérieure à 1462 (ou, à la rigueur, 1461). Toutefois, le père de Sperandio, l'orfèvre Bartolomeo Savelli, avait travaillé à Ferrare entre 1437 et 1451, et Sperandio y avait, aux

qu'en 1462, et, comme, à partir de cette date, nous suivons régulièrement sa production, d'année en année, il est impossible d'admettre qu'il en exécuta une, isolément, dix ans avant de se consacrer très spécialement à cet art si particulier, et il serait plus impossible encore qu'une telle médaille, essai de jeunesse conçu et achevé sans études préparatoires, fût d'un art aussi net, aussi sûr et aussi adroitement simplifié que celui qui s'exprime si heureusement dans les deux portraits de Jules-César Varano. La conclusion s'impose : ces deux portraits ne sont point de Sperandio.

Mais, il ressort de ce qui précède qu'ils datent des environs de 1450. A cette date, l'Italie comptait fort peu de médailleurs, — ce qui ajoute à l'intérêt de la médaille et de la plaquette, et ce qui du même coup limite notre investigation : en effet, il n'est point question d'attribuer ces pièces à Pisanello, à Niccolò Baroncelli, à Paul de Raguse, à Pietro da Fano ! Matteo de' Pasti doit être écarté aussi, bien que les Varano fussent liés par le sang à leurs voisins, les Malatesta [1] : le style massif et puissant du maître de Vérone et de Rimini diffère trop nettement du style plus vif qui s'affirme dans notre portrait. Pour des raisons du même

environs de 1450, travaillé avec lui, — mais à cette date, comme un ouvrier obscur, que la maison d'Este payait en nature et non point en artiste raffiné, au talent multiforme.

1. Les mariages avaient été très nombreux entre ces deux familles ; toutefois Jules-César n'avait dans ses veines aucune goutte du sang des Malatesta : son père, né du second mariage de Rodolfo di Gentile Varano, avait été tué par ses frères Berardo et Gentilpandolfo, fils d'Elisabetta di Galeotto Malatesta. Les sujets de haine étaient partant nombreux entre les deux familles. Cependant Jules-César Varano se réconcilia un moment avec Sigismond Pandolphe Malatesta, dont il épousa la fille en 1461 (et non pas en 1451, comme le dit Litta dans la généalogie des Varano, erreur qu'il rectifie d'ailleurs dans celle des Malatesta, et qui est d'autant plus frappante que cette fille de Sigismond était née en 1444). Mais il est évident que la médaille de Jules-César Varano est bien antérieure à son mariage : elle nous montre en effet les traits d'un jeune homme, et non ceux d'un homme de trente ans passés. D'ailleurs les raisons de *style* qui font écarter ici Matteo de' Pasti sont trop évidentes pour qu'il faille insister sur ces raisons d'*histoire*.

ordre, nous écarterons plus résolument encore Amadeo[1], malgré la signature A·F de la plaquette appartenant à M. Gustave Dreyfus. Nous sommes donc amenés à en chercher l'auteur parmi les maîtres de Ferrare qui, vers 1450, y travaillaient pour la maison d'Este : or un seul parmi eux pourrait avoir signé A·F, et c'est Antonio Marescotti ; A·F signifierait *Antonius fecit*, et l'on sait combien d'artistes du *quattrocento* ont signé leurs œuvres de leur seul prénom. Mais, d'autre part, si nous rapprochons la médaille de Jules-César Varano d'autres médailles de Marescotti, explicitement signées, nous observerons sans peine que la similitude du style, entre elles, est frappante. Quant à la *lettre*, sur ces diverses pièces, elle n'est point seulement analogue, elle est curieusement identique. Le lecteur s'en rendra compte en comparant les deux médailles que nous avons réunies sur la planche, celle de Jules-César Varano et celle de Galéas Marescotti. Si à cette dernière nous avions substitué la médaille de Jean Tavelli, évêque de Ferrare[2], où le portrait, d'un caractère volontairement ascétique, ressemble beaucoup moins au portrait du seigneur de Camerino, l'identité de la *lettre* entre les deux pièces reproduites ne nous eût pas moins nettement frappés. Mais il est intéressant d'analyser la parité du style dans les deux portraits de Galéas Marescotti et de Jules-César Varano : dans le mortier et le costume, dans le dessin du profil, dans le modelé simple de l'arcade sourcilière, du nez, de l'attache du menton et du cou, dans le relief général de l'effigie et dans sa disposition par rapport à la légende, nous retrouvons exactement les mêmes partis pris, les mêmes habi-

1. Voy. Aloïss Heiss, *Les Médailleurs de la Renaissance, Niccolò, Amadio da Milano*, Paris, 1883, gr. in-f°, p. 13.

2. Heiss, *op. cit.*, pl. II, n. 1. Voy. Baruffaldi, *Vite de' pittori e scultori ferraresi*, Ferrare, 1844, t. I, p. 97, n. 1. Gustave Gruyer, *L'Art ferrarais à l'époque des princes d'Este*, Paris, 1897, t. I, p. 601-608.

tudes, bref la trace de la même main. Si nous poursuivions la comparaison entre la médaille de Jules-César Varano et d'autres de Marescotti, par exemple celles d'Antonio Marescotti (1448) et de Galéas Sforza (1457), la conclusion ne serait pas moins concluante, mais en outre, nous devrions noter que nos deux portraits du tyran de Camerino, nettement supérieurs en valeur esthétique, à ceux de Tavelli et de Galéas Marescotti, égalent à cet égard ces deux autres pièces datées de 1448 et de 1457 et qui, parmi les médailles signées de Marescotti, doivent nécessairement passer pour ses chefs-d'œuvre. Par conséquent, non seulement l'attribution des portraits de Jules-César Varano à Antonio Marescotti me paraît évidente, mais encore la date que nous leur avions fixée s'accorde à merveille avec la place que nous donnerions, *a priori*, à ces deux élégants portraits, dans la carrière du médailleur ferrarais, entre 1448 et 1457. Nous considérons donc la démonstration comme faite, et elle nous permet ainsi d'enrichir l'œuvre du vieux maître ferrarais de pièces de premier ordre, qui compteront parmi ses deux ou trois meilleures : notons même que la remarquable conservation de la plaquette de M. Gustave Dreyfus nous permet d'apprécier le mérite de Marescotti beaucoup plus pleinement qu'il n'est possible de le faire devant la plupart des épreuves que l'on connaît de ses médailles. Sa gloire gagne à cette attribution.

Du reste, il n'y a pas à s'étonner que, malgré la distance qui sépare Camerino de Ferrare, Jules-César Varano ait cherché dans cette ville un artiste capable de faire son portrait : en effet, depuis 1444, il exerçait le pouvoir à Camerino en même temps et au même titre que son cousin germain Rodolfo Varano, qui avait épousé une des nombreuses filles naturelles de Nicolas d'Este, marquis de Ferrare[1]. Les

1. Une erreur typographique de Litta (*op. cit.*, *Este*, pl. XI) donne 1488 comme date de ce mariage : or, en 1488, Rodolfo était mort! D'ailleurs cette erreur est

relations de Rodolfo avec Ferrare étaient même si étroites, si suivies, que c'est à Ferrare que son fils Ercole fut en partie élevé et que sa descendance s'établit définitivement le jour où César Borgia s'empara de Camerino. Rappelons qu'en outre la mère de Rodolfo Varano, Elisabetta Malatesta, qui après l'assassinat de son mari s'était retirée dans un couvent de Pérouse, dut rentrer à Camerino en 1447, sur l'ordre du pape Nicolas V, pour y exercer la régence, aux noms de son fils et de son neveu. C'est elle qui engagea dès lors Jules-César dans la carrière des armes : on voit quel lien très particulier unissait les deux cousins ; Jules-César devait donc, nécessairement, fréquenter la cour de Ferrare et la famille d'adoption de Rodolfo. Enfin, nous venons de dire que Jules-César Varano adopta le métier des armes vers 1448. Peu de temps après, il offrait ses services aux Florentins [1]. En 1455, il commandait une partie des troupes siennoises, florentines et vénitiennes qui défendaient Sienne attaquée par Piccinino, et il fut blessé dans cette campagne devant Forano. Donc, ce n'est guère qu'à partir de la période 1450-1455 que le jeune condottière pouvait se parer de ce titre ambitieux : *dux bello et pace praecipuus*. Dans cette période où Ferrare fut illustrée par le passage de l'empereur Frédéric III, et où — après la chute de Constantinople — les princes italiens décidèrent, à Lodi, d'établir dans la péninsule une paix générale (à laquelle d'ailleurs Borso d'Este adhéra promptement, et qui fut trop vite rompue, par le Piccinino [2]), il est évident

rectifiée par Litta lui-même, dans la généalogie des *Malatesta*, pl. VII, à l'article qui concerne Elisabetta di Galeazzo Malatesta, mère de Rodolfo Varano : « *Venuto il 1452, essendo il figlio già ammogliato, chiese di tornare al chiostro...* » Aloïss Heiss corrige 1488 en 1438 (*op. cit.*, p. 46), peut-être d'après l'*Albero o discendenza della serenissima casa d'Este* (Modène, 1660), que, malheureusement, nous n'avons pu nous procurer.

1. Litta, *ibid.*
2. Pigna, *Historia de' Principi di Este*, Ferrare, 1570, in-f°, I, l. VII, p. 546 sqq.

que les occasions ne manquèrent point à Jules-César Varano pour se rendre à Ferrare : c'est alors qu'il y rencontra Antonio Marescotti, à qui nous devons de connaître ses traits. Si donc, dans l'état de la question, nous ne sommes pas encore en mesure de fixer avec précision la date de la médaille et l'occasion pour laquelle elle fut exécutée, néanmoins ce que nous savons de la vie et du rôle de Jules-César Varano vers 1450 concorde avec les motifs tirés de l'analyse du style de son portrait, pour l'attribuer à un médailleur ferrarais, — et ce médailleur ne saurait être qu'Antonio Marescotti.

JEAN DE FOVILLE.

GILLAT D'INFÉODATION

DE ROBERT D'ANJOU

FRAPPÉ A PRATO, EN TOSCANE

Dans le catalogue de l'ancienne collection Gnecchi (n° 3515), est décrite une monnaie de Robert d'Anjou, qui a été longtemps considérée comme une contrefaçon incertaine des gillats napolitains du roi angevin. Elle est actuel-



lement, je crois, dans la collection de S. M. le roi d'Italie. M. Cagiati transcrit ainsi la légende du revers, dans la rubrique des contrefaçons indéchiffrables de ses « Monete del Reame delle Due Sicilie » : IPPETЏNICЏ SЏCCESSOIB DNS TREPRATI.

La lecture exacte de cette légende va nous révéler une allusion du plus haut intérêt historique. Voici la description de cette monnaie, qui est une des plus importantes du XIV^e^ siècle.

Gillat ✠ ROBЄRTЏS · DЄI · GRA · IЄRLM · ЄT · SICIL · RЄX ·

Le roi assis de face.

℟. ✠ I PPETUS · CS · SUCCESSOIB · DNS TRE PRATI.
Croix foliée et fleurdelisée.

Æ.

Le graveur du coin s'est trompé en mettant au second P la barre de la liaison PER. Nous avons donc la légende : « In perpetuum cum successoribus dominus Terre Prati », et la monnaie a été frappée vers 1326 à Prato, en Toscane.

Robert d'Anjou (1309-1343), devenu le chef du parti de l'Église et des Guelfes, profitant des luttes incessantes des villes italiennes, exerça, pendant plus d'un quart de siècle, une véritable suprématie d'une extrémité à l'autre de la Péninsule. Lorsque l'empereur Henri VII entreprit de restaurer l'autorité impériale en Italie, les Guelfes de Toscane, divisés par leurs dissensions intestines, incapables de résister à leurs adversaires, furent obligés d'avoir recours à lui. Même les Florentins lui donnèrent, à différentes reprises, la seigneurie de leur ville [1].

Le célèbre *condottiere* gibelin, Castruccio Castracane, seigneur de Lucques, jetait l'effroi en Toscane [2]; aussi, dès 1326, les Florentins, qui avaient essayé de reprendre leur indépendance, se soumirent pour dix ans au duc de Calabre, Charles, fils du roi de Sicile, auquel ils conférèrent les titres de *Dominus*, *gubernator*, *defensor et protector*. Le duc vint à Florence le 30 juillet 1326, après avoir reçu l'obéissance de Sienne, et, soutenu par la faction la plus riche du parti guelfe, il y agit en maître absolu.

Mais les *terre* de Pistoia et de Prato surtout étaient

1. Dès 1310, Florence s'adressa au roi de Sicile ; en 1313 elle lui donna la Seigneurie pour cinq ans et la lui renouvela encore pour trois ans en 1318 (Villani, IX, 103).

2. Castruccio, le 4 novembre 1327, se fit donner par Henri VII l'investiture du duché de Lucques et de Pistoia et de plusieurs villes qui étaient en possession de Charles de Calabre (*Istorie Pistoresi*; Giov. Villani, l. X, c. 36).

sous la coupe du féroce seigneur de Lucques. Les *Storie Pistoresi* nous disent que les habitants à proximité de ces villes avaient dû pactiser avec Castruccio et lui verser tous les six mois de fortes sommes d'argent afin d'échapper au pillage : « *Li contadini di Pistoia e di Prato impaurirono molto forte di Castruccio, e così certi del contado di Firenze in tanto che assai ville e di Pistoia e di Prato si conciarono con Castruccio e davangli ogni sei mesi molti denari ed elli non le daneggiava*[1]. »

Aussi Giovanni Villani nous apprend que, en 1326, de janvier à février, ceux de Prato, de San Miniato, de San Giminiano et du Colle offrirent au duc de Calabre la seigneurie pour un certain temps et sous certaines conditions, hormis ceux de Prato, qui, à cause de leurs dissensions se soumirent POUR TOUJOURS au duc et à ses héritiers [2]. Et les paroles de l'historien florentin : « Salvo che Pratesi per loro discordie SI DIEDERO A PERPETUO AL DUCA E SUO EREDO », feraient presque croire qu'il eut sous les yeux notre monnaie avec sa curieuse légende historique : IN PERPETUUM CUM SUCCESSORIBUS DOMINUS TERRE PRATI.

Tant que vécut Robert, Prato resta sous la domination angevine; il y avait envoyé comme vicaire, d'abord le Florentin Silvestro Maynette [3], et ensuite l'Acciaiuolo [4]. Les Florentins qui désiraient beaucoup se rendre maîtres de Prato, profitèrent des troubles qui suivirent la mort de Robert, pour s'emparer de vive force, en 1350, de cette terre ; mais en 1351, voyant la nécessité de faire abroger par un acte de la chancellerie angevine la soumission formelle à Robert, ils obtinrent l'adhésion de Jeanne et de son

1. *Storie Pistoresi*, Muratori R. J. S. Éd. 1907, t. XI, p. 74.
2. Giov. Villani, *Istorie*, l. X, c. XIII.
3. Reg. 1335 C, f° 312.
4. Tanfani, *Nicolò Acciaiuoli*. Cf. G. Yver, *Le commerce*, p. 331.

mari Louis, par l'entremise du grand sénéchal Nicolò Acciaiuoli, et moyennant le paiement d'une somme de 17.500 florins [1].

Le gillat que nous publions a été frappé probablement en 1326 et plutôt comme médaille commémorative de la nouvelle seigneurie que comme monnaie courante ; de là évidemment sa très grande rareté. La frappe en Toscane d'une monnaie du système monétaire napolitain semblerait mettre en relief le caractère commémoratif de notre pièce, si ce n'était le rôle de monnaie presque universelle que le gillat de Robert, le « robertino », avait acquis en Italie et dans l'Orient latin, à tel point même que, plusieurs années après la mort de Robert et jusque vers 1420, on frappa des « robertini » au nom et aux légendes du roi défunt, à Naples, à Rome et en Provence [2].

Si les armes du roi de Naples en 1326 étaient toutes puissantes en Toscane, d'autre part, le génie commercial des Toscans avait fait la conquête du royaume de Naples, et les principaux banquiers de Lucques, de Sienne, de Pise, de Florence, avaient donné un souffle puissant à la vie économique et industrielle de l'Italie du Sud. Ces habiles marchands, par l'audace de leurs entreprises et par les importants prêts d'argent, avaient enveloppé le roi dans un filet inextricable. Les Baccosi, les Bonacorsi, les Bardi, avant leur faillite, les Peruzzi, les Mozzi et les Acciaiuoli, tinrent à tour de rôle la direction de la Monnaie de Naples, souvent associés entre eux et souvent avec des droits indiscutables de créanciers. Ces marchands avaient tout intérêt à seconder le rôle de monnaie internationale que semblait devoir prendre le « robertino ».

Le poids théorique du gillat napolitain était de 4 1/2

1. Matteo Villani, *Istorie*, l. I, c. 75 ; Tanfani, *o. c.*, p. 80-81.
2. Voyez mon article : Le gillat du couronnement (*Gazette num.*, 1897).

trappesi, soit 4 gr. 009 ; son titre devait être à 11 onces et 3 sterlins d'argent pur, et 17 sterlins d'alliage. La ville de Prato n'avait jamais eu d'atelier monétaire, il est donc probable que le gillat d'inféodation de Robert fut frappé à la Monnaie de Florence. Quant à l'époque exacte de sa frappe, deux hypothèses se présentent à l'esprit : Il est probable que cette monnaie fut émise après le 30 août en cette même année 1326, pour célébrer l'important événement d'une acquisition permanente en Toscane ; mais il se peut aussi qu'elle ait été émise pour répondre à la bravade de l'empereur, qui, à Rome, le 4 décembre 1327, concédait emphatiquement à Castruccio Castracane, avec le duché de Lucques et de Pistoia, les terres de Prato, de San Giminiano et de Colle, qui étaient en possession du roi de Sicile. La première hypothèse me semble pourtant la plus probable et ce petit monument de l'ambition angevine fait penser au pompeux poème de Convenevole da Prato, dont le British Museum possède un merveilleux exemplaire enluminé par un élève de Giotto. Tous les deux nous montrent les jalons qui semblaient devoir conduire Robert à la royauté de l'Italie entière, mais nous indiquent en même temps les fortes passions de cette époque troublée, qui firent que les deux grands poètes italiens, contemporains de Robert, portèrent sur ce roi un jugement si différent, le fier gibelin, Dante le désignant avec un suprême mépris : « re da sermone », tandis que le doux Pétrarque écrivait :

Il buon re Siciliano, ch'in alto intese,
E lunge vide, e fu verament' Argo.

(*Trionfo della Fama*, cap. II, v. 160).

A. Sambon.

MÉLANGES & DOCUMENTS

JETONS FRAPPÉS A ROUEN ET A PARIS, EN 1714.

On sait que des arrêts du 18 février et du 10 mars 1672 défendaient de fabriquer des jetons ailleurs qu'au balancier du Louvre. Un édit de juin de la même année créa un directeur de ce balancier et un contrôleur-garde de la fabrication des jetons. Fit-on quelques infractions à ce règlement ? Du moins on dut le tenter. Voici un exemple qui, je crois, est peu connu des numismates.

Le 24 mars 1714, le contrôleur général des finances, alors Nicolas Desmaretz [1], écrivait au sieur Cottart, directeur de la Monnaie de Rouen : « Le sieur Roëttiers, graveur général des Monnaies, ayant obtenu du Roi la permission de faire frapper dans la Monnaie de Rouen cent jetons en cuivre rouge, six en or et six en argent, portant d'un côté le portrait du Roi et de l'autre une devise avec ces mots : *Dat pacem datque coronas*, vous ne ferez aucune difficulté, et lui donnerez même sur cela les secours qu'il vous demandera, en prenant les précautions ordinaires [2]. »

Ce jeton de Norbert Roettiers, dont la *devise* (type) n'est pas

1. On connait de ce personnage plusieurs jetons. Le plus intéressant a été frappé à la Monnaie des Médailles de Paris (*Gaz. num. fr.*, 1898, p. 364, n° 480). Il porte au droit un buste à droite entouré de l'inscription *Nicolaus Desmaretz regni administer*. Au revers, écusson *d'azur au dextrochère tenant trois lis au naturel*, couronné et soutenu de deux licornes. Autour : *Generalis Aerarii moderator*. Exergue, 1712. Ce jeton est l'œuvre de Norbert Roettiers, dont les initiales N. R. sont gravées sous le buste. On s'explique alors assez bien que le contrôleur ait voulu donner une autorisation spéciale à un artiste dont il avait pu apprécier le talent.

2. A.-M. de Boislisle et P. de Brotonne, *Correspondance des Contrôleurs génér. des finances avec les intendants des provinces*, t. III (1708-1715), 1897, p. 528, n° 1603.

décrite, doit être fort rare. Des 112 exemplaires, aucun ne paraît connu aujourd'hui. Du moins, je l'ai vainement recherché dans diverses collections publiques et particulières, et MM. L. de Vesly et E. Angérard, qui ont eu l'obligeance de m'aider dans mes recherches, n'ont pas été plus heureux en poursuivant l'enquête dans les collections de la Normandie.

Le jeton fut-il réellement frappé à Rouen ? Ce qui est certain, c'est que le « Journal de la Monnaie des médailles » de Paris a conservé, pour l'année 1714, la mention suivante :

« Il a été frapé de petits jetons avec la tête du Roi et pour revers une inscription : *Dat. pacem. datque coronas*[1]. »

L'émission, que Norbert Roettiers était autorisé à faire à Rouen, était-elle semblable à celle de Paris ? Était-elle différenciée par quelque variante de type, ou même par un type particulier avec la même légende ? Autant de problèmes difficiles à résoudre, car le jeton frappé à Paris n'est pas connu davantage[2].

Cette note aura peut-être l'avantage d'apprendre à un lecteur de la *Revue* qu'il possède un jeton fort rare et intéressant au point de vue historique. J'espère qu'il voudra bien, en échange du renseignement, nous offrir la communication du petit monument.

ADRIEN BLANCHET.

1. *Gaz. num. fr.*, 1898, p. 372, n° 545.
2. Du moins, il n'existe pas au Cabinet de France.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

30. — Près de Tarente (Italie), en avril 1912, on a trouvé un vase à panse renflée et ornée de plusieurs bourrelets, haut de 0 m 115 et large de 0 m 065, et sans traces de peinture. Il contenait 124 « nomes » d'argent de Tarente, appartenant aux types suivants du classement proposé par M. Arthur-J. Evans, dans le *Numismatic Chronicle* de 1889 :

Période VII (281-272 av. J.-C.). Type G 1, 3 exempl. ; type D 1, 1 exemp.

Période VIII (272-235 av. J.-C.). Type A 1, 2 ex. ; type A 5, 1 ex. ; type A 9, 28 ex. ; type A 10, 3 ex. ; type A 11, 6 ex. ; type B 1, 7 ex. ; type B 2, 9 ex. ; type B 3, 2 ex. ; type B 4, 2 ex. ; type C 1, 3 ex. ; type D 1, 24 ex. ; type E 1, 4 ex. ; type F 1, 1 ex. ; type G 1, 7 ex. ; type G 2, 1 ex. ; type H 1, 6 ex. ; type H 2, 2 ex. ; type K 1, 4 ex. ; type L 1, 1 ex. ; type L 2, 3 ex. ; type L 3, 3 ex. ; type M 2, 1 ex.

Un demi-« nome » (Evans, p. 182, n° 1) et un didrachme de Thurium (Evans, p. 228, n° 1).

Les pièces sont toutes de très belle conservation, sauf celles de la période VII et celles des types A 1 et B 4 de la période VIII.

L'enfouissement paraît avoir été fait vers 235 avant notre ère. — *Renseignements communiqués par M. P. Vlasto.*

31. — A Mézières (C^{on} de Cléry, arr. d'Orléans, Loiret), on a découvert, le 11 janvier 1912, un vase de terre contenant environ 4000 pièces d'argent, billon et petit bronze depuis Marc Aurèle jusqu'à Probus. Les pièces des empereurs gaulois étaient très nombreuses dans ce dépôt. La pièce la plus remarquable est une pièce d'argent de Victorin, avec *Virtus Aug* au revers, dont le style est semblable à celui des pièces légionnaires de cet empereur. — *Renseignement communiqué par M. le V^{te} de Larnage.*

32. — A Izenave (C^{on} de Brenod, arr. de Nantua, Ain), en janvier 1911, dans une sépulture franque, on a trouvé divers bijoux d'or et

d'argent (fibule, plaque de ceinturon, agrafes, boucle d'oreille, boutons et bouterolle, joncs de bagues, etc.), et une intaille sur cornaline. Ce mobilier était accompagné d'un sou d'or de Théodose II, de 2 tiers de sou de Valentinien III, d'un tiers de sou de Majorien et deux petites pièces d'argent au nom du même empereur, pièces qui sont des imitations des types romains, analogues par conséquent aux pièces des cimetières d'Envermeu, Herpes, etc. — *Cette découverte m'a été signalée par M. E. Chanel.*

33. — A Frauenburg (Cercle de Braunsberg, Prusse Orientale) dépôt (?) de 25 deniers de Vespasien jusqu'à Commode, dont beaucoup présentaient des entailles sur la tranche. On a trouvé aussi au même endroit une pièce d'or de Théodose II, trois bronzes romains, des fibules, dont plusieurs inachevées, et divers fragments de bijoux. On suppose qu'il s'agit d'un dépôt d'un fondeur. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4900.

Les deniers coupés sur la tranche rappellent immédiatement les *serrati*, qui étaient en faveur chez les Germains.

34. — Dans la vigne de la Tremblatte (C^ne^ de Saulzais-le-Potier, Cher), appartenant à Madame la marquise de la Roche, on a trouvé, le 27 mai 1907, un pot de grès contenant 40 pièces d'or dont 5 ou 6 sont des francs à cheval de Jean II, et les autres, des écus de Charles V, Charles VI et Charles VII, en bon état de conservation. — *Communication de M. Guillaume de Gontaut-Biron.*

Il est évident que l'enfouissement a eu lieu pendant la période où les Anglais menaçaient le centre de la France, vers 1427 ou 1428.

35. — A Talmont (arr. des Sables-d'Olonne, Vendée), en démolissant une vieille maison, on a découvert, sous l'âtre, un vase de terre contenant 702 monnaies dont 6 d'or et 696 pièces d'argent, de très belle conservation, à l'effigie d'Henri II. — *Note de M. René Vallette, transmise par M. L. Serbat.*

36. — A Coudekerke-Branche, près de Dunkerque, en mars 1911, à 2^m^ 50 de profondeur, on a trouvé un vase de grès contenant 4 ou 5 kilogrammes de monnaies d'or du XIV^e^ siècle, parmi lesquelles un *lion* d'or de Louis de Mâle, un *pieter* de Wenceslas de Brabant, des florins de Guillaume V de Hollande et de Rupert I^er^, comte palatin, un *noble* d'Édouard III. — *Rev. belge de Num.*, 1912, 107.

37. — A la ferme de Blackhills, Corsock (Kirkcudbrightshire, Écosse), dans l'été de 1911, en labourant, on a trouvé une boîte de bois contenant environ 2100 pièces d'argent, deniers d'Alexandre III,

de Jean Baliol et de Robert Bruce; quelques deniers irlandai et anglais d'Édouard Ier et II, des ateliers de Dublin et Waterford, de Londres, Durham, Canterbury, Berwick, Bristol, York et autres lieux. Il y avait aussi une obole d'Édouard Ier, frappée à Berwick, et un farthing d'Édouard Ier ou II, frappé à Londres. — *Num. Circular*, 1912, 13325.

38. — A Vuissens (con de Fribourg, Suisse), en août 1911, on a trouvé un vase de grès contenant 77 pièces d'argent bien conservées, ainsi réparties : 41 de France (Louis XIV); 19 des Pays-Bas espagnols (Albert et Isabelle, Philippe VI pour la Flandre, Tournai et le Brabant); 7 des Provinces Unies; 4 de Maximilien Henri, évêque de Liège; 2 de Louis Ier de Monaco; 1 de Charles-Emmanuel II de Savoie; 2 de Charles V de Besançon. L'enfouissement a eu lieu vers 1680. — F. D., dans le *Fribourgeois*, 28 septembre 1911; *Rev. suisse Num.*, XVII, 340.

39. — A Markelsheim près de Mergentheim (cercle de la Jagst Wurtemberg), on a fait une trouvaille de florins d'or de l'empereur Charles IV, de Ruprecht Ier de Palatinat, de Frédéric V de Nuremberg, d'archevêques de Cologne, Trèves et Mayence, de Louis de Hongrie, et de sequins de Venise. En tout, environ 48 pièces, enfouies vers 1375. — *Berliner Münzbl.*, 1912, 266; *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4927.

40. — A Kaiserslautern (cercle du Palatinat rhénan, Bavière), dans la maison Weber, près de l'Hôtel Krafft, en novembre 1911, on a trouvé un certain nombre de monnaies, surtout des quarts d'écu français depuis Henri IV jusqu'à 1630, presque tous coupés ou brisés. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4901.

41. — A Vehlow (District de Potsdam, Brandebourg), dépôt de 8 ducats, de 178 thalers et gulden et de 400 monnaies d'argent plus petites de Brandebourg, de Prusse, Brunswick, Mecklembourg, Saxe, Silésie, Autriche, Hongrie, Pologne et France. — *Berliner Münzbl.*, 1912, 267; *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4926.

42. — A Mühlbock près de Schwiebus (Cercle de Züllichau, Brandebourg), en construisant une maison, on a trouvé 860 pièces d'argent de l'Autriche, de la Hongrie, de la Carinthie, du Tyrol, de la Styrie, de la Bohème, d'Olmütz, de Salzbourg, de Liegnitz, Brieg, Breslau, de la Pologne, de la Saxe, de la Prusse orientale, du Brandebourg, etc. Le dépôt a été enfoui au commencement du xviiie siècle. — *Berliner Münzbl.*, 1911, 242.

43. — A Wendisch Carstnitz (Poméranie), on a trouvé une urne contenant environ 20 livres de monnaies et de bijoux cisaillés ; les monnaies étaient arabes ou de l'Allemagne septentrionale ; il y avait des imitations. — *Berliner Münzbl.*, 1911, 242.

44. — A Herzogswalde près de Wilsdruff (Cercle de Dresde, Saxe), dans la maison d'Oswin Zieger, on a trouvé 60 livres de thalers frappés de 1775 à 1813. — *Chemnitz-Tageblatt*, 15 déc. 1911 ; *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4927.

Si ce dépôt a peu d'intérêt au point de vue numismatique, il en présente cependant sous le rapport de l'Histoire. L'enfouissement a eu lieu évidemment au moment des victoires françaises de Lützen, de Bautzen, de Wurtchen et de Hochkirchen (mai 1913), etc.

45. — Près de la station de Lauterbach-Steinbach, voisine de Lausigk (Cercle de Leipzig, Saxe), vase contenant environ 2000 pièces d'argent de l'Empire, de la Saxe, de la Suède, de Brandebourg, de l'Espagne, de Magdebourg, Hildesheim, Hambourg, Brême, Lübeck, etc., de 1550 à 1670. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4900.

46. — Dans la fosse Valérie de la houillère de Kattowitz (Bohême) on a fait une grande trouvaille de deniers bohémiens de la période comprise entre 1054 et 1124. — *Berliner Münzbl.*, 1911, 242.

47. — A Nagyberk (Comitat de Somogy, Hongrie), on a trouvé, à la fin de 1911, 2600 monnaies d'argent romaines dont la plus grande partie appartenait à la première moitié du IIIe siècle et dont quelques-unes remontent au règne d'Hadrien. — *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4901.

48. — A Hotto (Comitat de Zala, Hongrie), 313 pièces des XVIIe et XVIIIe siècles, pour l'Autriche, la Hongrie, etc.

49. — A Petrivente (Comitat de Zala, Hongrie), 141 pièces des XVe et XVIe siècles, pour la Hongrie.

50. — A Szent-Laszlo (Comitat de Somogy, Hongrie), 232 pièces du XVIe siècle ; monnaies hongroises, d'Halberstadt, de Kempten, de Nördlingen, Passau, du Palatinat, de Ratisbonne, Salzbourg, etc.

51. — A Nagykesi (Comitat de Komarom, Hongrie), 506 pièces du XVIe siècle, de Hongrie, de Saxe, de Kempten, Mansfeld, etc.

52. — A Piros (Comitat de Bacsbodrog, Hongrie), 273 pièces des XVIIIe et XIXe s., autrichiennes et allemandes.

53. — A Alsócsebény (Comitat de Zemplen), 327 pièces du XVII^e^ siècle, de la Hongrie, de la Silésie, de Thorn, Riga, etc.

54. — A Magyarszerdahely (Comitat de Zala), 229 pièces des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, de la Hongrie, du Brandebourg, de la Flandre et du Brabant, de la Silésie, de Nuremberg, de la Styrie, de la Carinthie, de Salzbourg, d'Olmütz, etc.

55. — A Orihodoson (Comitat de Vas, Hongrie), 854 pièces des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, de la Hongrie, d'Augsbourg, du Tyrol, de la Styrie, de la Carinthie, etc.

56. — A Priszaka (Comitat de Krassó-Szörény), 130 pièces du XVI^e^ siècle, Hongrie et Pologne.

57. — A Kisladna (Comitat de Sáros, Hongrie), 202 pièces de la Hongrie, de la Poméranie, de Cologne, Göttingen, Haguenau, Hildesheim, Juliers-Clèves, Lippe, etc., les dernières paraissent être celles de 1626.

58. — A Totfalu (Comitat de Szolnok-Doboka, Hongrie), 73 pièces hongroises des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

59. — A Riomfalva (Comitat de Nagy-Küküllö, Hongrie), 31 pièces de la Hongrie, de la Suède, des Pays-Bas et de l'Allemagne, du XVI^e^ siècle.

60. — A Nagykapornak (Comitat de Zala, Hongrie), 58 pièces des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, d'Autriche-Hongrie, les dernières paraissent être celles de 1630.

61. — A Solt (Comitat de Pest), 4420 pièces hongroises du XVI^e^ siècle.

62. — A Kecskemét (Comitat de Pest), 197 pièces des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, hongroises, des diverses provinces de l'Autriche, de la Silésie, du Wurtemberg, etc.

63. — A Bisztra (Comitat de Torda Aranyos, Hongrie), 389 pièces hongroises du XVII^e^ siècle. — Les 16 trouvailles précédentes ont été indiquées, avec quelques autres moins importantes, par M. Paul Harsányi, dans le *Num. Közlöny*, 1912, 17-19.

64. — Au cours de la guerre italo-turque, les navires italiens ont bombardé Moka sur la Mer Rouge. Des obus, ayant démoli un vieil édifice arabe, on aperçut au milieu des ruines, comme dans un conte des Mille et une nuits, un trésor composé de monnaies, de bijoux d'or, de perles et d'émeraudes. On aurait trouvé en particulier des lingots marqués de caractères hébraïques (?) et aussi des monnaies d'or abyssines, très anciennes. — *Excelsior* et *Le Temps* du 1^er^ mars 1912.

Des échantillons de ces richesses sont venues entre les mains de marchands de Djibouti et j'ai appris qu'un lot de monnaies éthiopiennes avait été apporté à Paris.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

NOTICES

La transmutation des métaux. — Notre revue a publié, en 1867, un article sur d'anciennes « monnaies hermétiques faites d'or et d'argent philosophal » (p. 255, pl. VIII). De temps à autre, la question de la « pierre philosophale » revient en faveur. Dans le *Journal des Débats* du 15 mars dernier, sous la signature P. V., a paru une note dont nous extrayons les lignes suivantes.

« Alphonse X, roi de Castille, a laissé un poème curieux, où il raconte qu'il fut instruit dans l'art transmutatoire par un Égyptien, venu sur son ordre d'Alexandrie. « La pierre qu'ils appellent philosophale, dit Alphonse X, je savais la faire; il me l'avait enseigné; nous la fîmes ensemble; ensuite, je la fis seul, et ce fut ainsi que j'augmentai mes finances. » Le roi de Danemark, sans se vanter dans le langage des Muses, ne craignit pas d'employer pour ses monnaies les services d'un alchimiste nommé Harbach. Une frappe de ducats fut ordonnée par lui, en 1647. L'exergue latine des pièces portait : « Voyez le miracle de Dieu. » Un autre prince, l'empereur Léopold Ier, fit fabriquer des monnaies sur lesquelles on célébrait le nom de l'alchimiste qui en avait transmuté la matière vile : « Par la vertu de la poudre de Wenzel-Seyler, j'ai été d'étain transformé en or. » Cette collaboration entre les rois et les alchimistes exista encore à des époques plus récentes. Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, l'alchimiste Nordenskiold travailla en secret pour le roi Gustave III de Suède.

Il est intéressant de rappeler ce que fit, à ce propos, le plus spirituel des papes, Léon X. Ayant reçu un ouvrage où son auteur se vantait de connaître le secret de fabriquer l'or, Léon X, en remerciement de la dédicace, envoya à l'alchimiste une bourse vide pour qu'il eût « un endroit où déposer le résultat de ses opérations fructueuses ».

En 1900, M. Frantz Funck-Brentano a raconté l'histoire de quelques alchimistes du XVIIe siècle (*Le drame des Poisons*, p. 108 à 116). L'association de Louis de Vanens et de François Galaup de Chasteuil est peut-être la plus curieuse de toutes.

Le second, docteur en droit, puis chevalier de Malte, capitaine des gardes du grand Condé, armateur, fut pris par les Corsaires d'Alger ; revenu à Marseille, il fut prieur des Carmes et assassina une jeune fille qu'il avait séduite. Pris et condamné, il fut sauvé par Louis de Vanens, capitaine des galères, qui s'enfuit avec lui. On retrouve Chasteuil, capitaine-major des gardes de la Croix-Blanche du duc de Savoie et précepteur du fils de ce prince ! Vanens et Chasteuil se lient ensuite avec Robert de Bachimont, seigneur de Miré, qui possédait quatre fours, dans sa maison voisine du Temple, à Paris. Ce Bachimont avait en outre un amas de creusets, de fourneaux et de cornues à Compiègne, et une autre officine, pour les mêmes pratiques d'alchimie, à l'abbaye d'Ainay, à Lyon.

Chasteuil et ses associés cherchèrent la pierre philosophale, et, installés à Paris, en 1676, ils s'adjoignirent le médecin Rabel, inventeur de l'eau qui porte encore son nom, le banquier Pierre Cadelan, et Jean Terron du Clausel, avocat au Parlement. Cette association faillit triompher. Par suite de quelque erreur d'un essayeur de la Monnaie de Paris, un lingot de métal fondu par Vanens et porté par Bachimont à la Monnaie, fut reçu comme argent à onze deniers douze grains de fin. Tous les espoirs étaient permis à la bande d'aventuriers. Aussi, au moment où Cadelan fut arrêté avec ses associés, il allait prendre à ferme la Monnaie de Paris.

Un peu plus tard, un autre docteur, Boudin, « premier médecin de Monseigneur », s'aboucha avec un faiseur d'or à Versailles, peut-être Jean Troin, dit de Lisle, et installa des creusets et des alambics dans une maison de la rue de Montreuil (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, t. XX, 1908, p. 228 et 229. Les notes de Boislisle m'ont été signalées par mon excellent ami, M. René Fage, qui s'est occupé d'un autre faiseur d'or, plus obscur, du XVII^e^ siècle). Il paraît même que Chamillart, contrôleur général des finances, d'autres ministres, des seigneurs et princes, s'intéressèrent aux travaux du charlatan, pendant quelque temps. Jean Troin, qui paraît avoir eu pour principal patron Soanen, évêque de Senez, eut encore des partisans jusqu'en 1711, et Boudin lui fut longtemps fidèle, ce qui ne laisse pas d'être plutôt singulier, car ce médecin se connaissait assez en chimie. Jean Troin fut enfin incarcéré à la Bastille, après avoir blessé plusieurs hommes, et mourut dans cette forteresse, en janvier 1712, sans avoir d'ailleurs rien produit dans le laboratoire qui y avait été installé pour lui (*Mémoires de Saint-Simon*, *ibid.*, p. 233, note 2. Cf. *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. III, n° 775 ; et *Archives de la Bastille*, t. XII, p. 52 à 68).

ADR. BL.

*
* *

Collections du XVIII^e siècle. — L'histoire des collectionneurs de monnaies anciennes a déjà été abordée par de nombreux auteurs. C'est avec raison qu'on rend ainsi un hommage à la mémoire de ceux qui ont contribué à la formation des musées publics. En effet, les simples amateurs et les collectionneurs érudits ont sauvé de nombreuses pièces que les musées n'eussent jamais atteintes. Vaillant et Pellerin, le baron d'Ailly, le duc de Luynes, Saulcy, Ponton d'Amécourt, Waddington, Rouyer, Valton, Zay, et d'autres encore à des titres divers, ont, par leurs collections réunies avec patience et intelligence, contribué admirablement à la formation de notre grande collection nationale. C'est pourquoi il n'est pas inutile de noter les documents qui nous apportent quelques renseignements sur les collections anciennes, et nous signalerons le manuscrit suivant qu'il serait peut-être intéressant de parcourir.

« Livre sur les médailles. Catalogue de monnaies romaines avec prix d'achat et indication des collections (Royale, Colbert, Patin, Médicis, évêque de Tarbes, duc de Savoie, Harlay, Vaillant, Collège de Clermont, Spon, Duplessis, etc.) ». C'est un manuscrit du XVIII^e siècle, composé de 115 pages, qui est conservé à la Bibliothèque d'Arras (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XL, Supplément, t. I, 1902, p. 292, n° 498).

Ce manuscrit contient aussi une lettre adressée, le 4 octobre 1725, par un amateur d'Aix à M. Gravier fils, pour le prier de l'aider à compléter une collection de monnaies.

Au sujet de quelques-unes des collections citées dans ce document, voyez le *Traité des monnaies grecques et romaines* de M. Babelon (I^re p^ie, *Théorie et Doctrine*, t. I^er, col. 146 et 147).

ADR. BL.

*
* *

Médailles françaises chez les Hurons. — M. Maurice Muret, qui écrit ses *Impressions canadiennes* dans le *Journal des Débats*, vient de raconter (n° du jeudi 23 mai 1912) sa visite chez les Hurons de Lorette, près de Québec, qui sont d'ailleurs tout à fait civilisés et différents de leurs aïeux, au point d'avoir entièrement oublié leur langue, qu'un prêtre, le P. Vincent, est seul à parler aujourd'hui. L'église de Lorette conserve de splendides vêtements sacerdotaux, brodés de soie par Madame de Maintenon pour les Hurons, à qui elle envoya

des missionnaires jésuites. Ce peuple a gardé d'autres souvenirs français ; M. Bastien, chef du village de Lorette, et gardien des archives de la tribu, a pu montrer à M. Muret une médaille offerte par le roi Louis XV.

On sait, d'après un document de 1723, publié par Zay, en 1889 (*Annuaire Soc. Num.*, p. 294), que des médailles d'argent portant le buste de Louis XIV et, au revers, celui du dauphin et de ses trois fils, avaient été envoyées au Canada, pour être données aux chefs, dont quelques-uns furent enterrés avec la médaille. Déjà, il y a près de quarante ans, une de ces médailles d'argent, datée de 1693 et munie d'une bélière, fut trouvée en la possession d'une vieille famille des Hurons de Lorette et déposée dans la collection de l'Université Laval à Québec (A. Rheaume, *American Journ. of Numismatics*, t. XI, 1876, p. 93).

ADR. BL.

*
* *

Méreaux protestants français. — M. F. Wiegand nous signale, dans un des derniers numéros des *Blätter für Münzfreunde* (1912, col. 4989), un méreau intéressant dont voici la description :

VENES AVEC FOI REPENTANCE ET CHARITÉ. Cœur enflammé, tenu par deux mains.

℟. ET·LA·PAIX·VOUS·SERA·DONNEE. Colombe volant avec la branche d'olivier. Plomb, 25 mill.

Ce méreau a servi à la communauté réformée française d'Erlangen (Bavière). C'est le 22 mars 1689 que le doyen Gloray du presbytère d'Erlangen reçut la mission de faire exécuter un moule destiné à couler ces méreaux. Ce moule existe encore et a été employé jusqu'à nos jours pour la fabrication des mêmes pièces. C'est un exemple curieux de types conservés à travers les âges.

Le cœur et la colombe du méreau décrit plus haut me font penser à un petit monument analogue, qui porte d'un côté :

IESV ⁝ DVLCEDO ⁝ CORDIVM. Cœur contenant les lettres I H S et trois clous ; il est surmonté d'une large croix ancrée.

℟. ESTOTE SIMPLICES SICVT COLVMBÆ. Colombe volant avec le rameau d'olivier dans son bec. Etain (ou alliage de plomb), 29 mill. (ma collection).

Il est difficile de dater exactement des petits monuments de ce genre ; mais, d'après l'aspect général et la forme des lettres, on peut

penser que ce méreau appartient à la fin du XVI^e^ siècle ou au commencement du XVII^e^. Les types conviennent très bien à un méreau de communauté protestante.

ADR. BL.

*
* *

Monnaies coupées. — On sait que beaucoup de monnaies, d'époques et de pays divers, sont souvent cisaillées et coupées. Les explications, qui sont bonnes pour certaines catégories de monnaies (monnaies divisionnaires : quelques pièces romaines et deniers du moyen âge) ne peuvent s'appliquer à toutes les séries. Il n'est donc pas inutile de rapporter la tradition suivante, qui a été consignée par Samuel Bernard, dans son « Mémoire sur les monnaies d'Égypte » (*Description de l'Égypte*, t. VI, 1813, *État moderne*, t. II, p. 348) :

« M. Tychsen s'étonne de la grande quantité de pièces arabes qu'on trouve coupées et il en demande la raison. Elle peut tenir à l'usage singulier et fort ancien qu'ont plusieurs princes, chefs d'Arabes, etc., lorsqu'ils exigent des tributs des caravanes, des marchands ou des voyageurs qui passent sur leur territoire, de faire couper une portion de chaque pièce de monnoie de différents pays dont l'étranger est porteur, soit qu'ils veuillent éviter par là d'être trompés sur la valeur des monnoies, soit que le marchand ou le pèlerin tienne à faire constater ainsi la portion de son numéraire qui lui a été prélevée en contribution sur sa route. »

ADR. BL.

*
* *

VARIA

Découvertes à Pompéi. — Pompéi réserve encore de bonnes surprises aux archéologues. On vient d'y mettre à jour dix nouvelles maisons. Dans l'une d'elles on a trouvé près de trois cents bronzes de grande valeur, et de nombreuses pièces de monnaie d'or et d'argent. On croit que l'une de ces maisons devait appartenir à un riche banquier de l'époque impériale. Un grand nombre de livres grecs et latins ont été découverts en même temps ; mais le déchiffrement n'en est sans doute pas encore terminé. — Cf. *Journal des Débats* du 1^er^ mai 1912.

*
* *

Vol de monnaies. — Tout récemment des voleurs se sont introduits dans le musée du château historique de Taisey-Saint-Rémy, situé à trois kilomètres de Chalon-sur-Saône, et appartenant à M. Renaudin fils. Les cambrioleurs ont dévalisé les vitrines et emporté toutes les collections de monnaies anciennes de divers pays. — *Journal des Arts* du 13 janvier 1912.

*
* *

Prix de Numismatique. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Duchalais à MM. Jules Sambon et Antoine Sabatier pour leurs ouvrages sur les monnaies italiennes et les plombs de commerce dont la *Revue* a rendu compte dans le précédent fascicule. Nous adressons toutes nos félicitations aux deux lauréats.

*
* *

Cours de chimie à la Monnaie de Paris. — La collection Jacques Doucet, qui vient d'être vendue, contenait deux petits dessins à la pierre noire rehaussée d'encre de Chine, exécutés par Gabriel de Saint-Aubin, en 1779. Ils représentent la grande salle de la Monnaie de Paris, dans laquelle se trouvent réunis les auditeurs du cours de minéralogie et de métallurgie docimastique professé par B.-G. Sage, qui est debout tenant un verre. Au milieu des auditeurs, on voit une table couverte de cornues, de ballons, de matras, de balances. Les deux dessins présentent des différences, bien que reproduisant la même scène ; le second est un peu plus petit que le premier (*Catalogue* de la vente, nos 50 et 51). Le premier a été adjugé 30.200 francs à M. Pardinel, le second, 20.500 francs à Madame la comtesse de Béarn.

*
* *

Cabinet de Bordeaux. — Le Cabinet numismatique de la ville de Bordeaux, longtemps resté en arrière de ceux de Lyon, Marseille, Toulouse, etc., avait déjà reconquis le terrain perdu, le jour où il reçut le legs de la collection d'Émile Lalanne. L'émulation des concitoyens de notre regretté confrère ne s'endort pas : M. Evrard de Fayolle a légué au même dépôt sa précieuse collection de 1600 médailles et jetons bordelais, dont 800 d'argent.

*
* *

Société indienne de Numismatique. — Nos lecteurs savent que le Journal de la Société asiatique du Bengale publie souvent des travaux numismatiques. Aussi il ne faut pas s'étonner si nous retrouvons les fidèles collaborateurs de cette excellente revue parmi les fondateurs de la nouvelle société, créée récemment et dont la première séance s'est tenue le 9 décembre 1911. La Société indienne de Numismatique comptait déjà, à cette époque, 46 membres ordinaires ; elle a choisi Sir John Stanley, comme président d'honneur, et le Rév. G.-P. Taylor comme président effectif.

Nous faisons des vœux pour la nouvelle Société, dont le champ d'études est si vaste et si intéressant.

*
* *

Institut numismatique italien. — L'Italie, dont on a pu constater déjà le mouvement scientifique, particulièrement en Numismatique, vient de faire une nouvelle tentative intéressante. Un Institut numismatique italien s'est fondé récemment à Rome sous la présidence d'honneur de S. M. le Roi d'Italie et sous la présidence effective de M. Antonio Salinas, directeur du Musée de Palerme. Nous souhaitons un brillant avenir à cette nouvelle Société.

*
* *

Médailles des Expositions françaises. — On se souvient que M. Paul Bordeaux a publié, dans notre *Revue*, en 1909, un intéressant article sur les premières médailles de nos expositions industrielles. Notre collaborateur a continué ses recherches et vient de donner une nouvelle édition de son travail dans le *Bulletin officiel du Comité français des expositions à l'Etranger* (XI[e] année, février 1912, p. 32 à 45, pl. I à III). On y trouvera, outre des additions utiles, les figures des médailles que notre *Revue* n'avait pu reproduire toutes.

Adr. Bl.

*
* *

NÉCROLOGIE

WARWICK WILLIAM WROTH

C'est avec surprise que le monde scientifique apprit la mort de Warwick William Wroth, survenue le 26 septembre 1911. Il avait donné une si grande preuve de vitalité, en publiant, tout récemment, trois volumes du Catalogue du British Museum, qu'il semblait destiné à poursuivre, pendant longtemps encore, une carrière que son labeur patient et son esprit éclairé avaient rendue déjà si belle.

Wroth était né à Clerkenwell (Londres), le 24 août 1858, et entra, à l'âge de 20 ans, au Cabinet des Médailles du Musée britannique. Il collabora au *Journal of Hellenic Studies*, au *Numismatic Chronicle*, au *Dictionary of National Biography*, à l'*Athenaeum* et à la *Classical Review*. Et dans l'œuvre colossale, entreprise par la direction du British Museum, il assuma une part considérable du travail, rédigeant d'abord le catalogue des monnaies de la Crète et des îles de la mer Égée (1886), puis celui des séries du Pont, de la Paphlagonie, de la Bithynie et du Bosphore (1889), celui de la Mysie (1892), et ensuite celui de la Troade, de l'Éolide et de Lesbos (1894), de la Galatie, de la Cappadoce et de la Syrie (1899), enfin des rois Parthes (1903). Pendant quelques années Wroth parut se recueillir ; mais on sut bientôt qu'il s'était attaqué à la difficile série byzantine, dont il publia, en 1908, deux gros volumes comprenant les monnaies depuis Anastase jusqu'à la chute de Byzance. Puis en 1911, vint un troisième volume consacré aux Vandales, aux Ostrogoths et Lombards, ainsi qu'aux empires de Thessalonique, de Nicée et de Trébizonde. Ces trois volumes, avec les 117 planches qui les accompagnent, resteront une mine précieuse de renseignements que des générations d'érudits utiliseront en rendant hommage au labeur de Wroth.

Le regretté conservateur-adjoint du Cabinet de Londres était trop sensible aux beautés de l'Art grec pour abandonner la numismatique antique. En effet, M. Hill nous apprend qu'au moment de sa mort, Wroth avait commencé à préparer le classement des monnaies de Philippe II, d'Alexandre le Grand et des derniers rois de Macédoine.

Warwick Wroth connaissait aussi très bien l'histoire de Londres et, en collaboration avec son frère, il avait consacré un beau volume aux Jardins de plaisir de Londres pendant le XVIII^e^ siècle. La Numis-

matique y avait encore trouvé son profit, car ces recherches, d'un genre tout différent en apparence, l'avaient cependant conduit à rédiger un travail intéressant sur les jetons des jardins de Vauxhall (*Num. Chron.*, 1898).

Wroth était d'un aspect calme et froid et choisissait longuement ses relations. Mais ceux qu'il appréciait n'eurent jamais à se plaindre de la fidélité de son caractère ; sa correspondance ne reflétait en rien la froideur apparente de sa personne et, si j'en juge d'après mes propres sentiments, beaucoup parmi nous ont ressenti une vive douleur en apprenant la mort de Warwick Wroth, modeste mais sûr autant comme ami que comme érudit.

ADRIEN BLANCHET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

GARDNER (Percy). *The Coinage of the Ionian revolt.* 1911, gr. in-8° ; Extr. du *Journal of Hellenic studies*, t. XXXI, 1911, p. 151-160, pl. VII.

Dans un excellent travail, que j'ai signalé dans la *Revue Numismatique* en 1908 (p. 430), M. Percy Gardner avait traité la question des monnaies uniformes d'électrum émises par les cités d'Ionie, pendant la révolte contre les Perses, en 500-494. L'auteur revient sur la question et, pour rendre son exposé plus clair, il donne un précis chronologique des faits qui marquèrent la révolte.

Il existe une série bien homogène de pièces d'électrum, statères de l'étalon milésien, pesant de 13 gr. 98 à 14 gr. 09 (sphinx ; protomé de taureau ; aigle ; protomé de sanglier ailé ; protomé de cheval ailé ; cheval galopant à gauche ; laie à droite ; coq à droite).

M. Gardner revient sur les opinions diverses, exprimées au sujet de la date de ces pièces, et considère qu'elles ne peuvent appartenir qu'au commencement du v^e^ siècle. La question de la valeur de ces pièces par rapport à la darique reste plus douteuse ; en tout cas on peut considérer chacune de ces unités d'électrum comme représentant la solde d'un mercenaire pour un mois.

Quant à la répartition de ces pièces à diverses cités, on peut y arriver

pour plusieurs. Le sphinx convient à Chio ; la protomé de taureau est de Samos ; l'aigle désigne probablement Abydos ; la protomé de sanglier ailé est la marque de Clazomène ; le cheval convient à Cyme ; la protomé de cheval ailé est sûrement de Lampsaque ; mais la laie ne peut être donnée que dubitativement à Methymna, tandis que le coq est le type ordinaire de Dardanus. Toutes ces cités ont pris part à la révolte et il faut retenir l'expression d'Hérodote (τὸ κοινὸν τῶν Ἰώνων) qui indique bien une confédération.

M. Gardner étudie ensuite quelques pièces d'argent qu'il considère comme des divisions des statères cités plus haut et qui portent des types de Lampsaque, Erythrées, Clazomène, Milet, Chio. Une pièce au type d'Evelthon, roi de Chypre, frappée postérieurement, pourrait avoir été émise au moment où des envoyés ioniens excitèrent cette île à la révolte contre le roi de Perse ; mais ceci est bien plus douteux.

Tout l'article de M. Gardner est digne d'être pris en considération ; c'est une contribution ingénieuse et claire à une numismatique qui offre un si grand intérêt et dont tous les éléments se trouvent groupés dans le tome Ier de la *Description historique* de M. Babelon (*Traité*, IIe partie).

Adrien Blanchet.

*
* *

Wroth (Warwick). *Catalogue of the Coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards and of the Empires of Thessalonica, Nicaea and Trebizond in the British Museum*. London, 1911, gr. in-8°, XCIV et 344 p., 1 frontispice et XLII pl. en phototypie.

Je suis bien en retard pour rendre compte de cet ouvrage qui m'est parvenu il y a six mois déjà ; mais, par deux fois, la plume m'était tombée des mains en songeant tristement que l'ouvrier de tant de bons livres venait de nous quitter pour toujours après avoir terminé celui-ci.

Wroth, que ses premières études avaient pour ainsi dire spécialisé dans la Numismatique grecque antique, avait abordé avec courage la série moins artistique, mais d'ailleurs pleine de problèmes très intéressants, des monnaies de l'empire de Byzance. J'ai rendu compte ici des deux beaux volumes parus en 1908. Le dernier, qui complète l'œuvre, concerne toutes les monnaies des royaumes qui, à des époques diverses, ont gravité autour de l'empire grec.

Le catalogue débute par le monnayage des Vandales, qui n'avait pas été étudié depuis les travaux de Friedländer (1849) et de Keary (1879).

Aucune pièce vraiment importante n'a du reste enrichi cette série dont beaucoup de spécimens portent la curieuse représentation de Carthage. Il ne paraît pas que les rois Vandales se soient crus assez indépendants de Byzance pour frapper des monnaies d'or; celles que Wroth a introduites dans la suite africaine, d'après le classement du comte de Salis, ne présentent aucune marque certaine, et il subsiste des doutes au sujet de l'attribution. Le comte de Salis avait aussi considéré comme étant de fabrication vandale les nombreux petits bronzes avec les noms des empereurs depuis Théodose Ier jusqu'à Zénon, Anastase Ier et Justinien Ier. La provenance africaine d'un certain nombre de ces pièces paraît avérée, mais il est peut-être prématuré de conclure que ces monnaies sont des produits d'émissions vandales. La question doit rester encore à l'étude. Wroth est allé encore un peu plus loin dans la voie tracée par le comte de Salis ; c'est ainsi qu'il attribue, dubitativement d'ailleurs, à Masuna, qui avait pris le titre de *Rex Maurorum et Romanorum*, en 508, quelques petits bronzes dont l'un porte les lettres MNASMA.

Pour le monnayage des Ostrogoths, les classements du comte de Salis ont été suivis aussi avec un respect évident par Wroth. Il est certain qu'en dehors des monnaies portant des noms de rois, beaucoup de pièces d'or, d'argent et de bronze ont été frappées en Italie ; elles sont du type impérial et sans marque particulière, mais d'un style différent de celui des monnaies émises en Orient. Cependant, j'éprouve quelque hésitation à reconnaître un monnayage d'or émis par Odoacre ; de même, le monnayage d'or, qui aurait été émis par Théodoric au nom d'Anastase, par Athalaric au nom de Justinien, par Théodoric et Athalaric au nom de Justin Ier, me paraît bien difficile à classer sûrement. Nous avons à considérer ici des appréciations reposant sur des questions de style, tout comme l'attribution à Baduila et Theia de pièces d'or au nom d'Anastase, type qui aurait été repris, parce que ces deux rois étaient en guerre contre Justinien. Je ne signale ces hypothèses que pour rappeler les difficultés du classement de ces séries où les beaux portraits analogues à celui de Théodahat sont rares. L'effigie de Théodoric sur le médaillon de trois solidi, appartenant à M. Francesco Gnecchi, marque peut-être une tentative analogue à celle de Théodebert chez les Francs.

Le monnayage anonyme des Lombards présente aussi des difficultés pour les pièces que l'on voudrait attribuer aux premiers princes de ce peuple. Les attributions de tiers de sou du type impérial à Alboin, Cleph, Autharis, Agilulf, Adalwald, Ariwald, présentent de grandes incertitudes. Mais il faut dire que sur un terrain aussi difficile, on est

excusé d'avance de marcher à l'aventure. C'est pourquoi les essais d'attribution de Wroth serviront de point de départ à ceux qui le suivront au milieu des peuples envahisseurs de l'empire romain.

Pour l'empire de Trébizonde les séries du British Museum, assez riches cependant, ne présentent pas l'importance de celles qui ont fourni à M. Retowski la matière de la bonne monographie, dont j'ai rendu compte dans la *Revue Numismatique*, il y a peu de mois. Mais pour Thessalonique et Nicée, les recherches de Wroth apportent des faits nouveaux et des hypothèses intéressantes relativement aux pièces de Théodore l'Ange, Manuel et Jean l'Ange, de Théodore Lascaris, Jean Vatatzes et Théodore II. On sait que les erreurs de classement sont nombreuses pour ces séries dans l'ouvrage de Sabatier, qui, ne l'oublions pas, fut publié en 1862.

En somme, le dernier volume de notre regretté confrère constitue, comme les deux précédents, un ensemble important de documents et fait honneur à la grande bibliothèque numismatique, publiée par le Musée britannique.

Adrien Blanchet.

*
* *

Leite de Vasconcellos (J.). *Sete medalhas da Guerra peninsular (existentes na Bibliotheca Nacional de Lisboa). Breve noticia descritiva, com un appendice historico, ethnographico e philologico*. Lisboa, 1911, gr. in-8°, 46 p., 2 pl.

Les médailles que publie M. Leite de Vasconcellos n'ont pas une grande valeur artistique; mais elles ne sont pas sans intérêt, même au point de vue français. En effet les deux premières rappellent la révolte de Porto contre les Français, mouvement qui gagna tout le Portugal et dont le but était de rétablir Jean VI, alors réfugié au Brésil. La troisième médaille porte la tête de ce prince et au revers l'inscription *Cayenna tomada a os Francezes 11 jan. 1809*. Cayenne fut en effet prise aux Français par une expédition portugaise, venue du Brésil.

Trois autres pièces portent le buste de Wellington et rappellent les batailles de Vimeiro, Talavera, Almeida, Buçaco, Ciudad Rodrigo, Badajoz et Salamanque. Ces petits monuments ne sont pas particuliers au Portugal et ont d'ailleurs été frappés en Angleterre ; Thomas Wyon, qui a gravé l'une de ces pièces, a signé plusieurs autres

médailles, relatives aux mêmes victoires [1]. Les initiales de graveur, P. W., qui se trouvent au revers d'une des médailles de la Bibliothèque nationale de Lisbonne, ont intrigué l'auteur de la notice; ces initiales sont celles de Peter Wyon, frère de Thomas, et auteur du revers de la médaille de Wellington, relative à l'Entrée à Madrid, dont le droit est l'œuvre de Thomas Wyon.

Une médaille plus récente, concerne le monument de Buçaco, élevé en 1873, en mémoire de la campagne de 1808 à 1814.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE [2]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— M. Bernhart, *Antike Münzbilder im humanistischen Unterrichte*. München, 1912, 8°, VI-106 p., 27 pl. [Ouvrage de vulgarisation destiné aux écoles afin de faire mieux connaître l'art monétaire antique].

— Th. Reinach, L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs. Paris, 1911, 4°, 14 p. Extr. des *Mém. de l'Acad. des Inscr. et b.-lettres*, t. XXXVIII, 2e pie [Décret de Siphnos portant l'interdiction aux villes alliées d'Athènes de frapper d'autres monnaies et de se servir d'autres poids et mesures que ceux d'Athènes; décret des Amphictions relatif à la valeur du tétradrachme].

— G. Habich, *Bericht des königl. Münzkabinetts München für 1911*. München, 1911, 4 pl. Extr. du *Münchener Jahrbuch d. bildenden Kunst* [Compte rendu des acquisitions du Cabinet de Munich, pour 1911, en monnaies antiques, pierres gravées et médailles].

— E. Babelon, Trouvaille de Tarente (juin 1911). *Rev. num.*, 1912, 1-40, fig., pl. I à V [Intéressante tr. de monnaies rassemblées par le commerce maritime vers la fin du VIe siècle av. notre ère].

1. *A guide to the English Medals exhibited in the King's Library*, Londres, 1881, nos 548, 553, etc. Sur les graveurs de la famille Wyon, *ibid.*, p. 124, note.

2. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— Matteo Piccione, Remarques sur la lecture de la pièce *Anarekartoi*. Dans les *Battaglie di Archeologia*, Rimini [1911], nos 3-10, 21-23.

— Étienne Kovács, Le système monétaire de l'Étrurie. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 489-518 [Reproduction du travail déjà publié].

— Cte Nicolas Dessewffy, Choix de sa collection de monnaies grecques antiques. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 41-44, pl. I [Calabre, Lucanie, Sicile, Macédoine, Corinthe].

— Arthur-J. Evans, Les graveurs artistes de Terina et la signature d'Evainetos sur les coins du dernier didrachme de cette cité. *Num. Chron.*, 1912, 21-62, pl. III-V [Le savant auteur a reconnu la signature EYA sur le bandeau de la chevelure de la nymphe assise au revers d'un des plus jolis didrachmes de Terina, dont il possède un merveilleux exemplaire].

— « Italicus », Quadrans de Carseoli. *Num. Circular*, 1912, 13452, fig. [Les lettres CARS accompagnées de trois points; au ℞, deux croissants et trois points].

— Charles-T. Seltman. L'influence d'Agathocles sur le monnayage de la Grande Grèce. *Num. Chron.*, 1912, 1-13, pl. I [L'auteur passe en revue les monnaies des villes qui ont été soumises au tyran de Syracuse].

— E. Ciaceri, *Culti e miti nella storia dell' antica Sicilia*. Catania, 1911, in-16, 330 p. Vol. de la *Biblioteca di filologia classica* dirigée par Carlo Pascal [L'auteur a cité toutes les divinités figurées sur les monnaies de la Sicile].

— E.-J. Seltman, La légende IATON sur une monnaie d'Himéra. *Rev. belge Num.*, 1912, 125-128, fig. [Revient à l'interprétation de M. Kinch].

— Philipp Lederer, Une monnaie d'argent peu connue de Syracuse. *Berliner Münzbl.*, 1912, 339-342, fig. [Pièce au Pégase, rapprochée d'une hémidrachme de Corinthe].

— X. Note sur les monnaies de Cossura. *The Numismatist* de Brooklyn, 1911, 355.

— B. Pick et K. Regling, *Die antiken Münzen von Dacien und Moesien. Zweiter Halbband, Abt. I; Die Münzen von Odessos und Tomis*. Berlin, 1910, 4°, XXI-402 p., pl. supplémentaire.

— Friedrich Münzer et Max L. Strack, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands. Band II, Thrakien. Die Münzen der Thraker und*

der Städte Abdera, Ainos, Anchialos unter Mitwirkung von H. von Fritze, bearbeitet von Max L. Strack. Berlin, 1912, 4°, 308 p., 8 pl. [Cette partie de l'ouvrage sur les monnaies antiques du Nord de la Grèce est consacrée aux villes d'Abdère, Aenus et Anchialus].

— E. Gohl, Les monnaies d'or ΚΟΣΩΝ, d'après le nouveau travail de M. Bahrfeldt. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 63-67.

— Georges Seure, Une mine de Périnthe. *Rev. num.*, 1912, 91-102, fig. [Curieux poids portant deux indications différentes].

— Bernard Haussoullier, *Miroir corinthien inédit.* Paris, 1911, 8°, 24 p., 1 pl. [L'auteur cite et reproduit la monnaie coloniale de Corinthe au type du tombeau de Laïs, monument cité par Pausanias, dont la lionne terrassant un bélier est reproduite dans les angles du miroir].

— J. Grafton Milne, Deux trésors de monnaies de Cos. *Num. Chron.*, 1912, 14-20, pl. II [Drachmes de la fin du IIIe siècle ; pièces de bronze de la même période].

— E. Babelon et Th. Reinach, *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure*, I, 4e fasc., Prusa, Prusias, Tius. Paris, 1912, 4°, p. 575 à 640, pl. 99 à 111.

— Paul Perdrizet, Némésis. *Bull. de corresp. hellénique*, 1912, 248-274 [Signale deux monnaies de Trajan frappées à Alexandrie d'Égypte appartenant à M. Dattari, au type de Némésis foulant un homme étendu. Cite aussi une monnaie de Smyrne et Milet au type des Némésis Smyrniotes].

— L. Weber, Sur le monnayage de Hiérapolis de Phrygie. Dans ΧΑΡΙΤΕΣ, *Friedrich Leo zum sechzigsten Geburtstag dargebracht*, Berlin, 1911, 4°.

— J. Six, Études iconographiques. *Mitteilungen des Kais. deutschen archæolog. Instituts, Rœmische Abteilung*, t. XXVII, 1912, 67-93, pl. I [Timotheos, fils de Konon, sur un statère de Cyzique ; Amastris, reine d'Amastris, 6 fig. de monnaies d'Amastris].

— Edgar Rogers, Quelques notes et observations nouvelles sur des monnaies juives. *Num. Chron.*, 1912, 110-112 [Remarques sur le nom de Simon et sur la signification du type du temple].

— G. Dattari, Les monnaies de la Cyrénaïque. *Rassegna num.*, 1912, 12-16, fig.

NUMISMATIQUE ROMAINE

— G.-F. Hill et Horace-W. Sandars, Notes sur une trouvaille de monnaies d'argent de la République romaine et d'ornements provenant de la mine Centenillo, dans la Sierra Morena. *Num. Chron.*, 1912, 63-69, fig. [Les monnaies les plus récentes paraissent être de 90 av. J.-C. Comparaison avec d'autres trésors monétaires de la même région].

— Silvio Sernicola, *Dei pesi, delle monete e delle misure dei Romani*. Santamaria Capua vetere, 1911, 8°, 11 p.

— Matteo Piccione, Les deniers et petits bronzes coulés dans l'antiquité. *Battaglie di Archeologia*, Rimini [1911], nos 3-10, 36-38.

— Francesco Gnecchi, *I Medaglioni Romani*. Milan, 1912, f°, 3 vol. [I. Médaillons d'or et d'argent, LXII et 33 p., 37 pl.; II. Médaillons de bronze grand module, 159 p., pl. 38 à 140; III. Médaillons de bronze des modules inférieurs, médaillons du Sénat, 234 p., pl. 141 à 162].

— E.-A. Slückelberg, Le couronnement d'Auguste; la date des m. d'Agrippa. *Frankfurter Münzz.*, 1911, 217-219, 321-322.

— Lodovico Laffranchi, Un centenaire numismatique dans l'antiquité. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 427-436, pl. VIII [Il s'agit de types d'Auguste, frappés après la bataille d'Actium et reproduits pendant les années 71 à 80 de notre ère].

— L. Paschetto, Le culte de Vulcain et l'antiquité d'Ostie. *Bilychnis*, revue d'études religieuses. Rome, 1912, 74-85 [Cite quelques monnaies romaines].

— Ettore Gabrici, *Un denaro di Augusto col toro campano e i triumviri monetali dell' anno 19 a. C.* Extr. des *Symbolae litterariae* publiés en hommage à Giulio De Petra [Explication du denier de M. Durmius qui aurait été frappé vers la fin de 19 av. J.-C.].

— René Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Ire pie [Deuxième édition], 1912, in-4° [P. 14, fig. Monnaie avec la contremarque APRON; p. 143, fig., monnaies de L. Clodius Macer].

— P. Bigot, Le temple de Jupiter Ultor et la vigne Barberini. *Bullett. d. Comm. archeol. communale di Roma*, 1911, I, 80-85 [Se base sur les monnaies d'Alexandre Sévère].

— A. Buday, Remarques sur l'histoire de la conquête de la Dacie.

Dolgozatok az Erdélyi Nemzeti Muzeum..., Kolozsvar, 1912, 74-98 [Cirçulation monétaire et trouvailles de monnaies en Dacie].

— W. Knechtel, *Provincia Dacia. Buletinul Societatei numismatice romane*. Bukarest, 1911, 7-17, fig. [Études des divers types de la province représentée sur les monnaies impériales du IIIe siècle. Tentative de classement en sesterce, dupondius et as].

— P. Reinecke, Vase sigillé de Cibisus postérieur à l'année 171. *Römisch-germanisches Korrespondenzblatt*, V, 1912, 1-2, fig. [Ce vase rouge sigillé, avec la marque *Cibisus fec.*, porte deux médaillons moulés sur un « dupondius » (Gr. Br.) de Marc-Aurèle, daté de 171. Ce vase apporte un renseignement de premier ordre qui est de nature à renouveler la chronologie de la céramique].

— L. Cantarelli, Sur l'histoire de l'empereur Maximien. *Bollett. dell' Assoc. archeol. Romana*, 1912, n° 10 [Conclut contre M. J. Maurice (*Num. Const.*, I, p. 7 et 24) que Maximien Hercule fut d'abord César].

— Jules Maurice, *Numismatique Constantinienne*. Tome II. Paris, 1911, gr. in-8°, 612 p., XVII pl. en phototypie [Sous-titre : La dynastie héracléenne dans l'Empire des Gaules ; la dynastie solaire des seconds Flaviens. L'empire chrétien. Politique de Constantin le Grand. Nouvelle théorie sur les marques monétaires et les signes chrétiens. Les abstractions divinisées et les types symboliques du revers des médailles. Description historique des émissions monétaires].

— P. Gœssler, Trouvailles de monnaies antiques dans le royaume de Wurtemberg. Dans *Fund-Berichte aus Schwaben*, XVIII, 1910 (Stuttgart, 1911), p. 77-78 [Monnaies celtiques et surtout romaines].

— X., Trouvailles de monnaies à Rome en 1587 et 1590. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 268.

— Cte Jean Tolstoï, *Vizantiiskie Moneti ; Monnaies byzantines*. St-Pétersbourg, gr. in-8°, p. 113-224, nombr. fig. et pl. 8 à 15 [Cette deuxième livraison comprend les monnaies de Léon Ier, Vérine, Zénon, Ariadne, Basilisque, Zénonide et Anastase].

— Nikos-A. Weis, A propos de la monnaie ὁλοκότινον. *Rev. num.*, 1912, 84-90 [Signifie bien monnaie d'or pur].

— W. Kubitschek, Sur un règlement des corporations à Byzance. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 13-15 [Remarques sur le « livre de l'épargne » rédigé sous Léon VI et publié par M. Nicole, en 1893].

— Edmond Gohl, Solidi byzantins attribués à Clotaire II, roi des Francs, par M. Luschin von Ebengreuth. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 62-63 [Pièces byzantines du Musée de Budapest, marquées de OBXX].

— Lodovico Laffranchi, Contributions au corpus des falsifications. *Bollettino di Num.*, 1912, 2-4 [Aureus d'Hadrien, sesterce de Germanicus, as d'Auguste].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France.

— A. Dieudonné, Note sur les monnaies de Mantes sous les premiers Capétiens. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XVIII-XX.

— A. Dieudonné, La monnaie royale, depuis la réforme de Charles V, jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII, spécialement dans ses rapports avec l'histoire politique (1er article). *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1911, 473-499, fig.

— A. Dieudonné, Note sur les coins monétaires, conservés aux Archives nationales. *Rev. num.*, 1912, 115-116 [Il s'agit de coins refaits postérieurement pour un usage indéterminé].

— P. Caron, Mémoire du Conseil général du dépt du Nord sur les assignats (1792). *Commission de recherche et de public. des documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, 1908, 206-212.

— J. Béranger, Affiches de Caen, relatives aux fausses monnaies, en 1796 et 1797. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XXI-XXIII.

— J. Béranger, Bons des Communes de la période révolutionnaire; Société patriotique de Caen (1791-1795). *Gaz. numism. fr.*, 1911-1912, 5-63, pl. I et II [Documents sur cette émission].

— E. Levasseur, La monnaie et la circulation monétaire en France depuis la Révolution de 1789. *Rev. d'économie politique*, juillet-août 1911.

— [Ed. Martin], *Administration des monnaies et médailles; Rapport au Ministre des finances. Seizième année, 1911*. Paris, 1911, gr. in-8°, XXXVI et 307 p., 4 pl. [Législation française, fabrications monétaires pour la France, l'Indo-Chine, la Tunisie, la Bolivie, le Montenegro, le Siam, la Grèce, l'Éthiopie, le Vénézuela et le Maroc; fabrication des États de l'Union latine; fabrication des divers États;

production des métaux précieux, évaluée de 1493 à 1910 ; législation monétaire du Portugal, etc.].

— Charles de Beaucorps, Une province sous Louis XIV ; l'administration des intendants d'Orléans. *Mém. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais*, t. XXXIII, 1911 [ch. IV, § VII. Les monnaies, p. 156-162].

— J. Aubey, Double tournois de Henri, prince de Dombes. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XIII.

— Tarrieux, Chronique numismatique. *Bullet. Soc. archéol. sc. et littér. de Béziers (Hérault)*, 1911, 55-58 [M. françaises, etc.].

Belgique et Pays-Bas.

— *Administration des monnaies de Belgique ; Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances*. Douzième année, 1911, 8°, 93 p., 7 pl. [Frappes pour la Belgique, le Congo, le Siam, la Roumanie et le Salvador].

— Victor Tourneur, L'atelier monétaire de Tongres au XI^e^ siècle. *Rev. belge Num.*, 1911, 248-255, fig. [Denier frappé par le monétaire Otgerus au nom de l'empereur Henri II le saint ; denier de Conrad II ; type de Cologne].

— V. Tourneur, Les deniers ostendais. *Rev. belge Num.*, 1911, 311-313, fig. [Denier inédit provenant du dépôt de la rue d'Assaut]. Cf. p. 158.

— Théodore, Trouvaille de mailles à Berelles (Nord). *Rev. du Nord*, 1911, 257-258 [Deniers de Philippe Auguste et mailles d'Alost, d'Ypres, de Gand, Lille et Valenciennes. Pièces coupées].

— E. Bernays, Esterlins continentaux trouvés en Angleterre. *Rev. belge Num.*, 1912, 249-254 [Flandre, Hainaut, Namur, etc. ; comté de Bar, évêchés de Toul et de Cambrai, seigneuries d'Arleux, de Serain et de Florennes ; comté de Rethel, etc.]. — Trouvaille de Blackhills, *Ibid.*, 254 ; Trouvaille de Kelso, *ibid.*, 256.

— Fréd. Alvin, Billon noir inédit de Jean IV de Brabant, comte de Hainaut (1418-1427). *Rev. belge de Num.*, 1912, 11-13, fig.

— H. Buchenau, Pièce de Marie pour le Brabant, datée de 1474. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4989, fig. [La pièce de billon sort sans doute d'un atelier clandestin].

— C. Rutten, Une double mite inédite de Philippe le Beau pour la Flandre. *Rev. belge de Num.*, 1912, 14-23, fig. [Rapprochement avec un document de 1505].

— A de Witte, Prix de monnaies des Flandres dans les ventes récentes de Belgique. *Rev. belge Num.*, 1911, 215-225.

— A. de Witte, Poids de marchandises des anciennes provinces belges ; un jeu de poids de la ville de Hasselt au pays de Looz. *Rev. belge de Num.*, 1912, 78-86, pl. IV [Série de la fin du XVII^e^ siècle portant de nombreux poinçons de vérificateurs].

— George Willame, *Essai de bibliographie nivelloise*. Nivelles, 1911, 8°, XI et 440 p. [Contient des indications relatives à la Numismatique et à la Sigillographie de cette ville].

— B. de Jonghe, Quelques monnaies d'Anne de la Mark, abbesse de Thorn (1604-1631). *Rev. belge de Num.*, 1912, 24-31, pl. I [La série n'avait pas encore été réunie]. T. à p., 10 p.

— J. S. van Veen, Snaphans de Gueldres. *Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde*, XIX, 1911, 81-84 [Documents du XVI^e^ s.].

— J. S. van Veen, Doubles ducats de Gueldres, 1589. *Tijdschrift*, d'Amsterdam, XIX, 1911, 147-162.

— S. Wigersma, Choix de monnaies et médailles dans le Cabinet de la Haye. *Tijdschrift* d'Amsterdam, XIX, 1911, 163-174.

— Victor Tourneur, Les nouvelles monnaies des Pays-Bas. *Rev. belge Num.*, 1911, 411-415, fig. [Pièces d'un florin, d'un 1/2 florin, de 25 cents et de dix cents].

Europe centrale.

— R. Diller, éditeur, *Die deutschen Reichsmünzen*. Dresde, 1910-1911, 1911-1912 (10^e^ et 11^e^ années) [Documents divers sur les monnaies de l'Empire allemand, depuis 1871].

— Ernst Rudolph, Monnaies de l'Empire d'Allemagne. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4947, 4972, 5000, 5037 [Fabrication de novembre et décembre 1911, janvier à mars 1912].

— E. Bahrfeldt, Monnaies impériales allemandes. *Berliner Münzbl.*, 1912, 266, 289 [Emission de Novembre et décembre 1911].

— R. Nadrowski, Un essai de pfennig allemand inédit. *Num. Circular*, 1912, 13456, fig.

— H. Schmidt, Les monnaies coloniales allemandes. *Berliner Münzbl.*, 1912, 300-305, 319-323, pl. XXXVI et XXXVII [Afrique orientale allemande, Nouvelle Guinée, territoire de Kiaotschou, ces dernières avec légende chinoise au revers].

— Ferdinand Haug, *Fundstätten und Funde aus vorgeschichtlicher, römischer und Alamannisch-fränkischer Zeit im Grossherzogtum Baden*, II^e p^ie, Tübingen, 1911, 4° [p. 255, fig. Dans une tombe de Weinheim, tiers de sou, déformation de Justin, avec la boucle détachée et *Victoria Aug.* encore reconnaissable. *Passim*, m. diverses, romaines et autres, signalées].

— H. Buchenau, Deux deniers de l'empereur Frédéric I^er, frappés à Aix-la-Chapelle. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4983, fig.

— J. Menadier, Cabinet de Berlin; monuments monétaires de l'Union des villes saxonnes. *Amtliche Berichte aus den königl. Kunstsammlungen*, XXXIII, 1912, 185-190, fig. [Il s'agit de lingots d'argent estampillés de lettres, couronne, lion, etc., qui persistèrent, malgré la défense de Frédéric II, et disparurent seulement devant le florin d'or, au milieu du XIV^e siècle. Il est intéressant de comparer ces lingots monétaires à ceux de l'époque romaine et même de l'époque grecque; voy. celui publié par M. Babelon dans le précédent fascicule de notre Revue].

— L. Sengebarth, L'époque des affaiblissements monétaires (Kipper und Wipper). *Erfurter allegm. Anzeiger*, 1911, n° 220.

— Emil Bahrfeldt, Pièce de quatre ducats du Grand électeur. *Berliner Münzbl.*, 1912, 299-300, fig. [Avec les initiales du maître de monnaie Daniel Koch, de Königsberg].

— P. Gössler, *Friderizianische Münzen u. Medaillen*. Extr. du *Schwäb. Merkur* du 24 janvier 1912 [Il s'agit de médailles et monnaies de Frédéric le Grand, qui ont été exposées au Cabinet de Stuttgart].

— Friedrich von Schrötter, *Das Preussiche Münzwesen in 18^ten Jahrhundert*. Partie descriptive, 3^e fasc. *Die Münzen aus der Zeit der Könige Friedrich Wilhelm II und Friedrich Wilhelm III, bis zum Jahre 1806*. Berlin, 1911, 4°, 28 p., 4 pl. [M. prussiennes de la fin du XVIII^e siècle, des ateliers de Berlin, Breslau et Königsberg].

— A. von Forster, *Die Erzeugnisse der Stempel-Schneidekunst und Ph.-H. Müller's nach meiner S. beschrieben und die Augsburger*

Stadtmünzen. Leipzig, 1910, 8°, 201 p. [Recherches sur l'art de la gravure en médailles, et en monnaies à Augsbourg. Cet ouvrage de valeur manque d'illustrations].

— Brambach, Hilger, L. Müller, Roller, *Beschreibung von Münzen und Medaillen des Fürstenhauses und Landes Baden a. d. Sammlung des Grossherzoglich Badischen Kommerzienrats Otto Bally in Säckingen, fortgesetzt und erweitert auf Grund in- und ausländischer öffentlicher Sammlungen*, Zweiter Teil. *Einzeluntersuchungen. Neuer Zugang. Literatur. Register*. Aarau, 1905-1911, f°, 108 p. et 3 pl. [Description des monnaies et médailles badoises de la collection Bally].

— H. Buchenau, Compte rendu du livre du Dr J. Cahn, sur les monnaies du grand duché de Bade. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5003-5007, fig. [L'auteur publie des variétés et propose des classements].

— Will, Deniers inédits de Bamberg. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5015-17, fig. [Pièces du troisième quart du xie siècle].

— C.-F. Gebert, Ducats pour Bamberg en 1779. *Numism. Mitteil. de Nuremberg*, 1912, 972.

— Fr. Bastian, *Mittelalterliche Münzstätten und deren Absatzgebiete in Bayern. I Teil*. Berlin, 1910, 8°, ix-94 p.

— Engelke, Le bailli brémois von Wildeshausen, Friedrich v. Schagen, comme suzerain monétaire. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4963-65, fig. [Monnaies de la seconde moitié du xive siècle].

— X., Brunswick-Lunebourg, Goslar, Zellerfeld, etc. *Der Numismatiker* de Danzig, 1912, 1 et s.

— H. Buchenau, Une intéressante ordonnance monétaire de Cologne. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5017-5021 [Cette affiche du commencement du xvie siècle énumère de nombreuses monnaies d'or et d'argent avec leur valeur].

— F. Günther, Contributions à l'histoire des ateliers du Harz. *Zeitschrift des Harzvereins*, t. XLI, 1911, 92-158 et 185 [Documents sur les ateliers de St-Andrerasberg, Osterode, Zellerfeld, Klausthal, Altenau, Elbingerode, Lauterberg, Katlenburg, Eisdorf].

— R. Hansen, Monnaies d'Itzehoe. *Die Heimat*, 22e année, avril 1912, p. 106, fig. [Courte note sur des blancs et pfennigs frappés à Itzehoe, dans le duché d'Holstein].

— H. Buchenau, Minden? *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4988 [Denier énigmatique avec une main tenant un objet indéterminé].

— C.-F. Gebert, Johann Georg Schwertfeger. *Numism. Mitteil.* de Nuremberg, 1912, 964 [Graveur monétaire à Nuremberg, en 1695].

— Karl Speyer, Demi-schilling du comte palatin Othon III, pour Neumarkt. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4984, fig.

— Alfred Noss, Les thalers du comte palatin Jean Casimir, *Mitteil. d. Bayer. Num. Ges.*, XXIX, 1911. Extr. 8°, 21 p., 1 pl. [Thalers et demis frappés à l'occasion de son expédition malheureuse dans les Pays-Bas].

— H. Schöppler, Collections de monnaies de Ratisbonne. *Alt-Regensburg, Beiblatt v. Regensb. Taghlatt*, 1912, n° 1.

— M. Bahrfeldt, Les monnaies de l'évêché de Ratzeburg. *Jahrbuch des Vereins f. Mecklenburgische Geschichte*, 1911, t. LXXVI, 283-306.

— Chr. Lange, *Sammlung schleswig-holsteinischer Münzen und Medaillen*. Tome II, Berlin, 1912, 4°, XI-344 p., fig., 60 pl. [Seconde partie d'un recueil des monnaies et médailles du Schleswig-Holstein, commencé en 1908].

— M. Bahrfeldt, Contribution à l'histoire du monnayage à Stade au commencement du XVII^e siècle. Stade, 1912, 8°, 22 p. et fig. Extr. de l'*Archiv des histor. Vereins zu Stade*, fasc. II [Documents et pièces inédites].

— P. Joseph, Une bractéate épiscopale de Tiengen. *Frankfürter Münzz.*, 1912, p. 369 et s.

— J. Ebner, L'atelier de Tiengen. *Frankfurter Münzz.*, 1912, n° 135.

— H. Buchenau, Schilling d'Uberlingen. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4988, fig. [Pièce du XV^e siècle].

— Ebner, Les monnaies impériales d'Ulm. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5022-5027 [Monnayage du XII^e au XIV^e s.].

— Engelke, Le comte Henri de Wildeshausen († 1270). *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4939-41 [Recherches sur le nom *Bogen* dont on trouve l'abréviation sur les monnaies ; fiefs de ce nom].

— E. Nöbbe, Trouvaille monétaire de Westerland sur Sylt. *Mitteil. des anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein*, f. 19, Kiel, 1911.

— Erwin Nöbbe, Trouvaille de Westerland sur Sylt. *Berliner Münzbl.*, 1912, 342-347, fig. [Dépôt de 128 pièces de Saxe, Frise,

Souabe, Hongrie, Danemark, Angleterre, enfoui vers 1040, trouvé en 1905, et conservé au Musée de Kiel].

— A.-W. Brögger, Monnaies allemandes du XI^e^ siècle dans la trouvaille de Ryfylke (Norwège). *Berliner Münzbl.*, 1912, 255-257, 280-285 ; 1912, 305-309, fig. [En 1907, dépôt d'environ 800 pièces d'argent enfoui vers 1055 ; Basse-Lorraine ; Bruxelles ; Celles ; Liège ; Huy ; provinces du Rhin, Frise ; Saxe ; Franconie ; Worms ; Wurzbourg ; Souabe ; Bavière].

— R. Dorr, Réponse à des objections relatives à la description de la trouvaille de monnaies d'Elbing. *Mitteil. des Coppernicus-Vereins f. Wissenschaft u. Kunst zu Thorn*, 1911, 79-86.

— H. Buchenau, Pfennig autrichien récemment découvert. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4947, fig.

— H. Buchenau, Divisions du pfennig de Vienne au bouquetin. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4985 [M. du XV^e^ s.].

— Roll, A-t-il été frappé à Salzbourg des ducats pour le comte d'Aspremont ? *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4941-45, fig. [Ce monnayage en 1771 ou 1772 pour le comte d'Aspremont-Linden reste douteux].

— Hans Kellermayr, *Handbuch zur Werthestimmung der am häufigsten vorkommenden und nicht mehr gangbaren Goldmünzen sowie ausser Kurs gesetzter Silbermünzen*. Linz, 1911, f°, 12 p., 23 pl. [Renseignements sur 250 pièces circulant surtout en Autriche et dont certaines remontent au milieu du XVIII^e^ siècle].

— X. Numismatique moderne. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4830, 4876. [Émissions de pièces de 2 couronnes en Autriche ; monnayage de la République de Portugal ; émissions de nickel pour l'Uruguay, l'Égypte, et d'argent pour le Levant, à la Monnaie de Vienne ; monnaies de la République de Salvador].

— X. Monnaies étrangères. *Berliner Münzbl.*, 1911, 11 [Autriche, Portugal, Suisse, Turquie].

— Ladislas Pataky, Séries de galvanoplasties de médailles et monnaies hongroises, destinées aux écoles. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 60-62.

— Paul Harsanyi, La trouvaille de deniers de Friesach faite à Abapuszta. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 48-60, pl. III-X [comprend des pièces frappées entre 1157 et 1237. Ce dépôt contenait 7594 deniers de Friesach, d'Aquilée et de Cologne].

— E. Gohl, Correspondance hongroise. *Gaz. numism., fr.*, 1911-1912, 65-68 [Travaux numismatiques].

— C. Stokert, Une collection de monnaies de Cattaro au Musée de Spalato. *Bullettino di Archeologia e Storia dalmata*, t. XXXIII, 1910 (1911), Supplément, 71 p., 4 pl. [Variétés diverses du *follaro* au type de saint Tryphon ; pièces frappées avec les initiales des doges de Venise et avec le type du lion de saint Marc. Pièces de la Commune ; gros de Louis Ier, roi de Hongrie].

— Z. Zakrzewski, Les bractéates polonaises. *Wiadomosci numizm.-archeol.*, 1912, 68-70.

— M. Gumowski, Monnaies polonaises du XIVe au XVIe s. *Wiadomosci numizmatyczno-archeol.*, 1912, 33-37, 51-55.

— Michale Grazynski, Monnaies de la dynastie suédoise en Pologne, *Wiadomosci num.-arch.*, 1911, 187-189 ; 1912, 3-6, 20-27, 37-39.

— Michel Grazynski, Projet d'atelier et serment du maître de Monnaie en 1517. *Wiadomosci Numizmatyczno-archeol.*, 1912, 49-51.

— R. Scherzl, *Description des médailles et monnaies du Cabinet des médailles de l'Université de Charkow*. Charkow, 1910, gr. in-8°, XI-1044 p., pl. de monogrammes. [Ce catalogue contient 1014 médailles, 3700 monnaies russes, 400 monnaies grecques, et environ 650 romaines et byzantines].

Suisse ; Italie.

— P. Adrian, La nouvelle pièce suisse de dix francs. *Rev. Suisse Num.*, 1911, 218-220, fig. [Tête de la pièce de 20 francs].

— Eug. Demole, Les billets de banque suisses. *Num. Circular*, 1912, 13603-04.

— H. Türler, Coup d'œil sur les maîtres de la Monnaie de Berne. *Rev. Suisse Num.*, XVII, 312-330.

— W. Wavre et E. Demole, La première monnaie d'or de Neuchâtel. *Rev. Suisse Num.*, XVII, 331-333, fig. [Pièce d'Henri II de Longueville, vers 1593].

— Fr. von Schrötter, Note sur le monnayage de Neuchâtel. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4889 [Monnayage suisse du XVIIIe s.].

— E. Hahn et Adolf Iklé-Steinlin, Les monnaies de la ville de Saint-Gall. *Rev. Suisse Num.*, 1911, 129-188, 241-254. T. à part, 178 p., fig.

— Luigi Cora, Quelques monnaies inédites des barons de Vaud. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 229-236, fig. [Pièces de Louis de Savoie, XIV^e^ s.].

— K. Henking, La trouvaille monétaire d'Osterfingen en 1897. *Rev. suisse Num.*, XVII, 307-311 [Pièces de Berne, Zurich, Metz, Prague, Milan, Pavie, Vérone, des XIV^e^ et XV^e^ s.].

— A. Blanchet, Rapport sur un trésor de monnaies du moyen âge découvert à Izernore (Ain). *Bullet. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1910, p. CLVII. [Deniers de Genève et de Lausanne, XII^e^ s.].

— A. de Molin, Les trouvailles monétaires dans le canton de Vaud. *Rev. Suisse Num.*, XVII, 269-279. [La pièce la plus remarquable est un *penny* d'or d'Édouard l'Ancien, roi de Wessex (901-925), une des raretés de la série anglaise].

— G. Gerola, Pièces du médaillier de Classe, aujourd'hui au Musée de Ravenne. *Atti del R. Istituto Veneto di Sc.*, 1910-1911, LXX, 1283-90 ; 1911-1912, 285-288, pl. LXXI [M. d'Ancône, de Mantoue, Padoue, Solférino].

— T. Tibaldi, *Les Hôtels des monnaies de la Cité et du duché d'Aoste*. Aoste, 1910, in-16, 28 p.

— Antonio dell'Erba, Sur une monnaie inédite de César d'Este. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 477-484, fig. [Pièce remarquable avec l'Annonciation, revers des pièces des Médicis].

— R. Ratto, Monnaies inédites ou peu connues de la collection Ratto. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 485-488, fig. [Grande pièce d'or de 12 1/2 *doppie*, frappée à Gênes au type de la Vierge tenant l'enfant, en 1711].

— A. de Troia, *Museo Civico ; Catalogo delle monete di Lucera*. Lucera, 1911, 8°, 16 p. [Catalogue de 186 pièces de Lucera].

— Carlo Prota, Attribution d'atelier pour une monnaie de l'impératrice Constance. *Supplemento all'Opera* de Memmo Cagiati, 1912, n^os^ 3-4, fig. [Cet atelier serait Messine en 1197].

— Memmo Cagiati, *Le monete delle Reame delle Due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II*. Fascicule IV. Napoli, 1911, 4°, p. 175 à 358. [Suite de l'utile ouvrage consacré aux monnaies du royaume des Deux-Siciles dont nous avons rendu compte dans le n°

précédent. Cette quatrième partie comprend les pièces depuis Philippe III jusqu'à Charles VI].

— A. Sambon, Monnayage de Roger II, roi de Sicile (1130-1154). *Rivista ital. di Num.*, 1911, 437-475, fig. [Transformations des systèmes monétaires ; catalogue des pièces ; variétés nouvelles].

— Camillo Serafini, *Le Monete e le bolle plumbee pontificie del Medagliere Vaticano descritte ed illustrate*. Tome II (Grégoire XIII à Innocent XII, 1572-1700). Milano, 1912, 4°, 392 p. avec les pl. XLVII à CIV et O et P. [Il sera rendu compte de ce beau volume ultérieurement].

— Joseph Scholz, La collection de monnaies du Vatican. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 21-24. [A propos du bel ouvrage de M. Camillo Serafini].

— G. Castellani, Les initiales A. I. sur les monnaies de Sixte V *Num. Circular*, 1912, 13524. [Il résulte d'un document de 1589 que ce sont les initiales d'*Aloysius Innocentii*, Luigi Innocenzi, concessionnaire de l'atelier de Fano].

— M. Rešetar, Monnaies napolitaines frappées à Raguse. *Supplemento all'Opera...*, 1912, n° 2.

— A. Balletti, Un denier attribué à l'atelier de Reggio d'Emilie. *Rassegna num.*, 1912, 16-18, fig. [Pièce peut-être douteuse, qui n'est sûrement pas de Reggio, avec *Lo. imperator* et *Sa Romana R*].

— G. Gatti, Notes sur les trouvailles de monnaies, faites récemment à Rome et dans les environs. *Bullett. della Comm. Archeol. Communale di Roma*, 1911, 179-223 [A valle Giulia, deux dépôts : l'un de 117 pièces de cuivre italiennes jusqu'en 1826 ; l'autre, de 70 m. d'argent enfouies vers 1838].

— Philip. Whiteway, Quelques monnaies imitées dans les petits ateliers italiens, *Num. Circular*, 1912, 13457.

— Memmo Cagiati, Pour un musée municipal à Naples. *Supplemento all'Opera...*, 1912, n° 2.

— S. Ricci, Pour le médaillier Brera. *Bollettino di Num.*, 1912, 10-14.

MÉDAILLES

— *Catalogue of the international exhibition of contemporary medals. The American Numismatic Society, march, 1910. New and*

revised edition. New-York, 1911, 4°, 430 p., 430 fig. [Cat. de l'exposition des œuvres de 140 médailleurs des divers pays].

— X., *Medaillen und Plaketten seit dem 15. Jahrh.* Elberfeld, 1911, f°, IV p. et 54 pl.

— L. Testi, Quand naquit « Pisanus Pictor » ou mieux « Antonio di Puccio » ? *Rassegna d'Arte*, juillet 1911.

— Jean de Foville, Un médailleur du xv^e^ siècle. Cristoforo Geremia. *Rev. de l'Art ancien et mod.*, 10 décembre 1911, 435-450, fig. et pl. [Excellente étude sur le plus grand médailleur du xv^e^ siècle après Pisanello. L'auteur lui attribue entre autres pièces la médaille de Marcello de' Capodiferro].

— J. de Foville, Portrait d'un médailleur du xv^e^ siècle. *Rev. num.*, 1912, 103-114, pl. VI [Il s'agit du beau tableau du Musée des Offices, dont le personnage tient une médaille de Cosme l'Ancien. C'est le portrait de Cristoforo Geremia. Étude bien conduite].

— Paul Brune, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France.* Paris, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 1912 [p. 41 et 42, François et Nicolas Briot].

— Ch. Bled, Médailles d'argent commémoratives d'événements remarquables (1713-1722). *Bullet. hist. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, 1911, f. I.

— Ernest Babelon, *Les médailles historiques du règne de Napoléon le Grand empereur et roi, publié sous les auspices de la Société de Numismatique de New-York.* Paris, 1912, in-f°, LX-432 p., fig. en trois tons [Il s'agit de dessins de Chaudet et Lemot pour une suite préparée par l'Institut, mais qui n'a pas été frappée].

— Henri Welschinger, L'Histoire de Napoléon par les médailles. *Journal des Débats* du 17 avril 1912. [Compte rendu de la publication de M. Babelon].

— H. Bauquier et G. Cavalier, *Histoire numismatique du Comte de Chambord, ou nomenclature et description de toutes les médailles connues se rapportant au Comte de Chambord (Duc de Bordeaux-Henri V) ; Premier volume de 1820 à 1830.* Paris, 1912, 4°, 206 p., nombr. fig.

— Victor Perrot, Variations sur la Numismatique montmartroise. *Bulletin de la Soc. d'hist. et d'Archéol. des IX^e^ et XVIII^e^ arr. ; le Vieux Montmartre*, XXVI, 1911, 5-30, pl. [Pièces depuis 1790, sans grand intérêt].

*

— A. Friedrich, La médaille Mendel (savant botaniste qui a donné son nom à la théorie du « Mendélisme »), frappée par Bénard de Paris, à l'occasion du IVe Congrès international d'horticulture, à à Paris, en 1911. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 18.

— *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des finances, seizième année, 1911* [Les 4 pl. reproduisent : la médaille de la *Charité* par Desvignes ; la plaquette *Pro Patria* par Legastelois ; la médaille du *Commerce* par Lamourdedieu ; la plaquette *Charentaise* par Mme Emile Robert Mérignac ; les plaquettes du *Ski* par Coudray ; la médaille de *Rouget de l'Isle* par A. Borrel ; la plaquette *Prière* par Mérot].

— V. Tourneur, La médaille en 1911 ; Vue d'ensemble et description. Suite du tome III des *Médailles histor. de Belgique*, p. 111-169, pl. XXVI-XXXVII. Dans *Rev. belge Num.*, 2e fasc. 1912.

— A. de Witte, Godefroid Devreese, médailleur ; biographie et catalogue de son œuvre. *Gaz. num. fr.*, 1911-1912, 121-180, portrait et pl. III à VIII.

— S. Wigersma, La médaille de Leeuwarden, 1782. *American Journal of Num.*, XLV, 1911, 165-173, fig., pl. 25 [Traduction abrégée d'un mémoire publié en hollandais].

— George Burnett, Réplique d'un rare insigne écossais. *Num. Circular*, 1912, 13453, fig. [Pièce récente d'après une composition de 1866].

— Arthur Lamas, Médaille du cardinal D. Jorge da Costa. *O Archeologo Português*, XV, 1910, 25-31, pl. [Le revers représente la Théologie. La médaille est du XVIe siècle et peut être postérieure au personnage mort en 1508].

— E. Hahn, Une médaille avec portrait par Friedrich Hagenauer *Anzeiger f. Schweizerische Altertumskunde*, 1911, 187-189, fig. [Elle représente Bartholomäus Schobinger, en 1527].

— Georg Habich, Haus Schwarz en France. *Mitteil d. Bayer. Num. Ges.*, XXIX, 1911, 52-57, pl. Extr. de 8 p., in-8° [Cet artiste, cité dans le journal de voyage de Jean Second en France, aurait fait, pendant son séjour à Paris, en 1527, des médailles de Clouet, de Charles Quint, de François Ier, du dauphin François et de l'Amiral Adolphe de Bourgogne].

— G. Habich, Médailles de musiciens du XVIe siècle. *Mitteil. d. Bayer. Num. Ges.*, XXIX, 1911, 58-66, pl. Extr. de 9 p., 8° [Quatre

médailles inédites de Ludwig Senftl par Hans Schwarz, de Lucas Wagenrieder par Hagenauer; de Heinrich Finck et de Johann Steudel, de travail augsbourgeois].

— Ernest Lugrin, La médaille de Simon-Auguste, comte de Lippe, et la Société littéraire fondée par ce prince à Lausanne en 1742. *Rev. suisse Num.*, XVII, 255-268, fig. [C'est une œuvre de Jean Dassier, dont on connait des exemplaires d'argent et de bronze].

— Eug. Demole, L'Accord de Stadthagen (Lippe) et la médaille frappée à cette occasion, en 1748. *Rev. suisse Num.*, XVII, 280-306, fig. Il s'agit d'un accord mettant fin à de longs différents entre deux branches de la famille de Lippe ; explication des légendes de cette pièce signée *I. Dassier et fils*].

— M. Kirmis, *Die Medaille in Schleswig-Holstein*. Kiel, 1911, 4°, 10 p. et 33 fig. Extr. du *Schleswig-Holst. Kunstkalender* [Ce travail donne une bonne vue d'ensemble sur les médailles du Schleswig-Holstein].

— H. Buchenau, Médaille du prince régent Luitpold de Bavière. *Zeitschr. des Münchener Alterstumsvereins*, 1911.

— X. Nouvelles médailles. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4947-49, 5000, fig. [Médaille-thaler de Frédéric II, frappé en 1912 ; médaille du sculpteur Oscar Aurich ; médaille du poète suisse J. V. Widmann ; médailles du centenaire du Joanneum de Graz ; médaille du cinquantenaire de la maison Basse et Selve d'Altena en Westphalie].

— A. Friedrich, Plaquette d'Elise Dengler, par R. Placht. *Monastblatt* de Vienne, 1912, 26.

— X. Médailles du second centenaire de Frédéric le Grand. *Numism. Mitteil.* de Nuremberg, 1912, 964.

— Ludwig Marton, Médaille du Dr Jean Szendrei, devenu secrétaire de la Société archéologique hongroise. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 67, fig.

— Theodor Usteri, *Die goldene Verdienstmedaille der Stadt Zürich. Eine Erinnerung an neunzig Jahre Stadtzürcherischer Geschichte, 1803-1893*. Zurich, 1910, 8°, 34 p. et pl. [La médaille d'or du mérite de la Ville de Zurich].

— Z. Zakrzewski, Plaquette de la Vierge et autres médailles. *Wiadomosci numizm.-archeol.*, 1912, 58-60, fig.

— Stanislas Kosieradzki, Médailles religieuses. *Wiadomosci num.-archeol.*, 1912, 44, fig.

— M. G., Plaquettes par C. Makowski. *Wiadomosci*, 1912, 75-76, pl. 4.

— Colonel Gh. Iordanescu, Médailles offertes par sa majesté le Roi de Roumanie à la Société Numismatique roumaine. *Buletinul Societatei numismatice romane*, 1911, 21-24.

— R. Venturi Ginori, La médaille-souvenir du vaisseau royal Amalfi. *Supplemento all'Opera* de Memmo Cagiati, 1912, nos 3-4, fig.

— M., Une médaille en l'honneur de Christophe Colomb. *American Journal of Num.*, XLV, 1911, 207.

— W. C., Médaille Taft-Diaz. *American Journ. of Num.*, XLV, 1911, 156.

— S. R. Betts, Médailles de Taft. *American Journ. of Num.*, XLVI, 1912, 21.

— X., La médaille Carnegie pour la paix. *American Journ. of Num.*, XLVI, 1912, 35.

— H. A. Ramsden, *Chinese openwork Amulet-Coins*. Yokohama, 1911, 8°, 60 p., 4 pl. et nombr. fig. dans le texte [Série de médailles-amulettes à sujets variés dont les plus fréquents sont les dragons, les oiseaux, les poissons et les fleurs].

— Howland Wood, Médaille japonaise relative à l'annexion de la Corée. *American Journal of Num.*, XLV, 1911, 193-194, pl. 29 [Médaille frappée à la Monnaie d'Osaka ; paysage de Corée ; fleurs et inscription].

— Howland Wood, Médailles et insignes japonais, modernes, relatifs à la guerre. *American Journal of Num.*, XLV, 1911, 125-129, pl. 19 et 20 [15 pièces des guerres sino-japonaise et russo-japonaise].

SCEAUX

— E. Hauviller, *Die Erhaltung der Siegel, ihre Bedeutung für die historischen Hülfwissenschaften, ihr Kunst- und Kulturgeschicht. Wert*. Metz, 1910, gr. 8°, 23 p., 1 pl. [Intérêt historique des sceaux ; procédés de reproduction ; réserves à faire].

— M. Besson, Anneau mérovingien avec monogramme, trouvé à Saint-Sulpice. *Rev. de l'Art chrétien*, 1912, 67, fig. 3.

— Max Prinet, L'origine du type des sceaux à l'écu timbré. *Bullet. archéol. du Comité*, 1910, 63-74, fig. [Rapprochement avec le type sigillaire du combattant à mi-corps, couvert par l'écu. Cf. les sceaux d'Arnaud de Villemier et de Thibaut de Barbazan, publiés par La Plagne-Barris].

— F. de Rilly, Sceau de Guillaume de Melle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XVIII, fig.

— H. Prentout, Les sceaux de l'Université de Caen. *Bullet. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1910, 75-81 [Sceaux du XVIII^e s.].

— Decroos, Sceau de la ville d'Audruicq. *Bullet. histor. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, 1911, 869-870, fig. [Sceau du XVII^e s.].

— Decroos, Sceau représentant sainte Marguerite. *Ibid.*, 870-871 [Sceau anépigraphe du XVIII^e s. représentant la sainte, le dragon et une église. Provenant de l'abbaye de Ravensberg].

— G. Charvilhat, *Cachet du collège des médecins de Clermont-Ferrand*. Clermont-F., 1912, 8°, 4 p., fig. [C'est un cachet du XVIII s. avec les armes de la ville].

— E. Cheutin, Vignettes et sceaux des papiers militaires pendant la Révolution française. *Mém. de la Soc. des lettres, Sc. et Arts de Bar-le-Duc*, IV^e s^ie, t. VIII, 1910, p. 195, 33 pl. de cachets.

— E. des Robert, Les sceaux du couvent et de quelques abbés de Saint-Pierremont. *Mém. Soc. lettres, Sc. et Arts de Bar-le-Duc*, 4^e s^ie, t. VI, 1908, XLVI—LIII.

— Ferd. Garrigou-Lagrange, Notices biographiques sur deux évêques limousins du XIV^e siècle. *Bull. de la Soc. archéol. et historique du Limousin*, t. LXI, 1911, 284 et s. [p. 283, Sceau de Geoffroi David, évêque d'Autun, 1359-1377].

— Michel Brocard, Monseigneur de Durfort, évêque de Langres. *Bull. Soc. histor. et archéol. de Langres*, t. VI, 1912, p. 324 et s., fig. de cachet.

— Max Prinet, *Chronique des sciences auxiliaires de l'Histoire ; Numismatique, Sigillographie, Héraldique*. Paris, 1912, 8°, 12 p. Extr. de la *Rev. des questions historiques* [5-8, Chronique de la Sigillographie].

— *Revue internationale de Sigillographie*, dirigée par A.-J. Corbierre ; revue trimestrielle. Paris, 1^er-2^e tr. 1910, in-4°, 4 pl. reprod. 25 sceaux.

— A. de Witte, Un sceau inédit de Termonde. *Annales du cercle archéol. de Termonde*, 1911, fasc. I [Époque de Louis XV].

— G. des Marez, Les sceaux des corporations bruxelloises, deuxième étude. Bruxelles, 1911, 8°, 30 p., fig. Extr. des *Annales de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 1910, 459-484.

— Alphonse de Witte, Quelques sceaux-matrices de ma collection. *Rev. belge Num.*, 1912, 205-222, pl. IX [Sceau de Jérôme Mégrode de Liedermans, prévôt de Notre-Dame, à Bruges, XVII^e s.; cachet d'un Van der Noot, évêque de Gand, fin du XVII^e s.; cachet du comte Jean-Henri de Frankenberg cardinal, archevêque de Malines, XVIII^e s.; sceau aux causes de l'abbaye d'Afflighem, XVIII^e s.; cachet du chanoine brugeois B.-Adrien Noë, XVIII^e s.].

— Fernand Donnet, Sceaux des familles anversoises aux XIV^e et XV^e siècles. *Rev. belge Num.*, 1912, 186-204, pl. VIII [Étude intéressante sur les variations des armoiries d'une famille, du XIV^e au XVI^e siècle].

— Ad. Hoffmann. Sur les sceaux et armes de la ville de Hanovre. *Hannoversche Geschichtsblätter*, 1910, 312-333, 35 fig.

— W. Ewald, *Die Siegel der Erzbischöfe von Trier* (956-1795). Bonn, 1910, f°, 26 p., 53 pl. *Publikationen der Gesellschaft f. rheinische Geschichtskunde*, t. XXVII, 2^e fasc. *Rheinische Siegel* [Le plus ancien est appendu à un document de 959. Observations sur des faux, développées dans le travail suivant].

— Wilhelm Ewald, Emploi incorrect de sceaux et falsifications des sceaux pendant le moyen âge, d'après des documents des archevêques de Trèves. *Westdeutsche Zeitschr. f. Gesch. u. Kunst*, 1911, 1-100, pl. I à V [A relevé, parmi 34 types de sceaux accompagnant des titres des archevêques de Trèves jusqu'en 1212, 16 authentiques et un grand nombre d'exemplaires falsifiés ou douteux].

— Maryan Gumowski, Sceaux polonais. *Wiadomosci num.-arch.*, 1911, 191-194, fig., 1912, 10-11, pl. I et II, 27-29, 70-72 [Sceaux de Sigismond III, Vladislas IV, etc., XVII^e s.].

— M. Gumowski, Sceau de majesté de Wladislas IV. *Wiadomosci num.-archeol.*, 1912, 43, pl. 3.

— Roman Grodecki, Sceaux de familles de Cracovie. *Wiadomosci num.-archeol.*, 1912, 40-43, fig., 57-58, 72-75.

— *Inventario dei Sigilli Corvisieri* (*Esposizione intern. di Roma, 1911; mostre retrospettive in Castel S. Angelo*). Roma, tip. Unione

ed., 1911, in-16, VI et 256 p., 10 pl. [Inventaire des sceaux de la collection Corvisieri ; il y manque des indications essentielles].

— C. Serafini [Ouvrage cité plus haut au § *Italie*].

— C. Brunetti, Sceau d'Ugo de' Lotaringhi della Stufa. *Rivista araldica*, juillet 1911.

— S. A. R. et S. M., Sceaux et médailles de saint Charles Borromée. *San Carlo Borromeo nel terzo centenario della Canonizzazione*, 2e année, décembre 1910, n° 14.

— Giovanni Pansa, Les sceaux secrets des Carbonari des Abruzzes. Dans *Il Supplemento all' Opera del Reame della due Sicilie* de M. Cagiati, II, 1912, n° 1, 13-16, fig. [Quatre monuments du XIXe s.]

— Giovanni Pansa, Deux autres sceaux des Carbonari des Abruzzes. *Supplemento all' Opera* de Memmo Cagiati, 1912, nos 3-4, fig.

QUESTIONS DIVERSES

— P. Lederer, La monnaie au point de vue artistique ; Cours du Dr Regling. *Berliner Münzbl.*, 1912, 326-328, 347-349.

— Steuer, L'histoire éclairée par les monnaies. Dans le 42e *Jahresberichte der Friedrichschule zu Lackenwalde*, 1911, 4°, 18 p.

— Jean D. Benderly, *Ce que racontent monnaies et médailles, Les origines de la monnaie, son histoire et sa fabrication, systèmes monétaires, l'art monétaire, artistes, médailles et médailleurs célèbres*. Paris, in-12, 155 p., fig. « Petite Bibliothèque » d'Armand Colin [Œuvre succincte d'un auteur inexpérimenté].

— G. de Greep, La monnaie, le crédit et le change dans le commerce international. *Rev. économ. intern.*, IV, 1911, fasc. 1.

— Max Heimbrecht, *Die Geldsorten aller Länder*. Berlin, 1912 [Collection de 45 cartes postales reproduisant les monnaies de la plupart des pays du monde].

— Furio Lenzi, Note sur l'Institut italien de Numismatique. *Rassegna Num.*, 1912, 1-12. [Composition du bureau, règlement, première séance]. Cf. Memmo Cagiati, *Supplemento all' Opera*, 1912, nos 3-4.

— Camillo Supino, *Il mercato monetario internazionale*. Milano, 1910, 8°, VI et 363 p. [Chapitre concernant la circulation monétaire].

— Hans Lamer, Monnaies dans la bouche. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4985-88 [L'auteur réunit les textes grecs et orientaux où il est question

de monnaies mises dans la bouche et non dans la poche ; il cite aussi des exemples plus récents].

— W.-T.-R. Marvin, Notes sur des trouvailles de monnaies. *American Journ. of Num.*, XLVI, 1912, 35 [Empruntant plusieurs exemples à ma chronique de la *Revue numismatique*, l'auteur fait remarquer l'intérêt que présentent les nombreux dépôts monétaires].

— Max Bahrfeldt, *Numismatisches Literatur-Blatt*, nos 187-188, mars 1912 ; 189-190, avril 1912.

— F. Mazerolle, Manifestation en l'honneur de E. Babelon, membre de l'Institut, président du Congrès intern. de Numismatique (Bruxelles, 1910). *Gaz. num. fr.*, 1911-1912, 89-91, pl.

— F. Mazerolle, E. Babelon, membre de l'Institut, biographie et bibliographie numismatique. *Gaz. num. fr.*, 1911-1912, 93-120, pl.

— G. Tricou, Louis Schmitt, graveur-médailleur à Genève. *Bullet. Soc. littér., histor. et archéol. de Lyon*, juillet-décembre 1910.

— Fédération des Sociétés allemandes de Numismatique. *Berliner Münzbl.* 1911, 191-194, 217-218. [Assemblée de Gratz, 5-6 septembre 1911 ; Verein des Numismates de Hanovre ; Verein de Nuremberg ; Soc. num. de Berlin ; Verein de Hambourg].

— Fédération des Sociétés numismatiques de l'Allemagne et de l'Autriche. *Berliner Münzbl.*, 1911, 243-246, 267-270, 291-294. [Berlin, Dresde, Munich, Nuremberg, Francfort-s.-Main, Hambourg, Hanovre, Vienne, Aschaffenburg, Halle-en-Souale].

— *Sitzungsberichte der vereinigten Numismatischen Gesellschaften Deutschlands und Oesterreichs für das Jahr 1911*. Berlin, 1912, 8°, 41 p. [Comptes rendus des séances des Sociétés allemandes de numismatique].

— X. Sociétés numismatiques allemandes. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4735, 4776, 4800, 4831,4852, 4876, fig. [Verein de Dresde ; Verein de Nuremberg ; Assemblée de la Société suisse de Num. à Schaffhouse ; Verein de Hambourg, Hanovre, Munich].

— E. Gohl, Le jubilé décennal de la Société hongroise de Numismatique. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 265-267.

— Comptes rendus de la Soc. hongroise de numismatique. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 75-81.

— Comptes rendus de l'assemblée générale et de séances de la

Société numismatique de Vienne. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 1-6, 15-16, 24.

— Assemblées de la Société numismatique de Vienne. *Monatsblatt*, 1911, 272-275.

— Société suisse de numismatique. Assemblée générale tenue à Schaffhouse. *Rev. suisse num.*, XVII, 366-395, fig. [avec la liste des membres].

— Comptes rendus de la Société numismatique italienne. *Riv. ital. di Num.* 1911, 415-424, 561-574 [avec liste des membres].

— A. de Witte, Rapport sur les travaux de la Société hollandaise-belge des amis de la Médaille d'Art. *Rev. belge Num.*, 1912, 240-244.

— Comptes rendus de la Société américaine de Numismatique. *American Journal of Num.*, XLV, 1911, 161-164, 203-207; XLVI, 1912, 33-35.

— F. Mazerolle. L.-O. Roty, graveur en médailles (1846-1911). *Gaz. numism. fr.*, 1911-1912, 1-3, portrait.

— F. Mazerolle, Note nécrologique sur Émile Caron. *Gaz. numism. fr.*, 1911-1912, 82-83.

— C^te^ P. Durrieu, *Notice nécrologique sur Joseph Delaville Le Roulx*. Extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXII, 1911, gr. in-8°, 4 p.

— E. Demole et H. Cailler, Notice nécrologique sur H.-J. de Dompierre de Chaufepié, suivie d'une bibliographie. *Rev. suisse num.*, XVII, 373 et 376-379.

— F. Mazerolle, Notice nécrologique sur H.-J. de Dompierre de Chaufepié, *Gaz. numism. fr.*, 1911-1912, 81-82.

— A. de Witte, Notice nécrologique sur le Jonkheer Mathieu-Adrien Snoeck. *Rev. belge Num.*, 1911, 296.

— B. de Jonghe, Notice nécrologique sur le comte Thierry de Limburg-Stirum. *Rev. belge Num.*, 1911, 288-290.

— Fr. Alvin, Notice nécrologique sur le comte Th.-M.-Joseph de Limburg-Stirum. *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1911, 76.

— E. Bahrfeldt, Notices nécrologiques sur le graveur autrichien Joseph Tautenhayn et le conseiller Theodor Kirsch. *Berliner Münzbl.*, 1911, 121.

— G.-F. Hill, Notice nécrologique sur Warwick William Wroth, et bibliographie. *American Journ. of Num.*, XLV, 1911, 209-211.

— G.-F. Hill et J. Allan, Biographie et bibliographie de Warwick William Wroth. *Num. Chron.*, 1912, 107-110.

— Ser. Ricci, Notice nécrologique sur Karl von Ernst, *Riv. ital. di Num.*, 1911, 523-524.

— La Direction, Notice nécrologique sur Carlo Ermes Visconti. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 245-246.

— A. Blanchet, Notice nécrologique sur Giuseppe Ruggero. *Rev. num.*, 1912, 129.

— X. Notice nécrologique sur le général Giuseppe Ruggero. *Riv. ital. di Num.*, 1911, 519-523 [avec une bibliographie].

Adrien Blanchet.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

CONTREMARQUES MINIÈRES

SUR DES

MONNAIES IBÉRIQUES

Une compagnie anglaise, sous la raison sociale « New Centenillo silver lead Mines », a repris depuis quelques années l'exploitation d'une mine antique de plomb argentifère dans le voisinage de La Carolina, province de Jaen (Espagne), en pleine Sierra Morena. Le nom que ce lieu écarté porte traditionnellement sans qu'aucune explication en soit donnée est, suivant toute apparence, d'origine latine, *El Centenillo*, et décèle la survivance de l'occupation romaine. Le mot *el centenillo* signifie littéralement « le petit seigle » et est le diminutif de *centeno*, qui n'est autre chose que le latin *centenum*, sous-entendu *hordeum* ; le lieu portant ce nom pourrait l'avoir reçu des abondantes récoltes de seigle qu'il produisait ou être l'emplacement d'un grenier à seigle. Au propre, *centenum* signifie « centaine » et prend substantivement l'acception de seigle, parce que sa graine se reproduit au centuple. Le diminutif centenillo en dérive aussi régulièrement que Quartilla, Quintillus, Sextillus, Septimillus, Domitilla, Flaccilla de Quarta, Quintus, Sextus, Septimius, que Livilla, Domitilla, Flaccilla, Maximilla de Livia, Domitia, Flaccus, Maximus. Parmi d'autres explications auxquelles se prête le numéral *centenum*, il en est une qui se recommande par un certain

degré de vraisemblance pour une dénomination territoriale ou pour une subdivision administrative de district, en sous-entendant *praedium* ; on peut aussi songer à une parcelle de terrain numérotée 100 dans un plan de lotissement mis en vente, ou à un domaine enregistré sous ce numéro dans le cadastre que l'on sait avoir été terminé par Didyme pour l'Occident en l'an de Rome 727 (=27 de J.-C.) ; celui d'Orient l'avait été par Nicodème en 724 ; celui du Nord le fut par Théodote en 730 et celui du Midi par Polyclète en 735.

Dans quelques pays on a employé le même numéral en sous-entendant un substantif féminin. En Bretagne armoricaine, *centena* signifie *parochia* : « in pago redonico, in centena laliacensi, in loco nuncupante Ad illam minariam. [1] »

Quoi qu'il en soit de la manière dont on doit entendre le mot *centenillo*, il suffit d'avoir signalé son origine romaine et fait remarquer que ce diminutif a tout l'air d'avoir été d'un emploi familier et populaire plutôt qu'officiel. J'arrive à des faits plus précis et plus tangibles.

On n'a point tardé à trouver sur le point portant ce nom significatif des traces incontestables des travaux exécutés par les Romains pour l'exploitation des mines. On a même constaté que des puits de descente étaient parvenus à l'étonnante profondeur de 210 mètres, sans compter que les galeries des filons, *venae*, s'étendaient jusqu'à 1000 mètres. Une découverte a été faite il y a trois ans, celle d'une série de pompes d'épuisement étagées à différentes hauteurs et établies sur le principe de la vis d'Archimède ; quelques-unes étaient dans un excellent état de conservation, laissant voir l'axe cylindrique en bois autour duquel s'enroulait l'hélice

1. Dom Lobineau, *Hist. Britann.*, II, col. 57. — Le *Glossarium med. et inf. lat.* de Du Cange, II, p. 262, donne la définition : « Centena, pars comitatus aut regionis ; quippe pagus comitis dividebatur in vicarias, vicaria in centenas, centena in decanias, in quibus judices erant, vicarii, decani. »

en cuivre enfermée dans un tambour formé de lattes longitudinales parfaitement ajustées. Aux différents étages correspondaient des citernes superposées pour recevoir les eaux au fur et à mesure de leur évacuation ascensionnelle.

M. Horace Sandars, président de la Compagnie minière d'El Centenillo, qui s'est déjà signalé par le don au Cabinet des Médailles d'un lingot d'argent portant une inscription celtibérienne [1], vient de publier, en collaboration avec M. Hill, les objets découverts à la superficie du sol exploité par les Romains [2]. Parmi ces objets il en est qui sont du ressort de la *Revue numismatique* et qui, à ce titre, méritent ici une mention spéciale, d'autant plus qu'elles

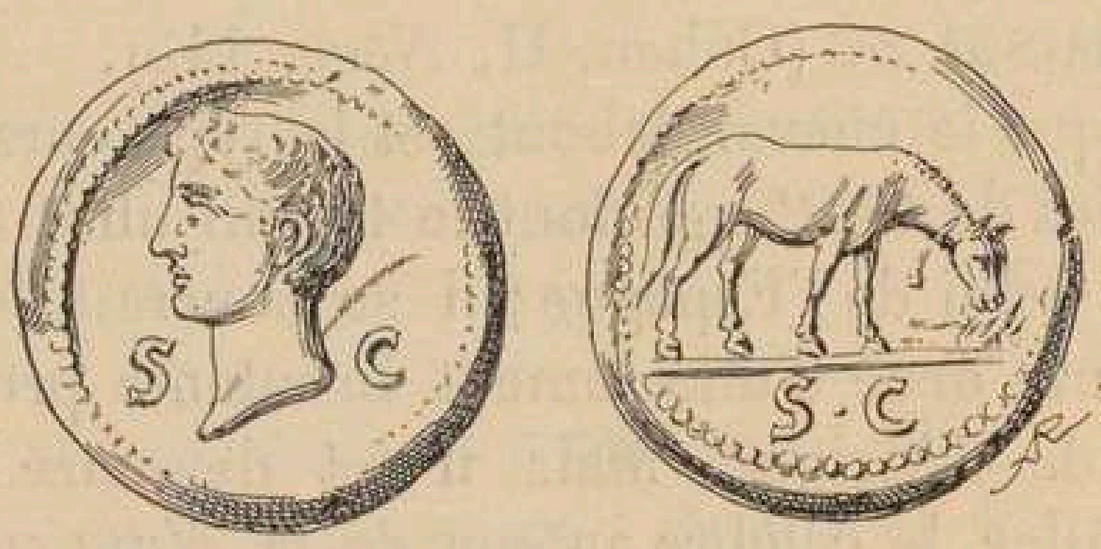


Fig. 1.

me suggèrent quelques observations. J'en reproduis la description d'après la publication anglaise et, pour déblayer le terrain, je signale d'abord un moyen bronze énigmatique (*Fig. 1*), d'ailleurs inédit tant au droit qu'au revers.

Sans légende ; tête nue d'Auguste à gauche avec le lituus sur l'épaule ; à gauche, S ; à droite, C. Cercle de grènetis.

1. H. Sandars, *Notes sur un dépôt de monnaies romaines découvertes en Espagne (province de Jaen)* en 1903 (*Rev. num.*, IX, 1905, p. 403, 511, vignette). Il a également fait don en 1906 au Musée du Louvre d'une statuette ibérique en bronze découverte par lui dans les mines de Despenna perros et qui a malheureusement été volée à la fin de la même année.

2. G. F. Hill and H. W. Sandars, *Coins from the neighbourhood of a Roman mine in southern Spain* (*Journal of Roman studies*, I, 1911, p. 100-106, pl. XIV).

℟. Sans légende ; jument avec clochette suspendue au cou, broutant une plante, à droite ; à l'exergue SC. Cercle de grènetis. Diamètre, 29 millimètres. Poids, 10.26 grammes. Fabrique hispanique.

La répétition des sigles SC sur chaque face constitue une particularité unique jusqu'à présent ; celles du droit sont disposées dans le champ exactement comme sur les moyens-bronzes DIVVS AVGVSTVS SC. ℟. CONSENSV SENAT ET EQ. ORDIN P Q R et DIVVS AVGVSTVS SC. ℟. DIVA AVGVSTA [1] (Cohen, I, *Aug.* 87, 93) ; celles du revers sont, au contraire, à l'exergue, comme si le graveur avait oublié qu'elles figuraient déjà au droit.

L'attitude de la jument fait songer à celle des mules paissantes du grand-bronze de Nerva. ℟. VEHICVLATIONE ITALIAE REMISSA SC (Cohen, II, *Nerv.* 143).

On sait que le cheval debout est le type caractéristique des monnaies de Carthage dont le travail offre tant d'analogies avec celui de l'Espagne ; il se pourrait donc que le moyen-bronze orné d'une jument broutante provînt originairement de l'Afrique. Mais il est demeuré inconnu à Ludwig Müller, le célèbre auteur de la *Numismatique de l'ancienne Afrique*.

Quant à la présence des sigles SC sur ce bronze trouvé dans le terrain d'El Centenillo, c'est le cas de rappeler que l'on connaît, en deux exemplaires, un petit bronze minier sur lequel on relève la même particularité [2].

IMP CAES TRAIAN OPT AVG GER DAC PART, buste lauré et drapé de Trajan, à droite.

1. A ce propos je rappelle que Ménard, *Hist. de Nimes*, VII, p. 194-165, planche vis-à-vis la p. 158, n. IV, mentionne une pièce du Cabinet du P. Vanière passée dans celui du président d'Aigrefeuille DIVVS AVGVSTVS SC R COL NEM, crocodile. Un autre exemplaire du Cabinet du P. Jobert a été cité par le P. Hardouin. Ce sont des pièces fabriquées par des faussaires modernes.

2. R. Mowat, *Éclaircissements sur les monnaies des mines* (*Rev. num.* 3e s., XII, 1894, p. 373-415, pl. XI, 1-6).

℟. METALLI VLPIANI, l'Équité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance ; dans le champ, SC.

Collection Mowat ; ancienne collection Pfau.

D'autre part, il existe au Cabinet de France un petit bronze orné des mêmes types au droit et au revers, mais sans les lettres SC [1] :

IMP CAES TRAIAN AVG GER DAC, même buste.

℟. METALLI VLPIANI, même type.

Il semble résulter de là que le Sénat faisait frapper à sa marque SC le petit-bronze minier quand il possédait le *metallum Ulpianum*, et que l'empereur continuait la même frappe, sans y mettre les sigles SC quand cette mine était devenue sa propriété, par une transaction entre lui et le Sénat.

Quoi qu'il en soit de cette explication, il n'en est pas moins avéré qu'il existe des petits-bronzes de Trajan à la légende *metalli Ulpiani* avec les sigles SC, tandis que d'autres petits bronzes du même empereur portent la même légende de revers, mais sans les lettres SC.

Ces sigles signifient, presque dans tous les cas, *senatus consulto* ; cependant à cette règle il y a quelques dérogations. Sur des monuments épigraphiques elles ont le sens de *sacra cognoscens*, de *scaenicus*, de *singularis consularis*, de *sub cura* [2] : sur des monuments numismatiques, je ne connais que celle d'un *aureus* de Tacite au revers ROMAE AETERNAE avec SC à l'exergue que le colonel O. Voetter [3] interprète par *S(is)C(ia)*, sous-entendu *moneta*, d'après le système d'abréviation qui a produit LG pour *Lugduni*, LN pour *Londini*.

1. Cohen, II, *Traj.* 182.
2. G. Wilmanns, *Exempla inscriptionum latinarum*, 1873, *Indices*, p. 732.
3. *Numismatische Zeitschrift*, Wien, XXXIV, 1902, p. 59-63.

M. Sandars a signalé un autre cas exceptionnel fort curieux ; c'est celui des lettres incuses SC, de grandes dimensions (9 mill.), contremarquées en pointillé sur l'effigie de six monnaies de bronze de Cosa (Tarraco).

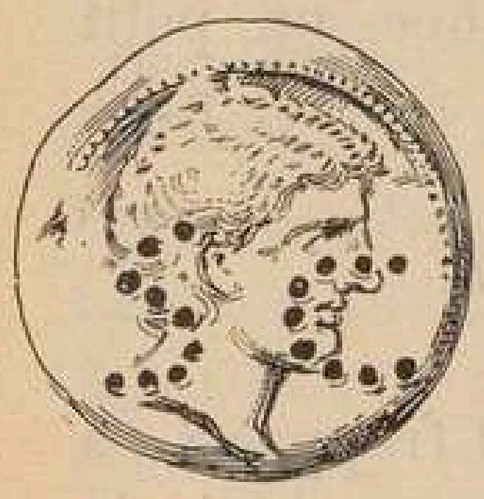


Fig. 2.







Fig. 3.

Sans légende ; tête juvénile imberbe, à droite : grande contremarque pointillée incuse, SC.

℟. 𐌊𐌔𐌅, en caractères ibériques entre les jambes d'un cheval bridé galopant à droite (*Fig. 2 et 3*).

Aloïss Heiss et Delgado ont décrit les pièces de Cosa dépourvues de contremarques pointillées.

Par une coïncidence singulière ces mêmes sigles, pointillées et incuses, se montrent près du bord d'un petit seau en cuivre, découvert dans les travaux miniers ; c'est évidemment une marque de propriété.

Bien plus : ces mêmes sigles, mais en traits pleins et continus, SC, se retrouvent sur des plombs (*Fig. 4*) qui ont

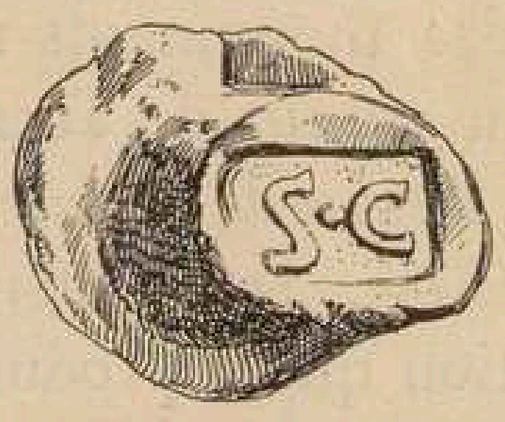


Fig. 4.

été recueillis en grand nombre sur le terrain, surtout dans le voisinage des restes importants de constructions paraissant

avoir servi d'habitations aux surveillants de l'exploitation à l'époque romaine. Ces sceaux ont dû être employés à la fermeture des sacs de minerai expédiés de la mine aux fourneaux de fonte.

Ajoutons qu'un exemplaire de la monnaie cosétane avec sa contremarque pointillée a été trouvé aux environs de Posadas, au sud de Cordoue, il y a deux ans, et que quatre autres spécimens semblablement contremarqués ont été, dit-on, découverts près de Grenade [1]. Le British Museum a acquis en 1844 un spécimen provenant de la vente de la collection de William Mark, consul britannique à Malaga.

De tous ces faits on est fondé à conclure que les sigles SC doivent ici être considérées comme marques de propriété de l'antique compagnie minière d'El Centenillo pouvant être interprétées *Societas cuprearum* ou *cuprinarum*, sous-entendu *fodinarum*, par analogie avec l'inscription, moulée en relief dans l'intérieur de trois cartouches sur un saumon de plomb,

SOCIET·ARGENT FOD·MON·ILVCR GALENA

Societas argentariarum fodinarum, monte Ilucrone; *galena*, trouvé en même temps que quatre autres semblables dans le district minier connu sous le nom de Coto Fortuna [2], situé à 7 kilomètres ouest de la ville de Mazarron (Murcie). Peut-on se hasarder à interpréter SC par *Societas Centenilli* ou par *Societas cuniculorum*, puisque le mot *cuniculi* est synonyme de *fodinae* et apte à jouer le même rôle? Le même mot désigne le lapin, animal qui sert

1. Al. Heiss, *Monnaies antiques de l'Espagne*, p. 120, pl. XII, 33, 38. — A. Dolgado, *Nuevo método*, III, p. 398.

2. *Revue archéologique*, 1907, I, p. 58, art. de Héron de Villefosse et Jecquier, *Note sur la découverte de saumons de plomb romain au Coto Fortuna (Murcie)*. *Corp. insc. lat.*, XV, 7916.

à la fois d'attribut et de symbole à la figure de l'Espagne sur les monnaies d'Hadrien aux revers HISPANIA et RESTITVTOR HISPANIAE (Cohen, II, *Hadr.* 821-842, 1258-1271) et fait allusion aux galeries de mines de ce pays.

Il existe au Cabinet de France, dans la collection d'Ailly, 921, un as de la République romaine contremarqué des grandes lettres incuses pointillées SF sur l'effigie de Janus bifrons (*Fig. 5*). Par ce signalement, on saisit immédiatement le rapprochement qui s'impose avec la contremarque SC des monnaies cosétanes d'El Centenillo. Je les interprète par *Societas fodinarum*. Peut-être y a t-il une autre explication, car nous ne sommes pas au bout de nos déductions. Je laisse d'abord la parole à d'Ailly [1].



Fig. 5.

« Sur le revers, en deux lignes qui ont la prétention d'être droites, mais qui dans le fait sont assez irrégulières, se lit l'inscription FORTWAI / STIPE les lettres étant formées par le même procédé de percussion que celles du droit mais à l'aide d'un poinçon en caractères ordinaires. »

En présence de l'inscription *Fortunai stipe*, « par souscription offerte à la Fortune », le soupçon me vient à l'es-

1. Bon d'Ailly, *Recherches sur la monnaie romaine*, II, 1e partie, 1866, p. 126, pl. LIV, 12.

prit que cette monnaie dont la provenance est inconnue, a été peut-être découverte au Coto Fortuna où l'on a trouvé les saumons de galène du mont Ilucro et dont les galeries étaient peut-être consacrées à la Fortune, suivant la mode antique de donner le nom d'une divinité à toute galerie nouvellement ouverte ; telle serait l'origine mythologique du nom actuel Coto Fortuna. Le nom de Coto Fortuna signifie en espagnol « Mine Fortuna ». S'il n'est que d'origine moderne, il fait allusion à la richesse promise aux propriétaires du terrain ; s'il est d'origine antique, il prouve que la mine était mise sous la protection de la déesse Fortune au même titre que tout autre lieu sous le patronage d'un génie tutélaire. On connaît en effet des monnaies des mines illyriennes qui portent les images des divinités planétaires Apollon solaire, Diane, Mars, Vénus auxquelles étaient consacrés les métaux, or, argent, fer et cuivre [1].

On a découvert à Wallerfangen près de Sarrelouis (Prusse rhénane), dans une antique galerie de mine de carbonate bleu et vert de cuivre, une inscription en caractères très nets :

INCEPTA OFFI
CINA EMILIANA *sic*
NONIS MARTIS

« chantier Emilien ouvert le jour des nones de Mars » (7 mars) [2] ; à cette date, d'une année non spécifiée, les travaux ont débuté, suivant l'usage, après des sacrifices à la

1. R. Mowat, *Éclaircissements sur les monnaies des mines* (*Rev. num.*, XII, 1894, p. 395, pl. XI, 12-14, 19-20). Sur le petit-bronze décrit par Cohen, II, p. 37, n. 181, d'après Gessner, du musée Pfau, *sans légende, tête radiée de Trajan.* Ry. METALLI PANNONICI *dans le champ*, la tête radiée est celle d'Apollon solaire, et non celle de Trajan.

2. Daubrée, *Note sur une mine de cuivre exploitée par les Romains à Vaudrevange* (Wallerfangen), dans la *Rev. archéol.*, VIII, 1863, p. 449).

divinité tutélaire du lieu commémoré par l'inscription, car le seul fait de la date est l'indice certain d'un sacrifice [1].

Pour résumer ma pensée, je regarde les contremarques frappées en lettres incuses, d'une part SC sur les monnaies hispaniques découvertes par M. Sandars, d'autre part SF sur un as de la collection d'Ailly, comme formant une famille de marques minières du Sud de l'Espagne. Dans cette famille doit être incorporée l'inscription SCC en caractères pointillés incus, relevée par M. Sandars sur un petit baquet de cuivre découvert à Posadas ; c'est manifestement le signe de propriété d'une autre compagnie minière que je propose d'interpréter par *Societas cuniculorum cuprinorum* ou *Cordubensium*. Quelle que soit l'interprétation forcément conjecturale des différentes formules particulières, on peut tenir leur destination pour certaine : elles ont eu pour objet et pour effet de transformer des monnaies courantes en jetons ou tokens, sortes de bons monétiformes payables aux bureaux de la compagnie minière qui a contremarqué ces espèces.

Paris, le 26 février 1912.

ROBERT MOWAT.

1. Wilmanns, *Exempl. inscr. latin.*, p. 497, *dies et anni sacrificiorum.*

LES

MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

DE LA COLLECTION VALTON (*Suite*[1])

(Pl. VII)

1193. M OPEL DIADVMENIANVS·CAES. Buste drapé de Diadumén ien à droite.

℟. Même légende. Dans le champ, S | C. Diaduménien en costume militaire, portant le sceptre, debout à gauche, un bâton de commandement dans sa main droite baissée ; derrière lui, une aigle et une enseigne fichées en terre.

Æ. 26 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 13).

ELAGABALE

1194. IMP CAES M AVR ANTONINVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Élagabale à droite.

℟. VICTOR· | ANTONINI·AVG. La Victoire courant vers la droite, portant une palme et une couronne.

Æ. 21 mill. Poids : 6 gr. 38 (Cohen, n° 288).

1195. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé d'Elagabale à droite.

℟. MARS VICTOR. Mars Gradivus marchant vers la droite, la haste au poing, et portant un trophée sur l'épaule.

Æ. 20 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 113).

1. Voy. plus haut, p. 205 à 235, pl. VII.

1196. IMP ANTONINVS AVG. Buste lauré et drapé d'Élagabale à droite.

℟. PROVID DEORVM. Déesse debout de face, regardant à gauche, les jambes croisées, accoudée à un cippe ; elle porte une corne d'abondance et tient une baguette qu'elle dirige vers un globe posé à ses pieds (cette déesse réunit les attributs de la *Providence* et ceux de la *Sécurité*).

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 244).

1197. IMP CAES M AVR ANTONINVS PIVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Élagabale à droite.

℟. LIBERTAS AVGVSTI et, dans le champ, S | C. La Liberté debout à gauche, portant un long sceptre et tenant un bonnet ; dans le champ ; à gauche, une étoile.

Æ. 28 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 104).

1198. Même description.

℟. P M TR P III COS III P P et, dans le champ, S | C. Le Soleil, radié, la chlamyde au cou, le fouet dans la main gauche, courant vers la gauche, la main droite levée au-dessus d'une étoile.

Æ. 31 mill. Grand bronze (Cohen, n° 156).

1199. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé d'Élagabale, légèrement barbu, à droite.

℟. P M TR P IIII COS[III PP] et, dans le champ, S | C. Même type.

Æ. 24 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 188).

1200. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Élagabale, à droite, portant une barbe naissante.

℟. P M TR P V COS VII (*sic* pour IIII) P P et, dans le champ, S | C. (*Légende retouchée*). L'empereur en costume sacerdotal, debout à gauche, un sceptre court à la main gauche, une patère dans la main droite, faisant une libation au-dessus d'un autel allumé, derrière lequel apparaît la tête d'un bœuf couché à gauche. Dans le champ, à gauche, une étoile.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 214).

1201. IMP CAES M AVR ANTONINVS PIVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Élagabale imberbe, à droite.

℟. PONTIF MAX TR P | II | COS II PP et, dans l'exergue, SC. Rome assise à gauche, s'appuyant sur sa haste et tenant une Victoire ; à ses pieds, un clipeus.

Æ. 26 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 232).

1202. Même description.

℟. VICTORIA·ANTONINI·AVG. Victoire, (flanquée des lettres S C), marchant vers la droite, une palme et une couronne dans les mains.

Æ. 32 mill. Grand bronze (Cohen, n° 297).

JULIA PAULA

1203. IVLIA PAVLA AVG. Son buste drapé à droite.

℟. CONCORDIA. La Concorde trônant à gauche, une patère dans la main droite. Dans le champ, à gauche, une étoile.

R. 18 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 6).

1204. IVLIA PA | VLA AVG. Buste diadémé et drapé de Julia Paula à droite.

℟. CONCOR | DIA et, dans l'exergue, SC. La Concorde, trônant à gauche, portant une double corne d'abondance et tenant une patère.

Æ. 27 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 8).

AQUILIA SEVERA

1205. IVLIA AQVILIA SEVERA AVG. Buste diadémé et drapé d'Aquilia Severa à droite.

℟. CONCORDIA et, dans le champ, S | C. La Concorde debout à gauche portant une double corne d'abondance, et tenant une patère au-dessus d'un autel allumé. Dans le champ, à droite, une étoile.

Æ. 29 mill. Grand bronze (Cohen, n° 4).

1206. Même description.

℟. Même revers, avec l'étoile à gauche dans le champ (et non à droite).

Æ. 24 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 5).

SOÉMIAS

1207. IVLIA SOAEMIAS AVG. Buste drapé de Soémias à droite.

℟. VENVS CA E | LESTIS. Vénus, drapée, assise à gauche, s'appuyant sur son sceptre, et tendant une pomme à un enfant nu debout devant elle.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 14).

1208. IVLIA SOAEMIAS AVG. Buste diadémé et drapé de Soémias à droite.

℟. VENVS CAELESTIS et, dans le champ, S | C. Vénus drapée debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant une pomme ; dans le champ, à droite, une étoile.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 11).

1209. IVLIA SOAE | MIAS AVG. Même buste ; le diadème est décoré d'un fleuron.

℟. Même description.

Æ. 30 mill.

JULIA MAESA

1210. IVLIA MAESA | AVGVSTA. Buste diadémé et drapé de Maesa à droite.

℟. PIET AS AVG et, dans le champ, S | C. La Piété, voilée, debout à gauche, portant une boîte à parfums et laissant tomber un grain d'encens sur un autel allumé.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 31).

1211. IVLIA MAESA AVG. Buste drapé de Maesa à droite.

℟. SAECVLI FELICITAS et, dans le champ, S | C. La Félicité debout à gauche, s'appuyant sur un caducée à longue hampe, et faisant avec une patère qu'elle tient de la main droite une

libation au-dessus d'un autel allumé; dans le champ, à gauche, une étoile.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 47).

ALEXANDRE SÉVÈRE

1212. IMP C M AVR SEV ALEXAND AVG. Buste lauré et drapé d'Alexandre Sévère à droite.

℟. P MTR P II | COS PP. Salus assise à gauche, nourrissant un serpent enlacé autour d'un autel.

Æ. 21 mill. Poids : 6 gr. 70 (Cohen, n° 240).

1213. IMP ALEXANDER PIVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Alexandre Sévère à droite, la barbe naissante.

℟. IOVI PRO | PVGNATORI. Jupiter debout à droite, l'aigle sur la main gauche, et se disposant à lancer le foudre.

Æ. 20 mill. Denier (Cohen, n° 76).

1214. Même légende. Buste lauré et drapé d'Alexandre Sévère légèrement barbu, à droite.

℟. MARS VLTOR. Mars en costume militaire, armé de la haste et du clipeus, marchant vers la droite.

Æ. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 161).

1215. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Alexandre Sévère légèrement barbu, à droite.

℟. MARS VLTOR et, dans le champ, S | C. Même type.

Æ. 31 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 163).

1216. IMP SEV ALE | XANDER AVG. Buste lauré d'Alexandre Sévère légèrement barbu à droite, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. P M TR P VIII COS III P P et, dans l'exergue, SC. Alexandre Sévère tenant un sceptre surmonté d'une aigle, dans un char de triomphe que quatre chevaux marchant au pas tirent vers la droite.

Æ. 29 mill. Grand bronze (Cohen, n° 377).

1217. Même description.

℟. Même légende et même type.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 378).

1218. Même droit.

℟. P M TR P VIII COS III PP. Alexandre Sévère debout à gauche dans un char de triomphe que tirent quatre chevaux vus de trois quarts à gauche ; l'empereur tient un rameau et la Victoire se tient à sa gauche ; le cheval de gauche et le cheval de droite sont conduits chacun par un soldat ; autour du char, trois autres soldats en marche figurent la foule qui suit le triomphateur. Tréflage en bas. Patine verte.

Æ. 26 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 386).

1219. IMP ALEXANDER PIVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Alexandre Sévère, à droite, barbu.

℟. P M TR P XII COS III P P et, dans le champ, S | C. Le Soleil, radié, la chlamyde au cou, le fouet dans la main gauche, courant vers la gauche, la main droite levée.

Æ. 31 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 441).

1220. IMP ALEXAN | DER PIVS AVG. Buste lauré de Sévère à droite, légèrement barbu, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. PROVIDE | NTIA AVG et, dans le champ, S | C. La Prévoyance debout à gauche, la main gauche posée sur une ancre, la main droite tenant deux épis, au-dessus d'un boisseau posé à ses pieds et où se voient d'autres épis.

Æ. 31 mill. Grand bronze (Cohen, n° 509).

ORBIANE

1221. SALL BARBIA | ORBIANA AVG. Buste diadémé et drapé d'Orbiane à droite.

℟. CONCORDI | A | AVGG. La Concorde assise à gauche, portant une double corne d'abondance et tenant une patère.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 1).

1222. Même description.

℟. CONCORDIA AVGVSTORVM et, dans l'exergue, SC. Même type.

Æ. 32 mill. Grand bronze. (Cohen, nº 4).

1223. Même pièce. Variété de coin.

Æ. 32 mill.

1224. Même description.

℟. CONCORDIA AVGVSTORVM et SC dans l'exergue. Même type.

Æ. 25 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, nº 5).

MAMÉE

1225. IVLIA MA | MAEA AVG. Buste diadémé et drapé de Mamée à droite.

℟. FELICI | TAS PVBLICA. La Félicité debout, les jambes croisées, regardant à gauche, accoudée à une colonne et tenant un caducée.

Æ. 24 1/2 mill. Denier (Cohen, nº 17).

1226. Même droit.

℟. FELICITAS PVBLICA. La Félicité assise à gauche, portant une corne d'abondance et tenant un caducée.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, nº 24).

1227. IVLIA MAMAEA | AVGVSTA. Même buste.

℟. FECVNDITAS AVGVSTAE (légende partiellement refaite au burin). Dans le champ S | C. La Fécondité debout à gauche, portant une corne d'abondance et tendant la main droite à un enfant nu debout à ses pieds qui s'élance vers elle.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, nº 8).

1228. IVLIA MAMA | EA AVGVSTA. Même buste.

℟. VENERI | FELICI et, dans le champ, S | C. Vénus diadémée et drapée, debout à droite, s'appuyant sur son sceptre et portant Cupidon sur la main gauche.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, nº 62).

1229. IVLIA MAMAEA | AVGVSTA. Même buste.

℟. VENVS F | ELIX et, dans l'exergue, SC. Vénus, diadémée et drapée, trônant à gauche, appuyée sur son sceptre et portant sur la main droite une statuette de Cupidon debout de face.

Æ. 29 mill. Grand bronze (Cohen, n° 69).

MAXIMIN

1230. MAXIMINVS PIVS AVG GERM. Buste lauré, cuirassé et drapé de Maximin à droite.

℟. PROVIDENTIA AVG. La Providence debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant une baguette; à ses pieds, un globe.

Æ. 20 mill. Denier (Cohen, n° 75).

1231. Même description.

℟. FIDES MILITVM et, dans le champ, S | C. La Fidélité debout à gauche, tenant deux enseignes.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 13).

1232. IMP MAXIMINVS PIVS AVG. Même buste.

℟. PAX | AVGVSTI et, dans le champ, S | C. La Paix debout à gauche, tenant un sceptre et élevant de la main droite un rameau d'olivier.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 34).

1233. MAXIMINVS PIVS AVG GERM. Même buste.

℟. Même revers.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 38).

1234. IMP MAXIMINVS PIVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Maximin à droite.

℟. Même description.

Æ. 24 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 36).

1235. MAXIMINVS PIVS AVG GERM. Même buste.

℟. Même revers.

Æ. 25 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 40).

1236. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Maximin à droite.

℟. P M[T]R P III[I] | COS PP et, dans le champ, S | C. L'empereur en costume militaire debout à gauche, appuyé sur sa haste ; autour de lui, trois enseignes sont fichées en terre.

Æ. 28 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 71).

1237. Même description.

℟. SALVS AVGVSTI et, dans l'exergue, SC. Salus trônant à gauche et nourrissant un serpent enlacé autour d'un autel.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 92).

1238. IMP MAXIMINVS PIVS AVG. Même buste.

℟. Même revers.

Æ. 31 mill. Grand bronze (Cohen, n° 88).

1239. Même description. Autre style.

℟. Même revers (conservation médiocre).

Æ. 28 1/2 mill. Grand bronze.

PAULINE

1240. DIVA PAVLINA. Buste voilé et drapé de Pauline, à droite.

℟. CONSECRATIO. Paon de face, regardant à gauche et faisant la roue.

R. 20 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 1).

1241. Même description.

℟. CONSECRATIO et, dans l'exergue, SC. Diane dans son char, tenant un flambeau, emportée par deux chevaux qui galopent vers la droite.

Æ. 34 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 4).

1242. Même droit.

℟. CONSECRATIO et, dans le champ, S | C. Pauline voilée, tenant le sceptre de la main gauche et levant la main droite, couchée sur un paon plus grand qu'elle qui s'envole vers la droite.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 3).

MAXIME

1243. MAXIMVS CAES GERM. Buste drapé de Maxime à droite.

℟. PIETAS AVG et, dans l'exergue, SC. Praefericulum accosté, à gauche d'un lituus, d'un couteau de sacrifice et d'une patère, à droite d'un simpulum et d'un aspersoir.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 7).

1244. Même droit (même coin).

℟. Même description. Variété de coin.

Æ. 31 mill.

1245. C IVL VERVS MAXIMVS CAES. Même buste.

℟. Même description.

Æ. 24 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 6).

1246. MAXIMVS CAES GERM. Même buste.

℟. PRINCIPI IVVENTVTIS et, dans le champ, S | C. Maxime en costume militaire debout à gauche, devant deux enseignes fichées en terre ; il tient la haste et un bâton de commandement.

Æ. 28 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 13).

GORDIEN Ier

1247. IMP M ANT GORDIANVS AFR AVG. Buste lauré et drapé de Gordien Ier, à droite.

℟. PM T | R P COS P P. Gordien en toge, tenant de la main gauche un sceptre court, et de sa main droite levée un rameau d'olivier.

Æ. 19 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 2).

1248. IMP CAES M ANT GORDIANVS AFR AVG. Même buste.

℟. SECV | RITAS AVGG et, à l'exergue, SC. La Sécurité, tenant un sceptre, assise à gauche sur un trône.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 11).

GORDIEN II

1249. IMP M ANT GORDIANVS AFR AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé à droite de Gordien II, le front chauve.

℟. VICTORIA AVGG. La Victoire courant vers la gauche, une palme et une couronne dans les mains.

Æ. 19 mill. Denier (Cohen, n° 12).

1250. IMP CAES M ANT GORDIANVS AFR AVG. Même buste.

℟. ROMAE AETERNAE et, dans l'exergue, SC. Rome assise à gauche, s'appuyant sur sa haste et portant une Victoire ; contre son trône, un clipeus.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 9).

1251. Même droit (même coin, frappe plus écrasée).

℟. Variété de coin.

Æ. 30 mill.

BALBIN

1252. IMP CAES D CAEL BALBINVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Balbin, à droite.

℟. FIDES MVTVA AVGG. Deux mains croisées.

Æ. 22 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 6).

1253. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Balbin, à droite.

℟. CONCORDIA AVGG et, dans l'exergue, SC. La Concorde trônant à gauche, portant une double corne d'abondance et tenant une patère.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 4).

1254. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé de Balbin à droite.

℟. IOVI CONSERVATORI et, dans le champ, S | C. Jupiter debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant le foudre.

Æ. 28 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 9).

1255. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Balbin, à droite.

℟. P M TR P COS II P P et, dans le champ, S | C. L'empereur debout à gauche, en toge, tenant un sceptre court et un rameau.

Æ. 29 mill. Grand bronze (Cohen, n° 21).

1256. Même description.

℟. VICTORIA AVGG et, dans le champ, S | C. La Victoire debout de face, regardant à gauche, portant une palme et une couronne.

Æ. 31 mill. Grand bronze (Cohen, n° 29).

PUPIEN

1257. IMP CAES M CLOD PVPIENVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Pupien à droite.

℟. AMOR MVTVVS AVGG. Deux mains jointes.

Æ. 21 mill. Antoninianus (Cohen, n° 1).

1258. Même pièce.

Æ. 22 1/2 mill. Antoninianus.

1259. Même droit.

℟. PATRES SENATVS. Deux mains jointes.

Æ. 22 mill. Antoninianus (Cohen, n° 19).

1260. IMP C M CLOD PVPIENVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Papien à droite.

℟. PAX | PVB | LICA. La Paix assise à gauche sur un trône, tenant un sceptre et un rameau d'olivier.

Æ. 20 mill. Denier (Cohen, n° 22).

1261. IMP CAES M CLOD PVPIENVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Pupien à droite.

℟. IOVI CONSERVATORI et, dans le champ, S | C. Jupiter debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant le foudre.

Æ. 26 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 13).

1262. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Pupien à droite.

℟. PAX | PVBLICA et, dans l'exergue, SC. La Paix trônant à gauche, tenant un sceptre et un rameau d'olivier.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 23).

1263. Même droit.

℟. VICTORIA AVGG et, dans le champ, S | C. La Victoire debout de face, regardant à gauche, tenant une palme et une couronne.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 38, variété).

GORDIEN III

1264. IMP CAES M ANT GORDIANVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Gordien III, imberbe, à droite.

℟. VICTORIA | AVG. La Victoire marchant vers la gauche, portant une palme et une couronne.

N. 20 1/2 mill. Poids 4 gr. 74 (Cohen, n° 356).

1265. M ANT GORDIANVS CAES. Buste drapé de Gordien, enfant, à droite.

℟. PIETAS AVGG. Praefericulum accosté, à gauche, d'un lituus et d'un couteau de victimaire, à droite, d'un simpulum et d'un aspersoir.

Æ. 21 mill. Denier (Cohen, n° 182).

1266. IMP CAES M ANT GORDIANVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Gordien, imberbe, à droite.

℟. ABVNDANTIA AVG et, dans le champ, S | C. L'Abondance debout à droite renversant à terre le contenu d'une corne d'abondance.

Æ. 32 mill. Grand bronze (Cohen, n° 1).

1267. IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG. Même buste.

℟. AETER | NITATI AVG et, dans le champ, S | C. Le Soleil radié debout de face, regardant à gauche, portant un globe sur la main gauche et levant la main droite.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 43).

1268. Même légende. Même buste, avec une barbe naissante. Belle patine vert clair.

℟. Même description.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze.

1269. Même légende, et même buste, mais radié et non lauré.

℟. FELICIT TEMPOR et, dans le champ, S | C. La Félicité debout de face, regardant à gauche, portant une corne d'abondance et s'appuyant de la main droite sur un caducée à longue hampe. Patine vert clair.

Æ. 24 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, nº 74, variété).

1270. IMP CAES M ANT GORDIANVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Gordien, imberbe, à droite.

℟, FIDES MILITVM et, dans le champ, S | C. La Fidélité debout à gauche, tenant un sceptre et une enseigne militaire.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, nº 88).

1271. IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG. Même buste, avec un peu de barbe naissante.

℟. LAETITIA AVG N et, dans le champ, S | C. Déesse drapée, debout à gauche, s'appuyant sur une ancre, et tenant une guirlande.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, nº 122).

1272. M ANT GORDIANVS CAES. Buste drapé de Gordien imberbe à droite.

℟. PIETAS AVGG et, dans l'exergue, SC. Praefericulum accosté, à gauche, d'un lituus, d'un couteau de victimaire et d'une patère, à droite, d'un simpulum et d'un aspersoir.

Æ. 29 mill. Grand bronze (Cohen, nº 183).

1273. Même légende qu'au nº 1271. Même buste, imberbe.

℟. P M TR P III COS P P et, dans le champ, S | C. L'empereur, en toge, voilé, tenant un sceptre court et une patère avec laquelle il fait une libation sur un trépied allumé.

Æ. 24 mill. Moyen bronze (Cohen, nº 230).

1274. Même description.

℟. P M T | R P IIII COS II P P et, dans l'exergue, SC. Apollon à demi nu assis à gauche, accoudé sur sa lyre et tenant un rameau de laurier.

Æ. 29 mill. Grand bronze (Cohen, n° 240).

TRANQUILLINE

1275. SABINIA TRANQUILLINA AVG. Buste diadémé et drapé de Tranquilline, posé sur un croissant.

℟. CONCORDIA AVGG. Gordien en toge, un volumen dans la main gauche, debout à droite, donnant la main à Tranquilline voilée, debout à gauche.

Æ. 21 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 4).

PHILIPPE L'ARABE

1276. IMP PHILIPPVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Philippe à droite.

℟. FIDES EXERCITVS. Quatre enseignes militaires fichées en terre.

Æ. 23 mill. Antoninianus (Cohen, n° 50).

1277. IMP M IVL PHILIPPVS AVG. Même buste.

℟. SALVS AVG. Salus debout à droite tenant un serpent, et le faisant boire dans une patère qu'elle porte de la main gauche.

Æ. 22 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 209).

1278. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Philippe à droite.

℟. AETERNITAS AVGG et, dans l'exergue, SC. Éléphant monté par son cornac, marchant vers la gauche.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 18).

1279. Même droit.

℟. ANNONA AVGG et, dans le champ, S | C. L'Abondance debout de face, regardant à gauche, portant une corne d'abon-

dance et tenant deux épis ; à ses pieds, un boisseau où l'on voit d'autres épis.

Æ. 28 mill. Grand bronze (Cohen, n° 26).

1280. Même droit.

℟. FELICITAS TEMP et, dans le champ, S | C. La Félicité debout de face, regardant à gauche, portant une corne d'abondance et s'appuyant sur un caducée à longue hampe.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 44).

1281. Même droit.

℟. LAET FVNDATA et, dans l'exergue, S | C. Déesse debout à gauche, s'appuyant sur un gouvernail qui pose sur un globe, et tenant une guirlande.

Æ. 29 mill. Grand bronze (Cohen, n° 73).

1282. Même droit.

℟. P M TR P III COS P P et, dans le champ, S | C. La Félicité (comme au n° 1280).

Æ. 31 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 125).

1283. Même droit.

℟. SAECVLARES AVGG et, dans le champ, S | C. Cippe sur lequel on lit COS | III (en deux lignes).

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 195).

1284. Même pièce. Variété de coins.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze.

1285. Même droit.

℟. SALVS AVG et, dans le champ, S | C. Même type qu'au n° 1277.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 211).

OTACILIE

1286. M OTACIL SEVERA AVG. Buste diadémé et drapé d'Otacilie, posé sur un croissant.

℟. IVNO CONSERVAT. Junon voilée debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant une patère.

Æ. 21 mill. Antoninianus (Cohen, n° 20).

1287. MARCIA OTACIL | SEVERA AVG. Buste diadémé et drapé d'Otacilie à droite.

℟. CONCORDIA AVGG et, dans l'exergue, SC. La Concorde assise à gauche, portant une double corne d'abondance et une patère. Patine vert clair.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 10).

1288. Même pièce. Variété de coins. Patine vert foncé.

Æ. 29 mill. Grand bronze.

1289. Même droit.

℟. PVDICITIA AVG et, dans l'exergue, SC. La Pudeur voilée assise à gauche, un sceptre à la main gauche, et soulevant son voile de la main droite.

Æ. 32 mill. Grand bronze (Cohen, n° 55).

1290. Même droit.

℟. SAECVLARES [AVG]G et [S]C dans l'exergue. Hippopotame à droite.

Æ. 25 mill. Moyen bronze. (Cohen ne le décrit pas).

1291. Même droit.

℟. SAECVLARES AVGG et, dans le champ, S | C. Cippe.

Æ. 26 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 69).

PHILIPPE FILS

1292. M IVL PHILIPPVS CAES. Buste radié et drapé de Philippe fils, à droite.

℟. PRINCIPI IVVENT. Philippe fils en costume militaire, debout à droite, une haste à la main droite, portant un globe dans la main gauche.

Æ. 28 mill. Antoninianus (Cohen, n° 54).

1293. IMP M IVL PHILIPPVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Philippe fils à droite.

℟. LIBERALITAS AVGG III et, dans l'exergue, SC. Philippe l'Arabe et son fils, tous deux en toge, le sceptre court à la main, assis à gauche sur des chaises curules.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 18).

1294. IMP PHILIPPVS AVG. Même buste.

℟. PAX | AETERNA et, dans le champ, S | C. La Paix debout à gauche, portant un sceptre et un rameau d'olivier.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 25).

1295. M IVL PHILIPPVS CAES. Buste drapé de Philippe fils à droite.

℟. PRINCIPI I | VVENT et, dans le champ, S C. Philippe fils, en costume militaire, debout à gauche, appuyé sur sa haste et portant un globe.

Æ. 33 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 49).

TRAJAN DÈCE

1296. IMP C MQ TRAIANVS DECIVS AVG. Buste lauré et cuirassé de Trajan Dèce à droite, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. DACIA et, dans le champ, S | C. La Dacie drapée, debout à gauche, tenant un bâton surmonté d'une tête d'âne.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 18).

1297. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé de Trajan Dèce à droite.

℟. FELICITAS SAECVLI et, dans le champ, S | C. La Félicité, debout de face, regardant à gauche, portant une corne d'abondance et s'appuyant sur un caducée à longue hampe.

Æ. 38 mill. Médaillon (Cohen, n° 40).

1298. Même légende. Buste radié et cuirassé de Trajan Dèce à droite, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. Même description.

Æ. 35 1/2 mill. Médaillon (Cohen, n° 39 ou 40).

1299. Même description.

℟. GENIVS|EXERC ILLVRICIANI et, dans le champ, S | C. Génie, coiffé du modius, la chlamyde au cou, debout de face, regardant à gauche ; il porte une corne d'abondance et tient une patère; à sa gauche, une enseigne militaire est fichée en terre.

Æ. 24 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 55).

1300. Même légende. Buste lauré et cuirassé de Trajan Dèce à droite, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. Même revers. Variété de coin.

Æ. 24 1/2 mill. (Cohen, n° 54).

ÉTRUSCILLE

1301. HERENNIA ETRVSCILLA AVG. Buste diadémé et drapé d'Étruscille à droite.

℟. PVDICITIA AVG et, dans l'exergue, SC. La Pudeur voilée, assise à gauche, tenant un sceptre et soulevant son voile.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 22).

1302. Même légende. Même buste, orné, par derrière, d'un grand croissant.

℟. Même description.

Æ. 26 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 24).

HÉRENNIUS ETRUSCUS.

1303. Q HER ETR MES DECIVS NOB C. Buste radié et drapé d'Hérennius à droite.

℟. PRINCIPI IVVENTVTIS. Hérennius en tunique courte et en chlamyde, debout à gauche, tenant une haste, la pointe en bas, et une baguette (ou un bâton de commandement).

Æ. 22 mill. Antoninianus (Cohen, n° 26).

1304. Même légende. Buste drapé d'Hérennius à droite.

℟. Même légende. Dans le champ, S | C. Même type; Hérennius tient sa haste la pointe en haut.

Æ. 28 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 28).

1305. Même description.

℟. Même légende, avec S C dans l'exergue. Apollon assis à gauche, s'accoudant sur sa cithare et tenant un rameau de laurier.

Æ. 25 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, variété du n° 24).

HOSTILIEN

1306. C VALENS HOSTIL MES QVINTVS N C. Buste radié et drapé d'Hostilien à droite.

℟. MARTI PROPVGNATORI. Mars barbu, casqué et cuirassé, armé de la haste et du clipeus, marchant vers la droite.

Æ. 21 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 15).

1307. Même légende. Buste drapé d'Hostilien, à droite.

℟. PRIN | CIPI IVVENTVTIS et, dans l'exergue, S C. Apollon à demi nu assis à gauche, accoudé sur sa cithare, et tenant un rameau de laurier.

Æ. 33 mill. Grand bronze (Cohen, n° 31).

1308. Même description (retouches).

℟. PRINC IVVENT et, dans l'exergue, S C. Même type.

Æ. 29 1/2 mill. Moyen bronze (Cohen, variété du n° 32).

TRÉBONIEN GALLE

1309. IMP CAE C VIB TREB GALLVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Trébonien Galle à droite.

℟. P M T R P IIII COS II. L'empereur en toge et lauré, debout à gauche, tenant un sceptre court et un rameau d'olivier.

Æ. 21 mill. Poids : 4 gr. 26 (Cohen, n° 92).

1310. IMP CAES C VIBIVS TREBONIANVS GALLVS AVG. Même buste.

℟. ROMAE AETERNAE et, dans l'exergue, S C. Rome en tunique talaire trônant à gauche, appuyée sur son sceptre et portant une Victoire ; contre son trône est posé un clipeus.

Æ. 30 mill. Grand bronze (Cohen, n° 106).

1311. Même description.

℟. SALVS AVGG et, dans le champ, S | C. Salus debout à droite, tenant un serpent qu'elle fait boire dans une patère.

Æ. 31 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 115).

1312. Même description.

℟. VOTIS | DECENNA | LIBVS | S C en quatre lignes, dans une couronne de laurier.

Æ. 33 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 137).

VOLUSIEN

1313. IMP CAE C VIB VOLVSIANO AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Volusien à droite.

℟. PAX AVGG. La Paix debout à gauche, tenant un sceptre et un rameau d'olivier.

Æ. 19 mill. Poids : 3 gr. 24 (Cohen, n° 69).

1314. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé de Volusien à droite.

℟. CONCORDIA AVGG. La Concorde assise à gauche sur un trône, portant une double corne d'abondance et tenant une patère.

Æ. 23 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 25).

1315. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Volusien à droite.

℟. CONCORDIA [AVG]G et, dans l'exergue, S C. Même type. Revers flou.

Æ. 29 mill. Grand bronze (Cohen, n° 26).

1316. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé de Volusien à droite.

℟. PIETAS AVGG et, dans le champ, S | C. La Piété voilée, debout de face, regardant à gauche, et priant, les deux mains levées, près d'un autel allumé.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 89).

ÉMILIEN

1317. IMP CAES AEMILIANVS P F AVG. Buste radié et drapé d'Émilien à droite.

℟. P M TR P I P P. L'Empereur en costume militaire, la haste à la main, debout de face, tournant la tête à gauche et versant le contenu d'une patère au-dessus d'un autel allumé, à côté duquel est fichée en terre une enseigne.

Æ. 21 mill. Antoninianus (Cohen, n° 33).

1318. IMP AEMILIANVS PIVS FEL AVG. Buste radié, cuirassé et drapé d'Émilien à droite.

℟. VIRTVS AVG. La Vertu, sous les traits d'une déesse casquée et cuirassée, debout à gauche, appuyée sur sa haste, tenant un rameau de laurier et posant le pied droit sur un casque.

Æ. 21 mill. Antoninianus. (Cohen, n° 60).

1319. [IM]P CAES AEMILIANVS P F AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Émilien à droite.

℟. IOVI CONS | ERVA[T] et, dans le champ, S | C. Jupiter debout de face, regardant à gauche, appuyé sur sa haste et tenant le foudre, sous lequel s'abrite la figure de l'empereur debout.

Æ. 28 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 18).

CORNELIA SUPERA

1320. C CORNEL SVPERA AVG. Buste diadémé et drapé de Cornelia Supera à droite, orné d'un croissant.

℟. VESTA. Vesta voilée debout à gauche, tenant un sceptre etune patère.

Æ. 23 mill. Antoninianus (Cohen, n° 5).

VALÉRIEN

1321. IMP C P LIC VALERIANVS P F AVG. Buste lauré et cuirassé de Valérien à droite, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. FELICITAS AVGG et, dans le champ, S | C. La Félicité debout à gauche portant une corne d'abondance et s'appuyant sur un caducée à longue hampe.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze. (Cohen, n° 58).

1322. IMP C P LIC VALERI[AN]VS AVG. Même buste.

℟. [F]IDES MILITVM et, dans le champ, S | C. La Félicité debout à gauche, tenant deux enseignes.

Æ. 28 mill. Grand bronze. (Cohen, n° 69).

1323. [I]M[P] C P LIC VALERIANVS P F AVG. Même buste.

℟. VICTORIA AVGG et, dans le champ, S | C. La Victoire debout à gauche, tenant une palme et posant la main droite sur un clipeus.

Æ. 29 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 226).

MARINIANE

1324. DIVAE MARINIANAE. Buste voilé et drapé de Mariniane à droite, sur un croissant.

℟. CONSECRATIO. Paon de face, regardant à gauche et faisant la roue.

R. 21 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 2).

1325. Même légende. Buste diadémé, voilé et drapé de Mariniane à droite.

℟. Même description, avec S | C dans le champ.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 8).

GALLIEN

1326. IMP C P LIC GALLIENVS P F AVG. Buste lauré et cuirassé de Gallien à droite, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. LIBERALITAS AVGG III. La Libéralité debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant un abaque.

Æ. 19 mill. Poids : 3 gr. 60 (Cohen, n° 577).

1327. IMP GALLIENVS P AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Gallien à droite.

℟. SALVS AVG[G]. Salus, debout à gauche, appuyée sur son sceptre, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel.

Æ. 23 mill. Antoninianus (Cohen, n° 940).

1328. IMP C P LIC GA | LLIENVS AVG. Buste lauré de Gallien à droite, un manteau jeté sur l'épaule gauche.

℟. CO[N]CORDIA EXERCIT et, dans le champ, S | C. La Concorde debout à gauche, portant une double corne d'abondance et tenant une patère.

Æ. 30 1/2 mill. Grand bronze (Cohen, n° 132).

1329. GALLIENVS | AVG. Buste à mi-corps de Gallien à gauche, lauré, cuirassé, drapé dans le paludamentum, armé de la haste et d'un bouclier orné d'une image de Jupiter.

℟. FEL | ICIT AVG. La Félicité debout à gauche, appuyée sur son sceptre et tenant un caducée.

Æ. 15 mill. (Cohen, n° 189).

SALONINE

1330. SALONINA AVG. Buste diadémé et drapé de Salonine à droite.

℟. PIETAS AVGG. La Piété ou Salonine assise à gauche, sur un trône, s'appuyant à son sceptre et tendant la main à deux enfants nus debout devant elle ; à sa gauche, un troisième enfant, nu, debout, un bras levé.

Æ. 19 mill. Poids : 2 gr. 93 (Cohen ne décrit point cet aureus).

SALONIN

1331. VALERIANVS CAES. Buste radié et drapé de Valérien jeune à droite.

℟. IOVI CRESCENTI. Jupiter enfant, nu, assis de face sur la chèvre Amalthée tournée à droite.

Æ. 21 mill. Antoninianus (Cohen, n° 26).

MACRIEN JEUNE

1332. IMP C FVL MACRIANVS P F AVG. Buste radié et drapé de Macrien à droite.

℟. SOL INVICTO. Le Soleil, radié, debout à gauche, la chlamyde au cou, portant un globe et levant la main droite.

Billon. 21 mill. Antoninianus (Cohen, n° 12).

QUIETUS

1333. IMP C FVL QVIETVS P F AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Quietus à droite.

℟. ROMAE AETERNAE. Rome assise à gauche ; elle s'appuie à son sceptre et porte une Victoire ; contre son siège, est posé un clipeus.

Billon. 21 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 11).

POSTUME

1334. POSTVMVS PIVS FELIX AVG. Bustes accolés, à droite, de Postume lauré, son manteau jeté sur l'épaule gauche, et d'Hercule barbu et lauré.

℟. FELICITAS AVG. Bustes accolés, à droite, de la Victoire laurée, tendant une couronne dans sa main droite, et portant une palme, et de la Félicité diadémée, portant un rameau d'olivier.

Æ. 19 mill. Poids : 5 gr. 61 (Cohen, n° 45).

1335. POSTVMVS | PIVS AVG. Buste lauré de Postume, à droite.

℟. ROMAE AET | ERNAE. Rome trônant à gauche, s'appuyant à sa haste, et portant le palladium ; contre son trône, est posé un clipeus.

Æ. 19 mill. Poids : 5 gr. 81 (Cohen, n° 327).

1336. POSTVMVS | AV G. Buste radié de Postume à gauche ; la main droite tient la massue posée sur l'épaule ; la poitrine est nue et, sur les épaules, est jetée une dépouille de lion.

℟. P M TR P VIIII COS IIII P P. Les armes d'Hercule (un arc, une massue, un carquois).

Æ. 20 1/2 mill. Antoninianus (Cohen, n° 282).

VICTORIN

1337. IMP VICTORINVS P F AVG. Buste radié et cuirassé de Victorin à gauche, armé du clipeus et de la haste que tient sa main droite et qui pose sur son épaule gauche.

℟. P IETAS AVG. La Piété voilée, debout à gauche, portant une pixis et déposant un grain d'encens sur un autel.

Æ. 22 mill. Antoninianus désargenté.

MARIUS

1338. IMP C MARIVS P F AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Marius à droite.

℟. CONCORDIA MILITVM. Deux mains jointes.

Æ. 19 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 4).

1339. Même droit.

℟. SAEC | F ELICITAS. La Félicité debout à gauche, portant une corne d'abondance et un caducée.

Æ. 19 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 13).

TÉTRICUS PÈRE

1340. IMP C TETRICVS P F AVG. Buste lauré et cuirassé de Tétricus à droite, le paludamentum jeté sur l'épaule gauche.

℟. P M T[R P] II C | OS P P. Tétricus en toge, et voilé en pontife, debout à gauche, le sceptre à la main, et tenant une patère au-dessus d'un autel allumé ; debout derrière lui, Tétricus fils, tenant un sceptre ou une palme (?).

Or pâle. 18 1/2 mill. Poids : 3 gr. 15 (Cohen ne décrit pas cette pièce).

1341. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé de Tétricus à droite.

℟. SPES PVBLICA. L'Espérance à gauche.
Æ. 19 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 170).

TÉTRICUS FILS

1342. C PIV ESV TETRICVS CAES. Buste radié et drapé de Tétricus César à droite, imberbe.
℟. SPES | [A]VGG. L'Espérance à gauche.
Æ. 20 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 87).

CLAUDE LE GOTHIQUE

1343. IMP·CLAVDIVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Claude, à droite (traces de coups sur le visage).
℟. VICT O R | IA AVG. La Victoire marchant vers la gauche, une palme et une couronne dans les mains.
Æ. 19 mill. Poids : 5 gr. 54 (Cohen, variété du n° 300).

1344. IMP CLAVDIVS P F AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Claude à droite.
℟. PA | X A | VG et à l'exergue, T. La Paix courant vers la gauche ; elle porte un sceptre et un rameau d'olivier.
Æ. 19 1/2 mill. Antoninianus à demi désargenté (Cohen, n° 202).

1345. DIVO CLAVDIO OPTIMO IMP. Buste voilé et lauré de Claude à droite.
℟. REQUIES OP | TIMOR MERIT. Figure voilée (Claude ?) assise à gauche sur une chaise curule, tenant un sceptre et levant la main droite. A l'exergue : AQ P (atelier d'Aquilée).
Æ. 17 mill. Petit bronze (Cohen, n° 244).

1346. IMP C CLAVDIVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Claude à droite.
℟. VICT | ORIA AVG. La Victoire debout de face, regardant à gauche ; elle tient une palme et, de la main droite levée, une couronne.
Æ. 20 mill. Antoninianus à demi désargenté (Cohen, n° 293).

QUINTILLE

1347. IMP QVINTILLVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Quintille, à droite.

℟. PA | X [A]VG G et, à l'exergue, P. La Paix debout de face, regardant à gauche ; elle s'appuie sur son sceptre et tient un rameau d'olivier.

Æ. 21 mill. Antoninianus désargenté.

AURÉLIEN

1348. IMP C L DOM AVRELIANVS P F AVG. Buste radié et cuirassé d'Aurélien à droite.

℟. ADVENTV | S AVG. Aurélien en costume militaire, montant un cheval qui marche au pas vers la gauche ; l'empereur lève la main droite et tient une haste, la pointe en bas.

Médaillon d'or. 24 mill. Poids : 8 gr. 04 (Cohen, n° 2).

1349. IMP AVRELIANVS AVG. Buste lauré et cuirassé d'Aurélien à droite.

℟. VIRTV | S ILLVRICI. Mars Gradivus, marchant vers la droite, la haste au poing, et portant un trophée ; à ses pieds, devant lui, un captif accroupi.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 5 gr. 36 (Cohen, n° 281).

1350. IMP C AVRELIANVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé d'Aurélien à droite.

℟. VICTORIA AVG. La Victoire, marchant vers la gauche, portant une palme et une couronne ; devant elle, à ses pieds, un captif accroupi. A l'exergue, B.

Æ. 18 1/2 mill. Petit bronze (Variété du n° 255 de Cohen).

AURÉLIEN ET SÉVERINE

1351. IMP AVRELIANVS AVG. Buste radié et cuirassé d'Aurélien à droite.

℟. SEVERINA AVG. Buste diadémé et drapé de Séverine à droite, posé sur un croissant.

Æ. 29 1/2 mill. (Cohen, p. 208, n° 1).

SÉVERINE

1352. SEVERI | NA AVG. Buste diadémé et drapé de Séverine à droite.

℟. VENVS F | ELIX. Vénus, radiée et drapée, debout à gauche, tenant un sceptre et portant une statuette. A l'exergue, Γ.

Billon. 19 1/2 mill. Denier à demi désargenté (Cohen, n° 14).

1353. Même description.

℟. IVNO REGINA. Junon voilée, debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre et tenant une patère ; à ses pieds, un paon. Dans l'exergue, C.

Æ. 25 mill. Moyen bronze (Cohen, n° 9).

AURÉLIEN ET VABALATHE

1354. VABALATHVS V CRIMDR. Buste lauré, cuirassé et drapé de Vabalathe à droite.

℟. IMP C AVRELIANVS AVG et, dans l'exergue, Є. Buste radié et cuirassé d'Aurélien à droite.

Billon. 20 mill. (Cohen, p. 217, n° 1).

TACITE

1355. IMP C M CL TACITVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Tacite à droite.

℟. MARS VI | CTOR. Mars Gradivus marchant vers la droite, la haste au poing, et un trophée sur l'épaule, heurtant du pied un captif accroupi.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 4 gr. 60 (Cohen, n° 55).

1356. Même légende. Buste radié et cuirassé de Tacite à gauche.

℟. PAX A | VGVSTI et, dans l'exergue, P. La Paix debout à gauche, portant un sceptre et un rameau d'olivier.

Æ. 21 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 73).

1357. IMP CL TACITVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Tacite à droite.

℟. TEMPORVM FELICITAS. La Félicité, debout à gauche, portant une corne d'abondance et s'appuyant à un caducée à longue hampe ; elle est accostée des lettres AA.

Billon. 22 1/2 mill. Antoninianus (légèrement désargenté) (Cohen, n° 144).

FLORIEN

1358. IMP C M AN FLORIANVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Florien à droite.

℟. PROVIDENTIA AVG· et, à l'exergue, III. La Providence debout à gauche, s'appuyant sur son sceptre, et tenant une baguette au-dessus d'un globe posé à ses pieds.

Æ. 22 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 75).

PROBUS

1359. IMP C M AVR PROBVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Probus à droite.

℟. VICTORIAE AVG et, à l'exergue, A·. Bige galopant vers la droite, conduit par la Victoire.

Æ. 20 mill. Poids : 5 gr. 08 (Cohen, n° 786).

1360. Même légende. Buste radié et cuirassé de Probus à droite.

℟. CONC | ORDIA MI | LIT. La Concorde debout à droite, tenant deux enseignes, en face du Soleil radié, debout à gauche, un globe dans la main gauche, et la main droite levée.

Æ. 23 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 159).

1361. VIRTVS PROBI AV | G. Buste à mi-corps de Probus, à gauche, casqué, radié, et cuirassé, le clipeus au bras gauche, la main droite tenant la haste.

℟. PROVIDENT AVG. La Providence debout à gauche, tenant un sceptre et portant un globe. Dans le champ, à gauche, Q, et dans l'exergue, SXXI.

Æ. 23 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 486).

1362. IMP C PROBVS P F AVG. Buste radié et cuirassé de Probus à droite.

℟. RESTITVT O | RBIS. Probus en costume militaire, debout à gauche, appuyé sur sa haste, et portant un globe ; une femme drapée, debout devant lui, lui tend une couronne. Dans le champ, B (?) et, au-dessous, une étoile. Dans l'exergue, XXIT.

Æ. 20 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 507).

1363. IMP C M AVR PROBVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Probus à droite.

℟. RES TITVT | SEC. Probus debout à gauche en costume militaire, appuyé sur sa haste et portant un globe, couronné par la Victoire, debout derrière lui. A l'exergue, VIXXT.

Æ. 22 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 511).

CARUS

1364. IMP C M AVR CARVS P F AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Carus à gauche, la poitrine presque de face.

℟. VICTO RIA AVG. La Victoire debout à gauche sur un globe, portant une palme et une couronne.

Æ. 18 1/2 mill. Poids : 4 gr. 63 (Cohen, n° 85).

1365. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé de Carus à droite.

℟. Même légende. La Victoire, avec les mêmes attributs, courant vers la gauche. Dans le champ, à gauche, A.

Billon. 22 mill. Antoninianus (à demi désargenté) (Cohen, n° 93).

NUMÉRIEN

1366. IMP C NVMERIANVS AVG. Buste lauré et cuirassé de Numérien à droite.

℟. ORIE | N [S] AVGG. Le Soleil radié, debout de face, regardant à gauche, portant un globe et levant la main droite.

Æ. 19 1/2 mill. Petit bronze (Cohen, n° 35).

1367. IMP NVMERIANVS AVG. Buste radié et cuirassé de Numérien à gauche, armé d'une haste que tient sa main droite, et d'un bouclier orné d'une gorgone.

℟. PAX | AVGG. La Paix debout à gauche, tenant un sceptre et un rameau d'olivier. Dans le champ, à gauche, B.

Billon 21 1/2 mill. Antoninianus à demi désargenté (Cohen, n° 47).

1367. Même légende. Buste radié et cuirassé de Numérien à droite.

℟. PIETAS AVGG. Mercure debout à gauche, tenant le caducée et une bourse. A l'exergue, KA Δ.

Æ. 20 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 57).

CARIN

1369. IMP C M AVR CARINVS AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Carin à droite.

℟. FIDE | S MIL | ITVM. La Fidélité debout à gauche tenant deux enseignes. A l'exergue, [K]AЄ.

Billon. 22 1/2 mill. Antoninianus à demi désargenté (Cohen, n° 30).

1370. CARINVS NOBIL CAES. Buste radié et cuirassé de Carin à gauche, armé d'une haste qu'il tient de la main droite et d'un bouclier orné d'une gorgone.

℟. PRINCIPI IVVENTVT. Carin debout à gauche, appuyé sur sa haste et portant un globe. Dans le champ, à gauche, C.

Æ. 22 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 93).

MAGNIA URBICA

1371. MAGNIA VRBICA AVG. Buste diadémé et drapé de Magnia Urbica à droite.

℟. VENERI V | ICTRICI. Vénus drapé, debout à droite, tenant une pomme et relevant son peplum au-dessus de son épaule droite.

Æ. 20 mill. Poids : 4 gr. 60 (Cohen, n° 8).

1372. MAGN VRBICA AVG. Buste diadémé et drapé de Magnia Urbica à droite, sur un croissant.

℟. VENVS VI | CTRIX. Vénus drapée, debout à gauche, appuyée sur son sceptre et portant un casque sur la main droite; à ses pieds, un clipeus. A l'exergue, KΔ.

Billon. 21 mill. Antoninianus à demi désargenté (Cohen, n° 17).

NIGRINIEN

1373. DIVO NIGRINIANO. Buste radié de Nigrinien à droite.

℟. C[ON]SECRATIO. Aigle éployé. A l'exergue, KAA. *Carthage*.

Billon. 2 1/2 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 2).

MARC AURÈLE JULIEN

1374. IMP C M AVR IVLIANVS P F AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Julien à droite.

℟. PAN | NONIAE | AVG. Les deux Pannonies debout à gauche, tendant le bras droit ; la seconde retourne la tête et porte une enseigne. Entre elles, S. A l'exergue, XXIΓ.

Billon. 23 mill. Antoninianus à demi désargenté (Cohen, n° 5).

DIOCLÉTIEN

1375. DIOCLETIANVS | AVGVSTVS. Buste lauré de Dioclétien à droite.

℟. CONSVL IIII | P P PROCOS. Dioclétien en toge debout à gauche portant un globe sur la main droite. Dans le champ, à droite : Σ. A l'exergue, SMA. *Antioche*.

Æ. 20 mill. Poids : 5 gr. 50 (Trouvaille d'Aboukir, 1902). (Cohen, n° 46).

1376. IMP G DIOCLETIANVS P F AVG. Même buste.

℟. GENIO POP | L | I ROMANI (*sic*). Le Génie du Peuple romain debout à gauche, coiffé du modius, la chlamyde au cou, le corps nu, portant une corne d'abondance et faisant une libation avec une patère. Dans le champ, à droite, Γ ; à gauche, un croissant. A l'exergue, ALE. *Alexandrie*.

Æ. 26 mill. Follis (Cohen, n° 101).

1377. IMP DIOCLETIANVS AVG. Buste lauré et cuirassé de Dioclétien à droite.

℟. GENIO POP | VLI ROMA[NI]. Même type, avec un autel allumé, à gauche. Dans le champ, à droite : B. A l'exergue, PLG. *Lyon*.

Æ. 27 mill. Follis (Cohen, n° 119).

1378. IMP C DIOCLETIANVS P F AVG. Buste lauré de Dioclétien à droite.

℟. GENIO POPV | L I ROMANI. Même type (sans l'autel). A gauche, dans le champ, une étoile. A l'exergue, P.T. *Tarragone*. (Traces d'argenture.)

Æ. 28 1/2 mill. Follis.

1379. VIRTVS DIOCLETIANI AVG. Buste à mi-corps de Dioclétien casqué et cuirassé, à droite, la main droite levée, la main gauche portant un globe surmonté d'une Victoire.

℟. GENIO POPV | LI ROMANI. Même type. Dans le champ, à droite, une étoile ; à gauche, A. A l'exergue, TR. *Trèves*.

Æ. 26 mill. Follis (Cohen, n° 107).

1380. IMP DIOCLETIANVS AVG. Buste lauré et cuirassé de Dioclétien à droite.

℟. GENIO POP[V] | LI ROMANI. Même type. Dans le champ, à gauche, S ; à droite, F. A l'exergue : PTR. *Trèves*.

Æ. 26 1/2 mill. Follis (Cohen, n° 87).

1381. IMP C C VAL DIOCLETIANVS P F AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Dioclétien à droite.

℟. IOVI CONSER AVG-G. Jupiter debout à gauche, appuyé sur son sceptre et tenant le foudre, l'aigle à ses pieds ; dans le champ, à gauche, A.

Æ. 21 mill. Antoninianus désargenté (antérieur à la réforme monétaire de Dioclétien) (Cohen, n° 184).

1382. IMP C DIOCLETIANVS P F AVG. Même buste.

℟. IOVI TVTATO | RI AVGG. Jupiter debout à gauche, appuyé sur son sceptre et portant un globe surmonté d'une Victoire ; l'aigle est à ses pieds. Dans l'exergue, P.

Æ. 22 mill. Antoninianus désargenté (antérieur à la réforme monétaire). (Cohen, n° 297).

MAXIMIEN HERCULE

1383. MAXIMIA NVS P F AVG. Buste lauré et cuirassé de Maximien Hercule à droite.

℟. VIR | TVS AVG | G. Hercule à droite brandissant sa massue et combattant le centaure qu'il saisit aux cheveux. A l'exergue, PR. *Rome.*

Æ. 20 mill. Poids : 6 gr. 07 (Trouvaille d'Aboukir, 1902).

1384. MAXIMI | ANVS P F AVG. Tête laurée de Maximien à droite.

℟. VIRTVS | MILITVM. Porte fortifiée, ouverte à deux battants. Quatre tourelles la dominent. A l'exergue, PTR. *Trèves.*

Æ. 18 1/2 mill. Denier. 3 gr. 72 (Cohen, n° 631).

1385. IMP MAXIMIANVS AVG. Buste casqué et cuirassé de Maximien à gauche, armé du clipeus et de la haste que tient sa main droite.

℟. GENIO POP | VLI POMANI. Le Génie du peuple romain debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant une patère au-dessus d'un autel allumé. Dans le champ, à droite, B. A l'exergue, PLC. *Lyon.*

Æ. 27 mill. Follis (Cohen, n° 202).

1386. IMP MAXIMIANVS AVG. Buste lauré, cuirassé et drapé de Maximien à droite.

℟. GENIO POPV | LI ROMANI. Même type (sans l'autel). Dans le champ, S | F. A l'exergue, ITR. *Trèves*.

Æ. 27 1/2 mill. Follis (Cohen, n° 189).

1387. IMP MAXIMIANVS P F AVG. Buste lauré et cuirassé de Maximien à droite.

℟. Même revers ; mêmes lettres dans le champ. A l'exergue, PTR. *Trèves*.

Æ. 27 mill. Follis (Cohen, n° 192).

1388. Même pièce. Variété.

Æ. 27 mill. Follis.

1389. Même légende. Buste radié, cuirassé et drapé de Maximien à droite.

℟. HERC | PACIFERO. Hercule debout à gauche, portant la peau de lion et la massue, et tenant de la main droite un rameau.

Æ. 23 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 278).

CARAUSIUS

1390. IMP C CARAVSIVS P F AVG. Buste radié, cuirassé et drapé de Carausius à droite.

℟. PA | X AVG. La Paix debout à gauche, tenant un sceptre et un rameau d'olivier. Dans le champ, S | P. A l'exergue : C. *Colchester*.

Æ. 24 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, n° 194).

ALLECTUS

1391. IMP C ALLECTVS P F AVG. Buste radié, cuirassé et drapé d'Alectus à droite.

℟. PA | X AVG. La Paix debout à gauche, portant son

sceptre et tenant un rameau d'olivier. Dans le champ, S | P. A l'exergue, ML. *Londres*.

Æ. 23 1/2 mill.

DOMITIUS DOMITIANUS

1392. IMP C L DOMITIS DOMITIANVS AVG (*sic*). Buste lauré de Domitius Domitianus à droite.

℟. GENIO POPV | L | I ROMANI. Le Génie du Peuple romain debout à gauche, portant une corne d'abondance et faisant une libation avec une patère, à ses pieds, un aigle. Dans le champ, à droite, A. A l'exergue ALE. *Alexandrie*. Traces d'argenture.

Æ. 25 1/2 mill. Follis (Cohen, nº 1).

(*A suivre*). JEAN DE FOVILLE.

NOTE

SUR LES POIDS CAROLINGIENS

Si de nombreuses études ont été consacrées à la détermination des poids employés à l'époque carolingienne, spécialement de ceux appliqués au monnayage, il nous a paru que ces travaux n'avaient peut-être pas utilisé, d'une manière suffisante, les éléments métrologiques, autres que ceux fournis par les chartes carolingiennes.

Par suite, il nous a semblé utile de reprendre la question.

Tout d'abord, dans une première partie, nous chercherons à déterminer l'origine et le poids théorique, tant de la livre de Paris que de la livre de Troyes, lesquelles nous sont apparu comme l'une des bases utilisées à l'époque carolingienne, Incidemment, nous parlerons, et de la livre Troy anglaise, et de la livre avoir-du-poids, dont la constitution nous apparaît comme liée à celle de la livre de Paris.

Dans une seconde partie, nous nous occuperons spécialement des livres carolingiennes.

Pour les éléments déterminatifs de la valeur en grammes, des diverses mines ou livres antiques que nous citerons, nous renvoyons le lecteur à notre *Traité pratique des poids et mesures des peuples anciens*[1]. Il eût été trop long et inutile, à notre avis, de recommencer la démonstration de la valeur théorique attribuée par nous à chacune des mines anciennes citées dans la présente note.

1. Paris, in-4°, 1909.

PREMIÈRE PARTIE

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

I. *Livre de Paris.*

Les Carthaginois ont répandu sur les rives de la Méditerranée, notamment à Marseille, l'usage de leurs poids. La base de leur système était le talent dit assyrien de 29 kil. 376 grammes.

L'un des aspects de ce talent est celui dénommé assyro-carthaginois, où il est divisé en 120 petites mines et 60 grandes mines. Sous cet aspect, le talent assyrien se détaille comme suit :

Obole				1	0 gr. 816
Drachme			1	6	4 gr. 986
Tétradrachme ou sicle		1	4	24	19 gr. 584
Petite mine	1	12 1/2	50	300	244 gr. 80
Grande mine	1. 2	25	100	600	489 gr. 60
Talent.	1 60 120	1500	6000	36.000	29 kil. 376 gr.

Or, la livre de Paris a été évaluée, lors de l'établissement du système métrique par la Convention Nationale, à 489 gr. 683. Il est possible de conclure, de ce rapprochement, que la livre de Paris n'est, originairement, autre chose que la grande mine du talent assyro-carthaginois.

Si le poids du xv^e^ siècle, désigné vulgairement sous le nom de Pile de Charlemagne, déposé à la Cour des Monnaies avant la Révolution et actuellement au Conservatoire des Arts et Métiers, pèse 12 kil. 342 grammes pour 25 livres, ce qui fait ressortir la livre à 493 gr. 68, cette différence implique simplement que, faute d'étalon établi sur des bases théoriques précises, des variations se produisaient dans l'évaluation du poids d'usage de la livre de Paris.

Indiquons maintenant comment se divisait cette même livre, en l'évaluant au chiffre de 489 gr. 6 qui résulte, comme poids théorique, de son assimilation à la grande mine assyro-carthaginoise :

Denier						1	2 gr. 08
Tremessis					1	4	8 gr. 16
Sou				1	3	12	24 gr. 48
Once			1	1 1/4	3 3/4	15	30 gr. 60
Marc		1	8	10	30	120	244 gr. 80
Livre	1	2	16	20	60	240	489 gr. 60

Immédiatement, l'on remarquera que le marc n'est autre chose que la petite mine du talent assyro-carthaginois, ce qui constitue un nouveau point de contact entre ce talent et la livre de Paris.

A l'époque de la Révolution française, cette même livre se détaillait comme suit :

Grain					1	0 gr. 053 1/8
Denier					1 24	1 gr. 27 1/4
Gros				1	3 72	3 gr. 82 1/2
Once			1	8	24 576	30 gr. 60
Marc		1	8	64	192 4608	244 gr. 80
Livre	1	2	16	128	384 9216	489 gr. 60

II. *Livre de Troyes, livre Troy.*

Les Carthaginois divisaient le talent assyrien, non seulement en 60 grandes mines, comme nous venons de le voir, mais encore en 80 mines. Ce mode de division du talent constitue le système carthaginois bosphorique, lequel se détaille comme suit :

Drachme					1	3 gr. 972
Sicle du marché ou commun (tétradrachme)				1	4	14 gr. 686
Mine			1	25	100	367 gr. 20
Kikkar ou talent	1	80	2.000	8.000	29. kil.	376 gr.

Si l'on tient compte de la tolérance ordinaire entre un poids d'usage et un poids théorique calculé, on admettra

que la livre de Troyes n'est autre chose que la mine bosphorique, de 367 gr. 20 poids théorique.

Sur la base de ce poids, la livre de Troyes se divise comme suit :

Grain			1	0 gr. 053 1/6
Once			1	576	30 gr. 60
Marc		1	8	4.608	244 gr. 8
Livre de Troyes	1	1 1/2	12	6.012	367 gr. 2

Constamment les documents français, à tort croyons-nous, ont considéré comme égale à la livre de Troyes, la livre anglaise dite livre Troy, dont le poids constaté en 1767, était, d'après M. Prou, de 372 gr. 81 et qui est actuellement estimée à 373 gr. 242.

Comparaison faite entre le poids d'usage et le poids de Troyes, la livre Troy se détaille comme suit :

Poids d'usage					Poids de Troyes
0 gr. 648	Grain			1	0 gr. 063 3/4
1 gr. 555 17 1/2	Pennyweight	1		24	1 gr. 53
31 gr. 103. 5	Once	1	20	480	30 gr. 60
373 gr. 342	Livre Troy	1	12	240	5790	367 gr. 20

Il est à remarquer que l'once de la livre Troy anglaise se divise en 480 grains, par division, en 24 grains, de chacun des 20 pennyweights qui la constituent.

Or, dans la livre de Paris comme dans la livre de Troyes, l'once est divisée, non pas en 480 grains, mais bien en 576 grains. Cette dernière division est dérivée, ce semble, de celle appliquée à la livre romaine. L'once de cette livre était divisée en 24 scrupules et, à chaque scrupule, les médecins attribuaient la valeur de 24 grains, d'où 576 grains à l'once. Cette valeur de l'once a été maintenue dans la livre de Paris comme dans celle de Troyes.

Mais, dans la livre de Troy anglaise, l'once n'est pas divisée en 24 scrupules, mais en 20 pennyweights. A chacun des pennyweights a été appliquée la division en 24

parties ou grains, mais 20, multipliés par 24, ne font que 480 grains et non plus 576.

Ainsi s'explique, d'après nous, la différence du nombre de grains, dans la livre Troy anglaise d'un côté, dans les deux livres françaises, celle de Troyes et celle de Paris, de l'autre.

Il y a lieu de noter que la division en 16 onces de la livre de Paris (la mine assyro-carthaginoise) a été inspirée par une comparaison avec la livre de Troyes (la mine carthaginoise bosphorique). A cette dernière était appliquée la division coutumière romaine en 12 onces. En vue de donner une unique et même valeur à l'once, dans l'une et l'autre livre, la livre de Paris, plus forte d'un tiers que celle de Troyes, a été divisée en 16 onces.

Cette division en 16 onces de la livre de Paris, où la livre de Troyes a servi de point de comparaison, exclut l'hypothèse que la livre de Paris, plus forte de moitié que la livre romaine, ait été constituée en ajoutant moitié à la livre romaine.

En vue du calcul des parités, rappelons que le talent assyrien, de 29 kil. 376 grammes (dont sont issues la mine assyro-carthaginoise, de 1/60 de ce talent, autrement dite livre de Paris et la mine carthaginoise bosphorique, autrement dite livre de Troyes), est des 9/10 du talent babylonien de 32 kil. 640 grammes, dont la centième partie constitue la livre romaine de 326 gr. 40, ce qui fait ressortir l'once ou douzième de cette dernière livre à 27 gr. 20.

De ces divers chiffres résultent les parités suivantes :

1° Le poids de marc, de 244 gr. 8, égale à 9 onces romaines ;

2° La livre de Troyes, de 367 gr. 20, égale à 13 1/2 onces romaines ;

3° La livre de Paris, de 489 gr. 60, égale à 18 onces romaines ;

4° La livre romaine égale aux 2/3 de la livre de Paris, soit à 6.144 grains de Paris ;

5° Un grain de Paris vaut les 5/6 d'un grain de la livre Troy ; si cette dernière est considérée comme égale à celle de Troyes.

Bien entendu, nous parlons ici des parités théoriques. Dans la pratique, elles ont été légèrement faussées par l'altération apportée, avec le temps, aux divers poids, en raison de l'usage et de l'absence de données sur la constitution théorique de chaque poids.

III. *Livre anglaise dite avoir-du-poids.*

Cette livre, qui comprend 16 onces, est actuellement estimée correspondre à 453 gr. 593.

Essayons de déterminer son origine.

A côté de la livre romaine, de 326 gr. 40, existait la livre égypto-romaine, de 340 gr., soit des 25/24 de la livre romaine. L'emploi de cette livre de 340 gr. paraît remonter, en Italie (d'où il s'est ensuite répandu) à une époque voisine de l'invasion barbare. Il subsistait encore, dans ce pays, au XVIII^e^ siècle.

La livre de 340 gr. se divise en douze onces, de 28 gr 1/3 l'une.

Comme on l'a vu plus haut, à la mine carthaginoise bosphorique, de 12 onces de 30 gr. 60 l'une, correspond la livre de Troyes, de 12 de ces onces et, à la mine assyro-carthaginoise, d'un tiers plus forte, correspond la livre de Paris, divisée en 16 de ces mêmes onces.

Pour nous, la livre anglaise dite avoir-du-poids a été constituée sur le modèle de la livre de Paris, en prenant

pour base la livre égypto-romaine, dont 16 onces ont formé la livre avoir-du-poids, comme 16 onces de la livre de Troyes constituaient la livre de Paris.

Dans cette hypothèse, 16 onces, de 28 gr. 1/3 l'une, de la livre égypto-romaine, constituent le poids théorique de la livre avoir-du-poids, lequel ressort ainsi à 453 gr. 1/3, au lieu des 453 gr. 493 de son poids d'usage. Le simple rapprochement de ces deux poids si voisins : 453 gr. 1/3 et 453 gr. 593, suffit à donner une très grande force à cet énoncé.

La livre avoir-du-poids, dont les plus anciens étalons ne remontent pas au delà du règne d'Elisabeth (1558-1603), apparaît donc comme issue de la livre égypto-romaine, portée de 12 à 16 onces, soit augmentée d'un tiers, en raison de l'influence exercée par la comparaison entre la constitution de la livre de Troyes et celle de Paris.

SECONDE PARTIE

LIVRES DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE.

A notre avis, c'est une erreur de croire qu'une seule et même livre était en usage à l'époque carolingienne. Tout au contraire, pensons-nous, différentes livres étaient alors utilisées.

Cette diversité des livres est confirmée par une citation donnée par M. Prou dans son article : La livre de Charlemagne [1]. Voici ce passage : « Ut missi nostri per singulas civitates mensuram antiquam inquirant et nemo neque emere neque vendere nisi ipsam mensuram. » Si les Missi

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LIV. Paris, in-8, 1895, p. 3 du tirage à part, d'après les *Mon. German. histor. Leges*, t. I, p. 458, d'un passage du C. 3, attribué, sans certitude absolue, à Louis II roi d'Italie et à la date de mars 856.

dominici devaient s'enquérir, dans chaque ville, de la mesure d'usage ancien et en assurer le maintien, c'est qu'une même et unique mesure, la mesure impériale, n'était pas en vigueur dans l'universalité de l'empire.

En nous limitant aux livres, examinons quelles sont celles dont on trouve trace d'emploi, sous les Carolingiens ou à des époques voisines.

I. *Emploi de la livre romaine.*

L'usage de la livre romaine, en Gaule, dès avant Charlemagne, est un fait à la fois incontestable et tout naturel. Cette livre se divisait en 20 sous ou solidi, chacun de 12 deniers, selon l'habitude romaine. Elle se détaille donc comme suit :

Denier			1	1 gr. 36
Solidus ou sou		1	12	16 gr. 32
Once	1	1 2/3	20	27 gr. 20
Livre	1	12	20	240	326 gr. 20

Notons, à titre de parité, que le sou de 16 gr. 32 est exactement de même poids que le tétradrachme faible grec, composé de quatre drachmes faibles de 4 gr. 08, dont l'une est la centième partie de la mine faible attique de 408 gr.

La division de la livre en 20 sous et 12 deniers est justifiée par la citation suivante de M. Prou[1] : « Juxta Gallos vigesima parte unciae denarius est et duodecim denarii solidum reddunt... Nam duodecim unciae libram XX solidos continentur efficiunt. »

Si tant est que la connaissance et l'usage de la livre romaine, à des dates voisines de l'époque carolingienne, aient besoin d'être justifiés, M. Prou donne l'indication de divers poids qui corroborent ce double fait :

1. *Loc. cit.*, p. 12, Traité *de Mensuris*, publié dans Goensis : *agrariae auctores*, cité dans Du Cange, éd. Didot, v° *Libra gallica*.

1° Un poids (p. 7, ligne 16), dont Gruter a donné l'image (*Corpus inscr.* CCXXII, n° 9) de 3 onces et 20 sesterces de la livre usitée à Rome au XVI^e^ siècle, la livre égypto-romaine de 340 gr., que M. Prou évalue à 339 gr. 0728. Sur la base de 340 gr., le poids mentionné ressort à 108 gr. 60. Considéré comme de 4 onces romaines ou 1/3 de livre, il donne, à celle-ci, une valeur de 325 gr. 80, au lieu des 326 gr. 40 du poids théorique ;

2° D'après Antonio Lupi[1] un globule de cuivre portant l'inscription *juxta libra* (p. 8, ligne 9) et du poids de 11 onces et demie de la livre égypto-romaine déjà citée, soit de 326 gr. 83 1/3, au lieu des 326 gr. 40 du poids théorique de la livre romaine.

3° D'après Deloche[2], un poids conservé au Musée d'antiquités de Bruxelles, avec l'inscription : « Rudolphus negotiens » et pesant 327 gr. 10, au lieu des 326 gr. 40 du poids théorique ;

4° Enfin, d'après le c. 57 du concile d'Aix-la-Chapelle sous Louis le Pieux, il cite[3] le passage suivant: « Ut libra panis triginta solidis per 12 denarios metiatur. » Or, si l'on ajoute à la livre romaine, de 20 sous à 12 deniers l'un, et d'un poids de 326 gr. 40, sa moitié, soit 10 sous, on obtient, pour la livre de pain, soit pour 30 sous, le poids de 489 gr. 60. Tel est précisément le poids théorique de la mine assyro-carthaginoise, autrement dit de la livre de Paris, dont nous constaterons plus loin l'introduction par Charlemagne.

Le passage cité établit donc, tout à la fois, l'usage, à

1. *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severae martyris epitaphium* (Palerme, 1734, in-4°. Table IX), n° 6.

2. P. 6, ligne 15. Deloche, *Description d'un poids de l'époque carolingienne ; ses rapports avec l'ancienne livre romaine*, dans le *Bulletin de Numismatique*, publié par Serrure, t. IV, p. 117.

3. M. Prou, *loc. cit.*, p. 15, note 1.

l'époque carolingienne, et de la livre romaine et de celle de 489 gr. 60.

II. *Emploi de la mine attique faible de 408 gr.*

Nous venons de voir que la livre romaine, de 336 gr. 40, était divisée en 20 sous de 12 deniers l'un, soit en 240 deniers au total.

Une citation donnée par M. Prou [1] nous fait connaître une autre livre « et trecenti tales nummis antiquam per vigenti et cinque solidos efficiunt libram».

Il ne s'agit pas là, d'après nous, d'une livre divisée en 25 sous de 12 deniers l'un, en 300 deniers au total, mais d'une livre qui correspond, en poids romains, à 25 sous (nombre tout à fait inusité dans une livre) et à 300 deniers ; d'une livre qui pèse un quart de plus que la livre romaine (25 sous au lieu de 20) soit de 15 onces romaines au lieu de 12 et de 408 gr. au lieu de 326 gr. 40.

Cette livre (qui n'est autre que la mine attique faible) présente l'aspect suivant quand on lui donne 20 sous, nombre ordinaire, 15 onces d'après le nombre d'onces romaines qu'elle contient, enfin 300 deniers, selon le nombre de deniers romains qui entrent dans sa composition.

Denier				1	1 gr. 36
Sou			1	15	20 gr. 40
Once		1	1 1/3	20	27 gr. 20
Livre	1	15	20	300	408 gr.

Cette composition toute spéciale de la livre de 408 gr. nous apparaît comme justifiée par un capitulaire de 779 ou 780, cité par M. Guilhiermoz dans sa *Note sur les poids du moyen âge* [2].

Dans ce capitulaire, il est établi quatre échelles pour le

1. *Loc. cit.*, p. 4. Mabillon, *Vetera analecta*, in-fol. p. 49.
2. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, Paris, 1906, t. LVII, aux § 1 et 56.

rachat, par aumône, des jeûnes prescrits. Les voici résumées :

Première échelle. Première catégorie d'évêques et d'abbés : une livre ; deuxième catégorie : une demi-livre ; troisième catégorie : 5 sous ;

Deuxième échelle. Première catégorie de comtes : une livre ; deuxième : une demi-livre ;

Troisième échelle. Première catégorie de vassaux royaux, ceux qui possèdent 200 manses : une demi-livre ; deuxième, ceux qui possèdent 100 manses : 5 sous ; troisième, ceux qui possèdent 50 ou 30 manses : une once ;

Quatrième échelle. Première catégorie de comtes : 3 onces ; deuxième : une once et demie ; troisième : un sou. Il est à noter que Benoît Lévite, en insérant ce capitulaire dans sa collection, a substitué, dans cette échelle, les mots *denarios et trigenta* à ceux *unciam et dimidiam*.

Pour nous, ces diverses échelles, sauf la troisième, vont par échelons décroissants, où chaque catégorie paye moitié que celle immédiatement précédente. Ainsi :

1° Dans la première échelle, la troisième catégorie paye 5 sous, la deuxième paye donc 10 sous pour une demi-livre et la première une livre, soit 30 sous ;

2° Dans la deuxième échelle, l'ordre décroissant à raison de moitié est absolument évident ;

3° Dans la quatrième échelle, la troisième catégorie paye un sou, la deuxième paye le double, soit 2 sous, dont l'équivalence est donnée par une double parité : trente deniers et une once et demie.

Il résulte de cet ensemble que : 1° Un sou, moitié d'une once et demie, ensemble 30 deniers, est de 15 deniers ; 2° la livre est de 20 sous, puisque dans la première échelle, le quart d'une livre est indiqué par 5 sous ; 3° si la livre comprend 20 sous à 15 deniers l'un, elle comprend 300 deniers ;

4° l'once est de 20 deniers, puisque 30 deniers font une once et demie.

Reste à examiner la troisième échelle: La première catégorie qu'elle comprend paye, pour 200 manses, une demi-livre, soit 10 sous puisque la livre comprend 20 sous. La deuxième paye, pour 100 manses, 5 sous, ce qui est moitié de la taxe de la catégorie précédente. Jusqu'ici, rien que de régulier. Mais la troisième catégorie paye, pour 50 ou 30 manses, une once.

Or, 5 sous, à 15 deniers l'un, font 75 deniers et la moitié de cette quantité est de 37 deniers et demi, soit de 1 once 7/8, puisque l'once comprend 20 deniers et dans l'échelle, il ne s'agit que d'une once seulement. Mais, sur la base de 5 sous ou 75 deniers pour 100 manses, soit de 7 deniers et demi pour 10 manses, il ne serait dû que 22 deniers et demi pour les 30 manses du minimum de possession de la troisième catégorie. Il semble bien qu'il a été fait une cote mal taillée dans ce cas particulier et qu'ainsi la contribution aumonière de la troisième catégorie s'est trouvée fixée à une once, soit 20 deniers, au lieu des 22 deniers et demi que donnerait le calcul basé sur le rapport entre 30 et 100. Telle est l'hypothèse qui nous apparaît comme probable, à titre d'explication de l'irrégularité constatée dans la troisième échelle.

Quant à la division de la livre de 408 gr. en 15 onces romaines et 300 deniers, elle nous apparaît comme une conception ecclésiastique et traditionnaliste, inspirée de la pensée que la livre romaine devait être maintenue par l'Église, comme type primordial et permanent des poids. Mais la division civile de la livre de 408 gr. devait être celle coutumière en 12 onces, 20 sous et 12 deniers au sou. L'aspect civil de la livre dont il s'agit serait donc le suivant :

Denier			1	1 gr. 70
Sou		1	12	20 gr. 40
Once	1	1 2/3	20	34 gr.
Livre	1	12	20	240 408 gr.

Notons, à titre de parité, que 4 deniers de 1 gr. 70 l'un, égalent à 5 deniers de 1 gr. 36 de la livre romaine. Le passage d'un système à l'autre était donc aisé pour le public.

Au point de vue monétaire, indépendant du mode de division de la livre dans son emploi au pesage des marchandises et denrées, Pépin le Bref a modifié la constitution du denier.

En effet, M. Guilhiermoz indique[1] que ce souverain, par un capitulaire de 754 ou 755, a fixé à 22 sous de deniers, soit à 22 deniers au sou et à 264 deniers au total, le nombre de ceux à tailler dans la livre et, § 65, il estime à 1 gr. 545 le poids qu'on doit considérer comme le poids légal des deniers de Pépin, postérieurs à la réforme qui les fit tailler à raison de 264 à la livre. Or, si l'on divise le poids de la livre, soit 408 grammes, par 264, l'on obtient, pour le poids d'un denier, 1 gr. 545 30/61 comme poids théorique. La livre visée par Pépin était donc bien celle de 408 grammes. Les deniers de Pépin conservés à la Bibliothèque Nationale s'échelonnent, toujours d'après M. Guilhiermoz, de 1 gr. 27 à 1 gr. 47. L'écart entre ces poids et celui théorique, s'expliquerait, dit-il, par le faiblage et l'usure. « Les premiers deniers de Charlemagne, ajoute-t-il, ressemblent beaucoup à ceux de son père et présentent des poids rentrant dans les mêmes limites générales, et le plus pesant d'entre ceux qui sont conservés à la Bibliothèque Nationale atteint 1 gr. 39. Il est d'ailleurs à présumer, ajoute-t-il, que cette taille avait eu simplement pour but de compenser une faiblesse dans le titre de l'argent employé pour

1. *Loc. cit.*, § 4.

la fabrication de la monnaie, car on ne voit pas qu'elle ait eu d'influence sur la livre de compte, qui paraît être restée invariablement fixée à 240 deniers pour 12 onces, soit à 300 deniers pour 15 onces. »

Dans cet énoncé M. Guilhiermoz nous paraît avoir commis une confusion. En effet, le denier des 264 à la livre pèse 1/11 de moins que celui des 240 à la livre. Si l'un et l'autre de ces deniers, comme semble l'indiquer M. Guilhiermoz, avaient une même valeur intrinsèque, celui des 264 à la livre devait compenser, par une surélévation de son titre, la réduction apportée à son poids.

En ce qui concerne la division en 240 deniers et celle en 300 deniers, nous venons de voir que l'une et l'autre s'appliquaient à la même livre, celle de 408 grammes, selon qu'il s'agissait du comput ecclésiastique ou du comput civil. N'insistons pas.

III. *Emploi de la mine assyro-carthaginoise de 489 gr. 60 (livre de Paris).*

M. Guilhiermoz [1] indique que Charlemagne, entre 787 et 794, a opéré une réforme des poids, mesures et monnaies, sur la base de l'adoption d'une livre égalant, en poids, à 18 onces romaines, c'est-à-dire à une livre romaine et demie et que cette livre lui a été transmise par l'abbé du Mont Cassin, peu après son voyage de 787 en Italie. M. Guilhiermoz ajoute que, comme l'ont montré M. Rocca et M. Prou, le poids des plus récents deniers de Charlemagne et de ses premiers successeurs ne peut s'expliquer que par une taille de 240 deniers à la livre de 18 onces romaines.

Or, le poids qui correspond à une livre romaine et demie,

1. *Loc. cit.*, § 62 et 65.

soit à 18 onces romaines, est celui de 489 gr. 60, en se basant sur 326 gr. 40 pour le poids théorique de la livre romaine. Ce poids de 489 gr. 60 n'est autre, nous l'avons vu, que celui de la mine assyro-carthaginoise. C'est donc cette mine qui, par l'entremise des moines du Mont Cassin, a été connue de Charlemagne, puis adoptée par lui comme base de sa réforme.

D'autre part, ce même poids de 489 gr. 60 est celui théorique de la livre de Paris. Il est ainsi démontré, pensons-nous, que la livre de Paris n'est autre que celle adoptée par Charlemagne. Or, la livre de Paris se divise en 16 onces, dont chacune égale les 30 gr. 60 de l'une des 12 onces de la livre de Troyes, autrement dit de la mine carthaginoise bosphorique.

Il est raisonnable de penser que la livre de Paris, qui n'est autre sous un autre nom, que celle adoptée par Charlemagne, a reçu de cette dernière la division de 16 onces. Mais cette division est née de la comparaison entre la mine carthaginoise bosphorique et la mine assyro-carthaginoise. Charlemagne aurait donc fixé à 16 le nombre des onces de sa livre d'après cette comparaison ; il aurait donc connu les deux mines en question et les aurait utilisées comme base de sa réforme. Si cette base avait été la livre romaine, sa livre, d'une fois et demie cette dernière, eût été divisée par lui en 18 onces et non pas en 16 onces.

Si donc l'on admet que Charlemagne a divisé sa livre en 16 onces et 20 sous, à 12 deniers l'un, soit en 240 deniers au total, l'aspect de cette livre est le suivant :

Grains de Paris						
38 2/5	Denier				1	2 gr. 04
430 2/5	Sou			1	12	24 gr. 48
576	Once		1	1 1/4	15	30 gr. 60
9,216	Livre	1	16	20	240	489 gr. 60

Le marc, de 244 gr. 80, correspond à une demi-livre.

Notons, à titre de parité, que l'once, de 30 gr. 60, égale à un sou et demi ou 18 deniers de la livre de 408 grammes. On peut donc dire que la livre de Charlemagne porte la trace, dans sa composition, de l'emploi antérieur de la livre de 408 grammes.

Comme elle dépasse cette dernière d'un cinquième, puisqu'elle équivaut à 18 onces romaines au lieu de 15, il en résulte que 6 deniers de 1 gr. 70 de la livre de 408 grammes, égalent à 5 deniers de 2 gr. 04 de la livre de Charlemagne de 489 gr. 60. Cette proportion simple a certes été de nature à faciliter, dans le public, le passage d'une livre à l'autre.

M. Prou indique, notons-le, divers poids qui impliquent l'existence et l'emploi de la livre de Charlemagne de 489 gr. 60 Les voici :

1° Un poids de 185 grammes [1] avec l'inscription : *Pondus Caroli*, conservé au musée Kircher. Si l'on admet que ce poids correspond à six onces, son poids théorique ressort à 183 gr. 6 ;

2° Un poids de 273 grammes [2], avec même inscription, conservée au musée civique de Bologne. Si l'on admet que ce poids correspond à neuf onces, son poids théorique ressort à 275 gr. 40.

3° Un poids [3] d'une demi-livre moins une demi-once (de la livre égypto-romaine de 340 grammes), poids cité par Lupi, p. 74, soit 116 gr. 2/3. Si l'on considère ce poids comme constitué par 4 onces ou 1/4 de livre, son poids théorique ressort à 122 gr. 40.

L'usage de la livre de Charlemagne, de 489 gr. 60 poids théorique, apparaît ainsi comme établi, sans qu'il y ait lieu

1. *Loc. cit.*, p. 9, ligne 14.
2. *Ibid.*, p. 8, ligne 13.
3. *Ibid.*, p. 8, ligne 3.

de s'arrêter aux légers écarts, en plus ou en moins, constatés entre les poids d'usage et ceux théoriques, écarts constamment rencontrés et qui s'expliquent par l'absence d'un étalon mathématiquement constitué.

M. Prou constate [1] que le plus pesant des deniers carolingiens du IXe siècle est un denier de Charles le Chauve sortant de l'atelier de Paris (Bibl. Nat., n° 489, ancienne collection Rousseau) qui n'a pas moins de 2 gr. 03. Nous avons établi ci-dessus que le poids théorique du denier de la livre de 489 gr. 60 est de 2 gr. 04. Tel est donc le poids théorique du denier en question. Ceux de 1 gr. 94, de 1 gr. 92 et de 1 gr. 91, cités par M. Prou, seraient entachés de faiblage ou d'usure, par rapport au poids légal de 2 gr. 04.

Toutefois, nous hésitons à considérer les deniers carolingiens, d'un poids voisin de 1 gr. 70, comme des dégénérescences du denier de 2 gr. 04. Ils nous apparaissent plutôt comme issus de la livre de 408 gr. dont le denier, des 240 à la livre, a pour poids théorique 1 gr. 70.

Notons, à titre d'incident et pour terminer, que le fait de constituer des types métriques d'une fois et demie ceux des Romains n'a pas été limité à la livre, par Charlemagne.

En effet M. Prou cite le c. 44 du Cap. de Villiers [2] ainsi conçu : «Ut equales mensuras et rectas et pondera justa et aequalia omnes habeant. Et qui antea dedit tres modios, modo det duo. »

Comme la contenance du modius romain est de 8 litres 704, le modius carolingien, qui lui est supérieur de moitié, ressort donc à 13 litres 056, soit à une demi-amphore.

Quant aux mesures supérieures au modius, elles sont ainsi déterminées [3] : « Volumnus ut annis singulis veniant

1. *Loc. cit.*, p. 18.
2. Boretius, t. I, p. 104, M. Prou, *loc. cit.*, p. 2.
3. Prou, p. 2 et 3.

de spelta bene ventilata atque mundata corbi DCCL, unuquisque corbus habens modia XII, bene cognita et rasa, ad istum novum modium quem dominus imperator posuit .»

Si l'on résume le système ainsi défini, l'on a :

Modius	1			13 litres 056
Corbus	1	12		156 litres 072
Volumnus	1	750	9.000	117.504 litres

Le volumnus égale ainsi à 225 « culeus » romains ou dolium, de 522 litres 40 centilitres l'un, chacun égal à 40 modius carolingiens.

(*A suivre.*)

J. A. Decourdemanche.

ESSAI

SUR LES

MONNAIES D'ÉTAMPES

Pl. XI

(*Suite*) [1].

Ce point éclairé et munis de ce nouvel élément d'appréciation, abordons le catalogue des monnaies au nom de Louis.

LOUIS VI (1108-1137). — LOUIS VII (1137-1180).

De même que les espèces au nom de Philippe, les monnaies au nom de Louis comprennent plusieurs groupes avec quatre types distincts : monogramme, portail, pal crucigère et, de nouveau, monogramme. Ici toutefois il y a deux princes entre lesquels il s'agit de les répartir. Pour en faciliter l'étude, nous les cataloguerons de la manière suivante : Groupe I, au monogramme carolin dégénéré ; II, au portail ou porte de ville ; III, au pal crucigère ; IV, au monogramme (??) dégénéré. Ce dernier se subdivisera lui-même en six catégories.

1. Voy. plus haut, p. 236 et s.

Groupe I

1. + LODOVICVS· REX·I. Au centre monogramme carolin dégénéré.

℟· CASTELLVM STANPIS. Croix cantonnée de deux A, 1 et 4. Denier, argent, bon titre. Ma collection 1 gr. 17 [1]; Exemplaire au Cabinet des médailles, trouvaille de Pontoise, ancienne collection Caron. (*Pl. III, n° 1*).

Groupe II

2. + LODOVICVS REX H I. Porte de ville accostée des lettres IC· I· IS· AR·

℟. CASTELLVM STANPIS. Croix cantonnée de deux S. 1 et 4. Denier, ma collection, 0 gr. 96. (*Pl. III, n° 2*).

3. + LODOVICVS REX•I. Portail accosté des lettres SI· AP· IC· (*sic*).

℟· CASTELLVM STANPIS. Croix. Hoff. n° 9. Denier fourré [2]. (*Pl. III, n° 3.*)

Variantes

+ LODOVICVS REX I. Portail accosté des lettres CIARIS·

℟· CASTELLVM STANPIS· Croix cantonnée de 2 S. Denier, Catalogue vente Meyer n° 595.

+ LVDOVICVS (*sic*) REX· Temple (?). (Il n'y pas lieu, croyons-nous, de retenir la leçon LVDOVICVS avec V à la

1. Non dessiné dans Hoffmann auquel il paraît être resté inconnu ainsi qu'à Poey d'Avant.

2. Nous reviendrons dans la discussion sur cette position anormale des débuts de la légende intérieure qui donne cette leçon SI·AP·IC, alors que, sur l'exemplaire que j'ai en mains, la lecture IC·I·IS·AR est indiscutable et que l'exemplaire de la collection Meyer nous fournit les mêmes lettres assemblées toutefois un peu différemment. Nous insistons également sur ce fait que la croix n'est pas cantonnée et que le portail est figuré d'une manière unique jusqu'ici.

place de l'O. C'est une rédaction de catalogue qu'infirment toutes les comparaisons avec des exemplaires bien conservés).

℟. STAMPIS CASTELLVM. Denier. Catalogue Jarry (sans indication de cantonnement ni de légende intérieure).

+ LVDOVICVS REX (*sic*). Porte de ville.

℟. Même type, la croix cantonnée de deux S. Collection Dassy. (Même observation pour la légende intérieure).

Groupe III

4. LODOVICVS REX. Dans le champ, croix à long pied ou *pal* à pied patté surmonté d'une croisette, accosté à droite et à gauche de deux signes en forme de mouchetures ou de petit I.

℟. CASTELLVM STAMPIS. Croix cantonnée de deux S aux 2e et 3e cantons. Denier [1]. (*Pl. III, n° 4*).

5. + LODOVICVS REX. Croix à long pied accostée de deux signes Π Π qui sont probablement A et Ω.

℟. CASTELLVM STAMPIS. Croix cantonnée d'un S aux 2e et 3e cantons. Obole. Poids 0 gr. 43. Catalogue Meyer n° 596 [2]. Inconnue à Hoffmann. (*Pl. III, n° 5*).

Groupe IV

Tandis que les trois groupes précédents ne sont représentés que par de rares exemplaires, ce dernier fournit aux trouvailles un contingent considérable de deniers et oboles, tous plus bizarres les uns que les autres. C'est évidemment celui qui a eu cours le plus longtemps. Contient-il à la fois

1. Ce denier m'a été jadis signalé, si j'ai bonne mémoire, par M. Serrure qui m'en a fourni un moulage assez défectueux sur lequel on a fait le dessin que nous reproduisons.

2. L'obole en question a été publiée et reproduite dans les *Procès-verbaux des séances de la Soc. franç. de Numismatique* dans *Rev. Num.*, 1897, p. LXVIII.

des espèces de Louis VI et de Louis VII ? C'est fort probable et nous verrons même qu'il faudrait étendre sa durée aux successeurs immédiats de ce dernier prince. Il est caractérisé par un « signe » qui lui donne sa physionomie spéciale, un monogramme assez énigmatique ; par un métal moins pur ; par un laisser aller plus grand dans la frappe des légendes, tellement barbares, estropiant à ce point le nom de la ville, qu'on se demande si elles ont été réellement battues chez nous ; des variations de poids sensibles et un certain nombre de globules plus ou moins grand suivant les séries. En raison des nombreuses variantes que présente le type, nous cataloguerons les espèces qui nous sont connues de la manière suivante, sans prétention de classement chronologique :

A. Le signe E qui occupe le centre du droit est accosté à gauche d'un annelet, à droite d'une simple croisette.

B. Le signe E est accosté à droite de la croisette: mais l'annelet de gauche est remplacé par un point clos.

C. Le signe E est accosté à gauche de l'annelet, et à droite de deux (?) ou trois globules et d'une croisette.

D. Le signe E est accosté comme ci-dessus, mais l'annelet est remplacé par un point clos.

E. Le signe E est accosté comme en C, mais le nombre des globules est de 4.

F. Enfin même disposition qu'en E mais un point clos remplace l'annelet [1].

1. Contrairement à ce que nous avons fait pour les groupes précédents où nous n'avons, en thèse générale, catalogué que l'exemplaire « type » et exceptionnellement les variantes les plus saillantes, ici nous nous sommes appliqués, en présence de la bizarrerie de la généralité des spécimens à en cataloguer le plus grand nombre, afin de faire sentir les variations profondes qui existent dans les légendes et les poids, estimant que ces variations mêmes sont un élément d'appréciation utile pour ceux que tentera la solution du problème que nous ne faisons que poser. La plus grande partie des exemplaires que nous allons analyser et qui font partie de ma collection, proviennent d'ailleurs d'une même trouvaille (Nogent-le-Rotrou ou Dreux ?) et m'ont été cédés jadis par M. Serrure.

A

Signe E accosté à gauche d'un annelet et à droite d'une croisette [1].

6. + LODOVICVS REX. (Trace entre l'X et la croisette d'un petit coin devant figurer l'I. Au centre E couché (suivant la forme adoptée), au-dessus annelet, au-dessous croisette.

℟. CVTEILVN STΛNIIS. (I et S liés). Croix cantonnée de deux A non barrés, opposés par le sommet aux 1er et 4e cantons. Denier, ma collection. Poids 1 gr. (Ce denier est de bon aspect comme métal et facture et ressemble comme apparence au n° 1 du groupe I). Cabinet de France.

(*Pl. III, n° 6*).

+ LODOVICVS REX. (Trace d'un petit coin mais posé différemment). Même monogramme.

℟. CVTELLVTI SANIS (sans doute N et P supposés liés). Croix, même cantonnement. Denier, ma collection, 0 gr. 90.

+ LODOVICVS RE (X). Même monogramme.

℟. CVTEILVI STΛIIIS. Croix. Même cantonnement. Denier, ma collection, 0 gr. 90

+ LODOVICVS REX. Même monogramme.

℟. CVTENVI STΛNIS. Croix cantonné de deux A non barrés aux 1er et 4e cantons. Denier. Hermerel. (Trouvaille de Dreux ?).

+ Mêmes légende et monogramme.

℟. CVTEILVTII STΛIIPS. Croix cantonnée de deux A non

1. Le Cabinet des Médailles possède un denier de cette série dans lequel l'E n'a pas de barre médiane et ressemble à un C carré et couché ⊓. Y aurait-il là un dernier vestige du portail orléanais devenu incompréhensible pour le graveur ?

barrés aux 1er et 4e cantons. Denier, bas argent, ma collection, poids 0 gr. 87.

+ Mêmes légende et monogramme.

℟. CVTE...VN STANPIS. (N et P liés). Croix cantonnée de deux A non barrés aux 2e et 3e cantons. Denier, ma collection, poids 0 gr. 87.

+ Mêmes légende et monogramme.

℟. CATEII VIIS. Croix cantonnée de deux A non barrés aux 2e et 3e cantons. Denier, ma collection, 0 gr. 82.

B

Signe E accosté à droite de la croisette, à gauche d'un point clos ou globule [1].

+ LODOVICVS REX. Au centre E couché, au-dessous croisette, au-dessus point clos (Lettres barbares, les O fermés).

℟. CVSIIVE...V SVIPIS. Croix cantonnée de deux A non barrés aux 1er et 4e cantons. Denier, ma collection, poids 0 gr. 83. (*Pl. III, n° 7*).

C

Signe E accompagné au-dessus d'un annelet, au-dessous de deux ?... ou trois globules et d'une croisette.

8. + LODOVICVS REX. Légende à lettres barbares. Dans le monogramme on ne voit que deux globules haut et bas. Celui du milieu, s'il existe, se confondrait avec l'appendice central de l'E couché.

1. Nous retrouvons cette disposition aux groupes D et F, ce qui tendrait à prouver qu'il n'y a pas là une défectuosité accidentelle.

℟. CASTELLVИ STPIS. Croix cantonnée 2 et 3. Denier, ma collection, poids 0 gr. 90. (*Pl. III, n° 9*).

9. + LODOVICVS REX. Au centre E couché, derrière annelet tenant au grènetis, devant trois globules et une croisette.

℟. CVSTEILVI STINIS. Croix cantonnée de deux A non barrés aux 1er et 4e cantons. Denier, ma suite, origine vente N .., poids 1 gr. 04. (Les extrémités de la croix sont prolongées sur deux branches d'un demi grènetis ?)
(*Pl. III, n° 8*).

+ LODOVICVS REX. Même monogramme.

℟. CASTELLVM STAPIS (AN liés). Croix, mêmes cantons, Denier, ma collection, (assez bon style), poids 0 gr. 95.

+ LODOVICVS RE... Même monogramme. Annelet lié au grènetis.

℟. CASTELLV... STNPIS (AN liés). Croix cantonnée 1 et 4. Denier, ma collection, 0 gr. 95.

+. Mêmes légende et monogramme.

℟. CAST...SAIPIS (TAN liés). Croix cantonnée 1 et 4. Denier, frappe défectueuse, ma collection, poids 1 gr. 05.

+ LODOVICVS (S en forme de ϭ)... Même monogramme.

℟. CVTEIIVN STAIIIS. Même forme pour l'S. Trace de l'A lié à l'N. Croix cantonnée 1 et 4. Denier, ma collection 0 gr. 92.

+ LODOVICVS REX. Même monogramme. L'annelet détaché du grènetis.

℟. CASTELLVII STAIIPIS. Croix cantonnée 1 et 4. Denier, ma collection, 0 gr. 76.

+LODOVICVS..REI. Même monogramme.

℟. CASTELLVI STAIPIS. Croix cantonnée 1 et 4. Denier, ma collection, 0 gr. 85.

+ LODOVICVS REX. Même monogramme (les trois globules très éloignés de l'E . Croisette à peine formée).

℟. CASTELLVN ST· PIS. Croix cantonnée 1 et 4. Denier, bas titre, ma collection, 1 gr. 10.

+ LODOVICVS REX. Même monogramme.

℟. CASTELVII SENPIS (N et P liés). Croix cantonnée 1 et 4. (Hermerel, trouvaille de Nogent-le-Rotrou ?) [1].

+. Même légende. Même monogramme. Croisette à peine formée.

℟. CASTELIVN ST· PIS. Croix cantonnée 1 et 4. Denier. Musée d'Étampes, 1 gr. 09.

+ LODOVICVS REX I, Même monogramme.

℟. CASTE II VII STIIPIS. Croix cantonnée aux 2e et 3 cantons. Denier, ma collection, poids 0 gr. 95.

+ LODOVICVS REX (E oncial ?). Même monogramme. L'annelet tient au grènetis.

℟. CASTELLVII STAINS. Croix cantonnée 2 et 3, N retournés. Denier, ma collection, 1 gr. 07.

+ LODOVICVS... Même monogramme.

℟. CVSTEIIVN STANPI S(N et P liés). Croix cantonnée 2 et 3. Denier fourré, (presque cuivre argenté), ma collection, 0 gr. 83.

1. Ce denier ainsi que les deux derniers de cette série m'avaient été communiqués jadis par M. Hermerel comme faisant partie d'un dépôt découvert à Nogent-le-Rotrou en 1877 avec 187 deniers et oboles de Dreux pour Philippe Ier et Louis VI, 807 deniers et oboles anonymes de Châteaudun dont plusieurs inédites, 204 deniers de Saint Martin de Tours, 743 deniers angevins de Geoffroy et de Foulques V. Cette trouvaille a été publiée dans l'*Annuaire* de 1871. Une autre trouvaille faite à Dreux devait renfermer la plus grande partie des variétés que je possède et qui m'ont été cédées par la maison R. Serrure.

+ LODOVICVS... REX. Même monogramme.

℟. CVSI ?....IV STIIPIS. Croix cantonnée 2 et 3. Légende barbare. Denier, ma collection, poids, 0 gr. 77.

+ LODOVICVS REX. Même monogramme.

℟. CASTEILVI· ST· NIS. Croix cantonnée aux 2e et 3e (Denier, Hermerel. Trouvaille de Nogent-le-Rotrou. Voir note plus haut).

+ Même monogramme et légende.

℟. CASTELVH SENPIS (N et P liés). Croix mêmes cantons. Denier, Hermerel. (Voir note plus haut).

D

Signe E accompagné de deux (?) ou trois globules, mais l'annelet est remplacé par un point clos.

+LODOVICVS REX. Même monogramme avec deux (?) globules, l'annelet remplacé par un très petit point clos semblable à un globule.

℟. CVSTELLVI STAIII S. Croix cantonnée 2 et 3. Denier, ma collection, poids 0 gr. 78.

+ LODOVICVS REX. Même monogramme avec deux (?) globules. (Le 3e semblerait, s'il existe, faire corps avec l'appendice central de l' E), croisette ; au-dessus point clos au lieu d'annelet.

℟. CASILVEII STA·· PIS. Croix cantonnée de deux A non barrés 1 et 4.

Denier de type très défectueux et très grossier ; ma collection, poids 0 gr. 96 ou 97.

+ LODOVICVS REX (II ?). Même monogramme. Trois globules et point clos.

℟. CVSTEILVI·STAPIS (AN et P liés). Croix cantonnée 2 et 3. Denier, ma collection, 0 gr. 88.

+ LODOVICVS REX I. Même monogramme, 3 globules et point clos.

℟. CVSTELLVI STAIIIS. Croix cantonnée 2 et 3. Denier, ma collection, poids 0 gr. 98 [1].

E

Signe E accosté d'un annelet, de quatre globules et d'une croisette.

10. + LODOVICVS REX I. Au centre E couché, au-dessus annelet, au-dessous quatre globules et une croisette.

℟. CASTELLVM STAMPIS. Croix cantonnée de deux A non barrés aux 1er et 3e cantons; A petit et supérieur après le T de STAMPIS, C carré dans *Castellum*. Denier, ma collection 0 gr. 90. Hoffm., pl. VII, n° 6. Poey d'Avant, pl. II, n° 5. Catal. Rollin et Feuardent, Louis VII, n° 512, t. VI, n° 3 B. (*Pl. III, n° 10*).

+ LODOVICVS REX I. Même monogramme.

℟. CASTELLVM ST'MPIS (trace de l'A supérieur après le T). Croix cantonnée de deux A aux 1 et 4.

Denier, module un peu plus large, lettres plus grandes, ma collection, 0 gr. 86.

+. Mêmes légende et monogramme.

℟. CASTELLVM STAMPIS (A supérieur et plus petit après T). Croix, mêmes cantons. Denier, même apparence que le précédent, ma suite 1 gr. 09.

1. Les deniers de cette catégorie sont particulièrement défectueux et mal frappés. Les lettres sont déformées, les X méconnaissables. Ce changement de cantonnement dans la croix est-il un signe d'affaiblissement ou simplement une marque d'émission ?

+. Mêmes légende et monogramme.

℟. CASTELLVW STAMPIS. Croix cantonnée 1 et 4. Denier. Ma collection 0 gr. 87.

11. Mêmes légende et monogramme.

℟. CASTELLVM STAMPIS. Croix cantonnée de deux A barrés 1 et 4. Denier, ma collection, 1 gr. 05 (Les A ne sont pas barrés dans les légendes). (*Pl. III, n° 11*).

12. Mêmes légende et monogramme.

℟. CASTELLVM STAMPIS. (Point clos dans le C·). Croix cantonnée de deux A non barrés 1 et 4. Denier, ma collection 1 gr. 09. (*Pl.* III, *n° 12*).

13. + LODOVICVS REX I. Point clos dans le C·. Même monogramme.

℟. CASTLLVM STAMPIS (sans point dans le C). Croix cantonnée de deux A non barrés 1 et 4. Obole, ma suite poids 0 gr. 50. (*Pl. III n° 13*).

+. Mêmes légende et monogramme. Point dans le C·

℟. CASTLLVM STANPIS. Croix cantonnée 1 et 4 d'un A non barré. Obole, ma collection, 0 gr. 52.

+ LODOVICVS REX I. Même monogramme. Globules posés de façon irrégulière.

℟. Légende inintelligible. CA ·· IPIMTƧLIIITƧAS. (Deux S retournés). Croix cantonnée de deux A non barrés. Denier, ma collection, 0 gr. 95.

F

Signe E accosté de quatre globules et d'une croisette : point clos remplaçant l'annelet.

14. + LODOVICVS REX I. Même monogramme, 4 globules, croisettes, point clos ou globule à la place de l'annelet.

℟. CASTELLVM STAMPIS. Petit A supérieur après T. Croix cantonnée de deux A *barrés* aux 1 et 4. Denier ma collection, 0 gr. 76. *Pl. III, n° 14.*

+. Mêmes légende et monogramme.

℟. CASTELLVM STAMPIS. Petit A après le T. Croix cantonnée de deux A *non barrés*. Denier, ma collection, 0 gr. 77.

Cette aride nomenclature une fois close, reprenons successivement chaque groupe pour en déduire les réflexions qu'ils nous suggèrent.

Les deux premiers au moins, sinon les trois, semblent par leur caractère archaïque et leur aloi appartenir à Louis VI. Le flan des monnaies, comme cela se produit également dans d'autres ateliers du même prince, est diminué, mais le titre du métal paraît supérieur à celui des dernières monnaies de Philippe Ier. Ce qui étonne au premier abord ce sont les « trois types » qui composent ces premiers groupes. C'est un détail singulier et qui ne se retrouverait pas dans les autres villes où Louis VI a frappé monnaie. Il y a là quelque chose d'anormal. A Chateau-Landon c'est le même type qui, modifié, a formé le second. C'est en somme la transformation d'un monogramme dont le pal reste la partie centrale. Ici les trois sont distincts.

Le premier est la copie à peu près servile du type au monogramme carolin dégénéré que nous avons relevé dans les deniers et oboles du groupe B de Philippe Ier. Le monogramme se présente de la même manière : sous la croisette initiale s'allonge la barre pattée prolongée de deux petits crochets bouletés ; à droite R dégénérée, à gauche O rond, en bas S, et au centre O également rond. Un I simple suit le mot REX. Au revers deux A (non barrés) cantonnent la croix aux 1er et 4e cantons. Le métal de ce denier paraît de

bon titre. Son poids de 1 gr. 17 se rapproche beaucoup de la normale.

Dans le second type (spécimen tiré de ma collection) le mot REX est suivi des deux I l'un couché, l'autre vertical, comme dans les monnaies de Philippe au type orléanais. Entre les montants supérieurs de la porte de ville, c'est bien un I que l'on remarque. Sur les côtés on lit à droite IS ou SI (suivant qu'on lit dans un sens ou dans l'autre), à gauche IC ou CI, et entre les pilastres A et R très distincts. Deux S cantonnent la croix aux 1er et 4e cantons, toujours comme sur les Philippe Ier au portail, à la légende IC·I·IS·AR (?). Quant à la manière de lire cette pseudo légende intérieure, nous ne pouvons ici que répéter ce que nous avons dit en discutant les monnaies du groupe D de Philippe Ier. C'est en vain, croyons-nous, qu'on essayera d'y voir l'abréviation du mot STAMPIS, car ce n'est évidemment pas SI·AP·IC qu'il faut lire, mais IC·I·IS·AR tout simplement. Ce qui a pu tromper les auteurs qui donnent cette interprétation, c'est qu'Hoffmann, au nº 9 de sa pl. VI, nous fait voir un denier sur lequel un véritable « portail » à fronton triangulaire est accosté des lettres SI·AP·IC. Cette variante qui ne nous est jamais passée sous les yeux, n'existe pas au Cabinet de France, et nous ne pouvons la signaler que par le dessin qu'en donne l'ouvrage précité. Si elle existe réellement, elle se distinguerait encore par l'absence de cantonnement des bras de la croix [1]. La nôtre possédait encore, dans les cantons de sa croix, les deux S — initiales également ici du nom de la ville ou commencement de SIGNVM DEI VIVI — que nous

1. Le catalogue de la vente Jarry porte : Temple? avec les lettres SI· AP· IC· croix non cantonnée ; mais nous avons dit ce que nous pensions des Catalogues de vente. Le rédacteur aura pris pour modèle le dessin de l'ouvrage d'Hoffmann. Sur les exemplaires qui nous sont passés entre les mains on lit bien AR, et non AP, entre les montants du portail.

avons trouvées sur les dernières espèces de Philippe Ier au type orléanais.

Faisons donc justice de cette pseudo légende, souvenir éloigné du D — I DEXTRA BENEDICTA des anonymes d'Orléans, et passons au troisième type assurément moins facile à expliquer que les deux autres. Celui-là est complètement nouveau et ne se rattache dans l'histoire monétaire d'Étampes à aucun modèle. Il est créé de toutes pièces et semble à son tour dépaysé au milieu de ces imitations et de ces répétitions de types antérieurs. Il se distingue spécialement par cette sorte de « pal » crucigère accosté de mouchetures (?) par l'absence d'I à la suite du mot REX, et par un flan légèrement plus large qui rappellerait un peu celui de certains deniers de Louis VII d'Angoulême, de Nevers et de Bourbon. S'il est avéré que les princes qui battaient monnaie dans une localité avaient intérêt pour la circulation de leurs espèces à reproduire toujours un type connu, cette troisième monnaie étampoise, différente des modèles usités, est assez énigmatique. Le « Pal » est un signe de juridiction et cet emblème a pu être apposé par un gouverneur étampois, par un Vicomte, cette fois, désireux d'affirmer son autorité personnelle. Est-ce par esprit d'imitation ? A Toulouse les Comtes, à Cahors les Évêques ont usé sur leurs espèces d'un pal plus ou moins semblable au nôtre. Mais ces localités sont évidemment trop lointaines pour avoir inspiré notre monnayeur étampois.

A Château-Landon le « pal », sous Louis VI, voisine avec la croisette et la croix. Mais là c'est un signe « semi-féodal », si j'ose m'exprimer ainsi, et rien à Étampes ne nous autorise a croire à un essai de monnayage féodal. Enfin, à Château-Landon, le pal n'est que le débris d'un monogramme. Ici, à Étampes, le « pal » crucigère semble un type créé et non continué. L'idée d'admettre à Étampes une

intrusion passagère et incomplète du type landonais est cependant la seule à retenir dans l'état actuel de nos connaissances.

Le type au monogramme Carolin doit remonter à cette époque du règne de Philippe Ier où le roi véritable était déjà ce Louis « l'Éveillé » qui faisait la guerre à Bouchard de Montmorency, aux seigneurs de Mouchy, aux comtes de Rouci, aux sires de Monthléry, etc., c'est-à-dire à cette période qui va de 1098 à 1108. Le type au « pal » serait-il à classer à la même époque, œuvre d'un officier du « roi associé » exerçant pour lui la juridiction sur Étampes? Peut-être! et ce serait encore ici croyons-nous l'occasion de répéter cette opinion si vraie qui voit dans ces types si divers usités à une même époque des « types qui se copient et s'engendrent *parallèlement* ».

Le denier au « portail » reviendrait ensuite, d'une manière incontestable, à Louis VI, comme frappé dès 1108, après son couronnement à Orléans. Ce type orléanais à la porte de ville accostée de la légende inexplicable, imitation servile des espèces de Philippe Ier, de la seconde ou même de la troisième époque, n'a pas dû subsister plus longtemps que celui qui portait le monogramme carolin, si l'on en croit la rareté des spécimens actuellement découverts. Il aurait été remplacé du vivant de Louis VI par le type à l'E couché, dont nous avons constaté l'importance au cours de la nomenclature qui précède.

Mais qu'est-ce que ce type si différent de ceux employés jusqu'alors à Étampes ? Quelle est sa signification ? D'où vient-il ?

S'il est facile de constater d'une manière indiscutable qu'il est le dernier en date et que c'est lui qui a duré le plus longtemps à Étampes, il n'est pas aussi simple de savoir qui lui a donné naissance. MM. Engel et Serrure

veulent y voir l'E initial du mot Étampes ; d'autres, une dégénérescence du mot REX qui, a un moment donné, centrait certains deniers ; d'autres un monogramme dégénéré, dernier vestige du type odonique ou radulfien d'Étampes.

Ce monogramme bizarre pourrait bien n'être en définitive, à mon avis, que l'imitation ou la copie de celui d'Herbert, comte du Mans, et cela nous donnerait à peu près la date de son apparition à Étampes. Philippe Ier en



Fig. XII.



Fig. XIII.

aurait déjà employé un du même genre sur les deniers frappés par lui au CASTELLVM. DON[1] et Louis VI l'aurait continué dans la même ville. (Fig. XII et fig. XIII.)

« Cette empreinte centrale, dit M. P. Bordeaux[2], a été « créée dans le pays mansois entre 1015 et 1036 et a été « usitée sur le numéraire à l'état de type immobilisé pen- « dant près de deux siècles. Ce monogramme d'Herbert « fut copié de divers côtés dans le centre de la France, « notamment à Gien, à Rennes par Conan II, dans le « comté de Penthièvre par Eudon, à Nevers par Hervé IV de « Donzy. Le type central du numéraire mansois avait été « répandu par les rois anglais dans toutes les possessions « sises en France et *il jouissait de la plus grande faveur* « *auprès des populations* pour les affaires de négoce et de « change[3] ».

1. P. Bordeaux, *L'Adjonction au domaine royal de la Châtellenie de Dun, Rev. Num.* 4e sér. t. I, p. 31.
2. P. Bordeaux, *op. cit.*, pp. 40 et 41.
3. On a trouvé à Étampes dans les marais bordant la petite rivière des prés, non

Cette faveur expliquerait son adoption pour les monnaies locales d'Étampes circulant dans un rayon assez rapproché du type mansois. L'apparition à Étampes de ce type avant 1137 s'expliquerait donc facilement.

Pour classer ces monnaies au monogramme d'Herbert (?) il semblerait logique de procéder du simple au composé, en s'appuyant sur ce fait que les globules dont le nombre, on l'a vu, diffère, pourraient bien n'être que des signes d'affaiblissement. Les premiers deniers en date porteraient le monogramme le plus simple, E accosté d'un annelet et d'un X, puis seraient venus les globules au nombre de 1 (quand il remplace l'annelet), 2, 3, 4, etc. etc.

Des objections sont pourtant à formuler contre ce système : 1° Dans la série A nous trouvons rarement trace de l'I ou des deux I, qui, dans le type ancien, suivent le mot REX. 2° Les légendes au nom de la ville sont toutes défigurées dans les premiers groupes. 3° Dans la série C, même observation pour la légende au nom d'Étampes, mauvais aloi, lettres barbares. Dans la série E, au contraire, qui porte quatre globules, la légende CASTELLVM STAMPIS est en général bien écrite et régulière, les A ne sont plus des V, les lettres sont mieux formées ; il y a des traces fréquentes de la formule H I après REX ; on y trouve des A barrés et la fabrique de ces monnaies est plus soignée. De plus, une constatation qui s'impose, c'est que, dans cette série seule, existent des oboles. Toutes celles, d'autre part, qu'il nous a été donné d'examiner portent les quatre globules et le point clos dans le C.

Qu'induire de ces constatations un peu contradictoires ? Comment classer premières des monnaies qui semblent

loin des fortifications, des deniers au monogramme d'Herbert (COMES CENOMANIS ; SIGNUM DEI VIVI), et cette trouvaille n'est pas unique, m'a-t-on dit. Ces monnaies circulaient donc à Étampes.

les plus dégénérées mais qui ne portent pas de signes apparents d'affaiblissement ? Comment reporter, par contre, en fin de série les monnaies dont la facture est la plus parfaite mais qui portent, elles, ces signes ordinaires d'affaiblissement ?

Quoi qu'il en soit de ces obscurités, ce qui n'est pas douteux, c'est l'altération subie par les monnaies à l'époque. La chronique de Saint-Maixent, qui constate, vers 1103, celle qui atteignait le tournoi de Saint-Martin de Tours, pièce féodale, en note deux pour le règne de Louis VI, en 1112 et en 1120 que l'on pourrait par analogie appliquer à Étampes. En ce qui nous concerne, ces « affaiblissements » ces « changements dans la monnaie » sont notoires, puisque Louis VII, dès son avènement, renouvelant aux bourgeois d'Étampes le droit qu'ils avaient de battre monnaie moyennant une redevance qui se payait de trois en trois ans, est obligé de promettre qu'il ne « changera rien dans les monnaies de cette ville ».

« Dès la première année que le Roy Louis VII régna « *seul* en France, dit Dom Fleureau, il accorda quatre privi- « lèges considérables aux habitants d'Étampes. Le premier « que toute sa vie il ne feroit ni ne souffriroit que l'on fist « aucun changement à la monnoie dont ils usoient et qui « avoit cours parmy eux tant en son poids qu'en sa valeur... « et que s'il arrivoit que l'on y fist quelque altération soit « au poids soit à la matière, sur les plaintes qui luy en « seroient faites il la feroit éprouver et si on trouvoit « qu'elle eut été altérée il punirait selon leur avis celuy qui auroit commis le crime [1]. » Cette charte qui porte la date de 1147, *4e du règne*, a-t-elle été rendue *préventivement* ou à la suite de plaintes justifiées des bourgeois ? Il semblerait, à l'examen des monnaies, que la seconde hypothèse est la

1. Dom Fleureau, *op. cit.*, p. 103. Cf. *Rev. Num.* 1848, p. 300.

bonne. Les bourgeois d'Étampes ont eu depuis l'avènement de Louis VI des monnaies à quatre types et dont les altérations sont évidentes [1]. Ils se plaignent, et Louis VII s'engage pour l'avenir. A-t-il tenu promesse? Tout est là.

Ce type « au monogramme d'Herbert » une fois admis, c'est son maintien qué les bourgeois d'Étampes ont dû demander au roi. Leur sollicitation tendrait donc à prouver qu'il était déjà en usage sous Louis VI.

Toujours est-il que c'est avec ce type que le monnayage étampois prend fin.

A quelle époque exacte? Avec la fin du règne de Louis VII ou plus tard ?

La suppression du monnayage étampois n'a pas dû se produire brusquement, à une date fixe. On ne renonce pas volontiers à un privilège comme celui-là sans résister. Il est probable que le type parisis qui prenait une extension de plus en plus grande, se substituant peu à peu aux types locaux, a dû porter une sérieuse atteinte au crédit de notre monnayage local. Cependant une charte de Louis IX de l'an 1252, rapportée par Le Blanc, semble accuser une survivance qui l'aurait prolongé jusqu'à l'époque de la création du gros tournois. Par cette charte, Louis IX fait don aux Templiers de « trente livres, monnaie d'Étampes, (*trigenta libras monetæ stampensis*) à prendre sur *le monnayeur d'Étampes* ». Voilà qui est catégorique. Il y a encore en 1252 un monnayeur à Étampes. Y bat-il des « étampois »? ou des « parisis »? ou des « tournois »? Saint Louis parle-t-il d'équivalence avec la monnaie d'Étampes ?

L'extrême variété des spécimens du type IV et de ses altérations en serait tout au moins expliquée, mais il faut avouer aussi que le règne de Philippe-Auguste, dont il res-

1. Engel et Serrure, *op. cit.* p. 946.

terait à faire abstraction, est un obstacle à admettre que le monnayage Étampois ait persisté jusqu'à la grande réforme de saint Louis.

MAXIME LEGRAND.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE LA

NUMISMATIQUE MUSULMANE

« Après tant de travaux consacrés à son étude, la numis-
« matique musulmane est loin d'avoir dit son dernier mot.
« Sans parler des monnaies inédites qu'on découvrira,
« longtemps encore, dans un champ qui paraît sans limite,
« bien des conclusions hâtives devront être revues à la
« lumière de plus en plus vive des sources. »

Ainsi s'exprimait M. Max Van Berchem dans un opuscule qu'il publiait en 1907 sur les titres califiens d'Occident, à propos de quelques monnaies Mérinides et Zyanites, et ce préambule ne saurait être mieux placé qu'en tête de cet article où nous nous proposons d'examiner quelques dinars appartenant à la collection de M. Émile Moreau, Directeur général de la Banque de l'Algérie.

Tout d'abord nous citerons quatre monnaies Zyanites, inédites croyons-nous, destinées à augmenter le nombre des documents numismatiques se rattachant à cette dynastie qui, pendant plus de trois siècles, a gouverné le royaume de Tlemcen :

1° Un grand dinar mince, en or à peu près pur, percé de deux trous, de frappe assez nette mais de facture grossière.

Son poids est de 4 gr. 50 et son diamètre de 32 mm.

Au droit et au revers, d'abord un cercle pointillé, puis un cercle linéaire, enfin deux carrés linéaires inscrits dans le cercle.

Les segments et les carrés sont remplis par les inscriptions suivantes :

Au droit.

Segments :

Frappé dans la ville de
Tlemcen
que Dieu la protège
et la mette à l'abri

ضرب بهد ينة
تلمسان
حرسها الله
تعالي و منها

Dans le carré :

Par ordre du serviteur de Dieu
Mohammed el Ouatseq billah
émir des musulmans
qui se confie au Maître des Mondes
que Dieu le protège et lui donne la victoire

عن امر عبد الله
محمد الواثق بالله
امير المسلمين
المتوكل على رب العالمين
ايده الله و نصره

Au revers.

Segments :

Au nom de Dieu clément et
miséricordieux, qu'Il répande
ses bénédictions sur Notre Seigneur Mohammed et ses compagnons
et leur accorde le salut.

بسم الله الرحمن الرحيم
صلى الله على سيدنا
محمد و على اله
وسلم تسليما

Dans le carré :

Dieu a promis à ceux qui
auront cru et fait le bien de
les constituer héritiers dans ce
pays ainsi qu'il a fait succéder
vos devanciers aux infidèles
qui les ont précédés.

وعد الله الدين امنوا
منكم و عملوا الصالحات
ليستخلفنهم فى الارض
كما استخلف الذين
من قبلهم

Coran, sourate XXIV, verset 54.

Le nom inscrit sur ce dinar est celui du sultan Zyanite Abou Abdallah Mohammed el ouatsek billah qui régna de 804 à 813 (1401-1411).

Depuis la chute de l'empire Almohade, au VII^e^ siècle de l'hégire, trois grandes dynasties se partageaient le pouvoir sur la partie du nord de l'Afrique comprise entre les frontières de l'Égypte et l'Océan.

A l'Est, c'était la dynastie Hafside dont le royaume s'étendait de Tripoli aux environs d'Alger, au centre régnaient les Zyanites, rois de Tlemcen, dont le pouvoir allait jusqu'aux frontières actuelles du Maroc, à l'Ouest, le Maroc était sous la domination des Mérinides.

L'histoire du XIII^e^ au XVI^e^ siècle est remplie des luttes de ces trois dynasties pour conquérir la prépondérance. A l'époque où se place cette notice, le royaume de Tlemcen était très affaibli et constituait une proie facile que se disputaient ses voisins Hafsides et Mérinides.

Abou Abdallah Mohammed, plus connu sous le nom de Mohammed ibn Kaulah, était un des fils du sultan Abou Hammou Moussa II. Le titre de El ouatsek billah qu'il portait également figure sur son épitaphe retrouvée par Brosselard en 1860 et justifie pleinement notre attribution.

Ce prince, avec l'aide des Mérinides, avait remplacé sur le trône, en 804 (1401), son frère Abou Mohammed Abdallah.

Son règne, qui dura près de dix années, se déroula au milieu des intrigues de palais et des trahisons qui caractérisent cette période troublée.

Il mourut en 813 (le 20 mars 1411). Son historien El Ténessi fait les plus grands éloges des vertus de ce prince.

Une des particularités du dinar que nous venons de décrire est la formule coranique inscrite au revers. Nous ne l'avons retrouvée sur aucune des monnaies Zyanites,

Mérinides ou Hafsides que nous avons eu occasion d'étudier. Par contre, M. Stanley Lane Poole, l'a relevée sur une pièce d'argent frappée à Basrah en 705 (1306) par le Mongol « Uljaitu » qui régna sur la Perse de 703 à 716 (1304-1316).

Cette pièce est classée sous le n° 129 du volume VI du catalogue du British Museum.

2° Un dinar de même forme et de même aspect que le précédent, également en or à peu près pur, du même poids mais ayant 34 mm. de diamètre.

Les segments et les carrés sont remplis par les inscriptions suivantes :

Au droit.

Segments :

Frappé dans la ville de Tlemcen	ضرب بهد بنة تلمسان
Que Dieu la protège et la mette à l'abri.	حرسها الله تعالى و امنها

Dans le carré :

Par ordre du serviteur de Dieu qui se confie à Lui Abdelouahed émir des musulmans que Dieu le protège et lui donne la victoire.	عن امر عبد الله الهوكل على الله عبد الواحد امير المسلمين ايده الله و نصره

Au revers.

Segments :

Au nom du Dieu clément miséricordieux qu'il répande ses bénédictions sur Mohammed et ses compagnons et leur accorde le salut.	بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على محمد و على اله و سلم تسليما

Dans le carré :

Dieu est le prix de celui	ومن يتوكل على
qui met en lui sa confiance,	الله فهو حسبه
sa volonté s'exécute infailli-	ان الله بالغ امره
blement. Il a établi pour cha-	قد جعل الله
que cause un effet déterminé.	لكل شى قدرا

Coran, sourate LXV, verset 3.

Ce dinar appartient incontestablement au sultan Zyanite Abou Malek Abdelouahed qui régna à Tlemcen de 814 à 827 et de 831 à 833 (1412-24 et 1428-30).

En 814 (1412), Abdelouahed, fils du sultan Abou Hamou Moussa II, était détenu dans les prisons de Fez par les Mérinides. Ceux-ci, qui à cette époque se considéraient comme les suzerains des rois de Tlemcen, suspectant le loyalisme du Zyanite régnant, le sultan Saïd, également fils d'Abou Hamou Moussa, dépêchèrent contre ce dernier son frère Abdelouahed à qui ils confièrent un petit corps d'armée.

Saïd s'enfuit sans combattre, et Abdelouahed monta sur le trône.

Il régna paisiblement pendant treize ans, puis fut chassé à son tour par le Hafside Abou Farés Abdelaziz dont l'armée victorieuse, disent les historiens, pénétra dans le Maroc et ne s'en retourna qu'après avoir obtenu l'hommage des Mérinides, dont la dynastie ne devait pas tarder à disparaître.

Les Hafsides avaient installé sur le trône de Tlemcen le neveu d'Abdelouahed, Abou Abdallah Mohammed II.

Ce dernier ne tarda pas à vouloir secouer le joug de son protecteur, mais Abou Farés, à la tête d'une armée nombreuse, revint à Tlemcen en 831 (1428) et plaça de nouveau sur le trône Abdelouahed qui s'était constitué son vassal.

Deux ans après, Abou Abdallah Mohammed, à la tête d'une petite troupe de partisans, entrait dans Tlemcen par surprise et massacrait son oncle Abdelouahed dont il prenait la place.

Le tombeau d'Abou Malek Abdelouahed a été retrouvé par Brosselard dans les fouilles qu'il fit à Tlemcen en 1860, il figure dans le musée de cette ville.

3° Un petit dinar mince en or à bas titre, percé d'un trou, de frappe assez nette au centre mais effacée en partie sur les bords.

Son poids est 1 gr., son diamètre 20 mm.

Les cercles et lignes des carrés sont les mêmes que pour les deux dinars précédents.

Les segments et les carrés sont remplis par les caractères suivants :

Au droit.

Segments :

.....	.....
dans la ville de	بهد بنة
Tlem	تلم
cen	سان

Dans le carré :

Abou Mohammed	ابى محمد
Hassan	حسن
que Dieu le protège	ايد ه الله

Au revers.

Segments :

.....	.....
Dieu	الله
le clément	الرحمن
le miséricordieux	الرحيم

Dans le carré :

Point d'autre Dieu	لا اله الا
qu'Allah, Mohammed	الله محمد
est son prophète	رسول الله

En 957 (1550), à l'avènement du sultan Hassan, dernier prince de la dynastie des Beni Zyan, à qui nous attribuons ce dinar, le royaume de Tlemcen se trouvait réduit à peu de chose : les turcs, maîtres d'Alger, avaient étendu leur domination jusqu'à Miliana et ils occupaient Mostaganem.

Hassan, bien qu'ayant contracté alliance avec les Espagnols, fut battu par les Turcs qui le chassèrent définitivement de Tlemcen en 964 (1556).

Il se réfugia auprès du comte d'Alcaudette, à Oran, où il mourait de la peste trois ans après sa déposition. Son règne avait été occupé tout entier à lutter contre les envahisseurs turcs, espagnols, et les chérifs du Maroc.

Hassan avait laissé un fils dont l'histoire ne dit pas le nom, mais qui devait s'appeler Mohammed, d'après les indications de la pièce décrite ci-dessus. Ce fils fut baptisé sous le nom de Carlos, il eut l'empereur Charles Quint pour parrain. Pourvu par Philippe II d'un établissement dans une province de Castille, sa descendance, s'il en eut, est ignorée de l'histoire.

4° Un grand dinar mince, en or à peu près pur, de frappe défectueuse, la gravure est grossière.

Son poids est 4 gr. 60 et son diamètre 30 mm.

Les lignes des cercles et des carrés sont les mêmes que sur les dinars précédents.

On y lit les inscriptions suivantes :

Au droit.
Segments :

Frappé dans la ville de
Tlemcen
que Dieu la protège
et la mette à l'abri

ضرب بهد بنة
تلمسان
حرسها الله
تعالى وامنها

Dans le carré :

Par ordre du serviteur
de Dieu Mohammed el ghani billah
émir des musulmans qui met sa
confiance dans le Maître des
mondes que Dieu le protège et
le rende victorieux.

امن امر عبد الله
محمد الغنى بالله
امير المسلمين الهتو
كل على رب العالمين
ايده الله و نصره

Au revers.
Segments :

. . . . . .
Dieu répande ses bienfaits sur
. . . . . .
. . . . . .

. . . . . .
صلى الله على
. . . . . .
. . . . . .

Dans le carré :

Dieu commande la justice,
la bienfaisance et la libé-
ralité envers les parents.
Il défend le crime, l'injus-
tice et la calomnie.

ان الله يامر بالعدل
والاحسان وايتاء
ذى القربى وينهى عن
الفحشاء والمنكر
والبغى

Coran, sourate XVI, verset 92.

La forme générale de cette monnaie, le style des caractères, le lieu de frappe et quelques-unes des formules semblent indiquer une origine nettement zyanite, mais là

doit s'arrêter notre attribution car, à notre connaissance, aucun des huit Mohammed compris dans la liste chronologique que nous possédons des rois de Tlemcen ne porta le titre d'El ghani billah.

La formule coranique du revers ne saurait davantage nous éclairer, nous ne l'avons pas encore rencontrée sur les monnaies musulmanes, et les catalogues que nous avons eus sous les yeux n'en font pas mention.

Le nom de Mohammed el ghani billah fut porté par un Nasride de Grenade qui régna de 755 à 760 (1354-59) et de 763 à 793 (1362-91) mais il ne nous est pas possible de lui attribuer ce dinar : l'histoire de ce prince ne mentionne pas qu'il fut jamais maître de Tlemcen, et d'autre part, ses monnaies, qui nous sont connues, ne ressemblent nullement à celle que nous venons de décrire, elles sont d'une facture plus perfectionnée et abondamment ornées de la fameuse formule des Nasrides : لا غالب الا الله.

Cette pièce nous a paru intéressante à publier, tant à cause du problème historique qu'elle pose que pour sa formule coranique inédite dans les collections de Paris et de Londres.

CAMILLE MOYSE.

Paris, le 25 mars 1912.

FRANCESCO DA BRESCIA

A PROPOS D'UNE MÉDAILLE D'ALTOBELLO AVEROLDI

Pl. XII

ALTOBELLVS · AVEROLDVS · BRIXIEN · POLEN · EP̄S · VEN · LEG̅TS · APOST. Buste à droite d'Altobello Averoldi, coiffé de la barrette.

Ꝛ. VERITATI · D. (dans l'exergue). La Vérité, sous les traits d'une femme nue, assaillie par deux personnages également nus, qui tentent de la recouvrir d'un voile.

Br. 94 mill. (médaille coulée). Cabinet de France.

La belle médaille, ci-dessus décrite, et reproduite dans notre planche, est connue, puisqu'elle a été gravée dans le *Museum Mazzuchellianum* et mentionnée dans le recueil d'Armand[1]. Nous croyons cependant qu'elle mérite un commentaire et que, notamment, il est possible d'en découvrir l'auteur. L'analyse même du style de cette œuvre excellente nous permettra d'apporter quelques lumières nouvelles dans un chapitre, resté jusqu'ici obscur, de l'histoire de la médaille italienne.

1. P. Ant. Caetani, *Museum Mazzuchellianum* (Venise, 1761, in-f°), t. I, pl. XLIV, I, et p. 199. Armand, *Les Médailleurs italiens* (Paris, 1883, 2e éd.), t. II, p. 104. Le Cabinet de France possède un exemplaire de cette médaille dans la collection Armand-Valton, et un autre d'un module très légèrement inférieur (93 mill.) dans son ancien fonds.

Averoldi a joui, dans son temps, d'une grande réputation. Néd'une des familles les plus connues de Brescia [1], il occupa de 1497 à 1531, date de sa mort, le siège épiscopal de Pola, en Istrie, dans les possessions vénitiennes. Une autre médaille de lui, qu'Armand et Umberto Rossi [2] attribuent à Niccolò Cavallerini, nous apprend qu'il fut trois fois gouverneur de Bologne. Celle-ci, plus récente que l'autre, quoique d'aspect plus archaïque, lui donne le titre de légat apostolique à Venise : or nous savons, par la biographie que Mazzucchelli lui a consacrée dans ses *Scrittori d'Italia* [3], qu'Altobello Averoldi fut deux fois envoyé à ce titre auprès de la République vénitienne, de 1518 à 1521, d'abord, puis de 1526 à 1530. Comme la médaille qui nous occupe ne fait aucune allusion à deux légations, mais dit seulement *Venetiis legatus apostolicus* [4], elle date évidemment de la première, c'est-à-dire de la période 1518-1522. Cette date, qui se déduit avec certitude de la légende, concorde parfaitement avec l'âge que semble avoir Averoldi sur ce portrait.

Le sujet figuré au revers, et dédié à la Vérité, *Veritati dicatum*, est une allégorie beaucoup moins intéressante par elle-même que par la belle disposition de la scène *à l'antique* dont elle a été le prétexte. C'est une étude de nu dans le goût du XVI^e^ siècle commençant. Les deux hommes qui se précipitent sur la Vérité, pour la couvrir d'un voile, font tout d'abord songer au groupe célèbre d'Harmodius et Aristogiton, les *tyrannoctones*. Mais le personnage du premier plan se rapproche d'une façon plus frappante encore

1. Voy. Giacomo Maria Rossi, *Aggiunta di due altri libri alle Historie Bresciane d'Elia Capriolo*, Brescia, 1630, in-4°, p. 10.

2. Armand, *ibid.*, t. III, p. 55,

3. Mazzucchelli, *Gli Scrittori d'Italia*, Brescia, 1753, t. II, p. 1241 sqq. V. aussi Bembo, *Lettere*, *passim*.

4. La médaille de Niccolò Cavallerini dit au contraire, explicitement, *Bononiae ter gubernator*.

du pseudo-gladiateur du Louvre, le fameux marbre d'Agasias d'Éphèse : si l'on compare ces deux figures, on s'aperçevra que l'une est le *négatif* de l'autre, exactement ; c'est la même représentation, mais, sur la médaille, elle apparaît retournée, et, par conséquent, sur la matrice qui lui servit de moule. l'artiste la voyait en *positif*. Cependant, comme la statue d'Agasias n'a été trouvée qu'au XVII^e^ siècle, ce n'est pas elle que le médailleur a copiée, mais c'en est nécessairement une réplique. D'ailleurs, le modèle antique dont s'est inspiré l'artiste a pu être un bas-relief aussi bien qu'une statue : il n'est pas impossible que ce modèle se trouve encore à Venise, dans quelque collection d'antiques. Mais jusqu'ici, nous n'avons pas encore réussi à le découvrir [1].

A quel maître devons-nous attribuer cette médaille? Le style de la pièce, la disposition du buste, le caractère épigraphique de la légende nous suggèrent immédiatement le nom de ce médailleur mal connu qui signait F·A·B ou FRA·AN·BRIX· et qu'on appelle souvent, par une interprétation toute conventionnelle (disons même, certainement fausse) de cette signature, *fra Antonio de Brescia*. Les seules données certaines que nous possédions sur ce maître nous disent qu'il était de Brescia et qu'il travaillait à Venise : convenons qu'il devait souhaiter d'exécuter la médaille du légat apostolique qui, à Venise, illustrait leur commune patrie. Sans doute, Armand ne cite point de médaille signée de lui qui soit plus tardive que 1513 et il en cite une autre qui daterait de 1487 : mais, outre que cette dernière pièce (celle d'Albertino Papafava de Padoue), quoique signée F·A·B., détonne au milieu des autres œuvres de l'artiste,

1. Il ne semble pas que ce soit aucun des monuments décrits par Dütschke, dans ses *Antike Bildwerke in Oberitalien* (Leipzig, 1882), t. V, Venedig, pp. 25-159.

par son relief très bas, son dessin médiocre, son modelé pauvre (si elle est bien de lui, c'est un essai de jeunesse)[1], rien ne s'oppose à ce que la carrière du médailleur s'étende sur un laps de temps de plus de trente années. Comparons l'*Averoldi* aux pièces les plus connues du prétendu fra Antonio, — le *Niccolò Michiel*, d'un art si clair et si affiné à la fois, le *Simone Michiel*, ou le *Niccolò Vonica*, — la similitude du style frappera le moins averti ; en outre, on observera qu'aux revers de plusieurs de ses pièces il a figuré, dans un esprit analogue, des scènes de goût antique, modelées avec la même touche large et grasse : enfin, on notera dans les diverses légendes une identité de *lettre* curieusement frappante ; qu'on remarque en particulier les O et les S : il est inadmissible que sur ces médailles et sur celle d'Averoldi, ces lettres d'une écriture si particulière n'aient pas été tracées par la même main !

Il semble donc que la conclusion s'impose : la médaille d'Altobello Averoldi est l'une des meilleures œuvres du médailleur connu sous le nom de fra Antonio de Brescia !

Et pourtant, si nous poursuivons nos recherches parmi les médailles italiennes de la Renaissance, nous rencontrerons d'autres pièces, en petit nombre, il est vrai, qui présentent avec l'*Averoldi* des affinités aussi singulières : ce sont les médailles de Iacopo Loredan, de Roberto Maggi, de Vincenzio Malipiero, de Sebastiano Renier et de Leonardo Zantani, qu'Armand a toutes attribuées à un maître anonyme qu'il appelle « le Médailleur vénitien de 1523 »[2]. Le portrait de Roberto Maggi est figuré exactement dans la même attitude que celui d'Altobello Averoldi, avec la même barrette modelée d'une façon identique ; les légendes

1. Voy. à ce sujet Aloïs Heiss, *Les Médailleurs de la Renaissance, Venise et les Vénitiens* (Paris, 1887, gr. in-f°), p. 117.

2. Armand, *ibid.*, I, p. 124. Al. Heiss, *ibid.*, pp. 187-190, et pl. XIV.

révèlent aussi bien la même main, et l'on y retrouve ces O et ces S que nous avons signalés ; enfin les déesses nues placées au revers du *Roberto Maggi* et du *Sebastiano Renier* sont de ces figures à l'antique, largement modelées, que nous avons décrites au revers de l'Averoldi. Certains détails même, — les points des légendes, la disposition des exergues, la ligne conventionnelle qui représente le sol et sur laquelle sont posés les personnages des revers, — se retrouvent si bien les mêmes dans l'œuvre du « Médailleur vénitien de 1523 » et dans l'Averoldi, que nous sommes contraints d'attribuer à cet anonyme la médaille de l'évêque de Pola.

Que devons-nous déduire de cette extraordinaire ressemblance de notre médaille avec deux groupes différents de pièces vénitiennes? C'est — nécessairement — que « le Médailleur vénitien de 1523 » et le prétendu fra Antonio de Brescia ne sont qu'un seul et même artiste. L'identité de style entre les médailles signées FAB et celles qu'Armand donne au « Médailleur vénitien » n'est pas frappante au premier coup d'œil : mais si on relie les deux groupes de pièces par l'*Averoldi* (postérieur, on se le rappelle aux médailles *signées* du Brescian, et antérieur à celles du « Maître vénitien »), la continuité de style dans cet ensemble d'œuvres excellentes devient si nette, si évidente, qu'il est impossible de la nier. Qu'on ajoute même à l'œuvre de ce maître un certain nombre de pièces qu'Armand avait laissées parmi les anonymes, le *Pietro Balanzano*, au revers duquel est si savamment modelée une tête de mort, le *Francesco Roseti*, identique de style au portrait de Vincenzo Malipiero, et le *Marcantonio Contarini* (pourtant daté de 1530 et où le portrait du droit est plus ample que dans les autres pièces, mais où le revers est une simple variante du revers de la médaille

de Roberto Maggi)[1], — et l'on se rendra compte que cet ensemble de dix-sept médailles forme une série très homogène de ton, de style, et où les nuances se fondent les unes dans les autres, au lieu de se heurter, si du moins l'on prend soin de classer toutes ces pièces dans leur ordre chronologique. Cet ordre chronologique ne nous est pas rigoureusement connu pour toutes ces médailles ; l'ordre suivant est, toutefois, extrêmement vraisemblable :

1. *Albertino Papafava* (Armand, I, p. 103, 5). 1487.
2. *Roberto Morosini* (Armand, I, p. 102, 1, et III, p. 29, a).
3. *Niccolò Michiel* et *Dea Contarini* (Armand, I, p. 102, 2). Après 1500.
4. *Simone Michiel* (Armand, I, p. 102, 3).
5. *Niccolò Vonica* (Armand, I, p. 103, 6).
6. *Girolamo Savorgnan* (Armand, I, p. 103, 7). 1513.
7. *Pietro Balanzano* (Armand, II, p. 128, 3 et III, p. 205, C).
8. *Niccolò Tempesta* (Armand, II, p. 72, 14)[2].
9. *Altobello Averoldi* (Armand, II, p. 104, 12). 1518-1521.
10. *Roberto Maggi* de Brescia (Armand III, p. 51, A). 1522.
11. *Vincenzo Malipiero* (Armand, I, p. 124, 2). 1523.
12. *Francesco Malipiero* (Armand, I, p. 125, 3). 1523.
13. *Iacopo Loredan* (Armand, I, p. 124, 1 et III, p. 51, a).

1. Le droit est très voisin, de style, du *Zantani*. Remarquons en outre que Roberto Maggi, dont Armand attribuait la médaille au *maître vénitien de 1523*, était de Brescia : raison de plus pour nous convaincre que FRA·AN·BRIX et le *maître vénitien* ne sont qu'un seul et même artiste.

2. C'est Armand qui propose, avec un doute, d'attribuer cette pièce à notre artiste. M. G. F. Hill, dans un de ses savants travaux sur la médaille italienne, a repris cette attribution qui parait s'imposer. Cf. G. F. Hill, *The Burlington Magazine*, oct. 1911, p. 24.

14. *Leonardo Zantani* (Armand, III, p. 51, B).
15. *Sebastiano Renier* (Armand, I, p. 125, 4).
16. *Francesco Roseti*, de Vérone (Armand, II, p. 176-17).
17. *Marcantonio Contarini* (Armand, II, p. 174, 6).

1530.

Il faudrait rapprocher du n° 5 la plaquette, connue en plusieurs variantes, qui reproduit le jeune archer nu figuré au revers de la médaille, et que Molinier [1] a décrite sous le nom de Jason. On aurait ainsi l'ensemble de l'œuvre du Brescian actuellement connu [2].

Mais qui est ce Brescian dont les belles médailles nous feraient tant souhaiter de connaître la personnalité ? Il n'est pas besoin de souligner l'impossibilité d'interpréter l'inscription F·A·B· ou FRA·AN. en *fra Antonio*. FRA. (avec un point) est nécessairement l'abrévation d'un prénom : *Francesco d'Antonio* [3], proposé par Milanesi [4], est plus vraisemblable, (encore qu'*Antonio* eût donné ANT plutôt que AN). Nous connaissons une famille *Anichini* qui a donné des graveurs de gemmes, et Francesco Anichini qui a travaillé à Venise au début du XVI[e] siècle : mais les Anichini sont Ferrarais [5].

1. Molinier, *Les Plaquettes* (Paris, 1886), p. 81, n. 119. Les autres attributions de plaquettes à notre artiste faites par Molinier (*ibid.*, p. 82 sqq.) ne reposent pas sur de sérieux fondements.

2. Nous rapprochons des médailles précédentes, mais nous n'osons pas attribuer au même maître la plaquette uniface représentant Luigi Gallio, de Trévise (Armand, II, p. 127, 16), datée de 1513 : M. G.-F. Hill l'a déjà donnée au « Médailleur yénitien de 1423 » (*The Burlington Magazine*, oct. 1911, p. 24). Je serais bien tenté également de voir la main du même maître dans la célèbre et exquise médaille d'Agosto d'Udine (Armand, II, 72, 15).

3. FRA est sans aucun doute l'abréviation de *Francesco* : dans une médaille de Giulio della Torre (Armand, *ibid.*, I, p. 133, 16), nous lisons FRACIS. pour *Franciscus*, et l'on sait que l'M ou l'N manquent souvent dans l'épigraphie de la Renaissance. D'ailleurs, il n'y a pas d'autre prénom usuel qui puisse s'abréger en FRA.

4. Cité par Armand, *ibid.*, III, p. 29. Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists*, Londres, 1904, tome I, p. 61.

5. Vasari, *Vite*, éd. Milanesi, t. V, p. 386. Cittadella, *Notizie amministrative, storiche, artistiche relative a Ferrara* (Ferrare, 1868), I, pp. 672, 673 ; II, pp. 128, 236-239, 339, 340.

Un orfèvre, établi à Venise, Bartolomeo Angeli, y a été employé quelque temps à la Zecca [1], au début du XVI^e^ siècle, et un artiste nommé *Angiolino da Brescia* est cité par l'*Anonimo Morelliano* [2] comme ayant travaillé à Milan : y a-t-il eu une famille *Angeli* ou *Angelini*, originaire de Brescia, à laquelle se rattacheraient ces divers artistes, et notre médailleur se nommait-il *Francesco Angeli*? C'est possible, mais ce n'est qu'une hypothèse sans base solide, et qui ne vaut qu'un peu plus que celle de Milanesi. Nous avons dépouillé les ouvrages de Bertolotti et de Cittadella [3] qui nous ont révélé tant de noms d'artistes oubliés de l'Italie du Nord, et nous n'y avons point trouvé de Francesco d'Antonio da Brescia, ni de Francesco Angeli de la même ville. Parmi les familles de Brescia qui ont compté des artistes et ouvriers d'art, Bertollotti cite les *Antignati* et les *Antici* [4], — et Prospero degli Antici (ou Antichi) a joui, comme fondeur, à la fin du XVI^e^ siècle, d'une réelle réputation : mais les documents ne le nomment point Prospero di Francesco Antici, ce qui permettrait d'imaginer qu'il était fils de notre médailleur. Enfin, un document, publié par M. Paoletti [5], nous révèle l'existence d'un orfèvre, établi à

1. N. Papadopoli, *Le Monete di Venezia*, II (Venise. 1907), p. 89. Voy. p. 828, à la table, la liste des *intagliatori* de la Zecca vénitienne à cette époque.

2. *Anonimo Morelliano*, éd. Th. Frimmel (Vienne, 1888, in-16), p. 52. V. aussi Frizzoni, *Notizia d'opere di disegno pubblicata ed illustrata da Jacopo Morelli* (Bologne, 1884), qui cite un *Vittore degli Angeli* (Vettor di Anzoli), à Venise, vers la même époque (p. 182).

3. Cittadella, *op. cit.* Bertolotti, *Artisti lombardi a Roma* (Milan, 1881, 2 vol. in-16). *Artisti Veneti in Roma* (Venise, 1884, gr. in-8°). *Artisti in relazione coi Gonzaga* (Modène, 1885). *Le Arti minori alla corte de Mantova* (Milan, 1889, in-8°). *Artisti subalpini in Roma* (Mantoue, 1884, gr. in-8°).

4. Bertolotti, *Artisti lombardi*, I, pp. 148, 205-210, 360, II, p. 273.

5. Pietro Paoletti di fu Osvaldo. *L'Architectura et la Scultura del Rinascimento in Venezia* (2 vol. gr. in-f°, Venise, 1893-1897), t. II, p. 118. Voici l'extrait du documeut : « *Si registra il pagato a M° Franc° orexe fiol de m° Andrea taiap^a^ per parte de dorar el chorzefisso de Misser San Marco... de mezo di Apostollj.* » 2 mars — 26 avril 1491).

Venise, et nommé *Francesco di Andrea*, qui, en 1491, fut chargé de dorer le crucifix de Saint-Marc. Mais était-il originaire de Brescia ? C'est possible, d'autant plus que son père est dit maçon ou tailleur de pierres, et que la province de Brescia est avec la province de Côme celle qui a fourni le plus de *scalpellini*. Seulement, outre que Francesco da Brescia était nécessairement très jeune en 1491, Francesco et Andrea sont des noms que bien des artistes divers ont pu porter. Bref, jusqu'à ce que d'heureuses recherches dans les archives de Venise ou de Brescia nous aient livré le nom de ce maître, il est prématuré de vouloir lui attribuer un nom de famille, et nous pouvons nous contenter de l'appeler *Francesco da Brescia* : son œuvre, tel que nous l'avons établi, suffit, au surplus, à lui assurer une gloire précise et légitime.

Nous en avons assez dit pour identifier, dans la mesure du possible, l'excellent artiste, né à Brescia et dont la carrière se déroula à Venise. Toutefois nous voudrions ajouter une remarque : parmi toutes les médailles italiennes connues, exécutées entre 1500 et 1530, il n'en existe point dont le style ressemble au style des pièces citées plus haut, si ce n'est parmi les œuvres lourdes et médiocres de Giulio della Torre, ce célèbre jurisconsulte de Vérone qui s'est essayé en amateur à cet art difficile [1] : et même, dans son œuvre, je ne vois que les revers du *Gianfrancesco Bevilacqua*, et du *Marcantonio Flaminio*, ainsi que le revers de sa propre médaille, qui offrent des affinités avec le style de Francesco de Brescia. Ce sont surtout les deux femmes allégoriques, nudités imitées de l'antique qu'on trouve modelées avec une ampleur sans finesse,

1. Armand, *ibid.*, I, pp. 129-135. Litta, *Famiglie celebri italiane*, *Torriani di Valsassina*, pl. X et XI. Friedlaender, *Die italienischen Schaumünzen* (1430-1530), Berlin, 1882, p. 106, 213, pl. XIX. G.-F. Hill, *The Burlington Magazine*, janvier 1912, p. 207.

aux revers du *Bevilacqua* et du *Flaminio*, qui rappellent un peu le faire du Brescian, — par exemple la Vérité, au revers de l'*Averoldi*, et la Venise au revers du *Sebastiano Renier*. Il est toutefois évident qu'on ne peut songer une seconde à attribuer à Giulio della Torre aucune des dix-sept pièces que nous donnons à Francesco da Brescia! Mais cet amateur d'un médiocre talent a-t-il pris des leçons de Francesco ? ou l'a-t-il quelquefois chargé de terminer ses médailles en y ajoutant des revers à l'antique ? Étant donné que ces deux médailleurs appartiennent au même temps et à la même région, cette hypothèse est très vraisemblable et expliquerait la ressemblance que nous avons tenu à signaler, — laquelle, en tout cas, ne saurait en aucune façon infirmer notre thèse.

Ainsi, quelque investigation que l'on fasse dans la série si riche des médailles italiennes de la fin du xv^e^ siècle et du premier tiers du xvi^e^, aucune comparaison ne rompt l'homogénéité du groupe de pièces, si caractérisées, et d'un style si noble, si droit, si intéressant, que nous attribuons à un seul et même maître, à ce Francesco da Brescia, dont les documents vénitiens nous apprendront certainement le *casato*. Et puisque nous devons la démonstration de cette thèse à la médaille d'Altobello Averoldi, puisque c'est elle qui nous a servi de lien pour réunir les deux parties de l'œuvre du Brescian restées scindées jusqu'ici, nous croyons avoir eu raison d'en souligner l'importance, que le style clair et séduisant du portrait ou la belle composition du revers suffiraient d'ailleurs à faire admettre à quiconque les regarde même distraitement.

JEAN DE FOVILLE.

MÉLANGES & DOCUMENTS

UNE MONNAIE D'OR MÉROVINGIENNE INÉDITE FRAPPÉE A BLOIS

En examinant les collections du Musée historique de l'Orléanais, j'ai remarqué une monnaie mérovingienne, — un tiers de sou d'or —, provenant de l'atelier de Blois. En voici la description :

BLESOCASTR (*Bleso castr*[*o*] ; l'*e* est de forme onciale). Tête très barbare, de profil, à droite, la nuque cerclée de points ou de perles. Le buste proprement dit, trapézoïdal, orné en son milieu d'un trait vertical auquel est appendu un oméga ω.

℟. + TEVDEGISELOM (*Teudegiselo m*[*onetario*]).

Croix potencée, posée sur un degré et entourée d'une couronne.

Poids : 0 gr. 93.

Cette légende circulaire est assez difficile à déchiffrer parce que le haut des lettres a été rogné ; mais il ne peut pas y avoir de doute sur la lecture. Les *e* et le *d* sont d'écriture onciale ; le *g* est d'écriture cursive ; l'*m* a des jambages très inclinés extérieurement.

J'ai vainement cherché ce *triens* dans les ouvrages de numismatique : Le catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale, dressé par M. Maurice Prou en 1892, ne le signale pas [1]. Ni Anatole de Barthélemy [2], ni M. Adrien

1. *Catalogue des monnaies franç. de la Bibl. Nat.* : *Les monnaies mérovingiennes*, 1892. — Le Cabinet des Médailles possède un *triens* blésois signé LODEGISILMVN (*Lodegisilo munetario*, pour *monetario*). Les deux premières lettres du nom du monnayeur sont de lecture incertaine (voir M. Prou, *op. cit.*, p. 133, n° 572) ; mais ni le droit ni le revers ne ressemblent au droit et au revers du *triens* que j'étudie et je ne pense pas qu'on puisse les attribuer tous deux au même monnayeur. — Le triens de *Lodegisilus* a été notamment reproduit par Cartier dans ses *Recherches sur les monnaies au type chartrain* (voir *Rev. num.*, 1846, pl. VII, n° 4).

2. *Instructions adressées par le Comité des Travaux historiques..... aux cor-*

Blanchet [1], ni M. A. de Belfort [2] n'indiquent pour Blois le *monetarius Teudegiselus*.

Il m'est permis de conclure que le tiers de sou blésois au nom de cet officier monnayeur est inédit.

Ce nom germanique est d'ailleurs connu : Il a été relevé depuis longtemps sous les variantes *Theodegisilus* à Angers [3]; *Teudegisilus* dans un atelier monétaire non identifié de la Belgique première [4], *Theudecisilus* à Metz [5].

JACQUES SOYER.

*
* *

NOTES SUR LE MÉDAILLEUR SPERANDIO, DE MANTOUE

Sperandio jouit, parmi les amis de l'art italien, d'une sorte de popularité, justifiée par la verve qui se manifeste dans toutes ses œuvres et par la multiplicité de ses médailles : il fut en effet le plus fécond des médailleurs du XV^e^ siècle. Les collectionneurs et les numismates nous sauront peut-être gré de rassembler ici quelques renseignements ou nouvellement découverts, ou peu connus, sur cet artiste, non pas très distingué, mais primesautier et si vivant.

Le premier de ces renseignements a été publié par la *Rivista italiana di numismatica* [6] : il est contenu dans une liste de paiements faits par Antonio Anguissola, camérier du duc de Milan (et plus tard trésorier ducal), paiements qui s'échelonnent du 20 novembre 1460 au 24 avril 1466. Nous y voyons Sperandio de Mantoue recevoir 31 livres et 6 sous. Il ne nous est pas difficile de deviner l'œuvre payée, à cette époque, à l'artiste : c'est évi-

respondants du Ministère de l'Instruction publique..... Numismatique de la France; première partie, époque gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, 1891.

1. *Nouveau manuel de numism. du moyen âge et mod.*, 1890.
2. *Description gén. des monnaies mérovingiennes*, t, I, 1892.
3. M. Prou, *op. cit.*, p. 121.
4. *Ibid.*, p. 220.
5. *Ibid.*, p. 201.
6. *Riv. ital. di Num.*, 1911, p. 143 (t. XXIV).

demment sa médaille de François Sforza, où le vieux condottière, héritier des Visconti, est figuré de trois quarts, dans un style assez net, mais manquant de virtuosité. Cette célèbre médaille avait toujours été datée de 1464-1466 : le document tiré des Archives d'état de Milan, confirme l'hypothèse courante.

Je rappellerai ici que M. G. F. Hill, dont on connaît les remarquables travaux sur la médaille italienne, a publié [1], l'an passé, une pièce inédite de Sperandio, et fort intéressante : c'est la médaille de Niccolò Cavitelli, de Crémone. M. Hill la date des environs de l'année 1473. Le buste du droit en effet, avec le costume et la coiffure, est calqué — au profil près — sur les portraits de Prisciano Prisciani et de Simone Ruffini, qui ont été modelés et fondus vers 1473-1474. Au revers du *Cavitelli*, on voit une femme symbolique, nue et la chevelure éparse, chevaucher un lion qui galope furieusement, et c'est là, semble-t-il, une allégorie de l'union de deux Vertus, la Justice et la Force. La signature de Sperandio est en creux, ce dont je ne connais que deux autres exemples, l'un dans la médaille de Lanfredini, l'autre dans une médaille d'Hercule d'Este, conservée au Musée archéologique de Venise [2] et qu'Armand ne cite pas : le droit de cette dernière pièce n'est du reste qu'une variante de la pièce qui, dans son recueil [3] porte, parmi les œuvres de Sperandio, le n° 20. Le revers, figurant des Amours nus sous une pluie de roses, semble, dans sa lourdeur amusante et quelque peu vulgaire, absolument authentique. La question d'authencité peut toutefois se poser, car les faussaires ont dès le XVI^e^ siècle dénaturé des surmoulés de pièces de Sperandio pour créer des médailles nouvelles : ainsi la médaille de Niccolò II d'Este (Armand, t. III, p. 153, A), celle de Louis III de Gonzague signée S. P. au revers (*ibid.*, II, p. 26), celle du poète Antonio Tebaldeo (*ibid.*, t. II, p. 46, n° 19) ont

1. *The Burlington Magazine*, juin 1911, p. 138.
2. Venturi. *Le Gallerie nazionali italiane*, 1894, I, p. 59, et pl. XIII, 2.
3. Armand. *Les médailleurs italiens du XV^e^ et du XVI^e^ siècles*, Paris, 1883, 2^e^ éd., t. I.

été obtenues par surmoulage et retouche d'un même prototype, œuvre probable du Mantouan.

Les derniers renseignements concernant Sperandio que je voudrais transcrire ici nous révèlent de curieux détails sur la fin de sa vie. Sa carrière, comme médailleur, passait pour s'être terminée en 1496, et les auteurs qui ont parlé de ses médailles ont cru qu'il était mort à Mantoue vers cette époque. Or, M. P. Paoletti di Osvaldo, dans son grand et remarquable ouvrage [1] sur l'architecture et la sculpture vénitienne pendant la Renaissance, avait publié, dès 1893, des documents prouvant qu'après son dernier séjour à Mantoue, auprès de Jean-François de Gonzague, Sperandio, bien qu'ayant déclaré qu'il voulait mourir dans sa patrie, l'avait quittée une fois de plus pour entrer au service de la république de Venise : Jean-François de Gonzague, étant à cette époque capitaine général des armées vénitiennes, a pu le recommander à la République, dont le vieil artiste allait bientôt fondre les canons. Il n'est pas étonnant que ces détails soient demeurés ignorés jusqu'ici de tous les auteurs qui se sont occupés de la médaille italienne, et, je le confesse de moi-même, lorsque j'ai esquissé la biographie de Sperandio [2]; en effet, l'ouvrage de M. Paoletti, comme beaucoup d'ouvrages italiens, est d'un plan si vaste et d'une composition si capricieuse, qu'il est difficile de présumer ce qu'on y trouve et ce qu'on n'y trouve pas ; et qui aurait cru revoir Sperandio à Venise au début du XVI^e^ siècle ?

Il y était dès 1496, et le 9 octobre de cette année-là traitait avec la *Scuola di San Marco* pour le prix d'une *paix* qu'il devait exécuter d'après un dessin proposé par lui, promettant d'ailleurs d'améliorer dessin et modèle au cours de l'exécution, « *promete meiorar del dito desegnio et modelo* ». Or, le 2 avril 1498, la paix n'était point achevée et Sperandio, *bombarderius*, était condamné à restituer ce qu'on lui en avait payé d'avance, si, dans les trois jours, il ne la livrait point. Toutefois, il paraît vraisemblable qu'il la termina, et même qu'elle n'est pas perdue,

1. Paoletti di Osvaldo. *L'Architettura e la Scultura del Rinascimento in Venezia*, Venise, 1893, 2 vol. gr. in-f°. *Voy.* p. 130, 189 et 268, n. 2.
2. *Le Musée*, 1910.

car c'est très probablement celle qu'on trouvera reproduite dans le catalogue des Bronzes du Musée de Berlin [1], où elle est d'ailleurs attribuée à notre artiste (n° 910). On y voit le Christ ressuscité, debout sur son tombeau, parmi les soldats endormis ; des chérubins l'environnent, et trois angelots, assis sur une arcade, portent des guirlandes. Cette œuvre manque de correction et de grâce dans le détail, mais l'ensemble en a ce rythme et cette saveur archaïque qu'on retrouve dans beaucoup d'œuvres du maître : on se souvient, en la voyant, qu'il était mantouan de naissance et ferrarais d'éducation, et y l'on goûte comme un mélange de l'esprit qui anime les sévères peintures de Mantegna et de Cosimo Tura.

Un autre texte du 27 décembre 1498 parle de ses mérites comme *bombardier* : « *Speraindio di Savelli ingeniosissimo jn tute cose bellice : et maxime far artellarje de ognj sorta si come per molte experientie ha dimostrato...* » Le document a trait à son engagement : nous savions déjà qu'il était fondeur de canons, à l'occasion, mais nous n'imaginions point que son talent, à cet égard, fût en aussi haut renom. Il est vrai que le caractère de Sperandio, aigri sans doute par ses malheurs, n'agréait point à tout le monde, et M. Paoletti cite un curieux passage du *Diaire* de Marino Sanuti — passage resté jusqu'ici ignoré des biographes du médailleur — parlant de la haine bien connue que portait à Sperandio *sier Grimani*, provéditeur de l'Arsenal (décembre 1498).

En 1504, le vieux maître vivait encore, mais impotent et trop vieux pour continuer son travail, si bien que, le 31 août, il voit son salaire à l'Arsenal supprimé. Eu égard à ses services passés, et parce qu'il est infirme et chargé de famille, l'administration de l'Arsenal consent encore à lui laisser son indemnité de loyer de 24 ducats, pour le restant de sa vie ! Mais le vieil artiste était pour le moins septuagénaire, et il dut mourir à peu de temps de là, à Venise même.

1. *K. Museen zu Berlin. Beschreibung der Bildwerke der christl. Epochen.* II, *Die italienischen Bronzen*. Berlin, 1904, in 4-°.

A-t-il travaillé à la Zecca de Venise ? On pourrait l'inférer d'un document de novembre 1500, qui nommait entre autres comme experts, pour l'estimation des travaux faits par Gian Carlo Rainieri (de Reggio d'Émilie) à l'horloge de la place Saint-Marc, Pietro Lombardi et *Maistro Spieraindio dalla Zecha*. Toutefois cette mention pourrait s'appliquer à un autre *Sperandio*, car beaucoup d'Italiens ont à la même époque porté ce prénom. Je crois cependant qu'il s'agit bien de notre médailleur : mais cette appellation doit simplement désigner le quartier où il logeait, et comme, dans ses beaux travaux sur la numismatique vénitienne [1], le comte Papadopoli n'a pas relevé son nom parmi les graveurs de la fameuse Zecca, dont Camelio et Leopardi furent les deux gloires, il n'y a pas lieu de supposer que Sperandio ait gravé des coins de la monnaie vénitienne.

Mais qu'il ait exécuté à Venise quelques médailles, le fait est plus que vraisembable : il y a dû modeler et fondre celle du doge Agostino Barbarigo vers 1498, quand il chercha à entrer comme *bombardier* à l'Arsenal. Celle du poète Vinciguerra appartient aussi, très certainement à la même période. Mais aucune de toutes les autres médailles connues et signées de Sperandio ne peut dater de ce dernier jour à Venise. Il n'est pas impossible qu'on en retrouve de nouvelles, car rien ne prouve que nous possédions l'œuvre entier du maître. Cependant son emploi à l'arsenal, ses infirmités et une certaine paresse ou inexactitude que constate le document concernant la *paix* de la *Scuola di San Marco*, ne lui ont sans doute pas laissé le loisir de couler de nouvelles pièces.

D'ailleurs son art assez fruste détonnait au contact de celui que Camelio par exemple mettait à la mode à Venise, à la même époque, et qui est si remarquable de savante tenue. Le pittoresque artiste qui avait traîné à la fois sa gloire et sa misère à Ferrare, à Faënza, à Bologne et à Mantoue, devait passer dans la Venise d'alors pour un retardataire : et c'est pourquoi, sans doute, il avait dû, dans ses derniers jours, renoncer à l'art et lui préférer l'industrie.

JEAN DE FOVILLE.

1. Nic. Papadopoli Aldobrandini. *Le Monete di Venezia*. 2 vol. gr. in-8°. Venise, 1893 et 1907.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

65. — A Betteldorf (Cercle de Daun, Prov. rhénane), en septembre 1911, en labourant, on a trouvé une urne de terre gris-jaune qui contenait un dépôt dont on a retrouvé 43 deniers ainsi répartis : 1 Hosidia ; 1 Galba ; 1 Vespasien ; 1 Titus ; 1 Domitien ; 4 Trajan ; 7 Hadrien ; 9 Antonin le Pieux ; 3 Faustine mère ; 2 Faustine jeune ; 3 Commode ; 4 Dioclétien ; 3 Constance Chlore ; 3 Maximien. Il y avait en outre 577 petits bronzes : 3 Maximien ; 4 Licinius père ; 9 Licinius fils ; 336 Constantin Ier (dont 251 de l'atelier de Trèves); 131 Crispus (dont 93 de Trèves); 91 Constantin II (dont 68 de Trèves). L'enfouissement a dû avoir lieu entre 320 et 324. — P. Steiner, dans le *Römischgermanisches Korrespondenzblatt*, V, 1912, 9-10.

66. — A Faliera Picena (Italie. Je n'ai pu déterminer le lieu exact de la découverte), en plantant une vigne, on a trouvé un vase de terre cuite contenant 7.400 monnaies d'argent et de bronze des empereurs Alexandre Sévère, Gordien III, et Gallien. Le Prof. Dall'Osso, directeur du Musée d'Ancône, a commencé à classer la trouvaille qui contiendrait des pièces rares. — *Bollettino di Num.*, 1912, 43.

67. — Près de Bâle, on a trouvé des petits bronzes de Victorin, Tetricus et Claude II. J'ignore s'il s'agit d'un dépôt ou de pièces isolées.

68. — A Saint-Aubin-Châteauneuf (Cant. d'Aillant, arr. de Joigny, Yonne), M. Louis Brault a trouvé dans son champ, un vase de terre contenant 4.000 pièces romaines. — *Journal des Débats*, 9 mars 1912.

Je n'ai pu obtenir de renseignements précis.

69. — A Abbeyleix, Castledermot (Prov. de Leinster, Irlande), à 0m50 de profondeur, on a trouvé un petit vase contenant 226 monnaies d'argent de dates variées, françaises, espagnoles de Philippe et Marie, anglaises et irlandaises, du XVIe siècle. Le dépôt a été transporté à la Royal Irish Academy. — *Num. Circular*, 1912, 13.637.

70. — Au bourg des Ormes, près de Saffré (arr. de Chateaubriant, Loire-Inférieure), on a trouvé, en février 1912, une cachette de 150 pièces françaises et espagnoles (Henri IV, Charles X, Philippe II, Isabelle et Ferdinand). Ce dépôt était accompagné d'une clef de bois. — *Journal des Débats* (17 mars 1912).

71. — A Gravere, près de Suse (Italie), en avril 1912, on a trouvé 66 pièces d'or bien conservées, dont voici un état succinct : Écus au soleil (1 Louis XI, 1 Charles VIII, 6 Louis XII, 9 Francois I^er^); écu du Dauphiné (1 Louis XII ; 3 François I^er^) ; écu au porc-épic (1 Louis XII) ; 1 écu de Bretagne (Francois I^er^) ; écu à la croisette (3 François I^er^); 4 écus au soleil de Charles IX; 1 ducat d'or de Charles-Quint et de Philippe II pour les Pays-Bas ; 20 ducats d'or de Jeanne et Charles et de Philippe II pour l'Espagne ; 14 pièces de Savoie, Ferrare Mirandola, Venise, Lucques et Naples. — Emilio Bosco, *Riv. ital. di Num.*, 1912, 282-285.

72. — A Bardowiek (Cercle de Lunebourg, Hanovre), on a trouvé un vase contenant plusieurs centaines de bractéates du temps d'Henri le Lion, qui ont peut-être été enfouies à l'époque de la destruction de Bardowiek, en 1189. Une partie de la trouvaille a été acquise par le Musée de Lunebourg. — *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5059.

73. — A Meckelstedt bei Lehe (Cercle de Lehe, Hanovre), en avril 1912, on a trouvé un vase contenant une bague ornée d'une pierre bleue, une barre d'argent pesant 105 grammes et 1236 monnaies dont un denier de Ludolf, évêque de Munster (1226-1247), et 1235 bractéates de 63 types différents, de Brême, Lunebourg, Mecklembourg, Lübeck, etc. La trouvaille est maintenant dans la collection du duc de Cumberland, à Vienne. — *Berliner Münzbl.*, 1912, 378, et *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5000 et 5039.

74. — A Smrzow (Cercle de Jaromer, Bohême), au commencement de janvier 1912, on a trouvé un vase contenant quelques centaines de bractéates du XIII^e^ siècle, — *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4947.

75. — A Mehringen, près d'Aschersleben (Cercle de Magdeburg, Saxe), en février 1912, on a trouvé un petit récipient de terre cuite contenant environ 200 gros de Misnie de la fin du XIV^e^ siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4973.

76. — A Adelshofen (Cercle de Moyenne Franconie, Bavière), on a trouvé 40 florins d'or, la plupart de Nuremberg, du commencement du XVI^e^ siècle. — *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4947.

77. — A Laibach (Carniole, Autriche), en mars 1912, on a trouvé des monnaies d'or des rois de Hongrie Sigismond, Ladislas et Mathias Corvin. — *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5000.

78. — A Kolomyi (Pologne) on a fait une trouvaille de 3640 pièces dont 2783 suédoises de Gustave-Adolphe, Christine et Charles-Gustave, 116 de Brandebourg, 611 polonaises de Sigismond III et Jean Casimir. — Fr. Biesiadecki, dans *Wiadomosci numizmatyczno-archeologiczne* de Cracovie, 1912, 85-87,

79. — A Constantinople, au cours de travaux de terrassement, on aurait trouvé des cassettes remplies de pièces d'or de Soliman, la plupart datant de l'an 926 de l'Hégire (1519 de notre ère). — *La Gaz. num.* de Bruxelles, 1911, 73.

Adrien Blanchet.

*
* *

Targes et niquets. — Les anciennes monnaies royales françaises se rencontraient encore fréquemment pendant la première moitié du XVIII^e^ siècle. Les ordonnances fixent le cours du marc de ces pièces. Un exemple curieux de « survie » monétaire est ce blanc de Charles VI, qui fut surfrappé en 1693 avec les coins du sol de 15 deniers tournois (Hoffmann, *M. roy. fr.*, Louis XIV, n° 225).

Pendant le XVI^e^ siècle, il y avait sans doute encore assez de vieilles monnaies de billon entre les mains du public pour que ce fût un métier de les recueillir ; il est vrai que celui qui exerçait ce métier n'y gagnait pas gros :

Qui a des targes et des nicquetz
Et aussi de vieille monnoye ?
A les crier n'ay pas acquetz,
Pas n'en amasse grand monnoye.

Ainsi s'exprime le peintre Antoine Trucquet, auteur du rare opuscule intitulé *Les cent et sept cris que l'on crie journellement à Paris*, imprimé le 5 mai 1545 (je le cite d'après le texte reproduit par Alfred Franklin, *La vie privée d'autrefois ; l'Annonce et la Réclame*, 1887, p. 175). Un peu plus tard, la *Chanson nouvelle de tous les cris de Paris* (1572) mentionne aussi la « vieille monnoye ».

Les « targes » sont évidemment ces blancs de Bretagne dont on a de nombreux spécimens depuis Jean V (1399-1442) jusqu'à la duchesse Anne et qui portent en effet une targe échancrée (aux armes de Bretagne).

Quant aux « niquets », dont le nom se rattache évidemment au terme populaire, presque synonyme de « moquerie », on doit les reconnaître dans les nombreux doubles (*moneta duplex*), dont on trouve tant de contrefaçons et d'imitations provinciales. Les vieux auteurs nous renseignent suffisamment à cet égard ; voici les plus importants de ces textes :

« Tantost après le roy Henry fist forgier petite monnoie que on nommoit doubles et vailloient trois mailez ; mais en commun lenguague, on les nommoit *niques* et ne couroit autre monnoie» (*Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. de la Soc. de l'Hist. de France, 1837, p. 189 ; texte relatif à l'année 1422).

En 1423, le 6 septembre, on cria : « que trois doubles ou *niquets* ne vauldroient que ung blanc, qui devant valloient six tournois » (*Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*. On trouvera divers renseignements sur ces pièces dans l'édition de M. A. Tuetey, 1881).

« Au regard de la blanche monnoie, on forga doubles qui eurent cours pour II d. t., et enfin en commun langaige furent appellez *niquets*, et furent en règne environ trois ans seulement » (Monstrelet, *Chronique*, éd. de la Soc. de l'Hist. de France, 1857-1862, t. IV, p. 72).

« La flourette ne vaulroit que 2 d. de la nouvelle et petite monnoie chy devant devisée, nommée *nicques*. Et fut ceste publication fette par toute France tenant le parti bourguignon » (*Chronique anonyme du règne de Charles VI*, dans Monstrelet, t. VI, p. 306. A la date du 3 sept. 1421).

Plusieurs textes extraits des archives municipales d'Avallon et cités par Godefroy (*Dictionnaire*), mentionnent des *niquets* en 1471, 1486 et 1516).

Le *niquet* eut de bonne heure le sens de monnaie sans valeur. Dans la *Farce du Savetier* du xv^e^ siècle on trouve l'expression : « Tu ne ayoys pas ung nicquet. » Et la réputation fut durable, car beaucoup plus tard, on dit encore : « Cela ne vaut pas niquet » (Par exemple, dans le canton de Neuchâtel ; voy. A. Robert, dans le *Numismatic Circular*, 1902, col. 5210).

Adr. Bl.

***

La médaille de Cook offerte à Louis XVI. — On lit dans la *Gazette de France* du mardi 15 juin 1785 (p. 197):

« De Londres, le 3 juin 1784...

La Société royale [de Londres], en conséquence d'une résolution unanime, vient de faire frapper une médaille en l'honneur du célèbre capitaine Cook ; elle offre d'un côté la tête très ressemblante de ce hardi navigateur, avec cette inscription autour : *Jac. Cook, Oceani investigator acerrimus* ; au-dessous, *Reg. Soc. Lond. socio suo.* De l'autre côté, la Grande-Bretagne est représentée avec ses attributs ordinaires, la lance et le bouclier, tenant dans sa main droite une rame appuyée sur un globe. On lit autour d'elle l'inscription suivante : *Nil intentatum nostri liquere* ; et au-dessous, *Auspiciis Georgii III.* Cette médaille a été gravée par le sieur Pingo. Le coin en a été brisé après en avoir frappé en argent le nombre nécessaire pour les Membres de la Société, et cinq en or, dont deux sont pour le Roi et la Reine, la troisième pour le Roi de France, comme un hommage dû à son amour pour les Sciences, à la générosité particulière qu'il a montrée, en ordonnant pendant les dernières hostilités de laisser passer librement le Capitaine Cook sans visiter ses vaisseaux, sans le troubler en aucune manière ; la quatrième est destinée à l'Impératrice de Russie, et la cinquième à la veuve de cet homme célèbre. »

La description de la médaille est exacte. On peut y ajouter seulement que la signature de l'artiste est représentée par les lettres L.P.F. placées aussi sous le buste de Cook. Ce Pingo est Lewis, fils de Thomas, qui à la mort de son père, en 1776, fut nommé graveur adjoint à la Monnaie royale de Londres et succéda à Richard Yeo comme graveur en chef, en 1779. Il conserva cette charge jusqu'à 1815 et mourut en 1830 [1].

Les exemplaires d'argent se rencontrent quelquefois dans le commerce. Une des médailles d'or (celle du roi d'Angleterre probablement) existe encore au British Museum. Elle a été décrite dans *A Guide to the English Medals* (1881, p. 115, n° 520), où l'on indique que la légende *Nil intentatum* est empruntée à Horace (*Ep. ad Pis.*, 285). Dans la description de ce catalogue on considère la figure du revers

1. Cf. L. Forrer, *Biogr. Dict. of Medallists*, t. IV, p. 551-555 ; *Medallic illustrations of the History of Great Britain and Ireland*, 1911, note de la pl. CLXXVI, n° 8.

comme représentant la Fortune. Mais c'est certainement la Bretagne que Pingo a représentée ; les contemporains de la médaille n'ont pas hésité sur ce point.

L'exemplaire d'or offert à Louis XVI a sans doute disparu pendant le pillage des Tuileries ou dans un des vols dont le Cabinet de France a souffert.

ADR. BL.

*
* *

Bertrand Andrieu sous la Restauration. — En faisant une recherche dans le *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France* de Thomas Frognall Dibdin (trad. fr. de Georges-Adrien Crapelet), j'ai trouvé (dans le tome IV, 1825, p. 177-179) un bien curieux passage, qui marque nettement la *célébrité* du graveur Bertrand Andrieu, sous la Restauration. Il n'est pas inutile de reproduire ce passage, car il paraît être resté inconnu de M. Evrard de Fayolle (*Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux*, 1902). Voici les parties les plus intéressantes de la relation de Dibdin.

« Dans ma dernière visite à Denon, je rencontrai Andrieu, nom illustre dans les beaux-arts. Comme graveur de médailles, il n'a point d'égal, et n'en eut peut-être jamais en France. Notre Simon est le seul rival d'un talent reconnu que nous puissions lui opposer. »

Après avoir fait quelques remarques sur la pureté classique des œuvres de l'artiste contemporain de Cromwell et de celles d'Andrieu, il dit de ce dernier :

« La suite des médailles de Bonaparte a été, je crois, presque entièrement son ouvrage et surpasse tout ce qui a été fait en ce genre. Il apportait une médaille du roi actuel (Louis XVIII), pour la faire voir à Denon. Elle était en bronze et à peu près de la grandeur d'une demi-couronne. La tête, de profil, était d'une ressemblance frappante et admirable ; on voyait sur le revers la statue équestre de Henri IV, qui est sur le Pont-Neuf. Au total, cette médaille avait autant de mérite, qu'aucune de celles qui avaient été faites pour Bonaparte. L'artiste avait presque réussi à me donner la tentation de lui demander une de ces médailles frappées en or. « Ce n'était qu'une bagatelle, une vingtaine de louis, ou a peu près. En or, elle aurait tant de netteté et d'éclat ; et... ». — « Je vous suis infiniment obligé, monsieur, répliquai-je, mais vingt louis me conduiront à peu près jusqu'à Strasbourg, où je dois aller sous huit ou dix jours. » M. Andrieu ne pouvait nier la justesse de mon observation, et je lui souhaitai le bonjour, charmé

d'avoir fait la connaissance d'un artiste aussi distingué. Je dois pourtant rapporter une circonstance qui doit donner une haute idée de sa droiture et de la pureté des sentimens qui l'animent pour son pays. On l'avait indirectement engagé à faire frapper des médailles en mémoire des exploits de notre Wellington. Il refusa nettement. « Ce n'est pas à moi, monsieur, à perpétuer le nom d'un homme, qui a abaissé la puissance et balancé la gloire militaire de mon pays. » C'est l'observation qu'il m'adressa. »

On voit qu'Andrieu estimait ses œuvres à un bon prix, surtout pour l'époque. On comprend sa réponse, peu de temps après Waterloo ; elle honore l'artiste autant que ses travaux.

Adr. Bl.

*
* *

VARIA

Plaquette Héron de Villefosse. — Le 13 juin dernier, de nombreux amis et élèves de M. Antoine Héron de Villefosse, l'éminent professeur à l'École des Hautes Études, qui est membre du Comité de publication de notre revue, se sont réunis pour lui offrir une plaquette exécutée par M. Ovide Yencesse. Des épreuves d'argent et de bronze ont été frappées aussi pour les souscripteurs de l'œuvre offerte à M. de Villefosse, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée à l'Institut. Cette plaquette porte le buste du savant, de profil à gauche ; au-dessous, on lit, en quatre lignes : *Antoine Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre*. Dans l'angle droit, la signature de l'artiste. Au revers, entre deux branches de laurier, un médaillon avec un canthare, accompagné des mots *Trésor de Boscoreale* (allusion à la belle publication de l'érudit conservateur). Au milieu de la plaquette, en quatre lignes : *Ses élèves, ses confrères, ses amis, 1911*. Au-dessous, la signature de l'artiste.

Adr. Bl.

*
* *

Plaquette Alphonse de Witte. — De nombreux amis et confrères se sont réunis pour offrir une plaquette commémorative à M. Alphonse de Witte, à l'occasion du XXV^{e} anniversaire de son entrée dans le bureau de la Société royale de Numismatique de Belgique. L'œuvre frappée par la maison Paul Fisch, de Bruxelles, fait honneur au grand

médailleur belge, M. Godefroid Devreese, dont on lit la signature derrière le buste de profil à gauche de M. de Witte. Sous l'épaule, une dédicace, *Alphonso de Witte* et plus bas, sur une ligne : MDCCCLXXXVI-MDCCCCXI. Le revers fait allusion à la publication la plus importante de notre sympathique et savant confrère : l'Histoire monétaire des ducs de Brabant. On y voit en effet la porte de l'Hôtel des monnaies d'Anvers, telle qu'elle était à la fin du XVI^e^ siècle. Au-dessus de la voûte, *Moneta ducis Brabantiæ*. A l'exergue, en deux lignes : *A Societatis regiæ numismaticæ consilio, sodales nec non amici.*

ADR. BL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

CAHN (Julius). *Münz- und Geldgeschichte der im Grossherzogtum Baden vereinigten Gebiete, herausgegeben von der Badischen Historischen Kommission.* I Teil: *Konstanz und das Bodenseegebiet im Mittelalter*. Heidelberg, 1911, x-460 p., et fig. 10 pl. et une carte.

La Commission historique du grand-duché de Bade résolut, dans son assemblée générale de 1903, d'inscrire dans son programme la publication d'une histoire monétaire des pays qui ont formé le pays de Bade. Si le projet était louable, il pouvait présenter des difficultés dans la réalisation ; par bonheur un érudit pouvait mener rapidement à bonne fin ce travail qui eût pu végéter pendant vingt ans entre les mains d'un chercheur mal préparé. J'ai déjà rendu compte, dans cette revue, en 1901, de l'intéressante étude de M. Julius Cahn sur la Convention monétaire du « Rappen ». On ne s'étonnera donc pas que le tome I^er^ de l'Histoire monétaire du grand-duché de Bade porte son nom, car c'est celui d'un auteur très versé dans la connaissance de la Numismatique allemande.

M. Cahn a tracé d'abord un tableau géographique du pays dont la ville de Constance fut indubitablement la tête ; les limites renfermaient Schaffouse à l'Ouest, Memmingen et Kempten à l'Est, Ulm au

Nord ; mais au Sud elles s'arrêtaient un peu avant Coire. Par conséquent l'influence monétaire de Constance s'étendait sur une partie de la Suisse et du Wurtemberg actuels.

Dans cette région on s'est servi de lingots ou barres d'argent estampillées. Le fait est établi par un document émanant de l'évêque de Constance Ulrich Ier, et qu'on peut placer entre 1111 et 1116. L'évêque ayant vendu la petite île de Röttsee à Dietrich, abbé de Petershausen, reconnaît avoir reçu des barres d'argent pour un poids de 8 marcs. A cette époque il s'agit probablement du marc de Cologne (233 gr. 85); mais plus tard le marc de Constance atteignit 235 gr. 189. C'est d'après ce marc que les monnaies furent taillées jusqu'à ce que le marc de Cologne eût repris la prépondérance. Il y avait alors des différences analogues avec des marcs voisins (Zürich, 233 gr. 92 ; marc du Brisgau, usité à Bâle, 234 gr. 3).

La monnaie réelle dérivant du système carolingien, fut d'abord le denier, dont la moitié ou obole se rencontre plus rarement. Après les bractéates qui parurent dans le XIIe siècle, les *heller* («denarii Hallenses»), monnaies de la ville de Hall en Souabe, jouèrent un rôle important, depuis le XIIIe siècle, dans l'histoire monétaire du pays de Bade.

Après le monnayage carolingien, le droit monétaire passa peu à peu aux mains de l'évêque de Constance. Le fait paraît accompli à l'époque de Salomon III (892-920), un des personnages les plus remarquables de son temps, qui inscrit son nom en deux lignes.

Le nom de l'empereur Othon II paraît néanmoins pendant de longues années sous la forme d'un monogramme cruciforme, et le buste de l'empereur Henri II (1002-1024) se trouve encore plus tard à Constance. Mais tout de suite après, l'évêque de Constance, Ruthard (1018-1022), remplace par son buste et son propre nom ceux du souverain.

Je ne suivrai pas M. Cahn dans ses recherches sur le droit monétaire de Villingen, d'Allensbach, sur l'influence des Croisades. Je rappellerai seulement les grands privilèges accordés par Frédéric Ier à la ville de Constance en 1155, la série importante des bractéates de Saint-Gall, les belles bractéates de l'abbaye de Rheinau (*Augia Rheni*) etc. Constance fut sûrement le centre d'une école de graveurs monétaires. De 1236 à 1273, Ulrich, maître de la Monnaie de Constance, exerça une influence importante et fut le promoteur d'un édit monétaire (1240) réglementant la monnaie locale et le marché des métaux. M. Cahn revient ensuite sur la circulation du métal en lingots et passe en revue les monnaies de diverses localités de l'ancien pays de Bade

(Memmingen, Ravensburg, Isny, etc.). Il étudie aussi la taille et le titre des deniers de Bâle, de Strasbourg, de Rottweil, de Tübingen, de Hall, d'Augsbourg, de Zurich, de Zofingen et de Berne.

En 1335, le type épiscopal de Constance subit des modifications ; mais cette monnaie devenait de plus en plus mauvaise et la ville, après des contestations avec les évêques, mit la main sur la fabrication en 1368, et jusqu'en 1499, elle émit des monnaies sans avoir reçu aucune concession régulière. Ses droits furent toutefois implicitement reconnus, car Schaffouse fit, en 1400, une convention monétaire avec Constance ; puis, en 1405, les villes du lac de Constance firent une autre convention avec Ulm et le Wurtemberg. D'autres accords analogues suivirent pendant tout le XV^e^ siècle.

Le Concile de Constance eut naturellement une certaine influence sur la politique économique de cette ville ; et beaucoup de changeurs et banquiers italiens s'y établirent avec un luxe considérable. Cependant, Constance, consciente de ses droits irréguliers, ne frappa des florins d'or que sous l'empereur Maximilien (en 1507). La ville avait obtenu une concession monétaire impériale en 1499, alors que l'année précédente, l'évêque Hugo von Hohen-Landenberg avait revendiqué les droits de ses prédecesseurs. En 1537, Constance émit son premier thaler.

M. Cahn a dressé des tableaux de la valeur des diverses espèces monétaires ; il a joint à son volume un appendice comprenant le texte de 16 documents monétaires depuis 1240 jusqu'à 1507 ; puis il a donné une description soignée des 239 monnaies de Constance et des ateliers voisins, qui sont reproduites sur les planches.

Cette première partie ne peut que faire désirer l'achèvement de l'ouvrage si documenté de M. Cahn.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SERAFINI (Camillo). *Le monete e le bolle plumbee pontificie del Medagliere Vaticano, descritte ed illustrate, precedute da un saggio di storia delle Collezioni numismatiche Vaticane di Mons. Stanislao Le Grelle. Volume primo, Adeodato (615-618) - Pio V (1566-1572)*. Milan, 1910, in-4°, XCI et 348 p., 2 pl. de monogrammes

et écussons, 46 pl. de monnaies et 13 pl. de bulles. — *Volume secondo Gregorio XIII (1572-1585)-Innocenzo XII (1691-1700)*. Milan, 1912, 392 p., 2 pl. d'écussons, 58 pl. de monnaies et 2 pl. de bulles.

Le médaillier du Vatican est un des plus riches du monde et les 68.000 pièces qu'il renferme concernent la Numismatique de tous les pays et de tous les temps ; mais, comme on peut le supposer, les séries relatives aux papes sont les plus importantes : 14.806 monnaies et 3.683 médailles.

Pour une collection telle que celle du Vatican, il est particulièrement intéressant d'étudier les origines : c'est ce qu'a fait Mgr Stanislas Le Grelle. Il paraît bien qu'un musée, comprenant des monnaies, fut créé à la Bibliothèque Vaticane par Marcello Cervini (qui fut ensuite le pape Marcel II), mais il ne fut sans doute pas conservé et augmenté, et c'est seulement sous le pontificat de Clément XII que la collection numismatique du Vatican fut véritablement constituée par l'acquisition de la collection de 328 médaillons grecs et romains du cardinal Alessandro Albani. Le Musée Carpegna, acquis le 7 août 1749, apporta quelques monnaies pontificales. Benoît XIV acquit ensuite, en 1746, la riche collection de Saverio Scilla, comprenant 5.067 monnaies pontificales et cinq volumes in-folio composés de 4.114 empreintes en papier de monnaies de la même série, finement exécutées. Saverio Scilla avait publié, en 1715, un ouvrage sur la numismatique pontificales qui était très louable pour l'époque. Je ne tenterai pas d'énumérer ici toutes les collections particulières qui sont venues se fondre dans celle du Vatican ; la notice très documentée de Mgr Le Grelle est d'ailleurs relative à toutes les séries numismatiques du Musée des papes.

Après l'ouvrage de Scilla les monnaies pontificales ont été étudiées par Cinagli (en 1848) et par Garampi, dont le recueil, particulièrement précieux pour les documents qui y sont réunis, est malheureusement incomplet et rarissime.

L'ouvrage de M. Serafini nous donne enfin, après ces travaux anciens et pleins de lacunes, un recueil de monnaies pontificales où seuls Étienne V et Pascal Ier ne sont pas représentés.

La série monétaire de Rome débute avec les curieux deniers d'Adrien Ier (772-795) qui ressemblent aux monnaies byzantines et plus encore à celles des ducs de Bénévent. Puis viennent les deniers au monogramme de Léon III portant au revers le nom de Charlemagne empereur (*Carlus Imp.*) ainsi que les deniers d'Eugène II,

de Grégoire IV, de Serge II, de Léon IV et de Benoît III qui portent le nom des successeurs directs du grand empereur d'Occident.

La série papale suit l'évolution de la monnaie médiévale ; mais, l'influence de Rome a pu s'exercer aussi sur la monnaie de divers pays d'Europe. Ainsi des deniers du pape Jean XIII (965-972) présentent une légende en plusieurs lignes séparées par un trait, disposition dont l'aspect évoque le souvenir des deniers normands portant des noms de monétaires ; or les deniers de Rome sont antérieurs d'un siècle à la conquête de l'Angleterre. Il y a donc là un élément de comparaison qu'il faut prendre en considération en même temps que ceux fournis par les monnaies carolingiennes et anglo-saxonnes. Après avoir rappelé l'adoption du type champenois à Rome, je mentionnerai l'apparition des gros du Sénat romain aux types du lion et de Rome assise (*Roma caput mundi*), pesant environ 3 gr. 35 et antérieurs d'une dizaine d'années au gros tournois de saint Louis.

A partir de cette époque, les types romains deviennent très variés. Saint Pierre et saint Paul debout paraissent sur des demi-gros dans le troisième quart du XIII^e^ siècle. Puis vers la fin de ce même siècle, après la mort de Charles d'Anjou, des gros furent frappés avec des armoiries de familles. On en trouve par exemple de nombreux spécimens avec les armes des Caetani, qui doivent désigner le personnage de cette famille à qui l'administration de la Monnaie fut confiée sous Boniface VIII.

Le ducat, analogue à celui de Venise, porte saint Pierre debout au lieu de saint Marc. Il ne semble pas que le début du monnayage de l'or à Rome soit connu avec précision ; et c'est là un point qui devra appeler l'attention des numismates ; la question mérite d'être étudiée, car le décret du 31 octobre 1284, qui créa la monnaie d'or vénitienne, faisait allusion à celle de Florence, mais non à celle de Rome. Il semble bien aussi que le type du ducat vénitien ait été inspiré par la monnaie byzantine. D'où résulte nécessairement cette conclusion que le ducat romain est postérieur à celui de Venise, car les types des deux pièces sont trop apparentés pour que l'un ne soit pas l'imitation de l'autre.

A partir de Boniface VIII (1294-1303), nous trouvons des espèces d'argent puis d'or émises dans l'atelier de Pont de Sorgues, resté méconnu pendant si longtemps, et qui précéda celui d'Avignon.

Il serait trop long d'examiner les diverses espèces pontificales sorties d'ateliers nombreux, car, outre Rome, on doit citer Viterbe, Pérouse, Foligno, Spolète, les Marches, Ancône, Ascoli, Camerino, Fabriano, Fano, Fermo, Macerata, Pesaro, Recanati, Aquila, Taglia-

cozzo, Ravenna, Bologne, Modène, Parme, Plaisance, Reggio, et quelques ateliers incertains ainsi que ceux du Comtat Venaissin.

C'est sous Sixte IV que paraît l'effigie du pape ; l'aube du XVI^e^ siècle n'est pas loin et la monnaie pontificale va devenir une des plus artistiques du temps : à côté de bustes si vivants, tels que celui de Jules II, on trouve le type de saint Pierre dans la barque, hissant le filet lourdement chargé. L'influence de la médaille, si florissante à la Cour des papes du XVI^e^ siècle, est aisée à suivre sur la monnaie, et l'on peut même noter plus d'un exemple où l'art monétaire s'efface trop devant celui de la médaille, par exemple le triple Jules d'argent de Léon X, dont le revers représente le Christ et les douze apôtres. Ce défaut deviendra choquant sur les écus d'argent d'Innocent XII.

Il est singulier que les Papes du XVI^e^ siècle, dont la puissance temporelle fut considérable, n'aient pas adopté la lourde monnaie d'argent à l'époque où parut le thaler. C'est seulement Sixte Quint (1585-1590) qui créa une piastre pesant environ 34 à 32 gr., dont le revers représente saint François d'Assise recevant les stigmates.

M. Serafini a voulu faire un catalogue et non un traité. C'est pour cette raison qu'il a supprimé toute bibliographie à la suite des pièces. Toutefois il a donné à la fin de chaque volume des notes plus substantielles où l'on trouvera les références les plus utiles, à Garampi, en particulier.

En parcourant ces deux volumes, on se prend à regretter que l'auteur n'ait pas donné une vue d'ensemble de la Numismatique pontificale. Il y eût certainement réussi, car le chapitre qu'il a consacré à la chronologie des bulles de plomb pontificales, répond parfaitement au desideratum que nous pouvons formuler en ce qui concerne les monnaies.

Ces bulles sont peu variées, mais quand on songe à tant d'actes importants qu'elles ont authentiqués, il faut bien convenir qu'elles forment un des chapitres les plus importants de la sphragistique. M. Serafini a classé les bulles en trois périodes. La première, qui va du pape Adéodat I^er^ (615-618) à Damase II (1048), comprend des plombs, de dimensions relativement petites, portant seulement d'un côté le nom du souverain pontife et sur l'autre face son titre sans nombre ordinal, les deux mots au génitif. La deuxième période, de Léon IX (1049-1054), jusqu'à Pie II (1458-1464), comprend quelques bulles de type mal fixé, puis une grande série où le nom du pape est au nominatif avec les lettres PP ou PAPA accompagnées d'un nombre ordinal, et, au revers, les têtes des Apôtres. Enfin dans la troisième période, depuis Paul II (1464-1471), les plombs présentent une dis-

position analogue, mais le style des têtes d'Apôtres n'est plus archaïque, il est devenu réaliste, et quelquefois des armoiries paraissent sur l'une des faces.

Les deux volumes de M. Serafini constituent un appoint des plus importants à cette bibliothèque numismatique, si précieuse, qui est en voie de se créer en Italie depuis quelques années.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE [1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— Karl Woelcke, Essais sur l'histoire du Tropaion (Trophée antique). *Bonner Jahrbücher*, f. 120, 1911, 127-235, pl. VIII-XII [nombr. fig. de monnaies antiques].

— Th. Prowe, Pièces grecques de sa collection. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— L. Gioppi, Les ères sur les monnaies gréco-romaines, impériales et coloniales. *Bollettino di Num.*, 1912, 17-23.

— M. Piccione, *Battaglie di Archeologia*. Rimini, nº 18, 8º, 14 p. [Contient une discussion sur les monnaies primitives, à propos d'un article de M. Svoronos].

— A.-W. Hands, Les monnaies anciennes de la Sicile. *Num. Circular*, 1912, 13425-27, fig., 13497-502, 13569-72, 13641-45 [Entella, Eryx, Segesta, Motya, Panorme, Abacænum, Enna, Hipana, Longane].

— Philippe Lederer, Une monnaie peu connue de Syracuse. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 253-256, fig.

— Edward T. Newell, Attributions nouvelles de quelques tétradrachmes d'Alexandre le Grand. *American Journ. of Num.*, XLVI, 1912, 22-24, pl. VI à VIII.

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.

Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— A. Berthier-Delagarde, Différents des monnaies des rois du Bosphore, à l'époque romaine. *Numismatitscheski Shornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— A Berthier-Delagarde, Le rapport entre les métaux dans les colonies grecques du Bosphore et dans le pays sur le Borysthène. *Numismatitscheski Shornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— R. M., Monnaies d'Illyrie. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 37-39 [Drachmes de Dyrrachium et d'Apollonie du Musée bosno-herzégovinien ; variétés inédites].

— C.-M. Galt, Statères corinthiens et l'Athéna de Myron. *Berliner philologische Wochenschrift*, décembre 1910.

— J. de Morgan, Observations sur le monnayage des premiers Arsacides de Perse. *Rev. Num.*, 1912, 169-192, fig. [Hypothèse d'un monnayage sacerdotal].

— A. Oreschnikow, Monnaies de M. Antoine Polemon, roi de Cilicie, *Numismatitscheski Shornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— V. v. Renner, Trouvailles de monnaies grecques de bronze en Galicie. *Mitteil. der österr. Ges. f. Münz-u. Medaillenk.*, 1911, nº 10.

— A. I. da Costa, M. à la légende *Eviom. O Archeologo Português*, XV, 1910, 75-76, pl. IX, fig. 539-540.

— L. Renard, Statère gaulois tr. à Oleye. *Chronique archéol. du pays de Liège*, oct.-nov. 1911.

— Léon Coutil, *L'hippocampe figuré comme emblême (?) sur les monnaies gauloises*. Le Mans, 1912, 8º, 4 p. Extr. du *Bulletin de la Société préhistorique française*, 29 mars 1912.

— G. Amardel, La Hache des monnaies gauloises. *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. XI, 1911.

— G. Amardel, Quelques monnaies fourrées, déc. à Narbonne. *Bullet. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. XI, 1911.

— Edmond Gohl, Monnaies barbares surfrappées. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 44-48, pl. II [Entre autres, pièce barbare au type de Thasos frappée sur un tétradrachme macédonien d'Aesillas].

— F. X. Weizinger, Petites pièces du Noricum ou Hémidrachmes bactro-indiennes barbares. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4959-63, fig. [Il s'agit de pièces avec un buste d'homme et une tête de cheval que M. R. Forrer avait attribuées à une peuplade celtique du Noricum.

M. Weizinger démontre, sans réplique possible, que ces monnaies appartiennent à un groupe indo-bactrien bien connu].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— Lodovico Laffranchi, Le monnayage d'Auguste. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 147-160, pl. V et VI [Émissions monétaires d'Espagne ; Emerita Augusta ; Colonia Patricia ; Cæsaraugusta].

— Giovanni Pansa, La monnaie de P. Ovidius Naso et une célèbre imposture numismatique. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 171-179, fig. [Il faut lire *Veidius* et non *Ovidius* sur la monnaie de bronze où l'on avait lu le nom d'Ovide].

— R. Mowat, Iotapien et Pacatien, empereurs usurpateurs sous Dèce. *Rev. Num.*, 1912, 193-204.

— Flod. von Biedermann, L'écriture sur les monnaies romaines et le style des caractères en typographie. *Zeitschrift f. Bücherfreunde*, n. s^ie^, III, 1911.

— G. Séhet, Monnaies coupées. *Bull. Commission des Antiq. de la Seine-Infér^re^*, t. XV, 1911, 409-413 [Travail d'un débutant qui ne connaît pas la bibliographie de la question].

— X., Description des monnaies romaines trouvées dans le canton de Saint-Amant-Tallende. *Rev. d'Auvergne*, mai-juin 1911.

— O. Vauvillé, Monnaies romaines recueillies au cimetière des Longues-Raies (terr. de Soissons). *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1911, 303 [Pièces d'Auguste à Crispine].

— A. Dubiez, Nouvelle trouvaille de m. romaines du III^e^ siècle. *Bulletin de la Soc. archéol. de Sousse*, t. VI, 1908 (Sousse, 1909-1910), 133-137.

— A. Oreschnikow, Monnaies byzantines de la Chersonèse. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. I^er^, 1911 [Romain I^er^, etc.].

— P. Delattre et P. Monceaux, Plombs byzantin trouvés à Carthage. *Bullet. Soc. Antiq. de France*, 1911, 311-312.

— N. Lichatschew, Sur quelques bulles des premiers empereurs byzantins. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. I^er^, 1911.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique, Pays-Bas.

— Max Prinet, Les variations du nombre des fleurs de lis dans les armes de France. *Bulletin Monum.*, 1911, 469-488, 2 pl. [L'auteur

démontre que le nombre des fleurs de lis a été très variable et que les formes dites ancienne et moderne des armes royales ont coexisté].

— M. Legrand, Essai sur les monnaies d'Étampes. *Rev. Num.*, 1912, 236-267, 390-412, fig. et pl. VIII, IX, XI.

— P. Bordeaux, Atelier de Moulins sous Henri II. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XXVIII-XXXI.

— C^te de Castellane, Double parisis de Philippe VI. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XXXVI.

— V. Luneau et A. Blanchet, Liard de Frédéric-Henri, prince d'Orange. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XXVI.

— L. de Vesly, Note sur le trésor monétaire de Fourmetot. *Bull. Commission des Antiqu. de la Seine-Infér^re*, t. XV, 1911, 311 [4 pièces d'or et 64 monnaies d'argent de Louis XIV].

— Fréd. Alvin, Denier inédit de Henri de Toul, évêque de Liège (1075-1091). *La Gaz. numism.* de Bruxelles, 1911, 128-131, fig. [Pièce au nom de saint Domitien, frappée à Huy].

— V^te B. de Jonghe, Quatre monnaies des Heerenberg de la seconde moitié du XVI^e siècle. *Rev. belge Num.*, 1912, 269-280, pl. X [M. du XVI^e s.].

— V. Tourneur, L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche (1709-1754). *Rev. belge Num.*, 1911, 347-361, 1912, 32-52, fig., 129-156; 1912, 281 et s., pl. XI et fig. [Le monnayage au nom de Charles III en 1709, patacons et demi-patacon; documents].

— A. de Witte et Louis Schnock, Les premières monnaies belges de nickel. *Rev. belge Num.*, 1912, 318-337.

— P. Joseph, Les monnaies de Rochefort. *Frankfurter Münzz.*, 1912, n° 132.

— Ch. Le Grelle, Activité de la Monnaie de Bruxelles en 1910. *La Gazette numism.* de Bruxelles, 1911, 139-150.

— X., Le Système monétaire des Pays-Bas. *La Gaz. numism.* de Bruxelles, 1911, 131-136.

Europe Centrale.

— Ernst Rudolph, Les monnaies d'or de l'Allemagne, de 1806 à 1871. *Jahrbuch d. Numism. Vereins zu Dresden*, IV, 1911 (Dresde, 1912), 27-64, 3 pl.

— J.-V. Kull, Monnaies des prévôts de Berchtesgaden. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5047-5053, fig. [Monnaies de la maison de Bavière, XVII^e^ et XVIII^e^ s.].

— Richard Gaetten, Un double thaler de Georges Guillaume de Brandebourg avec le buste de Wladislas IV de Pologne. *Berliner Münzbl.*, 1912, 359, fig.

— S. Prochorow, Six monnaies et médailles peu connues de l'Europe occidentale. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. I^er^, 1911.[Echternach, Gustave Adolphe, Christine, etc.].

— S. B. Kahane, Devises en allemand, latin et français sur les monnaies (V.-L.). *Der Numismatiker* de Danzig, 1911, 67 et s.

— W. Schwinkowski et H. Buchenau, La trouvaille de bractéates de Döbeln (Saxe). *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4911-4921, fig. et pl. 197 et 198 [Dépôt de 848 bractéates et de fragments, trouvé en 1902; pièces des XI^e^ et XII^e^ siècles, parmi lesquelles des pfennigs de Misnie sous Othon le Riche; pièces des comtes de Wettin, de l'abbaye de Pegau, de la ville d'Altenburg].

— K. Friederich, La trouvaille de bractéates de Minsleben. *Jahrbuch d. Numism. Vereins zu Dresden*, IV, 1911 (Dresde, 1912) [Dépôt de 198 pièces des comtes de Wernigerode, etc., enfouies de 1320 à 1340].

— Emil Rzehak, Sur une trouvaille de gros de Prague à Olmutschau près de Blansko. *Zeitschrift des mährischen Landesmuseums*, XI, 1911, f. I.

— Carl-W. Scherer, Trouvaille de deniers de Plock. *Berliner Münzbl.*, 1912, 369-372 [Deniers du XI^e^ siècle de Maastricht, Cologne, Magdebourg, Mayence, Spire, Wurzbourg, Strasbourg, Esslingen, Augsbourg, Constance, Ratisbonne et Bohême et enfin un denier normand, type de Poey d'Avant, pl. II, 1].

— G. Fischer, Trouvaille monétaire dans les environs de Sankt-Georg en Saxe, au cours du siècle dernier. *Korrespondenzblatt des Vereins f. Siebenbürgische Landeskunde*, 1910, XXXIII, n^os^ 6-7.

— X., Frappe de pièces d'une et de deux couronnes. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 17.

— Michel Grazynski, Monnayage polonais du XVI^e^ s. *Wiadomosci num. archeol.*, 1912, 81-83.

— Z. Zakrzewski. Bractéates hébraïques de Pologne. *Wiadomosci numizm.-archeol.*, 1912, 84-85.

— Michel Grazynski, Monnayage polonais de 1545-1555. *Wiadomosci numizm.-archeol.*, 1912, 65-68.

— W. Trutowski, Les noms anciens de quelques valeurs monétaires. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— A. Oreschnikow, L'introduction de la troisième couronne sur l'aigle à deux têtes. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. Ier. 1911.

— W. Trutowski, Gulistan, l'atelier de la horde d'or. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— A. Oreschnikow, Essais sur la numismatique russe à l'époque des tsars. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— S. Tschishow, Un nouveau type de denga du grand-duc Ivan III. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. Ier, 1911. — Une monnaie inédite de l'époque des principautés. *Ibid.* — Une denga du prince Dimitri Jurjewitsch de Galitz. *Ibid.* — Pièces d'argent avec les légendes *zar* et *Gossudar*. *Ibid.* — Un kopek de 1718 avec inscription sur la tranche. — Quels étaient les graveurs des monnaies d'argent de Pierre Ier en 1718 ? *Ibid.* — Le premier papier monnaie d'État en Russie. *Ibid.*

Italie, Espagne, Portugal.

— X., Le système monétaire de l'Italie. *La Gaz. numism.* de Bruxelles, 1911, 137-139.

— A. Cunietti-Cunietti-Gonnet, Quelques variétés de monnaies d'ateliers italiens. *Bollettino di Num.*, 1912, 26-28, fig.

[Déciane, Passerano, Modène, etc.]

— A. Sambon, Gillat d'inféodation de Robert d'Anjou, frappé à Prato, en Toscane. *Rev. num.*, 1912, 276-280, fig.

— Memmo Cagiati, Le monnayage d'Alvito, Amatrice, Aquila, Atri, etc. *Bollettino di Num.*, 1912, 28-34, fig.

— Emilio Bosco, Contrefaçon inédite de l'atelier de Déciane. *Riv. ital. di. Num.*, 1912, 219-220, fig.

— Philip Whiteway, Quelques monnaies de Lucques. *Num. Circular*, 1912, 13601-603.

— Pietro Tribolati, Notes de Numismatique milanaise ; encore le petit *ambrosino* d'or. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 203-208.

— A. Sambon, Monnayage napolitain de Robert d'Anjou (1309-1343). *Riv. ital. di Num.*, 1912, 181-202, fig. [Avec des contrefaçons orientales et italiennes].

— Memmo Cagiati, *Supplemento all' Opera. Le Monete del reame delle due Sicilie*, 1912, nos 5 et 6.

— A.-F. Marchisio, Études sur la Numismatique de la maison de Savoie. *Riv. ital di Num.*, 1912, 221-252, fig. [Documents du XVIIIe s.].

— Alessandro Cortese, Le petit denier et autres variétés de l'atelier de Savone. *Bellettino di Num.*, 1912, 23-25, fig. [m. du XVe siècle].

— G. Donati, Dict. des devises monétaires italiennes. *Bollettino di Num.*, 1910, 153-155 ; 1911, 44-46, 54-57.

— *Giornale numismatico*, 1912, nos 29 à 37.

— Fr. Rühe, *Das Geldwesen Spaniens seit dem Jahre 1772*. Strassburg, 1912, 8°, XII-304 p.

— P. Bordeaux, Monnaies espagnoles contremarquées. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XIV-XVII [Marques d'ateliers espagnols].

— Baptista Queiroz, Matériaux pour une histoire de la Numismatique portugaise. *O Archeologo Português*, XV, 1910, 97-119 [Règne de Jean IV (1640-1659) ; législation relative à l'or et à l'argent.

Orient et Amérique du Nord.

— Eug. Demole, Les collections orientales de Henri Moser à Charlottenfels. *Rev. suisse Num.*, XVII, 334-342 [Elles contiennent des monnaies grecques et des mulsumanes de l'Asie Centrale].

— A. Babut, Monnaies frappées à Omdourman. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1911, XCVIII.

— A. Babut, La fin de la monnaie d'Omdourman (Omme-Dirman, Soudan), sous le Khalife Abd-Allah-et-Taaïschi (1885-1898). La monnaie de cuivre. *Rev. belge Num.*, 1912, 157-168, fig. [L'auteur expose la curieuse histoire d'un monnayage saucé à la fin du XIXe siècle].

— Henry-T. Grogan, Numismatique indo-portugaise, les monnaies d'or de Goa. *Num. Circular*, 1912, 13583-593, fig. [Depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à 1840. L'atelier continua à frapper des pièces d'argent et de cuivre jusqu'en 1869, date de la fermeture].

— J.-A. Decourdemanche, Note sur les anciennes monnaies de l'Inde

dites « punchmarked coins » et sur le système de Manou. *Journal asiatique*, 1912, janvier-février.

— V. de Nas de Tourris, *La réforme monétaire au Siam*. Paris, Larose, 1911, 8°, 165 p.

— H. Börsch, Communication à la Société bavaroise de Numismatique du dollar chinois, émis à Pékin à la fin de 1911. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4950, fig. [Ce dollar, gravé par Hatch, pèse 27 gr. 03 et porte le dragon, des inscriptions chinoises et la marque de valeur *one dollar*].

— Philip Nelson, Le premier monnayage de l'Amérique (1584-1774). *The Connoisseur*, 1911, 238-242, 24 fig. [Depuis la fondation de la Colonie de Virginie par Sir Raleigh jusqu'à la déclaration de l'indépendance].

— Edgar H. Adams, Monnaies d'or émises par des particuliers. *Americain Journal of Num.*, XLV, 1911, 129-152, 173-191, pl. 21, 27 et 28 [Pièces de Moffat, Curtis, Norris, etc. de 1850 à 1853]. — *Ibid.*, t. XLVI, 1912, 1-21, 3 portraits et 2 pl. de monnaies [Émission des maisons Schultz et C°; Dunbar et C°; Wass, Molitor et C°; Kellogg et C°; toutes de San Francisco, entre 1851 et 1855].

— X., Histoire du dollar du commerce. *Mehl's Num. monthly*, 1911, 136-138, fig. [Créé en 1873 pour favoriser le commerce avec l'Orient].

— Nehemiah Vreeland, « Wampum » : les objets remplaçant la monnaie chez les indigènes de l'Amérique du Nord. *The British Num. Journal*, VII, 1910, 341-350, fig. [Monnaie de coquilles, en colliers et tuyaux de diverses longueurs].

— Harry F. Williams, Essai de Catalogue du monnayage de l'or au Mexique, dans l'Amérique centrale et méridionale, depuis l'indépendance des divers états. *Mehl's Num. Monthly*, 1911, 125-135, 147-156, fig. [Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Vénézuela, Guatemala, Costa Rica].

— H. Buchenau, Monnaie d'argent du Yukatan travaillée à la main *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4972, fig.

MÉDAILLES ET PLAQUETTES

— G.-F. Hill, Les médailles italiennes de la collection Salting. *The Burlington Magazine*, octobre 1911.

— J. de Foville, La médaille de Jules-César Varano, seigneur de Camerino. *Rev. Num.*, 1912, 268-275, pl. X et fig. [Œuvre d'Antonio Marescotti].

— Max Bernhart, Médailles du Padouan. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5054-5060, fig.

— A. Blanchet, Médailles françaises chez les Hurons. *Rev. Num.*, 1912, 290.

— Paul Bordeaux, Les plus anciennes médailles d'or des expositions nationales de l'industrie française. *Comité français des Expositions à l'Étranger*, *Bulletin officiel*, 1912, 32-45, 3 pl. en simili.

— Victor Tourneur, *Ministère des Sciences et Arts*, *Bibliothèque royale; Cabinet des Médailles; Catalogue des médailles du royaume de Belgique; Tome Ier (1830-1847)*. Bruxelles [1912], gr. in-8°. LVIII et 256 p., 2 et XXXIV pl., fig. dans le texte (12 frs).

— A. de Witte, Notes sur Jean-Henri Simon, graveur en pierres fines et médailleur bruxellois. *La Gaz. Num.* de Bruxelles, 1912, 1-16 [Œuvres de 1816 à 1833].

— Alphonse de Witte, *La médaille au Salon du Printemps et à l'Exposition d'art religieux*. S. l. n. d., 3 p. 8° [Il s'agit de l'exposition de la médaille à Bruxelles].

— Eduardo Ricciardi, Ordres de chevalerie du royaume des Deux Siciles. *Supplemento* de M. Cagiati, 1912, nos 5-6, p. 15-22, fig. [Ordre de saint Janvier, ordre constantinien de saint Georges, ordre de saint Ferdinand et du Mérite, ordre des Deux Siciles, ordre de saint Georges de la Réunion, ordre de François Ier].

— M. Bernhart, L'Art moderne de la médaille; concours Hilt, à Munich, en 1911. *Kunst und Handwerk* de Munich, 1912, f. 6, 59 fig.

— J.-E. Bennert, Médailles de Bismarck. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4945-46, 4965-71, 4990-5000, 5027-5038.

— Schöppler, Médailles de couvents et de pélerinages de la ville d'Amberg. *Alt-Regensburg*, 1912.

— X., Médailles nouvelles. *Blätter f. Münzfr.*, 5061, fig. [Médaille de l'Exposition industrielle de Munich].

— E. B., Médailles nouvelles. *Berliner Münzbl.*, 1912, 309-310 fig., 378. [Médaille de la famille von Renner de Vienne; Plaquette du Conseiller d'Etat Höfken von Hattigsheim, président de la Œsterrei-

chische Gesellschaft für Münz- und Medaillenkunde ; médaille du centenaire de l'Université de Drontheim ; médailles des médecins Ehrlich et Hata par Konitzky ; médaille de l'Exposition industrielle de Munich].

— A. Friedrich, Plaquettes de Karl von Feistmantel et de Baumeister. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 41.

— J. Bohdan, Médaille magique ou talismanique. *Wiadomosci num.-arch.*, 1912, 101-103.

— W. Trutowski, Une médaille d'argent du temps des tsars Ivan et Pierre Alexejewitsch. *Numismatitscheski Shornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— S. Tschishow, Deux médailles de la Monnaie de Paris avec les portraits de Pierre le Grand et d'Alexandre Ier. *Numismatitscheski Shornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— A. Oreschnikow, La médaille relative à la bataille de Poltawa et la plaquette relative à Gogol. *Numismatitscheski Shornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— A. Oreschnikow, Médaille pour le centenaire de l'Université de Moscou. *Numismatitscheski Shornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

– N. Petrow, Une médaille d'or de la Moldavie. *Numismatitscheski Shornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— C. W., Notes sur des médailles et décorations de guerres. *Num. Circular*, 1911, 13252-255 ; 1912, 13318-321, fig. ; 13384-387 ; 1912, 13511-517, fig.

— C. W., Notes sur les médailles de guerre ; médaille avec chaîne pour la Campagne ashantie de 1900. *Num. Circular*, 1912, 13666, fig.

— Storer, Médailles et jetons relatifs à la médecine. *American Journal of Numism.*, t. XLV, 1911, 27-30, 68-69, 158-160, 290-202 t. XLVI, 1912, 24-26.

JETONS ET MÉREAUX

— L. de Vesly, Jetons de Rouen et divers. *Bull. Commission des Antiq. de la Seine-Inférieure*, t. XV, 1911, 312, 324, 420.

— A. Blanchet, Jetons frappés à Rouen et Paris, en 1714. *Rev. Num.*, 1912, 280-281.

— Régis Crégut, Les jetons des évêques de Clermont. *Bullet. hist.*

et scient. de l'Auvergne, 1911, 263-266, 2 pl. en simili [Pièces des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles].

— Edmond des Robert, Un pseudo-jeton à l'effigie de saint Michel. *Bull. Soc. d'archéol. lorraine*, 1911, n° 10.

— C. Côte et Blanchet, Jetons lyonnais du XVIII^e^ siècle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XXVI.

— A. Blanchet, jetons de Jean de Tevalle. *Procès-verb. Soc. Num.* 1912, XXVII.

— Alb. Visart de Bocarmé, Jetons de la ville de Bruges. *Rev. belge de Num.*, 1911, 375-396; 1912, 53-77, 169-185, pl. II et III, V à VII [Description et documents, XVII^e^ s.].

— A. de Witte, Jeton de la Chambre des Comptes de Braban, *Rev. belge Num.*, 1912, 256 [Appartient à la période entre 1460 et 1470].

— A. Blanchet, Méreau de plomb de Besançon. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XVI.

— A. Blanchet, Méreaux protestants français. *Rev. Num.*, 1912, 291 [Pièces portant un cœur et une colombe].

— A. Blanchet, Laissez-passer en argent des monnayeurs de Montélimar. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XX, fig.

— A. Besançon, Les méreaux de N.-D. des Marais de Villefranche. *Bul. Soc. sc. et arts de Beaujolais*, 1911, 2^e^ sem.

— J. Drouet, Méreau du chapitre de la cathédrale de Rouen, *Bull. Commission des Antiq. de la Seine-Inférieure*, t. XV, 1911, 405-406 [Pièces gravées par Antoine Regnault en 1596].

— F. Wiegand, Méreau de cène de la communauté française de l'église réformée d'Erlangen. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4989 [Pièce avec cœur et colombe, du XVII^e^ siècle].

— P. Bordeaux, Plomb d'arpenteur du XVII^e^ siècle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XXXIII-XXXVI, fig.

— H. Buchenau, Méreaux de Mulhouse. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4990 [Documents et marques du XV^e^ s.].

— J. Ebner, Un méreau d'octroi d'Helfenstein. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 4971-72 [Document du XV^e^ siècle concernant des pièces portant un éléphant].

— F. Willson Yeates, Méreaux du XIXe s., contremarqués Balfron (Stirlingshire). *Num. Circular*, 1912, 13519, fig.

— Jean Justice, Essai d'un dictionnaire descriptif général des méreaux belges. *La Gaz. numism.* de Bruxelles, 1911, 92-120.

— Fréd. Alvin, Méreaux variés et inédits des brasseries anversoises du XVIe siècle. *La Gaz. numism.* de Bruxelles, 1911, 120-126, fig. [Méreaux de brasseries].

QUESTIONS DIVERSES

— *Numismatitscheski Sbornik*, tome Ier, 1911, VII-714 p., 24 pl., 1 carte et 181 fig. dans le texte. Contient de nombreux travaux de numismatique grecque, byzantine et russe.

— W. Trutowski, La technique de la frappe monétaire sur les miniatures russes du XVIe siècle. *Numismatitscheski Sbornik* de Moscou, t. Ier, 1911.

— Trenkner, L'emploi du nickel comme métal monétaire. *Berliner Münzbl.*, 1912, 372-375.

— A. Blanchet, Note sur la transmutation des métaux. *Rev. Num.*, 1912, 288-289.

— X., Cuivre et alliages de ce métal dans les temps primitifs. *Num. Circular*, 1912, 13658-66.

— Ch. Dangibeaud, Le médaillier municipal de Saintes. *Recueil de la Soc. d'archéol. de Saintes et de la Charente-Inférieure*, 1911, janvier-avril.

— Giovanni Pansa, Un décret de Ferdinand Ier d'Aragon pour la conservation des trésors monétaires. *Supplemento de Cagiati*, 1912, nos 5-6, p. 24-25.

— J. Leite de Vasconcellos, Sommaire des cours de Numismatique de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne de 1899 à 1910. *O Archeologo Português*, XV, 1910, 333-336.

— A. Cooper Pritchard, Système proposé pour numéroter les pièces dans un musée. *Num. Circular*, 1912, 13599.

— Fédération des Sociétés numismatiques de l'Allemagne et de l'Autriche. *Berliner Münzbl.*, 1912, 310-312, 330-333, 350-353, 380; 384. [Berlin; Francfort-s.-Mein; Hanovre; Société pour la science de la monnaie et de la médaille à Vienne; Munich; Nuremberg-Posen; Hambourg; Stuttgart; Halle].

— Sociétés numismatiques allemandes. *Blätter f. Münzfr.*, 1911, 4902 ; 1912, 4928, 4973, 5002, 5062 [Munich, Dresde, Leipzig, Hambourg, Hanovre].

— Procès-verbaux de la Soc. royale de Numismatique de Belgique. *Rev. belge Num.*, 1912, 372-388.

— Actes de la Société italienne de Numismatique. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 291-296.

— Sociétés nnmismatiques anglaises. *Num. Circular*, 1912, 13458, 13528, 13607 [Société royale de Londres ; British Numismatic Society ; Société numismatique du Yorkshire].

— A, de Witte, Notice nécrologique sur Charles-Édouard van den Broeck. *Rev. belge Num.*, 1912, 338-347, avec bibliographie.

ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MONNAIES INÉDITES OU PEU CONNUES DU MÉDAILLIER DE SAINTE-ANNE-DE-JÉRUSALEM

Pl. XIII.

Le médaillier des Pères Blancs de Sainte-Anne-de-Jérusalem renferme environ 4.000 monnaies phéniciennes, grecques, romaines ou arabes, dont 290 monnaies juives, formant 210 variétés. Les premières ont plus d'intérêt par la beauté des types, la variété et le fini des détails, la perfection de la frappe ; les autres sont éloquentes pour ceux qui habitent la Ville Sainte, elles redisent à qui veut les parcourir l'esprit religieux et le patriotisme du peuple juif, comme aussi la ruine de ses espérances. Voici quelques spécimens inédits de cette collection.

I. MONNAIES SYRIENNES ET ARABES

DORA (Phénicie)

N° 1. — *Autonome datée*. Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux relevés ; elle a des boucles d'oreilles et un voile qui lui couvre la nuque. Grènetis au pourtour.

℟. ΔΩΡΙΤ[Ω]Ν, à droite, en légende circulaire. Astarté tourelée, debout de face, regardant à gauche. Elle est vêtue

d'un chiton talaire qui, laissant à découvert les bras et les épaules, couvre le tronc et les membres inférieurs.

De la main droite, elle tient un mât muni de sa voile, et porte sur le bras gauche une corne d'abondance.

Dans le champ, à gauche, en une ligne horizontale : ΡΛ (l'an 130). Grènetis.

Je crois cette date inédite puisque je ne la trouve mentionnée ni dans le Catalogue de la Bibliothèque nationale par M. Babelon, ni dans le Recueil du Dr Rouvier [1].

Æ. 17 mill. Chalque. 5 gr. 16. (*Pl. XIII, 1*).

D'Hadrien, me semble-t-il, on n'a publié que deux monnaies au revers de Zeus, frappées à Dora ; d'Antonin le Pieux, qu'une seule, au revers d'Astarté. En voici deux autres, peut-être inédites : l'une d'Hadrien, au revers d'Astarté ; l'autre d'Antonin, au revers de Zeus, mais portant toutes deux des dates connues : ΠΡ et CS.

N° 2. — *Hadrien*. ΑΥΤ·ΤΡΑ·ΑΔΡΙΑΝΩ (*sic*) ΚΑΙ. Buste lauré et cuirassé d'Hadrien, à droite.

℟. ΔΩΡΙΤΩΝ, à droite ; ΠΡ (an 180), à gauche, en légende circulaire.

Même type d'Astarté qu'au n° 1, sauf que la déesse a les épaules recouvertes par son chiton [2] ; ses cheveux sont ramenés en un fort chignon derrière la tête et elle porte un péplos, qui est rejeté sur le bras gauche.

Æ. 18 mill. Chalque. 6 gr. 10. (*Pl. XIII, 2.*)

N° 3. — *Antonin le Pieux*. ...ϹΕΒ·Κ·ΑΔΡ·Α/ΝΤ... Buste lauré d'Antonin le Pieux, à droite, la poitrine recouverte du paludamentum.

℟. ΔΩΡ·ΙΕΡ·ΑϹ..... à gauche. Tête laurée de Zeus, à

1. *Journal international d'archéologie numismatique*, t. IV, 1901, 2e fasc.
2. C'est à tort que le dessin de la planche représente un buste nu.

droite ; devant, un aplustre. Sous le cou, la date : ϵ·CS (an 206). Grènetis au pourtour.

Æ. 23 mill. Dichalque. 8 gr. 80. (*Pl. XIII, 3.*)

BRONZES NABATÉENS

N° 1. — Tête diadémée, à droite ; cheveux longs et bouclés retombant sur la nuque. Devant, le signe ⊙ ; derrière, un ה nabatéen. Grènetis.

℟. *20* שנת, *l'an 20*, à droite (le mot et le nombre sont séparés par un ה couché). Déesse debout à gauche, vêtue d'une longue robe, coiffée d'une sorte de bonnet pointu, les cheveux ramenés en une tresse qui descend le long du corps et se termine devant par une bandelette (?) ayant la forme d'un serpent. Sur le dos, descendant du cou, une ou deux autres bandelettes (?) serrées à la taille par une ceinture. Elle a la main droite levée dans le geste de la salutation, et, à considérer la position des pieds, elle paraît être en mouvement de vol. Dans le champ, à droite, un ה nabatéen ; à gauche, le signe O, et au bas, presque sur le bord, deux traits formant peut-être une lettre.

Æ. 19 mill. Chalque. 5 gr. 95. (*Pl. XIII, 4.*)

A quel roi classer ce joli bronze qui ne porte pas trace de nom ? On n'y voit pas de marque de valeur. Il faut donc, pour essayer un classement, faire intervenir d'autres éléments de critique : la date, le type, le poids.

La date, si je l'ai bien lue, écarte un certain nombre de rois. D'après le tableau des rois de Nabatène, proposé par M. Dussaud dans le *Florilegium* [1], cinq rois ont régné au moins vingt ans : Arétas III (87-62), Obodas IV (30-9), Arétas IV (9 av. J.-C. à 40 ap. J.-C.), Malichus II (vers 40

1. *Florilegium Melchior de Vogüé*, 1909, p. 212.

à 75), Rabbel II (75-101). Or les monnaies d'Arétas III, celles du moins qu'on a recueillies et publiées, portent des légendes grecques.

D'autre part, le type diadémé, gravé sur le bronze, n'offre pas les traits de Malichus II ou de Rabbel II. J'ajouterai que le poids marque une bonne époque et ne permet pas de reporter ce bronze à une période si basse. Restent donc Obodas IV et Arétas IV. Entre ces deux princes, je ne crois pas devoir hésiter davantage. En effet, on ne retrouve pas dans le type du droit les traits fins et délicats qui caractérisent Arétas IV. De plus, les chalques frappés par ce dernier — j'en juge par ceux que possède le musée de Sainte-Anne — ne dépassent pas 4 grammes. L'ouvrage de M. Dussaud sur la *Numismatique des rois de Nabatène* mentionne bien un chalque de 5 gr. 35, mais ce bronze porte la marque de valeur : חץ כסף qui en fait une demi-obole. Enfin les chalques d'Arétas IV, publiés jusqu'à présent, à l'exception de deux, présentent un buste lauré. Voilà pourquoi il me semble que ce n'est pas trop s'écarter de la vérité que d'attribuer, pour le moment, à Obodas IV, le bronze que je présente. Au reste, le type du droit me paraît offrir assez de ressemblance avec les nos 11 et 12 de la planche I de l'ouvrage de M. Dussaud.

N° 2. — Surfrappé. Sur le premier type on ne distingue qu'un ה derrière la tête. Sur la surfrappe, à gauche, plusieurs restes de lettres qui doivent appartenir au groupe נבטו ; à gauche, les deux premières lettres du mot année שנ[ת].

℟. A gauche, on peut distinguer assez sûrement le nom d'Obodas, עבדת ; à droite, tout à fait sur le bord et coupée par le milieu, la légende שנת. Ce mot (*année*) et le nombre sont, comme sur le n° 1, séparés par un ה nabatéen. Le

chiffre de l'année étant coupé, il est difficile de l'indiquer; ce peut être aussi bien un 5 qu'un 20. C'est plutôt ce dernier chiffre, car il est extrêmement probable que cette pièce surfrappée complète la précédente. La figure surfrappée sur le n° 2 me paraît bien la base de la figure du revers du n° 1, avec cette différence qu'elle a dû être imprimée avec un coin différent, car les pieds de la figure, les lettres et quelques autres menus détails n'occupent pas exactement la même place sur les deux exemplaires. Ces observations nous portent à admettre sur le côté gauche du revers du n° 1 une légende effacée dont la présence est confirmée par les deux petits traits que j'ai signalés. La légende complète pourrait être : *20* עבדת מלך נבטו שנת, *Obodas, roi de Nabatène, l'an 20.*

On voit que les hypothèses relatives à ces deux exemplaires intéressants fournissent une conclusion analogue. C'est bien à Obodas IV qu'il faut attribuer ces bronzes, et j'espère que des pièces complètes viendront confirmer cette attribution.

Ce chalque a 17 mill. de diamètre et pèse 3 gr. 52.

N° 3. — Tête laurée d'Arétas IV, à droite.

℟. חרתת, « Arétas », en une ligne horizontale, dans une couronne de laurier.

Æ. 13 mill. Hémi-chalque. 1 gr. 70. Inédite.

N° 4. — Même droit. Devant, l'amorce d'un ה. Grènetis au pourtour.

℟. Deux cornes d'abondance diadémées, en sautoir, séparées par la lettre ה, abréviation de חרתת. Grènetis au pourtour.

Æ. 13 mill. Hémi-chalque. 2 gr. 15.

Sur l'exemplaire qu'a publié M. Dussaud (*Numismatique*

des rois de Nabatène, p. 43, n° 55), on aperçoit la partie supérieure des lettres פץ ; sur celui-ci, qui est de très bonne conservation, on ne voit aucune lettre.

N° 5. — Même droit. Derrière, un ח. Grènetis. Le coin a porté à côté. En haut, une cassure.

℟. Même revers. Entre les cornes d'abondance, un ח. Dans le champ, à droite et à gauche : ח-ח.

Æ. 12 mill. Hémi-chalque. 1 gr. 15. Inédit.

N° 6. — Même droit que le n° 3. Grènetis.

℟. Même revers. Entre les cornes d'abondance, le signe O ; dans le champ, à droite et à gauche : ח-ח. Grènetis. Deux exemplaires de frappe différente.

Æ. 13 et 15 mill. 1 gr. 12 et 1 gr. 92. Hémi-chalques. Inédits. (*Pl. XIII, 5.*)

II. MONNAIES JUIVES

ALEXANDRE JANNÉE (105-78 av. J.-C.).

N° 1. — Monnaie incuse qu'il faut évidemment attribuer à une erreur de fabrication qu'on rencontre si fréquemment dans les monnaies de la République romaine. Le type en est banal ; je le signale à titre de curiosité.

יהונתן המלך « le roi Jehonathan » en légende circulaire entre les 8 rayons d'une étoile.

℟. Même légende et même étoile, mais en creux, et un peu à côté.

Æ. 15 mill. Hémi-chalque. 2 gr. 70.

N° 2. — ΒΑΣΙ[ΛΕΩΣ], à gauche ; [Α]ΛΕΞΑΝΔΟΥ (*sic*), à droite, en légende circulaire. Ancre. Grènetis.

℞. Étoile dont une partie des rayons est coupée par la légende : ΒΑΣΙΛΕΩ[Σ] et un grènetis. A gauche, entre le 3e et le 4e rayon, un ה.

Æ. 15 mill. Dilepton. 1 gr. 70. Ce type provient évidemment d'une surfrappe d'un bronze connu d'Alexandre Jannée.

ANTIGONE (40-37 av. J.-C.)

N° 3. — מתתיה כהן pour תתי/הכ. « Mattathias le grand prêtre », en deux lignes horizontales dans une couronne d'olivier. Grènetis au pourtour.

℞. Deux cornes d'abondance séparées par un épi. Grènetis au pourtour.

Æ. 12 mill. Dilepton. 1 gr. 70. Type inédit.

N° 4. — ΒΑΣΙΛΣΩ[Σ] (*sic*) en légende circulaire de droite à gauche. — Chandelier à 7 branches. Le coin a porté à côté et, dans la légende, l'artiste a gravé un Σ au lieu d'un Ε.

℞. 𐤉𐤄𐤃𐤉 avec quelques points de grènetis, suivant une disposition légèrement circulaire. (*Pl. XIII, 6.*)

Voici comment j'interpréterais ces quatre lettres : la première et la dernière sont régulières ; la deuxième à droite me semble un 𐤍 rétrograde ; la troisième un 𐤆 mal formé. Le 𐤉 et le 𐤍 seraient les deux dernières lettres du mot 𐤍𐤒𐤍 ; le 𐤆 et le second 𐤉, les premières lettres du mot 𐤆𐤉𐤒𐤕𐤒𐤆𐤒. Nous aurions ainsi : כהן חיהודים « Prêtre des Juifs ». Cela cadrerait assez bien, semble-t-il, avec les titres que porte Antigone sur ses grands bronzes : celui de « roi » au droit, en légende grecque ; celui de « Grand prêtre des Juifs » au revers, en légende hébraïque.

Quoi qu'il en soit, la forme irrégulière, la légende du revers, porteraient à croire que cette monnaie est incom-

plète. Je ne pense pas qu'on puisse y ajouter grand' chose, car la légende du droit, bien que frappée à côté, est entière. De plus, la légende hébraïque du revers, prolongée, donnerait à cette monnaie des dimensions que son peu d'épaisseur ne saurait admettre.

SIMON BAR COCHBA

Deuxième révolte juive (132-135 ap. J.-C.).

Ces dernières années, les paysans de Bittir (l'ancienne Bittar) ont fouillé en tous sens, mais trop superficiellement et sans ordre, le sommet de la montagne, appelé encore aujourd'hui « Khirbet el Yahoud », « ruines des Juifs », où s'élevait la forteresse de Bar Cochba. Au lieu des trésors qu'ils espéraient découvrir, ils n'ont rencontré que quelques vases, des *molæ asinariæ*, de petits moulins à bras, des armes... et un certain nombre de monnaies d'argent et de bronze. Toutes les monnaies d'argent sont des sicles ou des deniers romains surfrappés de la deuxième révolte. On n'y a trouvé aucun des sicles ou demi-sicles attribués communément aujourd'hui à Simon Machabée. C'est du moins ce que m'ont affirmé les paysans à qui je montrais des dessins de sicles de Simon Machabée et de Bar Cochba. Personne n'avait rencontré les sicles et demi-sicles à la coupe et au lis ; tous s'accordaient à reconnaître les sicles et deniers surfrappés de Bar Cochba. Serait-ce une indication que les sicles et demi-sicles à la coupe et au lis appartiennent réellement à Simon Machabée ? Je suis porté à le croire, persuadé que d'autres trouvailles la confirmeront. Quoi qu'il en soit, je réussis à me procurer deux bronzes très intéressants et à prendre l'empreinte d'un troisième, pour lequel on me demandait 200 francs ; celui

que je décris au n° 7. Je n'hésite pas à les classer tous trois à la deuxième révolte sous Hadrien. Peut-être n'apporteront-ils pas des arguments nouveaux à la théorie de L. Hamburger, qui attribue à la deuxième révolte les monnaies d'argent et de bronze portant les noms d'Éléazar et de Simon ; du moins ils la confirmeront et la compléteront.

N° 5. — Dans deux articles de la *Zeitschrift für Numismatik* (années 1873 et 1877), Merzbacher publiait un bronze faisant partie de la collection Wigan et portant, au droit, une palme dans une couronne, avec la légende : ... שמעון נשיא « Simon, prince... » ; au revers, une lyre à cinq cordes, avec la portion de légende : ישראל.. « Israël ». Cet auteur proposait ingénieusement de compléter la légende du revers par l'addition des lettres ש׳ב׳לחר « l'an II de la délivrance (d'Israël) ». Il insinuait par là que sur les monnaies de l'an II aussi bien que sur celles de l'an I, on gravait le titre de Nasi « prince » ; par suite, que les monnaies portant les légendes « Simon, prince d'Israël » « Première année de la délivrance d'Israël », devaient être classées non à la première révolte, sous Vespasien, mais à la seconde, sous Hadrien. Madden, qui les attribuait à un Simon « Nasi » de la première révolte, déclara ne vouloir y souscrire que si on lui apportait non pas une supposition, mais une preuve solide, fondée sur un exemplaire bien conservé et parfaitement lisible. « But this suggestion cannot be accepted without the positive proof afforded by a well-preserved and legible specimen [1]. » En attendant il continua de classer cette monnaie à la première révolte. Or, en 1892, L. Hamburger apportait la preuve désirée en publiant, dans la belle étude qu'il a consacrée aux monnaies des révoltes juives, une monnaie hybride répondant de tous

1. Madden, *Coins of the Jews*, 1881, pages 205 et 206.

points à l'exemplaire de Merzbacher, et portant ש.ב : l'an II [1].

Cette preuve, je voudrais la confirmer par la simple description de l'exemplaire suivant. Il n'est pas hybride et a, sur celui de Hamburger, l'avantage d'avoir des légendes complètes. Je dois ajouter cependant que l'exemplaire de Hamburger prouve plus, car, portant primitivement les légendes : שמעון/לחרות ירושלם, il établit la contemporanéité des trois séries de bronzes à la lyre.

A) שמעון.נשיא.ישראל « Simon, prince d'Israël », en légende circulaire autour d'une couronne renfermant une palme. Grènetis.

R'. ש.ב.לחר.ישאל « l'an II de la délivrance d'Israël », en légende circulaire. Lyre à quatre cordes.

La lyre de l'exemplaire de Hamburger a cinq cordes ; les ש sont anguleux, ceux de l'exemplaire de Hamburger, arrondis ; enfin le graveur juif a écrit ישאל au lieu de ישראל.

Æ. 22 mill. Chalque. 6 gr. (*Pl. XIII, 7.*)

N° 6. — שמע pour שבעון « Simon », à droite et à gauche d'un palmier, chargé de deux régimes de dattes.

R'. שנת·אחת·לגאלת·ישראל « I^re^ année de la rédemption d'Israël », en légende circulaire. Feuille de vigne avec pétiole.

Æ. 25 mill. Dichalque. 12 gr. 80. (*Pl. XIII, 8.*)

Dans l'exemplaire que publia Hamburger [2], l'ע est à gauche ; sur celui-ci, il est à droite. C'est donc une variété de ce bronze très rare qui fournit à Hamburger le lien « Bindeglied » unissant à une même époque (la deuxième révolte) tous les bronzes au palmier, portant les noms de

1. L. Hamburger, *Münzprägungen während des letzten Aufstandes der Israeliten gegen Rom*, p. 280.
2. L. Hamburger, *Münzprägungen...*, p. 281-282, planche II-A.

Simon Nasi et d'Éléazar avec la légende « Ire année de la Rédemption d'Israël ».

Il est acquis désormais que l'on gravait le nom de Simon en abrégé aussi bien sur les monnaies de la première année que sur celles de l'an II. Que conclure, sinon qu'elles appartiennent à la même époque, au même individu ? D'autant plus que si l'on juxtapose un certain nombre de ces bronzes, qu'ils soient ou non datés de la première année ou de l'an II, qu'ils portent les noms de Simon Nasi ou simplement de Simon, on trouve une similitude parfaite de style, de taille, de poids... Tout au plus aperçoit-on de légères différences qui prouvent simplement un coin différent.

N° 7. — ירו/שלם « Jérusalem » en deux lignes horizontales au centre d'une couronne d'olivier. Grènetis au pourtour.

℟. שנת אחת לגא[לת]ישראל « Ire année de la rédemption d'Israël » en légende circulaire. Vase à deux anses et à panse cannelée. Grènetis au pourtour.

Æ. 32 mill. 19 gr. 18. (*Pl. XIII, 9.*)

On n'a publié, je crois, que quatre de ces magnifiques bronzes : celui de la Bibliothèque Nationale et celui du British Museum, avec les légendes « Simon, prince d'Israël », « Ire année de la rédemption d'Israël » ; celui du cabinet de Berlin, avec les légendes « Simon », « l'an II de la délivrance d'Israël » ; enfin celui de l'Université de Leipzig avec les légendes « Jérusalem », « l'an II de la délivrance d'Israël ». C'est donc une cinquième variété que je présente, et il me semble qu'elle n'est pas sans intérêt. Elle prouve en effet que, la première année aussi bien que la seconde, on gravait des bronzes comme des monnaies d'argent, avec la légende : ירושלם. Elle prouve encore que les types de la première année sont identiques à ceux de l'an II. Quelle différence, en effet, entre ce grand bronze et celui de l'Uni-

versité de Leipzig, sinon une différence d'année ? L'un a été gravé la première année ; l'autre, l'an II.

Par suite, on ne saurait les séparer, attribuer l'un à la première révolte, sous Vespasien, l'autre à la seconde, sous Hadrien.

Au reste les découvertes récentes ne font que confirmer, pour les bronzes comme pour les monnaies d'argent, ce que Saulcy écrivait déjà en 1864 et 1865 dans la *Revue numismatique* : « Comment ne pas donner la même origine à des monnaies identiques, je le répète, de style, de taille, de fabrique, et cela pour la seule raison que les uns ont été frappés sur des flans neufs, et les autres sur des flans déjà empreints de types étrangers, surtout quand entre l'émission de celles que l'on considère comme les plus anciennes et l'émission des dernières, il s'est écoulé soixante-cinq ans au moins. » « Connaissez-vous un seul exemple d'une numismatique quelconque qui, après avoir subi une éclipse continue de soixante-cinq ans, se reproduit avec une identité telle, à tous les points de vue, sans en excepter un seul, qu'il soit à priori impossible de discerner les produits des deux fabrications que plus d'un demi-siècle sépare [1] ? »

ÆLIA CAPITOLINA

N° 8. — *Diadumémien* (217-218). DIADVMENIANVS·C·. Buste de Diadumémien, à droite, la tête nue, la poitrine recouverte du paludamentum. Grènetis au pourtour.

℟. COL·AEL·CAP·COMM·[P]F· en légende circulaire. Dionysos nu, debout de face, regardant à gauche. Il tient de la main droite un canthare et s'appuie de la gauche sur un long thyrse. A ses pieds, une panthère assise.

Æ. 16 mill. Chalque. 4 gr. 20. (*Pl. XIII, 10.*)

1. Cité par Madden, *Coins of the Jews*, p. 195.

Alexandre Sévère (222-235). — A la page 103 de sa *Numismatique de Terre Sainte*, Sauley mentionne, d'après le catalogue Rollin et Feuardent, une monnaie d'Alexandre Sévère au revers de Sérapis, et ajoute que « nulle part ailleurs il n'est fait mention d'une monnaie de cet empereur frappée par la colonie Ælia Capitolina ». A la page 105, il en donne la raison : « L'existence des pièces d'Uranius Antoninus, dit-il, paraît expliquer la grande rareté des monnaies d'Alexandre Sévère, frappées à Jérusalem. » Il est douteux que cette raison, reproduite par Madden [1], ait quelque valeur, car les exemplaires où l'on a voulu voir Uranius Antoninus, prince dont la domination était localisée à Émèse, pourraient bien être des Élagabale [2]. Voici du reste plusieurs monnaies que j'eus la bonne fortune d'acquérir l'an dernier, et qui appartiennent à Alexandre Sévère. Les types, à part certains détails, sont connus.

N° 9. — ....A·SEV·ALEXANDR... Buste lauré d'Alexandre Sévère à droite, la poitrine recouverte du paludamentum.

℟. ...A·C·C., en haut ; P·F à droite, en légende circulaire (c'est-à-dire : *Colonia Aelia Capitolina Commodiana, pia Felix*). Astarté tourelée, vêtue d'un chiton court serré à la taille, debout à gauche, le pied droit sur une proue de navire. Sur la main droite étendue, elle porte la tête d'Osiris, et, de la gauche, s'appuie sur sa haste. Devant elle, une aigle légionnaire plantée en terre ; à ses pieds, un grand vase (ou autel). Grènetis.

Æ. 22 mill. Dichalque. 8 gr. 30. (*Pl. XIII, 11.*)

N° 10. — ....ALEXANDER·AV.. Même droit. Grènetis au pourtour.

1. *Coins of the Jews*, p. 271.

2. Voy., sur cette question, A. Dieudonné, *Mélanges numismatiques*, 1909, p. 238 et 239.

℟. COL·AE[L]·CA[P].....P·F en légende circulaire. Tyché tourelée, demi-nue, le péplos ramené autour des jambes, assise à gauche sur un siège à large dossier, la jambe gauche étendue, la droite repliée en arrière. Elle porte sur le bras gauche une corne d'abondance, et de la main droite, tendue en avant, tient une patère, au-dessus de laquelle on aperçoit une aigle légionnaire sans hampe.

A l'exergue, un gros trait droit, un autel sans doute. Grènetis au pourtour.

Æ. 21 mill. Chalque. Variété avec ALEXAND·AVG, et buste lauré et cuirassé.

N° 11. — *Uranius Antoninus*, ou *Élagabale* ...M·T·ANTONINVS. Buste lauré d'Uranius Antoninus ou Élagabale, à droite, la poitrine recouverte du paludamentum.

℟. COL·A·C·C.... en haut, en légende circulaire. Le bétyle d'Émèse (le dieu Élagabale), entouré d'un cercle de grènetis et placé sur un quadrige de face, dont les chevaux sont au repos. Devant le bétyle, un aigle éployé. A l'exergue, traits ondulés. Grènetis.

Æ. 23 mill. Dichalque. 9 gr. 10.

N° 12. — IMP.....[A]NTᵒNINVS. Buste lauré et cuirassé, à droite.

℟. COL·AELIA·CAP..... en légende circulaire. Même revers qu'au n° précédent, sauf que le bétyle n'est pas renfermé dans un cadre de grènetis et que la tête des troisième et quatrième chevaux du quadrige est surmontée d'un ornement : ♁.

Æ. 23 mill. Dichalque. 7 gr. 70. Variété inédite. (*Pl. XIII, 12.*)

N° 13. — *Trajan Dèce* (249-251). IMP·C·MESS·Q.... Buste lauré et cuirassé de Trajan-Dèce, à droite.

℟. COL·AEL·/CAP·COM·P·F en légende circulaire. Même type de Tyché qu'au n° 10, mais ici la déesse paraît coiffée du modius, et l'aigle légionnaire est absente.

Æ. 23 mill. Dichalque. 9 gr. 20. Inédite.

Hérennius Étruscus. — Il faut croire que les monnaies d'Hérennius, frappées par l'atelier d'Ælia Capitolina, sont assez rares, puisque Madden, après de Saulcy, n'en mentionne que deux. Encore appartiennent-elles tout à la fois à Hérennius et à son frère Hostilien, dont elles portent les bustes accolés. Or, ces dernières années, des marchands de Jérusalem m'en apportèrent trois appartenant exclusivement à Hérennius. Les deux premières présentent des types banaux, la troisième offre un intérêt tout spécial, car elle rappelle manifestement le souvenir de la X^e^ légion *fretensis*.

N° 14. — ...H·Q·DECIV·ET..... Buste radié d'Hérennius Étruscus, à droite, la poitrine recouverte du paludamentum.

℟. COL·AEL·CA... à gauche. Jupiter, demi-nu, la chlamyde autour des reins, debout à droite. Il s'appuie de la main droite sur sa haste et tient de la gauche un objet invisible (patère ?). Grènetis.

Æ. 26 mill. Dichalque. 11 gr. 70.

N° 15. — ..... CIV·ETRVSCVS (légende très lisible, mais sans aucun relief, en sorte qu'il est impossible de la saisir au moulage).

Même droit.

℟. COMM (pour COMMODIANA), à l'exergue.

La première partie de la légende est fruste. Louve à droite, allaitant Rémus et Romulus. Au-dessus, aigle légionnaire et vexillum. Deux exemplaires en mauvais état.

Æ. 24 et 27 mill. Dichalques. 12 gr. 20 et 15 gr. 20.

N° 16/..H·Q·D[ECIVS·ETRVSCVS]·AV.. Même droit.

℟. COL·A[EL·CAP·COM]M·P·F., en légende circulaire. Sanglier à droite, en défense. Au-dessus, une aigle légionnaire et un vexillum, au centre duquel on aperçoit une couronne. Grènetis.

Æ. 25 mill. Dichalque. 14 gr. 25.

Bien que la légende soit en partie effacée, je crois pouvoir attribuer sans crainte cette monnaie à Ælia-Capitolina. En effet, outre que les lettres A de AEL et Ṁ de COMM. peuvent encore se lire, les dernières lettres de la légende P·F(PIA·FELIX) ne peuvent s'appliquer qu'à Ælia Capitolina. Elles figurent sans doute sur les monnaies de Césarée de Palestine, mais dans le corps, et non à la fin des légendes.

De plus l'aigle légionnaire, telle qu'elle est gravée sur cette monnaie, peut être considérée au même titre que le « diota », comme caractérisant les monnaies d'Ælia Capitolina, du moins à partir d'Élagabale. On la rencontre, de fait, très fréquemment sur les bronzes de cette époque.

Enfin le type du sanglier en défense reproduit sûrement l'insigne de la X^e^ légion *fretensis* qui joua un si grand rôle dans les révoltes juives et eut une part importante dans la fondation de la colonie. Nous le savons par les estampilles et les contremarques qu'elle apposa sur des tuiles et des monnaies impériales [1].

Il est à regretter que, la partie supérieure de la pièce étant usée, on ne puisse lire les initiales de la X^e^ légion : L·X·F., gravées sans doute sur le vexillum.

Nous sommes donc en présence d'une monnaie d'Ælia Capitolina rappelant, à ne pouvoir s'y méprendre, le souvenir de la X^e^ légion *fretensis*. Ceci posé, on peut se

1. *Revue biblique*, 1900, p. 101. — *Numismatique de Terre Sainte*, p. 83. — *Dict. des antiq. gr. et rom.* de Davemberg et Saglio, au mot *Légion*.

demander si en 251, époque où Hérennius fut nommé Auguste par son père Trajan-Dèce, la Xe légion n'avait pas encore son camp, et par suite, son préfet à Ælia-Capitolina. La réponse, à mon avis, ne fait pas de doute : en 251, la Xe légion était encore campée à Jérusalem. Car quelle autre explication donner de la frappe de cette monnaie par l'atelier d'Ælia Capitolina ? Remarquons que la date 251 est précise, car Hérennius fut créé Auguste, et mourut cette année-là même.

Allons plus loin. En 70, la Xe légion *fretensis* était au siège de Jérusalem ; en 133, elle aidait Jules Sévère à réprimer la révolte de Bar Cochba et formait le premier noyau de la colonie à fonder ; elle était encore là sous Septime-Sévère (193-211), comme en témoigne l'aqueduc de Jérusalem, sur lequel le R. P. Germer-Durand relevait, en 1901, les noms de plusieurs de ses centurions avec une date : COS I CLEMENT (soit 195 après J.-C.) [1]. D'autre part, au temps de la *Notitia dignitatum*, c'est-à-dire vers le IVe siècle, son camp était à Élath (Arabie). Entre ces deux dates extrêmes, 195 et le IVe siècle environ, nous ne savons rien de précis — ou du moins rien n'a été publié, que je sache, — sur l'année qui vit transférer de Jérusalem à Élath le camp de la Xe légion. La date, fournie par la monnaie que je présente, donnerait-elle une indication à ce sujet ? On pourrait le conclure de la monnaie décrite au n° 15. Elle aussi — l'aigle légionnaire et le vexillum l'attestent — a été frappée à la même époque par l'atelier d'Ælia Capitolina en l'honneur d'une légion qui pourrait avoir remplacé la Xe *fretensis*, car, si l'empire était alors en guerre avec Kniva, roi des Goths, la Judée était en paix, et il n'y avait aucune raison d'établir deux légions à Jérusalem. Quelle est cette

1. *Revue biblique*, 1901, p. 107.

légion ? C'est ce qu'il est impossible de dire, étant donné le mauvais état de conservation de cette monnaie. Espérons que d'autres découvertes archéologiques donneront un jour la réponse définitive.



Je me résume : 1° Cette monnaie a été frappée par l'atelier d'Ælia Capitolina. — 2° Elle rappelle le souvenir de la X^e^ légion *fretensis*. — 3° Elle prouve qu'en 251, la X^e^ légion avait encore son camp à Jérusalem. — 4° Peut-être donne-t-elle la date extrême de la présence de cette légion à Jérusalem.

Hostilien. ....C.VAL.OST.MES.QVINTVS.... Buste radié d'Hostilien, à droite, la poitrine recouverte du paludamentum. Grènetis au pourtour.

℟. COL.AEL.KAP., en légende circulaire ; COMM.. à l'exergue. Pontife voilé et vêtu d'une tunique talaire, conduisant deux bœufs à droite. Grènetis au pourtour.

Æ. 27 mill. Dichalque. 12 gr. 25. (*Pl. XIII, 13.*)

N° 18. — Voici, pour terminer, une curieuse monnaie surfrappée par l'atelier d'Ælia Capitolina. Elle est, je crois, de Caracalla, et doit provenir d'une ville d'Asie Mineure.

IMP.C.M....ANTWNIN., en légende circulaire ; et, appliquée directement sur la tête de l'empereur : IMP.C... Grènetis au pourtour.

℟. CO. à droite ; .....MM.P.F., à gauche, en légende circulaire descendante.

Temple distyle dans lequel on aperçoit Astarté tourelée assise à gauche sur un rocher, à la manière de la Tyché de Damas, et portant sur la main droite la tête d'Osiris. Dans le champ, à gauche, une tête : celle de la déesse représentée sans doute primitivement sur cette monnaie ; à droite, en

haut, une autre tête, plus petite : peut-être celle de la Victoire couronnant Astarté.

L'ensemble du revers est plutôt très disgracieux. Grènetis au pourtour.

Æ. 20 mill. Chalque. 6 gr. 65.

ACHILLE DECLOEDT,
des Pères Blancs de Jérusalem.

LES

MONNAIES GRECQUES ET ROMAINES

DE LA COLLECTION VALTON (*Suite et fin*[1])

CONSTANCE CHLORE

1393. FL VAL CONSTANTIVS NOB CAES. Tête laurée à droite (de Dioclétien).

℟. GENIO AVGG ET | CAESARVM NN. Le Génie du Peuple romain debout à gauche, la corne d'abondance sur le bras gauche, faisant une libation avec une patère. A l'exergue, KB. *Carthage*.

Æ. 27 mill. Follis (Cohen, n° 58).

1394. CONSTANTIVS NOB C. Buste lauré et cuirassé de Constance Chlore à droite.

℟. GENIO POP | VLI ROMANI. Même type ; sous la patère, autel allumé. Dans le champ, à droite, étoile (?). A l'exergue, PLC. *Lyon*.

Æ. 26 1/2 mill. Follis (Cohen, n° 120).

1395. Même légende. Buste lauré et cuirassé de Constance Chlore à gauche; la main droite levée tient la haste.

℟. Même légende et même type. Dans le champ, à droite Δ. Même exergue. *Lyon*.

Æ. 29 1/2 mill. Follis (Cohen, n° 122).

1. Voy. *Rev. num.*, p. 335.

1396. DIVO CONSTANTIO PIO. Buste voilé, lauré et cuirassé de Constance Chlore à droite.

℟. MEMORIA FELIX. Autel allumé, accosté de deux aigles. A l'exergue, PTR. *Trèves*. Exemplaire argenté.

Æ. 22 mill. Petit bronze (Cohen, nº 184).

1397. FL VAL CONSTANTINVS NOB C. Buste radié, cuirassé et drapé de Constance Chlore à droite.

℟. PROVIDE N | T DEOR. La Providence assise à gauche, appuyée sur son sceptre, et tenant une baguette avec laquelle elle touche un globe qui repose à ses pieds. A l'exergue, R. *Rome*.

Æ. 23 mill. Antoninianus désargenté (Cohen, nº 238).

SAINTE HÉLÈNE

1398. FL IVL HEL | ENAE AVG. Buste drapé de sainte Hélène à droite, la coiffure et le cou ornés de perles.

℟. PAX PV | BLICA. La Paix debout à gauche, portant un long sceptre et tenant un rameau d'olivier. A l'exergue, CONSЄ. *Constantinople*.

Æ. 14 1/2 mill. (Cohen, nº 4).

1399. FL HELENA AVGVSTA. Buste de sainte Hélène à droite, les cheveux retenus par un peigne enrichi de joyau, l'oreille et le cou ornés de perles, vêtue d'une tunique.

℟. SECVRITAS | REIPVBLICE. Femme voilée et drapée, debout à gauche, tenant un rameau. A l'exergue, PTR. *Trèves*.

Æ. 18 mill. (Cohen, nº 12).

1400. Même légende. Buste drapé de sainte Hélène à droite, las cheveux relevés et tressés, ornés d'un joyau.

℟. Même légende et même type. A l'exergue, STR⌣. *Trèves*.

Æ. 16 3/4 mill.

THÉODORA

1401. FL MAX THEO | DORAE AVG. Buste lauré (?) et drapé de Théodora à droite.

℟. PIETAS | ROMANA. Théodora debout de face, regardant à droite, allaitant un enfant. A l'exergue, [T]RP et rameau. *Trèves.*

Æ. 14 1/2 mill. (Cohen, n° 3).

GALÈRE MAXIMIEN

1402. MAXIMIANVS NOB C. Buste lauré et cuirassé à droite.

℟. GENIO POPV | LI ROMANI. Le Génie du Peuple romain portant une corne d'abondance et tenant une patère. Dans le champ, S | F. A l'exergue, ITR. *Trèves.*

Æ. 30 mill. Follis (Cohen, n° 89).

1403. MAXIMIANVS NOB CAES. Tête laurée à droite.

℟. SALVIS AVGG ET CAES AVCTA KART. Carthage sous les traits d'une femme étroitement drapée, debout de face, regardant à gauche, et tenant de chaque main des épis. A l'exergue, Λ.

Æ. 28 mill. Follis (Cohen, n° 190).

1404. [M]A[XI]M IANVS N C. Tête laurée à droite.

℟. VOT | XX | SIC | XXX en quatre lignes dans une couronne de laurier.

Æ. 14 mill. Bronze inédit.

VALÉRIE

1405. GAL VAL ERIA AVG. Buste drapé de Valérie à droite, les cheveux relevés et tressés.

℟. VENERI V | | ICTRICI. Vénus Victrix debout à gauche, soulevant son manteau, et portant une pomme dans sa main

droite tendue en avant. Dans le champ, X | K et A. A l'exergue, ALE. *Alexandrie.*

Æ. 24 mill. (Cohen, nº 2).

1406. Même légende. Même buste, diadémé.

℟. VENERI | V | ICT[R]ICI. Même type. Dans le champ, X | K et Є. Même exergue. *Alexandrie.*

Æ. 24 mill. (Cohen, nº 2).

1407. Même description.

℟. VENERI V | | ICTRICI. Même type. Dans le champ, K | P et Γ. Même exergue. *Alexandrie.*

Æ. 24 mill.

SÉVÈRE II

1408. SEVERVS NOB C. Buste lauré, cuirassé et drapé à droite.

℟. GENIO POP | VLI ROMANI. Le Génie du Peuple romain debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant une patère ; à gauche, autel allumé. A droite, dans le champ, étoile. A l'exergue, PLG. *Lyon.*

Æ. 29 mill. Follis (Cohen, nº 43).

1409. FL VAL SEVERVS NOB C. Buste lauré et cuirassé à droite.

℟. GENIO POPV | LI ROMANI. Même type (sans l'autel). Dans le champ, S | F. A l'exergue, PTR (flou). *Trèves.*

Æ. 28 1/2 mill. Follis.

1410. SEVERVS NOB CAES. Buste lauré à droite.

℟. SAC MON VRB AVGG ET CAESS NN. La Monnaie debout à gauche, drapée, portant une corne d'abondance et tenant des balances. A droite, dans le champ, étoile. A l'exergue, RT. *Rome.*

Æ. 28 mill. Follis (Cohen, nº 62).

MAXIMIN DAZA

1411. IMP C GAL VAL MAXIMINVS P F AVG. Tête laurée de Maximin à droite.

℟. GENIO IMPE | RETORIS (*sic*). Génie coiffé du modius, debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant une patère. Dans le champ, $\frac{K}{P}$ | $\frac{S}{}$. A l'exergue, ALE. *Alexandrie*.

Æ. 24 mill. (Cohen, n° 52).

1412. GAL VAL MAXIMINVS NOB C. Buste lauré et cuirassé à droite.

℟. GENIO POPV | LI ROMANI. Le Génie du Peuple romain debout à gauche, les jambes enveloppées dans son manteau dont le bout est rejeté sur l'épaule gauche, le torse nu, portant une corne d'abondance et tenant une patère. Dans le champ, S | F. A l'exergue, PTR. *Trèves*.

Æ. 26 1/2 mill. Follis (Cohen, n° 86).

1413. MAXIMINVS NOB CAES. Buste lauré de Maximin à droite.

℟. SAC MON VRB AVGG ET CAESS NN. La Monnaie debout à gauche, avec ses attributs. Dans le champ, à droite, une étoile. A l'exergue, R Q. *Rome*.

Æ. 27 mill. Follis (Cohen, n° 148).

1414. Même droit.

℟. VIRTVS AVGG ET CAESS NN. La Vertu militaire debout à gauche, casquée, vêtue de l'exomis, s'appuyant sur sa haste et sur son bouclier, portant sur sa main droite une Victoire ; devant elle, à ses pieds, un captif accroupi. A l'exergue, ΑQΓ. *Aquilée*.

Æ. 28 mill. Follis (Cohen, n° 194).

MAXENCE

1415. IMP MAXENTIVS P F AVG. Buste lauré de Maxence à droite.

℟. CONSERVATOR AFRICAE SVAE. L'Afrique, coiffée d'une dépouille d'éléphant et drapée, debout de face, regardant à gauche ; elle tient un vexillum et une défense d'éléphant ; à ses pieds, à gauche, attributs indéterminés. Dans le champ, à gauche, SE ; à droite, F. A l'exergue, Γ. Traces d'argenture.

Æ. 26 mill. Follis (Cohen, n° 46).

1416. IMP C MAXENTIVS P F AVG. Même buste.

℟. CONSERV | | VRB SVAE. Rome, assise à gauche, dans un temple hexastyle, appuyée sur son sceptre et portant le globe du monde, le clipeus à ses pieds ; dans le fronton du temple, une couronne. A l'exergue, R B S. *Rome*. Traces d'argenture.

Æ. 24 mill. Follis (Cohen, n° 21).

1417. Même description.

℟. Même légende et même type. A l'exergue, RBT. *Rome*. Traces d'argenture.

Æ. 24 1/2 mill. Follis.

1418. IMP MAXENTIVS P F AVG. Tête laurée de Maxence, à droite.

℟. Même légende. Rome assise à gauche dans un temple tétrastyle ; elle s'appuie sur sa haste et porte le globe du monde ; la Victoire, debout derrière elle, la couronne. A l'exergue, [R]T. *Rome*.

Æ. 23 1/2 mill. Follis (Cohen, n° 39).

1419. IMP C MAXENTIVS P F AVG. Même buste.

℟. SAECVLI FELICITAS AVG N. La louve, à gauche, allaitant les jumeaux. A l'exergue, M OST T. *Ostie*.

Æ. 25 mill. Follis (Cohen, n° 101).

1420. MAXENTI VS P F AVG. Même tête.

℟. VICTORIA A | ETERNA AVG N. La Victoire debout à gauche, un stylet à la main, maintenant sur un cippe un clipeus où elle a écrit : VOT | X. Derrière elle, captif accroupi à gauche. A l'exergue, R S. *Rome*. Traces d'argenture.

Æ. 21 mill.

ROMULUS

1421. DIVO ROMVLO N V BIS CONS. Buste nu de Romulus à droite, le regard dirigé vers le ciel.

℟. AETERNAE | MEMORIAE. Le temple rond de Romulus, sur le Forum, les portes entr'ouvertes ; sur la coupole, un aigle, les ailes éployées. A l'exergue, M OST S. *Ostie.*

Æ. 22 mill. (Cohen, n° 6).

1422. IMP MAXENTIVS DIVO ROMVLO N V FILIO. Même buste.

℟. AETERNA | MEMORIA. Même temple, figuré avec six colonnes, surmonté du même aigle. A l'exergue, [M]OST P. *Ostie.*

Æ. 24 mill. (Cohen, n° 1).

LICINIUS PÈRE

1423. LICIN IVS P F AVG. Tête laurée de Licinius à droite.

℟. CONSVL P P | PROCONSVL. Licinius lauré et drapé dans un manteau broché, debout à gauche, tenant un sceptre court de la main gauche et portant sur la main droite un globe. Dans le champ, à gauche, une étoile au-dessus d'un croissant ; à droite, IS | IN (en deux lignes). A l'exergue, ANT. *Antioche.*

N. 20 mill. Poids : 5 gr. 25 (Cohen, variété du n° 9).

1424. IMP C VAL LIC LICINIVS P F AVG. Tête laurée de Licinius à droite.

℟. GENIO IMP | ERATORIS. Génie coiffé du modius debout à gauche, portant une corne d'abondance et faisant une libation. Dans le champ, à gauche, K ; à droite, S et P en deux lignes. A l'exergue, ALE. *Alexandrie.*

Æ. 23 1/2 mill. (Cohen, n° 43).

1425. IMP LICINIVS P F AVG. Buste lauré et cuirassé à droite.

℟. GENIO | POP ROM. Même type ; dans le champ, à droite, étoile. A l'exergue, PLN. *Londres.*

Æ. 23 mill. Fabrique des petits bronzes (Cohen, n° 49).

1426. Même description.

℟. Même légende et même type. Dans le champ, S | F. Même exergue. *Londres*.

Æ. 20 mill. Petit bronze.

LICINIUS FILS

1427. DN VAL LICIN LICINIVS NOB C. Buste drapé à droite, la chevelure ceinte du diadème de perles à deux rangs.

℟. PROVIDEN | TIAE CAESS. Jupiter debout à gauche, appuyé sur son sceptre et portant un globe surmonté d'une Victoire. Dans le champ, à gauche, une palme ; à droite, un globule et Z. A l'exergue, SMN. *Nicomédie*. Traces d'argenture.

Æ. 18 mill. Petit bronze (Cohen, n° 39).

CONSTANTIN LE GRAND

1428. CONSTANTI | NVS MAX AVG. Buste drapé de Constantin à droite, ceint du diadème de perles et de pierreries.

℟. VICTORIA CONSTANTINI AVG. La Victoire à demi nue assise à droite sur une armure, tenant un stylet et un clipeus où elle vient d'écrire VOT | XXX (en deux lignes) ; Cupidon, debout à ses pieds, l'aide à soutenir le clipeus. A l'exergue, SMAQ. *Aquilée*.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 4 gr. 54 (Cohen, n° 611, variété).

1429. Tête de Constantin dans l'attitude de l'orant, à droite, ceint du même diadème. Sans légende.

℟. Même légende et même type. A l'exergue, SMNP. *Nicomédie*.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 4 gr. 51 (Cohen, n° 617, variété).

1430. CONSTAN | TINVS NOB C. Buste lauré de Constantin à droite.

℟. VIRTVS | MILITVM. Porte de forteresse, sans battants, couronnée de quatre échauguettes. A l'exergue, PTR. *Trèves*.

R. 18 mill. (Cohen, n° 706).

1431. Même description.

℟. Même légende. Même type : la porte est figurée avec deux battants ouverts. Même exergue. *Trèves*.

Æ. 18 mill.

1432. Tête de Constantin à droite, dans l'attitude de l'orant, ceint du diadème de perles de deux rangs.

℟. VOTIS | XV | MVLTIS XX en quatre lignes, dans une couronne de laurier. A l'exergue, ANT. *Antioche*.

Æ. 20 mill. (Cohen, n° 736).

1433. CONSTAN | TINVS AVG. Buste lauré de Constantin à droite.

℟. D N CONSTANTINI MAX AVG. Couronne de laurier à l'intérieur de laquelle on voit : VOT | · | XX | ∪ (en quatre lignes). A l'exergue, ST. *Tarragone*.

Æ. 18 mill. Petit bronze (Cohen, n° 123).

1434. CONSTANTI | NVS MAX AVG. Buste cuirassé et drapé de Constantin, à droite, ceint du diadème de perles et de joyaux.

℟. Même légende. Même couronne, à l'intérieur de laquelle on lit : VOT | · | XXX (en trois lignes). A l'exergue, R F S. *Rome*.

Æ. 20 mill. Petit bronze.

1435. FL VAL CONSTANTINVS N C. Buste lauré et cuirassé de Constantin à droite.

℟. GENIO | POP ROM. Le Génie du Peuple romain, coiffé du modius, les jambes drapées dans un peplum, la poitrine nue, debout à gauche, portant une corne d'abondance et tenant une patère ; à sa droite, un autel allumé. Dans le champ, à droite, N. A l'exergue, PLC. *Lyon*.

Æ. 26 mill. Follis (Cohen, n° 212).

1436. FL VAL CONSTANTINVS NOB C. Buste lauré et cuirassé de Constantin à droite.

℟. MARTI PATRI PROPVGNATORI. Mars imberbe et nu,

casqué, et une ceinture flottante autour des reins, le clipeus au bras gauche, la haste à la main droite, courant vers la droite. Dans le champ, S | A. A l'exergue, PTR. *Trèves*.

Æ. 28 mill. Follis (Cohen, n° 366).

1437. CONSTANTINVS P F AVG. Buste à droite de Constantin lauré, cuirassé et drapé.

℟. SOLI I[NV]ICTO COMITI. Buste radié du Soleil, à droite, la chlamyde agrafée sur l'épaule.

Æ. 23 mill. (Cohen, n° 514).

1438. IMP CONSTANTINVS AVG. Buste lauré et cuirassé de Constantin à droite.

℟. SOLI INVIC | TO COMITI. Le Soleil radié, nu sous sa chlamyde flottante, debout de face, regardant à gauche ; il lève la main droite et porte le globe du monde sur la main gauche. Dans le champ, T | F. A l'exergue, BTR. *Trèves*.

Æ. 19 mill. Petit bronze (Cohen, n° 530).

CONSTANTINOPLE

Bronze frappé sous Constantin.

1439. CONSTAN | TINOPOLIS. Buste de Constantinople à gauche, coiffée d'un casque couronné de laurier, drapée dans un manteau broché.

℟. La Victoire debout de face, les ailes éployées, sur une proue ; elle regarde à gauche, et tient un clipeus et un sceptre. A l'exergue, TRS•. *Trèves*.

Æ. 17 mill. (Cohen, n° 21).

ROME

Bronze frappé sous Constantin.

1440. VRBS | ROM[A]. Buste casqué de Rome à gauche, drapée dans un manteau broché.

℟. La louve, debout à gauche, allaitant les jumeaux ; au-dessus d'elle, deux étoiles. A l'exergue, TR·P. *Trèves*.

Æ. 16 1/2 mill. (Cohen, n° 17).

FAUSTE

1441. FLAV MAX | FAVSTA AVG. Buste drapé de Fauste à droite, les cheveux ondulés, avec un chignon bas, le cou orné d'un collier de perles.

℟. SALVS REI | PVBLICAE. Fauste voilée debout de face, regardant à gauche, allaitant deux enfants (Constantin II et Constance II). A l'exergue, SMN. *Nicomédie*.

Æ. 19 mill. Poids : 4 gr. 44 (Cohen, n° 5).

CRISPUS

1442. F IVL CRIS | PVS NOB CAES. Buste lauré de Crispus à gauche, les épaules nues, armé du clipeus et de la haste.

℟. CONCOR | D | I A AVGG NN. La Concorde assise à gauche, portant une corne d'abondance et tenant un caducée. A l'exergue, SMNM. *Nicomédie*.

Æ. 20 mill. Poids : 4 gr. 50 (Cohen, n° 56, variété).

1443. IVL CRISPVS NOB CAES. Buste lauré de Crispus à droite, drapé dans un manteau broché, la main droite levée tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

℟. BEATA TRAN | QVILLITAS. Autel sur lequel est posé le globe du monde et que dominent deux étoiles ; sur la face antérieure de l'autel, on lit : VO | TIS | XX (en trois lignes). A l'exergue, ·STRU. *Trèves*.

Æ. 19 mill. Petit bronze (Cohen, n° 19).

1444. FL IVL CRISPVS NOB CAES. Buste lauré, cuirassé et drapé de Crispus à gauche.

℟. CAESARV[M N]OSTRORVM autour d'une couronne à l'intérieur de laquelle on lit : VOT | · | X (en trois lignes). A l'exergue, PLCC. *Lyon*.

Æ. 19 mill. Petit bronze (Cohen, n° 47).

1445. Même légende. Buste lauré, cuirassé et drapé de Crispus à droite.

℟. PRINCIPI | I | VVENTVTIS. Crispus, en costume militaire, debout à droite, portant un globe sur la main gauche, et tenant sa haste de la main droite. Dans le champ, T | F. A l'exergue. BTR. *Trèves*.

Æ. 19 mill. Petit bronze (Cohen, n° 91).

CONSTANTIN II

1446. CONSTANTINVS IVN NOB C. Buste cuirassé et drapé de Constantin II à droite, la chevelure ceinte d'un diadème d'étoffe.

℟. PRINCIPI | IVVE | NTVTIS. Constantin II en costume militaire, debout à gauche, tenant un long sceptre et s'appuyant sur un vexillum; derrière lui, deux enseignes fichées en terre. A l'exergue, TS. *Tarragone*.

Æ. 21 mill. Poids : 4 gr. 47 (Cohen, n° 150).

CONSTANT

1447. FL IVL CONS | TANS P F AVG. Buste cuirassé et drapé de Constant à droite, ceint du diadème de perles et de joyaux.

℟. OB VICTORIAM TRIVMPHALEM. Deux Victoires debout affrontées, soutenant ensemble un écriteau bordé de laurier, où on lit : VOT | X | MVL | XV (en quatre lignes). A l'exergue, SIS et une étoile. *Siscia*.

Æ. 20 mill. Poids : 4 gr. 47 (Cohen, n° 90, variété).

1448. FL IVL CON | STANS P F AVG. Même buste.

℟. TRIVMFATOR | | GENTIVM BARBARARVM. Constant en costume militaire, debout à gauche, s'appuyant sur son clipeus et sur un vexillum. A l'exergue, TES. *Thessalonique*.

Æ. Médaillon. 25 1/2 mill. Poids : 4 gr. 98 (Cohen, n° 115).

1449. FL IVL CONS | TANS P F AVG. Même buste.

℟. VICTORIA | AVGVSTORVM. Victoire marchant vers la gauche, portant un trophée et une couronne. A l'exergue, SIS⌣. *Siscia*.

Æ. 20 mill. Denier (Cohen, n° 138).

1450. DN CONSTA | NS P F AVG. Buste cuirassé et drapé de Constant à droite, ceint du diadème de perles à deux rangs, fermé par un joyau.

℟. [F]E[L] TEMP | REPARATIO. Constant en costume militaire, appuyé sur le labarum et portant un globe surmonté d'un phénix radié, debout à gauche sur une nef dont la Victoire, le front surmonté d'une étoile, tient le gouvernail. A l'exergue, ALE A. *Alexandrie*. Traces d'argenture.

Æ. 22 mill. (Cohen, n° 9).

1451. Même description.

℟. FEL TE[M]P REPARATIO. Phénix radié, posé, à droite, sur le globe du monde. A l'exergue, TRP·. *Trèves*. Patine verte.

Æ. 18 mill. Petit bronze.

CONSTANCE II

1452. D N CONSTANTI | VS NOB CAES. Buste cuirassé et drapé de Constance II à droite, la tête nue.

℟. GLORIA | REI | PVBLICAE. Rome, s'appuyant sur sa haste, et Constantinople, tenant un long sceptre et posant le pied droit sur une proue, assises côte à côte sur un large trône et soutenant ensemble une couronne de laurier à l'intérienr de laquelle on voit une étoile. A l'exergue, SMANϴ. *Antioche*.

N. 20 1/2 mill. Poids : 4 gr. 42. Variété inédite.

1453. FL IVL CONSTAN | TIVS PERP AVG. Buste cuirassé et drapé de Constance II à droite, ceint d'un diadème orné de deux rangs de perles et d'un joyau central.

℟. Même légende. Même type ; Rome et Constantinople soutiennent, non plus une couronne, mais un clipeus sur lequel on lit : VOT | XXX | MVLT | XXXX. A l'exergue, SM AQ. *Aquilée*.

N. 20 1/2 mill. Poids : 4 gr. 40 (Cohen, n° 114).

1454. FL IVL CONSTAN | TIVS PERP AVG. Buste casqué et cuirassé de Constance II, de face, armé d'une haste et d'un clipeus où est figuré un cavalier combattant à gauche.

℞. Même description. Exergue, ·SIRM et palme. *Sirmium*.
Æ. 20 1/2 mill. Poids : 4 gr. 56 (Cohen, n° 112).

1455. Même description ; le cavalier figuré sur le clipeus galope vers la droite.

℞. Même légende et même type ; sur le clipeus, on lit : VOT | XXXV | MVLT | XXXX (en quatre lignes). A l'exergue, SIRM et une étoile. *Sirmium*.

Æ. 21 mill. Poids : 4 gr. 40 (Cohen, n° 124).

1456. FL IVL CONSTANTIVS NOB CAES. Buste lauré, cuirassé et drapé de Constance à gauche.

℞. PRINCIPI | IVVE | NTVTIS. Constance enfant, en costume militaire, tenant un long sceptre et s'appuyant sur un vexillum, debout à gauche, devant deux enseignes fichées en terre. A l'exergue, CONS. *Constantinople*.

Æ. 22 mill. Poids : 4 gr. 22 (Cohen, n° 163).

1457. D N CONSTAN | TIVS P F AVG. Buste cuirassé et drapé de Constance II à droite, ceint d'un diadème orné de deux rangs de perles et d'un joyau central.

℞. VOT | · | XXXX dans une couronne de laurier. A l'exergue, C·Є. *Constantinople*.

Æ. 18 mill. Denier (Cohen, n° 337).

1458. Même légende. Buste cuirassé et drapé de Constance II à gauche, ceint du même diadème, et levant la main droite, dans laquelle il porte le globe du monde.

℞. FEL TEMP | REPARATIO. Constance en costume militaire, tenant un clipeus et le labarum, et marchant à gauche ; devant lui deux captifs, coiffés de bonnets phrygiens, accroupis à terre. A l'exergue, ALEA. *Alexandrie*.

Æ. 20 mill. (Cohen, n° 43).

1459. Même légende. Buste cuirassé et drapé de Constance II à droite, ceint du même diadème.

℞. FEL TEMP RE | PARATIO. Soldat casqué et armé du clipeus, s'élançant sur un cavalier oriental dont la monture vient

de tomber à terre, et le perçant de sa haste ; sur le sol, traîne un clipeus. Dans le champ, à gauche, Γ. A l'exergue, ALEΔ. *Alexandrie*.

Æ. 21 1/2 mill. (Cohen, n° 47).

1460. Même légende et même buste, avec le diadème composé de perles et de joyaux.

℟. FEL TEMP | REPARATIO. Constance en costume militaire et diadémé, s'appuyant sur le labarum et portant un globe surmonté d'un phénix, debout à gauche sur une nef dont la Victoire tient le gouvernail. A gauche, dans le champ, A. A l'exergue, R C. *Rome*.

Æ. 23 mill. (Cohen, n° 35).

MAGNENCE

1461. IM CAE MAGN | ENTIVS AVG. Buste cuirassé et drapé de Magnence, à droite, la tête nue.

℟. VICTORIA·AVG·LIB·ROMANOR. La Victoire debout à droite et la Liberté debout à gauche, un sceptre court à la main ; elles soutiennent ensemble un trophée placé entre elles deux. A l'exergue, TR. *Trèves*.

N. 23 mill. Poids : 4 gr. 46 (Cohen, n° 46).

1462. D N MAGNEN | TIVS P F AVG. Même buste.

℟. SALVS DD NN AVG ET CAES. Chrisme, ☧, accosté de l'A et de l'ω. A l'exergue, AMB· *Amiens*.

Æ. 27 mill. Moyen bronze. (Cohen, n° 30).

1463. Même légende et même buste. Dans le champ, à gauche, A·

℟. VICTORIAE DD NN AVG ET CAE. Deux Victoires affrontées, debout, soutenant ensemble un écriteau où on lit : VOT | V | MVLT | X. Dans le champ, sous l'écriteau, SP. A l'exergue, RPLG. *Lyon*.

Æ. 20 mill. (Cohen, n° 68).

DÉCENCE

1464. DN DECENTI | VS CAESAR. Son buste cuirassé à droite, la tête nue. A gauche, dans le champ, A.

℟. VICTORIAE DD NN AVG ET CAES. Deux Victoires affrontées, debout, maintenant ensemble sur un cippe placé entre elles un écriteau où on lit: VOT | V | MVL | X. A l'exergue, FS AR. *Arles*.

Æ. 22 mill. (Cohen, n° 45, variété).

1465. DN DECENTIVS NOB CAES. Buste de Décence à droite, drapé d'un manteau broché.

℟. Même légende; sur l'écriteau, on lit: VOT | V | MVLT | X (en quatre lignes); le cippe est accosté des lettres SV. A l'exergue, RSLC. *Lyon*.

Æ. 21 1/2 mill. (Cohen, n° 43, variété).

CONSTANCE GALLE

1466. DN CONSTANTI VS NOB CAES. Buste nu de Constance Galle à droite.

℟. VOTIS | V | MVLTIS | X en quatre lignes, dans une couronne de laurier. A l'exergue, SIRM. *Sirmium*.

R: 20 1/2 mill. Denier (Cohen, n° 56).

JULIEN L'APOSTAT

1467. D N CL IVL | IANVS N C. Buste cuirassé de Julien à droite, la tête nue, imberbe.

℟. FEL TEMP | [R]E | PARATIO. Rome et Constantinople, avec leurs attributs, assises côte à côte sur un large trône, soutenant ensemble un clipeus orné d'une étoile à huit branches. A l'exergue, RSMS entre deux palmes. *Rome*. Pièce trouée (au droit, au bas de la cuirasse; au revers, en haut).

N. 21 mill. Poids: 4 gr. 39 (Cohen, n° 8).

1468. FL CL IVLIA | NVS P P AVG. Buste cuirassé et drapé de Julien à droite, barbu, ceint d'un diadème de deux rangs de perles qu'orne au centre un joyau rond.

℟. VIRTVS EXERCI | TVS ROMANORVM. Soldat casqué, un trophée sur l'épaule droite, marchant vers la droite ; il retourne la tête pour regarder un captif agenouillé qu'il a saisi aux cheveux et qu'il entraîne après soi. A l'exergue, SIRM entre une étoile à gauche et une couronne à droite. *Sirmium*.

Æ. 21 mill. Poids : 4 gr. 40 (Cohen, n° 78).

1469. Même pièce. Variété de coins.

Æ. 21 mill. Poids : 4 gr. 41.

1470. DN FL CL IVLIA | NVS P F AVG. Même buste ; le diadème de perles est orné d'un joyau carré.

℟. SECVRITAS REIPVB. Taureau (bœuf Apis) à droite ; au-dessus de lui, deux étoiles ; devant lui, aigle posé sur une couronne et tenant une couronne en son bec. A l'exergue, S CONST. *Constantinople*.

Æ. 26 1/2 mill. Follis (Cohen, n° 39).

JOVIEN

1471. D N IOVIAN | AS PEP AVG (*sic*). Buste cuirassé et drapé de Jovien à droite, la tête légèrement relevée, ceinte d'un diadème bordé de deux rangs de perles et orné d'un joyau carré, au centre.

℟. SECVRITA | S REI | PVBLICAE. Rome et Constantinople, avec leurs attributs, assises côte à côte sur un large trône, soutenant ensemble un clipeus où on lit : VOT | V | MVL | X (en quatre lignes). A l'exergue, R SMT. *Rome*.

Æ. 21 1/4 mill. Poids : 4 gr. 62 (Cohen, n° 11).

VALENTINIEN Ier

1472. D N VALENTINI ANVS P F AVG. Buste cuirassé et drapé de Valentinien, à droite, ceint d'un diadème de perles et de joyaux.

℟. RESTITVTOR | REIPVBLICAE. Valentinien en costume militaire et diadémé, debout de face, regardant à droite ; il s'appuie sur le labarum (où on lit ☧) et porte un globe surmonté d'une Victoire. A l'exergue, SMNI. *Nicomédie*.

Æ. 21 1/2 mill. Poids : 4 gr. 49 (Cohen, n° 28).

VALENTINIEN II

1473. D N VALENTINIANVS P F AVG. Buste à mi-corps de Valentinien II à droite, coiffé d'un casque orné du diadème de perles, cuirassé et drapé, tenant la haste de la main droite, et le bras gauche armé du clipeus.

℟. GLORIA RO | MANORVM. L'empereur en costume militaire debout à gauche sur une galère ; il lève la main droite et retourne la tête vers la Victoire qui tient le gouvernail. Dans le champ, à gauche, une couronne. A l'exergue, CONΔ. *Constantinople*.

Æ. 23 1/2 mill. (Cohen, n° 22).

THÉODOSE LE GRAND

1474. D N THEODO | SIVS P F AVG. Buste cuirassé et drapé de Théodose à droite, ceint d'un diadème de deux rangs de perles orné d'un joyau central.

℟. VIRTVS RO | MANORVM. Rome assise à gauche sur une armure, s'appuyant sur une haste renversée et portant un globe surmonté d'une Victoire. A l'exergue, TR PS. *Trèves*.

Æ. 17 1/2 mill. Denier. Poids : 1 gr. 79 (Cohen, n° 57).

1475. D N THEO[DO] | SIVS P F AVG. Même buste.

℟. GLORIA | ROMANORVM. L'empereur en costume militaire, debout de face, regardant à droite ; il s'appuie au labarum et porte sur la main gauche un globe. A l'exergue, ANT Δ. *Antioche*.

Æ. 21 mill. Follis (Cohen, n° 18).

1476. D N THEODO | SIVS P F AVG. Buste à mi-corps de Théodose à droite, coiffé d'un casque couronné du diadème de

perles, cuirassé et drapé, la main droite tenant la haste, le bras gauche armé du clipeus.

℟. GLORIA RO | MANORVM. Théodose en costume militaire, casqué, debout à gauche sur une galère, levant la main droite et retournant la tête ; la Victoire tient le gouvernail. Dans le champ, à gauche, couronne, et à droite T. A l'exergue, ALEA. *Alexandrie.*

Æ. 21 mill. Follis (Cohen, n° 19).

1477. Même droit.

℟. Même légende et même type (la tête et la main droite de l'empereur sont très floues). Dans le champ, à gauche, couronne. A l'exergue, CON B. *Constantinople.*

Æ. 22 mill. Follis.

FLACCILLE

1478. AEL FLAC | CILLA AVG. Buste diadémé et drapé de Flaccille à droite, parée de boucles d'oreilles et d'un collier de perles.

℟. SALVS REI | PVBLICAE. Flaccille debout de face, regardant à droite et tenant un livre. A l'exergue, ALEB. *Alexandrie.*

Æ. 22 1/2 mill. Follis (Cohen, n° 6).

1479. Même pièce. Variété de coins. A l'exergue du ℟. on croit lire ALER pour ALEB, le B semblant être incomplètement venu à la frappe.

Æ. 23 mill. Follis.

EUGÈNE

1480. D N EVGENI | VS P F AVG. Buste cuirassé et drapé d'Eugène, à droite, ceint d'un diadème orné de deux rangs de perles et d'un joyau central.

℟. VICTOR | | IA AVGG. Deux empereurs (Eugène et Théodose ?) nimbés, diadémés et drapés dans le manteau impérial, assis de face, côte à côte, sur un large trône, soutenant ensemble un globe ; entre eux, à leurs pieds, une palme ; derrière le trône, entre eux deux, plane une Victoire, de face. A l'exergue, COM.

Æ. 20 1/2 mill. Poids : 4 gr. 57 (Cohen, n° 6).

CONSTANTIN III

1481. D N CONSTAN | TINVS P F AVG. Buste cuirassé et drapé de Constantin III, à droite, ceint du même diadème.

℟. VICTORI | A A AVGGG (*sic*). L'empereur en costume militaire et diadémé, s'appuyant sur le labarum ; debout, à droite, il porte un globe surmonté d'une Victoire, et foule sous son pied gauche, un barbare étendu à terre. Dans le champ, L | D. A l'exergue, COMOB. *Lyon*.

Æ. 21 1/2 mill. Poids : 4 gr. 50 (Cohen, n° 5).

EMPIRE D'ORIENT

ÆLIA EUDOXIA

1482. AEL EVDO | XIA AVG. Buste drapé d'Eudoxie à droite, les cheveux relevés et tressés, ceints d'un diadème orné de deux rangs de perles et d'un joyau central. Elle porte des boucles d'oreilles et un collier de perles. Une main céleste la couronne.

℟. SALVS REI | PVBLICAE. La Victoire assise à droite sur une armure, tenant sur ses genoux un clipeus où elle achève de tracer un chrisme : ☧. Dans le champ, à gauche, une étoile. A l'exergue, CONOB.

Æ. 20 mill. Poids : 4 gr. 56 (Sabatier, n° 5, autre module).

TESSÈRES ROMAINES

Annius Verus ?

1483. Tête d'enfant voilée, à droite, et couronnée de roseau.

℟. S·C dans une couronne de laurier ou d'olivier.

Æ. 16 mill. Petit bronze (Cohen, t. VIII, p. 270, n° 30).

1484. Même droit.

℟. [S]·C dans la même, couronne. Pièce percée en haut et dont le trou a été déchiré jusqu'à la tranche. Patine vert clair.

Æ. 18 mill.

JEAN DE FOVILLE.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE LA

NUMISMATIQUE MUSULMANE

(Suite) [1].

Si, par suite de l'absence de dates, il n'est pas toujours facile d'identifier les monnaies musulmanes frappées par les dynasties hafside, mérinide et zyanite, quand ces monnaies portent un nom de prince, la difficulté devient généralement insurmontable quand on se trouve en présence de pièces anonymes.

Les cabinets de Paris et de Londres possèdent une certaine quantité de dinars portant des formules coraniques qu'on a coutume de rencontrer sur les monnaies de ces trois dynasties ; sur quelques-uns on lit le lieu de frappe, mais il n'a pas été possible jusqu'ici de donner à aucun d'eux une attribution précise.

Parmi les pièces de cette catégorie que comprend la collection de M. Moreau se trouvent deux dinars que nous croyons inédits. Sur l'un on lit les formules suivantes :

Segments au droit :

ضرب بهذ يدنة — Frappé dans la ville de
سجلماسة — Sidjilmassa

1. Voy. *Rev. num.*, 1912, p. 410.

حرسها الله تعالى — qu'elle soit protégée par Allah.

Dans le carré :

الشكر لله — Grâces à Dieu
والمنة لله — Les bienfaits viennent de Dieu
والعظمة لله — La grandeur est à Dieu
ولا غالب الا الله — La victoire vient de Dieu seul
والامر كله لله — Tout appartient à Dieu.

Segments au revers :

والهكم — Votre Dieu
اله واحد — est unique
لا اله الا هو — point d'autre Dieu que lui
الرحمن الرحيم — le clément, le miséricordieux.

Dans le carré :

بسم الله الرحمن الرحيم — Au nom d'Allah le clément le miséricordieux
صلى الله على محمد واله — qu'il répande ses bénédictions sur Mohammed et ses compagnons
والحمد لله وحده — Louange à Dieu l'unique
لا اله الا الله — Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah
محمد رسول الله — Mohammed est son prophète.

L'autre ne diffère que par le carré au revers où on lit :

بسم الله الرحمن الرحيم — Au nom d'Allah le clément le miséricordieux
صلى الله على محمد — qu'il répande ses bénédictions sur Mohammed
لا اله الا الله — Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah
محمد رسول الله — Mohammed est son prophète
الامر كله لله — Tout appartient à Dieu.

Le diamètre de ces pièces est de 31 mill. et leur poids de 4 gr. 50, elles sont de facture grossière.

Ce qui les distingue nettement des monnaies anonymes similaires, c'est la formule des Nasrides de Grenade : « La victoire vient de Dieu seul » (ولا غالب الا الله) qu'on lit à la 4e ligne du carré au droit.

Le lieu de frappe de ces dinars : Sidjilmassa, exclut l'idée qu'ils aient pu être créés par les souverains de Grenade. Les monnaies de cette dynastie nous sont d'ailleurs bien connues, leur facture est élégante, elles portent la marque de cette période où l'art musulman édifiait des merveilles qu'on peut encore admirer en Espagne ; enfin nous n'en connaissons pas d'anonymes.

D'autre part, les Nasrides n'ont pas seuls employé cette formule ; on la retrouve, rarement il est vrai, ailleurs que sur leurs monnaies. Ainsi nous la voyons sur un dinar du sultan zyanite Abou Tachefin Abderrahman que possède le Cabinet des Médailles de Paris (n° 1044).

Nous pensons qu'il faut attribuer ces monnaies à un prince mérinide, et que ce prince pourrait bien être Abou el Abbas Ahmed el Mostancer Billah.

Plusieurs raisons nous ont conduit à émettre cette hypothèse. D'abord la grande analogie d'aspect et de style, la similitude des formules, avec une troisième pièce que nous allons publier plus loin.

Ensuite, le fait que ces trois dinars proviennent d'une importante trouvaille faite sur les confins algéro-marocains en 1909. Nous avons pu étudier vingt-cinq de ces pièces, une douzaine étaient anonymes, les autres portaient les noms de sultans mérinides et zyanites ayant régné à la fin du XIVe siècle.

Enfin, et surtout, les déductions qu'il est permis de tirer du chapitre d'histoire qu'on trouvera exposé plus loin.

La troisième pièce dont nous venons de parler est également un dinar mince de grand module de 31 mill. de diamètre et du poids de 4 gr. 50. Le style des caractères et les imperfections de la frappe sont sensiblement les mêmes que dans les deux monnaies précédentes; les légendes sont :

Segments au droit :

عبد الله	Le serviteur d'Allah
(الهسم)تنصر	El Mostancer
بالـــله	Billah
مولانا احمد	notre Maître Ahmed.

Dans le carré :

الشكر لله	Grâces à Dieu
والمنة لله	Les bienfaits viennent de Dieu
والعظمة لله	La grandeur est à Dieu
ولا غالب الا الله	La victoire vient de Dieu seul
والامر كله لله	Tout appartient à Dieu.

Segments au revers :

والهكم	Votre Dieu
اله واحد	est unique
لا اله الا هو	point d'autre Dieu que Lui
الرحمن الرحيم	le Clément le Miséricordieux.

Dans le carré :

بسم الله الرحمن الرحيم	Au nom d'Allah le clément le miséricordieux
صلى الله على محمد	qu'Il répande ses bénédictions sur Mohammed
لا اله الا الله	Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allah
محمد رسول الله	Mohammed est son prophète
الامر كله لله	tout appartient à Dieu.

Bien qu'il diffère sensiblement des monnaies de ce prince que possèdent les cabinets de Paris et de Londres, je n'hésite pas à attribuer ce dinar au mérinide Abou el Abbas Ahmed el Mostancer Billah, qui régna deux fois en dix-neuf ans, de 776 à 796 (1374 à 1393).

Depuis le règne d'Abou Einan Farés, qui avait brillé d'un certain éclat et avait duré dix ans (749-759), les sultans s'étaient succédé avec rapidité jusqu'à l'avènement d'Abd el Aziz (768) qui régna six ans.

Le Maroc avait traversé les périodes troublées qui se répètent si souvent dans son histoire ; le prince régnant Abd el Aziz ben Aby Hassan, suivant la vieille coutume musulmane, avait emprisonné tous ses parents susceptibles de devenir des prétendants au trône. C'est ainsi que les prisons de Tanger renfermaient des fils d'Abou el Hassan (731-746), d'Abou Einan (749-759), d'Abou Salem (760-762), d'Abou Omar (762-763), et d'autres encore.

Abd el Aziz, après un règne de six ans, mourait en 774, laissant pour héritier du trône un jeune enfant, Es Said, qui fut proclamé sultan. Mais à cette époque difficile où seules dominaient la force et la violence, ce règne ne pouvait être de longue durée.

Les tribus se soulevaient bientôt de toute part, excitées par les intrigues des grands personnages du maghzen dont quelques-uns étaient inspirés par le roi de Grenade qui s'était un instant senti menacé par Abd el Aziz.

Un vizir, d'accord avec le sultan nasride, mettait en liberté un des détenus de Tanger, fils de l'ancien sultan mérinide Abou Salem, Abou el Abbas Ahmed ; celui-ci, soutenu par le roi de Grenade, se faisait proclamer sultan en 776, après deux années de lutte contre les partisans du jeune Es Said.

Pour prix de leur concours, les nasrides recevaient la

ville de Gibraltar, seule place d'Espagne qui fût encore au pouvoir des mérinides. En outre, tous les princes détenus à Tanger étaient mis en liberté et se réfugiaient à la cour du roi de Grenade qui allait désormais exercer un contrôle étroit sur le gouvernement des mérinides.

Le premier acte d'Abou el Abbas fut d'aller rétablir le joug mérinide sur Tlemcen, dont il fit raser les murailles. Mais pendant qu'il guerroyait loin de Fez, un fils de l'ancien sultan Abou Einan, Moussa, qui était à Grenade, intriguait contre lui et se faisait proclamer à sa place.

Abou el Abbas, abandonné de ses partisans pendant qu'il marchait sur Fez, se retirait à Taza où il était saisi et envoyé à Grenade chargé de fers.

Moussa régnait d'ailleurs peu de temps ; il mourait subitement, empoisonné dit-on. Il était remplacé par un fils d'Abou el Abbas, El Montacer (786), et deux ans après par un petit-fils du sultan Abou el Hassan, El Ouatseq Mohammed (788).

Pendant la durée de ces règnes éphémères créés par les nasrides, un usurpateur, Abderrahman ben aby Yfelousine, s'était emparé de Marrakech et s'était fait proclamer sultan ; son pouvoir s'exerçait sur le sud du Maroc pendant huit ans, de 776 à 784 (1374-1382).

El Ouatseq ayant voulu secouer le joug des Nasrides, ceux-ci mettaient l'ex-sultan Abou el Abbas en liberté, lui fournissaient un navire qui le débarquait à Ceuta où il trouvait des partisans (789).

Abou el Abbas eut vite reconquis le pouvoir ; il le conserva cette fois jusqu'à sa mort, survenue en 796 (1393), à Taza, alors qu'il rentrait d'une expédition contre Tlemcen où il venait d'établir le gouvernement de son fils Abou Farés.

Pendant toute la durée de son règne, Abou el Abbas

Ahmed avait lutté pour maintenir et étendre son autorité, mais il semble bien qu'il avait conservé, vis-à-vis du roi de Grenade, une attitude humble et soumise ; et c'est vraisemblablement à cette cause qu'il faut attribuer la formule ولا غالب الا الله gravée sur les trois pièces que nous venons de décrire.

Cette formule inscrite sur la monnaie mérinide doit être, à notre avis, considérée comme une marque de vassalité, un hommage rendu à la dynastie nasride.

CAMILLE MOYSE.

RECHERCHES

SUR

L'ATELIER MONÉTAIRE DE BAYONNE

(1488-1837)

PL. XIV

L'étude des documents qui subsistent pour chacun des ateliers monétaires français doit nécessairement fournir des renseignements utiles à l'histoire générale de la monnaie en France. Ces études locales ont été entreprises déjà par beaucoup d'érudits [1] ; mais dans l'ensemble, les recherches ne sont pas encore bien avancées.

Recueillies en majeure partie à l'époque où je m'occupais de la numismatique du Béarn, les notes, dont j'offre aujourd'hui le résumé aux lecteurs de la *Revue numismatique*, sont restées évidemment incomplètes sur bien des points, par suite d'un fait brutal, analogue à celui dont les Archives des Basses-Pyrénées ont souffert plus récemment. Les archives municipales de Bayonne, que j'avais commencé à consulter autrefois, ont perdu d'intéressantes séries de documents concernant les corporations bayonnaises : un incendie [2] a détruit, le 31 décembre 1889, la plus grande

1. Je citerai, par exemple, le bon travail de M. D. Mater : *Études sur la Numismatique du Berry ; Notes et documents sur la monnaie de Bourges*, 1909, in-4°, 178 p. (Extr. de la *Gaz. numism. française*).

2. Voy. *Archives. histor., artistiques et littéraires*, t. I^er^, 1890, p. 236.

partie du fonds HH, dont faisaient partie de nombreux documents concernant les monnayeurs de Bayonne. Il ne reste de cette source de renseignements que quelques feuilles non publiées d'un inventaire [1] et quelques notes, trop courtes, que j'avais prises vers 1885. Ces renseignements, combinés avec des documents tirés des Archives Nationales et des Archives des Basses-Pyrénées, forment cependant un ensemble suffisant pour me permettre d'esquisser l'histoire de l'atelier de Bayonne [2].

I

Saulcy a reproduit le renseignement, fourni par un manuscrit peu digne de foi, selon lequel une ordonnance de 1455 aurait prescrit à l'atelier de Bayonne de prendre un heaume comme différent de maître particulier [3].

Jusqu'à nouvel ordre, nous tiendrons pour certain que l'atelier de Bayonne est bien postérieur [4].

Les lettres patentes de septembre 1488, relatives à l'établissement d'un atelier monétaire à Bayonne, furent confir-

1. Le volume devait faire suite à l'*Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Bayonne, antér. à 1790*, t. Ier (par Ed. Dulaurens), Bayonne, 1894 (Séries AA à EE).

2. Malgré les documents, cités dans notre travail et dont beaucoup n'ont pas été signalés par Saulcy (sans parler de ceux postérieurs à 1548), il s'en faut que nous possédions tous les états de fabrication de l'atelier de Bayonne. Nous en avons la preuve par l'existence de pièces portant des millésimes pour lesquels nous ne connaissons pas de documents.

3. F. de Saulcy, *Documents*, t. III, p. 205 et 206 (d'après le Ms. fr. 5520, f° 226).

4. Bien entendu, je ne veux parler ici que de l'atelier royal français. Pour la monnaie mérovingienne attribuée quelquefois à Bayonne, voy. *le Catalogue des m. mérov. de la Bibliothèque Nationale* (n° 2498. M. Prou classe ce tiers de sou parmi les incertains). Pour l'atelier de Jean de Gand, établi à Bayonne (1377-1380), voy. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France* (t. II, p. 154).

Je préviens que les dates du vieux style ont été conservées pour tous les documents, antérieurs à 1563, que j'ai cités.

mées le 12 mai 1490 [1] et, le 23 décembre de la même année, pour donner satisfaction à une requête et même à une prière des habitants, le roi donna l'ordre aux généraux maîtres des Monnaies de procéder à l'installation de l'atelier [2]. Bertrand de Larroy en fut nommé maître pour dix ans [3].

Les lettres de septembre 1488 avaient fixé, de la manière suivante, le personnel de la nouvelle officine : Un maître, deux gardes, un contregarde, un tailleur, un essayeur, deux ouvriers, deux monnoyers tant du serment de France que de l'Empire [4].

D'après le mandement des généraux maîtres, la ville devait fournir le local [5] ; cette imposition paraît juste puisque c'est la ville qui avait demandé la création d'un atelier monétaire. Cependant, quatre ans plus tard, Bertrand de Larroy consentit une obligation de 200 livres tournois au profit de la ville ; cette redevance donna lieu à des contestations [6].

Des lettres patentes de Louis XII, datées du 23 janvier 1501, ordonnèrent d'expulser de Bayonne les monnayeurs étrangers, qui y avaient été attirés tant par feu Bertrand de Larroy, ancien maître des Monnaies, que par Auger de Hiriart, son successeur, pendant leurs querelles et les procès qu'ils avaient eus. Ces mêmes lettres enjoignaient de procéder à la construction immédiate d'un Hôtel des

1. Archives de Bayonne, HH. 142. Je cite les documents des Archives de Bayonne avec l'ancienne cote qu'ils portaient. Mais il est entendu, une fois pour toutes, que ceux de la série HH n'existent plus.

2. Ordre déjà donné le 12 mai. C'est le général maître Oudart Clerbout qui devait procéder à cette ouverture.

3. F. de Saulcy, *Éléments de l'Histoire des ateliers monétaires du roy. de France*, 1877, p. 7, et *Documents*, t. III, p. 347, et p. 358.

4. F. de Saulcy, *Documents*, t. III, p. 329 et 330.

5. *Ibid.*, p. 353.

6. Archives de Bayonne, HH. 142.

monnaies, pour lequel le Roi accordait 2000 livres tournois, en plus d'une somme équivalente déjà octroyée à cet effet par Charles VIII [1].

C'est évidemment après la réception de ces lettres que la ville de Bayonne enjoignit, en 1501, à Auger de Hiriart et à Jean de Marrac, qui étaient maîtres associés de la Monnaie, d'établir l'atelier dans la maison de la rue Orbe, fournie par la ville. Ils refusèrent d'abord [2]. Mais ils fournirent ensuite l'argent pour l'achat de la maison de feu Me Jean Dalbayts, clerc de la ville, située rue Orbe, et la transformation de cet immeuble en un atelier monétaire[3], qui subsista jusqu'au XVIIIe siècle. On y fit des réparations de 1660 à 1694 et dans le XVIIIe siècle [4].

Les privilèges des monnayeurs de Bayonne furent enregistrés à la Chambre des Monnaies, le 10 mai 1502, et confirmés en 1541, 1556, 1610, 1616 et 1719 [5].

Comme toutes les corporations, celle des monnayeurs tenait infiniment à ses avantages et se trouvait souvent en lutte avec le corps de ville de Bayonne. Ainsi, il y eut un procès à l'occasion d'un emprunt contracté pour approvisionner la place, en prévision d'une attaque des Espagnols ou des partisans de la Ligue (1591-1592) [6]. Toutefois les monnayeurs savaient faire quelquefois des concessions. Ainsi une ordonnance de Jacques de Genoilhac, lieutenant-général en Guyenne, leur avait accordé, en 1541, l'exemption du guet, et des lettres patentes leur avaient confirmé ce

1. *Ordonnances des rois de France*, t. XXI, p. 297. Les Archives de Bayonne renfermaient une pièce concernant cette injonction de construire l'hôtel (HH. 143).

2. Archives de Bayonne, HH. 142.

3. *Ibid.*, HH. 143.

4. *Ibid.*, HH. 146 et 147.

5. Archives de Bayonne, HH. 143 et 144. Voy. en outre, à la fin de ce mémoire, la pièce I de l'Appendice.

6. Archives de Bayonne, HH. 143.

privilège au mois d'août 1594 [1]. Cependant, le 12 septembre 1605, les monnayeurs ne firent pas d'opposition à la délibération du corps de ville qui les assujettissait à des tours de garde, rendus nécessaires « vu les avis qu'on a reçus que « les armes se lèvent et qu'on doit attenter sur cette ville [2] ». La corporation n'avait d'ailleurs consenti que parce qu'il s'agissait d'une mesure transitoire. Quelques années plus tard, la ville crut qu'elle pouvait leur intenter un procès pour refus de monter la garde (1618); mais elle reconnut bientôt qu'elle ne devait pas avoir gain de cause, et l'on possédait un rôle de vingt monnayeurs exemptés de la garde par un arrêt du 23 juillet 1619 [3].

En 1705, la ville réduisit à quinze les ouvriers et monnayeurs, choisis parmi les plus anciens, qui devaient bénéficier de l'exemption du guet, de la garde et du logement militaire [4]. Bien que les privilèges des monnayeurs de Bayonne eussent été confirmés en mai 1719, la question revint sur le tapis en 1720 et la ville fit un procès à la corporation au sujet de la garde bourgeoise, de la capitation et de l'octroi du vin. La principale raison de ces dissentiments venait des abus qui étaient devenus nombreux. Aussi, pour sauvegarder à la fois les droits de la corporation et les finances de la ville, on produisit dans le procès un arrêt de la Cour des Aides, du 2 Septembre 1721, fixant le nombre des officiers, ouvriers et monnayeurs de la Monnaie de Paris, qui étaient autorisés à jouir des exemptions de tailles et d'autres privilèges [5]. Le Conseil d'État accorda

1. *Ibid.* De même les monnayeurs de Paris avaient été exemptés du guet, pendant le temps que l'atelier travaillait (Ord. de janvier 1539).

2. Archives de Bayonne, HH. 145.

3. *Ibid.*, HH. 145.

4. *Ibid.*, HH. 150.

5. Les monnayeurs de Bretagne étaient aussi exempts du « fouage » (équivalent à la « taille » en Bretagne) et le Parlement de Bretagne les avaient confirmés dans ce privilège (Cf. Noël Du Fail, *Mém. rec. et extr. des plus notables et solen-*

des exemptions aux officiers et aux vingt ouvriers et monnoyeurs les plus anciens de la Monnaie de Bayonne et faisant un service effectif [1]. Comme contrôle de cette mesure, la ville de Bayonne obtint qu'on lui fournît des états nominatifs du personnel de la Monnaie [2]. Mais le désaccord ne s'apaisait guère. En 1733, le monnayeur Pémartin intentait un procès à Dubrocq, ancien maire de Bayonne, qui l'avait condamné à la prison, pour avoir refusé de monter la garde [3]. Les monnayeurs sentaient leur situation menacée. Pour la consolider, ils obtinrent des lettres patentes qui les exemptaient de la taille et des corvées (5 février 1760).

Une des prérogatives auxquelles les monnayeurs de Bayonne tenaient le plus, était celle de l'exemption de droits d'entrée sur le vin [4]. Malgré un arrêt du 20 mars 1616, qui

nels arrêts du Parlement de Bretagne, 1579, l. I, p. 431, c. 499. Cf. p. 449, c. 528, pour l'exemption de l'impôt du vin, etc.).

1. Pièce imprimée, datée de Paris, le 5 août 1721 et enregistrée à Pau le 19 août (Archives des Basses-Pyrénées, C. 310).

2. Les Archives de Bayonne conservaient diverses pièces relatives à cette procédure (HH. 148).

3. Archives de Bayonne, HH. 151. Je n'ai pu voir le résultat du procès, car le dossier est détruit.

4. Une ordonnance, rendue à Bourges, le 3 mars 1508, exempta les monnayeurs de l'impôt du huitième, établi même sur le vin que les nobles vendaient au détail (cf. Fr. Michel et Ed. Fournier, *Hist. des hôtelleries et cabarets*, 1851, t. I^er^, p. 226).

Cette exemption de droits sur les vins fut une cause de dissentiment entre les monnayeurs et les villes. Ainsi, le roi ayant confirmé, par un arrêt du 8 août 1722, les privilèges des monnayeurs de Caen, le maire et les échevins de cette ville prétendirent que les privilèges ne pouvaient s'étendre aux exemptions de droits d'octroi. Cependant un nouvel arrêt du Conseil d'État (4 février 1727) confirma encore les privilèges des monnayeurs et les déclara exempts de payer les droits d'octroi sur les vins, cidres, bois, charbon et autres vivres et denrées pour la consommation de leurs maisons.

La raison de ces exemptions est exposée nettement dans un *Mémoire pour les officiers et les ouvriers de la Monnoye de Grenoble, contre les sieurs Consuls et Echevins de la même ville* (Grenoble, in-4°, 1720). Il y est dit que les monnayeurs avaient reçu ces exemptions parce qu'ils étaient admis autrefois à la table du souverain. Comme ceux de Caen et de Bayonne, les monnayeurs de Grenoble réclamaient leurs droits que les magistrats municipaux voulaient supprimer. Ils furent confirmés aussi dans leurs privilèges par des lettres patentes du 14 février 1723, qui les exemptaient de gardes, de guet, tailles, aides, subsides,

aurait dû établir les droits réciproques, au moins pour une période assez longue, on trouve, dès 1618, un procès pour refus de payer l'impôt du vin et de monter la garde [1]. La querelle renaît, avec plus d'ampleur, au cours du XVIII[e] siècle, et fait l'objet d'un arrêt du Conseil d'État, en date du 5 août 1721, qui limitait, comme pour Paris, le nombre des gens de la Monnaie ayant le droit de faire entrer leur vin en franchise. La quantité du vin ainsi exempté de droits était d'ailleurs considérable : huit barriques pour chaque monnoyeur et dix pour chaque officier [2]. La ville de Bayonne ne perdit pas courage dans la lutte engagée contre la corporation. Pour 1755 et 1756, on trouve diverses pièces relatives à l'entrée du vin des monnayeurs : mémoire sur les privilèges des officiers, lettre de Duprat, avocat à Paris, lettre du ministre Chauvelin [3]. Mais un arrêt du Conseil d'État du 19 juin 1756 suspendit l'exemption des droits d'entrée et d'octroi dont jouissaient les officiers et monnayeurs de l'atelier de Bayonne sur le vin de leur consommation. La mesure était prise dans le but d'aider à la liquidation des dettes de la ville. Pour la défense de ces privilèges, la corporation fit preuve d'une ténacité égale à celle du corps de ville et obtint le rétablissement du privilège par arrêt du Conseil d'État, daté du 12 septembre 1770 [4],

charges de ville, etc., et spécialement de « payement d'aucuns droits d'entrée de « ville pour les vins, huiles, viandes, bois, charbons, et autres danrées néces- « saires à l'entretien de leur maison, provenant de leur crû, ou autrement ».

1. Archives de Bayonne, HH. 145.

2. La qualité d'*officier* fut sans doute contestée quelquefois. Ainsi un garde-scel de la Monnaie fit une réclamation pour l'entrée libre de 10 barriques de vin (Archives de Bayonne, HH. 148).

3. Archives de Bayonne, HH. 148, et document publié plus loin (Appendice, n° II).

4. Voy. documents publiés plus loin (Appendice, n[os] III et IV). Les Archives des Basses-Pyrénées conservent un état des officiers, prévôts, monnayeurs et ajusteurs de la Monnaie de Bayonne, dressé la même année (C. 310). Je l'ai transcrit plus loin.

Il y avait aussi quelques documents sur les exemptions du droit d'entrée, datés de 1770 à 1775 (Archives de Bayonne, HH. 150).

qui eut besoin d'être appuyé par un arrêt, le 22 mai 1784.

La corporation était d'humeur combative. Nous venons déjà de le voir. Voici un autre exemple de son indépendance. En 1691, elle ne craint pas d'entamer un procès contre le directeur de la Monnaie, Michel Porcherie. Les prévôts des ouvriers et des monnayeurs sont députés à Bordeaux pour présenter la défense de la corporation et on leur accorde une indemnité journalière de 3 livres 10 sols [1].

En 1789, Pierre Dufourcq, syndic des monnayeurs, et Michel Tauziet, ajusteur, furent députés à la réunion des corporations ouvrières de Bayonne, pour la rédaction du cahier des vœux [2].

Comme toutes les corporations, celle des monnayeurs de Bayonne avait une vie religieuse. En 1651, elle donna une aumône de 20 livres au couvent de Saint-Augustin pour la réparation de la chapelle Saint-Joseph ; elle attribua diverses sommes à l'ornementation de la Chapelle de la corporation, dédiée à l'Annonciation de la Vierge, dans l'église Notre-Dame [3]. Les monnayeurs payaient pour des messes et leur règlement du 13 novembre 1671 prescrivait aux membres de la corporation d'assister à ces messes, ainsi qu'aux enterrements et aux assemblées [4]. La Réforme pénétra dans la Corporation, car on trouve, en 1562, la mention d'un Guillaume Jadinelle, qui a été expulsé de la ville « pour le fait de la Religion » [5].

1. Archives de Bayonne, HH. 150.
2. *Ibid.*, HH. 151.
3. *Ibid.*, HH. 145, 147 et 150.

Cependant les monnayeurs ne figurent pas parmi les corporations qui devaient prendre rang dans la procession de la fête du sacre à Bayonne. Ils marchaient sans doute avec les argentiers qui sont cités dans ce document, d'ailleurs antérieur à la création de l'atelier (cf. Ed. Ducéré, *Archives municipales de Bayonne : livre des établissements*, Bayonne, 1892, p. 472). Nous verrons plus loin que des essayeurs et graveurs de Bayonne étaient orfèvres.

4. Archives de Bayonne, HH. 147 et 150.
5. Arch. Nat., Z^{1B} 822.

Les monnayeurs donnèrent des fêtes où figuraient des danseuses de cordes [1]; ils souscrivirent 1800 livres, en 1762, pour la frégate *La Bayonnaise*, offerte au Roi [2].

La vérification des lettres de création de monnayeur était faite par la Cour des Monnaies et il fallait que le nombre des conseillers fût supérieur à trois [3]. La réception des monnayeurs n'était pas toujours définitive. Ainsi, après la mort de Léon Boisnet, en 1672, Millet, probablement parent d'un autre graveur (mort vers 1648), fut nommé graveur par les officiers de la Monnaie de Bayonne ; mais la Cour des Monnaies ne ratifia pas cette nomination [4]. De même la nomination de Jacques Darjou, comme maître monnayeur, fut cassée par un arrêt de la Cour des Monnaies de Lyon en date du 25 mai 1719.

Les officiers se remplacent mutuellement. En 1541 les gardes font l'office du contregarde décédé ; en 1549, c'est le contregarde qui tient la place des deux gardes dont l'un est mort et dont l'autre est devenu maître particulier.

Les ouvriers et monnayeurs s'occupent de la réception des *recuchons* [5], et, en 1652, la corporation fit un règlement

1. Archives de Bayonne, HH. 146.
2. *Ibid.*, HH. 149.
3. Il y a un exemple pour Bayonne dans le registre des Archives nationales, Z^{1B} 8, f° 182 v° (6 Novembre 1530).
4. N. Rondot, *Les médailleurs et graveurs des monnaies en France*, 1904, p. 312.
5. Archives de Bayonne, HH, 143, 17 mai 1586.

On trouve aussi les termes de *ricochon*, *ricoton*, *riquilon*, pour désigner les apprentis monnayeurs et ajusteurs, dans l'atelier de Rouen (de Beaurepaire, dans le *Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Infér.*, t. VII, 1886, p. 481). Il est apparenté au terme de *recuiteur* (nom de l'ouvrier monnayeur pendant la première année de sa réception), voisin de *recuisson*, que nous venons de rencontrer pour Bayonne. On trouve la forme *recochon* dans le réglement fait par le parlement général du Serment de l'Empire, tenu à Avignon en 1489 (§ 27. Voy. M. Raimbault, dans *Rev. num.*, 1905, p. 84). Jean Boizard fait une distinction, peut-être subtile, entre les termes *recuiteur* et *ricochon* (*Traité des Monoyes*, 1692, p. 383). Au sujet de la réception des filles de monétaires, voy. Roger Vallentin, *De la réception des filles de compagnons à la Monnaie d'Avignon*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de Num.*, 1893, p. 1 à 21.

relatif à l'admission des *recuissons*, enfants, femmes et filles d'ouvriers et de monnayeurs [1]. En 1589, elle avait rédigé un autre règlement en vertu duquel un ouvrier et un monnayeur étaient, chaque année, élus *claviers* ; ceux-ci tenaient les comptes des dépenses de la corporation [2].

On sait déjà par l'histoire des autres ateliers que les monnayeurs changeaient quelquefois de pays. Ainsi Guillaume d'Andalgny, créé monnayeur à la Monnaie de Bayonne, l'avait été d'abord à Villefranche en Rouergue [3]. Mais, d'autre part, certains noms reviennent souvent dans les listes ; on ne saurait s'en étonner puisque beaucoup d'offices étaient héréditaires.

Lorsque les ateliers provinciaux diminuèrent d'importance, quelques monnayeurs exercèrent un métier. Ainsi en 1770, l'essayeur de Bayonne était orfèvre [4] ainsi qu'un monnayeur ; le prévôt des monnayeurs était épicier et le prévôt des ajusteurs était potier d'étain [5]. Le métier de monnayeur mène quelquefois à une situation sociale plus importante ; c'est le cas pour Étienne Barcos, qui, en 1603, était à la fois monnayeur, bourgeois et jurat de la ville [6].

Notons qu'en 1727, Jean-Léon de Moracin, recuiteur-monnayeur, demandait d'être reçu recuiteur-ajusteur, sa surdité ne lui permettant pas d'aspirer à la maîtrise ; et l'on fit droit à sa requête[7].

La corporation avait quelquefois des rapports avec des individus moins désintéressés. Le sieur Léon Delane qui, en 1653, avait formulé une demande d'admission dans la

1. Archives de Bayonne, HH. 150 ; *ricochons* en 1751.
2. *Ibid.*, HH. 143 et 147.
3. Arch. Nat., Z^{1B} 12, f° 184.
4. D'ailleurs le poste d'essayeur, qui exigeait des connaissances techniques, était souvent rempli par un orfèvre. Cf. D. Mater, *Op. cit.*, p 166.
5. Archives des Basses-Pyrénées, C. 310.
6. Archives de Bayonne, HH. 145.
7. Archives de Bayonne, HH. 151.

corporation en qualité de *recuiteur*, intenta, cinq ans plus tard, un procès aux monnayeurs de Bayonne, lorsqu'il fut devenu trésorier des mortes-payes de Guyenne [1]. La corporation dut payer à Delane et à sa sœur, une somme de 300 livres, en vertu d'un arrêt du Conseil, daté du 16 juillet 1658, pour sommes dues à cause du monnayeur Pierre Delane.

Le métier présentait trop d'occasions de fraude pour que la tentation ne se rendît pas maîtresse quelquefois de certains caractères faibles. Les exemples qui nous sont connus sont d'ailleurs assez rares. Outre Jehannot de Barrouette, dont il va être question un peu plus loin, on trouve que, le 4 novembre 1603, Marguerite de Nolibois, tailleresse, accusée de vol, fut chassée de la corporation [2]. Puis, en 1661, l'ouvrier Jean-Jacques Nolibois était accusé par le maître particulier d'avoir falsifié sa brève [3].

La fonction de maître particulier ne devait pas en général satisfaire beaucoup ceux qui l'avaient briguée.

A chaque moment les maîtres particuliers changent, sans que nous connaissions les raisons du changement, et malgré les engagements du bail qui leur était concédé. Ainsi, en 1544, le graveur Pierre de la Rue obtint un bail de six années [4] ; mais aussitôt nous voyons paraître Guillaume de Castelnau « auquel le Roy nostre Sire, par lettres patentes « du XIX mars 1545 a baillé à main ferme ladite monnoie « pour dix ans ». Et d'autres lettres patentes, données à

1. Archives de Bayonne, HH. 145 et 146.

2. Archives de Bayonne, HH. 145.

3. Archives de Bayonne, HH. 146. « Ce terme de *breve* est en usage dans les « Monoyes, pour marquer le poids des flaons que le Maître donne au Prévôt des « Ouvriers pour ajuster, ou aux Monoyeurs pour monoyer » (Jean Boizard, *Traité des Monoyes*, 1692, p. 136).

4. Il est vrai que la Cour avait donné l'ordre de ne lui laisser faire aucun ouvrage avant qu'il eût fourni des cautions et qu'il eût été remplacé comme graveur (Voy. Saulcy, *Éléments...*, p. 117.)

Chantilly le 2 avril 1548, accordent la maîtrise de l'atelier de Bayonne à Laurent Daymar [1], garde de cette officine. Malgré ces exemples, les candidats à la maîtrise ne manquent pas, bien que la caution exigée soit assez forte [2]. Mais les bons ouvriers étaient sans doute généralement de mauvais administrateurs, et, au bout de peu de temps, la gérance de l'atelier les conduisait à une situation précaire. Ainsi, Bertrand de Larroy, qui avait été maître particulier de l'atelier jusqu'en novembre 1496, était, au mois de juillet 1497, enfermé à la Conciergerie de Paris [3]. En 1498 il avait réussi à obtenir du Parlement un arrêt qui lui rendait la maîtrise, à condition de payer tout ce qu'il devait au Roi. Il ne paya pas, tout en restant dans ses fonctions. Cette situation fit l'objet de lettres royales, adressées aux avocats et procureurs généraux du Parlement. La sanction fut que Bertrand de Larroy eut comme successeur, le 28 août 1498, Auger de Hiriart ou Yriart, qui lui avait disputé la maîtrise [4], et, le 16 octobre 1499, Bertrand de Larroy fut condamné à payer les sommes dues au roi [5].

Mais, peu après, Hiriart était lui-même accusé d'avoir suivi l'exemple de Larroy, en recevant dans sa maison des monnayeurs étrangers [6], et en y faisant battre un grand nombre de monnaies d'or et d'argent [7]. Cependant le procès,

1. Arch. Nat., Z^{1B} 821.

2. En 1542, on réclamait 4000 livres de caution à Menault de Montdaco (F. de Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 395). C'est exactement le montant de la caution exigée, en 1394 et 1395, des maîtres particuliers de Paris, Rouen et Tournai (*Ord. des rois de France*, t. VII, p. 680).

3. Arch. Nat., Z^{1B} 7. — On a vu plus haut qu'il avait eu déjà des contestations avec la ville de Bayonne.

4. F. de Saulcy, *Éléments*, p. 8 et 116, et *Documents*, t. III.

5. F. de Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 21 et 22.

6. On a déjà vu plus haut que cette question était importante. Aussi en 1514, un document établit que l'atelier de Bayonne est peuplé d'ouvriers du serment de France, venus de Morlaas en Béarn (Z^{1B} 7.)

7. F. de Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 37-38.

s'il y en eut un, n'eut pas de graves conséquences, car Hiriart fut encore maître particulier, associé à Jean de Marrac, de 1502 à 1506 [1].

Il semble même que les accusations, non suivies de sanctions sévères, se répètent assez souvent, car, en 1515, le garde Jehan Dyversore est incarcéré pour diverses fautes; mais le 21 janvier 1519, on le retrouve apportant à Paris les boîtes contenant les pièces prélevées sur la fabrication [2]; on lui accorde la même confiance en 1520.

Voici le résumé des faits qui se passent dans une tournée d'inspection. Me Pierre Porte, conseiller Général des Monnaies [3], n'interrogea personne le 26 janvier 1527, car ce jour était un Dimanche, où l'on vit des processions générales et des feux de joie par les rues de Bayonne. Mais ensuite il informa contre Jehannot de Barrouette, qui avait été commis à la maîtrise, et était accusé d'avoir fait ou fait faire des *Franciscus* faux de 10 d. t. Il fit emprisonner Barrouette au vieux château de Bayonne. Puis le 4 février, Porte fit comparaître Berthélemy de Melun, commis à la maîtrise, Pierre de la Lande et Jehan Diversoire, gardes; Arnaulton de Charberry, essayeur; Pierre de la Rue, tailleur, et Jehan de Herbette, contregarde, avec les ouvriers, les monnoyers et leurs prévôts et leur fit des remontrances sévères, en ordonnant à tous les officiers de comparaître, le 2 mai suivant, en la Chambre des Monnaies de Paris [4].

Porte, s'étant rendu à Bordeaux, saisit le Parlement du procès criminel entamé par lui contre Barrouette, et le maître de l'atelier, Barthélemy de Melun, dut payer les frais d'avocat de ce procès [5].

1. F. de Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 44 à 84.
2. *Ibid.*, p. 152 et 176.
3. Ce même personnage avait fait ouvrir le coffre des boîtes le 22 décembre 1527 (F. de Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 236).
4. *Ibid.*, p. 237.
5. *Ibid.*, p. 238.

Les opérations de contrôle ne laissent pas d'entraîner divers frais. Ainsi en 1535, le graveur de l'atelier de Bayonne, Pierre de la Rue, demande une indemnité pour avoir refait plusieurs fois des coins saisis deux fois par le Général Pierre Porte. La Cour des Monnaies lui accorde 10 livres tournois ; mais elle prescrit de les faire payer par l'ancien maître Mathieu de Biran [1].

Le 7 août 1515, les Généraux des Monnaies de France envoyaient à Antoine de Chasteauneuf, commis à la maîtrise de la Monnaie de Bayonne, un mandat de paiement à Perrette et Jehanne Merieres sœurs, « chappelières de rozes », demeurant à Paris. Il était dû à ces marchandes 25 livres 6 sous et 3 deniers pour des chappels de roses et des bouquets fournis à Maîtres Denis Enjorrant, Charles le Coq, Guillaume Bonneil, Guillaume Le Sueur, Germain de Marle, Martin Vivot, Pierre Porte et Philippes Poullain [2].

Il s'agit évidemment d'une redevance analogue à la « baillée des roses », offerte par les pairs de France au parlement de Paris [3].

Il y avait souvent des revendications du Fisc quand les maîtres mouraient en fonctions. Ainsi Jean de Saingnac, receveur général des boîtes des monnaies de France, obtient, le 4 septembre 1557, un arrêt qui l'autorise à saisir des terres faisant partie de l'héritage de Bernard de Melun, ancien

1. Arch. Nat., Z^{1B} 602.

2. F. de Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, t. IV, p. 152.

3. A Rouen, les magistrats municipaux présentaient à l'*Echiquier* un chapeau de roses et de violettes. Le moyen âge fit un usage fréquent des chapeaux de fleurs. On les portait dans des fêtes de tout genre (*Rev. archéol.*, t. X, 1853, p. 226 ; Ch.-V. Langlois, *La Société française au XIII^e siècle d'après dix romans d'aventure*, 1904, p. 11, 68, 72, 118 et 238). On les employait dans les processions (F. Bourquelot, *Hist. de Provins*, 1839-40, t. I^er, p. 259) ; on les donnait aux archers en récompense de leur adresse (H. Boyer, *Notes histor. sur les confréries d'archers de... Bourges*, p. 181) ; on les attribuait à des jeunes filles pour leurs vertus et aussi pour leur grâce dans les danses (Voy. Ch. Joret, *La rose dans l'Antiq. et au Moy. âge*, 1892, p. 259, 340, 395, 406 à 417).

maître de la Monnaie de Bayonne. Et un document du 25 octobre 1559 nous apprend que Guillaume de Serres, successeur de Bernard de Melun, devait des boîtes de monnaies quand il mourut [1].

Il est probable que les embarras des maîtres particuliers venaient souvent de certains abus et de malversations imputables aux monnayeurs. Le document suivant me paraît justifier cette hypothèse. La Cour des Monnaies de Paris fait droit, le 14 février 1559, à une requête, justifiée en ces termes :

« Veu par la Court la requeste à elle présentée par Jehan « de Sorhando, m*aître* particullier de la monnoye de « Bayonne, A dit qu'il pleust à lad*icte* court luy permettre « et à son commis de pouvoir recongnoistre et trebuscher « l'ouvraige devant les ouvriers et que fust mandé aux « gardes de lad*icte* monnoye semblablement ausdictz « ouvriers ne luy donner en ce faisant aulcung trouble ou « empeschement » [2].

Vers la même époque, nous voyons apparaître un moyen de contrôle, qui paraît avoir fait défaut pendant la période précédente. C'est un compte des matières livrées aux ouvriers pour leur travail. On a ainsi plusieurs cahiers du genre que voici : « C'est le pappier et registre de l'argent qui a esté « baillé par S^r^ Guillaume de Castelnau, m*aît*re particullier « en la monnoye de Bayonne à S^rs^ Anthoyne du May, « Guillaume d'Andoings et Bernard d'Argaing, ouvriers en « lad*icte* monnoye pour la fabricquation des deniers « testons » [3].

Dans ce document, Castelnau est qualifié, à tort, de maître ; il n'était sans doute que commis provisoire, attendu que Jean de Sorhando sut rester en fonctions jusqu'en 1567.

1. Arch. Nat., Z^1B^ 14.
2. Arch. Nat., Z^1B^ 14.
3. Arch. Nat., Z^1B^ 822.

probablement jusqu'à la fin de son bail et sans doute grâce à son énergie [1].

L'office de directeur, pendant le XVIII^e siècle, ne fut guère plus sûr. Du moins, nous voyons que le directeur Arnaud, ayant fait une saisie de monnaies au préjudice du sieur Laborde, fut condamné à 3000 livres d'indemnité par arrêt du Conseil d'État en date du 19 septembre 1746.

En 1650, Martin de Laborde, prenant possession de la maîtrise de la Monnaie, fit un accord avec les ouvriers et monnayeurs, sur l'usage du laminoir [2], dont l'emploi portait naturellement atteinte à la fabrication manuelle. La question était du même genre que celle qui avait divisé autrefois la Cour des Monnaies et les introducteurs de procédés nouveaux.

La Cour des Monnaies de Paris se faisait présenter le rôle des ouvriers et monnayeurs des ateliers de province. On le voit pour Bayonne, par exemple le 26 août 1542 [3]. Quand ces listes ne lui parvenaient pas, la Cour ordonnait aux prévôts des ouvriers et monnoyeurs de les lui envoyer [4].

La Cour accorde aux maîtres la certification que la Monnaie de Bayonne ne chôme pas [5]. C'est encore la Cour qui donne ordre, par lettres, aux gardes de la Monnaie, d'interdire le travail à certains ouvriers [6]. Elle protège l'essayeur dont la tâche n'est peut-être pas toujours facile, puisqu'on avait jugé utile de donner l'ordre suivant :

« De par les generaulx conseillers du Roy *nostr*e Sire sur « le fait de ses monnoyes, garde et maistre particullier de

1. C'est sans doute le même personnage qui fut lieutenant du maire de Bayonne en 1580 (Archives de Bayonne, BB. 11).
2. Archives de Bayonne, HH. 145.
3. Arch. Nat., Z^1B 10, f° 171 v°.
4. *Ibid.*, f° 132.
5. *Ibid.*, f° 262. Z^1B 13 (21 avril 1553).
6. Par exemple, Arch. Nat., Z^1B 10, f° 363.

« la monnoye de Bayonne nous vous mandons que incon-
« tinant ces lettres reçues vous faictes dilligence de bailler
« et délivrer en l'hostel de lad*icte* monnoye lieu et place
« commode à Loys de Cheverry, essayeur d'icelle monnoye
« pour faire les essays de ladicte monnoye et n'y faictes
« faulte autrement nous y pourvoyrons ainsi qu'il appar-
« tiendra. Donné à Paris en la chambre desd*ictes* monnoyes,
« ce treizième jour de may l'an mil cinq cens quarante
« deux » [1]. Mais cette protection ne suffit pas pour faire une *persona grata* de celui qui en bénéficie, car le même Louis de Chevery, qui réclamait ses gages, pour les années 1549 et 1550, fut débouté de sa demande par une décision du 2 juillet 1555 [2]. Ce même essayeur eut encore une contestation avec le maître particulier et voulait contraindre celui-ci à fournir le charbon pour faire les essais [3]. La cour des monnaies décida qu'en cas de contestation les essais seraient refaits à Paris aux frais de celui qui aurait tort (5 octobre 1552) [4]. Louis de Chevery avait déjà eu une contestation, au sujet d'essais, avec un autre maître [5].

Comme dans les autres ateliers, naturellement, la Cour des Monnaies exerce son contrôle sur les émissions monétaires. La fabrication était limitée. A l'origine, les maîtres particuliers, à leur entrée en fonctions, recevaient le droit d'émettre généralement 2000 marcs « d'œuvre » par an [6]. En outre, de temps à autre, ils recevaient l'autorisation de

1. Arch. Nat., Z^{1B} 10, f° 121.
2. Arch. Nat., Z^{1B} 13.
3. La cherté du charbon avait été une des raisons pour lesquelles les frais de brassage furent élevés sous Henri II (1550). Dans un arrêt de la Cour des Monnaies du 26 juillet 1575, il est interdit aux ouvriers et monnayeurs de faire payer le charbon par le maître de l'atelier (*Rev. num.*, 1906, p. 322).
4. Arch. Nat., Z^{1B} 13.
5. Arch. Nat., Z^{1B} 12, f° 75 (24 juillet 1546).
6. C'est le cas d'Auger de Hiriart, en 1498 (Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 2). En 1511, Jean de Mariac reçoit le droit de frapper 300 marcs d'or.

frapper de la monnaie de billon, pour une quantité fixée pour une seule émission. Ainsi, à partir du 16 décembre 1501, Auger de Hiriart put émettre 500 marcs de liards, 400 marcs de doubles tournois et 200 marcs de deniers [1]. Jean de Marrac reçut aussi l'autorisation de frapper 400 marcs de petits deniers noirs après la réouverture de l'atelier, en 1508, et il obtint encore une autre permission pour 400 marcs de liards en 1509 [2]. Le 9 mai 1523, Antoine de Châteauneuf, sur sa demande, reçut l'autorisation d'émettre 1000 marcs de liards à 2 d. 16 grains argent le Roi, et à 19 s. 8 d. de taille [3].

En 1544, c'est aux gardes de l'atelier de Bayonne que la Cour des Monnaies ordonne de cesser la fabrication des liards, doubles tournois et deniers tournois, alors que Menault de Montdaco était maître particulier [4].

Au mois d'août 1648, la cessation du travail de l'atelier de Bayonne fut ordonnée par le procureur général de la Cour des Monnaies [5].

En dehors de l'inspection des Généraux des Monnaies, le contrôle de la fabrication se fait par les boîtes contenant des pièces prélevées sur chaque émission.

En 1590, Jean de Sossiondo envoie des boîtes de monnaies à la chambre des comptes de la Cour des Monnaies; il en apporte d'autres le 12 avril 1591; il fournit des boîtes de quarts d'écu en 1592; et, en juillet de la même année,

1. Arch. Nat., Z^{1B} 7 (Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 35).
2. Arch. Nat., Z^{1B} 60 et 185 (F. de Saulcy, *Ibid.*, p. 105 et 110).
3. *Ibid.*, p. 205.
4. F. de Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 441.
« Les principales fonctions des juges-gardes est (*sic*) de tenir tous les autres « officiers et ouvriers dans leur devoir pour la conservation des intérêts du Roy « et du publique ». Ils gardent les clefs du monnayage et les coins, pèsent les monnaies, tiennent les registres de fabrication, etc. (Cf. D. Mater, *Op. laud.*, p. 119).
5. Arch. Nat., Z^{1B} 824.

Pierre de Sossiondo envoie d'autres boîtes pour la vérification [1].

En 1515, les délivrances du 17 août (894 écus) et du 18 août (1678 écus) avaient été faites en présence de Charles le Cocq, Général des Monnaies [2]. Ce fonctionnaire assista aussi à la délivrance des liards du 24 août et à l'ouverture des boîtes. La « délivrance » du 20 octobre 1566 fut faite en présence de Thomas Turgnans, Conseiller du roi et Général de ses Monnaies, qui se trouvait à Bayonne [3].

Ordinairement les monnaies fabriquées sont livrées simplement au maître et les quantités sont portées sur des cahiers, qui étaient communiqués à la Cour des Monnaies et dont un bon nombre ont été conservés.

Le 5 mai 1599, les délivrances sont faites par les ouvriers Pierre Boulard, commis à la maîtrise, « présent et con-
« sentant Mr le procureur du Roy et aux conditions portées
« par l'acte sur ce retenu le susdict jour par Messire Sanson
« de Maubec, notaire royal et greffier de lad*icte* monnoie » [4].

Quand Bernard de Melun fut créé maître particulier, la Cour des Monnaies ajouta qu'elle lui permettait de « tra-
« vailler en lad*icte* monnoye pour le soulaigement du pays » [5].

Cependant la Cour n'autorisa pas toujours les fabrications qui lui paraissaient peut-être difficiles à contrôler. L'intéressant document qui suit en est un exemple :

« Du IIe jour d'octobre 1551. Ce dit jour a esté envoyé
« une missive de par messrs les généraulx de la chambre de
« céans aux conseillers, maire et eschevins de la ville de
« Bayonne pour responce à celles qu'ils leurs avoient

1. Arch. Nat., Z1B 347.
2. Arch. Nat., Z1B 821.
3. Arch. Nat., Z1B 822.
4. Arch. Nat., Z1B 824.
5. Arch. Nat., Z1B 13 (17 juin 1552).

« envoyées parcequ'ils demandoient à Messeigneurs per-
« mission de fere battre au maître de la monnoye de
« Bayonne des liards doubles et petits deniers et adce
« mesditsseigneurs les généraulx leurs feirent responce
« qu'il avoit esté prohibé et défendu par le roy par toutes
« les monnoyes long temps a de ne battre des matieres
« susdictes [1]. »

Comme le monnayage de billon, celui de cuivre fit souvent l'objet d'autorisations spéciales. Ainsi Sauvat d'Iversore (ou Diversore et autres formes) reçut, le 13 décembre 1586, la permission de fabriquer des doubles et petits deniers de cuivre fin, en 1587 et 1588; Thadec de Lestallo, marchand de Bordeaux, devait lui fournir les métaux [2].

En 1580, les délivrances de doubles tournois et de deniers sont faites en présence de Martin d'Arguybot et de Martin Harissivendy, échevins et jurats de Bayonne, commissaires [3]. Cette immixtion du corps de ville dans les travaux de l'atelier est très digne de remarque. En 1589 les délivrances de janvier furent faites en présence de Laurent de Niert, Conseiller du roi et Général de ses Monnaies en Guyenne [4]. Ce personnage, ne pouvant rester à Bayonne, donne un mandement, en vertu duquel Grasian de Campaigne et Saubat de Sault, échevins de Bayonne, sont chargés d'assister aux délivrances de doubles tournois et de deniers [5].

L'activité de la Monnaie fut naturellement très variable. Il ne m'a pas paru bien utile de relever la quantité de pièces fabriquées quand les documents la fournissent et d'ailleurs les papiers conservés sont certainement incomplets [6]. Je

1. Arch. Nat., Z^{1B} 13.
2. Arch. Nat., Z^{1B} 18, f° 184 v° et f° 254.
3. Arch. Nat., Z^{1B} 823.
4. Arch. Nat., Z^{1B} 823.
5. *Ibid.*
6. Outre que des cahiers de fabrication ont dû se perdre, divers documents ont pu s'égarer par suite d'erreurs dans le classement aux Archives. Ainsi le dos-

donnerai seulement des exemples concernant la fabrication.

Pour la période du 9 juin 1529 au 28 juin 1530, les boîtes de contrôle de l'atelier, closes « par commandement de Mons*ieur* Nicolas Le Coincte, Conseiller du Roy et Général de ses monnoyes », contenaient 108 écus pour une fabrication de 5400 écus au soleil [1].

Voici le procès-verbal d'ouverture de la boîte constituée pour une fabrication de 1310 marcs, du 5 octobre au 31 décembre 1599 :

« Fut ouverte la boeste de quarts d'escu faicts en la « monnoie de Bayonne pour le reste de l'année M. V^c IIII^xx « dix neuf, par Guillaume Lamy, maître particulier de « lad*icte* monnoie en presence dud*ict* Lamy, le cinq may « mil six cens ung. Et le XV^e desd*ictz* mois et an fut jugée « lad*icte* boeste foible de poids en neuf marcs d'une piece « quattre cinquiesmes de piece. Et le XXIII^e desdicts mois « et an fut jugée par provision escharce de loy de deux « grains fin pour marc [2]. »

Le jugement des boîtes, fait le 22 septembre 1575, indique que Bertrand de la Lande avait fabriqué, pendant les années 1573 et 1574, 51 marcs d'or, 4000 marcs de testons et 10,000 marcs de cuivre de deniers douzains [3].

En 1664, la fabrication avait produit 32 marcs de doubles louis de douze livres et 7183 marcs de pièces d'argent. En 1673, Bayonne émit 40665 doubles louis et 59914 marcs de pièces de 60 et 30 sols. En 1702, 67613 doubles louis d'or et 170830 louis d'argent sortirent de l'atelier. Il est remarquable que les pièces d'or de cette année-là valaient, les unes 28 livres, les autres seulement 27 livres 10 sols. De même

sier Z^1B 821, concernant Bayonne, contient un document relatif à la Monnaie de Bordeaux.

1. Arch. Nat., Z^1B 821.
2. Arch. Nat., Z^1B 824.
3. Arch. Nat., Z^1B 16.

les louis d'argent valaient, les uns 3 livres 16 sols et les autres seulement 3 livres 14 sols.

L'examen des boîtes est un fait important pour les maîtres particuliers. Aussi, comme il y avait des pièces faibles dans l'envoi de Mathieu de Biran, en 1530, ce maître se fit représenter près de la Cour des Monnaies, par Guillaume Barbedor, orfèvre de Paris [1].

Les maîtres peuvent aussi se faire remplacer pour la reddition de leurs comptes. Par exemple, Bernard du Hart, marchand de Bayonne, s'engagea, le 13 décembre 1532, à venir, le jour de Pâques suivant, pour satisfaire aux opérations du règlement des comptes d'Antoine de Chasteauneuf [2].

Le transport des boîtes est quelquefois confié à des personnes étrangères à la Monnaie. Ainsi, le 26 juillet 1527, Barthélemy de Meleun, marchand à Bayonne, apporta à Paris les boîtes contenant des écus au soleil et des *Franciscus* de 10 d. t. Il est vrai que, le 22 décembre de la même année, ce personnage est devenu maître de l'atelier [3] ou du moins « commis à la maîtrise [4] ».

Le procès-verbal de la clôture des boîtes de 1688 mentionne qu'elles étaient fermées « du cachet du roi en ladicte « monnoye et de celui de M*aître* Michel Porchery, directeur « d'icelle pour Sa Majesté, comme aussi du cachet du com- « mis essayeur » [5]. J'ai retrouvé une empreinte du cachet de l'essayeur de Bayonne à la même époque. Il est ovale et, dans un grènetis doublé d'un filet, il porte les lettres ESS^{R} au-dessous de trois lis, posés un et deux [6].

1. Arch. Nat., Z^{1B} 8.
2. F. de Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 281.
3. F. de Saulcy, *Doc.*, t. IV, p. 230 et 236.
4. *Ibid.*, p. 237.
5. Arch. Nat., Z^{1B} 825.
6. *Ibid.*

C'est après la vérification des boîtes par la Cour des Monnaies et l'acceptation que les maîtres payaient la redevance à laquelle ils étaient tenus par les clauses de leur bail.

Les travaux de la Monnaie se ressentaient quelquefois des troubles qui agitaient le royaume. Le document suivant en fait foi :

« Le XI^e^ jour de septembre mil V^c^ l xx la Court [des « Monnaies] a ordonné estre délivré à Guil*laume* de Castel- « nau, m*aître* particullier de la monn*oie* de Bayonne la « matrice pour doubles solz parisis laquelle il n'auroit pu « recouvrer plustost au moyen des troubles et danger des « chemyns [1] ».

ADRIEN BLANCHET.

(*A suivre.*)

1. Arch. Nat., Z^1B^ 16. La bataille de Moncontour dans le Poitou est du 3 octobre 1569 ; mais le troisième édit de pacification, donné à Saint-Germain-en-Laye, est du 15 août 1570.

NOTE

SUR LES POIDS CAROLINGIENS

(*Suite* [1])

TROISIÈME PARTIE

LES POIDS CAROLINGIENS EN ANGLETERRE ET EN CATALOGNE

Jusqu'ici, nous avons cherché à déterminer la valeur, en grammes, des poids carolingiens, par rapprochements entre les renseignements fournis par les cartulaires carolingiens et les données théoriques tirées du système métrologique en vigueur dans le monde ancien. Nous en avons conclu à l'emploi, à l'époque carolingienne, des livres de 326 gr. 40, soit de 12 onces romaines et de 408 gr., soit de 15 onces romaines. Nous avons également indiqué les relations entre la livre de Charlemagne (autrement dite livre de Paris) avec la mine assyro-carthaginoise et celle de la livre de Troyes (fraction de la livre de Charlemagne et de Paris) avec la mine carthaginoise-bosphorique.

Mais ces rapprochements ne nous ont pas fourni de précisions sur d'autres points, également en rapport avec les

1. *Rev. num.*, 1912, p. 372.

livres carolingiennes. Citons la relation de valeur entre l'argent et l'or, à l'époque carolingienne ; quel était l'élément monétaire désigné par l'appellation de « mancuse » ; quels étaient le poids et le métal constitutifs du « marc hustin », etc. ?

D'autre part, nos conclusions, en ce qui concerne l'emploi de certaines livres à l'époque carolingienne, pouvaient paraître douteuses et sujettes à contestation, en raison du nombre, relativement restreint, des preuves présentées à l'appui de nos hypothèses.

L'étude des livres anglaises et du monnayage catalan jette, croyons-nous, un véritable jour sur ces divers points et fournit des éléments nouveaux de contrôle de nos conclusions, éléments de nature à justifier celles-ci. Nous présentons, ci-après, les résultats de cet examen.

Si nous avons suivi ci-après, jusqu'aux temps modernes, les transformations des anciennes livres anglaises, c'est en vue de fournir la preuve de leur identité avec les livres carolingiennes ; cette preuve résulte du fait que l'on connaît, avec certitude, le poids des livres anglaises modernes. Or, ce poids, en tenant compte des transformations, répond précisément à celui attribué par nous, soit aux livres anglaises anciennes, soit aux livres carolingiennes.

En cette troisième partie, nous avons uniquement utilisé, comme base de travail, les indications contenues dans la « Note » précitée de M. Guilhiermoz, fruit de recherches considérables, mine, pour ainsi dire inépuisable, de renseignements aussi variés que précieux. Nous aurons donc constamment à citer cette « Note ». Pour abréger, nous indiquerons par l'initiale G. le nom de son auteur ; le chiffre placé à la suite de cette lettre est celui du numéro du § de la « Note » auquel nous entendons renvoyer.

I. *Détail de la composition du marc danois et des anciennes livres anglaises.*

A. MARC DANOIS

Penning, pl. penningar (denier)					1	1 gr. 36
Thrymse (1/3 de sou)				1	5	6 gr. 80
Ertog, pl. ertogar (1/3 d'once)			1	2	10	13 gr. 60
Sou		1	1 1/2	3	15	20 gr. 40
Ore ou eyrir, pl. aurar (once)	1	2	3	6	30	40 gr. 80
Mork (marc)	1	8	16	24	48	240	326 gr. 40

A noter, comme parité, que 12 onces danoises égalent une livre de Charlemagne. Cette équivalence a porté à croire que cette livre était réellement divisée en 12 onces, tandis qu'il ne s'agit là que d'une parité.

LIVRE ANGLAISE DE 12 ONCES ROMAINES.

Denier					1	1 gr. 36
Thrymse				1	4	5 gr. 44
Sou			1	3	12	16 gr. 32
Once		1	1 2/3	5	20	27 gr. 20
Livre	1	12	20	60	240	326 gr. 40

LIVRE MARCHANDE ANGLAISE DE 15 ONCES ROMAINES.

Denier					1	1 gr. 70
Thrymse				1	4	6 gr. 80
Sou			1	3	12	20 gr. 40
Once		1	1 2/3	5	20	34 gr.
Livre	1	12	20	60	240	408 gr.

Cette livre est égale à 25 sous et à 300 deniers de la livre de 326 gr. 40 comme à 15 onces romaines.

LIVRE ANGLAISE DE 16 ONCES ROMAINES.

Denier					1	1 gr. 81 1/3
Thrymse				1	5	9 gr. 06 2/3
Sou			1	3	15	27 gr. 20
Once		1	1 1/3	4	20	36 gr. 26 2/3
Livre	1	12	16	48	240	435 gr. 20

II. *Justifications et citations.*

Nous allons maintenant résumer les éléments justificatifs des détails qui viennent d'être présentés sur la composition, et du marc danois, et des trois livres anglaises de 12, 15 et 16 onces romaines. Nous y joindrons l'indication, et des données relatives à l'identité de ces livres avec celles carolingiennes, et des documents applicables : à la valeur relative de l'or et de l'argent ; au « marc hustin » ; enfin au « mancuse ».

A. MARC DANOIS

M. G. (§ 51) nous apprend que, dans un traité conclu au commencement du x^e^ siècle entre les Anglais et les Danois d'Angleterre, il est dit que 30 sous, chez les Anglais, ont la même valeur que 3 demi-marcs ou 12 ore chez les Danois. Il ajoute que le marc Danois était composé de 8 ore ou onces.

Si donc, on assimile le marc danois à la livre romaine, il en résulte que le demi-marc vaut la moitié de la livre romaine, soit 6 onces romaines et que 3 demi-marcs valent une livre romaine et demie, soit 18 onces romaines. Ces 18 onces romaines égalent, d'autre part, à 30 sous anglais de la livre monétaire, puisque celle-ci égale à la livre romaine et qu'elle en divise le poids en 20 sous.

Il est donc exact, comme nous l'indiquons ci-dessus, que le marc danois et la livre monétaire anglaise sont égaux.

M. G. (§ 88), indique qu'aux x^e^ et xi^e^ siècles, on comptait, en Mercie, en même temps que 240 deniers, 60 sous à la livre, tandis qu'en Wessex on comptait également 240 deniers à la livre, mais seulement 48 sous. Cette parité est identique à celle qui vient d'être exprimée. Le marc danois,

usité dans le comté danois de Wessex, est ici dénommé livre, il est bien de 48 sous ou thrymse et 240 deniers, comme la livre anglaise de Mercie a (pour le même poids que le marc danois, celui de 12 onces romaines) 60 sous ou thrymse et 240 deniers à la livre.

Pour la division du marc danois, nous avons utilisé les éléments fournis par M. G. (§ 51) en ajoutant à ceux-ci le sou et son tiers dont il n'était pas fait mention.

Observons que l'emploi, par les Danois et les Anglais, au x^e^ siècle, de la livre romaine, donne une grande vraisemblance à l'hypothèse de l'utilisation de cette même livre en Gaule, à l'époque carolingienne.

B. LIVRE DE 326 GR. 40 OU 12 ONCES ROMAINES

M. G. (§ 51) dit, en faisant allusion au traité qui vient d'être mentionné : « A une époque aussi ancienne que le commencement du x^e^ siècle, il y a tout lieu de supposer que 20 sous étaient encore égaux à 12 onces... ; de plus, il est permis de supposer que, en ce temps-là, l'once anglaise était encore l'once romaine. »

Cette hypothèse nous semble absolument acceptable. En effet, d'après M. G. (§ 87), des textes du XIII^e^ siècle indiquent que la livre employée en Angleterre pour la monnaie, les épices et les produits pharmaceutiques avait 12 onces et que celle employée pour les autres marchandises avait 15 onces, l'once étant d'ailleurs la même et pesant 20 deniers, en sorte que la livre monétaire valait 20 sous et la livre marchande 25 sous.

Ces concordances sont exactement les mêmes que celles indiquées par les cartulaires carolingiens, comme on l'a vu plus haut.

Toutefois, un doute subsistait. Les onces citées comme

base de comparaison par les cartulaires étaient-elles bien des onces romaines ? Une donnée fournie par M. G. (§ 2, note 4) permet de dissiper toute hésitation à cet égard. En effet, dans la note en question, M. G. indique que, dans la loi salique, le sou est compté à 40 deniers. En même temps, la note indique que M. Babelon a supposé que le sou d'or, de 40 deniers, de la loi salique, était celui de 1/84 de livre romaine. Cette supposition est absolument exacte, car, si l'on applique le rapport de valeur d'un à 14 entre l'or et l'argent, le denier de 1/84 de livre, soit de 1/7 d'once, se trouve représenter 2 onces, soit précisément 40 deniers, puisqu'il y a 20 deniers à l'once, dont les 12 constituent la livre par 240 deniers.

Il est ainsi établi que la livre romaine est bien celle visée dans la loi salique, comme dans les Capitulaires de 816 additionnels à cette loi, capitulaires cités par M. G. (§ 1, note 1), car nulle autre livre ne peut avoir, pour parité, celle de 40 deniers ou 1/6 de livre, pour un sou d'or de 1/84 de livre.

Comme corollaire, il se trouve prouvé par les parités de 12 onces d'un côté et de 15 onces de l'autre, de 20 sous d'un côté et de 25 sous de l'autre, qu'elles ont bien pour point de départ la livre romaine et nulle autre, qu'il s'agit bien, dans ces équivalences, de la comparaison entre celle-ci et celle d'un quart en plus, la livre de 408 gr.

Notons, à titre de parité, que le milliarésion romain, de 60 à la livre, de 5 à l'once, soit d'un poids de 5 gr. 44, est exactement égal à 1/3 de sou, des sous de 20 à la livre romaine.

En fait, le milliarésion triplé est d'un poids égal au sou des 20 à la livre ; c'est pourquoi il a été dénommé tremissis (en danois thrymse) ou tiers (de sou).

Au § 31, M. G. énonce que, dans la loi des Saxons, il

est dit qu'il y a deux espèces de sous : celui qui se compose de trois tremissis et celui qui se compose de deux tremissis seulement.

Cette comparaison est établie entre la livre romaine et la livre de Charlemagne qui est d'une fois et demie la livre romaine ; par suite, le sou de 1/20 de livre romaine est des 2/3 du sou de 1/20 de livre de Charlemagne, il pèse 16 gr. 32 au lieu de 24 gr. 48.

La loi des Saxons prouve donc l'usage simultané de la livre romaine et de la livre de Charlemagne à une date de très peu postérieure à l'époque carolingienne, chez un peuple apparenté avec les occupants de l'Angleterre. Ce fait donne une grande probabilité à l'hypothèse de l'emploi de la livre romaine en ce dernier pays.

Il y a lieu, incidemment, de noter que la division barbare de la livre romaine de 326 gr. 40 en 20 sous, de 16 gr. 32 l'un, n'est pas arbitraire. En effet, la livre de 15 onces romaines, la mine attique faible, la livre syrienne, de 408 gr., était en usage sur les bords de la Méditerranée ; elle se divisait en 100 drachmes, de 4 gr. 08 l'une, ce qui donnait 16 gr. 32 au tétradrachme. C'est ce tétradrachme, dont le poids est de 1/20 de la livre romaine, qui a constitué le sou, de 20 dans cette même livre.

C. LIVRE ANGLAISE DE 16 ONCES ROMAINES OU 435 GR. 20

Valeur du « Mancuse ».

Au § 88, M. G. cite un texte anglo-saxon qui donne le rapport entre le sou de Mercie, dit thrymse, et celui en usage dans la partie de l'Angleterre occupée par les Danois. Ce texte dit que 266 de ces thrymses (chiffre évidemment employé pour 266 1/3) valent 200 sous de Mercie. Cela

revient à dire que 3 sous (tiers de sou) de Mercie valent 4 sous (tiers de sou) danois.

Nous avons vu, dans le relevé de la composition du marc danois, que le tiers de sou pèse 6 gr. 80. D'après le rapport indiqué de 4 à 3, le thrymse de Mercie pèse donc 9 gr. 06 2/3. C'est là le poids du thrymse de la livre de 435 gr. 20, dont le sou entier pèse 27 gr. 20, autrement dit, est égal à l'once romaine. Comme conclusion, le sou de Mercie visé est celui de la livre de 16 onces romaines ou 435 gr. 20. Cette livre était donc employée en Angleterre. Elle était en même temps, nous allons le voir, une livre carolingienne.

Examinons maintenant ce qu'est le « mancuse ».

Il est bon de le rappeler tout d'abord, le sou d'or gaulois, de 1/84 de livre romaine, soit de 1/7 d'once, vaut, en argent, 2 onces romaines d'argent, soit 54 gr. 40 d'argent. C'est également le poids de 30 des deniers de la livre de 435 gr. 20, puisque 15 de ces deniers égalent, en poids, à une once romaine, étant donné que cette livre comprend 240 deniers, de 1 gr. 81 1/3 l'un.

Cette même quantité de 30 deniers égale, d'autre part, à 1 1/2 once de la livre en question, puisque celle-ci est divisée en 12 onces de 20 deniers à l'once.

Dans ces conditions, nous émettons la prétention que le « mancuse » auquel est précisément attribuée la même équivalence de 30 deniers et d'une once et demie, n'est autre chose que le sou d'or de 1/84 de livre romaine.

A l'appui du double énoncé que : 1° le sou d'or gaulois et le « mancuse » sont un seul et même poids d'or ; 2° le « mancuse » comme le sou d'or, équivalent, en argent, à 30 deniers, soit 1 1/2 once de la livre de 435 gr. 20, relevons les citations suivantes, faites par M. G. § 60.

1° Un diplôme de Louis le Pieux pour Saint-Zénon de

Venise, de 816, donné en renouvellement d'un diplôme perdu de Charlemagne, où est indiquée la parité de 20 « mancuses » et de 50 sous d'argent, soit, à raison de 12 deniers par sou, 30 deniers pour un « mancuse ».

2° Une série de textes italiens du x^e^ siècle, de 920 à 949, où 30 deniers sont donnés comme l'équivalent d'un « mancuse ».

3° Une loi anglo-saxonne du second quart du x^e^ siècle, où un bœuf est estimé, à la fois, à 30 deniers et un « mancuse ».

4° La compilation, dite *lois de Henri I^er^*, du premier quart du xii^e^ siècle, où il est dit que 30 sous font 5 « mance », ce qui donne 30 deniers au « mance » ou « mancuse », sur le pied de 5 deniers au sou.

5° En Bavière, depuis le ix^e^ siècle, de nombreux textes montrent que l'on comptait 30 deniers pour un sou d'or (autrement dit un « mancuse »).

6° A Cologne, à la fin du xii^e^ siècle, on trouve cité un « poids d'or » avec la valeur de 30 deniers.

Il semble ainsi démontré que :

1° La livre de 16 onces romaines ou de 435 gr. 20 a été en usage dès l'époque carolingienne puisque son emploi est constaté sous Louis le Pieux en 816; en Bavière, dès le commencement du ix^e^ siècle ; en Angleterre, dès le second quart du x^e^ siècle.

2° Elle était divisée en 240 deniers d'argent et 30 de ces deniers valaient un « mancuse » comme un sou d'or ; lequel équivalait ainsi à 1/8 de livre ; soit à 1 1/2 once.

3° Dès l'époque carolingienne et dans les siècles suivants, jusques et y compris le xii^e^ siècle au moins, le rapport de valeur de l'argent à l'or était celui d'un poids d'or pour 14 poids d'argent, à titre égal. Nous verrons qu'il en était encore de même à Barcelone en 1585.

Notons que le fait de l'emploi carolingien de la livre de 435 gr. 20 ou 16 onces romaines ne pouvait être constaté au moyen des seuls documents carolingiens, car ils ne permettaient pas d'établir l'identité du « mancuse » dont ils faisaient mention, avec le sou d'or de 1/84 de livre romaine. De même, il était impossible de déterminer, au moyen de leurs seules indications, quel était le poids de la livre dont le « mancuse » valait 30 deniers et 1 once 1/2. Cette double équivalence n'a pu être établie que grâce aux textes anglo-saxons, qui indiquent la proportion de poids entre le thrymse danois et le thrymse anglais, aux x^e^ et xi^e^ siècles. Notons incidemment que M. G. (§ 88) mentionne l'existence d'un setier de 32 onces, soit de deux des livres de 435 gr. 20. Il contiendrait donc en eau 87 centilit. 04.

La livre de 16 onces romaines ou 435 gr. 20 paraît avoir été en usage jusqu'à l'époque d'Élisabeth (1558-1603). Avant cette époque, elle était parfois désignée sous le nom de livre avoir-de-poids, ou avoir-du-poids (G. § 87).

Cette désignation a été, depuis ladite époque, réservée à la livre, non plus de 16 onces romaines de 27 gr. 20 l'une ou 435 gr. 20, mais de 16 onces égypto-romaines de 28 gr. 1/3 l'une ou 453 gr. 1/3, poids théorique.

D. MONNAYAGE DE BARCELONE ET DE VALENCE

Valeur du « mancuse ».

Les bases constitutives de ce monnayage apportent, d'après nous, une nouvelle preuve de l'exactitude de notre double énoncé : que le sou d'or gaulois et le « mancuse » sont identiques ; que le rapport de valeur entre l'or et l'argent est celui d'un poids d'or pour 14 poids d'argent. C'est pourquoi nous nous occupons ici de ce monnayage.

Au § 60, M. G. fait mention d'une équivalence de 84 « mancuses » pour une livre de Barcelone et ce d'après un tableau d'équivalence monétaire, inséré dans le Code catalan de 1585.

Comme la livre de Barcelone est la livre romaine de 326 gr. 40, il résulte, de cette indication, la preuve directe de l'identité du « mancuse » et du sou d'or gaulois, de 1/84 de livre romaine.

Au § 45, M. G. cite une lettre d'Alphonse de Poitiers, de 1266, d'après laquelle 63 1/3 « marabotins », c'est-à-dire 63 1/3 « mancuses » (nous allons établir l'identité de poids entre le « marabotin » et le « mancuse ») équivalent à un marc de Troyes. Cela donne au « mancuse » une valeur de 3 gr. 86 10/19, au lieu des 3 gr. 88 4/7 du poids du sou d'or gaulois. L'écart provient de ce que la parité entre le marc de Troyes et le « mancuse » a été établie sur un chiffre arrondi de 63 1/3 « mancuses » ou « marabotins » pour le marc. Comme de coutume en ces temps, la fraction a été négligée.

Le « marabotin » (de l'arabe « mourabettein », almoravide) est le derham légal musulman de 3 gr. 96 2/3 en or, des 7/10 du mesqâl légal de 5 gr. 2/3 égal au sicle fort babylonien et perse achéménide, dont les cent font la mine de 566 gr. 2/3 ; 60 de ces mines constituant le talent de 34 kilos.

Par suite du faiblage, toujours très accentué dans les monnaies des musulmans d'Espagne, les chrétiens, en se basant sur le poids des pièces rencontrées dans la circulation, ont donné au « marabotin » d'or, non pas la valeur de 3 gr. 96 2/3, qui était celle légale du derham, mais bien celle de 3 gr. 88 4/7, celle du sou d'or gaulois, ce qui avait l'avantage de donner au « marabotin » la valeur, et du sou d'or, et du « mancuse », fraction connue de la livre

romaine, de la livre en usage dans le monde chrétien par continuation de son emploi chez les Barbares. Très vraisemblablement, le poids du « marabotin » différait fort peu, en pratique, du poids de 1/84 de livre romaine ; l'écart n'était, au surplus, que de 1/25 du poids théorique, puisque le sou gaulois d'or est de 1/84 de livre romaine et que le derham légal arabe est de 1/84 de livre égypto-romaine de 340 gr., des 25/24 de la première.

Au § 60, M. G. indique, d'après le Code catalan déjà cité, que :

1° Sept « mancuses » d'or de Valence font une once du même or ;

2° Cent onces d'or de Valence font 200 « marabotins » ;

3° Trois 1/2 « mancuses » dudit or valent un « marabotin ».

D'autre part, même §, M. G. mentionne une constitution de Pierre III, aux Cortès de Perpignan de 1351, où il est déclaré qu'une once d'or cuit vaut 28 sous de Barcelone, mais qu'une once d'or de Valence ne vaut que 8 des mêmes sous.

Donc, l'or de Valence et l'or cuit étaient dans le rapport de 1 à 3 1/2.

Il résulte, de ces divers énoncés, que :

1° L'or cuit avait une valeur de 3 fois 1/2 l'or de Valence ;

2° Un « marabotin » valait 3 1/2 mancuses de Valence, puisque l'once valait, à la fois, 2 « marabotins » et 7 mancuses de Valence ;

3° Par suite, l'or du « marabotin » est celui désigné sous le nom d'or cuit.

Notons au point de vue chronologique, que l'égalité de valeur entre une once d'or et 7 « mancuses » est indiquée comme admise en Catalogne dès 1067 (G. § 60).

En tableau, la comparaison entre la livre d'or de Valence, le « mancuse » et le « marabotin » s'établit comme suit :

					Marabotins	
Mancuse (du poids d'un marabotin)	1			3 gr. 88 4/7		
Once	1	7		27 gr. 20	2	7 gr. 77 1/7
Livre	1	84	12	326 gr. 40	24	93 gr. 25 5/7

Revenons sur la parité, indiquée ci-dessus, d'une once d'or cuit pour 28 sous de Barcelone et mettons en lumière, au moyen de cette donnée, le fait que la valeur de l'or était 14 fois supérieure à celle de l'argent, dans le monnayage catalan.

La livre d'argent de Barcelone est du poids de 15 onces romaines, soit de 408 gr. (G. § 72). Cette livre se détaille comme suit :

Sou	1			13 gr. 60
Once	1	2 1/2		34 gr.
Livre	1	12	30	408 gr.

A raison de 13 gr. 60 l'un, 28 sous font 380 gr. 80. Or, ce poids est égal à celui de 14 onces romaines, de 27 gr. 20 l'une. Puisqu'une once d'or avait, pour équivalence en argent, le poids de 14 onces ou 28 sous, car le sou de 13 gr. 60 égale 1/2 once de 27 gr. 20, il en résulte, comme nous l'indiquons plus haut, que, dans le monnayage catalan, l'or vaut 14 fois son poids d'argent.

Comme corollaire, l'or de Valence, d'une valeur inférieure de 3 fois et demie à celle de l'or cuit, de l'or du « marabotin », ne vaut donc que 4 fois seulement son poids d'argent.

L'expression « mancuse », notons-le, paraît être la transcription du mot arabe « manqouç », terme technique d'arithmétique dont la signification est celle de : dividende, résultat de la division. Ce mot dérive de la racine « naqaça », rompre, dissoudre, laquelle a, d'autre part, donné nais-

sance au terme, également arithmétique de « naqeç », réduit, diminué, appliqué à ceux des derhams et mesqâls dont le poids résulte d'un retranchement opéré sur le poids légal.

Ne quittons pas le monnayage catalan sans revenir sur la parité, indiquée ci-dessus, de 28 sous pour une once d'or. Sur le pied d'un poids d'or pour 14 d'argent, à valeur égale, l'once d'or a donc le même poids que celui de 2 sous d'argent soit 27 gr. 20, ce qui est égal à l'once romaine.

M. G. (§ 93, p. 430, note 6) mentionne un texte catalan, du commencement du xv[e] siècle, où il est dit que le marc d'or de Barcelone se divise en 8 onces, l'once en 4 quarts et le quart en deux ternaux.

De la combinaison de ces éléments, il résulte que le marc d'or de Barcelone se détaille comme suit :

Ternel				1	3 gr. 40
Quart d'once			1	2	6 gr. 80
Once		1	4	8	27 gr. 20
Marc	1	8	32	64	217 gr. 60

Le marc d'or, du poids de 8 onces romaines, valait donc, en argent, 112 onces romaines, soit 74 2/3 livres d'argent de Barcelone, puisque cette livre est de 15 onces romaines.

Ce chiffre rompu prouve que le marc d'or de Barcelone n'a pas été établi par comparaison avec la livre d'argent catalane. Il est, au contraire, calculé en vue de représenter un rapport simple avec la livre de 16 onces romaines, de 435 gr. 20. En effet, il pèse exactement la moitié ou 6 onces de cette livre et, par suite, il a une valeur égale à 7 fois cette même livre.

La constatation de l'existence d'un marc d'or d'un poids de moitié de la livre de 16 onces romaines, de la livre de 435 gr. 20, n'est pas indifférente en ce qui concerne le « marc hustin », dont nous allons parler ; nous considérons en effet ce marc comme du quart, en poids, de la livre en

question et l'existence d'un marc de moitié de cette même livre constitue un argument d'une certaine valeur, au regard de l'énoncé de l'existence d'un marc de son quart.

Le mot « mancuse », constatons-le, n'est pas un terme abstrait, indiquant une quantité de 30 des deniers d'une livre quelconque. C'est la dénomination donnée au sou d'or gaulois, au poids d'or de 1/84 de livre romaine. Cela est si vrai que le « mancuse » égale, tout à la fois, en argent : à 30 des deniers de la livre de 16 onces romaines ; à 28 des 30 sous de la livre de Barcelone ; à deux des onces, soit à 3 1/3 des sous, et à 40 des deniers de la livre de 12 onces romaines ou 326 gr. 40.

E. « MARC HUSTIN ».

Au § 51, en note, M. G. fournit des données sur le « marc hustin », ce dernier mot en relation avec « house things », nom d'une Cour de Justice de Londres. Une charte du XI[e] siècle cite un marc « ad pondus hustingi londonensis ». Une transaction intervenue en 1305 à propos de ce marc a donné, à deux marcs du « pondus hustinum », la valeur de 6 livres parisis, ce qui fait 3 livres par marc. Un arrêt du Parlement de Paris, de 1388, donne, en argent, au « marc hustin », l'équivalence de 46 sous 8 deniers parisis.

Examinons ces deux évaluations.

Celle de 3 livres parisis pour un marc aboutit, à raison de 489 gr. 60 pour la livre de Paris, à un poids d'argent de 1 k. 468 gr. 80. Si l'on divise ce poids par 14, sur la base de 14 poids d'argent pour un poids d'or, on obtient, pour le marc, un poids d'or de 104 gr. 9 1/7. Cette évaluation, sur la base d'un chiffre rond et transactionnel de 3 livres parisis, se rapproche sensiblement du chiffre de 102 gr.

qui répond au quart du poids de la livre de 408 gr. ou 15 onces romaines. Le marc serait donc de 3 onces de cette livre et, en or, son poids serait représenté par 4 marcs. Le marc serait donc du poids de 1/4 de livre.

Passons à l'évaluation du Parlement. Les 48 sous, 8 deniers, du poids de Paris, mentionnés par l'arrêt, pèsent 1 kg. 142 gr. 40 d'argent, ce qui correspond en or à 81 gr. 60 pour le marc. C'est là exactement le poids du quart de la livre de 12 onces romaines, de la livre de 326 gr. 40. Le Parlement estime donc que le « marc hustin » est du poids du quart de cette livre.

Cette divergence indique qu'au XIV^e^ siècle, époque de la transaction et de l'arrêt, il y avait doute sur le poids du « marc hustin ». Ce doute n'aurait pu exister alors si ce marc eût été encore en usage à une date relativement récente. Or, nous avons constaté qu'il était encore employé au XI^e^ siècle. Vraisemblablement, c'est aux environs de cette époque qu'il a cessé de constituer un poids d'usage, car un délai de trois siècles apparaît comme nécessaire pour que les bases du système monétaire dont le « marc hustin » faisait partie aient cessé d'être connues, de pouvoir être déterminées avec précision.

Le « marc hustin » faisait partie, certainement, du système en vigueur en Angleterre, au XI^e^ siècle, puisqu'une charte de ce siècle le mentionne. Or, en ce même siècle, le système monétaire anglais était basé sur la livre de 16 onces romaines, sur la livre de 435 gr. 20. Nous en avons la preuve dans le fait que le thrymse anglais, aux X^e^ et XI^e^ siècles (comme on l'a vu à propos de l'équivalence de ce thrymse et de 3/4 de thrymse danois) était partie aliquote de la livre de 435 gr. 20. L'arrêt, comme la transaction, considèrent le « marc hustin » comme du poids de 1/4 de livre. Ce marc était donc du quart de la livre de 435 gr. 20 et

pesait, par conséquent, 108 gr. 80. Comme il représente, en argent, 14 fois son poids d'or, sa valeur était donc de 3 1/2 livres d'argent, et 4 marcs, soit une livre pesant d'or, valaient 14 livres d'argent.

Notons que, dans la transaction, le poids du « marc hustin » a été fixé, non pas aux 102 gr. d'or qui eussent constitué exactement le quart du poids de la livre de 408 gr. mais à 104 gr. 9 1/7, poids d'or correspondant au chiffre rond de 3 livres parisis d'argent. Il résulte, de ce chiffre transactionnel, que, des parties contendantes, l'une soutenait que le « marc hustin » était du quart, en poids, de la livre de 408 gr., l'autre que son poids était du quart de la livre de 435 gr. 20. La côte mal taillée de 3 livres parisis, soit de 104 gr. 9 1/7 d'or, a été adoptée, transactionnellement, comme départage entre les deux opinions divergentes.

Il est à noter que la prétention de considérer le « marc hustin », comme de quart de la livre de 408 gr. apparaît comme insoutenable, car ce poids n'a été instauré (et au XIII^e^ siècle, nous l'avons vu) que comme poids marchand. Le poids monétaire d'alors était la livre de 12 des 15 onces que comprenait la livre marchande, soit la livre de 326 gr. 40. Comme l'existence du marc hustin est constatée dès le XI^e^ siècle, on ne peut donc considérer ce marc comme partie aliquote d'un système pondéral établi au XIII^e^ siècle seulement.

Au X^e^ et XI^e^ siècle, cela a été constaté ci-dessus, il était fait usage, simultanément, dans les comtés anglais, de deux livres : l'une était celle de 12 onces romaines, égale au marc danois ; l'autre, celle de 16 onces romaines, plus forte d'un tiers que la précédente. La première était la livre marchande, la seconde la livre monétaire. Il est vrai que la livre de 12 onces romaines a été qualifiée de livre moné-

taire, mais c'est par les dispositions législatives qui ne datent que du XIII^e siècle ; il ne peut donc en être tiré argument de cette qualification à propos de la fixation de la valeur du « marc hustin ».

La livre de 16 onces était si bien la livre monétaire anglaise qu'il a été constaté plus haut, à propos de la valeur du « mancuse », que :

1° Une loi anglo-saxonne du second quart du X^e siècle donne au « mancuse » la valeur de 30 deniers ; or, ce sont là des deniers de la livre de 16 onces ;

2° La compilation dite de Henri I^er, laquelle donne la même valeur au « mancuse ».

Il nous semble ainsi démontré que le « marc hustin » ne peut être qu'une partie aliquote du système basé sur la livre de 16 onces ; il est du quart de cette livre, soit d'un poids de 108 gr. 80.

L'arrêt du Parlement a donc erré quand il a considéré le « marc hustin » comme issu de la livre de 12 onces romaines, qui n'était, aux X^e et XI^e siècles, qu'une livre marchande et non une livre monétaire.

Il y a lieu de faire remarquer, comme régularité de proportions, que le « mancuse » d'or vaut 1/8 de livre d'argent, tandis que le « marc hustin » vaut 3 1/2 de mêmes livres. Par suite, le « marc hustin » est du poids de 28 « mancuses ». C'est là un nombre en harmonie avec les valeurs respectives de l'or et de l'argent.

De cet ensemble, il résulte, ce nous semble, que :

1° Le rapport de valeur, entre l'or et l'argent, dans les divers monnayages cités, qu'ils soient basés sur la livre de 12 onces romaines, sur celle de 15 onces ou encore sur celle de 16 onces, est celui d'un poids d'or pour 14 poids d'argent.

2° Le poids de chacune de ces 3 livres est définitivement

fixé à celui-là même indiqué par nous pour chacune, puisqu'il est ici déterminé par voie de comparaison avec des parties aliquotes de la livre parisis, livre dont le poids est hors de conteste.

III. *Livre de la Tour.*

La livre de 408 gr. était considérée, à la fois, comme constituée par 12 de ses onces, de 34 gr. l'une et comme équivalant à 15 des 12 onces romaines, de 27 gr. 20 l'une, qui constituent la livre romaine de 326 gr. 40. Par suite, la livre romaine, de 12 onces, se trouvait être des 4/5 de la livre de 408 gr. de 15 onces.

La livre de la Tour a été constituée sur le type fourni par le rapport entre ces deux livres. De même que la livre de 326 gr. 40 contient 12 des 15 onces de la livre de 408 gr., de même la livre de la Tour est formée des 12/15, soit des 4/5, de la livre de 435 gr. 20. Elle est donc de 348 gr. 16 ou 6.553 3/5 grains de Paris, et se détaille comme suit :

Grain					1	0 gr. 045 1/3
Denier ou sterling				1	32	1 gr. 450 2/3
Sou			1	12	384	17 gr. 40 4/5
Once		1	1 2/3	20	640	29 gr. 01 2/3
Marc	1	8	13 1/3	160	5120	232 gr. 10 2/3
Livre	1 1 1/2	12	20	240	7680	348 gr. 16

En or, cette livre correspond à 1/14 de son poids d'argent, soit à 28 gr. 86 6/7 d'or. C'est l'once d'or, dont 14 ont le même poids que la livre d'argent.

Quand le marc de la Tour est appliqué, non plus à peser des marchandises ou denrées quelconques, mais à la taille de la monnaie (G. § 48), il est considéré par le registre « Noster » comme valant un marc de Tours et se détaille comme suit :

Obole tournoise (1/3 de denier sterling)				1	0 gr. 483 5/9
Denier tournois			1	2	0 gr. 967 1/9
Sou tournois		1	12	24	11 gr. 605 1/3
Marc	1	20	240	480	232 gr. 106 2/3

Notons que les évaluations données ci-dessus des poids tournois d'après le registre « Noster » repose sur l'hypothèse « inexacte », admise ainsi par lui, de l'égalité du marc de la Tour et du marc tournois.

En effet, l'inexactitude de cette prétendue égalité ressort du registre « Noster » lui-même, car il indique (G. § 41) que le marc de Tours pèse 12 sous 11 deniers obole sterling, ce qui correspond à 155 1/2 deniers sterling, sur les 160 qui constituent le marc de la Tour. Ces deux marcs n'étaient donc point égaux : celui de Tours pesait 4 1/2 deniers sterling de moins que le marc anglais. Quand le registre les considère comme égaux, en donnant le détail du monnayage tournois, c'est pour simplifier ses calculs. Dans ce but, il a négligé l'écart entre les deux marcs.

Essayons donc de fixer le poids théorique du marc de Tours.

Par comparaison à la livre romaine, de 326 gr. 40, la livre de 408 gr. se trouve contenir 1/4 en plus, et équivaloir à 15 onces romaines.

Sur ce modèle, mais par comparaison à la livre de Troyes, de 367 gr. 20, il a été constitué une nouvelle livre, excédant d'un quart la livre de Troyes. C'est la livre soutive de Paris, la livre de Tours. Elle est supérieure d'un quart à la livre de Troyes, contient 15 des 12 onces de cette livre, et pèse par conséquent 459 gr. Sous l'influence de l'exemple donné par la livre de Charlemagne et de Paris, elle a été divisée en 16 onces et se détaille comme suit :

Grains de Paris.							
30	Denier					1	1 gr. 593 3/4
360	Sou				1	12	19 gr. 1/8
540	Once			1	1 1/2	18	28 gr. 11/16
4.320	Marc		1	8	12	144	229 gr. 1/2
8,640	Livre	1	2	16	24	288	459 gr.

Les 155 1/2 deniers sterling attribués au marc de Tours par le registre « Noster » donnent, à ce marc, 229 gr. 93. Cette évaluation approximative, établie sur les poids d'usage, justifie donc pleinement le poids théorique qui vient d'être indiqué pour ce marc : 229 gr. 1/2.

Sur cette base, les poids fractionnaires du marc de Tours, par rectification de ceux établis sur le marc anglais, sont les suivants :

Grains de Paris.						
3/4	Grain tournois				1	0 gr. 035 65/96
9	Obole ou maille tournoise			1	12	0 gr. 42 13/16
18	Denier tournois		1	2	24	0 gr. 95 5/8
216	Sou tournois	1	12	24	288	11 gr. 47 1/2
4.320	Marc de Tours	1	20	240	480	5,760	229 gr. 1/2

Diverses évaluations de la livre de la Tour, exprimées en chiffres arrondis, sont relatées par M. G. Citons-les, par comparaison avec le poids théorique de 348 gr. 16 indiqué plus haut.

La première est celle donnée par le registre « Noster » rédigé en France peu après 1329 (G. § 41 et 47, p. 207, 1). Elle est de 170 deniers sterling pour le marc de Troyes. Comme ce marc pèse 244 gr. 80, cette évaluation donne 230 gr. 30 au marc de la Tour et 345 gr. 60 à la livre.

La seconde (G. § 41) est tirée du même registre. Elle donne, au marc anglais, 1/16 de moins qu'au marc de Troyes. Sur ce pied, le marc de la Tour ressort à 231 gr. 46 2/3 et la livre à 347 gr. 20.

La troisième (§ 89) est fournie par les lettres de Henri VIII de 1536, par lesquelles il substitue le poids de Troyes à celui de la Tour. Il y est dit que la livre de la Tour pèse 11 1/4 onces de Troyes. S'il s'agissait, dans ces lettres, de la livre de Troyes française, la livre de la Tour se trouverait évaluée à 344 gr. 25. Si, au contraire, ce qui

est infiniment plus probable, Henri VIII a voulu parler de la livre Troy anglaise, la livre de la Tour se trouve estimée à 349 gr. 68 1/4.

Enfin, la quatrième, énoncée par Pegolotti, lequel écrivait en 1340, est de 8 onces en 8 deniers sterling ou 168 deniers sterling, pour un marc de Troyes. Comme le marc de la Tour comprend 160 deniers, les 168 deniers à donner à ce marc, la valeur de 20/21 du marc de Troyes. D'après cette estimation, le marc de la Tour, sur le pied de 244 gr. 80 pour le marc de Troyes, ressort à 231 gr. 73 1/7 et sa livre à 347 gr. 60 1/7.

Ces diverses estimations diffèrent si peu du poids théorique indiqué ci-dessus, qu'à notre avis, elles le confirment au lieu de le contredire, étant donné surtout qu'elles sont exprimées, non pas en nombres rigoureux, mais bien en chiffres arrondis et se basent sur des poids d'usage.

Il est difficile de préciser la date de la première utilisation de la livre de la Tour, mais il ne semble pas y avoir trace de son existence avant le XIII^{e} siècle.

IV. *Livre troy anglaise.*

Cette livre a été formée en prenant pour base la livre de la Tour. Celle-ci, de 12 onces d'argent, a, pour équivalence, 14 onces d'or de 28 gr. 86 6/7 l'une. La livre Troy a été constituée par un poids de 15 de ces onces d'or. Son poids est donc des 15/14 de celui de la livre de la Tour. Il ressort ainsi à 373 gr. 02 6/7.

Ce poids théorique diffère extrêmement peu, notons-le immédiatement, de celui officiel anglais, fixé, en 1824, à 373 gr. 242. 24, lequel résulte de l'attribution, à la livre avoir-du-poids, de 453 gr. 593, d'une valeur de 7.000 grains troy, alors que la livre Troy se divise en 4.670 grains.

Ce nombre rond de 7.000 grains troy, attribué à la livre avoir-du-poids, a été évidemment adopté en vue de rendre plus faciles les comparaisons entre les deux livres. Il apparaît, toutefois, comme extrêmement proche de l'exactitude. En effet (G. § 79), l'évaluation courante au XVII^e^ siècle donnait 7.008 grains; celle communiquée à Tillet en 1766 était de 7.005 grains; celle admise à la Société royale de Londres, en 1742, était de 7.004 grains; enfin, d'autres auteurs admettaient 6.999 grains 1/4.

Il est à noter que, sur les bases théoriques de 373 gr. 03 6/7 pour la livre Troy et de 453 gr. 1/3 pour la livre avoir-du-poids, 7.000 grains de Troy, à 0 gr. 06478 14/63 l'un font 453 gr. 47 14/63. Le nombre rond de 7.000 grains ne diffère donc que dans une proportion infime de celui qui résulterait du calcul théorique. Ce calcul donnerait, en effet, 6.997 grains 2/3.

Quant à l'égalité de poids entre la livre troy anglaise et la livre de Troyes française, égalité constamment énoncée dans les documents métrologiques français, elle est simplement approximative, cela en accord avec l'habitude constante, chez les anciens calculateurs, d'exprimer les parités « grosso modo », par des nombres arrondis, en négligeant les fractions.

L'équivalence avec la livre de Troyes française ne donne, à la livre Troy anglaise, qu'une valeur de 367 gr. 20, soit de 6.912 grains de Paris. Or, sur le pied de 373 gr. 02 6/7 pour la livre Troy et de 0 gr. 053 1/8 pour le grain de Paris, la livre Troy se trouve équivaloir à 7.021 5/7 grains de Paris.

L'évaluation officielle anglaise de 373 gr. 242. 24 pour la livre troy, donne, à celle-ci, une valeur de 7.027 grains de Paris. Au XVIII^e^ siècle, Tillet indiquait celle de 7.021 grains,

bien proche, on le voit, de celle indiquée par la théorie : 7.021 grains 5/7.

Il est ainsi démontré : et que l'on ne saurait considérer comme réelle la prétendue égalité entre la livre de Troyes française et la livre Troy anglaise, et que le poids théorique calculé de cette livre est bien celui qui doit lui être attribué. Les insignifiantes différences constatées entre ce poids et ceux d'usage ne font que confirmer cette double conclusion.

Il nous paraît inutile de donner, à nouveau, le détail de la division de la livre Troy anglaise. Celui fourni précédemment, sur la base du poids d'usage officiel actuel, suffit à fixer les idées. Il diffère si peu de celui calculé, qu'un détail, basé sur ce dernier poids, ne présenterait que des écarts absolument insignifiants, pratiquement négligeables, avec les chiffres déjà fournis.

La première mention de la livre Troy (G. § 27) qui ait été jusqu'ici rencontrée, est celle contenue dans le Statut 2 de la deuxième année de Henri VI (1414).

A titre de hors d'œuvre, indiquons que M. G. (§ 27, p. 185, note 1) mentionne un statut de la deuxième année de Henri VII (1496-1497) où le gallon est fixé à 8 livres et le bushell à 8 gallons ; cela donne, en eau, au gallon, la capacité de 2 litres 98 cent. 422 6/7, et au bushell celle de 23 litres 87 cent. 383 6/7.

CONCLUSION

En résumé, et comme conclusion, il nous paraît avoir démontré que :

1° Les livres connues à l'époque carolingienne sont : celle de 12 onces romaines ou 326 gr. 40 ; celle de 16 onces romaines ou 428 gr. ; celle de 13 1/3 onces romaines ou

367 gr. 20, dite livre de Troyes ; enfin, celle de 18 onces romaines ou 489 gr. 60, la livre de Charlemagne et de Paris.

2° Le rapport carolingien de valeur, entre l'or et l'argent, est celui de 14 poids d'argent pour un poids d'or. Ce même rapport est encore constaté, en Catalogne, en 1585.

3° Le « mancuse », poids d'or de 1/84 de livre romaine, soit de 3 gr. 88 4/7, sert d'étalon de comparaison, sur la base qui vient d'être indiquée, entre la monnaie d'or et la monnaie d'argent.

4° Le « mancuse » n'est pas une expression technique et abstraite, applicable à 30 deniers ou sous d'argent, quel que soit leur poids. C'est un poids d'or absolument déterminé, lequel vaut, par exemple, 30 des 20 sous ou une once de la livre carolingienne et anglaise de 435 gr. 20 ou 16 onces romaines ; 28 des 30 sous de la livre de Barcelone de 408 gr. ou 15 onces romaines ; 40 des 240 deniers ou 2 onces de la livre romaine, gauloise, carolingienne et anglaise de 326 gr. 40.

Terminons par une observation :

Toutes les livres employées chez les Barbares semblent, à première vue, être issues de la livre romaine, en raison du fait que chacune de ces livres présente une parité avec l'once romaine, qu'elle contient un certain nombre d'onces. Ainsi, il semble que les Barbares ont successivement institué des livres, par voie de transformations opérées en prenant, pour point de départ, la livre romaine.

Or, il n'en est rien. Les Barbares ont, tout simplement, fait usage de livres ou mines déjà connues dans le monde ancien. La livre de 13 1/3 onces romaines ou de 367 gr. 20, la livre de Troyes, est la mine carthaginoise bosphorique ; la livre de 18 onces romaines, la livre de Charlemagne, de 489 gr. 60, est la mine assyro-carthaginoise ; la livre de

15 onces romaines, soit de 408 gr., est la mine attique faible, également dénommée livre syrienne ; enfin, la livre de 16 onces romaines, soit de 435 gr. 20, celle de 30 deniers au « mancuse », est la mine attique forte.

Si la livre de la Tour et la livre Troy anglaise ont constitué des unités pondérales nouvelles, elles ne sont que des dérivés de la mine ancienne de 408 gr.

De même la livre française, dite de Tours, a été tirée de la mine carthaginoise bosphorique, autrement dit de la livre de Troyes.

La livre de la Tour, la livre de Tours, la livre Troy, ne constituent donc pas des inventions au sens propre du mot ; ce sont de simples modifications de mines connues dans le monde ancien.

J.-A. Decourdemanche.

MÉLANGES & DOCUMENTS

LA DUCHESSE D'ABRANTÈS AU CABINET DES MÉDAILLES

La duchesse d'Abrantès (femme du général Junot) raconte dans ses *Mémoires* (Chapitre XX) une visite qu'elle avait faite au Cabinet des Médailles du temps de Millin.

Sans l'événement tout récent (le vol de 1831) qui vient de frapper de malheur le Cabinet des Médailles, je n'en parlerais pas autrement ici que pour faire suite aux lieux remarquables que nous avons parcourus. Mais je tiens, pour ainsi dire, à ce Cabinet par les liens d'amitié qui m'ont si longtemps attachée à ce bon et excellent Millin. Je connaissais le Cabinet des Médailles, les antiques, les raretés qu'il avait en sa garde, aussi bien que lui-même ; il aimait assez à discourir là-dessus, et lorsque le Cardinal Maury, qui faisait partie également de notre cercle intime, s'impatientait de l'entendre parler politique (ce que je ne pouvais trouver mauvais, malgré mon amitié pour lui), il disait de sa voix de tonnerre, en retroussant sa robe rouge pour prendre son tabac d'Espagne : « Allons, Millin, laissez là la politique, vous n'y entendez rien ; parlez-nous de l'apothéose d'Auguste ».

Millin a beaucoup écrit sur les médailles, les pierres gravées, les raretés que renfermait la Bibliothèque. Il m'a donné tous ses ouvrages ; et, comme je le dis, je m'étais intéressée à cette magnifique collection que possédait mon pays. J'ai donc ressenti une indignation qui avait quelque chose de plus encore que celle qui animait les amateurs des arts.

..... (Suit une digression sur la police, des anecdotes du temps de M. de Sartines et un historique du Cabinet depuis François I[er]). . .

Lorsque Millin nous fit entrer dans son domaine, car on pouvait nommer ainsi la partie de la Bibliothèque nationale qui était confiée à ses soins, il était vraiment fier de ce qu'il allait nous montrer.

Un pareil voyage au travers des temps anciens de tous les peuples, avec un guide comme lui, offrait dans le fait un intérêt dont il pouvait réclamer une portion. Voilà encore un de ces jalons me servant à retrouver d'antiques souvenirs et que mon cœur souffre cruellement à évoquer. Combien je regrette cet ami à

l'esprit aimable et bon, au cœur dévoué, et dont la profonde instruction, le haut savoir n'avaient jamais altéré la charmante gaité, la plus aimable simplicité! Que de fois j'ai trouvé Millin jouant avec mes enfants comme si lui-même avait été de leur âge! Son cœur était bon, son âme élevée et son esprit d'une haute distinction; voilà ce que je pense de lui. Je devais ce tribut à la mémoire d'un ami, il n'existe plus; depuis longtemps sa mort a dû imposer silence à l'envie, et aujourd'hui elle peut bien me permettre de parler près d'un cercueil.

Les médailles n'étaient pas encore, à cette époque où nous les vîmes avec lui, arrangées comme elles l'étaient l'année dernière, lors de l'indigne vol qui fut commis. Cependant les seize cents tiroirs étaient là, ainsi que ceux du buffet du milieu de la salle. Millin s'occupait alors avec un grand soin à décrire cette belle et magnifique pièce en or, cette patène trouvée en Bretagne qui pèse cinq marcs et cinq à six onces. Autour est un limbe orné de seize couronnes où sont enchâssées autant de médailles antiques toutes en or. Ceux qui connaissent l'ouvrage de Millin sur les *Monuments antiques inédits*, ont pu juger de la beauté de cette pièce. Car rien n'est au-dessus du talent avec lequel il en a fait la description.

Je ne puis me rappeler bien précisément maintenant si c'était le général Hittorf, aide de camp de l'empereur Alexandre, et qui était alors à Paris, l'un des hommes les plus remarquablement instruits que j'aie jamais rencontré dans la science numismatique, ou bien un Danois *allemagnisé*, qui ce même jour, était avec nous au Cabinet des Médailles, mais c'était l'un des deux toujours, et leur présence, à l'un ou à l'autre, donna lieu à une vive discussion, relativement à l'un des « boucliers votifs [1] » trouvés dans le Rhône, et sur lesquels les opinions ont été si partagées. L'un de ces étrangers soutenait que ce qui se voit sur le bouclier est la continence de Scipion, et Millin défendait son « bouclier » en prétendant que c'était Briséis rendue à Achille. Au reste Winkelmann était de l'avis de Millin, ou Millin de l'avis de Winkelmann; ce sera comme on voudra.

Les morceaux du genre de celui que je viens de décrire sont nombreux dans notre beau Cabinet, mais c'est dans les médailles surtout que nous étions riches, de cette richesse de la science que la cupidité ne devait convoiter qu'en tremblant et à genoux. Nous avions des médailles « uniques ». De ce nombre étaient d'abord celles en or; ou plutôt le médaillon représentant Justinien. Ce médaillon a plus de trois pouces de diamètre; puis ensuite, un autre médaillon où se voit gravée une belle tête de Pescennius Niger : ce médaillon était en argent; une médaille de Romulus; une autre d'un Alexandre, tyran en Afrique, mais surtout une tête de Marc-Antoine fils. Cette médaille [2], si elle a été volée, est une perte immense pour l'art et pour la France, ainsi que toutes celles que je viens de nommer, car elles sont « uniques ». Il en est encore d'autres que je ne nomme pas, car l'étendue de ces Mémoires ne me permet pas de donner plus de détails.

Et la duchesse, observant que le Cabinet des Médailles a pu traverser sans souffrir toute la période révolutionnaire, en fait

1. « Ce disque ou bouclier votif pèse quarante-deux marcs et a six pieds et demi de circonférence; le second pèse plus de quarante-trois marcs et a six pieds neuf pouces de tour. »

2. « Il en est, dit-on, une semblable dans le Cabinet de l'Empereur d'Autriche, à Vienne. »

honneur aux gouvernants d'alors ; elle met sur le compte de ce qu'elle appelle « l'oubli de tout principe chez les hommes de 1830 » un attentat dont ils ont, assure-t-elle, donné l'exemple par leur cynique ambition.

Le Cabinet, continue-t-elle, possédait en 1831, près de quatre-vingt mille médailles. Au surplus, nous avons l'espoir que la collection des Ptolémées sera remplacée, du moins en partie, par M. Édouard de La Caldavène [1], qui rapporte, dit-on, de ses savantes courses en Orient, une grande quantité d'objets curieux, parmi lesquels se trouvent cent cinquante médailles d'or antiques et curieuses. C'est une double obligation que les amateurs d'art auront à M. de La Caldavène [1].

Tel est le récit de la duchesse d'Abrantès. Il participe du style ampoulé de l'époque, mais son éloge de Millin est parti du cœur. Pour nous, nous avons lieu de croire que le souci de nos collections n'a pas toujours primé chez Millin toute préoccupation d'un autre ordre. Était-ce bien dans l'intérêt du Cabinet que, le 12 juin 1814, Millin désignait au duc de Blacas, conseiller intime de Louis XVIII, une cornaline représentant Louis XVII, et insinuait que le roi serait sans doute heureux de retirer, pour le porter à son doigt, ce précieux camée ? L'ancien impérialiste voulait faire sa cour, mais Louis XVIII, soit par respect pour la collection, soit par indifférence, n'accueillit pas ce projet [2].

A. Dieudonné.

1. Sans doute Édouard de Cadalvène.
2. Voy. E. Babelon, *Les Camées de la Bibliothèque nationale*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1898, p. 27 du t. à p., n.

CHRONIQUE

TROUVAILLES

80. — Dans l'île Callot, près de Carantec (c^on^ de Taulé, arr. de Morlaix, Finistère), en juin 1911, un paysan a trouvé, dans une couche de tourbe mise à nu par une grande marée, un vase de terre grossière, noire, contenant une quarantaine de monnaies gauloises, dont la moitié en electrum et l'autre moitié en bas argent. Je n'ai pu étudier cette trouvaille en entier, car elle a été dispersée entre divers collectionneurs ; mais les six pièces entrées dans ma collection présentent des variétés intéressantes de pièces attribuées aux Osismii. J'espère pouvoir publier ces pièces ultérieurement avec des dessins.

81. — A Praust (Cercle Sup. de Danzig, Prusse occid.), trouvaille de 55 grands bronzes d'Hadrien, Antonin, Faustine mère et fille, Marc Aurèle, L. Verus, Lucille, Commode, Crispine. — *Berliner Münzbl.*, 1912, 457.

82. — En Tunisie on a fait, en 1912, une trouvaille de plusieurs centaines de sous d'or dont un lot comprenait : 3 Arcadius (Constantinople, Milan) ; 6 Honorius (Constantinople, Ravenne, Milan, Rome) ; 27 Théodose II (Constantinople, Thessalonique, Ravenne) ; 2 Eudocie dont un avec *vot XXX mult XXXX* Δ ; 7 Valentinien III (Constantinople, Ravenne, Rome) ; 1 Petrone Maxime ; 6 Marcien ; 2 Pulchérie ; 9 Léon I^er^ ; 1 Vérine.

83. — A Malaja-Pereschtschepinskaja, dans le gouv^t^ de Podolie, on a découvert un trésor considérable de l'époque byzantine : objets d'or et d'argent, quelques-uns d'art sassanide, en partie ornés de pierres précieuses et de perles et un grand nombre de pièces d'or, le tout pesant 40 livres d'or et 60 livres d'argent. Beaucoup de monnaies sont de l'empereur Héraclius et l'enfouissement doit avoir eu lieu au VII^e^ siècle. Le trésor est entré au Musée de l'Ermitage. — *Berliner Münzbl.*, 1912, 457.

84. — A Rouen, 8 rue de la Savonnerie, en octobre 1912, en faisant des travaux de réparation, on a découvert deux dépôts de monnaies d'Henri VI d'Angleterre. Les pièces ont été dispersées d'abord par les ouvriers ; mais on est parvenu à en recueillir un certain nombre et à retrouver la trace de beaucoup d'autres. Il semble qu'on peut évaluer la composition du trésor de la manière suivante : 87 saluts d'or d'Henri VI, frappés à Rouen, Saint-Lô, Paris, Amiens, Dijon. — *Renseignement de M. L. de Vesly.*

85. — A Saint-Hilaire-du-Bois (c^{on} de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte, Vendée), en 1910, on trouva un dépôt dont voici le détail : 7 liards au dauphin et au C couronné de Charles IX ; 73 liards divers d'Henri III ; 97 liards de Navarre ; 1 liard au monogramme de Nicolas de Châtelet-Vauvillers ; 100 liards de Louis et 1 de François de Dombes ; environ 346 liards de Déciane (Delfino et Agostino Tizzone et anonymes) ; 64 liards divers de Guillaume de Mantoue ; 91 liards divers de Coconato ; 5 liards de Castiglione ; 37 liards de Frinco dont 20 d'Hercule et Claude ; puis des *quattrini* de Déciane, Masserano, Montanaro, Mantoue et des imitations des liards de Savoie. — *Renseignement de M. Bujeaud.*

86. — A Cougou, près de Saint-Hilaire-des-Loges (arr. de Fontenay-le-Comte, Vendée), en août 1912, dépôt de 226 pièces dont 105 ont été examinées : 8 testons d'Henri III ; 15 testons, 1 teston dit « morveux », 1 demi-teston de Charles IX ; 39 quarts d'écu, 5 huitièmes d'écu, 1 franc, 7 demi-francs, 5 testons d'Henri III ; 4 quarts d'écu de Charles X ; 6 quarts d'écu, 1 huitième d'écu d'Henri IV ; 1 teston de Jeanne d'Albret ; 4 testons et 1 quart d'écu d'Henri II de Navarre ; 1 teston d'Henri et Marguerite, Navarre ; 1 teston de Grégoire XIII, Avignon ; 2 pièces espagnoles et 1 franc faux d'Henri III. — *Renseignement de M. Bujeaud.*

Il paraît évident que ce dépôt, comme le suivant, a été enfoui au moment des troubles qui précédèrent le couronnement d'Henri IV.

87. — Entre Saint-Étienne-du-Rouvray et Sotteville, près de Rouen, en septembre 1912, en construisant une voie de garage à la Ferme Cotelle, des ouvriers ont trouvé un vase vernissé vert (qui fut brisé) contenant des monnaies d'or et d'argent qu'ils se partagèrent. On aurait ignoré la découverte si ce partage n'eût été suivi de disputes. M. Martin, ingénieur principal, s'efforça de recueillir un certain nombre de pièces (celles d'or ont disparu) qu'il remit à M. Léon de Vesly, directeur du Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure. Celui-ci reconnut des pièces de Charles VIII, de François I^{er} et d'Henri II

ainsi que de nombreux douzains d'Henri III, d'Henri IV et de Charles X, roi de la Ligue ; il y avait aussi 66 douzains du pape Clément VIII, une monnaie espagnole et quelques pièces frustes. Le nombre des monnaies examinées est de 406. — *Renseignement de M. L. de Vesly*. Cf. la *Dépêche de Rouen*, 4 septembre 1912.

88. — Dans le département du Doubs, en défrichant une haie, on a découvert un dépôt contenant au moins 26 pièces d'or et d'argent dont 13 étaient : un écu de Charles IX (Angers), un ducat de Rodolphe II, empereur d'Allemagne; un ducat de Gabriel Bethlen, prince de Transylvanie, frappé à Nagybania ; un ducat des Provinces Unies ; deux pistoles de Jeanne et Charles, Espagne ; 5 pistoles d'Espagne (Philippe II, etc.); un demi-thaler de Jean-Jacob Kuen von Belasi, archevêque de Salzbourg ; un double écu de Gênes. — *Communication de M. A. Bouclier.*

89. — A Bailleul (arr. d'Hazebrouck, Nord), au cours des travaux exécutés à l'Asile des aliénés, on a trouvé, sous une pierre, 65 monnaies d'or de Louis XIII et Louis XIV de 1642 à 1705, évidemment enfouies pendant la guerre de la Succession d'Espagne. — P. Hollebeke, *Rev. belge Num.*, 1912, 515-517.

90. — A Koswig (Cercle de Dresde), on a trouvé 70 louis d'or, des ducats et d'autres monnaies de Hollande, Bavière, Saxe, de Pologne et d'Italie, en tout 1793 pièces, valant environ 3750 francs au poids du métal. — *Berliner Münzbl.*, 1912, 457.

91. — A Treptow a. d. Tollense (Cercle de Demmin, Poméranie), la trouvaille de S. Georg, étudiée par M. Stubenrauch, conservateur du Musée de Stettin, contenait des florins de Francfort, Lunebourg, Nördlingen, Cologne, du Brandebourg ; des schillings de Lübeck, Hambourg et Wismar, et des blancs d'Anklam, Stralsund et Greifswald. — *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5141 ; *Berliner Münzbl.*, 1912, 458.

92. — A Völkersleier (Basse-Franconie, Bavière), on a trouvé un vase contenant environ 300 hellers à la main des XIII^e^-XIV^e^ siècles. — *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5086.

93. — A Belzheim (Cercle de Souabe, Bavière), en juillet 1912, trouvaille entrée au Cabinet de Munich. Elle comprenait plusieurs milliers de hellers à la main et des deniers de Wurzbourg, Cobourg, Lauf, Miltenberg, Amberg, Heidelberg, etc., du XIV^e^ s. — *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5141.

94. — A Neidhardtshausen, près d'Eisenach (Saxe-Weimar), trouvaille de 875 pièces dont 125 thalers des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. — *Berliner Münzbl.*, 1912, 458.

95. — A Alexowitz (Moravie, Autriche), en 1910, trouvaille de 1548 pièces d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et d'Italie, du XVI^e^ siècle. — Aug. Okt. von Loehr, *Jahrb. f. Altertumsk. der k. k. Zentral-kommission*, 1911, 212-214.

96. — A Flachenegg, près d'Adlwang (Cercle de Kirschdorf, Haute-Autriche), ou a trouvé un dépôt d'un millier de pièces d'argent de la première moitié du XVI^e^ siècle; elles ont été acquises par le Museum Francisco-Carolinum de Linz. — *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5119.

97. — A Eckartsau (Cercle de Grossenzersdorf, Basse-Autriche), en mars 1911, trouvaille de 497 monnaies des empereurs d'Allemagne, de Saxe et de nombreuses villes d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse; XVI^e^ siècle. — Aug. Oct. von Loehr, *Jahrb.* de Vienne, 1911, 215-217.

98. — A Siebenlinden (District de Zwettl, Basse-Autriche), en 1911, trouvaille de 865 monnaies d'argent du XV^e^ siècle, d'Autriche, de Bavière, du Palatinat, d'Augsbourg, etc. — Aug. Oct. von Loehr, *Jahrb.* de Vienne, 1911, 215.

99. — A Pilsen (Bohême), dans la maison Fejerfeil, Ringplatz, 31, on a trouvé plus de 700 pièces d'or allemandes et de divers états d'Europe, de 1560 à 1615. — *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5141; *Berliner Münzbl.*, 1912, 457.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

VENTE DE MÉDAILLES ET DÉCORATIONS

Le 24 Mai 1912, par les soins de M. Clément Platt, a été vendue aux enchères une collection de décorations anciennes : croix, médailles, plaques, médailles d'honneur et de sauvetage, récompenses officielles. C'est la collection José Mattei, une des plus curieuses en ce genre. Le capitaine M. Bottet, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, s'exprime ainsi à ce sujet dans la préface du Catalogue : « Cette collection, dit-il, a été constituée en vingt années de recherches inlassables et avec une rare compétence; c'est une vieille amie que nous avons admirée à l'Exposition universelle de 1900 (section rétrospective militaire), puis l'année dernière au Musée des Arts décoratifs et particulièrement à l'Exposition rétrospective de la Légion d'honneur (cf. *Rev. Num.*, 1911, p. 375). En rappelant mes souvenirs, je vois à côté d'une croix de Saint-Louis du modèle primitif, et d'autant plus rare que les héritiers étaient tenus de la restituer, la Médaille

des Sauveurs du Trésor de 1789 ; puis la série complète des types de la Légion d'Honneur, et ensuite les ordres et médailles de Napoléon et de ses frères et beau-frère : Louis, Joseph, Jérôme, Murat ; Couronne de fer, Réunion, Deux-Siciles, Médailles napolitaines, etc.

Je vois là figurer l'Ordre royal de Westphalie avec ses animaux héraldiques, celui dont Napoléon disait « qu'il y avait trop de bêtes dans cet ordre-là » ; puis la pièce la plus rare peut-être de la collection, la médaille militaire de Hollande, la première qu'ait donnée le roi Louis. J'en passe et des meilleures. » La collection José Mattei comprenait 333 numéros.

*
* *

NOTICES

La mine de Périnthe. — Depuis la publication de mon article sur « une mine de Périnthe [1] », le poids a été retrouvé au Musée de Constantinople, où il avait échappé aux investigations de M. Mendel et aux miennes.

Voici la lettre rectificative que S. Exc. Halil bey, directeur des Musées impériaux, a bien voulu m'adresser à ce sujet :

« Ce poids en plomb se trouve exposé dans la salle des bronzes de notre Musée. Depuis son arrivée, il n'a jamais été retiré de là; il porte le n° 1541 de notre inventaire des bronzes et bijoux. Le dossier le concernant indique comme provenance le village de Kilidji (district de Silivri); il est entré au Musée le 23 juin 1902. Il mesure $0^m12 \times 0^m12$; les arêtes des moulures sont un peu rognées d'un côté, et il est difficile d'évaluer le poids de ces parties enlevées. Dans tous les cas, en partie, c'est une ancienne rognure. Je l'ai fait peser à l'Hôtel des Monnaies et son poids est exactement 1500 gr...»

Ce texte, outre qu'il fournit des indications précises à ceux qui, désormais, voudraient étudier l'objet lui-même, confirme heureusement la date et la description que j'avais données. Toutefois, sur la question capitale de sa lourdeur, il introduit un nouvel élément de désaccord, par la fixation d'un troisième chiffre (1500 au lieu de 1541 ou 1580 gr.)

Les références fournies pour cette évaluation m'enlèvent toute tentation de considérer le chiffre de 1500 gr. comme un chiffre approximatif, ou comme on dit, *rond*. Pris en soi, il n'a rien d'inaccep-

1. *Rev. num.*, 1912, p. 91 et suiv.

table ; il donne pour la livre romaine une valeur de 300 gr. qui est fort possible [1], et qui de plus doit être majorée, la rognure de l'une des faces moulurées étant dorénavant un fait acquis.

Mais l'hypothèse que cet amoindrissement de poids est sans doute, « en partie », un fait récent, paraît être présentée comme une presque certitude ; elle laisserait croire que si, entre 1896 et 1905, l'objet a pu diminuer de 39 grammes [2], il a pu de nouveau, entre 1905 et 1912, diminuer de 41 gr., bien qu'il soit demeuré dans les vitrines d'une salle dont il n'est pas sorti et où, pour ne parler que de moi, je n'ai pas eu la chance de l'apercevoir.

Je livre ces diverses remarques aux méditations de ceux qu'elles peuvent intéresser. Qu'il me suffise de conclure en remerciant S. Exc. Halil bey de sa rectification, et en signalant que, depuis que nous possédons ce supplément d'informations, il me paraît encore plus impossible qu'auparavant de s'appuyer sur l'objet décrit pour fixer la valeur réelle d'une mine périnthienne.

Tel n'est pas l'avis de M. Soutzo, le second éditeur du poids.

Faisant à l'Académie Roumaine [3] une communication en réponse à mon article, il aboutit à opposer, à mes trois premières conclusions, les conclusions suivantes :

a) — Le poids n'a rien d'anormal ni qui mérite explication : « son existence, loin d'être extraordinaire, est un simple fait banal » (p. 8.)

b) — Il se classe exactement à la fois dans les systèmes pondéraux grec et romain (voir citation à la fin de la note 4).

c) — « C'est un étalon pondéral grec valant exactement autant que cinq livres romaines » (p. 9).

Peut-être, quand il aura connaissance de la pesée officielle ci-dessus rapportée [4], M. Soutzo sera-t-il amené à modifier les conclusions *b* et *c*. Je me bornerai ici à maintenir contre lui ma conclusion *a*, persuadé

1. P. 100 et note 4.
2. P. 95.
3. Séance du 15-28 mai 1912. — *Bull. de la Soc. de Numism. roumaine*, 2e trim. 1912, *Supplément à l'étude de la mine de Périnthe*, tirage à part de 9 p.
4. Je saisis l'occasion, en réponse à un doute injustifié de M. Soutzo (p. 5), d'affirmer que j'ai toujours cru à l'exactitude de la pesée faite par lui à Constantinople ; j'y crois encore, malgré une bizarre coïncidence : le chiffre 1541 se trouve exprimer à la fois la pesée de 1905 et le numéro de l'objet sur l'inventaire du Musée. Mais je n'ai pas non plus de raisons pour douter de la pesée de M. Kourouniotis, que me transmet S. Exc. Halil bey. D'autre part, je veux bien admettre que les différences, 1580 gr., 1541 gr., 1500 gr., « tiennent' à l'état de conservation du poids qui laisse à désirer ». Mais je répugne à introduire dans le débat, sans preuve formelle, un quatrième chiffre, comme le fait M. Soutzo :

que les différences d'écriture sur les deux faces du poids en feront toujours, pour un épigraphiste, un objet anormal à l'existence duquel il est nécessaire de chercher une explication.

GEORGES SEURE.

*
* *

Monnaies de Neufchâtel en Suisse. — L'article que MM. W. Wavre et E. Demole ont détaché de leur *Histoire monétaire de Neufchâtel* pour la « Revue suisse de numismatique », t. XVIII, 1912, concerne la régence d'une princesse française, Marie de Bourbon, veuve depuis 1573, du duc d'Orléans-Longueville, mère et tutrice de Henri Ier, duc de Longueville et prince de Neufchâtel. Celui-ci tenait de ses prédécesseurs le droit de monnaie, mais depuis longtemps ces princes n'en usaient plus. Marie de Bourbon comprit, la première, le désavantage qui résultait pour la principauté de recevoir les monnaies des pays voisins sans avoir d'émissions propres qui permissent de se défendre contre l'envahissement du numéraire douteux et la spéculation qui en résulte; elle commença par faire admettre Neufchâtel dans les Conférences monétaires des États de Soleure, de Berne, et de Fribourg, — ce fut là son œuvre personnelle, — puis elle provoqua les enquêtes, mises en adjudication, etc., qui aboutirent à l'ouverture d'un atelier à Neufchâtel. MM. Wavre et Demole publient de nombreux textes qui donnent sur les conditions de la mise en activité de cet Hôtel des Monnaies les renseignements les plus détaillés et les plus intéressants pour l'histoire générale de la fabrication monétaire au XVIe siècle.

A. DIEUDONNÉ.

*
* *

MUSÉES

Cabinet de Londres. Monnaies grecques. — Le Cabinet des Médailles de Londres a acquis, dans la période 1905-1910, un certain nombre de monnaies grecques ; laissant de côté celles qui ont fait l'objet d'une étude[1] ou qui ont figuré dans un catalogue de vente illustré[2], M. Hill

« le poids primitif et normal était donc de cinq livres romaines, soit 1635 gr., et égal à celui de l'unité pondérale autonome de la ville de Périnthe ».

1. Par exemple les monnaies de Peparethus, publiées par W. Wroth, dans le *Journal of Hellenic Studies*, vol. XXVII.

2. Je regrette, pour ma part, cette omission que ne compense pas la sèche énumération des numéros d'ordre des pièces dans chaque vente ; on eût mieux aimé

en décrit quelques autres dans la « Numismatic Chronicle » de 1912. Signalons un didrachme de Ségeste (Sicile) présentant l'ethnique sous la forme ΣᴹEᴱΓᴱEᴬΣT (?) c'est-à-dire avec de petites lettres intercalées dont le sens est incertain ; — une pièce attribuée à Callatis de Mœsie : tête d'Artémis, ℞. archer à cheval ; au-dessous ΚΑΛ ; en haut à dr. ΑΤΑΡΑ. Cette pièce serait la plus ancienne de Callatis et ferait remonter plus haut que Lysimaque l'apparition de cette cité dans l'histoire ; ΑΤΑΡΑ serait le nom d'un chef local ; — un petit bronze de Mostis, dynaste thrace, au type d'Hermès ; — un bronze de Bura d'Achaïe, du type publié par M. Macdonald dans son catalogue du Musée Hunter (pl. XXXVII, 22) mais mieux conservé. M. Hill reconnaît dans la figure assise Dionysos plutôt que Déméter ; — un électrum d'Ionie au type d'une divinité ailée ; — un bronze de Telmessus, au type de la tête d'Alexandre le Grand comme sur les monnaies de Lysimaque, et qui pourrait bien appartenir à Ptolémée, fils de Lysimaque, lequel gouverna Telmessus à partir de 241 av. J.-C. ; — un rare tétradrachme d'Antioche au type d'Auguste, daté de son douzième consulat ΙΒ, mais présentant au revers Zeus assis au lieu de la Tyché et ΦΕ à l'exergue[1], etc... M. Hill se propose de continuer par période de deux ans, à partir de 1911, cette intéressante revue.

A. Dieudonné.

*
* *

Musée du Puy. Monnaies romaines. — Nous avons annoncé dans le deuxième fascicule de 1911 (p.266) que le Musée Crozatier, du Puy, allait recevoir en don la collection numismatique de M. Achille Montilhet (et non de Montelhiet), inspecteur du chemin de fer à Arvant. C'est à présent chose faite ; M. Montilhet donne sa collection de son vivant, sans arrière-pensée d'aucune sorte, mû seulement par le désir de servir la science, et nous annonçons à nos lecteurs la publication du Catalogue illustré de la première partie, c'est-à-dire les monnaies de la république romaine ; la préface de ce volume a été écrite par M. Babelon.

les voir ici ; on saurait mieux où les trouver. L'entrée d'une monnaie grecque au British Museum est pour elle le vrai baptême, qui méritait d'être consacré.

1. Voy. une pièce analogue, dans Pick, *Zeitsch. f. Num.*, XIV, p. 310, où ces deux groupes de lettres ne sont pas visibles.

*
* *

VARIA

Un congrès international d'études historiques se tiendra à Londres au printemps prochain, du 3 au 9 Avril 1913. La numismatique y sera représentée. La souscription est de 1 livre sterling (25 francs). Le professeur L. Gollancz, secrétaire du Congrès, The British Academy, Burlington House, W. London, se tient à la disposition des savants pour leur donner tous les renseignements qu'ils pourraient désirer.

*
* *

Nous apprenons en dernière heure la mort de notre vieux et excellent collaborateur le Commandant Mowat. Les lecteurs de la Revue sentiront vivement cette perte, qui est, pour la Science, un véritable deuil.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COMPTES RENDUS.

Maurice (J.). *Numismatique constantinienne.* Tome II. *La dynastie héracléenne dans l'empire des Gaules. — La dynastie solaire des seconds Flaviens. — Politique religieuse de Constantin le Grand. — Nouvelle théorie sur l'art monétaire et les signes chrétiens. — Les abstractions divinisées et les types symboliques du revers des médailles. — Description historique des émissions monétaires.* — Paris, Leroux, 1912, CXXXVI et 612 pages ; 11 tabl., XVII planches.

Nous avons rendu compte, il y a quatre ans [1], du premier volume de cet ouvrage. Il comprenait :

1° Une introduction donnant des renseignements sur l'administration des monnaies, sur leurs effigies, légendes et symboles; sur

1. *Rev. num.*, 1908, p. 572.

l'échelle monétaire ; et une chronologie tirée des monnaies. Cette introduction avait spécialement pour objet de préparer l'iconographie des empereurs, qui faisait suite.

2° La description historique des émissions monétaires des ateliers de Rome, Ostie, Aquilée, Carthage et Trèves.

Le deuxième volume nous présente :

1° Une introduction laissant de côté l'histoire monétaire et l'iconographie, amplement traitées dans le premier volume, mais reprenant la question de l'organisation du travail dans les ateliers et celle de la politique religieuse de Constantin ;

2° La description historique des émissions monétaires des ateliers de Londres, Lyon, Arles, Tarragone, Siscia, Serdica, Sirmium, Thessalonique, Constantinople et Heraclée de Thrace.

Ainsi l'auteur mène de front deux parties distinctes : l'introduction qui traite des questions soulevées par ordre de matières indépendamment de la localisation des monnaies, et le texte proprement dit ou énumération des émissions par ateliers.

M. Maurice a craint sans doute que cette énumération présentée sans relâche ne fatiguât le lecteur ; au reste, comme l'introduction est paginée en chiffres romains, chacun reste libre de la faire relier à part et de reconstituer à sa guise les parties de l'ouvrage. M. Maurice voulait aussi, en même temps qu'il s'adressait aux numismates, frapper l'attention des historiens, auxquels s'adresse plus particulièrement l'introduction. C'est pour épargner aux uns une nomenclature aride, et afin de grouper pour les autres tous les renseignements qu'ils peuvent désirer, que beaucoup d'observations fines et ingénieuses figurent successivement dans l'une et l'autre partie. Même nous voyons l'intéressante remarque sur les effigies impériales, le visage au ciel dans l'attitude de la prière, se répéter au chapitre de la chronologie et de la politique religieuse, sans compter celui de l'atelier. Faut-il le regretter ? L'ouvrage perd ainsi l'unité de composition, ce qui est certainement un défaut, mais il revêt un caractère plus vivant ; il semble que nous assistions à la série des causeries aimables par lesquelles l'auteur a su intéresser au sujet de son choix les sociétés savantes.

Voici donc d'abord l'introduction. C'est avec une grande habileté que M. Maurice a su rapprocher et fondre en une seule ces deux rubriques : organisation du travail ; politique religieuse. Reprenant une idée féconde de M. Babelon, l'auteur a soutenu que, en Occident, beaucoup d'émissions avaient été exécutées non pas dans l'atelier même sectionné par officines, mais par des *équipes* d'ouvriers dissé-

minés en ville. On se souvient que ce terme d'*équipes* est celui auquel nous avons cru devoir nous arrêter en étudiant les sigles littérales des monnaies d'Antioche du temps de l'empereur Philippe et de ses successeurs (sous cette réserve qu'en Orient les équipes des monnayeurs paraissent être restées côte à côte dans l'atelier [1]). La théorie du travail des ouvriers en ville est appuyée de raisons ingénieuses qui, si elles n'emportent pas absolument la conviction, méritent de retenir l'attention des érudits.

Plusieurs de ces équipes prirent ou reçurent comme marque distinctive de leurs produits, des sigles chrétiennes, la croix, le chrisme, soit qu'elles les dussent aux convictions de leur *præpositus*, soit que celui-ci ait eu égard à ce que la majorité de ses subordonnés étaient chrétiens. Et en effet, dirai-je, il est probable que dans ces groupements les chrétiens s'assemblèrent, tandis que les païens de leur côté se recherchaient; j'ajoute que cela est conforme à ce que nous savons des origines corporatives du christianisme et à la nécessité où se trouvaient les néophytes de vivre ensemble pour pratiquer leurs rites. Mais toujours nous voyons l'Empereur Constantin couvrir d'une égale protection les uns et les autres et les obliger à pratiquer l'harmonie. Cet homme étonnant inaugurait dès le IVe siècle de l'ère chrétienne la politique de notre Henri IV. Tolérance religieuse absolue, jointe à une attitude résolument chrétienne; voilà ce que M. Maurice nous montre en Constantin.

Passons aux ateliers. Londres est le premier qui reçut l'effigie de Constantin jeune.

Les ateliers de Bretagne et des Gaules sont les plus curieux au point de vue purement politique; car on sait que Constantin partit des Gaules pour conquérir l'empire; on suit à Londres, à Lyon, à Arles le jeu de ses alliances et de ses négociations; on l'y voit, suivant ses rapports avec ses corégents, sacrifier à Jupiter, à Hercule, rechercher dans le culte du Soleil la tradition de Claude le Gothique et enfin se convertir, mais lorsqu'il avait quitté les Gaules.

La détermination précise de l'époque où Arles porta le nom de Constantine, probablement en l'honneur de Contantin II, ressort des émissions de cet atelier.

1. *Journal intern. Svoronos*, 1907 et mes *Mélanges numism.*, t. I. — Je ne suis pas moins flatté que M. Maurice ait accepté l'attribution par moi à Dioclétien des petits bronzes qu'on attribuait jusqu'ici à Julien (p. XCIV) et encore que M. Maurice ait pris texte de nos remarques sur l'épithète *sanctus* pour justifier une assertion du colonel Vœtter (p. 82-83).

L'histoire de la fondation et des commencements de Constantinople a un intérêt actuel au moment où nous voyons se dérouler dans les Balkans des événements qui sont la conséquence lointaine de ceux d'alors. Constantinople est le trait d'union entre l'Europe et l'Asie ; par là se termine le présent tome ; le troisième et dernier volume de M. Maurice traitera des ateliers d'Orient.

A. Dieudonné.

*
* *

Babelon (E). *Mélanges numismatiques*. Quatrième série. Paris, Feuardent, 1912, in-8°, 348 p., vignettes et XXVI planches.

Voici la liste des mémoires que contient ce volume :

1. Vercingétorix. Étude d'iconographie numismatique ;
2. L'iconographie monétaire de Julien l'Apostat ;
3. Théodore Mommsen. Notice nécrologique ;
4. Variétés : I. Héraclès sur une monnaie primitive en électrum. — II. Les noms primitifs de Phocée et de Phasélis. — III. Satyre hippopode. — IV. Niké ailée sur un statère archaïque de Cyzique. — V. Tête de Discobole sur un statère de Cyzique. — VI. Taras en céleuste. — VII. Le céleuste sur un médaillon d'Antonin le Pieux. — VIII. Le devin de Sicyone ;
5. Les monnaies de Septime Sévère, de Caracalla et de Géta, relatives à l'Afrique ;
6. Un nouveau médaillon d'or de Constantin le Grand ;
7. Le dieu Eschmoun ;
8. Variétés : IX. Drachme de Chalcis (Eubée) contremarquée à Ichnæ (Macédoine) ;
9. La trouvaille de Helleville (Manche) en 1780 ;
10. Note sur deux passages de Polybe ;
11. La stylis, attribut naval sur les monnaies, deuxième mémoire, dont le premier a été composé pour le Congrès international de Bruxelles, en 1891 (*Mélanges* Babelon, tome I).
12. L'iconographie et ses origines dans les types monétaires grecs ;
13. Le prix Edmond Drouin à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
14. Artaxisata, ville d'Arménie ;
15. Trouvaille de Tarente : monnaies grecques du vi^e^ siècle ;
16. Une seconde monnaie d'Artaxisata.

La plupart de ces mémoires ont été publiés par la *Revue*. Point n'est

besoin d'en faire ressortir l'intérêt et la haute valeur scientifique. Nous dirons quelques mots des autres articles.

Le n° 5 (extr. de la *Rivista italiana di numismatica*, 1903) forme un chapitre détaché des voyages de Septime Sévère, celui qu'il fit en Afrique, son pays natal ; on y trouvera des indications sur le sens du mot *indulgentia* déjà étudié par M. Blanchet, sur la personnification d'Eschmoun-Esculape et sur la représentation de la déesse Afrique.

Le n° 6 a été résumé, d'après les *Mélanges Boissier* de 1903, dans notre *Revue*.

Le n° 7 (*C. r. des séances de l'Acad. des Inscr. et B.-Lettres*, 1904) reprend dans son ensemble la question du dieu Eschmoun, l'Asclepios Phénicien, représenté jeune, imberbe et debout entre deux serpents. M. Babelon rectifie une indication de son Catalogue des monnaies de Berytus, où il avait décrit une Hygie ; il propose, à juste titre, d'y voir Eschmoun-Esculape et rapproche cette pièce de celles de Carthage.

Avec le n° 10, nous quittons le domaine de l'archéologie pour celui de l'histoire monétaire. L'auteur discute un passage de Polybe où il est dit que, dans la vallée du Pô, le voyageur pouvait vivre à l'hôtel pour « un semis, lequel semis est le quart de l'obole ». Si l'on prend « le semis » ou demi-as au sens littéral d'espèce sonnante (1/2 as oncial à cette époque) et le mot obole dans le sens grec de huitième de drachme, cela met la journée du voyageur à moins de 0 fr. 05, ce qui en vérité, malgré le bon marché annoncé, est trop peu de chose; mais, si le mot obole est une transcription en langue grecque d'un terme latin, c'est-à-dire désigne l'as primitif ou as libral de 327 grammes de bronze, et si la monnaie, dans laquelle la paye du voyageur est exprimée, est une monnaie de compte qui se rapporte au système semi-libral, on obtient, pour la somme en question, un demi-as [semi-libral] ou un quart d'as [libral], soit environ 0 fr. 30, ce qui est plus acceptable [1]. La même interprétation du mot obole conduit à attribuer au légionnaire fantassin une paye de 2 deniers et 4 as onciaux, plus raisonnable que la somme infime à laquelle aboutissait la lecture généralement admise.

Bien entendu, l'auteur ne propose pas ces solutions sans les accompagner d'exemples justificatifs empruntés aux sources littéraires ; on y apprend la valeur du mot « obole », qui indépendamment de son rôle dans le système monétaire de la drachme, avait conservé le sens d'étalon primitif, et qui, comme tel, s'était trouvé désigné en langue grecque pour qualifier l'as primitif des Romains.

1. M. Babelon a refait le calcul, d'une autre façon, pour aboutir à des conclusions analogues, dans son cours du Collège de France.

Enfin, le n° 14, lu à l'Académie, a été résumé ici comme le n° 6. Et c'est ainsi que M. Babelon, en dépit des œuvres considérables qu'il a entreprises, reste fidèle à ces précieux *Mélanges* ou bouquets d'articles choisis dont il a donné le premier recueil dès 1892.

A. Dieudonné.

*
* *

Mouchmoff (Nicolas-A.), *Antitchnitè Moneti na Balkanskiia Poluostrovè i monetitè na Bulgarskite tsare*. Sofia, 1912, gr. in-8°, 510 p., fig. et 70 pl. en simili : avec une préface du Dr Filow.

Le secrétaire du Musée national de Sofia vient de publier un recueil, rédigé en langue bulgare et intitulé : *Les monnaies antiques de la Péninsule balkanique et les monnaies des rois bulgares du moyen âge*. Le volume, très maniable, contient un catalogue de plus de 7600 types monétaires de la Dacie, de la Mœsie, de la Thrace, de la Macédoine et de la Péonie. Cette masse de documents est suivie du catalogue des principales variétés des monnaies bulgares dont l'ouvrage de M. Ljubic, publié en 1875, forme un corpus important. On conçoit qu'avec un programme aussi vaste, M. Mouchmoff ait renoncé à tout appareil scientifique ainsi qu'aux références bibliographiques ; il s'est borné à une description aussi courte que possible, mais il donne les légendes complètes et il fait suivre chaque pièce de la valeur marchande qui lui est attribuée actuellement en Orient. Les planches qui reproduisent plus d'un millier de pièces sont suffisamment claires et rendront des services.

Cet ouvrage pratique démontre une fois de plus l'activité monétaire intense de la région balkanique pendant l'antiquité ; il n'est pas de jour où ne paraisse quelque bronze inédit de Marcianopolis, de Nicopolis, de Tomi ou de quelque autre cité des provinces danubiennes.

Adrien Blanchet.

*
* *

Ramsden (H.-A.). *Manuals of far Eastern Numismatics, n° 2 ; Chinese early barter and uninscribed money*. Yokohama, 1912, 8°, 34 p., fig. et 3 pl.

M. Ramsden poursuit la réalisation de son projet si pratique qui vise à nous donner une série de manuels de la Numismatique de

l'Extrême Orient. Le premier dont j'ai rendu compte concernait le papier-monnaie chinois ; celui-ci comprend les premières monnaies métalliques de la Chine et en particulier les pièces si curieuses en forme de couteau ; celles en forme de bêche, que l'on désigne sous le nom général de *Pou*, sont réservées pour le troisième fascicule. L'auteur a laissé de côté les *cauris* dont on trouve cependant des imitations chinoises, en métal, d'une époque très reculée, et sur lesquelles il vient de faire une intéressante communication au Congrès archéologique international de Rome. M. Ramsden pense que le monnayage chinois, à aucune époque, ne fut influencé par les numéraires grec, romain et autres. Mais on doit se poser aussi la question inverse, surtout quand on rencontre, à l'origine du monnayage chinois, des monnaies en forme d'instruments qui rappellent forcément les broches de Phidon et les λέβητες crétois. La question est trop complexe pour être étudiée ici.

Le nouveau travail de M. Ramsden parle surtout aux yeux par l'excellente illustration dont il est orné, car ces monnaies primitives, de formes variées, ne portent pas d'inscriptions et le classement en reste nécessairement assez vague.

ADRIEN BLANCHET.

BIBLIOGRAPHIE MÉTHODIQUE [1]

PÉRIODIQUES ET PUBLICATIONS DIVERSES

NUMISMATIQUE GRECQUE

— John R. McClean, Éléments de la finance des premiers âges. *Num. Chron.*, 1912, 113-133 [Valeur de diverses matières chez les Égyptiens et les Grecs].

— L. Anson, *Numismata græca; Greek coin-types, classified for immediate identification*. Texte de la III[e] partie, agriculture, plantes et arbres, fruits, fleurs, etc. London, 1912, in-4°, 152 p. [Continuation de ce répertoire utile].

1. Les titres des articles de revues sont imprimés en romain ; ils sont traduits quand ces articles ne sont pas rédigés en français.
Les titres des livres et des articles tirés à part sont transcrits exactement et imprimés en italique.

— *Nomisma, Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde*, VI, 1911, in-4° [Revue non périodique ; fasc. contenant deux mémoires indiqués ci-après].

— F. Imhoof-Blumer, Essai d'explication de types monétaires grecs. *Nomisma*, VI, 1911, 1-23, pl. I-II [Héros maritimes ; dieux-fleuves avec enfants (Sardes, Tralles, Aizani) ; jeu des osselets devant des images du culte (Ephèse, Samos, Hypaipa, Hiérapolis, Aphrodisias) ; une légende de Parion ; légende de la fondation de Prusa ; édicule ornant la coiffure de l'Artémis d'Éphèse ; satyre et nymphe à Cyzique ; figures de divinités panthées (Pharnace, Mylasa, Nicomédie, Tabæ, Sardes, Aspendus, Alexandrie d'Égypte, Stobi, Aphrodisias, Hiérapolis, Laodicée, Tarse, Cyzique, M. Antoine, L. Julius Bursio, M. Plaetorius, Hadrien, Septime Sévère)].

— Ernest Babelon, *Mélanges numismatiques*, IV^e^ série. Paris, 1912, gr. in-8°, 348 p., fig. et 26 pl. [Utile recueil de quinze mémoires, rapports et notices, relatifs aux monnaies grecques et romaines, parues dans la *Revue numism.*, la *Rivista ital. di Num.*, les *Mélanges Boissier* et les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et b.-l.*]

— L. Gioppi, Les ères sur les monnaies gréco-romaines, impériales et coloniales. *Bollettino di Num.*, 1912, 49-52.

— G.-F. Hill, Monnaies grecques acquises par le British Museum, 1905-1910. *Num. Chron.*, 1912, 134-148, pl. VI et VII [M. de Caulonia, Segeste, Olbia, Callastis, Mostis, Corinthe, Bura, Olus, Ionie, Lycie, Phellus, Telmessus, Comama, Menelas de Salamine, Antiochus IV, Antioche sur l'Oronte, Parthes, Égypte. Maurétanie].

— Enrico Mauceri, Acireale et le médaillier Pennisi. *Emporium*, 1912, 213-223, fig. et pl. [La collection du baron Pennisi est très riche en m. grecques de la Sicile].

— Nicolas-A. Mouchmoff, *Antitchnitè Moneti na Balkanskiia Poluostrovè i monetitè na Bulgarskite tsare*. Sofia, 1912, gr. in-8°, 510 p., 70 pl. en simili [Les monnaies antiques de la péninsule balkanique et les monnaies des rois bulgares du moyen âge. Voy. le compte rendu plus haut].

— F. Münzer et Max L. Strack, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*. T. II : *Thrakien*. I^re^ partie, fasc. I, Berlin, 1912, 308 p., 8 pl. [Descr. de 690 pièces de la Thrace et des villes d'Abdère, Ænus et Anchialus].

— J.-N. Svoronos, ΚΟΤΥΟC ΧΑΡΑΚΤΗ et non ΧΑΡΑΚΤΗΡ. *Journ.*

intern. d'Archéol. num., 1912, 61-64, fig. [A propos du tétradrachme au type de Thasos].

— Edward T. Newell, Attributions nouvelles de quelques tétradrachmes d'Alexandre le Grand. *American Journ. of Num.*, XLVI, 1912, 37-49 et 109-116, pl. 9 à 15 et 19 à 23 [Ateliers de Cilicie, Syrie et Phénicie, Babylone, Alexandrie, refrappes, résumé].

— J.-N. Svoronos, Les χάλλυβοι, les premières monnaies de bronze des Athéniens. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1912, 123-160, fig. [Très petites pièces avec des lettres ou monogrammes et des types simples, abeille, etc.].

— J.-N. Svoronos, Collection numismatique Mavrokordato appartenant aujourd'hui à G. N. Mpaltatdsès. *Journal intern. d'archéol. num.*, 1912, 1-44, pl. A'—H' [M. de l'Attique, du Péloponnèse et des îles].

— B. Stais et Svoronos, Les statues de Damophon à Lykosura d'après une monnaie de bronze de Mégalopolis. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1912. 45-48, pl. Θ.

— R. Weil, Le Zeus de Phidias sur les monnaies impériales de l'Élide. *Zeitschrift f. Num.*, 1912, 363-382, pl. X.

— K. A. Rômaios, Athena Polias à Tegée. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1912, 49-54, fig.

— H. von Fritze, Études de numismatique grecque. *Nomisma*, VI, 1911, 24-33, pl. III [Consacré plus spécialement à l'étude des monnaies d'Alexandria Troas au type d'Apollon Sminthien].

— Leo Weber, Les monnaies d'alliance de Hiérapolis de Phrygie. *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1912, 65-122, pl. I' et IA' [Un utile appendice donne un catalogue de m. d'alliance].

— G.-F. Hill, *Some Palestinian cults in the Græco-Roman age*. London [1912], in-8°, 17 p., 1 pl. Extr. des *Proceedings of the British Academy*, t. V [Intéressantes remarques sur les monnaies de la Palestine rappelant des cultes anciens].

— Edgar Rogers, Une rare monnaie juive. *Num. Chron.*, 1912, 223-225, fig.

— Allotte de la Fuÿe, M. de bronze de l'époque des Séleucides trouvées à Warka. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XLIV.

— Allotte de la Fuÿe, Remarques relatives à la théorie de M. de Morgan sur le monnayage arsacide. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, LV-LIX.

— J. de Morgan, Étude sur la décadence de l'écriture grecque dans l'Empire perse, sous la dynastie des Arsacides (171 av. J-C. à 228 ap. J.-C.). *Rev. archéologique*, 1912, II, 1-31, fac-sim.

— P. Soullard, Trouvaille de Saffré ; monnaie d'Agrippa le Grand, trouvée au château de la Roche, en Couffé. Nantes, 1912, in-8°, 13 p. Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Infér.* [Dépôt de 150 p. françaises et espagnoles enfouies vers 1590].

NUMISMATIQUE ROMAINE

— T.-L. Comparette, Indications inexactes sur les monnaies romaines dans les grammaires latines américaines. *American Journ. of Num.*, XLVI, 1912, 125-129.

— L. Laffranchi, Archéologie et numismatique ; à propos de l'arc de M. Aurèle à Tripoli. *Bollettino di Num.*, 1912, 53-55 [Sur une erreur de titres].

— Lorenzina Cesano, Victoriats ; nouvelles trouvailles de cette monnaie. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 199-260, pl. VII [Inventaire des dépôts connus et examen du classement chronologique ; tableaux des variétés. Bonne étude]. T. à p.

— Robert Mowat, Les tétradrachmes de Lysimaque contremarqués par Claude Ier. *Numizmatikai Közlöny*, 1912, 86-89 [Signale 5 exemplaires de Byzance portant cette contremarque apposée sans doute pour donner à ces pièces la valeur de 4 deniers romains]. Cet article a paru en même temps dans la *Numism. Zeitschrift* de Vienne, 1911, 237-242.

— Adrien Blanchet, *L'avènement de Postume à l'Empire*. Bordeaux, 1912, gr. in-8°, fig. Extr. de la *Rev. des études anc.*, 1912, 292-298 [Des médaillons représentent la scène historique rapportée par Zonaras].

— George Macdonald, *The Corbridge gold find of 1911*. 1912, s. l., gr. in-8°, 20 p., plan. Extr. du *Journal of Roman studies* [A propos des *aurei* romains dont la découverte a été signalée antérieurement].

— Barbier, Monnaie romaine trouvée près de la gare de Laon. *Bull. Soc. acad. de Laon*, 1912, VIII, fig. [Sou d'or de Valentinien III].

— K. Regling, Trouvaille de deniers romains de Fröndenberg. *Zeitschrift f. Num.*, 1912, 189-253 [de Tibère à Commode. Étude précieuse, spécialement pour l'inventaire des m. romaines, recueillies en Allemagne].

— Octove Simonot, Étude sur *Noviodunum... Mém. Soc. acad. du Nivernais*, 1911, 108-123, pl. et fig. [Monnaies antiques, trouvées à Nevers de 1837 à 1898].

— Emilio Bosco, Trouvaille de monnaies romaines. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 455-457 [2813 p. de Valerien à Aurélien tr. dans un vase de bronze à Arona sur le lac Majeur. Le dépôt ne contenait que 2 Postume].

— Gustave Schöttle, Une trouvaille de monnaies d'or. *Berliner Münzbl.*, 1912, 411-416, pl. XXXVIII-XXXIX [A propos de nombreuses monnaies d'or depuis Théodose Ier jusqu'à Héraclius, trouvées au cours des travaux du Latran sous Sixte Quint, l'auteur rappelle et reproduit un certain nombre de médailles religieuses des premiers temps du Christianisme].

— G.-F. Hill, Monnaies romaines trouvées à Anglesey. *Num. Chron.*, 1912, 225-227 [Petit dépôt de 39 deniers, as et sesterces de la République jusqu'à Domitien].

— George-C. Brooke, Le trésor de monnaies romaines trouvé à Edwinstowe. *Num. Chron.*,, 1912, 149-178 [367 deniers de Néron à Commode et un denier de Trajan pour la Lycie].

— J.-V. Kull, Trouvailles sur les territoires anciens et modernes du Palatinat rhénan. *Berliner Münzbl.*,1912, 392-396 [M. romaines, du moyen âge et modernes].

— Divers, Trouvailles monétaires. *Jahrb. f. Altertumsk. der k. k. Zentral-Kommission*, 1911,, 211-218 [Trouvailles de romaines à Prelasdorf, Wischau, Krölltürm ; de m. du moyen âge et modernes à Alexowitz, Mezice, Siebenlinden, Eckartsau, Ebersdorf].

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

France, Belgique.

— A. Blanchet, Tiers de sou mérovingien de Meaux. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XLVIII, fig.

— J. Soyer, Une monnaie d'or mérovingienne inédite frappée à Blois. *Rev. num.*, 1912, 429, fig.

— J.-A. Decourdemanche, Note sur les poids carolingiens. *Rev. num.*, 1912, 372-389, 530 et s.

— M. Legrand, Essai sur les m. d'Étampes. *Rev. num.*, 1912, 390-409, pl. XI.

— Adolphe Dieudonné, Histoire monétaire du denier parisis jusqu'à saint Louis. *Mém. Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1911, 111-147, tableaux. [Bonne étude résumant et conciliant les travaux antérieurs].

— A. Dieudonné, *La monnaie royale depuis la réforme de Charles V jusqu'à la restauration monétaire par Charles VII, spécialement dans ses rapports avec l'histoire politique*. Paris, 1912, gr. in-8°, 47 p., 12 fig. Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXII, 1911, 473-499, et LXXIII, 1912, 263-282 [Utile étude divisée en deux parties : l'affaiblissement ; le relèvement].

— P. Bordeaux, Blancs aux trois lis de Charles VII. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, LI.

— A. Blanchet, Targes et niquets. *Rev. num.*, 1912, 437.

— P. Bordeaux, Essai d'une pièce de 12 deniers de Louis XIII. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XLIX, fig.

— L. Batcave, Vieil Orthez ; la maison des prêtres prébendiers de l'église Saint-Pierre d'Orthez. *Rev. histor. et archéol. du Béarn et du pays basque*, 1912, 70-84 [Procès de faux-monnayage en 1709].

— Lionel M. Hewlett, Monnaies anglo-françaises. *Num. Chron.*, 1912, 179-212, pl. VIII [Monnayage d'Henri V].

— J.-A. Brutails, *Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde*. Bordeaux, 1912, in-8° [p. 153-155, note addit. sur la monnaie bordelaise].

— Émile Bonnet, L'atelier monétaire de Béziers sous Henri III. *Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier*, t. IV, 343-358, fig.

— C^te de Castellane, Origine du monnayage d'Orange. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XLV.

— Adrien Blanchet, *Les billets de la caisse patriotique de La Châtre en 1792*. La Châtre, 1912, in-8°, 22 p. fig. Extr. de *L'Écho de l'Indre*, des 16 et 23 août 1912 [Documents extraits des registres des délibérations de l'Hôtel de ville de La Châtre].

— F.-P., Trouvaille de monnaies, des XV^e et XVI^e siècles en Querey. *Bull. archéol. Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1911, 120 [Dans un creux de mur, plus de 200 p. d'argent et de billon de Louis XII à Charles X et Henri IV].

— A. de Witte, Les nouvelles monnaies françaises de nickel. *Rev. belge Num.*, 1912, 511 [Juste critique des types admis].

— Alphonse de Witte et Louis Schnock, Les premières monnaies belges de nickel. *Rev. belge de Num.*, 1912, 450-480, pl. XV-XVII.

— V. Tourneur, L'atelier monétaire de Bruges sous le règne de la maison d'Autriche. *Rev. belge de Num.*, 1912, 417-449, pl. XII-XIV [La pl. XIV représente des monnayeurs en bas-relief qui ornaient la grande porte de la Monnaie de Bruges, datée de 1563].

Europe Centrale.

— E. Rudolph, Les monnaies d'or de l'Allemagne depuis la fin du saint empire romain, 1806 à 1871. *Jahrbuch d. num. Ver. zu Dresden* 1911.

— F. Friedensburg, Lingots monétaires du Brunswick. *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5071-5080, fig. [Revient sur des lingots publiés par M. Menadier].

— M. Bahrfeldt, *Die Münzprägungen unter Herzog Julius zu Braunschweig u. Lüneburg, 1568-1589*. S. l. n. d., 22 p., 1 pl. Extr. de la *Zeitschrift d. histor. Vereins f. Niedersachsen*, 1912, f. 2 [Étude documentaire sur le monnayage du Brunswick-Lunebourg, à la fin du XVI^e^ s.].

— J. Ebner, Recherches sur l'histoire monétaire du comté de Hohenberg. *Blätter f. Münzfr.*, 1912, 5095-5101 [Hellers de la fin du XIV^e^ siècle].

— R. Gaettens et N. Ertel, *Ein Beitrag. zur Münzgeschichte der Grafen v. Mansfeld. Beschreibung der Sammlung Brause*. Halle en Souabe, 1912, 40-48 p. 4 pl. [Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Mansfeld].

— H. Buchenau, Florin d'or de Frédéric V, comte de Mörs (1417-48). *Bl. f. Münzfr.*, 1913, 5080, fig. [Pièce au type rhénan].

— W. Buse, Histoire monétaire du comté de Rietburg. *Zeitschrift f. Num.*, 1912, 254-361 [XVI^e^-XVIII^e^ s. ; documents].

— H. Buchenau, Bas billon de Saxe-Weimar émis dans l'atelier du bailliage de Gebstädt. *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5127, fig.

— X. Minden, atelier de Jean, comte de Sayn. *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5106-5113, fig. [Documents du XVII^e^ s.].

— Richard Gaettens, Thaler inédit de la maison comtale de Solms-Lich. *Berliner Münzbl.*, 1912, 391, fig. [Pièce de 1623].

— M. Bahrfeldt, *Zur Geschichte der Münzprägung in Stade im Anf. d. 17 Jahrh.* Stade, 1912, 8°, 22 p. fig. Extr. de l'*Archiv d. histor. Vereins zu Stade*, 1912, f. II [Documents du XVII^e^ s. relatifs au monnayage de Stade].

— Ch. Brandt, Notice sur les plus anciennes monnaies de Thann. *Bull. Soc. industr. de Mulhouse*, 1912, 449-453. fig. [Pièces attribuées à Catherine de Bourgogne par M. J. Cahn].

— H. Buchenau, Deux bractéates épiscopales de la Thuringe orientale. *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5164, fig. [Mersebourg et indéterminée, XIII^e^ s.].

— A. S., le thaler de Wismar, de 1671. *Berliner Münzbl.* 1912, 418-419. fig. [Pièce au type de saint Laurent].

— J.-V. Kull, *Die hervorragenden Münzfunde im Gelände des heutigen Bayerns diesseits des Rheins*. s. l. n. d. 8°, 7 p. Extr. des *Mitteil. d. Geronan. Museums* [Notice sur les plus importantes trouvailles de la Bavière].

— K. Friederich, La trouvaille de bractéates de Minsleben. *Jahrbuch d. num. Ver. zu Dresden*, 1911 [Types nouveaux pour Wernigerode, le Brunswick, Goslar, etc., XIV^e^ s.].

— E. Bahrfeldt, Pièces provenant d'une trouvaille de monnaies d'or, allemandes. *Berliner Münzbl.*, 1912, 437-441, fig. [Brunswick, Francfort, Friedberg, Haldenstein, Hambourg, Lunebourg, Palatinat, Schleswig, XVI^e^ et XVII^e^ s.].

— Günther Baron, Un demi-souverain d'or inédit de François II émis dans l'atelier de Vienne. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 55-57 [Daté de 1793].

— Luschin von Ebengreuth, Trouvailles de monnaies de Friesach. *Jahrb. der k. k. Zentralkommission*, Wien, 1912, 188-210.

— Karl Domanig. Trouvaille monétaire de Friesach. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 63-65.

— *Bericht über das Museum des Königreiches Böhmen für das Jahr 1911*. Prag, 1912 [Acquisitions du Musée de Bohème en 1911 ; partie numismatique, p. 30-31].

— Paul Harsanyi, Monnaies hongroises inédites des rois de la dynastie d'Arpad. *Numizmatikai közlöny*, 1912, 83-85, fig.

— E. Gohl, Chronique hongroise. *Gaz., num. fr.*, 1911-1912, 289-293 [Nouvelles numismatiques].

Suisse ; Italie ; Portugal.

— *Musée national suisse à Zurich. XX*e *rapport annuel 1911.* Zurich, 1912, 8° [72-81, Cabinet de Numismatique ; il s'est enrichi de 489 pièces, la plupart de la Suisse].

— Carlo Prota, De quelques monnaies peu connues. *Supplemento* de M. Cagiati, II, 1912, N° 7, 9 et 10. fig, [Bronzes de Capoue et Salerne, de Robert Guiscard, de Roger II, de Guillaume Ier, de Frédéric II, XI-XIIIe s.].

— M. Cagiati, Corrections et additions à son ouvrage. *Supplemento* de M. Cagiati, II, 1712, nos 7 et 10.

— Extrait du vocabulaire général des monnaies d'Edoardo Martinori. *Supplemento all'opera, Le monete.., delle due Sicilie,* 1912, II, n° 9. 11-15, fig. et n° 10, 13-18 [*Alfonsino, Apuliense, Armellino, Augustale, Baiocco.* L'auteur se propose de faire un dictionnaire général des monnaies. Il n'a évidemment qu'une prévision insuffisante des difficultés qu'il rencontrera, s'il persiste dans l'idée d'y comprendre les monnaies étrangères à l'Italie].

— M. Cagiati, L'atelier angevin de Brindisi. *Supplemento all' opera, Le monete... delle due Sicile,* 1912, II, 1-8, fig.

— C. Gurlitt, Imitations monétaires. *Berliner Münzbl.,* 1912, 436 [Deciane].

— Philip Whiteway, Quelques monnaies de Lucques. *Num. Circular,* 1912, 13722-30, fig.

— M. Strada et P. Tribolati, Variétés inédites de monnaies des ateliers italiens appartenant aux collections des auteurs, à Milan. *Riv. ital. di Num.,* 1912, 399-424 [M. de Milan].

— Augusto Telluccini. Le château Saint-Ange et l'officine monétaire pontificale. *Riv. ital. di Num.,* 1912, 359-397 [Atelier du XVIIe siècle].

— G. C., La production monétaire et « médaillistique » de l'atelier royal de Rome en 1911-1912. *Giornale num.,* 15 août 1912, 315-318.

— Alessandro Cortese, Demi-*patacchina* inédite de Savone frappée par Spineta di Campofregoso, gouverneur et seigneur de cette ville (1421). *Bollettino di Num.,* 1912, 56-58, fig.

— Quintilio Perini, Billet de confiance de Trente. *Bollettino di Num.,* 1912, 58-60 [Émis en 1801 pour parer au manque de monnaie de cuivre].

— Baptista Queiroz, Matériaux pour une histoire de la Numismatique portugaise. *O Archeologo Portugûes*, 1911, 177-194 [La monnaie de cuivre ; législation du XVII^e siècle].

— Sousa Viterbo, Arts et industries métalliques en Portugal ; monnayeurs. *O Archeologo Portugûes*, 1911, 29-47 [Dictionnaire de graveurs et fonctionnaires des monnaies ; documents des XV^e-XVIII^e siècles].

Grande-Bretagne.

— Agnes-F. Dodd, *History of Money in the British Empire and the United States*, London, New-York, 1911.

— G.- C. Brooke, *Monetagium*. *Num. Chron.*, 1912, 98-106 [Se réfère à Du Cange et pense que le mot n'a pas le même sens en Angleterre qu'en Normandie].

— J.-B.-S. Mac Ilwaine, Le monnayage anglais. *Num. Circular*, 1912, 13964-66 [Remarques et critiques des types].

— H.- A. Grueber, Le quart d'ange de Jacques I^er. *Num. chron.*, 1912, 213-222, fig. [Pièce inédite frappée en 1604].

— X., Farthings de la reine Anne. *Num. Circular*, 1912, 13889, [La légende concernant la valeur de cette pièce commune].

— Henry Garside, Souverain d'or impérial de la reine Victoria. *Num. Circular*, 1912, 13966.

— Henry Garside, Monnaies de l'Empire britannique. *Num. Circular*, 1912, 13454-55, fig., 13518-19, 13523, 13594-98 (M. du transvaal) ; 13657.

— H.- A. Grueber, Trésor de Palmer's Green. *Num. Chron.*, 1912, 70-97 [Trésor trouvé en mai 1911, et consistant en 217 pièces dont 208 deniers anglais, d'Henri III à la longue croix, 5 irlandais et 4 d'Alexandre III d'Écosse].

— George Macdonald, Note sur un trésor de monnaies d'argent trouvé dans le Kirkcudbrightshire. *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland* 1910-1911, t. XLV, 1911, 569-571 [Deniers d'Alexandre III, Jean Balliol et Robert Bruce, d'Écosse ; m. anglaises contemporaines ; enfouissement vers 1320].

Orient.

— C. Moyse, Contribution à l'étude de la Numismatique musulmane. *Rev. num.*, 1912, 410-418.

— Albert Schroeder, Contribution à la numismatiqne orientale. *Num. Circular*, 1912, 13955-59 [M. de cuivre paraissant inédites, d'Espagne, d'Égypte, de Tunis, d'Algérie, du Maroc ; additions à l'ouvrage de Valentine].

— Henri Hugon, Les emblèmes des beys de Tunis. Études sur les signes de l'autonomie husseinite. *Gaz. num. fr.*, 1911-1912, 193-288, fig. [Les monnaies, 207-231 ; les sceaux et timbres, les décorations].

— Howland Wood, Le monnayage de Mascate et d'Oman. *American Journ. of. Num.*, XLVI, 1912, 130-132, pl. 24 [Douzième et quarts d'*anna* au nom du sultan Fessul bin Tourki, imam de Muscat et d'Oman, 1893 à 1896].

— Theodor Helmreich, *Das Geldwesen in den deutschen Schuztgebieten, I teil : Neu-Guinea*. Fürth, 1912, 8°, 62 p. *Programm des Kgl. human. Gymnasiums in Fürth f. d. Schuljahr*, 1911-1912 [La première partie de cette étude sur la monnaie dans les possessions allemandes est consacrée à la Nouvelle-Guinée].

— Henry Garside, Pièces de la reine Victoria pour Chypre. *Num. Circular*, 1912, 13804, 13873, 13967.

— Henry Garside, Un rare essai de la roupie des Indes anglaises. *Num. Circular*, 1912, 13804, fig.

— Henry Garside, Demi-roupie de George V pour les Indes. *Num. Circular*, 1912, 13966.

— Henry Garside, Demi-farthing et quarts de la reine Victoria pour Ceylan. *Num. Circular*, 1912, 13720 ; — « Cent » du roi George V pour Ceylan, *ibid.*, 13874, fig.

— S. Ferreira, Monnaies portugaises de Ceylan. *O Archelogo Portugûes*, 1911, 267-270 [A propos de l'article de Henry T. Grogan, publié dans le *Num. Circular* de 1911].

— Henry-T. Grogan, Numismatique indo-portugaise. *Num. Circular*, 1912, 13865-72, fig. [Monnayage de Goa, XVI^e^ et XVII^e^ siècles].

— X. Traduction d'un article ancien de Julius Meili sur les monnaies d'or portugaises contremarquées ou clouées dans les Indes occidentales et sur le continent américain. *Num. Circular*, 1912, 13888-89, 13959-64, 14028-30, fig.

— H.-A. Ramsden, Quelques monnaies chinoises rares et inédites. *Num. Circular*, 1912, 13732-737, fig. [M. dites de *Koung*, d'après l'interprétation du caractère qui y est figuré. L'auteur reste sur une pru-

dente réserve et reproduit 27 variétés provenant en majeure partie de trouvailles récentes].

— H.-A. Ramsden, *Manuals of far Eastern Numismatics ; n° 2. Chinese early Barter and uninscribed money.* Yokohama, 1912, 8°, 34 p., 92 fig.

— Henry Garside, Pièce de 10 dollars en or du roi George V pour le Canada. *Num. Circular*, 1912, 13721, fig.

— Henry Garside, Pièce de 20 cents de la reine Victoria pour les états du détroit. *Num. Circular*, 1912, 13873.

MÉDAILLES

— L. Forrer, Notices biographiques sur les médailleurs et graveurs. *Num. Circular*, 1912, 13427-452, fig. 13502-511, 13572-83, 13645-57, 13783-95, 13710-17, 13853-65, 13940-55, fig.

— J. Schulmann, *Collection Le Maistre*, " *Pax in Nummis* " (*Médailles, jetons et monnaies ayant rapport aux divers traités de paix conclus depuis le XVI^e s. jusqu'à nos jours.* Amsterdam, 1912, 256 p., 150 fig., 12 pl.

— G.-F. Hill, Notes sur des médailles italiennes. *The Burlington Magazine*, 1912, 200-208, 2 pl. [Médailles par Enzola, Gian Marco Cavalli, Francesco da Sangallo, Gio. Battista Capocaccia].

— J. B., Renaissance portrait medals. *Bulletin of the Metropolitan Museum*, 1911, 49-54, 7 fig. [Médailles de Pisanello, Benvenuto Cellini, etc.].

— J. de Foville, Notes sur le médailleur Sperandio de Mantoue. *Rev. num.*, 1912, 430-434.

— J. de Foville, Francesco da Brescia, à propos d'une médaille d'Altobello Averoldi. *Rev. num.*, 1912, 419-428, pl. XII.

— Giuseppe Giorcelli, Deux médailles commémoratives pour le Montferrat en 1695. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 425-450, fig. et pl. VIII.

— Gaston Grillet, Le médaillier lorrain à la Monnaie de Paris. *Soc. d'Archéol. lorraine et du Musée histor. lorrain, bulletin*, 1911, 124-131. [Catalogue des pièces conservées].

— Julius Cahn, Une médaille populaire inconnue sur la reddition de Strasbourg à la France. *Berliner Münzbl.*, 1912, 451-452, fig. [Il s'agit d'un pion de tric-trac en buis représentant Louis XIV à cheval et, au R., la ville de Strasbourg].

— A. Bouclier, Médailles des bonnes gens de Canon. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, LII.

— A. Blanchet, Bertrand Andrieu sous la Restauration. *Rev. num.*, 1912, 440.

— A. Bouclier, Médailles de visites à la Monnaie. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, LIX.

— Charles du Pas, Médaille d'un club audomarois, 1848. *Bull. Soc. Antiq. Morinie*, 1912, 13.

— Cte Babut, Médailles relatives à l'aviation. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XLVI.

— E. Babelon, La gravure en médailles et en pierres fines, *Rev. de l'Art anc. et mod.*, juin 1912, 454-458, fig. [La médaille au Salon de 1912].

— Fréd. Alvin, Médaille du Grand serment des Arbalétriers de Bruxelles, représentant la " Domus Isabellæ ". *Rev. belge de Num.*, 1912, 481-488, pl. XVIII [Édifice donné par l'Infante pour les fêtes des Arbalétriers, en 1626].

— V. T., Compte rendu de la remise de la plaquette Alphonse de Witte. *Rev. belge Num.*, 1912, 508-511.

— Marvin, Portrait-plaquette de M. Alphonse de Witte. *American Journal of Num.*, XLVI, 1912, 56.

— O. Maus, Médailles. *L'Art moderne*, 21 janvier et 11 février 1912, 19 et 44. [Œuvres de médailleurs belges].

— A. de Witte, La médaille au Salon du printemps et à l'Exposition d'Art religieux. *Durendal*, 1912, 345-347.

— A.-O. van Kerkwijk, *Koninklijk Kabinet van Munten...te's-Gravenhage*; *verslag van den Directeur... tot 31 dec. 1911*. La Haye, 1912, 8°, 36 p., 1 pl. [La planche de ce rapport sur les accroissements du Cabinet de La Haye reproduit 5 médailles flamandes et allemandes de la Renaissance].

— R. M., Une collection de portraits-médailles à Augsbourg, au XVe siècle. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 66.

— C.-F. Gebert, Les médailles gravées par Georges Thomas Paur. *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5102-5106, pl. 201 [Ce graveur peu connu a gravé des médailles de 1627 à 1632].

— M. Kirmis, *Die Medaille in Schleswig-Holstein*. Kiel, 1912, 4°, 10 p. et 33 fig.

— X., La Numismatique au 16e Concours de tir allemand à Francfort s. M. *Berliner Münzbl.*, 1912, 419-421.

— X., Une médaille commémorative d'un patricien nurembergeois. *Numismatische Mitteilungen*, 1912, 1008, fig. [Médaille frappée en 1912 avec le portrait de Jobst Friedrich Tetzel von Kirchensittenbach, 1556-1612].

— X., Art moderne de la médaille. *Die Kunstwelt*, 1912, 393, 29 fig. [Médailles allemandes].

— J.-E. Bennert, Médailles de Bismarck. *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5081-86, 5113-5118, 5135-39, 5163.

— A. Friedrich, Plaquette du comte Larisch. *Monatsblatt* de Vienne, 1912, 59, pl. I.

— J.-V. Kull, Médaille de Jakob Tybinger et de sa femme. *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5128. [Modèle en bois du Cabinet de Munich].

— Felix Dessoff, *Josef Kowarzik als Medailleur*. Frankfurt a. M., 1912, 4°, 9 p., 15 fig. Extr. de *Alt-Frankfurt* [Notice sur le médailleur Kowarzik].

— Edmond Gohl, Médailles religieuses hongroises. *Numismatikai Közlöny*, 1912, 90-116.

— A.-M. Broadley, Sur quelques médailles historiques. *Num. Circular*, 1912, 13796-803 [Il s'agit de médailles relatives à l'Angleterre].

— C.-W., Médaille d'or donnée en récompense à un officier indien en 1810. *Num. Circular*, 1912, 13891, fig.

— *Catalogue of Coins, tokens and medals in the Numismatic collections of the Mint of the United States at Philadelphia*. Washington, 1912, 8°, 634 p., 16 pl.

— T.-R. Marvin, Les médailles Phipps-Albemarle. *American Journ. of Num.*, XLVI, 1912, 117-125 [Médailles relatives à la découverte de galions espagnols et à Québec].

— X., Médaille de lord Anson relative à la victoire sur la flotte française en 1747. *Num. Circular*, 1912, 13730-32, fig.

— A. Blanchet, La médaille de Cook offerte à Louis XVI. *Rev. num.*, 1912, 439.

— B., Médaille de l'Université de Californie. *American Journal of Num.*, XLVI, 1912, 73.

JETONS ET MÉREAUX

— G. Tricou, Jetons et médailles offerts par la ville de Lyon au XVIII[e] siècle. *Bull. Soc. littér., histor. et archéol. de Lyon*, 1911, 274-312, pl. de jetons. [Les Jacquemins, graveurs de jetons].

— F. Collombier, Jeton de Charles Lalemand. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XLIV, fig.

— P. Bordeaux, Jeton d'Henrichemont en 1659. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XLIII et s., fig.

— A. Blanchet, Note sur la fabrication des jetons au XVIII[e] s. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, LXI.

— J. Schulman, Un jeton de Jan van Overstege, garde de la Monnaie de Dordrecht, *Tijdschrift* d'Amsterdam, 1912. T. à p., 3 p. [Jeton de la fin du XV[e] s. avec armoiries et initiales IM].

— A.-M. Broadley, Quelques enseignes, jetons et marques de métal. *Num. Circular*, 1912, 13874-84, fig. [Pièce pour le mariage de Charles I[er] et d'Henriette-Marie ; méd. de Sir Henry Slingesby, du prince Charles-Édouard ; médailles maçonniques ; contremarques de théâtre ; XVII[e]-XIX[e] s.].

— Spink, Le jeton particulier de B. Nightingale de Londres. *Num. Circular*, 1912, 13803.

— W. Jeep, *Eine Bergrechnungsmarke*. Extr. du *Braunschweig. Magazin*, 1912, n° 4, 40, 2 p. [Méreau de mine].

— J. Haevecker, Monnaies et méreaux de Cottbus. *Berliner Münzbl.*, 1912, 435-436, fig. [Pièces du XVII[e] siècle au type de l'écrevisse].

— P. Weinmeister, Deux méreaux de Schaumburg-Lippe. *Bl. f. Münzfr.*, 1912, 5165.

— W.-A. Craik, Méreaux de communion pour le Canada. *The Numismatist*, juin 1912.

— Joseph Chamberlain, Méreaux pour les ouvriers du houblon. *Num. Circular*, 1912, 13872 [Rondelles de plomb portant des initiales et des chiffres].

SCEAUX

— J. Roman, La bulle, son origine et son usage en France, *Mém. Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1911, 165-182, fig. [La bulle de

plomb, venue d'Italie, était un mode de scellement réservé en principe aux cours, tribunaux et juridictions épiscopales et seigneuriales].

— J. Six, Emploi de pierres gravées antiques dans les sceaux du moyen âge. *Bulletin van den Oudheidkundigen Bond*, 1911, 327.

— Auguste Coulon, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne. Paris, 1912, 4°, 60 pl. photot.

— Henri Stein, Le sceau du peintre Colart de Laon (1402). *Bull. Soc. Hist. de l'Art français*, 1911, 283-284 [Perte d'un sceau d'argent marqué d'un C et d'un coq].

— C^te^ F. de Rilly, Sceau de Jean de Garencières. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, LV.

— C. D. Van Kempen, Sceau du brasseur Nicolas Tellier, XVII^e^ siècle. *Bull. Soc. Ant. Morinie*, 1912, 4.

— A. de Mahuet, Un sceau de la cour souveraine de Lorraine. *Soc. d'Archéol. lorraine et du Musée histor. lorrain, bulletin*, 1911, 137-139, fig.

— Ed. Poncelet, Sigillographie liégeoise. *Chronique archéol. du pays de Liège*, 1911, 119, fig. [Sceau échevinal de Hamoir, 1612].

— Ed. Poncelet, Sigillographie liégeoise. *Chronique archéol. du pays de Liége*, 1911, oct.-novembre.

— A. Visart de Bocarmé, Sceaux de Bruges. *Rev. belge Num.*, 1912, 520-522.

— A. de Witte, Notes sur la numismatique cambrésienne. *La Gaz. numism.*, de Bruxelles, 1911, 81-91 [Il est question de sceaux et de méreaux du XIV^e^ au XVII^e^ s.].

— P. Bordeaux, Cachet de l'Agence de l'armée du Rhin et de la Moselle. *Procès-verb. Soc. Num.*, 1912, XXXIX-XLI, fig.

— P. Bordeaux, Le cachet-sceau de la sous-préfecture de Caprara. *Riv. ital. di Num.*, 1912, 209-217, fig. [Cachet de l'île de Capraja, de 1805].

— Domenico Tinozzi, Sur un autre cachet important des Carbonari des Abruzzes. *Supplemento* de M. Cagiati, II, 1912, n° 9, 16, fig.

— Antonio Gatti, Deux sceaux à identifier. *Rivista araldica*, mai 1912 [Sceaux des familles di Tocco et di Carpegna].

ADRIEN BLANCHET.

TABLE
MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE — TOME SEIZIÈME

1912

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

Babelon (E.). Trouvaille de Tarente (juin 1911)..... 1.

Decloedt (R. P. Achille). Monnaies inédites ou peu connues du médaillier de Sainte-Anne de Jérusalem..... 461.

Morgan (J. de). Observations sur le monnayage des premiers Arsacides de Perse..... 169.

Chronique : Cab. de Londres, acquisitions de monnaies grecques (1905-1910). 565.

Comptes rendus : Travaux de MM. P. Gardner, B. V. Head, G. Perrot, voy. ci-dessous.

Monnaies romaines et byzantines.

Foville (J. de). Les monnaies grecques et romaines de la collection Valton (*fin*). Empire romain..... 41, 205, 335, 480.

Mowat (R.). Iotapien et Pacatien, empereurs usurpateurs sous Trajan-Dèce..... 193.

— Contremarques minières sur des monnaies ibériques.... 325.

Weis (Nikos A.). A propos de la monnaie dite ΟΛΟΚΟΤΤΙΝΟΝ. (Bas-Empire et époque byzantine)..... 84.

Chronique : Découvertes à Pompéi, 292. — Musée du Puy, coll. Montilhet. 566.

Comptes rendus : Travaux de MM. Hill, Sandars, Wroth (sur les Barbares), voy. ci-dessous.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises.

Blanchet (Adr.). Recherches sur l'atelier monétaire de Bayonne (1488-1837) ..... 507.
Dieudonné (A.). Coins monétaires (d'après le Cte de Beauchamp) ..... 115.
Legrand (Maxime). Essai sur les monnaies d'Étampes.. 236, 390.
Soyer (J.). Monnaie d'or mérovingienne inédite frappée à Blois. 429.
Chronique : Vente de la collection Caron, 121. — Cours de chimie à la Monnaie de Paris, dessins du XVIIIe siècle, 293. — Targes et niquets, exemples de « survie » monétaire (Adr. Bl.), 437. — Monnaies de Neufchâtel en Suisse (A. D.), 565.

Monnaies étrangères.

Sambon (A.). Gillat d'inféodation de Robert d'Anjou frappé à Prato, en Toscane ..... 276.
Comptes rendus : Travaux de J. Cahn, M. Cagiati, Ramsden, Sambon, C. Serafini, voy. ci-dessous.

Monnaies musulmanes.

Moyse (C.). Contribution à l'étude de la Numismatique musulmane 410, 500.

MÉDAILLES ET JETONS

Blanchet (Adr.). Jetons frappés à Rouen et à Paris, en 1714. 281.
Foville (J. de). Portrait d'un médailleur du XVe siècle..... 103.
— La médaille de Jules César Varano, seigneur de Camerino. 268.
— Francesco da Brescia, à propos d'une médaille d'Altobello Averoldi. 419.
— Notes sur le médailleur Sperandio, de Mantoue..... 430.
Chronique : Méreaux protestants français (Adr. Bl.), 291. — Médailles françaises chez les Hurons (A. Bl.), 290. — La médaille de Cook offerte à Louis XVI A. Bl., 439. — Bertrand Andrieu sous la Restauration (A. Bl.), 440. — Médailles des expositions françaises, 294. — Plaquettes Alphonse de Witte et Héron de Villefosse, 441.
Comptes rendus : Travaux de MM. Focillon, Leite de Vasconcellos, voy. ci-dessous.

Poids, Sceaux et bulles. Tessères.

Seure (G.). Une mine de Périnthe..... 91, 563.
Decourdemanche (J.-A.). Note sur les poids carolingiens. 372, 530.
Comptes rendus : Travaux de A. Sabatier, C. Serafini, voy. ci-dessous.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Comptes rendus :

Babelon (E.). Mélanges numismatiques, 4e série (A. D.)..... 570.
Cagiati (Memmo). Le Monete del Reaume delle due Sicilie (Adr. Bl.). (les trois premiers fascicules)..... 135.
Cahn (Julius). Münz- und Geldgeschichte der im Grosshertzogtum Baden vereinigten Gebiete, herausgeben von der Badischen Historischen Kommission Teil I. (Adr. Bl.)..... 442.
Focillon (Henri). *Benvenuto Cellini et les orfèvres italiens des XVe et XVIe siècles* (J. de Foville)..... 140.
Gardner (Percy). The Coinage of the Ionian revolt (Adr. Bl.) 296.
Head (B. V.). *Historia numorum. A manual of Greek Numismatics* (E. Babelon)..... 130.
Hill (G.-F.) et H.-W. Sandars. Coins from the Neighbourhood of a Roman mine in Southern Spain (Adr. Bl.)..... 132.
Maurice (J.). Numismatique constantinienne. Tome II (A. D.). 567.
Mouchmoff (N.-A.). Les monnaies antiques de la péninsule balkanique et les monnaies des rois bulgares (en bulgare) (Adr. Bl.).. 572.
Perrot (Georges). *Hist. de l'art dans l'antiquité*, t. IX. — *La Grèce archaïque* : la Glyptique ; la Numismatique ; la Peinture ; la Céramique (E. Babelon)..... 131.
Ramsden (H.-A.). A manual of far Eastern Numismatics ; nº 1, Chinese paper money (Adr. Bl.)..... 136.
Sabatier (Antoine). Sigillographie historique des administrations fiscales, communautés ouvrières et institutions diverses ayant employé des sceaux de plomb (XIVe-XVIIIe siècles). — Plombs historiés de la Saône et de la Seine (Adr. Bl.)..... 137.
Sambon (Giulio). Repertorio generale delle monete coniate in Italiae da Italiani all' estero dal secolo Vº all XXº, nuovamente classificate e descritte. Periodo dal 476 al 1266 (Adr. Bl.)..... 133.
Sandars (H.-W.) Voy. ci-dessus Hill (G.-F.)
Serafini (Camillo). Le monete e le bolle plumbee pontificie del Meda-

gliere Vaticano, descritte ed illustrate, precedute da un saggio di storia delle Collezioni numismatiche Vaticane (Adr. Bl.) 444.
Vasconcellos (J. Leite de). Sete medalhas da guerra peninsular (existentes na Bibliotheca Nacional de Lisboa) (Adr. Bl.)..... 299.
Wroth (Warwick). Catalogue of the Coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards and of the Empires of Thessalonica, Nicæa and Trebizond in the British Museum (Adr. Bl.)..... 297.
Bibliographie méthodique. Périodiques et publications diverses, par Adr. Blanchet..... 141, 300, 448, 5.

NÉCROLOGIE

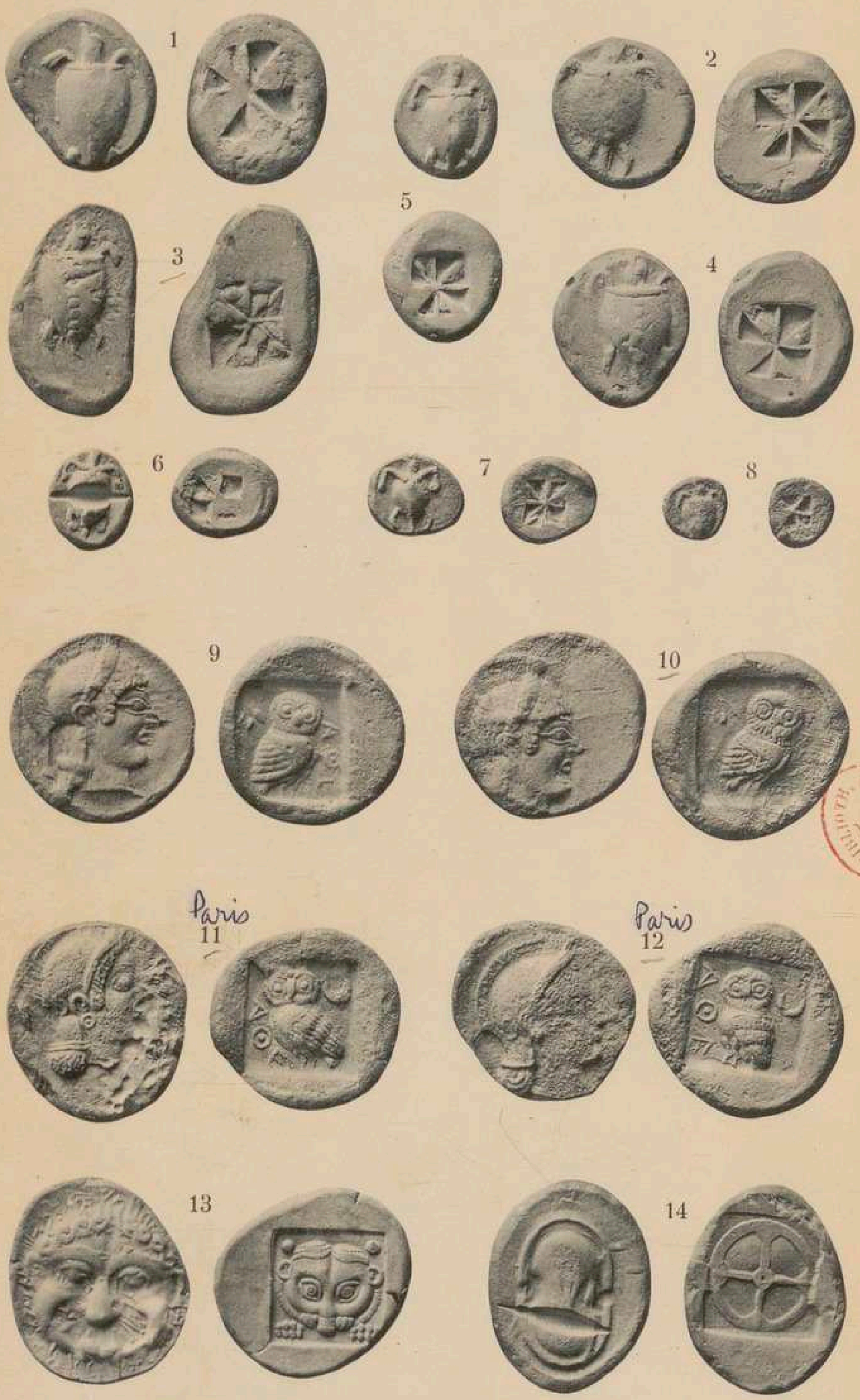
Ruggero (Giuseppe) (Adr. Bl.)..... 129.
Wroth (Warwick William) (Adr. Bl.)..... 295.

DIVERSES

Chronique : Trouvailles de monnaies (A. Bl.), 117, 283, 435, 559. — Ventes de monnaies, médailles et décorations, 121, 562. — La transmutation des métaux (A. Bl.), 288. — Collections du XVIII^e^ siècle (A. Bl.), 290. — Monnaies coupées (A. Bl.) 292. — Vol de monnaies, 293. — Prix Duchalais, 293. — La duchesse d'Abrantès au Cabinet des Médailles, 556. — Cabinet de Bordeaux, 293. — Société indienne de Numismatique, 294. — Institut numismatique italien 294. — Congrès international archéologique de Rome, 128. — Congrès international historique de Londres, 567.

Le Gérant, F. Feuardent.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Phototypie Berthaud, Paris

TROUVAILLE DE TARENTE

1912


1


2

3



4

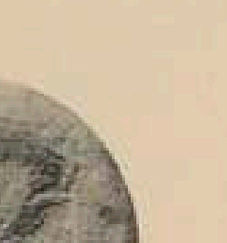
5



6


7

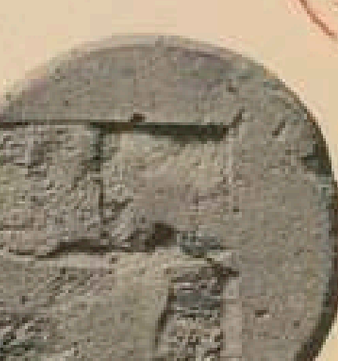
9


8
10



8

11


12


13

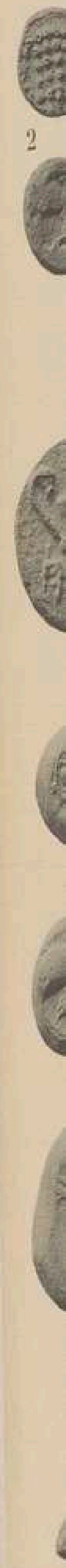
14

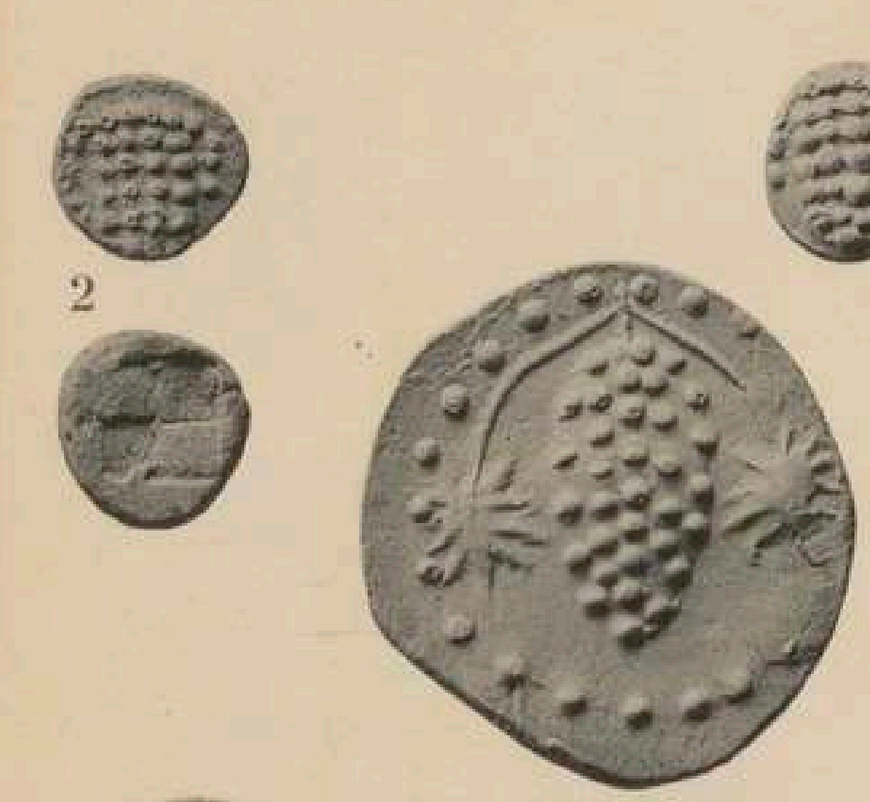

15

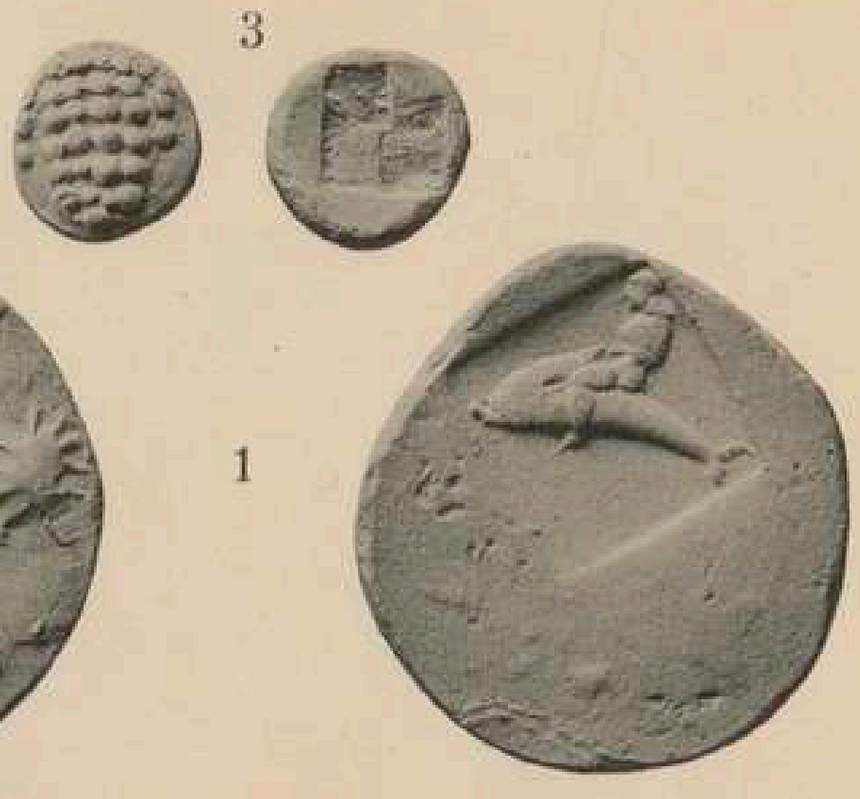

16

Phototypie Berthaud, Paris.

TROUVAILLE DE TARENTE



























































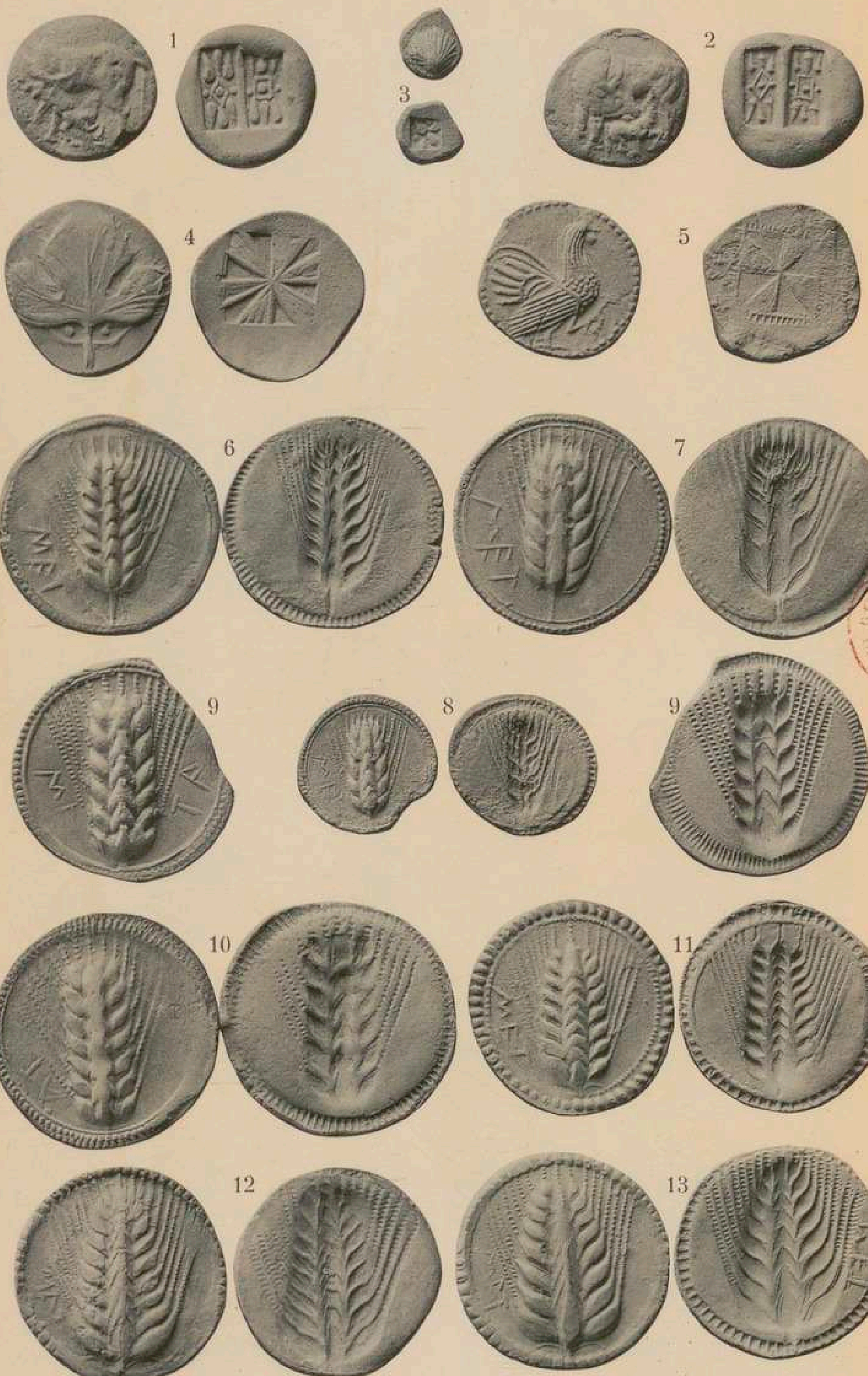


Phototypie Bertrand, Paris

TROUVAILLE DE TARENTE

1912



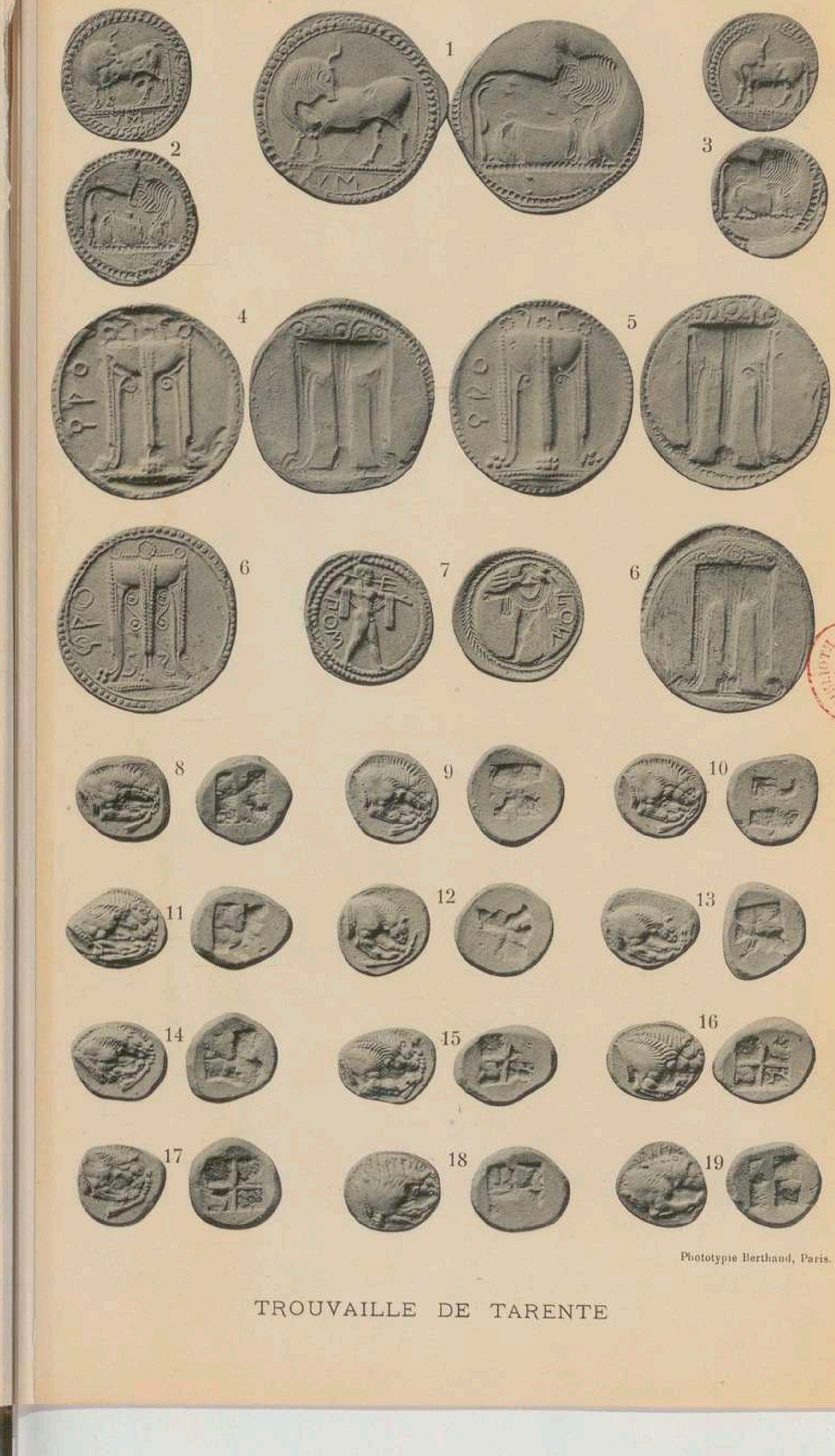


Phototypie Berthaud Paris

TROUVAILLE DE TARENTE

1912





Phototypie Berthaud, Paris.

TROUVAILLE DE TARENTE



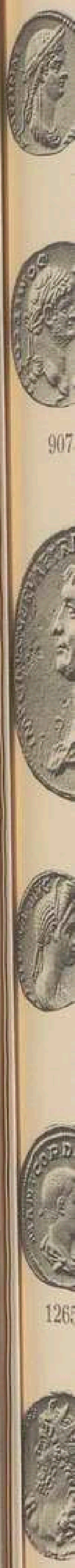


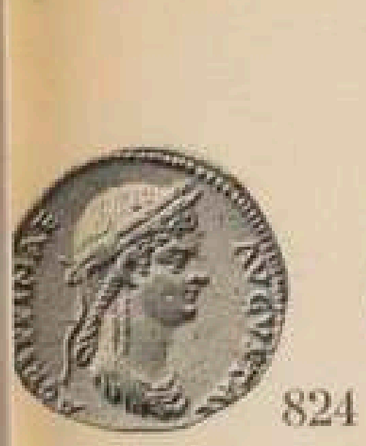
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Phototypie Berthaud, Paris

PORTRAIT DU MÉDAILLEUR CRISTOFORO GEREMIA

Par Botticelli




824




802


853




907




837


907


955


861


955




962


932


969


966


1265


1083


1255


1384




1336


1461




1309

Phototypie Berthaud, Paris

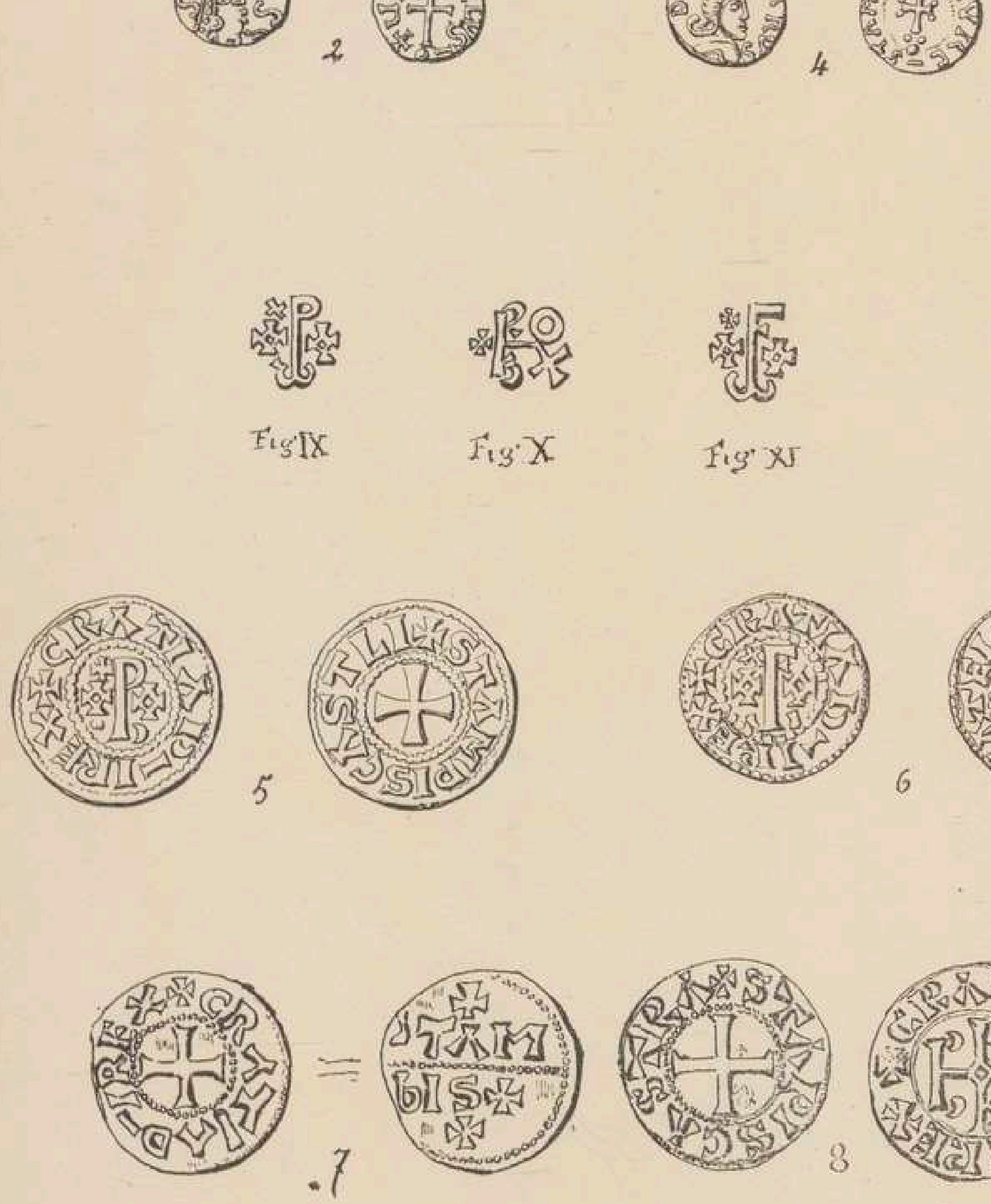
COLLECTION VALTON

EMPIRE ROMAIN

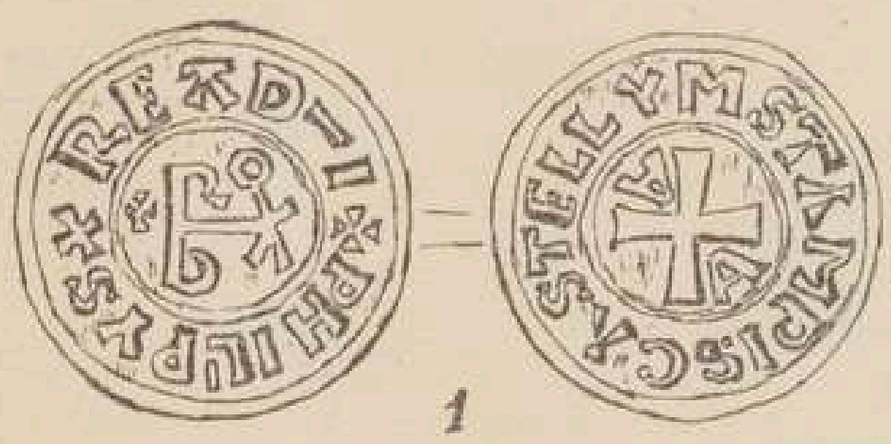
1912



Fig. IX Fig. X Fig. XI



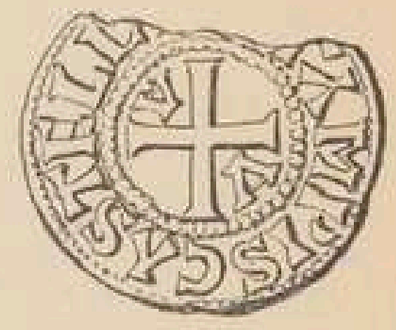
MONNAIES D'ÉTAMPES

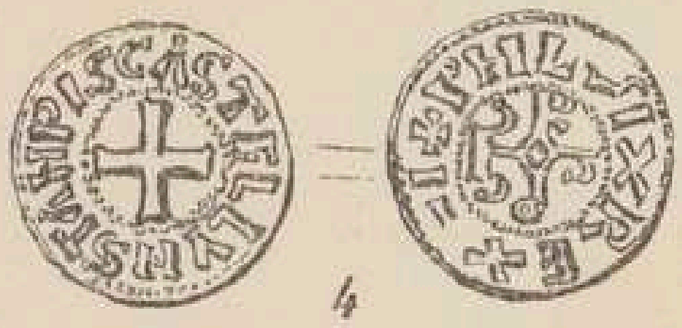


1



2





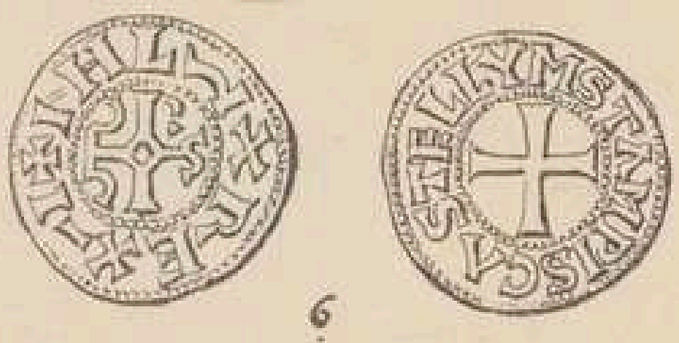
4



5



3



6



3



7

11

10

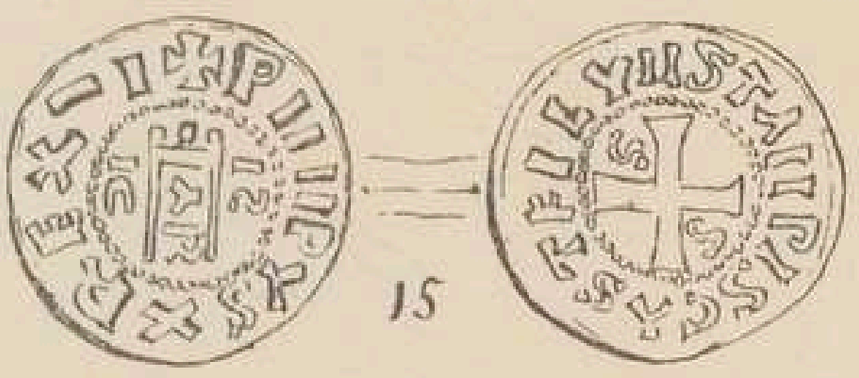


9

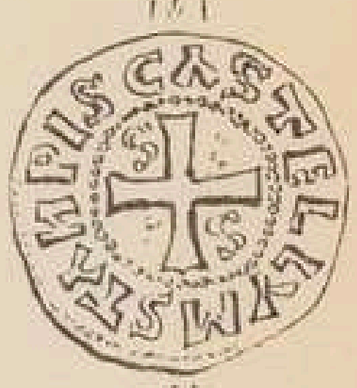




13



15



14



1

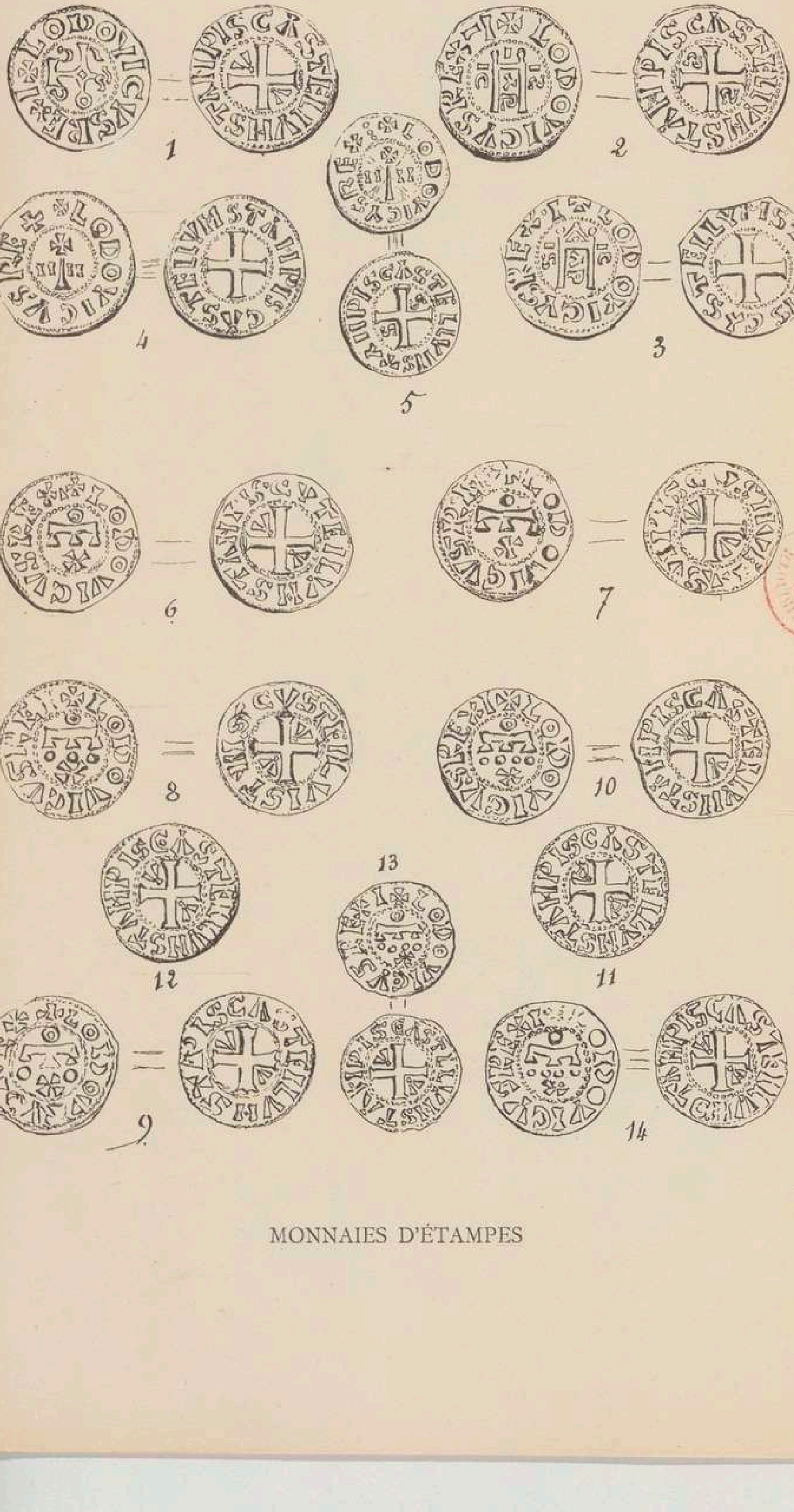


2

LA MÉDAILLE DE JULES-CÉSAR VARANO

Phototypie Berthaud, Paris

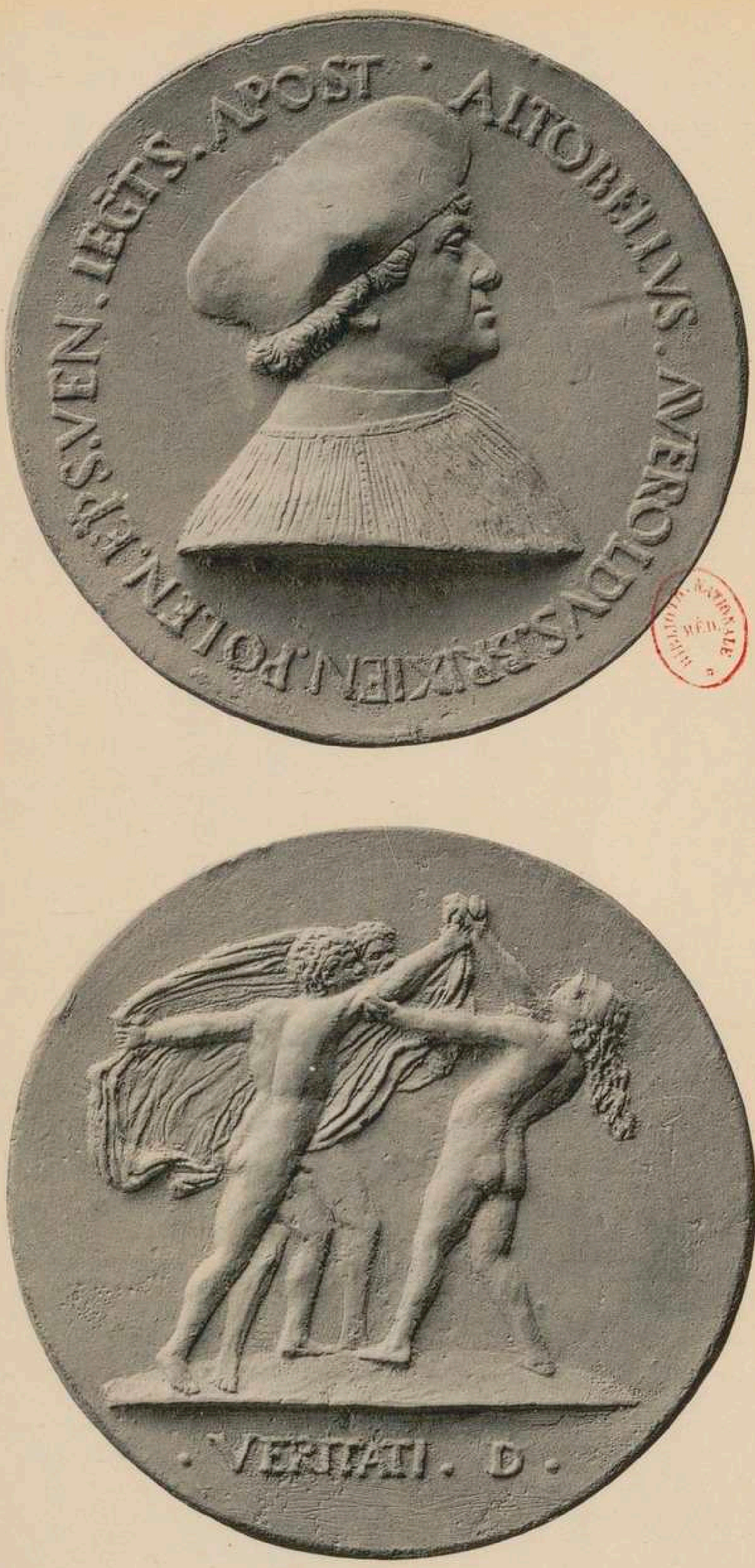
1912



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14

MONNAIES D'ÉTAMPES

1912



MÉDAILLE D'ALTOBELLO AVEROLDO

Phototypie Berthaud, Paris

1912


1




2




3




4




5

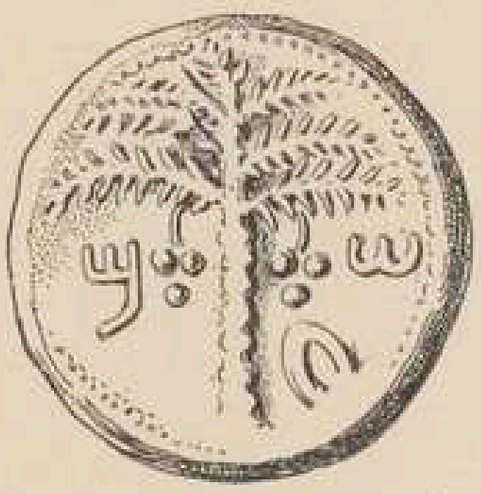



6




7




8




9




10




11


12


13





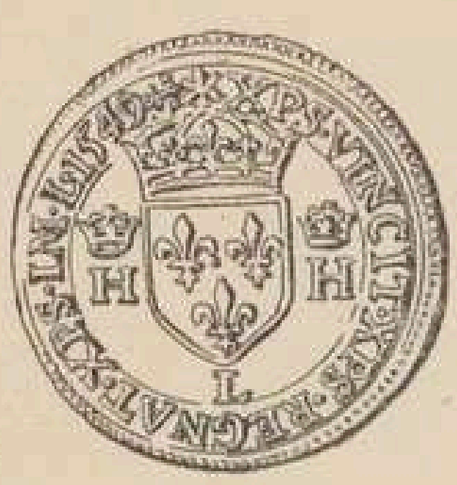


MONNAIES DE SYRIE, DE NABATÈNE ET DE PALESTINE.

1912



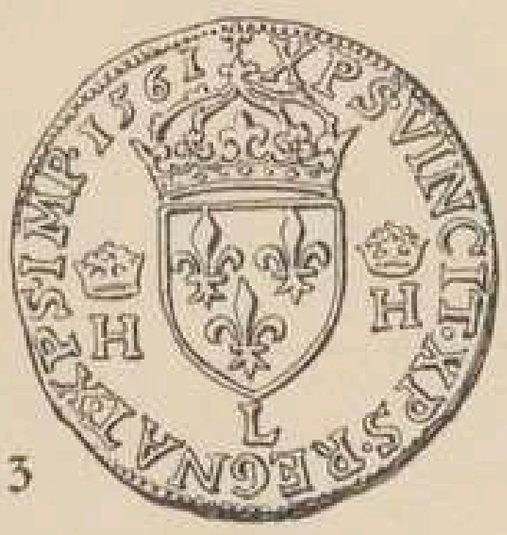

1






2

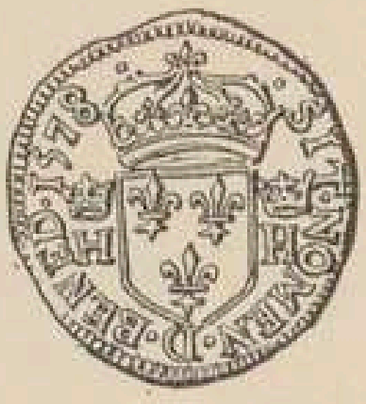

3

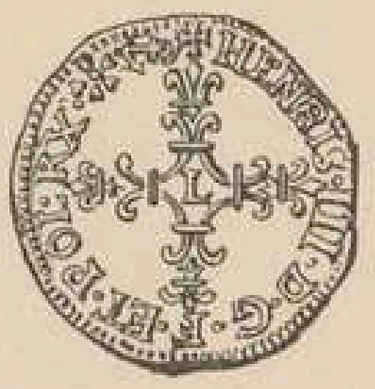


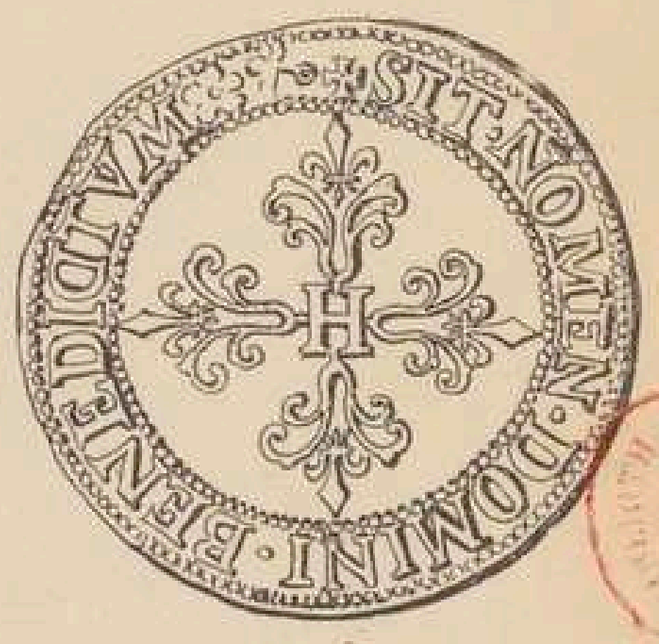


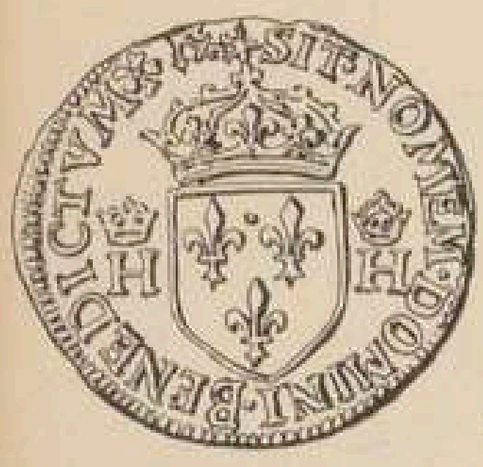

4

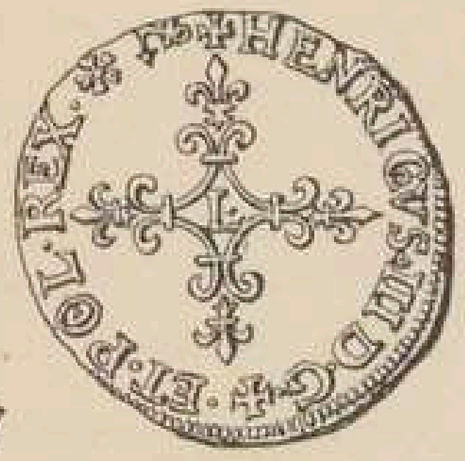

5




6

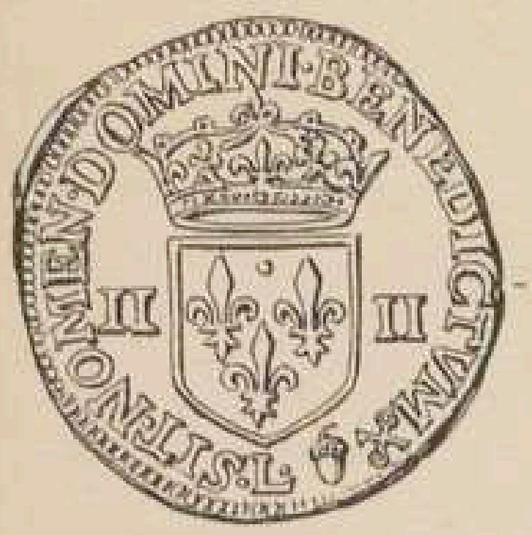



7

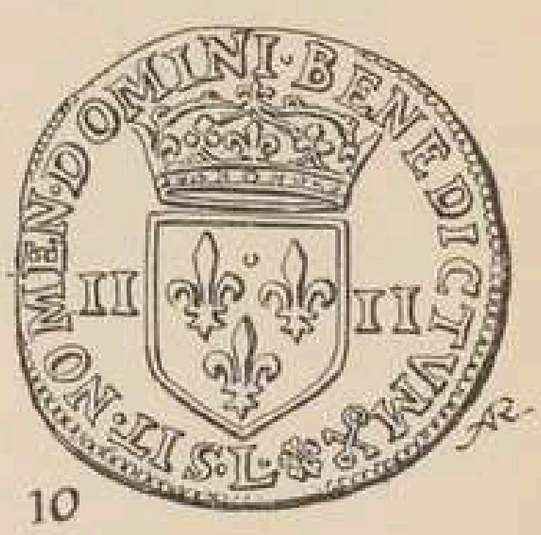





8


9




10

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE

NUMISMATIQUE

MEMBRES D'HONNEUR

S. M. Victor-Emmanuel III, roi d'Italie.

S. A. S. le prince Louis Alexandre de Battenberg.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Bordeaux (Paul), ancien Président, 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Héron de Villefosse (Antoine), O ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

Frœhner (Guillaume), ✻, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.

MM. Alexeieff (Georges d'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.

Salinas (Antonino), directeur du Musée de Palerme.

Babelon (Ernest), ✻, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.

Jonghe (le vicomte Baudoin de), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 29, avenue Montaigne, Paris.

Rougé (Vte Jacques de), ancien Président de la Société, château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).

Witte (Alphonse de), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 55, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

Grueber (Herbert A.), conservateur du département des médailles au British Museum, à Londres.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Allotte de la Fuÿe (Cel), C ✻, 2, rue d'Anjou, à Versailles.

Babut (A.) (le Commandant), ✻, 23, rue des Gatines, Paris.

Bary (E. H. Albert de), 15, avenue de la Bourdonnais, Paris.

MM. Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 10, boulevard Émile-Augier, Paris.

Bouclier (Albert), 30, avenue de Messine, Paris.

Castellane (C^te^ de), 11, rue Saint-Dominique, Paris.

Chappée (Julien), au Cogner, Le Mans (Sarthe).

Collombier (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.

David (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.

Dieudonné (Adolphe), bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 41, boulevard de Clichy, Paris.

Engel (Arthur), 23, rue d'Erlanger, Paris.

Germette (Alfred), 10, cité Vaneau, Paris.

Hyde (James H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris.

Jameson (Robert), 6, avenue Velasquez, Paris.

Koechlin-Claudon (Émile), *, 21, boulevard Delessert, Paris.

La Barre (Raymond de), à La Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

La Tour (Henri de), conservateur adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.

Le Hardelay (Charles), La Pœonia, Rocquencourt, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

Lemoine de la Durandière, *, ancien chef de bureau au ministère de la Marine, 18, boulevard Malesherbes, Paris.

Marchéville (Louis de), 4, rue Meissonier, Paris.

Martin (le Commandant Emmanuel), président du Carnet de la Sabretache, 161, avenue Malakoff, Paris.

MM. Moricand (Philippe), ✻, 1, rue Legendre, Paris.
Protat (Georges), à Mâcon (Saône-et-Loire).
Rilly (Cte François de), château d'Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).
Sartiges (Vte Louis de), premier secrétaire d'ambassade, 15, avenue d'Antin, Paris.
Sudre (Louis), ✻, sous-directeur honoraire des Monnaies, 3, quai Malaquais, Paris.
Villenoisy (François de), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 32, rue Washington, Paris.
Vlasto (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Marseille.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Alvin (Frédéric), conservateur du cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, 27, avenue Beau-Séjour à Uccle-lès-Bruxelles.
Amardel (Gabriel), 12 *bis*, rue de la Peyrade, à Narbonne.
André (Ernest), 17, rue Victor-Hugo, à Gray (Hte-S.).
Angerard (Edmond), notaire honoraire, 11, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers (Eure).
Aubey (Joseph), lieutenant au 54e régiment d'infanterie, rue de Noyon, à Ham (Somme).
Aubry-Vitet (Eugène), 69, rue de Varenne, Paris.
Bailhache (Dr Julien), à Dourdan (Seine-et-Oise).
Beaumont (Cte Charles de), château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire).
Béranger (Joseph), 73, boulevard Beaumarchais, Paris.
Bernays (Édouard), 33, avenue Van Eyck, Anvers (Belgique).

MM. Blanchard (Dr Raphaël), ✻, membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, 226, boulevard Saint-Germain, Paris.

Bodéreau (Léon), 2, rue La Trémoille, Paris.

Bonnet (Émile), avocat, 11, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, Montpellier.

Bosch (Pablo), 61, rue Serrano, Madrid.

Bourgey (Étienne), 7, rue Drouot, Paris.

Bourin (F.-Félix), ✻, 72, rue d'Anjou, à Versailles.

Bujeaud (André), Sainte-Hermine (Vendée).

Cerrato (Giacinto), 1, place Victor-Emmanuel I, Turin.

Coen (Maurizio), Kadikeuy-Moda, Constantinople (Turquie).

Coliez (Dr. Émile), à Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle).

Coppieters't Wallant (Jean-Baptiste), commissaire d'arrondissement, 13, rue Saint-Jean, Bruges (Belgique).

Côte-Baritel (Claudius), 33, rue du Plat, Lyon (Rhône).

Couriot (Édouard), 147, avenue Malakoff, Paris.

Courrent (Dr Joseph Paul), à Embres et Castelmaure (Aude).

Dadre (Louis), docteur en droit, 46, rue Saint-Jacques, Marseille.

Daragon (Émile), ingénieur, 15, boulevard Laferrière, à Alger.

Déchelette (Joseph), conservateur du Musée, 22, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne (Loire).

Decroix (Pierre-Jules-Edmond), 126, rue Royale, Lille (Nord).

MM. Defrance (Adrien), 6, rue Antoine-Lécuyer, Saint-Quentin (Aisne).

Delaporte (Georges), 6, rue de Logelbach, Paris.

Demole (Eugène), conservateur du Cabinet de numismatique, président de la Société suisse de numismatique, 40, rue du Marché, Genève.

Derome (Charles), à Ribemont (Aisne).

Doby (le Chanoine Auguste), à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

Donnet (Fernand), 53, rue du Transvaal, à Anvers (Belgique).

Doulé (R.-Charles), notaire honoraire, 2, rue Bazière, à Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

Duplan (Albert), à Évian-les-Bains (Hte-Savoie).

Durand (Laurent), 28, Grande rue de la Réale, Perpignan.

Egger (Armin), 7, Opernring, Vienne (Autriche).

Eichler (William), 24, cours de la Martinique, Bordeaux.

Escher (Dr Hermann), Bibliothèque de la Ville, à Zurich (Suisse).

Fabre de Larche (Jean), ✻, ministre plénipotentiaire de France, auprès de la République de Guatémala, à Guatémala, Centre Amérique.

Florange (Jules), 17, rue de la Banque, Paris.

Forrer (Léonard), 11, Hamilton Road, Bromley, Kent (Angleterre).

Gallice (Henri), à Épernay (Marne).

Garitagoitia (Luis de), calle Fernanflor, 4 (30), à Madrid (Espagne).

Geigy (Alfred), 48, Leonhardsgraben, à Bâle (Suisse).

Germain de Maidy (Léon), 26, rue Héré, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

MM. Givois (Hugues), 46, boulevard de Courtais, Moulins (Allier).

Gnecchi (Francesco), vice-président de la Société italienne de numismatique, via Filodrammatici, 10, Milan.

Gohl (Edmond), conservateur du Cabinet des médailles de Budapest, 20, Marvanyutca, Budapest (Hongrie).

Gontaut-Biron (Guillaume de), 1, rue Barbet-de-Jouy, Paris.

Grunau (Dr Gustave), 11, Falkenplatz, Berne (Suisse).

Hollebeke (Paul), à Bailleul (Nord).

Joos (Lt-Colonel, Henri-Alexis), ✻, à Cassel (Nord).

Kesling (Adrien de), ✻, chef d'escadrons au 10e régiment de chasseurs, à Moulins (Allier).

Lamas (Arthur), 148, rua da Junquiera, Lisbonne, Portugal.

Le Bault de la Morinière (Cte G.), ✻, 22, rue Chevreul, à Angers.

Leblond (Dr Victor), président de la Société académique de l'Oise, 74, rue des Halles, à Beauvais.

Lecesne (Henri), président de la Société dunoise d'archéologie, à Châteaudun (Eure-et-Loir).

Lespinas (Edmond), 13, rue Bourdeilles, Périgueux (Dordogne).

L'Estrange (Cte de), 5, rue de Lota, Paris.

Lhéritier (Jacques), lieutenant au 54e régiment d'infanterie, 14, rue Pérignon, Paris.

Luneau (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).

Man (Mlle Marie de), rue Saint-Pierre F. 39, à Middelbourg (Pays-Bas).

Manson (Émile), vérificateur des douanes, 17, rue de la Paix, Le Havre.

Manuel (Alfred), 76, rue de Nièvre, Nevers.

MM. Marcopoli (Henry), à Alep, Syrie (Turquie d'Asie).
Martin (Gustave), conservateur du Cabinet des médailles, Marseille.
Martz (René), président de Chambre à la Cour d'appel, conservateur des monnaies et médailles au Musée historique lorrain, 30, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Mater (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.
Maurice (Jules), membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 10, rue Crevaux, Paris.
Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie. 94, avenue Niel, Paris.
Michaux (Alphonse), graveur de la Monnaie, 57, rue Saint-Bernard, Bruxelles St-Gilles.
Miller (Pierre-Omer), 40, rue des Remparts, à Bordeaux.
Nessel (de), à Haguenau (Alsace-Lorraine).
Papadopoli Aldobrandini (Cte Nicolo), sénateur, président de la Société de numismatique italienne. S. Silvestro A 1364, Venise (Italie).
Puig (Joseph), 64, Boulevard Sébastopol, Paris.
Ponton d'Amécourt (Vte R. de), à Saint-Calais (Sarthe).
Prisse (Bon Philippe), 16, avenue Brugman, Bruxelles (Belgique).
Raimbault (Maurice), archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône, 28, rue Montgrand, à Marseille.
Rappaport (Edmond), 9, Lutherstrasse, Berlin (Prusse).
Ravaisson-Mollien (Charles), ✻, conservateur honoraire au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 61, rue d'Auteuil, Paris.

MM. Richebé (Raymond), avocat à la Cour d'appel, 152, avenue de Wagram, Paris.

Rodocanachi (Emmanuel), 54, rue de Lisbonne, Paris.

Roeské (Jules), 12, boulevard Poissonnière, Paris.

Roissart (Amédée de), président à la Cour d'appel, 12, avenue de la Couronne, à Bruxelles.

Romizowski (de), château de Chambois, près Autun (Saône-et-Loire).

Savès (Théophile), 9, rue Côte pavée, Toulouse.

Seltman (E. J.), à Kinghoe, Berkhamsted, Herts (Angleterre).

Soullard (Paul), 10, rue du Château, Nantes.

Soutzo (Michel C.), 8, Strada Romana, Bucarest (Roumanie).

Théry (Louis), avocat, 17, square Dutilleul, Lille (Nord).

Thiollier (Noël), archiviste paléographe, 28, rue de la Bourse, Saint-Étienne (Loire).

Traynel (Marquis de), à Sens (Yonne).

Urban (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.

Vallentin du Cheylard (Roger), ancien receveur des domaines, rue du Jeu-de-Paume, à Montélimar (Drôme).

Van de Vyvère-Colens (Richard), 39, rue Haute, à Bruges (Belgique).

Van Kerkwijk (A. O.), conservateur du Cabinet des Médailles, Nassauloon, 22, à La Haye (Pays-Bas).

Vermeylen (Frantz), statuaire et médailleur, 49, rue des Récollets, Louvain (Belgique).

Vigneron-Jousselandière (Albert), Lecoet-Droz, à Savenay (Loire-Inférieure).

LISTE DES

ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Vte de Ponton d'Amécourt.

M. le Vte J. de Rougé, 1889.

M. A. de Belfort, 1890.

M. E. Caron, 1892.

M. M. de Marchéville, 1893.

M. P. Bordeaux, 1895.

M. le Comte de Castellane, 1898.

M. M. de Marchéville, 1900.

M. le Comte de Castellane, 1902.

M. Adrien Blanchet, 1903.

M. P. Bordeaux, 1905.

M. le Commandant Babut, 1907.

M. L. Sudre, 1909.

M. Adrien Blanchet, 1911.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Museo Bottacin de Padoue.
Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
Historische Antiquarische Gesellschaft von Graubünden (Rhœtisches Museum), à Coire (Suisse).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1912

Président : M. le Commandant Babut.
Vice-président : M. le Cel Allotte de la Fuÿe.
Secrétaire : M. F. de Villenoisy.
Trésorier : M. A. Bouclier.
Membres du conseil : M. le Comte de Castellane.
M. L. Sudre.

PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 6 JANVIER 1912.

Présidence de M. Blanchet, président.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Mém. de la Soc., des L. S. et A. de Bar-le-Duc, 4e série, t. VIII, 1910.

Mém. de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des S. L. et A., t. 53, 1911.

Catalogue de vente de la collection de M. Caron, ancien président honoraire de la Société.

Il supplemento all'opera.... de Cagiati. N° 5.

M. Luis de Garitagoitia est présenté comme membre correspondant à Madrid par MM. Babut et Blanchet.

M. Paul Hollebèque, présenté par le Cnt Babut et par M. Bordeaux, est élu membre correspondant à Bailleul, Nord.

M. Aubey soumet à la Société un exemplaire en cuivre du double tournois de Henri, prince de Dombes (1592-1608), provenant de sa collection. Poey d'Avant n'avait publié jusqu'à ce jour que le denier tournois (*Mon. féodales*,

vol. 3, p. 99, n° 5452, pl. CXVI, n° 11), en ajoutant *in fine* que cette petite monnaie divisionnaire était le seul numéraire de ce seigneur, qui eût quelque degré de rareté. La découverte d'un double tournois est par conséquent d'autant plus intéressante.

Malheureusement le spécimen retrouvé a le type central trop effacé par l'usure pour qu'il soit possible de le reproduire utilement ici. La légende néanmoins se lit très nettement en ces termes au droit : ✠ H·D·BOVRB·P·D·DOMBES·M entourant une effigie de profil à gauche, et au revers : ✠ DOVBLE·TOVRNOIS·1694 autour des trois fleurs de lis accompagnées au centre d'une brisure. Il convient de remarquer que les légendes sont en français, alors que celles du denier sont en latin. Elles sont l'imitation de l'espèce royale et la continuation du type du double tournois de Dombes, frappé par François II, prédécesseur de ce Henri, avec des légendes identiques, sauf apposition de la lettre initiale : F, pour l'un, et H, pour l'autre. La même marque de graveur, ou plutôt de Directeur de l'atelier monétaire, M, figure sur les espèces de ces deux princes, mais elle ne semble pas avoir pu être expliquée jusqu'à présent.

M. Bordeaux appelle l'attention de la Société sur la série très nombreuse de monnaies de cuivre portant plus ou moins traces d'empreintes espagnoles, contremarquées des chiffres II — IIII — VI — VIII ou XII surmontant diverses lettres de l'alphabet ou sigles, et poinçonnées souvent additionnellement de dates variant de 1636 à 1655. Un travail de M. le Baron von Schrotter, paru dans le tome XXV du *Zeitschrift für Numismatik*, 1906 (p. 289 à 330), a fourni d'importants renseignements sur les raisons économiques qui ont amené la monarchie espagnole à prescrire l'apposition de telles contremarques.

Ces espèces de valeur minime ainsi modifiées se répandirent de tous côtés en Europe, tant parce que les Souverains Espagnols possédaient à ce moment les Pays-Bas, que parce que certains d'entre eux avaient été momentanément à la tête de l'Empire. M. Blanchet a fait remarquer l'apposition de ce poinçonnage même sur des exemplaires de monnaies romaines [1].

Par suite il peut être intéressant pour les numismates français d'avoir connaissance de quelques-unes des ordonnances, qui y sont relatives, et dont notre collègue M. Engel nous a donné communication. Ils seront ainsi assurés que ces poinçonnages sont uniquement d'origine espagnole et datent du milieu du XVII^e^ siècle.

Un édit de Philippe IV du 29 janvier 1638 prescrivit de couper toute monnaie de billon circulant à ce moment, qui ne serait pas contremarquée.

Un autre rescrit du 27 octobre 1641, décida que les pièces de 2 et de 4 maravédis fabriquées dans l'atelier de Ségovie seraient poinçonnées pour avoir cours dorénavant celle de deux pour VI maravédis, et celle de quatre pour XII maravédis.

Ainsi se trouve expliqué le sens des chiffres romains existant sur de si nombreuses espèces de cuivre.

Une ordonnance rendue à Saragosse le 31 août 1642 réduisit des cinq sixièmes la valeur de la monnaie de billon en décidant que la pièce de 12 maravédis ne circulerait plus que pour II maravédis.

Le 15 septembre 1642, le Roi d'Espagne fit dresser et publier officiellement le tableau de tous les rabais imposés aux diverses sortes de numéraire.

Le 11 novembre 1651, un édit fit savoir que toutes les

1. *Rev. Num.*, 1907, p. 42.

espèces de billon et cuivre n'auraient plus cours que pour la valeur déterminée en cette ordonnance de rabais du 15 septembre 1642. « La pièce appelée : *Calderilla*, *assez usée pour n'avoir plus d'empreinte apparente*, et celle de deux maravédis, poinçonnées en conséquence, circuleront désormais pour VIII maravédis. »

Cette dernière particularité explique l'apposition des contremarques en question sur toutes natures de pièces de cuivre ou de bronze usées, sans que les poinçonneurs aient eu besoin de se préoccuper en quelque sorte du type réel originaire.

Un manuscrit resté jusqu'à ce jour inédit du numismate espagnol Don Luis Perez Nieto renseigne comme suit sur les importances, dates et lieux d'apposition desdites contremarques : MD signifie Madrid. S = Séville. B = Barcelone. C = Cuenca. ⊓ (sorte d'aqueduc stylisé) Ségovie. G = Grenade, etc.

1636	XII	XII	XII	XII	XII	XII	XII	
	B		G	MD	⊓	S	C	
»	VI	VI	VI	VI	VI	VI	VI	
	B		G	M ou MD	⊓	S	C	
1641	XII	XII	XII	XII	XII	XII	XII	XII
	B		G	MD	⊓	S	C	♁
»	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII
	B		G	MD	⊓	S	C	♁
»	VI	VI	VI	VI	VI	VI	VI	
	B		G	M ou MD	⊓	S	C	
1642	XII	XII	XII	XII	XII	XII	XII	
	B		G	MD	⊓	S	C	
»	VI	VI	VI	VI	VI	VI	VI	
	B		G	M ou MD	⊓	S	C	
1651 et 1652	8°	4°						
1654	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	
	B		G	MD	⊓	S	C	
»	IIII	IIII	IIII	IIII	IIII	IIII	IIII	°IIII°
	B		G	MD	⊓	S	C	

1654	II	II	II	II	II	II	II	
	B		G	MD		S	C	R
1655	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII	VIII
	B		G	M ou MD		S	C	
»	IIII	VIII	VIII	IIII	IIII	IIII	IIII	°IIII°

M. Bordeaux fait connaître un liard appartenant à la série émise en 1655 par le fermier général Blandin en vertu d'un privilège spécial mentionnant les villes où il était permis d'ouvrir des ateliers temporaires. Cette pièce porte un Z, lettre de Grenoble, qui ne figure pas dans le privilège.

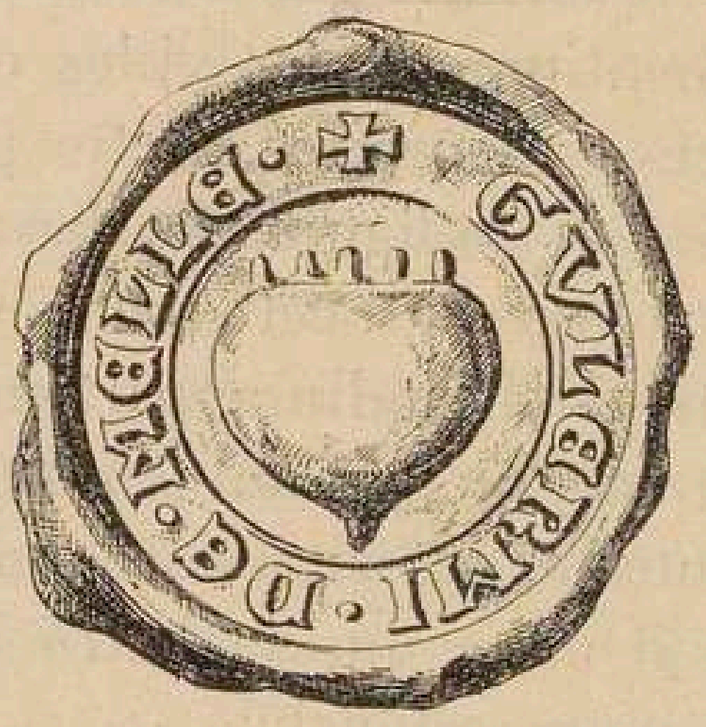
M. Blanchet fait observer à cette occasion que, la plupart des ateliers ouverts par Blandin appartenant au nord de la France, il se pourrait qu'il y ait eu pour les provinces méridionales un autre concessionnaire qui aurait fait ouvrer à Grenoble. Mais il croit que la lettre Z de l'exemplaire présenté provient d'une retouche.

M. Bordeaux présente un recueil de décrets du Sénat de Francfort appartenant à M. Aubey et intitulé : *Collectanea monetaria ad catholicon rei monetariæ Melchioris Goldasti ex documentis Manuscriptis Philippi Ludovici Authæi. Francofortium.* MDCLII. On remarque à la fin sous le titre XII : *De valore monetarum extranearum. Valuation der Französischen louis*, un tableau de la valeur au change des louis de France, dont l'interprétation semble difficile. Il compte faire à Francfort une enquête à ce sujet.

Il fait enfin circuler un huitième et un dixième d'écu de l'atelier de Bourges datés de 1726, qui ne portent pas dans l'écusson le second point signalé à une précédente séance.

Par contre M. Moricand apporte quelques pièces de Louis XV provenant d'autres ateliers et sur lesquelles ces points se voient au droit et au revers.

*Le C*te *F. de Rilly* présente un sceau du XIVe ou même de la fin du XIIIe siècle avec la légende ϬVLϪRMI·DϪ·MϪLLϪ ; dans le champ, une *nèfle*. Là nous sommes encore en présence d'un type parlant. M. A. Blanchet, ayant fait des recherches à ce sujet, a trouvé que dans certains patois du Berry et de la Normandie [1] le mot Melle ou Mesle signifiaient



Nèfle ; d'autres recherches dans d'anciens traités d'agriculture nous font trouver ce mot Melle comme étant répandu dans toute la France.

Diamètre du sceau : 34 millimètres. Forme très plate avec anneau comme une médaille, trouvé entre Chartres et Auneau.

M. Dieudonné parle des monnaies frappées à Mantes sous les premiers Capétiens.

« Un catalogue de vente de M. Et. Bourgey, paru le 5 décembre 1910, donne pour un exemplaire de la monnaie de Mantes sous Louis VI la légende CAƮRVO MNEVN, égende insolite. J'ai vu cet exemplaire avant la vente. C'est CASTRVϬƐIVN qu'il faut lire, avec un M de forme

1. *Glossaire du centre de la France*, 1864 ; Henri Moisy, *Dictionnaire du Patois Normand*, 1885.

particulière, tel que celui qui a été usité à Reims assez longtemps[1]. De son côté, notre confrère, le regretté Testenoire-Lafayette, en 1906 (p. LI de nos *Procès-Verbaux*) a donné la lecture CASTRVO ⊓€IVN : c'est une pièce de la même série, dont se rencontrent les variantes CASTRV ⊓. ⊓€IV /·\ avec deux M ou ⊓ETVN ou M€ÞVM, ce D à toute petite boucle qui ressemble à un I ou à un P ; enfin au Cabinet des Médailles existe un exemplaire, qui est peut-être à lire ⊓EDVNTE. Je ne serais pas étonné que ces pièces appartiennent toutes à la même trouvaille, celle de Montfort-l'Amaury ; elles sont bien entendu au type de Mantes, monogramme dégénéré d'Eudes +O+.

M. Caron a signalé cette série dans son étude sur les monnaies de Louis VI et de Louis VII[2] ; je ne la présente donc pas comme nouvelle ; je veux seulement y ramener les prétendues légendes CASTRVO qu'on a cru à tort devoir en distinguer.

De là trois étapes dans la monnaie de Mantes :

1° Sous Philippe Ier, légende ⊓€ÞANTEYNC..... c'est le nom complet de la ville, *Medanteum Castrum* (voy. *Rev. num.*, 1858, p. 352) ; —

2° Les pièces dont je viens de parler, sous Louis VI ; —

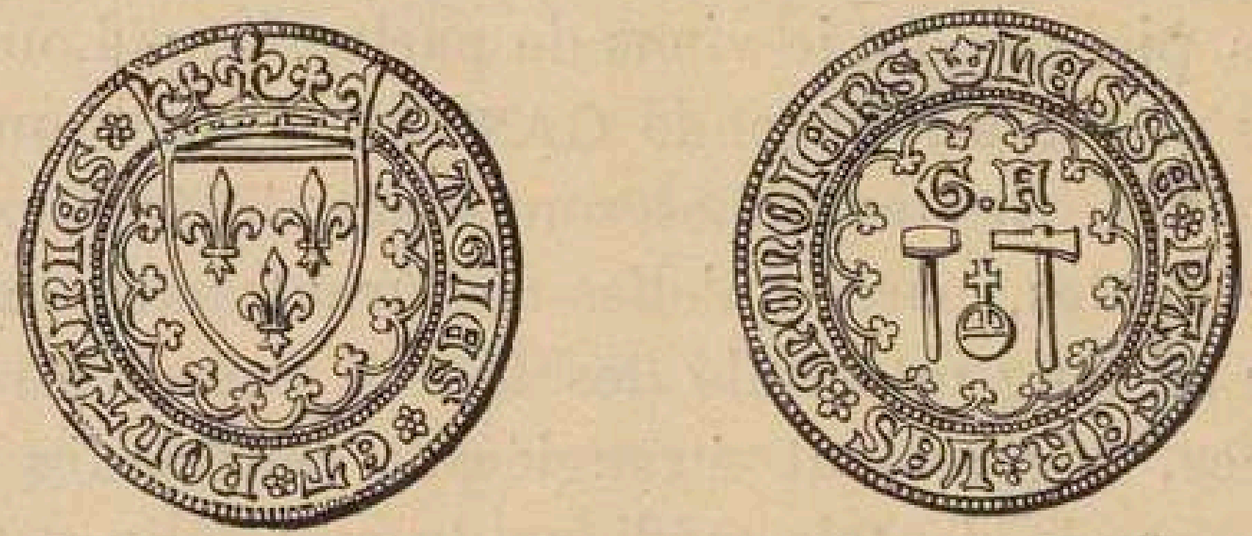
3° Les pièces à la légende CASTRVM MAT ou MATA, de Louis VII. Ces monnaies sont assez différentes de style des précédentes, parce qu'elles en furent sans doute séparées par un long intervalle (les lettres sont plus régulières, plus fines, légèrement étranglées) ; différentes aussi de légende, car la dentale médiane du mot latin est tombée, et du vocable qui en résulte, *Meant*, il ne reste plus que l'ossature *Mat*, graphie qui, d'après les habitudes du moyen âge d'élider l'*n*, correspondant assez bien au mot *Mantes*.

1. Maxe-Werly, *Les monnaies de Reims*.
2. E. Caron, *Essai de classif.* dans *Ann. Soc. fr. de num.*, 1894, p. 249.

Frappé de cette métamorphose, qui n'est pas inexplicable, A. de Barthélemy[1] a eu tort de vouloir chercher à ces monnaies un autre lieu d'émission que Mantes, sous prétexte que l'M de MAT est souvent fait comme un N : mais il en est de même de l'M final de CASTRVM ou CASTRVN. Barthélemy a proposé, sous toutes réserves, Nanteuil-le-Haudouin, en se demandant si des cadets de l'ancienne maison du Vexin n'auraient pas frappé monnaie à Nanteuil ; mais le fait que la maison de Vexin n'aurait pas émis de monnaies du temps qu'elle possédait Mantes et aurait attendu d'être privée de sa capitale pour copier le type introduit par le roi dans sa nouvelle possession, n'est guère acceptable : nous avons vu d'autre part qu'il était inutile de le supposer. »

M. Kœchlin présente à la Société une pièce italienne de 5 livres frappée à l'occasion du jubilé du royaume d'Italie et une drachme nouvelle du roi de Grèce.

M. Blanchet communique les empreintes d'une pièce remarquable, qui lui ont été envoyées par M. C. Côte, membre correspondant de la Société. En voici la figure et la description :



PIACIЄS ✻ ЄT ✻ PONTANIЄS ✻. Dans un cercle composé d'épicycloïdes à angles rentrants, ornés de trèfles, écu de France couronné.

1. A. de Barthélemy, dans *Rev. num.*, 1860, p. 135. — Combattu par Hermerel, dans *Ann. Soc. fr. de num.*, 1889, p. 27.

℟. Couronne. LAISSA ✻ PASSAR ✻ LAS ✻ MONOIARS. Cercle analogue à celui du droit. Dans le champ semé de lis, deux marteaux de monnayeurs, de forme différente, séparés par un « monde »; au-dessus, les lettres ℭ. F. *Argent.*

L'entourage des types de ce laissez-passer de monnayeurs est comparable à ceux des pied-forts de l'angelot de Louis XI. D'ailleurs, on connaît une monnaie, frappée sous la maîtrise de Robin Eybert, en 1483, à Montélimar, et qui porte la pièce principale des armes de cette ville (*d'azur à un monde d'or*). Le laissez-passer est peut-être un peu antérieur. En tout cas, les deux lettres, gravées dans le champ du revers, ne paraissent répondre aux initiales d'aucun maître connu de cet atelier à cette époque.

M. Blanchet présente un bel exemplaire d'un grand méreau de plomb de Besançon, qu'on peut attribuer à la fin du XIV^e^ siècle ou au commencement du XV^e^ siècle. Sur le spécimen signalé et gravé par J. de Fontenay, qui représente aussi deux saints debout, de face, tenant leur tête entre leurs mains, on lit les noms sferreolus. sferratius + suivi d'un groupe de lettres que Fontenay a transcrit pas EVLS, et enfin le mot burc̄odie. Le groupe placé avant ce dernier nom est certainement mal venu à la fonte, évidemment par suite d'un défaut de gravure du moule, mais il est indubitable qu'il se compose des lettres *ap* et peut-être *l*. Quelle que soit cette dernière lettre, le groupe représente le mot *apostoli* : solution très logique puisque les deux saints sont considérés comme les apôtres de Besançon.

M. J. Beranger présente deux affiches émises par l'administration centrale du département du Calvados, relatives aux fausses monnaies qui étaient en circulation dans le district de Caen, sous la Révolution.

La première, du 19 thermidor an V [1] (6 août 1796), publie le rapport dressé à la demande de l'administration municipale de Caen par les citoyens Vengeon l'aîné, Boizerard, orfèvres, et Bosquain, graveur, requis de procéder à l'examen et à la vérification des fausses pièces qui circulent dans le public et en établissent ainsi la désignation :

Un faux Louis à l'effigie de Louis XV, à l'écusson de France et de Navarre, portant l'année 1728, matière de cuivre rouge, et doré en or moulu, ne pesant qu'un gros 12, à la lettre D (Lyon), les caractères sans proportions et irréguliers, plus petits que les Louis ordinaires.

Un dit, à l'effigie de Louis XV, à l'écusson de France et de Navarre et mal empreint, ayant la lettre O (Saint-Pourçain) matière d'argent et de cuivre, facile à reconnaître à la fausseté par la figure qui est plus longue et plus maigre que ceux ordinaires ; les caractères très mal faits, la couronne plus écrasée, et à peu près du même poids que les vrais.

Un écu de six livres à l'effigie de Louis XV, portant l'année 1762, à la lettre A (Paris), de matière d'étain, plomb, mixtionné de zinc, l'écusson irrégulier et les caractères grossis, ne pesant que six gros, les vrais doivent peser sept gros et demi quelques grains.

Un autre écu de six livres, à l'effigie de Louis XV, dans sa minorité, portant l'année 1726, à la lettre E (Tours), de matière d'étain, mixtionné de zinc et plomb, ne pesant que six gros et demi, fort mal empreint, et facile à reconnaître sa fausseté par les caractères grossiers sans forme et sans tranche.

Un autre écu de cinq livres, faux, composé d'étain, de plomb et de zinc, représentant les figures de la République, la force et l'égalité, facile à reconnaître par la mauvaise impression de ses caractères, son métal et la tranche, sans millésime, et pesant près d'un gros et demi de moins que les vrais, les caractères sans netteté, annonçant être moulés.

1. A Caen, de l'Imprimerie Nationale, chez G. Le Roy.

La seconde, du 1er pluviôse an V[1] (20 janvier 1797), accuse le gouvernement anglais de se faire : *distributeur, fabricateur même de fausse monnoie et d'outrager ainsi les principes de la foi publique, conservée dans tous les temps même entre les nations ennemies etc.* Aussi le directoire de l'administration centrale avise les citoyens en ces termes :

Oui, citoyens, de fausses piastres, de faux écus de six livres, de fausses pièces de 12 et 24 sols, de faux louis de 24 livres. fabriqués sans son autorisation, doivent être importés dans nos ports, ou versés par son ordre sur nos rivages. Les Louis quoique d'un poids égal aux véritables, ne valent que 14 schellings, où à peu près 15 livres 10 sols de notre monnoie ; l'alliage qu'ils renferment est introduit dans l'intérieur par un procédé chimique, et leur fabrication est si adroitement combinée, qu'ils résistent, dit-on, à l'épreuve de la pierre de touche. Ce sont les frégates la Pomone, la Galatée et le Samson, commandées par Sire Joha Warm, ainsi que les vaisseaux de l'escadre du Commodore Pellew, qui sont destinés à exécuter ces versements.

Les pièces fausses qui sont énoncées dans ces deux documents n'étaient pas les seules qui pouvaient exister dans la circulation normande, M. J. Beranger possède dans ses cartons les autres pièces suivantes également fausses :

Louis XIV, écu blanc de 1666, lettre B, en cuivre argenté.

Même règne ; Louis d'or à l'écu, de 1692, lettre B, en cuivre doré.

Le Président, A. Blanchet.

Le Secrétaire, F. de Villenoisy.

1. A Caen, de l'Imprimerie Nationale, chez G. Le Roy.

*
* *

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1912.

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

Ouvrages reçus :

Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin, t. LXI, n° 1, 1911.

Mém. de l'Ac. nat. des S. A. et B.-L. de Caen, juin 1911, volume suppl. Millénaire de la Normandie.

Numismatic Chronicle, 1911, III, IV.

Archief vrocgere en latere medadeelingen Zeeland, 1911.

M^lle^ M. de Man, *Over doorgesneden Meinster*, 1911.

Vicomte de Jonghe, *Quelques monnaies d'Anne de la Marck, abbesse de Thorn*, 1604-1631.

Lodovico Laffranchi, *Un centenario numismatico nell antichita.*

— *Bibliografia numismatica romana.*

— *Agrippa e Macrino. Polemica numismatica.*

— *Contributi al corpus delle falsificazioni.*

Van de Schryfster, *Philip Wilhelm Ludwig Fladt.*

M. Luis de Garitagoitia est élu membre correspondant à Madrid.

M. Charles Le Hardelay, à Rocquencourt (Seine-et-Oise), est présenté comme membre titulaire par MM. de La Tour et de Villenoisy.

M. Bouclier présente trois monnaies russes, en platine, à fleur de coin, entrées récemment dans sa collection, et fait à cette occasion l'historique de ce monnayage dont les spécimens sont devenus extrêmement rares par suite des refontes.

C'est à la suite de la découverte des mines de platine de l'Oural que le gouvernement russe ordonna la frappe de ces monnaies par trois oukases successifs des 24 avril 1828, 30 novembre 1829 et 12 septembre 1830. Les pièces, en platine pur, d'une valeur respective de 3, 6 et 12 roubles-argent, pesaient environ 10 gr. 360, 20 gr. 720 et 41 gr. 440.

Ces monnaies, surtout les deux plus fortes, paraissent n'avoir été que très peu admises dans la circulation et, dès leur apparition, furent plutôt employées comme lingots de métal précieux. Aussi furent-elles retirées de la circulation dès le 25 juillet 1845.

Un certain nombre de ces pièces étaient restées en la possession des particuliers comme objets de curiosité; mais la hausse continue du platine les fit peu à peu disparaître. En effet, lors de leur émission, la valeur intrinsèque de ces pièces était sensiblement de 12 fr., 24 fr. et 48 fr., ce qui donne pour le gramme de platine le prix de 1 fr. 15. Actuellement, le platine est parvenu au cours de 7 fr. 20, ce qui correspond, pour les trois pièces, aux valeurs respectives de 75 fr., 150 fr. et 300 fr. On comprend que, dans ces conditions, les rares possesseurs de monnaies en platine se soient hâtés de s'en défaire.

M. Moricand communique une pièce d'or de cent francs dans laquelle un accident de frappe pourrait faire croire à une marque secrète. Il y a là un fait qui doit nous mettre en garde contre la croyance trop hâtive à des marques intentionnelles.

Le colonel Allotte de la Fuÿe présente une tablette babylonienne portant un tarif de deniers avec indication de leur valeur en sicles d'argent.

M. Blanchet communique, au nom de *M. V. Luneau*, deux exemplaires d'une petite pièce de cuivre dont voici la description :

❀ FRED·HENR·D·G·PRIN·AVR. Au milieu du champ, H couronné.

℟. + SOLI·DEO·HONOR·ET·GLO. Croix ancrée, évidée, avec feuilles dans les angles rentrants.

Ce liard de Frédéric-Henri, prince d'Orange (1625-1647), est une imitation des liards de Henri III, empruntant à l'un la lettre couronnée et imitant la croix du saint Esprit, qui paraît sur d'autres variétés. C'est une nouvelle imitation à ajouter à la liste déjà nombreuse des contrefaçons de la série d'Orange.

M. Blanchet communique au nom de M. *Claudius Côte*, correspondant de la Société, trois jetons lyonnais qui paraissent inédits et dont voici la description.

1° NOBLE JEAN ANTOINE TAVERNIER ECHEVIN AN 1785. Écu contourné et couronné.

℟. Le Rhône et la Saône personnifiés soutenant l'écu de Lyon. A l'exergue, deux palmes croisées (le jeton est très usé). *Cuivre.*

2° NOBLE JOSEPHI STEINMAN ECHEVIN. Écu contourné à un lion supportant un homme armé, couronné et accosté de deux guirlandes de fleurs ; à l'exergue, 1788-1789.

℟. Le même que celui du jeton précédent. *Cuivre.*

3° Sᵀ PETRVS Sᵀ SATVRNINVS. Saint Pierre et saint Saturnin, debout, les yeux levés vers la colombe du Saint-Esprit. A l'exergue, PAR Mʳˢ LES COURIERS/EN EXERCICE/1787.

℟. Sur une banderole : LAUDANT DUCEM ET PASTOREM IN CIBIS ET POTIBVS. Banquet champêtre à

nombreux personnages ; au second plan, une église, une chapelle et des danseurs. A l'exergue : A L'ETERNEL M·DE·M·J·LE GRIS F·/DE LA CONF·DU Sᵀ ESP· ERI·/DANS L'EGL·DE Sᵀ·P·ET S·/S· EN MCCCXIV. *Cuivre.*

On connaît un autre jeton portant aussi le nom du curé J. Legris et frappé en 1788, au nom des recteurs administrateurs ; ce jeton porte, au revers, l'inscription : FONDATION DU PLATRE S : ESPRIT avec une date qui a été lue comme 1274.

M. Blanchet présente un bel exemplaire du jeton de Jean de Tevalle, daté de 1572, qui a déjà été décrit plusieurs fois. Ce personnage secondaire est assez bien connu et quelques auteurs [1] ont donné, après le P. Anselme, divers renseignements sur sa famille. On sait que Jean de Tevalle (Thévalle, Théval ou Tesval), seigneur de ce lieu, d'Aviré et de Bouillé, comte de Créance, fut capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Metz de 1568 à 1581. Un reçu de ce personnage que présente M. Blanchet commence ainsi :

« Nous Jehan de Tevalle, seigneur de ce lieu, d'Aviray « et de Creans, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de « cinquante hommes darmes de ses ordonnances et Lieu- « tenant général pour sa Majesté au Gouvernement de cette « ville de Metz et pays messin, en l'absence de Monsei- « gneur de Piennes...

La somme reçue est de seize cents livres payées en testons de 14 s. 6 d. t., montant des gages de Tevalle comme lieutenant général pour les mois de janvier à avril inclus

1. C. Port, *Dictionnaire hist. et géogr. de Maine-et-Loire* ; A. Planchenault, *Les jetons angevins*, 1901, p. 95, nº 153 ; et surtout F.-M. Chabert, *Notice histor. sur Jean de Tevalle, lieutenant-général au gouvernement de Metz et pays messin*, 1568-1581, dans l'*Austrasie*, t. Iᵉʳ, 1852-1853, p. 484 à 498, fig. du jeton.

1575. Le reçu est signé *Tevalle* d'une belle et haute écriture régulière ; le sceau, qui devait sans doute porter, comme le jeton, l'écu d'or à trois annelets de sable, a malheureusement été détaché du document.

La collection Richard possédait autrefois une variété en cuivre du jeton d'argent présenté à la Société. A la fin de la légende DEO ET REGI, qui entoure, au revers, le trophée monumental, M. Blanchet avait vu, sur l'exemplaire de M. Richard, daté aussi de 1572, un monogramme composé des lettres D et T (ꝺ). C'est probablement la marque du graveur de ce jeton ; mais le nom d'artiste, qui peut commencer aussi bien par D que par T, si l'autre lettre est l'initiale du prénom, ne paraît pas aisé à identifier à l'aide des listes de graveurs du XVI^e^ siècle que nous possédons actuellement.

M. Bordeaux appelle l'attention de ses collègues sur l'existence momentanée à Moulins (Allier) d'une officine monétaire sous le règne de Henri II. M. Faivre, dans sa brochure sur les ateliers monétaires français [1], avait fait allusion à son fonctionnement. Mais jusqu'à ce jour aucun document d'archives n'avait été publié pour justifier de ce fait. M. Bordeaux est heureux de pouvoir porter à la connaissance de la Société les lettres officielles ci-après, émanant de la Cour des monnaies de Paris, qui ne permettent plus d'avoir le moindre doute sur la mise en activité de cet Hôtel des Monnaies temporaire :

Lettres envoyées au Maître particulier de la Monnoye de Molins.

De par la Court des Monnoyes,

Maitre particulier de la Monnoye de Molins, nous avons vu les procurations, que vous avez envoyées pour l'ouverture de vos

1. État actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents. *Notes additionnelles*, p. 49.

boistes, pour lesquelles vous n'avez satisfait aux mandements de ladite Cour à vous signifiées ; qu'enjoint de venir en personne ou envoy de homme suffisamment fondé de lettres de procuration garni du debetz que pourrez debvoir au Roy pour la fin de vos estats et augmendt de vos boistes, ce que n'avez faict.

A ceste cause nous vous enjoignons par la présente que ayez à la [1]... et satisfaire audit mandement. Au surplus ne faillez à envoyer et faire tenir ès-mains de Me Jehan de Savignac, receppveur général des boistes, la somme de trois cents livres tournois, à laquelle se monte le *debet de l'ouvrage par vous faict ces années mil cinq cent cinquante trois et cinquante quatre* ; et en chiffre la Cour dedans un mois, à peine du quadruple. Autrement et à faulte de ce faire, et ledit temps passé, la Cour y pourveoira.

Escript a esté en la Cour des monnoyes le cinquième jour d'apvril mil cinq cent cinquante quatre avant Pasques.

L'original de la présente minute baillée à Louis Tessier, essayeur de ladite Monnoye de Molins le sixième jour dudit mois d'Apvril [2].

Une officine avait été ouverte à Moulins pour remplacer celle de Saint-Pourçain. Cette dernière avait été close en avril 1541, à la suite d'une ordonnance de François Ier, qui avait décidé qu'il n'y serait plus ouvré. Les généraux-maîtres avaient notifié cette fermeture le 29 avril 1541 à André Colas, qui était Maître particulier en fonctions [3], et qui y forgeait depuis 1539 en apposant sur les espèces la lettre monétaire O, récemment prescrite par l'édit du 14 janvier 1540 (n. s.).

Henri II dut faire ouvrir un nouvel atelier monétaire à Moulins afin de subvenir aux besoins de ses provinces de Berry et Bourbonnais environ vers 1549, pour tenir lieu de

1. Probablement : fournir.
2. Archives nationales, Z. 1, b. 64, fo 225, vo.
3. De Saulcy, *Doc. mon.*, vol. IV, p. 368 et 374. — Arch. Nat. Z. 1, b. 62, fo 267.

celui de Saint-Pourçain, qui n'existait plus. Moulins avait pris à cette époque une certaine importance pour la cour de Henri II, à raison du mariage d'Antoine de Bourbon-Vendôme avec Jeanne d'Albret, qui y avait été célébré en 1548. La descendance de ces jeunes époux pouvait être et fut effectivement appelée à régner sur la France trente années après.

André Colas, précédent maître particulier de Saint-Pourçain, obtint l'autorisation de travailler à Moulins, en se servant du différent monétaire o précédemment usité pour différencier le numéraire émis dans la même région. M. Bordeaux produit à l'appui deux douzains aux croissants de Henri II datés de 1551, pourvus au-dessous de l'écu de la sigle o, sous les deux formes o et ꝏ, différences probablement sans importance et qui dénotent seulement qu'au début on aurait hésité sur la forme à donner au poinçon caractéristique du nouvel Hôtel des monnaies. Les légendes du droit et du revers sont augmentées du monogramme du maître André Colas : AC placés au milieu des mots de la façon suivante :

+ HENRICVS·2·DEI·G·FRANCOR·AC·REX.
℟. + SIT·NOMEN·AC·DNI·BENEDICTVM·1551.

Nous constatons que le nouvel atelier de Moulins différencia en outre les espèces qui y furent frappées, au moyen d'un petit triangle apposé sous les 14es lettres, au lieu de faire usage d'un point sous les 11es lettres usité antérieurement à Saint-Pourçain. La collection de M. le commandant Babut renferme un douzain semblable de 1552.

La publication du document qui précède laisse supposer que l'on découvrira un jour des espèces de Henri II datées de 1553 et 1554.

Nous connaissons le nom de l'essayeur Louis Tessier. Il restera à déterminer ultérieurement les noms des autres officiers monétaires, ainsi que l'époque exacte de la fermeture, qui doit être voisine de 1555.

Le Président,
AD. BLANCHET.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 2 MARS 1912.

Présidence de M. Adrien Blanchet, président.

M. le Président présente les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Rev. num., 1911, n° 4.

Revue suisse de Num., t. XVII, n° 3.

Répertoire d'art et d'arch. Bibl. d'art et d'arch., 1911, 3e trim.; fasc. 8.

Bibliogr. annuelle des trav. historiques et arch., 1906-7, 1907-8.

Bull. de la Soc. archéologique, scient. et litt. de Béziers, vol. XLI, 1911.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, t. VI, 6 février 1912.

Bull. de la Soc. archéol. de Nantes, t. LII, 1911.

Trav. de la section num. et arch. du Musée national de Transylvanie, à Kolozsvar, 1912.

Supplemento all' opera de M. Cagiati, février 1912.

Ville d'Étampes, Musée municipal, Catalogue, 1er fascicule, Monnaies antiques.

Le *Président* annonce la mort de M. Wigersma, associé-correspondant à Leeuwarden (Pays-Bas) et conservateur du Musée.

Il annonce aussi la démission de M. Macqueron.

M. Lehardelay, à Rocquencourt (Seine-et-Oise), est élu membre titulaire.

Sont présentés :

Comme membre titulaire, M. *Albert de Bary*, 15, avenue de La Bourdonnais, par MM. Schlumberger et Blanchet ; et comme membre correspondant, M. *Guillaume de Gontaut-Biron*, 1, rue Barbet-de-Jouy, par les mêmes.

M. Bouclier lit son rapport sur la situation financière de la Société. Les comptes du trésorier sont approuvés par l'Assemblée et des remerciements sont votés à M. Bouclier.

M. Bordeaux lit un rapport sur l'état des recherches que la Société a fait faire aux Archives nationales.

Le Commandant Babut présente la situation de la Bibliothèque à la date du 31 décembre 1911.

Pendant la période écoulée depuis le dernier inventaire, qui date du mois de décembre 1909, la Société a continué ses échanges avec les diverses sociétés savantes, et deux publications périodiques nouvelles sont venues accroître le nombre de celles qui lui étaient adressées : *Le répertoire d'art et d'archéologie* et le bulletin des *Travaux de la section numismatique et archéologique du musée de Transylvanie à Kolozsvar*.

Les publications relatives à la numismatique proprement dite, généralités et monographies, se sont accrues de 40 ouvrages au nombre desquels se trouvent les deux premiers volumes du bel ouvrage de S. M. Victor-Emmanuel III roi d'Italie, le *Corpus Nummorum Italicorum*. La bibliothèque a reçu, en outre, 79 catalogues de ventes ou d'experts.

Enfin, dans le courant de la période écoulée, les volumes

de la *Revue numismatique* ont été reliés et les divers ouvrages de la bibliothèque classés dans le second meuble acquis à cet effet.

M. le Président remercie M. le Commandant Babut de la persévérance qu'il a mise à reconstituer la bibliothèque de la Société.

L'ordre du jour appelant les élections du bureau de la Société, *M. Bordeaux* est proclamé président honoraire en remplacement d'Émile Caron, qui avait été l'un des fondateurs de la Société.

Sont élus ensuite :

Président, Commandant Babut ;
Vice-président, Colonel Allotte de la Fuÿe ;
Secrétaire, M. de Villenoisy ;
Trésorier, M. Bouclier ;
Conseillers, Comte de Castellane, M. Sudre.

La Société décide qu'à l'avenir la liste des membres paraîtra en tête du premier fascicule des procès-verbaux.

M. Bordeaux présente de la part de M. Cohen la nouvelle pièce ottomane de 50 paras en nickel pur.

M. Bordeaux entretient ses collègues d'un plomb d'arpenteur daté de 1691, qui a été découvert par M. Bosteaux-Paris, archéologue, maire de Cernay-lès-Reims, sous une borne servant à limiter un champ de cette commune, sise en la banlieue de Reims (Marne). La création et l'emploi de cette plaquette uniface de plomb, s'expliquent de la façon suivante :

De tout temps, on a senti la nécessité de constater d'une façon officielle les limites des propriétés territoriales. L'une des plus anciennes mentions, qui y soit relative en France, consiste dans une commission donnée en 1115 à Amédée Guespin, bourgeois de Paris, en ces termes :

Ipsum commissimus et committimus ad statuendum, *arpentandum* et mensurandum terras, ubicumque fuerint in regno Franciæ nostro, ad gagia, jura et emolumenta ad istud officium pertinentia.

Louis XII, Henri II et Henri III rendirent différents édits pour établir la situation et les droits des arpenteurs. Louis XIV consacra un titre spécial de son ordonnance des Eaux et Forêts d'août 1669 pour fixer l'état des arpenteurs et la façon dont ils devraient opérer. Quelques années après, le roi, modifiant certaines de ses décisions, supprima la charge de Grand Arpenteur, et par de nouveaux édits de mai et juillet 1690, créa des *charges héréditaires* de Jurés-Experts dans toutes les villes du royaume possédant une juridiction royale. Il leur attribua les fonctions d'arpenteurs, en faisant exception pour ce qui était organisé à ce sujet dans la ville de Paris[1]. Il devait y avoir en chaque bailliage ou juridiction royale :

« Deux Arpenteurs chargés de faire de toutes les assiettes de vente un plan régulier, sur lequel ils désigneraient les pieds corniers avec leurs *témoins*, leurs nombres, qualités, et *toutes les marques*, qui y auront été faites. Dans la séparation des terres, ils devront planter des bornes aux endroits les plus commodes pour en arrêter et supputer les divisions. Pour faire connaître que ces bornes ont été plantées à dessein, ils y devront mettre au pied de côté et d'autre, *ou bien dessous*, deux ou trois pièces de pierre plate ou de tuile cassée d'une façon spéciale, afin que par là on puisse connaître que ç'a été autrefois une seule pierre ou tuile, que l'on a expressément cassée, *dont on fera mention dans le procès-verbal.* »

Dans la juridiction royale de Reims, quelques jurés arpenteurs, ainsi pourvus de charges héréditaires à partir

1. Ozanam, *Traité de l'arpentage et du toisé*. Paris, 1747, p. 476.

de 1690, eurent l'idée de remplacer ces morceaux de tuile cassée à dessein, par des plombs à leur nom. Celui ci-dessous, créé par l'expert-juré Hazart, en est un exemple :



Poids : 15 gr. 25. — Coll. P. Bordeaux.

La mention d'EXPER—JURE. — ARPENTEVR ROYAL, et la date de 1691, concordant avec les énonciations des édits de 1690, montrent que Hazart fut l'un des officiers publics institués à ce moment avec charge héréditaire par Louis XIV. Hazart plaça des plombs de ce genre sous quelques bornes-limites du territoire rémois, parce que les arpenteurs de la région avaient déjà eu l'idée de déposer sous les bornes servant de limites aux champs, soit des plaques de marbre ou de pierre pourvues de signes déterminés, tels que fleur de lys, étoile, ou date, par exemple 1594, soit quelques plaques de plomb ou d'étain pourvues d'initiales ou de quantièmes d'année. M. Bosteaux-Paris a rencontré de tels objets de temps à autre. Il a également signalé la découverte sous une borne d'un plomb à type moins complet que celui dessiné ci-dessus, portant seulement le nom de : JEAN BERGERONNAVX en légende circulaire autour d'une fleur de lys avec la date de 1746 dans le bas. Dans certaines parties de la France, on s'est contenté de placer sous les bornes-limites des champs du charbon de bois brûlé, ayant la qualité de matière imputrescible, dont la présence put toujours être constatée.

Le plomb de l'expert-juré Hazart, arpenteur royal du bailliage de Reims, a dû être créé par lui avec la date de 1691, c'est-à-dire au lendemain de l'édit de 1690, non seulement parce qu'il voulait placer sous les bornes un témoin facilement reconnaissable des mesurages qu'il avait effectués, mais encore parce qu'il tenait à rappeler aux générations futures les bornages, dont ses enfants, lui succédant dans sa charge héréditaire, conserveraient les procès-verbaux. Il avait surchargé le quatrième et dernier chiffre de la date 1691 par un 5 grossièrement tracé à l'aide d'un couteau, afin de rappeler la date exacte de son travail, et de permettre à ses descendants de retrouver le procès-verbal contenant l'énoncé du placement du plomb sous la borne. Son idée était ingénieuse. On peut regretter qu'elle ne se soit pas généralisée. L'avenir dira si Hazart a trouvé dans la région de Reims, ou ailleurs, un plus ou moins grand nombre d'imitateurs ayant créé des plombs ressemblant plus ou moins au sien pour servir de témoins sous les bornes limitant les champs [1].

Le comte de Castellane, revenant sur une communication faite à la séance du 4 novembre 1911, formule les observations suivantes :

« Le double parisis de Philippe VI, présenté par le comte F. de Rilly, appartient à la série des monnaies de billon, à la fleur de lis (Hoff., pl. XVII, 29 et 31), qui fut frappée, en compagnie de l'Ange d'or, du mois de janvier 1341 au mois d'août 1343, et qui fournit trois émissions successives, sur les pieds 42e, 48e et 60e. Voici le tableau de cette fabrication :

1. Le Musée Carnavalet contient deux bornes-témoins de 1532 portant hors de terre des inscriptions rappelant qu'elles étaient destinées à limiter les terrains des seigneurs de Luzarches et de Champlatreux. Créées dans un but déterminé, elles portent des armoiries seigneuriales ayant un caractère exceptionnel et féodal, qui les différencie nettement du plomb ci-dessus publié.

27 janvier 1341	Ange	fin	$33\frac{2}{3}$ au m. (7 gr. 270)	val. 60 s. p.
	Demi-ange	fin	$67\frac{1}{3}$ au m. (3 gr. 635)	val. 30 s. p.
(Pied 42e)	Gros	6 d.	84 au m. (2 gr. 913)	val. 12 d. p.
	Double parisis	2 d.	168 au m. (1 gr. 456)	val. 2 d. p.
6 février 1341	Gros	6 d.	96 au m. (2 gr. 570)	val. 12 d. p.
(Pied 48e)	Double parisis	2 d.	192 au m. (1 gr. 274)	val. 2 d. p.
8 août 1341	Ange	fin	$38\frac{1}{3}$ au m. (6 gr. 384)	val. 60 s. p.
26 juin 1342	Ange	fin	42 au m. (5 gr. 827)	val. 68 s. p.
(Pied 60e)	Gros	6 d.	120 au m. (2 gr. 039)	val. 12 d. p.
	Double parisis	2 d.	240 au m. (1 gr. 019)	val. 2 d. p.

Bien que les deux affaiblissements, de février 1341 et de juin 1342, aient été obtenus à l'aide d'une simple réduction du poids des espèces, des différences paraissent avoir été néanmoins appliquées, au moins dans certains ateliers, aux produits des émissions effectuées sur les pieds 48e et 60e : mon ancienne collection de monnaies royales, de même que celle de M. de Marchéville, renfermait (n° 174) quelques exemplaires d'un gros, se rattachant par son poids à l'émission du 26 juin 1342, sur lequel l'extrémité supérieure de la fleur de lis se trouvait accostée de deux annelets. Le double parisis du comte de Rilly, qui paraît offrir à la même place deux points pleins, doit appartenir à la fabrication de février 1341, et ces deux globules représentent, très probablement, la différence de l'émission exécutée sur le pied 48e.

Le Président,
AD. BLANCHET.

Le Secrétaire,
F. DE VILLENOISY.

*
* *

SÉANCE DU 6 AVRIL 1912.

Présidence de M. le Commandant Babut, président.

Les ouvrages reçus récemment sont :

Mém. de l'Ac. de Nîmes, VII[e] série, t. XXXIII, 1910.

Même collection : Henri Grange, *Sommaire des lettres pontificales concernant le Gard émanant des papes d'Avignon*, Nîmes, 1911.

Mém. de la Soc. Acad. de l'Oise, t. XXI, 2[e] partie.

Bull. de la Soc. arch. hist. et scientifique de Soissons, t. XVI[e], 3[e] série, 1909.

Mémoires de l'Ac. des S. L. et Arts d'Arras, 2[e] série, t. XLII.

Griechische und Römische Münzen aus dem Besitze des Rev. Percy Barron (Munich, Jacob Hirsch, avec 39 planches).

M. le Président annonce que M. Cunietti a été nommé conservateur de la collection numismatique de S. M. le roi d'Italie en remplacement du général Ruggiero décédé.

Il signale aussi que la date des vacances de la Bibliothèque Nationale a été modifiée cette année, et reportée du 15 avril au 29 avril.

Sont élus : membre titulaire, *M. Albert de Bary*, 15, avenue de La Bourdonnais, présenté par MM. Schlumberger et Blanchet; et comme membre correspondant, *M. Guillaume de Gontaut-Biron*, 1, rue Barbet-de-Jouy, par les mêmes.

Sont présentés comme membres correspondants :

M. Maxime Legrand, 98, rue Saint-Jacques, à Étampes, par MM. Dieudonné et Bordeaux.

M. Ernst Lejeune, 34, Hermannstrasse, à Francfort-s.-Mein, par M. le Commandant Babut et M. Bordeaux.

M. Albert Visart de Bocarmé, 18, rue Saint-Jean, à Bruges, par les mêmes.

M. Bailhache présente un douzain frappé à Montélimar par les Protestants pendant la courte période où ils occupèrent cette ville. Les troupes royales ayant repris la ville deux mois plus tard fermèrent définitivement l'atelier momentanément rouvert.

M. Bordeaux soumet à la Société l'original en cuivre du cachet dont voici le dessin et la description :



La République Française debout, en costume antique, ayant la main droite sur un faisceau de licteur, et appuyée tenant de la main gauche une lance surmontée du bonnet phrygien.

Lég. : AGENCE DE L'ARMEE DU RHIN ET DE LA MOZELLE. A l'exergue : REPUBLIQUE FRANÇAISE en deux lignes.

L'expression : AGENCE doit être comprise en ce sens que ce cachet ne désigne en aucune façon des délégués du pouvoir central, tels que des conventionnels, ou des agents du pouvoir exécutif. Ceux-ci n'ont jamais été groupés en agences et n'en ont point constitué.

Mais il exista dans les armées de la République de l'an II (1794) à l'an V (1797) des agences, qui remplirent une

partie des missions dévolues ultérieurement à l'Intendance ou à d'autres corps spéciaux.

Une loi du 12 germinal an II (1er avril 1794) supprima le Conseil exécutif provisoire composé de six Ministres, et chargé de pourvoir aux besoins des armées républicaines. Elle le remplaça par douze Commissions, qui furent successivement organisées pour réaliser le même but.

Une autre loi du 15 fructidor an III (1er septembre 1795) remplaça celle de ces Commissions, qui avait été dénommée Commission des approvisionnements, par la Commission du mouvement des armées de terre, qui fut chargée de pourvoir à la subsistance, à l'habillement, à l'entretien, au campement et au casernement des troupes. L'article 8 du Titre 3 est ainsi conçu :

« Il sera formé provisoirement près chaque armée, sous la surveillance des Représentants du Peuple et des Commissaires en chef, *une Agence générale*, chargée de pourvoir aux approvisionnements en tout genre. Les individus présentés par le Commissaire en chef et agréés par les Représentants composeront cette AGENCE [1]. »

Les diverses Commissions en question et notamment la dernière, dont nous venons de préciser le rôle, eurent donc comme organes d'exécution auprès de chaque armée une AGENCE, qualifiée tantôt de générale, tantôt au moyen de la désignation de l'armée ou du corps spécial, aux besoins duquel elle devait faire face.

L'armée du Rhin et de la Moselle n'eut d'existence officielle qu'à partir de la fin de 1794, d'abord sous les ordres de Pichegru, et à partir de 1796, sous les ordres du général Moreau. Elle fut surtout importante au cours des ans V-VI et VII, soit de 1796 à 1798.

1. *Bulletin des lois*. Première série. Vol. 5. Ve trimestre, nos 173 et 1040, loi du 15 fructidor an 3 supprimant la Commission des approvisionnements.

Les planches d'en-têtes de lettres des corps de troupes de la première République, publiées par M. le lieutenant Cohentin dans le tome VIII — 1910 des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc* contiennent un grand nombre de mentions de divers corps de troupes ayant appartenu à cette armée et suivis de la désignation : ARMEE DU RHIN ET DE LA MOSELLE. Elles s'espacent, comme dates, de l'an II à l'an VI. Un de ces en-têtes usité pendant les ans II-III et VI porte l'inscription : EQUIPAGES D'ARTILLERIE. ENTREPRISE CERF — BEER. ARMEE RHIN ET MOSELLE. AGENCE DE LA GROSSE ARTILLERIE. On pourrait être tenté de d'établir une relation entre une telle agence et le cachet ci-dessus.

Mais notre cachet relaté en commençant paraît plutôt ne pas concerner une agence de cette nature, d'abord parce qu'il ne porte aucune mention additionnelle l'appliquant à des transports ou à l'artillerie, et en second lieu, parce que l'expression : AGENCE, sans qualificatif servit plutôt à désigner la Commission ou l'une des Commissions prévues par la loi du 15 fructidor an III, citée plus haut.

Une loi du 4 ventôse an IV (25 février 1796) supprima ces agences en principe à compter du premier germinal suivant, mais elle les laissa en fait continuer de fonctionner sous la haute surveillance du Directoire, encore pendant quelque temps, c'est-à-dire presque jusqu'en 1798, ou au moins jusqu'à ce que les Directeurs aient pourvu au remplacement total des anciennes agences [1].

Il résulte d'investigations auxquelles il a été procédé dans les Archives de la Meuse, qu'en 1795, une *Agence générale des approvisionnements de l'armée du Rhin et de*

1. *Bulletin des lois*, 2e série, 1er vol. de l'an IV. Bulletin nos 28 et 195.

la Moselle a rempli ses fonctions sous les ordres et sous la surveillance des Commissaires du mouvement des armées. Elle a procédé d'abord d'après l'ancienne organisation de la Régie directe par l'État au moyen de ses magasins et de divers employés, puis à partir de 1796, au moyen d'organisations par entreprises. Une Compagnie Godard fut aussi chargée de tous les services d'approvisionnements de cette armée vers 1796 et 1797.

Le cachet reproduit ci-dessus doit donc :

1° N'avoir été employé que vers 1795 et 1796, c'est-à-dire pendant les derniers temps de la Convention et au début du Directoire ;

2° Concerner soit l'*Agence* générale des approvisionnements, soit l'agence Godard en question. Mais comme les termes employés dans la légende sont impersonnels, il est probable qu'il doit s'agir plutôt de la première, surtout en présence du texte clair et précis de l'article de loi énoncé précédemment.

En l'an V (1797) le général Hoche obtint du Directoire la suppression de toutes les Compagnies concessionnaires à raison des nombreux inconvénients résultant de l'emploi de personnes non militarisées, et par là même indépendantes du commandement, et non astreintes aux exigences de la vie et de la discipline militaires. Il fit décider que les armées vivraient dorénavant au moyen de fournitures faites par les autorités locales, sur demandes des Commissaires ordonnateurs en chef et de leurs subordonnés, sous la surveillance des généraux en chef. Ces Commissaires ordonnateurs et leurs subordonnés étaient le prélude de l'organisation de l'Intendance, telle que nous la voyons fonctionner aujourd'hui.

A partir de 1798, le système de la régie directe par des fonctionnaires militaires et des réquisitions fut désormais

seul usité. L'expression d'agence n'eut plus de raison d'être employée dans les armées [1].

Le Président, Cl. Babut. — *Le Secrétaire*, F. de Villenoisy.

*
* *

SÉANCE DU 4 MAI 1912.

Présidence de M. le Commandant Babut, président.

Les ouvrages récemment reçus sont :

Revue num., 1912, n° 1.

Répertoire d'art et d'arch. (Bibl. Doucet), 1911, n° 4.

Supplemento all. opera de M. Cagiati, mars-avril 1912.

J. Béranger, *Billets de confiance émis par la Société patriotique de Caen, 1791-1795.*

Commandant A. Babut, *Demi-franc de Henri III frappé à Narbonne pendant la Ligue en 1587.*

Sont élus membres correspondants : *M. Maxime Legrand*, 98, rue Saint-Jacques, à Étampes, présentée par MM. Bordeaux et Dieudonné.

M. Ernst Lejeune, 34, Hermanstrasse, à Francfort-s.-Mein, présenté par le Commandant Babut et M. Bordeaux.

M. Albert Visart de Bocarmé, 18, rue Saint-Jean, à Bruges, par les mêmes.

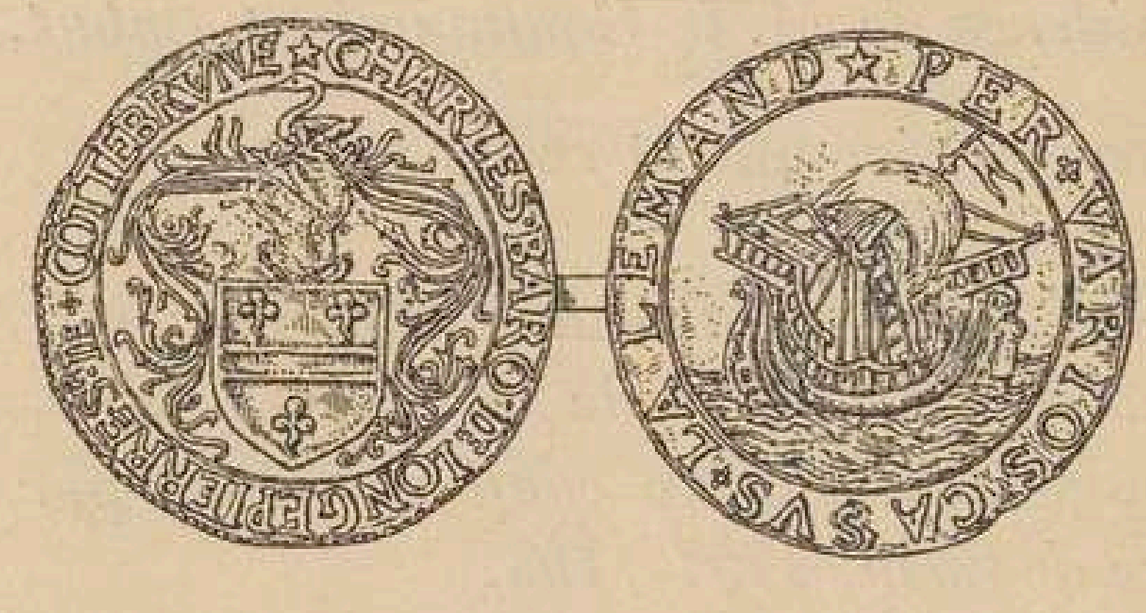
Le C^te de Castellane attire l'attention sur le n° 93 de la collection Laffon, vendue à Paris le 3 mai. C'est un écu d'or frappé à Toulouse au nom de Charles VII.

1. Nous remercions M. Chuquet, membre de l'Institut, l'éminent auteur de nombreux volumes sur les guerres et les armées de la première République, M. le lieutenant Cheutin, officier aviateur du régiment du Génie, et M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Meuse, de l'obligeance avec laquelle ils nous ont renseigné et nous ont mis à même de préciser les conditions exactes dans lesquelles le cachet en question avait dû être employé.

M. Collombier communique un jeton en cuivre rouge (le même métal a été employé pour les jetons de Philippe II d'Espagne). Il semble avoir été frappé en Franche-Comté au XVI^e^ siècle et porte au droit : *Charles Baro de Longepierre s^r^ de Cottebrune*. Ses armes.

Les deux noms de localités correspondent à des villages des départements de Saône-et-Loire et du Doubs.

℟. *Per varios casus Lalemand*. Vaisseau.



Charles Lalemand devait appartenir à la famille nombreuse des Lallemand de Franche-Comté, qui, d'après Rietstap, portait : d'azur à la fasce de sable accompagnée de 3 trèfles de gueules.

Le colonel Allotte de la Fuÿe présente, au nom de M. Collombier, une monnaie de bronze au nom de Victorinus, mais portant indiscutablement l'effigie de Marius. Il y voit une monnaie de transition.

M. Blanchet présente à ce sujet quelques observations et rappelle que les anciens numismates se sont occupés de ces pièces ; elles ne sont pas rares et divers auteurs allemands les ont étudiées récemment. Il a d'ailleurs résumé la question assez complexe dans le *Manuel de Numismatique* en cours d'impression (chez M. Picard, editeur).

M. Allotte de la Fuÿe communique ensuite de curieuses oboles de bronze découvertes à Warka l'ancienne Erech

babylonienne, (Ὀρχόη grecque). Il y en avait plusieurs centaines avec une abeille comme type principal plus une monnaie d'argent d'Antioche VII Évergète. On a trouvé ces monnaies en cherchant des documents cunéiformes et cette fouille qui a été fructueuse, a fait découvrir des tablettes datées de la même époque. L'une d'elles, présentée à la Société, est datée de l'année 162 (ère des Séleucides) et au nom du roi de Syrie, Demetrius Ier Soter. C'est un spécimen curieux de l'emploi très tardif de l'écriture cunéiforme. Cette tablette remarquable par sa conservation porte une dizaine d'empreintes de sceaux des témoins qui ont participé à la rédaction du contrat.

M. Béranger fait circuler la plaquette du millénaire normand.

Le comte de Castellane entretient la Société de l'origine du monnayage d'Orange.

Il expose la généalogie de ses premiers seigneurs, d'après des travaux récents [1] et quelques recherches personnelles, et exprime l'opinion que le droit de battre monnaie dans la ville d'Orange fut concédé pour la première fois, non pas à Bertrand de Baux, en 1178, ainsi que l'ont répété, à la suite de Fauris de Saint-Vincens [2], la plupart des auteurs, mais à ses fils, Guillaume, Bertrand et Hugues, le 9 octobre 1184. Le diplôme donné à cet effet, à Pavie, par l'empereur Frédéric Ier, contient ce qui suit :

« Nos igitur, memores serviciorum que fidelis noster Bertrandus de Baucio et fratres sui nobis et imperio studiosa devotione

1. Ceux de MM. le comte E. Cais de Pierlas, L. Duhamel, F.-N. Nicollet, le Marquis de Ripert-Monclar, G. de Manteyer, R. Vallentin du Cheylard, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

2. Qui a supposé que ce privilège devait être contenu dans le diplôme impérial mentionné par La Pise, dans son *Tableau de l'Histoire d'Orange*, p. 70 (Papon, *Hist. gén. de Provence*, t. III, p. 636).

exhibuerunt, filiis dicti Bertrandi, Guillelmo, Bertrando et Hugoni, liberaliter concessimus, ut in civitate Aurasica monetam cudi faciant et omnem exinde proventum ipsi percipiant[1]. »

Il semble bien ressortir de ce texte que le droit de frapper monnaie *à Orange* était accordé, alors, à ses princes, pour la première fois, et que cette concession n'était nullement la confirmation d'un privilège antérieur, ce que le diplôme impérial n'aurait certainement pas manqué de mentionner.

Cette opinion paraît d'ailleurs confirmée par l'accord intervenu, au mois de mars 1203, entre Guillaume Ier de Baux et son neveu à la mode de Bretagne, Raimbaud IV d'Orange[2], dans lequel on lit :

« Petebat siquidem Raimbaudus de Aurasica in villa Martiniani medietatem et medietatem similiter in moneta et in pedagio. Ex altera vero parte Guillelmus de Baucio dicebat et allegabat *monetam sibi esse concessam ab Imperatore*, et Martiniani castrum per se esse et in partem Raimbaudi de Aurasica[3] avunculi sui obvenise ..... Tandem sic fuit amicabili compositione terminatum. . . : Castrum vero Martiniani et pedagium et guisatgium et moneta remanent communia[4]. »

Le Commandant Babut présente à la Société trois médailles relatives à l'aviation, qui viennent d'entrer dans son médaillier.

La première en argent, a trait au vol exécuté le 17 octobre 1910 à Neuchâtel, par l'aviateur Vallon ; elle présente au droit : Le château et le panorama de Neuchâtel sur les bords

1. Arch. des Bouches-du Rhône, B. 1069, f° 229.

2. Raimbaud IV d'Orange était le petit-fils de Guillaume d'Orange, frère aîné de Tiburge de Montpellier-Omelas, mère de Guillaume Ier de Baux.

3. Raimbaud III d'Orange, mentionné ici, était un autre frère de Tiburge : il laissa, par son testament fait à Courthézon le 10 mai 1173, ce qu'il possédait à Orange, à son beau-frère, Bertrand de Raux, et à ses fils (Arch. royales de la Haye, Coll. Nassau, n° XII, f° 7 v°).

4. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 309.

du lac, et dans les nues, le biplan de l'aviateur survolant le lac et la ville.

Au revers, dans le champ, entre deux vols d'oiseaux, la légende en cinq lignes : LE 17 OCTOBRE 1910 — L'AVIATEUR VALLON — PASSE AU DESSUS DE LA — VILLE DE NEUCHATEL.

Au bas et à droite, près de la tranche : HUGUENIN.

Argent: diamètre 33 mill.

Cette médaille d'une belle facture est l'œuvre du graveur Huguenin, du Locle (Suisse) et elle a été frappée en argent et en bronze.

La seconde médaille présentée qui est en bronze, offre la reproduction exacte de la première, mais sous un module plus petit, 25 mill.; elle possède en outre, une bélière qui permet de la porter soit comme insigne, soit comme décoration. Elle se rencontre également en argent.

La troisième médaille, en bronze, a été frappée en 1912 en l'honneur du major August von Parseval, créateur d'un dirigeable militaire allemand. Elle présente, au droit, le buste du major en bourgeois, regardant vers la gauche avec la légende :

MAJOR Z. D. AVGVST VON PARSEVAL. A droite, au-dessus de l'épaule : K. GOETZ.

Au revers, le dirigeable surmonté de l'aigle impérial, les ailes éployées ; légende : FERNFAHRTEN, 12-19 OKTOBER 1909. Dans le champ, à gauche et à droite, sous les ailes de l'aigle et sur quatre et trois lignes :

FRANKFURT STUTTGART
NURNBERG MANNHEIM
AUGSBURG KÖLN
MUNCHEN

Bronze, diamètre 65 mill.

Cette médaille, qui rappelle la longue course exécutée en 1909, par le major Parseval sur son dirigeable, présente de beaux reliefs et est l'œuvre du graveur K. Goetz.

Le Président,
Ct. Babut.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

*
* *

séance du 1er juin 1912.

Présidence du Cnt Babut, président.

Les ouvrages reçus depuis la précédente séance sont :

Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. LIX, nº 2, 1912.

Mém. de la Soc. des L. S. et A. de Bar-le-Duc, IVe s., t. X, 1911.

Bull. de l'Acad. malgache, t. IX, 1911.

Administration des Monnaies, Rapport au Ministre pour 1911.

Cnt Babut. *La fin de la monnaie d'Omdourman*, 1912.

Catalogue de la coll. Jose Mattei. Décorations.

M. Albert Visart de Bocarmé écrit pour remercier de son élection.

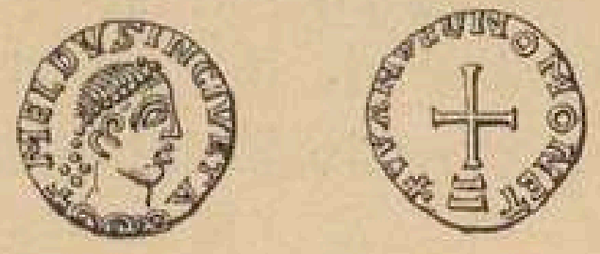
M. Richebé communique plusieurs jetons rares de sa collection ; notamment un de Marguerite de France, veuve de Louis de Crécy, et deux de Marie d'Albret-Orval, comtesse de Nevers, dont un plat gravé en 1519 par Jacques Estrich.

M. Adrien Blanchet communique un tiers de sou mérovingien de Meaux dont voici la figure et la description :

+ MELDVS IN CIVETA. Buste à diadème perlé à droite.

℟. + VVANDELINO MONET. Croix légèrement pattée sur deux degrés.

Or pâle, 1 gr. 30. Collection Blanchet.



Cette monnaie, bien frappée est d'une excellente conservation. Elle présente un style très différent de celui des tiers de sou conservés au Cabinet de France ; c'est une variété d'une pièce, aussi d'or pâle, publiée par Auguste de Belfort[1], avec les légende MELDVS CIVETATI FIT et VVANDE LENO MO +.

Il est remarquable que le nom du monétaire paraît avec la même forme VVANDELINO sur un tiers de sou *Crideciaco vico*, que M. Prou a classé à Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne)[2]. Le style de la tête et la croix chrismée sur trois degrés ne permettent pas de serrer le rapprochement, quoique le même monétaire ait pu changer de style. Du reste cette question des « styles » est une des plus complexes de la numismatique mérovingienne.

M. Bordeaux appelle l'attention de la Société sur l'essai très rare d'une pièce de XII deniers frappé sous Louis XIII en 1642, figurant dans l'ouvrage d'Hoffmann (*Mon. Roy. de F.*) sous le n° 118, p. 161, pl. 89. Le type du droit consiste en deux L adossés et couronnés, entre lesquels

1. *Descr. des m. mérov.*, n° 2862.
2. *Cat. de la Bibl. Nat., M. mérov.*, p. 193, n° 894, pl. XIV, n° 26.

figure dans le bas la lettre monétaire A. Lég. .LVD. XIII.D.G.FR.ET.NAV. REX. 1642.

Cette épreuve a été gravée par Jean Darmand, dit l'Orfelin, le 26 août 1642, en exécution d'un arrêt du Conseil du Roi du 30 juillet précédent, ainsi qu'il résulte des mentions suivantes retrouvées sur un registre de la Cour des Monnaies existant aux Archives Nationales.

Du XXVI^e^ aoust 1642.

Aujourd'huy a esté apporté au bureau de ladite Cour par Jean Darmand, dit Lorfelin, tailleur général des Monnaies de France, suivant l'arrêt de ladite Cour du XXVII^e^ juing 1642 et arrêt du Conseil du Roy du XXX^e^ juillet dernier, deux poinçons l'ung de relief et ung en creux portant deux L couronnés, et au dessous des dits L la lettre A, plus deux matrices des dits poinçons, lesquels poinçons et matrices, ledit Armand a dit lui avoir esté commandés par Monsieur le Procureur Général, et déclare avoir esté payé et satisfaict desdits poinçons et matrices, dont il a requis acte pour luy servir et valoir ainsy que de raison. Et a signé : J. Darmand Lorfelin.

Ledit poincon en creux portant deux L couronnés et au-dessous la lettre A, mentionné en l'article ci-dessus, a esté mis ès-mains de René De Lahaye, ancien maître et garde de l'orfèvrerie de cette ville de Paris suivant l'arrest de cejourd'huy joint au plumitif. Et l'autre poinçon de relief, portant aussi deux L couronnés et au dessous la lettre A, ensemble les matrices, sont demeurées au greffe de de ladite Cour suivant l'arrêt du XXVII^e^ juing dernier[1].

Il résulte de cette dernière énonciation et de la rareté de cet essai que les coins n'ont été employés qu'à titre d'exception pour quelques frappes effectuées comme spécimens, et que les coins sont demeurés, soit aux mains de René De

1 Arch. Nat., Z. 1. B. 348. a.

La Haye, soit au greffe de la Cour, sans avoir servi à des frappes courantes.

M. Bordeaux soumet à ses collègues quatre exemplaires du grand blanc aux trois lys dans le champ frappés sous Charles VII, et pourvus des différents des quatre émissions successives de cette monnaie. Le type, qui porte au revers une croix cantonnée de 4 fleurs de lys est publié dans Hoffmann (*Mon. Roy. de F.*) sous le n° 32, p. 61, pl. 33.

La première émission fut prescrite par une ordonnance de janvier 1423 à 5 deniers de loy. ($\frac{417}{1000^{es}}$) et à la taille de 80 au marc (poids normal : 3 gr. 05). Cours : 10 deniers tournois. Ces espèces, dont les légendes commençaient par une croisette ne devaient pas avoir d'autre différent que le point ou la marque d'atelier. Cette fabrication dura trois années.

Puis le 19 août 1426, une deuxième ordonnance en abaissa l'aloy à 3 deniers 8 gr. ($\frac{278^{es}}{1000}$) en maintenant la taille à 80 au marc. Le différent prescrit fut une molette à cinq pointes sous les croix initiales des légendes.

Le 6 octobre 1426, une troisième ordonnance décida de continuer la frappe de cette monnaie, alors dénommée quarante-huitième, aux mêmes conditions de poids et d'aloy, mais en y apposant comme nouveau différent un croissant renversé c'est-à-dire ayant les pointes dirigées vers le bas, sous les croisettes initiales.

Enfin de derniers édits des 12 et 17 novembre 1426 enjoignirent de frapper dorénavant ces blancs au même type, continuant de circuler pour 10 deniers tournois à l'aloy réduit de 3 deniers de loy A. R. ($\frac{250^{es}}{1000}$) à la taille de 81 au marc (poids normal : 3 gr. 02). Ils devaient cette fois avoir comme différent un O ouvert sous la petite croix. L'exemplaire présenté, frappé à Tours avec point sous les

6es lettres et petite tour en fin des légendes, a un O ouvert de la grandeur des autres lettres sous les croisettes initiales [1].

Cette tourelle paraît être l'un des plus anciens emplois de la marque de l'atelier tourangeau, figurant concurremment avec le point assurant l'attribution à cette officine.

Cette monnaie doit n'avoir été forgée que dans un nombre restreint d'ateliers, car son émission n'eut lieu que pendant un mois à peine. Le catalogue pourtant si complet de la collection de M. le comte de Castellane ne contenait pas cette variété.

Le 28 décembre 1426, le Roi fit crier que ce blanc ayant circulé pour 10 deniers tournois, n'aurait plus cours que pour 5 deniers tournois [2].

Le 29 décembre 1426, Charles VII décida par plusieurs ordonnances successives que ses espèces d'argent et billon porteraient dorénavant au revers une croix hospitalière, c'est-à-dire traversant la légende et se distingueraient ainsi de toutes celles des émissions précédentes.

M. Bouclier présente une médaille de *bonne-mère*, de la série dite des « Bonnes Gens de Canon ». Cette médaille est en argent, du module de 41 mm., et porte gravé, dans l'inscription du revers, le nom de la titulaire : Marguerite Massüe-Le Gros, ainsi que la date : Septembre 1776.

Les médailles, bien connues, de cette série sont au nombre de quatre, destinées respectivement à la Bonne-Fille, à la Bonne-Mère, au Bon-Vieillard et au Bon Chef de Famille. Elles sont du module de 41 mm. et portent la signature de Duvivier pour les deux premières, et celle de Gatteaux pour les deux dernières. Elles présentent au

1. De Saulcy, *Doc. mon.*, vol. 4, p. 21, 45, 46 et 47.
2. *Bulletin de numismatique* de Serrure, vol. 3, 1896, p. 122.

revers une inscription frappée en relief, dans laquelle une place est réservée pour graver le nom du titulaire. Les coins de ces médailles sont conservés au Musée de la Monnaie.

Il existe également une série de quatre jetons, en argent et en bronze, qui reproduisent, à plus petite échelle, les médailles précédentes. Ces jetons ne sont pas signés, mais l'inscription du revers porte le nom du titulaire frappé en relief, ainsi que la date. La série se trouve ainsi constituée :

Bonne Fille : Jeanne Colin 1775.
Bon Vieillard : Pierre Lemonnier 1775.
Bonne Mère : Marguerite Massüe-Le Gros 1776.
Bon Chef de famille : Charles Duret 1776.

Il en existe de nombreux exemplaires dans les collections; notre collègue M. Béranger en possède la série complète. On peut se demander pourquoi cette dualité de médailles et de jetons, les unes portant les noms gravés, les autres frappés.

Un petit livre publié à Avignon et à Paris, en 1777, permet d'éclaircir le problème. Il a pour auteur l'abbé Le Monnier et est intitulé : « Fêtes des Bonnes-Gens de Canon et des Rozières de Briquebec. » Sous forme de lettres à un ami, l'abbé raconte, par le menu, toutes les circonstances de l'élection, en 1776, de la dame Le Gros et de Charles Duret, et décrit les cérémonies de leur couronnement. Il donne la description exacte des médailles de Duvivier et de Gatteaux, avec ce détail que les dessins en furent généreusement donnés par Cochin. L'élection eut lieu le dimanche 1er septembre 1776, la proclamation le 8, et le couronnement le 15 septembre suivant. Dans toute sa narration, si complète, l'auteur ne dit pas un mot des jetons. Il faut donc en conclure que ces derniers n'existaient pas encore à cette date. Le temps eût d'ailleurs manqué pour

les faire frapper. Les médailles *gravées* au nom des titulaires étaient seules remises aux élus ; la médaille actuellement soumise à la Société, est la pièce même qui fut donnée à la dame Le Gros. Les fêtes de Canon ayant soulevé un grand enthousiasme, il est probable qu'un éditeur de médailles a fait frapper postérieurement les jetons, aux noms des quatre premiers titulaires, afin d'en perpétuer le souvenir parmi leurs admirateurs.

Le Président, C^t^ Babut. — *Le Secrétaire*, F. de Villenoisy.

*
* *

séance du 6 juillet 1912.

Présidence de M. le Commandant Babut, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. XXIII, 1912.

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, t. XVI. 1^er^ fascicule, 1910-1911.

M. le Président rend compte à la Société des démarches qui viennent d'être entreprises auprès du ministre des Finances, à la suite du poinçon apposé par les fonctionnaires de la garantie, sur des médailles et des décorations de diverses époques, lors des ventes qui eurent lieu à la Salle Drouot, dans le courant des mois de mai et juin de cette année.

Ces démarches tendent à obtenir la suppression de la formalité du poinçonnage sur toutes les médailles et décorations, opération qui mutile et déprécie totalement ces monuments numismatiques. Le Président fera connaître à la

Société le résultat de la demande adressée au ministre des Finances.

La Société approuve ces démarches et engage M. le Président à les poursuivre jusqu'à ce qu'il ait obtenu satisfaction.

Le comte F. de Rilly présente, au nom de M. Maxime Legrand, un sceau de la fin du XIII^e^ siècle, portant la légende ✠ S'IOh'IS. DE CARRACIERAS CAVIER, et dans le champ, une molette, armes des Garencieres (molette d'argent). Nous ne connaissons pas le possesseur du sceau, mais sa famille, originaire de Normandie, joua un rôle important aux XIV^e^ et XV^e^ siècles [1].

Ce petit monument, d'une conservation parfaite, est de forme plate et a 27 mm. de diamètre.

Trouvé aux environs de Pussay (S.-et-O.).

Le colonel Allotte de la Fuÿe signale à l'attention de la Société l'importante étude sur le monnayage arsacide, que M. J. Morgan vient de publier dans la *Revue numismatique* (3^e^ trimestre 1912). Les débuts de ce monnayage sont aujourd'hui très discutés : jusqu'à ces dernières années, on attribuait au fondateur de la dynastie, Arsace I^er^ et à son frère Tiridate I^er^, les drachmes qui présentent, sur la face, l'effigie d'un personnage imberbe, coiffé d'un bonnet spécial très analogue à la coiffure des *Fratarak* [2] de Persépolis, des anciens rois d'Arménie et de certains satrapes d'Asie Mineure. Ces drachmes ont au revers un archer coiffé du même bonnet et assis sur l'*omphalos*; en cela,

1. A. de La Roque, *Hist. généalogique de la Maison d'Harcourt*; P. Anselme, *Hist. généalogique de la Maison de France.*

2. C'est ainsi qu'il faut lire le titre que prennent sur leurs monnaies les dynaste de Persépolis; on a proposé beaucoup d'autres lectures que justifiait l'ambiguïté de l'écriture araméenne persépolitaine, ce sont les papyrus récemment découverts à Éléphantine qui ont fixé la véritable lecture.

elles se rattachent aux drachmes à effigie barbue, dont les plus anciennes ont été attribuées aux premiers successeurs de Tiridate, et quelquefois à Tiridate lui-même.

Les drachmes à effigie imberbe ont les légendes suivantes :

1° ΑΡΣΑΚΟΥ	rare.
2° ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ	assez rare.
3° ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ	
4° ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΘΕΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ	unique.
5° ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΘΕΟΠΑΤΟΡ(ΟΣ)	très rare.
6° ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ (ΑΥΤΟ)ΚΡΑΤΟΡΟ(Σ)	unique.

Warwick Wroth, dans le nouveau catalogue des monnaies parthes arsacides du British Museum, a profondément modifié le classement adopté par ses devanciers en attribuant à Mithridate II la riche série que l'on s'accordait à donner à Mithridate I^er^ : comme conséquence, il a dû attribuer à Mithridate I^er^ les monnaies à effigie barbue attribuées précédemment aux premiers successeurs d'Arsace I^er^ ; c'est entre ceux-ci qu'il répartit les monnaies à effigie imberbe, l'une d'entre elles, à légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ (ΑΥΤΟ)-ΚΡΑΤΟΡΟ(Σ), fait exception, et il la donne dubitativement à Mithridate I^er^.

M. de Morgan propose une autre solution : il se refuse à voir dans les drachmes à effigie imberbe, des monnaies frappées par des souverains arsacides, chez lesquels la barbe est un attribut caractéristique qui se retrouve dans toute la série du monnayage. Ces drachmes ne peuvent donc, d'après lui, être attribuées aux premiers Arsacides, et, comme d'autre part, les monnaies les plus anciennes à effigie barbue semblent être des imitations bactriennes,

attribuables presque avec certitude à Mithridate Ier, il est amené à conclure que les prédécesseurs de ce roi n'ont pas frappé monnaie.

Quant aux monnaies à effigie imberbe, M. de Morgan admet, avec beaucoup de vraisemblance, que des souverains tels que les premiers Arsacides n'ont pu inaugurer sur leurs monnayages des titres nouveaux, et qu'ils ont dû les emprunter aux monnaies émises par leurs puissants voisins, les rois de Bactriane ou les rois de Syrie : cette considération, si l'on tient compte de l'époque où apparaissent sur les monnaies de ceux-ci les titres de ΘΕΟΥ, ΜΕΓΑΛΟΥ, ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ, suffit pour refuser aux premiers Arsacides les drachmes à l'effigie imberbe, qui portent ces titres, et pour faire supposer qu'elles ne sont pas antérieures à l'époque de Mithridate Ier.

Le type de l'effigie de la face rappelle, comme coiffure, les monnaies de la Perside ; il est, dans tous les cas, essentiellement iranien, et ne peut avoir été adopté par des Parthes qui, d'après Strabon et Justin, sont des Scythes, que postérieurement à la conquête de la Perse par Mithridate Ier. Les premières drachmes à effigie imberbe auraient été émises après les plus anciennes monnaies de Mithridate Ier, qui sont les monnaies à effigie barbue, d'imitation bactrienne. M. de Morgan suppose, par analogie à ce que l'on sait du monnayage de Persépolis, que ces drachmes, qui ne portent pas d'effigie royale, ont été émises par une classe sacerdotale, et que les effigies qu'elles portent sont celles de plusieurs grands prêtres.

Cette dernière conclusion soulèvera peut-être des objections : les effigies présentent bien quelques divergences, mais elles ne semblent pas assez caractéristiques pour permettre d'affirmer qu'elles se rapportent à des personnages

différents ; on ne peut méconnaître que toutes ces effigies sont très analogues à celles du personnage assis sur l'*omphalos* qui figure sur les plus anciennes drachmes arsacides : entre celui-ci et l'Apollon, assis sur l'*omphalos*, des monnaies séleucides, il y a une analogie qui conduit à présumer que le type iranien adopté par les Parthes représente une divinité ou un personnage divinisé, fondateur de la dynastie ou héros mythique, dont l'effigie serait reproduite, en buste, sur la face. Rien n'est plus ordinaire dans la numismatique grecque que la représentation, sur la face des monnaies, d'un type divin qui se perpétue pendant plusieurs règnes successifs. Alexandre, Philippe Arrhidée, Séleucus Ier et Antiochus Soter figurent sur leurs monnaies une tête coiffée de la dépouille d'un lion, que l'on considère généralement comme l'effigie d'Hercule jeune, mais qui pourrait bien être celle d'Alexandre divinisé : sans remonter plus haut, plusieurs des rois séleucides postérieurs mettent sur leurs monnaies, concurremment avec leur effigie habituelle, celle d'Apollon ou de Jupiter.

L'hypothèse qui verrait dans le type arsacide imberbe un type mythique, n'est pas en contradiction avec la théorie de M. de Morgan, qui assigne comme date aux drachmes de ce type le règne de Mithridate Ier. Si, comme il le suppose, celui-ci est le premier roi arsacide qui ait frappé monnaie, il a pu à différentes époques et à différents lieux de son vaste empire, émettre des monnaies au type imberbe et des monnaies à sa propre effigie.

D'ailleurs, bien que l'adoption sur les drachmes arsacides imberbes, de titres honorifiques, qui n'apparaissent que tardivement sur les monnaies bactrianes et séleucides, constitue une très forte présomption pour refuser toute espèce de monnayage aux prédécesseurs de Mithridate Ier, elle n'entraîne pas une certitude absolue, car pour ne par-

ler que du titre ΘΕΟΣ, s'il est vrai que ce titre ne figure pas sur les monnaies avant Anthiochus IV Épiphane, il n'est pas moins certain qu'il a été décerné à Antiochus II, contemporain d'Arsace Ier; il n'est donc pas absolument impossible qu'un prédécesseur de Mithridate Ier se le soit arrogé sur ses monnaies.

L'étude du monnayage arsacide a une importance capitale au point de vue de l'histoire de l'Asie pour une période pour laquelle les documents écrits font presque entièrement défaut; le mémoire de M. de Morgan mérite de fixer l'attention des numismates et dés historiens, et les discussions qu'il pourra soulever attestent l'intérêt qui s'attache au sujet qu'il traite.

M. Bouclier présente deux pièces commémoratives de visites.

La première, en cuivre rouge, offre à l'avers le profil de Honoré V, prince de Monaco. On s'est servi pour la frappe du coin de l'écu de 5 frs. de ce prince. Le revers offre, dans une couronne de chêne, l'inscription suivante :

LE CTE DE CANCLAUX
CONSUL GÉNÉRAL
DE FRANCE A NICE
VISITE
L'HOTEL DES MONNAIES
DE MONACO
LE 2 AVRIL 1838.

M. C. Jolivot, dans ses « Médailles et Monnaies de Monaco » (1885), ne décrit pas cette pièce.

C'est le 7 mars 1837 que fut ouvert l'atelier de Monaco. Les seules monnaies frappées furent celles de 5 francs, en

argent, et de 10 c. et 5 c., en cuivre. A la suite de difficultés avec le gouvernement français, l'atelier ne tarda pas à être fermé, et, depuis 1865, les monnaies de Monaco sont obligatoirement frappées à la Monnaie de Paris. Notre visite est donc vraisemblablement la seule qui fut frappée à Monaco.

La 2e pièce, qui est inédite, offre un certain intérêt historique. Elle est en bronze, du module de 33 mm.

Face : En légende circulaire : ATELIER MONÉTAIRE DE LIMOGES II.MARS.MDCCCXV. et dans le champ

⚜ A ⚜
LL.AA.RR
MGR ET MDE LA DESSE
D'ANGOULÊME
⚜

℟. A l'intérieur d'une couronne de fleurs de lis, la légende circulaire REGN.DILECTISSIMO PRINCIPE LUDOVICO XVIII. et dans le champ, l'inscription

DECUS
AMOR ET SPES
GALLIÆ

Ainsi, cette médaille fut frappée le 2 mars 1815, à Limoges, en l'honneur du Duc et de la Duchesse d'Angoulême, alors que, la veille même, Napoléon était débarqué au golfe Jouan.

Louis XVIII voulant commémorer par de grandes fêtes l'anniversaire de l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux, le 12 mars 1814, le duc et la duchesse partirent de Paris le 27 février 1815. Ils s'arrêtèrent successivement à Orléans,

Bourges, Issoudun et Limoges, et entrèrent à Bordeaux le 5 mars, au milieu du plus grand enthousiasme. Mais cinq jours plus tard, les fêtes furent brusquement arrêtées par l'annonce du débarquement de Bonaparte et le départ précipité du duc pour Nîmes, où il allait se mettre à la tête des divisions militaires du Midi.

La pièce qui nous occupe fut frappée à Limoges lors du passage du duc et de la duchesse, mais on comprend facilement qu'en raison des circonstances politiques, la frappe en dut être extrêmement réduite; d'autant plus que notre exemplaire porte la trace de plusieurs fêlures du coin et que la réfection de ce dernier eût été singulièrement inopportune.

M. Adrien Blanchet communique un document relatif à la fabrication des jetons au XVIII^e^ siècle. En voici le texte :

« De la Monnoye des Médailles.

Louis XIV, par un écrit du mois de juin 1696, y créa 2 offices.

Un directeur aux gages de 1500 l.
Un contrôleur aux gages de 1000 l.

Celui-ci fut réuni au premier par un arrêt du conseil du 3 9^bre^ suivant.

Le prix des façons fut réglé par l'édit. Le luxe ayant amené l'usage des jettons octogones qui prenoient plus de temps à faire que les jettons ronds, le prix de la façon en fut réglé par un arrêt du conseil et des lettres patentes du 9 X^bre^ 1702 et 5 mai 1703.

M^r^ de Cotte, qui jugeait apparemment qu'on ne pouvait pas payer les objets de luxe trop cher, obtint une augmentation de prix sur quelques articles par un arrêt du conseil du 13 mars 1725, suivi de lettres patentes du 29 avril. On lui permit aussi de faire payer ses matières au prix courant du commerce.

Tarif de la main-d'œuvre.

Médailles d'or.	40 l.	le marc
— d'argent.	16	—

Jettons d'or	20 l. le marc
— d'argent ronds ordinaires	4 l. 10
— Idem pour le jeu	12
— Idem octogones, de 18 lignes de diamètre d'angle en angle	8 l.
— Idem au dessus de 18 lignes	16 l.
Jettons de cuivre y compris la matière, ronds	2 l. 10
— octogones de 12 lignes	3 —
— Idem de 12 à 14 lignes	4 —

« Ces prix excessifs tournent en entier au profit du directeur, « à l'exception du salaire de ses ouvriers. Car à l'égard des quarrés, « ils sont gravés aux dépens du roi. J'ai toujours ouï dire que cette « monnoye rapportoit jusqu'à 150,000 l. de bénéfice. Elle est « assujettie à la Cour des monnoies pour le jugement du titre et « le directeur est obligé de s'y faire recevoir. »

(Archives Nationales, K.903, n° 92.)

Dans l'*Almanach des Monnoies* de 1786, qui doit être postérieur au document qu'on vient de lire, les prix de la main-d'œuvre et du métal réunis sont les suivants :

Médailles d'or, 824 livres le marc; jetons d'or ronds 808 livres; médailles et jetons d'argent à pans, 73 livres; jetons ronds, 57 livres, 15 s. le marc. Le prix des médailles de bronze varie selon le diamètre.

On remarquera les passages de ce document, qui sont relatifs au luxe. Plusieurs rois de France jusqu'à Louis XV avaient vainement tenté d'édicter, comme les Romains, des lois somptuaires. »

M. Bordeaux appelle l'attention de ses collègues sur la rareté des documents concernant la frappe de jetons par les seigneurs féodaux. Il est heureux par suite de pouvoir leur soumettre les deux procès-verbaux suivants qu'il a extraits d'un registre de la Cour des Monnaies de Paris :

« Du 10e septembre 1659.

Aujourd'hui est comparu au greffe de la Cour Sébastien Ramier, compagnon graveur, demeurant en ceste ville dans l'Hospital de la Trinité, lequel y a apporté et présenté trois matrices, dont une de l'effigie de la Reine, ayant pour légende à l'entour ANNA D. GRATIA F. R., l'autre représentant un Hercule ayant à ses pieds une hydre à sept testes, et pour légende à l'entour : VIS SVBIECTA VIRO, et au bas 1659, et la troisième ayant dans le champ un soleil, et pour légende : MAGIS POST NVBILA FVLGET, et au bas : 1659, pour estre présentées au bureau de la Cour et ensuite estre envoyées au plus prochain Juge royal de la Principauté d'Henrichemont pour la fabrication des jetons et médailles de ladite Principauté suivant l'arrêt de ladite Cour du septième Mai dernier, s'il est ainsy ordonné, dont il a requis acte et a signé : S. Bastien Ramier.

En marge est écrit :

Je soubsigné Adrien Bassuel, premier huissier de la Cour des Monnaies, au nom et comme Procureur de Jehan Vambourg, monnayeur en la Monnaie de Paris, confesse et recognois que Monsieur Boullé greffier en chef de ladite Cour, en exécution de l'arrêt d'icelle du vingt quatrième du présent mois m'a délivré un pacquet clos et scellé du sceau de ladite Cour, dans lequel ont esté mis en ma présence trois matrices mentionnées en l'état cy-à costé, lequel pacquet je promets faire rendre ainsy clos et scellé au plus prochain Juge royal de la Principauté d'Henrichemont, suivant et au désir dudit arrest, et en rapporter certificat du reçu et descharge valable audit Sieur Boullé dans deux mois et ce en mon domicile en ma maison dans l'Hostel de la Monnaie de ceste ville Paroisse Saint Germain l'Auxerrois.

Faict ce vingt sixième septembre mil six cent cinquante neuf. Signé : Bassuel[1].

Cette frappe de jetons en 1659 dans la Principauté d'Henrichemont et Boisbelle peut avoir été indépendante de toute émission monétaire.

1. Arch. Nat., Z. 1. B. 343. a.

2° Un jeton de Maximilien (II) François de Béthune, Duc de Sully, Prince souverain d'Henrichemont, mort en 1634, ou peut-être de Maximilien III, avec son buste au droit et ses armes au revers [1].

3° Un jeton de Maximilien III de Béthune, Duc de Sully, à son effigie, ayant au revers un trophée d'armes, entouré de la légende : QVÆ NOBIS NOSTRA DEDERVNT avec la date de 1660 à l'exergue [2].

Ces pièces, qui nous montrent ces Seigneurs tenant à apposer leurs effigies et leurs armes, notamment en 1660, rendent d'autant plus extraordinaire la création d'une autre série de jetons à l'effigie de la régente Anne d'Autriche pour la même Principauté. Maximilien III est mort en 1662. Si des jetons ont été forgés à l'effigie d'Anne d'Autriche avec les coins relatés aux documents d'archives, ce ne saurait avoir été que pendant très peu de temps.

En fait, Maximilien III préféra faire forger en 1659 les jetons de sa principauté à son effigie, comme il le réalisa également en 1660. L'exemplaire de cuivre ci-après, retrouvé en Berry par M. Adrien Blanchet, en est la preuve [3].



Buste drapé de Maximilien III de profil à droite.

1. *Armorial du jetonophile*, t. I, p. 59, n° 401.
2. *Armorial du jetonophile*, par Florange, t. 2, p. 69, n° 457.
3. Nous ne saurions trop remercier M. Blanchet de nous en avoir fait l'aimable communication et de nous avoir autorisé à le publier aussitôt.

Lég. ⁘ MAXIMILIAN F.DE.BETHUNE D.DE. SULLY P.SOUVERAIN D'HENRICHEMON.

℟. Hercule debout, tenant une massue et appuyant sa jambe droite sur une hydre à plusieurs têtes. Lég. VIS SVBIECTA VIRO. A l'exergue sous un trait : 1.5.6.9.

Diamètre 27 mill. ; poids, 12 gr. Cⁿ Adr. Blanchet.

Il y a lieu de remarquer l'interversion des chiffres 5 et 6 survenue dans l'apposition de la date .1.5.6.9. a été gravé au lieu de 1.6.5.9. évidemment par inadvertance, aucun Maximilien F. de Béthune-Sully n'ayant existé et n'ayant pu frapper de telles pièces sous le règne de Henri II.

Ce jeton n'a pu être créé qu'en assez petit nombre, d'une part, parce que l'erreur commise dans la mention de la date a dû être assez rapidement remarquée, et d'autre part parce qu'une autre pièce de type différent a été émise par Maximilien III dès l'année suivante 1660, suivant ce qui a été énoncé ci-dessus avec la légende distincte QVÆ NOBIS NOSTRA DEDERVNT.

Comme les pièces dont nous nous occupons sont difficilement explicables, il est intéressant de faire connaître l'ingénieuse hypothèse suggérée par M. Daniel Mater, l'éminent président de la Société des Antiquaires du Centre, qui possède des connaissances toutes spéciales pour ce qui concerne le Berry, où était située ladite Principauté.

Louis de Gonzague et sa femme Henriette de Clèves, Duc de Nivernais, et *Seigneurs de Boisbelle*, instituèrent en 1573 une fondation pieuse impliquant la fabrication et la distribution chaque année, par eux et leurs successeurs, d'un certain nombre de jetons. Ces pièces en laiton à leurs nom et armes surmontées des mots FIDES et ΟΛΥΜΠΟS sont connues[1]. Un certain nombre d'années après, leurs possessions

1. Fontenay, *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 401 à 405.

s'étant divisées, cette fondation et ses charges subirent le même sort, lorsque Sully acheta en 1605 une partie de leur Seigneurie de Boisbelle en Berry. D'après le droit féodal l'obligation de continuer la distribution des jetons et d'y faire face en faisant frapper les pièces nécessaires, incombait pour le tout à chacun des acquéreurs ou propriétaires de partie des droits de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves. Les successeurs de ces derniers dans le Duché de Nivernais auraient continué la frappe des jetons aux types anciens de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves ; mais les Sully, Seigneurs de Boisbelle, auraient, tout en respectant cette obligation leur incombant, créé les jetons, qu'ils avaient à distribuer, avec leur effigie ou avec leurs armes.

Le cardinal de Mazarin *devint en 1659* acquéreur de l'autre partie des droits des Ducs de Nivernais sur la Seigneurie de Boisbelle, ainsi naturellement que de l'obligation de faire face à cette distribution de jetons. Pour satisfaire à la charge lui incombant de ce chef, il aurait aussitôt sollicité de la Cour des Monnaies de Paris la création de coins lui permettant la frappe et la répartition de jetons, qui lui incombait. Il aurait tenu à y faire figurer l'effigie et la titulature de la Reine Régente, Anne d'Autriche, parce que cette Princesse le comblait de ses faveurs. Les coins auraient été envoyés au plus prochain Juge Royal de la Principauté d'Henrichemont, pour que ce Magistrat avisât à faire forger les jetons aux meilleures conditions dans la Seigneurie, où il devait être veillé à leur répartition. Chacun des ayants droit des Ducs de Nivernais aurait créé des exemplaires au type jugé par lui préférable, tout en respectant les clauses de la fondation originaire de 1573.

Cette hypothèse a le mérite d'expliquer approximativement ce qui nous semble obscur; mais elle aurait besoin

d'être confirmée par la découverte de documents d'archives en justifiant tous les détails. Nous n'avons qu'à compter sur l'avenir pour apporter la lumière complète sur ces diverses questions.

M. le Dr Bailhache désire rectifier et compléter une note parue dans le *P.-V.* de la séance du 6 avril 1912 (p. XXXIX), sur une monnaie faisant partie de sa collection.

Cette pièce n'est pas un douzain, mais un liard au dauphin, au nom de Charles IX, battu à Montélimar en 1568, par les révoltés protestants. Ce liard, conforme au type reproduit dans Hoffmann[1], — sauf en ce que : 1° la légende du droit commence en bas et à gauche et se termine par la date d'émission, et 2° que la légende du revers est précédée d'une croisette, — faisait autrefois partie de la collection du Lac. Il porte, sous le dauphin, le *monde*, différent de Montélimar ; et, comme l'atelier de Grenoble fut le seul en Dauphiné qui ait régulièrement frappé monnaie pour Charles IX, ce différent insolite avait attiré l'attention de l'actuel possesseur de cette petite espèce.

M. Roger Vallentin du Cheylard, dans une étude publiée, en 1894, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*[2], a relaté dans quelles circonstances les protestants ont battu monnaie à Montélimar. Les lignes suivantes ne sont qu'un résumé fort succinct de cette étude.

L'atelier de Montélimar avait été fermé en 1554, et le maître Balthazard Sauvain, nommé en 1555, n'obtint pas la permission de le rouvrir.

Le 21 janvier 1568, le comte de Crussol, chef des

1. N° 57, pl. LXXIV.

2. *Les dernières monnaies frappées à Montélimar*, dans le *Bulletin* ci-dessus et tirage à part. Imprimerie de Jules Céas et fils, Valence.

protestants dans la région, donna au même Balthazard Sauvain, qui avait depuis plusieurs années déjà embrassé la religion nouvelle, l'autorisation de rouvrir la Monnaie ; mais, le 23 mars suivant, les troupes catholiques, conduites par le baron de Gordes, entrèrent dans la ville, chassèrent les protestants et fermèrent aussitôt l'atelier. Par conséquent, les dates extrêmes de la frappe sont : le 21 janvier 1568 pour l'ouverture et le 23 mars suivant pour la clôture, soit deux mois au maximum, et cela explique la rareté des produits de cet atelier illégal.

M. Vallentin du Cheylard dit que les protestants n'ont pu frapper que des doubles sols parisis, des sols parisis et des liards et que, très vraisemblablement, ils n'ont frappé ni testons, ni demi-testons. Jusqu'à présent, ajoutait-il, aucune de ces monnaies n'a été retrouvée. Ce liard est donc le seul produit connu de l'atelier protestant de Montélimar ; mais il faut espérer que la publication de cette note fera surgir de nouvelles pièces provenant également de cette officine.

M. le Dr Bailhache fait remarquer à la Société que si le teston de François Ier, appartenant à M. Doulé, et dont il a été question aux séances du 4 novembre et 2 décembre 1911[1], porte réellement à la pointe de l'écu du revers la lettre monétaire B, ce teston ne peut avoir été frappé sous la direction du garde Thomas d'Esquetot. En effet, cet officier monétaire a exercé d'octobre 1529 à septembre 1530 ; or, l'usage des lettres d'atelier ne fut prescrit que par l'ordonnance royale du 14 janvier 1540 (n. st.).

M. le Dr Bailhache signale l'émission de deux monnaies franco-italiennes de François Ier dans le tome II du *Corpus*

1. *Procès-verbaux de la Soc. de Numismatique*, 1911, p. LXXXVIII et p. XCIX.

Nummorum italicorum publié sous les auspices de S. M. le roi d'Italie. Il s'agit du douzain aux trois couronnelles (Hoff. 92) et du liard à la salamandre (Hoff. 107), frappés l'un et l'autre à Turin, par Marc Varemberg dont ils portent les initiales MV comme différent de maître.

Ces deux monnaies figurent dans les cartons du Cabinet de France, et Saulcy les a décrites dans sa *Numismatique de François Ier*, le douzain sous le n° 381 et le liard sous le n° 415.

Le Président,
Cnt Babut.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

*
* *

séance du 9 novembre 1912

Présidence du Commandant Babut, président.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont :

P. Soullard. *Trouvaille de Saffré*. Monnaies d'Agrippa le Grand (Publ. de la Soc. arch. de Nantes, 1912).

Cinquantenaire archéologique de M. P. Soullard.

Will. Wavre et Eug. Danole. *La restauration de l'atelier monétaire de Neuchâtel par Marie de Bourbon* en 1588. Genève, 1912.

Lodov. Laffranchi. *La monetazione di Augusto* (*Rivista*, 1912).

Dr Chervin. *Le symbolisme dans la céramique américaine* (N. préhistorique, 1910. Congrès des Soc. savantes Paris).

Forrer. *Biographical dictionary of Medallists*, vol. V, lettres R et S.

Répertoire d'art et d'arch. (Bibl. Doucet), fasc. 11 et 12.

Soc. Nat. des Antiquaires de Fr., *Bull.*, 1911.

Soc. Nat. des Antiquaires de Fr., *Mém.*, 1911.

Bull. de la Soc. arch. du Midi de la Fr., Nouv. série, nos 39 et 40.

Bull. de la Soc. arch. de Sens, XXVI, 1911.

Ann. de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry, 1911.

Mém. de la Soc. d'ém. de Montbéliard, XLI, 1912.

Mém. de la Soc. Dunkerquoise, 1911.

Ann. de l'Acad. de Mâcon, 1910.

Catalogue gén. des manuscrits des bibl. publ. de Fr..

Arch. de la guerre, t. I, par Louis Tuetey, 1912.

Catalogue des bibliothèques de la France, 1911.

Bibliographie gén. des travaux hist. et arch., V, n° 4.

Bibliographie annuelle, 1908-1909.

Revue suisse de Num., XVIII, 1, 1912.

The Numismatic Chronicle, 1912. 1, 2, 3.

Bull. de la Soc. arch. et hist. du Limousin, LXI, n° 2.

Bull. de la Soc. arch., hist. et scient. de Soissons, 1910, XVII[e] s.

Mém. de l'Ac. Nat. des S. A. B.-L. de Caen, 1911.

Trav. de la sect. num. et arch. du Musée national de Transylvanie, 1912.

Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres, sept. 1912.

Supplemento all' opera de M. Cagiati, anno II, nos 5-6-7.

M. le Président a le regret d'annoncer la mort de M. Van de Vyvere Colens, membre correspondant à Bruges, qui avait pour la science et pour la Société un très profond attachement.

La correspondance comprend une invitation du Rice Institut de la ville de Houstou, Texas, aux fêtes d'inauguration de la nouvelle université. Elles ont eu lieu en octobre, pendant la période de vacances.

M. le Ministre de l'Instruction publique invite la Société

à prendre part au Congrès des Sociétés savantes qui, en 1913, se réunira à Grenoble.

Sont présentés comme membres correspondants :

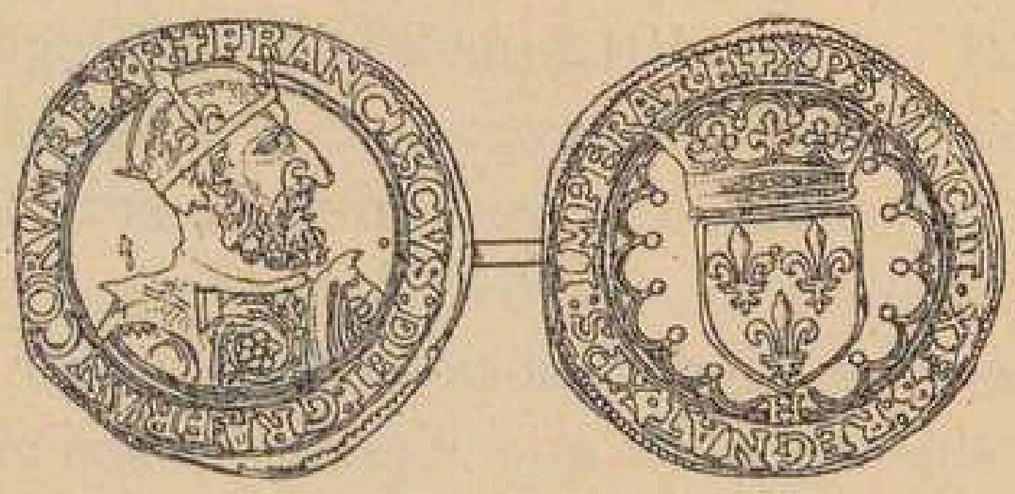
MM. Georges Brunin, conservateur du Cabinet des médailles, Université de Gand, 5, place des Marais, Gand, par MM. Blanchet et le Commandant Babut.

Édouard Massé, trésorier de la Société historique de la Brie, 14, rue Saint-Faron, Meaux, par MM. Bordeaux et le Commandant Babut.

Georges Pierfitte, industriel, 10 *bis*, allées La Fayette, Toulouse, par MM. Savès et le Commandant Babut.

M. Collombier présente un teston de François Ier ne figurant pas dans l'ouvrage d'Hoffman :

+ FRANCISCVS : DEI : GRA·FRANCORVM REX·F. Buste barbu à la couronne fermée, cuirasse damasquinée ayant sur la poitrine, en volute, une branche se terminant au centre par une rose épanouie.



℟. + XPS· VINCIT·XPS : REGNAT·XPS : IMPERAT.F : Écu de France avec la lettre H sous la pointe ; le tout dans une rosace.

L'atelier de La Rochelle où a été frappée cette monnaie est indiqué tant par la lettre H que par un point sous la 9e lettre des légendes du droit et du revers ; elle a été gravée, probablement, vers le 28 mars 1540, par Jehan de la

Fontaine (*Recueil de documents*, par F. de Saulcy, t. IV, p. 372).

M. Dieudonné fait une communication sur le double royal d'or de Philippe VI.

« Il y eut deux émissions de cette pièce : la première le 6 avril 1340 n. st. et la seconde le 12 mai. Le poids fut le même, mais le titre fut abaissé de 24 à 23 k., il dut par conséquent y avoir un différent pour caractériser cette seconde émission. Or ce différent ne nous est pas indiqué ; reste à voir si l'examen des monnaies suppléera au silence des textes. Les variétés relevées sont actuellement les suivantes :

1° Celle de Hoffmann (*Pl. XVI, fig. 11*). Ponctuation au revers : ✠ ⁘ XPC ⁘ VINCIT ⁘ etc... ;

2° Une autre où la ponctuation est : ✠ (fleuron muni d'une queue) XPC ⁘ VINCIT ⁘ etc... (Cartons Feuardent) ;

3° Une autre avec ✠ ◦ XPC ⁘ VINCIT ⁘ etc... C'est cet exemplaire qui a figuré dans la vente Schulmann d'Amsterdam, du 21 octobre 1912 (n° 273 du catalogue), qui nous a donné l'idée de notre relevé ;

4° Une autre enfin où la couronne du roi est surmontée d'un globule.

Le Cabinet des Médailles possède à présent ces quatre variétés ; il est probable que c'est la quatrième avec son globule qui représente la seconde émission, d'autant plus que la couleur de l'or y semble à l'œil un peu plus pâle que celle des autres variétés. Quant aux différences de ponctuation, elles seraient le fait des ateliers. »

Le Commandant Babut présente à la Société de la part de M. Savès, membre correspondant à Toulouse, un livre qui porte comme titre : *Le parfait praticien françois*,

œuvre de Gabriël Cayron, avocat au Parlement et secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi. Cet ouvrage, imprimé à Toulouse en 1665, chez les frères Dupuy, est une sorte de guide-agenda destiné aux magistrats, notaires et sergents royaux ; il se compose de trois parties; il donne en outre, sous forme de supplément, un dernier chapitre intitulé : *Coustumes de la ville et viguerie de Tolose*.

Ces *Coustumes* sont un mémento qui présente un résumé des anciennes lois des comtes de la ville, abrogées en certains points par les ordonnances des rois de France depuis la réunion du Languedoc à la couronne ; divisées en XXVII titres, elles font connaître ce qu'étaient, à l'époque, les privilèges en général, les droits seigneuriaux, les privilèges des bourgeois et habitants de la ville, donnant suivant leur ordre, les modifications apportées avec des annotations destinées à servir d'instructions pour ceux qui étaient appelés à les consulter.

Notre confrère M. Savès nous signale le titre XXIII qui traite *des mesures*, *poids*, *aulnage*, *pain*, *monnoyes et passages ;* ce titre est intéressant, en effet, car il donne pour le XVI^e^ siècle et jusqu'au milieu du XVII^e^, les types et la valeur des monnaies qui circulaient à Toulouse et dans le Languedoc ; nous pensons donc qu'il est utile de faire connaître de ce titre, le paragraphe qui traite des monnaies :

Des monnoyes.

« Vn poges[1] est la quatriesme partie d'vn denier, vne maille Tolosane vaut vn denier, vn denier Tolosa, qui est forte monnoye, vaut deux deniers tournois : c'est à dire Parisis, qui vaut deux deniers et demy ; le sol Tolosa deux sols Parisis valant deux sols six deniers à vn sol, trois

1. Petite monnaie de cuivre qui valait une demi-obole.

deniers pour sol, les cinq sols Tolosas de forte monnoye, valant douze sols six deniers de monnoye courante.

« Anciennement, comme encores de présent vers les montaignes, pays de Foix et d'Astarac, Bigorre, l'escu petit ne se comptoit que pour vingt-sept sols et demy, les florins autant, et les motons d'or en double.

« Depuis le règne de Henry II, mil cinq cens quarante-neuf, iusques en l'an mil six cens vn, Henry IV regnant, le liard valoit trois deniers, le pierron du Pape cinq deniers, le sol douze deniers, le Carolus dix deniers, les deux pièces de six blancs cinq sols, le réal de France et d'Espagne cinq sols, le demy franc dix sols, le teston quatorze sols six deniers, les quart d'escu quinze sols, les francs vingt sols, l'Escu sol trois livres, les Pistoles d'Espagne cinquante huict sols, les estrangers deux sols moins, les Henrics et doubles ducats six livres dix sols ; mais en l'an mil six cens un, les Escus d'or furent mis à trois livres cinq sols, d'ou se prend la taxe des espèces qui n'estoient qu'a trois livres l'escu, et despuis l'an mil six cens trente-six qu'il y a edict, contenant reglement aux monnoyes, toutes les espèces d'or et d'argent ont grandement hausté et reduites aux poids contenu à l'imprimé, comme les quarts d'escus de poids à vingt-vn sol, les francs de vingt sols à vingt-sept sols, les réalles ou Piastres d'Espagne à cinquante huict sols, et le reste à l'équipolent ; mais les Escus sol à cinq livres quatre sols, les pistoles d'Espagne à dix livres, le double dvcat à onze l. et ainsi du reste ; neantmoins de petite monnoye, on n'y manie maintenant que des meschands doubles de cuyvre, qui ont esté réduits en deniers, pour n'en abuser pas comme de roigneures, dont il y a eu plusieurs punitions. »

Le Président,
Cnt Babut.

Le Secrétaire,
F. de Villenoisy.

*
* *

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1912.

Présidence du C^te^ Babut, président.

Sa Majesté le Roi d'Italie a daigné donner à la Société le troisième volume de son *Corpus des monnaies italiennes*.

Les autres ouvrages offerts depuis la séance de novembre sont :

A. Dieudonné. *Mélanges numismatiques*. 1^re^ série, 1909.

Georges Brunin. *Recherches sur les armoiries primitives de la confrérie souveraine et chevalière des escrimeurs dite chef-confrérie de Saint-Michel à Gand*, 1912.

Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, t. XLII, 1^re^ partie, 1912.

Mém. de la Soc. hist. et arch. de Langres, 1912.

M. le Président annonce la perte que la Science numismatique et la Société viennent de faire par la mort de M. Daniel Mater, conservateur du musée de Bourges et depuis longtemps membre correspondant. Grâce à M. Mater, la Société des Antiquaires du Centre était la seule société de province publiant régulièrement une chronique numismatique.

M. *Bordeaux* rappelle à la Société la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Van de Vyvère-Colens, qui avait à diverses reprises appelé l'attention de ses collègues sur l'intérêt que présentait l'explication de tels ou tels points secrets figurant sur les monnaies. Il donne connaissance des notes que M. Van de Vyvère-Colens avait rédigées

peu de jours avant de disparaître, pour appeler l'attention des numismates sur des déclarations royales des 23 mai et 18 septembre 1774, relatives aux changements de poinçons pour la fabrication des espèces, quand il n'y avait aucune modification, ni du type, ni du titre, ni du poids, ni de la valeur. On peut se demander si certains points secrets centraux, notamment sous Louis XV, n'auraient pas indiqué simplement de tels changements de poinçons. M. Van de Vyvère-Colens souhaitait que cette question fût plus amplement élucidée.

La Société croit ne pouvoir mieux honorer la mémoire de son regretté et fidèle membre correspondant, qu'en relatant dans ses procès-verbaux sa dernière et judicieuse supposition numismatique.

Elle charge son Président d'exprimer ses sincères condoléances à la famille.

Est présenté comme membre correspondant :

Le Dr Henri Pincot, 40, rue Didot à Paris, par le Cnt Babut et M. Sudre.

Sont reçus au même titre :

M. Georges Pierfitte, 10 *bis*, allées La Fayette à Toulouse, présenté par le Cnt Babut et M. Savès.

M. Édouard Massé, 14, rue Saint-Faron à Meaux, présenté par M. Bordeaux et le Cnt Babut.

M. G. Brunin, 5, place des Marais à Gand, présenté par le Cnt Babut et M. Blanchet.

M. Adrien Blanchet appelle l'attention sur des monnaies de Postume dont les légendes font allusion aux mérites de la cavalerie de cet empereur gaulois. Ces pièces doivent avoir été frappées en Espagne après une victoire remportée sur les Francs, qui avaient pris Tarragone vers 261 de notre ère.

M. Richebé présente une variété, qu'il croit inédite, du patard de Philippe le Beau, comte de Flandre, frappé à Gand pendant la minorité de ce prince. Le droit de cette pièce est le même que celui du patard publié en 1869 par Deschamps de Pas dans la *Revue française de numismatique*, p. 436, n° 65, et planche XVII, fig. 37. La seule différence est dans la légende du revers, qui se termine par ꝺT ✠ h au lieu de ꝺT ✠ hA. Notre confrère fait remarquer (ce que n'avait pas jugé bon de signaler l'auteur de l' « Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison d'Autriche ») que cette légende est la première partie du verset 7 du psaume 121 : *Fiat pax in virtute tua et abundantia in turribus tuis*. C'est sans doute à l'habitude flamande d'aspirer fortement certaines voyelles initiales qu'il faut attribuer l'addition de la lettre H en tête du septième mot de la phrase.

Passant à un tout autre ordre d'idées, M. Richebé croit devoir attirer l'attention de la Société sur les attributions fantaisistes que l'on rencontre dans certains catalogues, attributions de nature à induire en erreur les amateurs qui ne peuvent venir examiner les pièces mises aux enchères. C'est ainsi que, dans une vente récente, figurait un jeton des comtes de Saules, famille inconnue jusqu'ici aux héraldistes les plus experts. Assurément, il aurait offert le plus vif intérêt si c'eût été autre chose que le jeton de la Chambre des Comptes de Paris, à la devise « Contés des ausles », décrit en 1899 par M. H. de la Tour dans le tome I de son excellent catalogue de la collection Rouyer, sous le numéro 17, page 4.

M. Manson donne lecture de la note suivante où il s'efforce de déchiffrer l'énigme dont s'entoure une médaille de bronze trouvée dans un champ aux environs de

Montivilliers (Seine-Inférieure) vers 1900. La médaille dont il s'agit a été frappée à l'effigie d'un personnage normand peu connu et n'ayant laissé qu'une faible trace dans l'histoire, particularité qui augmentait encore l'intérêt que l'on pouvait avoir à déterminer cette pièce. En voici la description : Face : Buste d'homme à droite, à perruque frisée en costume de cour ; sous la tranche du buste, AN 1705, et sous celle du bras, ÆT 29. Légende circulaire : rosace ✻ IA.D.PUCHOT CO.DE.GERPONVILLE.CHr D'HONN. DE.S.M.LA.R.DD.POL. (Jacques Daniel Puchot, comte de Gerponville, chevalier d'honneur de Sa Majesté la reine de Pologne).

Revers : Sujet mythologique. Homme nu marchant à droite vers un temple rayonnant : une déesse vêtue d'une légère tunique semble voler au-dessus de lui et l'encourager à suivre hardiment son chemin pour en atteindre le but ; à terre, un personnage renversé. Comme légende au-dessus du groupe : NIL.ARDVVM (rien d'impossible ou rien de difficile).

Pour arriver à pénétrer le sens de la médaille et le rôle joué par Puchot il fallait d'abord s'entourer de renseignements particuliers au personnage et ensuite trouver dans l'histoire de la Pologne s'il y avait laissé quelques traces.

Malheureusement les renseignements personnels ont presque fait défaut et ont été rares même dans le pays de Caux où se trouvaient les propriétés de Puchot.

D'après sa médaille il avait vingt-neuf ans en 1705 ; il était donc né en 1676. Le savant archéologue, l'abbé Cochet, dans un ouvrage intitulé : « Étretat, son passé, son présent, son avenir », édition de 1869, à la page 54, s'exprime ainsi : « En septembre 1750 les trois cloches furent refondues...la grosse seule est arrivée jusqu'à nous. Elle portait cette inscription : L'an 1750, j'ai été bénite par M. Pierre Bénard

prêtre-curé de ce lieu et nommée Catherine par Jacques Daniel Puchot chevalier, comte de Gerponville, seigneur du Tilleul, Saint-Martin de la Poterie et autres lieux, chevalier d'honneur de feue la Reine de Pologne et noble dame Marie Renée Deschamps, épouse de Messire Jacques Compornet du Boulard, seigneur de Virville. »

Notre chevalier d'honneur vivait donc encore en 1750 et habitait sans doute Le Tilleul, sa propriété, à 2 kil. d'Étretat ; il était âgé de soixante-quatorze ans. Ici s'arrêtent les renseignements ; il m'a été impossible de connaître le lieu et la date de sa mort.

Un des ancêtres de Puchot, son père peut-être, Antoine Puchot, comte de Gerponville, sieur de Goderville, des Alleures, d'Ourville et de Turretot (élection de Caudebec) fut maintenu dans ses titres le 18 juillet 1667. La famille avait pour blason : d'azur à l'aigle éployée, au vol abaissé d'or, au chef de même.

Pour arriver ensuite à pénétrer le sens du revers de la médaille et le rôle joué par Puchot, nous avons dû avoir recours à l'histoire de la Pologne pour la période correspondant à 1705 et antérieure à cette date.

Le roi de Pologne, Jean Sobieski (1674-96), épousa Marie-Casimir de la Grange d'Arquien, veuve de Jacques Radziwill, prince de Zamoski, palatin de Sandomir.

Cette princesse était une normande. Elle était fille de Henri de la Grange, marquis d'Arquien. Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'elle ait pris plus tard, comme reine, un chevalier d'honneur d'origine normande, né dans la Seine-Inférieure.

Cette reine, après la mort de son époux décédé d'apoplexie le 17 juin 1696, se retira à Rome où elle vécut jusqu'en 1716. Elle quitta alors la Ville Éternelle pour aller

demeurer à Blois où elle mourut le 30 janvier suivant, âgée de soixante-quinze ans.

Ses fils furent battus par le Saxon Auguste II et ne purent reconquérir la couronne de Pologne. Jacques fut même emprisonné par Auguste dans la forteresse de Kœnigstern.

Restée à Rome, Marie ne put y garder un rang devenu d'année en année plus difficile à soutenir. Du douaire considérable qu'elle s'était assuré en Pologne, elle ne trouvait plus rien : Saxons, Suédois et Polonais s'en disputaient les lambeaux. Ses autres ressources s'épuisaient. En 1705, elle réalisa une grosse économie en enterrant son père, mort à quatre-vingt-seize ans, toujours très prodigue, et dont on voit encore le tombeau à l'église Saint-Louis des Français. Mais les princes, ses fils, Constantin et Alexandre, n'en devinrent que plus dépensiers. Ils avaient des maîtresses à Rome ; notamment la fameuse courtisane Tolla. Un moment, leur mère songea à se retirer à Glatz, où Jacques avait fini, après sa sortie de la forteresse, fin 1706, par obtenir de l'empereur d'Autriche d'être pourvu d'un gouvernement avec 50.000 francs de rente.

En 1705, Puchot dut certainement être chargé de diverses missions pour arriver à faire mettre en liberté les jeunes princes, et pour faire obtenir à Jacques cette situation importante. En récompense, Marie lui aurait fait frapper la médaille en question portant au revers, comme devise, « Nil arduum », c'est-à-dire rien d'impossible à mon chevalier d'honneur qui a surmonté toutes les difficultés et qui a réussi dans sa mission. La médaille, par sa fabrication et son modelé, semblerait être l'œuvre d'un graveur français, sans signature.

Je dois adresser, en terminant, tous mes remerciements à notre sympathique collègue M. Paul Bordeaux, qui, avec

son obligeance coutumière, a bien voulu me fournir d'excellents renseignements au sujet de la partie polonaise.

M. Dieudonné parle des points secrets d'atelier et des symboles de maîtres. Il dit avoir remarqué, dans la collection du Cabinet des Médailles, un douzain de Henri III qui offre à ce sujet des particularités intéressantes.

HENRICVS·III·D·G·FRAN·ET·POL·REX.

Écu couronné accosté de deux H ; à l'exergue, lettre P.

℟. + SIT·NOMEN·DNI·BENEDICT·1577 (trèfle) (briquet).

Croix échancrée cantonnée de quatre couronnelles.

Cette pièce appartient à l'atelier de Dijon, comme le prouve la lettre P. Le point secret, conservé de l'ancien système et dit dans les textes « marque ancienne de l'atelier », est bien le point 13e, mais à la condition que le numéro d'ordre du roi, III, n'entre pas dans le compte des lettres. C'est en effet ce qui est arrivé à Dijon dans cette période, ainsi que le prouvent d'autres pièces des rois Henri II, Charles IX, Charles X et Henri IV (orthographié IIII), tandis que dans les autres ateliers chaque chiffre romain (ou arabe) compte pour une lettre. D'autre part le briquet, employé comme différent de maître (ce briquet est posé verticalement), nous fait souvenir de l'emploi sous la domination royale d'un différent analogue, la tarasque (*P.-V.* de 1911, p. xc), autre symbole local, en Provence.

M. *Bouclier* présente deux variétés de jetons de jeu du roi Louis XVIII. Le premier, en bronze, est vraisemblablement un essai de Droz. Sur la face, on lit : *JEU-DU ROI*, entre différents attributs : un sablier, deux cornes d'abondance et deux masques tragiques. Le revers offre les armes de France et de Navarre surmontées de la couronne royale et d'un lambrequin auquel sont suspendus les colliers de

Saint-Michel et du Saint-Esprit, le tout sur un manteau royal. Le deuxième jeton est d'un module plus petit et en argent. La face présente la tête de Louis XVIII à droite, par Caqué. Le revers reproduit celui de Droz, mais il est d'un dessin simplifié ; les colliers des ordres et le manteau ont disparu et on lit la seule signature de De Puymaurin. Ce qui est assez curieux, c'est que le revers du projet de Droz a été servilement copié par le faussaire, auteur du prétendu essai de 5 fr. par Trébuchet, à la tête de Louis XVIII.

M. *Bouclier* présente, en outre, un jeton populaire en plomb, frappé lors de la première ascension d'un ballon monté, par Charles et Robert, le 1er décembre 1783. Ce jeton reproduit fidèlement le ballon de ces derniers. Il offre, au revers, deux L cursives entrelacées, surmontées de la couronne royale. Les aéronautes étaient, en effet, partis du jardin des Tuileries.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux de la *Société française de Numismatique*, 1912.

Allotte de la Fuÿe (C^el). Tablette babylonienne avec compte en sicles d'argent..... XXV

— Petit bronze au nom de Victorinus et à l'effigie de Marius. XLIV

— Oboles de bronze au type de l'abeille découvertes à Warka. XLIV

— Discussion de la théorie de M. de Morgan sur les premières monnaies arsacides..... LV

Aubey (J.). Double tournois de Henri, prince de Dombes (1592-1608)..... XIV

Babut (C^nt). Médailles relatives à l'aviation..... XLVI

Babut (C^nt) et Savès. Liste et estimation des monnaies circulant à Toulouse sous Henri IV dans un ouvrage intitulé : *Coustumes de la ville et Viguerie de Tolose*..... LXXIV

Bailhache (D^r). Douzain frappé par les protestants à Montélimar..... XXXIX et LXIX

— Deux monnaies franco-italiennes omises dans le Corpus nummorum italicorum..... LXXI

Béranger (J.). Affiches révolutionnaires relatives à la fausse monnaie..... XXI

— Plaquette du millénaire normand..... XLV

Blanchet (Adr.). Laissez-passer de monnayeur..... XXI

— Méreau de plomb de Besançon..... XXI

— Liard de Frédéric-Henri, prince d'Orange, imité de ceux de Henri III..... XXVI

— Jetons lyonnais inédits..... XXVI

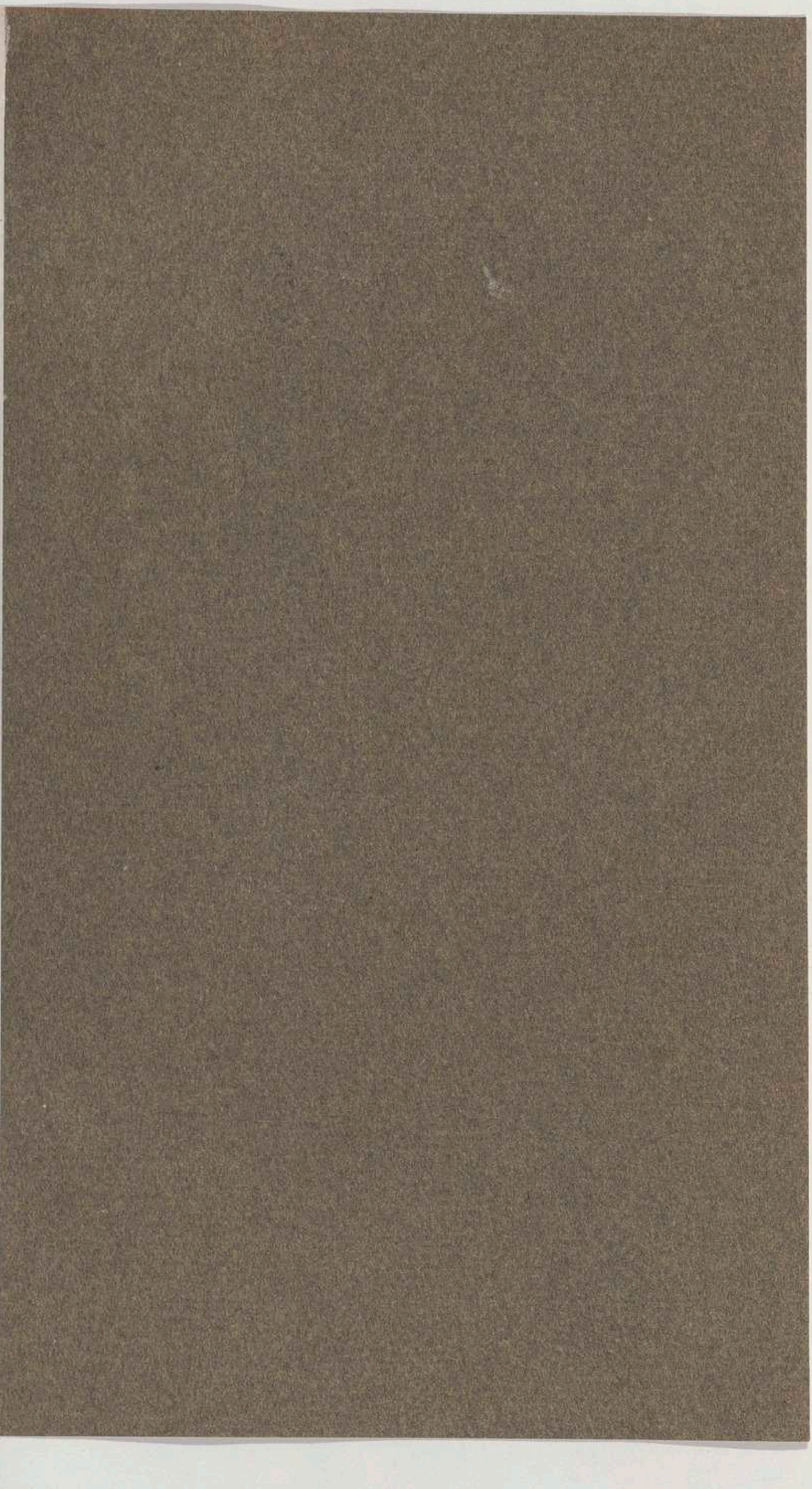
— Jeton de Jean de Tévalle et reçu à son nom..... XV

— Triens mérovingien de Meaux..... XLVIII

— Document relatif à la frappe des jetons au XVIII[e] siècle... LXI
— Les monnaies de Postume faisant allusion aux mérites de sa cavalerie..... LXXVIII
Bordeaux (P.). Monnaies de cuivre espagnoles avec contremarques numérales..... XLV
— Liard de la série frappée en 1655 dans les ateliers temporaires du fermier général Blandin..... XVII
— Tableau de valeur des louis de France figurant dans un recueil de décrets du Sénat de Francfort..... XVII
— Huitième et dixième d'écu de l'atelier de Bourges, 1726.. XVII
— Atelier temporaire de Moulins sous Henri II..... XXVIII
— Nouvelle pièce ottomane de 50 paras en nickel..... XXXIII
— Plomb d'arpenteur..... XXXIII
— Cachet de l'agence de l'armée du Rhin et de la Moselle.. XXXIX
— Procès-verbal de présentation de coins de jetons en 1659. XLIII
— Essai d'une pièce de 12 deniers de Louis XIII..... XLIX
— Le grand blanc aux trois fleurs de lys de Charles VII.... LI
Bouclier (A.). Monnaies russes de platine..... XXIV
— Médaille de bonne mère des Bonnes Gens de Canon..... LII
— Deux médailles commémoratives de visites d'hôtels des monnaies..... LIX
— Le jeton de jeu de Louis XVIII..... LXXXIII
— Jeton populaire relatif à la première ascension en ballon monté de Charles et Robert le 1[er] décembre 1783..... LXXXIV
Castellane (C[te] de). Les émissions de Philippe VI..... XXXVI
— Origine du monnayage d'Orange..... XLV
Collombier (F.). Teston de François I[er], de l'atelier de la Rochelle..... LXXIII
— Jeton de Charles Lalemand..... XLIV
Dieudonné (A.). Monnaies frappées à Mantes sous les premiers Capétiens..... XVIII
— Le double royal d'or de Philippe VI..... LXXIV
— Points secrets d'atelier et symboles de maîtres..... LXXXIII
Kœchlin (E.). Pièce jubilaire du royaume d'Italie de 5 lires et nouvelle drachme du roi de Grèce..... XX
Manson (E.). Médaille de Daniel Puchot comte de Gerponville..... LXXIX
Moricand (Ph.). Pièces de Louis XV avec un point au haut de l'écu du revers..... XVII
— Pièce d'or de cent francs anormale..... XXV

Richebé (R.). Jetons rares de sa collection..... XLVIII
— Variété inédite du patard de Philippe le Beau frappé à Gand pendant sa minorité..... LXXIX
Rilly (Cte F. de). Sceau de Guillaume de Melle..... XVIII
— Sceau de Garancières..... LV

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

DESACIDIFIE
A SABLE - 2007